



**HAL**  
open science

# La fabrique des espaces publics : conceptions, formes et usages des places d'Oran (Algérie)

Fadila Kettaf

► **To cite this version:**

Fadila Kettaf. La fabrique des espaces publics : conceptions, formes et usages des places d'Oran (Algérie). Géographie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2013. Français. NNT : 2013MON30095 . tel-01084752

**HAL Id: tel-01084752**

**<https://theses.hal.science/tel-01084752>**

Submitted on 20 Nov 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THÈSE

Pour obtenir le grade de  
**Docteur**

Délivré par **L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY - MONTPELLIER III**  
Arts et Lettres, Langues et Sciences Humaines et sociales

Préparée au sein de l'école doctorale 60  
Et de l'unité de recherche **UMR GRED**

Spécialité : Géographie et Aménagement de l'Espace

Présentée par **Fadila Kettaf**

**LA FABRIQUE DES ESPACES  
PUBLICS :  
Conceptions, formes et usages des  
places d'Oran (Algérie)**

Soutenue le 9 décembre 2013 devant le jury composé de

<b>CATTEDRA Raffaele</b> , Professeur, Université Paul-Valéry, Montpellier III,	Directeur de thèse
<b>CHABBI-CHEMROUK Naima</b> , Professeur, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger	Rapporteur
<b>CHERRAD Salah-Eddine</b> , Professeur, Université de Constantine	Examineur
<b>DAVID Jean-Claude</b> , Chargé de recherche, CNRS GREMMO, Lyon	Examineur
<b>MADCEUF Anna</b> Maître de conférences HDR, Université de Tours	Rapporteur
<b>MIOSSEC Jean-Marie</b> , Professeur, Université Paul-Valéry, Montpellier III	Examineur

**UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY - MONTPELLIER III**  
Arts et Lettres, Langues et Sciences Humaines et sociales

**ÉCOLE DOCTORALE**  
Territoires, Temps, Sociétés et Développement

**DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY - MONTPELLIER III**

Discipline : Géographie et Aménagement de l'Espace

**Fadila KETTAF**

**LA FABRIQUE DES ESPACES PUBLICS :  
Conceptions, formes et usages des places d'Oran  
(Algérie)**

**Thèse dirigée par Raffaele CATTEDRA**

**Soutenue le 9 décembre 2013**

**Jury :**

**CATTEDRA Raffaele**, Professeur, Université Paul-Valéry, Montpellier III, directeur de thèse

**CHABBI-CHEMROUK Naima**, Professeur, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger, rapporteur

**CHERRAD Salah-Eddine**, Professeur, Université de Constantine, examinateur

**DAVID Jean-Claude**, Chargé de recherche, CNRS GREMMO, Lyon, examinateur

**MADŒUF Anna** Maître de conférences HDR, Université de Tours, rapporteur

**MIOSSEC Jean-Marie**, Professeur, Université Paul-Valéry, Montpellier III, examinateur



A ma famille

*« Oran est ... une ville ordinaire ... Mais il est juste d'ajouter qu'elle s'est greffée sur un paysage sans égal, au milieu d'un plateau nu, entouré de collines lumineuses, devant une baie au dessin parfait. »*

*La Peste. Albert Camus (1947, p.10-14)*



# Remerciements

Mon profond remerciement va d'abord à M. Raffaele Cattedra qui a bien voulu diriger cette thèse. Ses orientations, remarques et apports intellectuels se sont révélés très précieux. Je tiens à lui exprimer ici toute ma gratitude. Je tiens aussi à adresser mes vifs remerciements à de nombreuses personnes du laboratoire GESTER –devenu UMR GRED- qui, pendant toute la durée de la thèse, m'ont accordé leur amitiés, m'ont apporté leur soutien, et sans qui ce travail n'aurait pu aboutir.

Je remercie également Mme Naïma Chabbi-Chemrouk et Mme Anna Madœuf d'avoir aimablement accepté d'évaluer cette thèse et d'accorder du temps pour la soutenance, ainsi que MM. Jean-Claude David, Salah-Eddine Cherrad et Jean-Marie Miossec d'avoir accepté d'être membres du jury.

Je suis aussi redevable à Amara Bekkouche pour l'aide précieuse qu'elle a consentie à cette recherche. Je remercie encore une fois chaleureusement Jean-Marie Miossec pour son humanité, sa générosité intellectuelle et sa disponibilité. Je remercie aussi, et tout particulièrement, Monique Gherardi pour sa bonne humeur, sa générosité et son aide dans les moments les plus difficiles dans l'élaboration de cette thèse. Qu'elle trouve ici ma profonde affection.

Je pense particulièrement à Fernanda Moscarelli qui a bien voulu consacré du temps dans la mise en forme du manuscrit. Sa joie de vivre est un vrai rayon de soleil. Je pense aussi à Nancy de Richemond, Stéphanie Defossez, Chloé Yvroux, qui ont mis leur connaissance de la langue française au service d'une relecture minutieuse de cette thèse. Je les remercie sincèrement.

Mes remerciements vont aussi à tous mes interlocuteurs publics et privés pour l'aide précieuse que j'ai reçue de chacun d'eux à Oran. Je pense particulièrement à toutes les personnes qui m'ont accordé des interviews et des entretiens, ainsi qu'aux responsables et cadres des différentes directions qui ont mis à ma disposition les informations et les documents nécessaires au développement de cette recherche.

Je suis également très redevable à Mme Samira Gaïd, laquelle a suivi très régulièrement, en sa qualité d'amie et co-auteur de plusieurs articles, la lente évolution de ce travail. Je remercie aussi Mme Zakia Affane qui a eu la gentillesse de me secondar dans mes tâches d'enseignement lors de mes passages à Montpellier. Toutes les deux mais aussi Saliha Kadi-Flazi, Saliha et Abdellah Bencherif, Karima Benachenhou, Chafika Bouziri ... n'ont cessé de m'encourager à aller jusqu'au bout de cette entreprise.

J'exprime aussi mes remerciements à Asmaa Kerrouche et Youcef Kadri, jeunes architectes, pour l'aide qu'ils ont bien voulu m'apporter et le temps qu'ils ont consacré dans l'élaboration des dessins des plans de cette thèse.

J'aimerais également remercier toutes les personnes qui ont contribué à rendre mon séjour à Montpellier des plus agréables. Je pense à Frederic Leone, à Shahla Dorchezadeh, à Christine Pouzoulet, et à tous les membres de GESTER avec qui j'ai échangé des moments d'amitié et de convivialité.

Enfin et non des moindres, j'adresse à mes parents ainsi qu'à ma famille mes ultimes remerciements pour leur générosité et leur patience. Je pense que, sans eux, je n'aurais pas eu la possibilité d'arriver jusqu'au bout de ce périple. Je leur dédie cette thèse.



---

## Table des matières

---

<b>Remerciements</b> .....	5
<b>Table des matières</b> .....	7
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	13
<b>PREMIERE PARTIE :LA PLACE DANS LA VILLE</b> .....	35
<b>INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE</b> .....	39
<b>CHAPITRE 1</b> .....	41
<b>ESPACE PUBLIC ET PLACE URBAINE : ESQUISSE D'UN ETAT DES SAVOIRS</b> .....	41
1-1 L'actualité de l'espace public : d'un espace urbain perdu à un espace public recherché.....	42
1-1-1 Crise de « l'espace public » .....	42
1-1-2 Espace public et espace urbain : deux espaces à réconcilier .....	44
1-1-3 Concept à circonscrire : « espace public » et « espaces publics » .....	49
1-2 Espace public et fabrique urbaine : la place comme grille de lecture de la ville à travers les âges .....	53
1-2-1 La place dans les villes antiques: la genèse d'un modèle ? .....	54
1-2-2 La place dans les villes du Moyen Âge .....	57
1-2-3 La place dans la ville Moderne : du retour au modèle dans la Renaissance au déclin de la place à l'époque industrielle.....	65
1-2-4 La place dans l'urbanisme contemporain .....	69
1-2-5 La place dans la ville : une synthèse.....	72
1-3 Conception et usages des places publiques .....	74
1-3-1 Pour une possible typologie des places ?.....	74
1-3-2 Conception et composition urbaines.....	79
1-3-3 Usages, pratiques et territorialités des espaces publics.....	85
<b>CHAPITRE 2</b> .....	95
<b>STRUCTURE URBAINE ET FORMATION DES PLACES D'ORAN</b> .....	95
2-1 Une géographie urbaine tourmentée et une ville aux multiples héritages .....	96
2-1-1 La genèse .....	97
2-1-2 Aux origines d'Oran : une ville arabo-mauresque ? .....	99
2-1-3 Les « trois temps » de la ville d'Oran .....	101
2-2 La ville ancienne : la structuration des premières places d'Oran.....	104
2-2-1 La ville espagnole .....	104
2-2-2 La « ville » ottomane .....	116
2-3 La ville moderne : vers la diffusion des places publiques .....	119
2-3-1 Urbanisme militaire français et nouveau tracé urbain .....	119
2-3-2 Remodelage urbain : la place s'impose entre 1831 et 1848.....	122

2-3-3 Développement urbain : la place se multiple entre 1848 et 1930 .....	132
2-4 La ville fonctionnelle : la mise à l'écart des places publiques .....	148
2-4-1 De la ville moderne à la ville fonctionnelle : la place dans la tourmente dès les années 1930 .....	148
2-4-2 Une continuité après l'indépendance : la place s'éclipse.....	153
<b>CHAPITRE 3</b> .....	157
<b>POUR UN ESSAI DE CLASSIFICATION TYPO-MORPHOLOGIQUE DES PLACES D'ORAN</b> .....	157
3-1 Essai d'une classification .....	158
3-1-1 Les types des places d'Oran.....	158
3-2 Pour une « aventure » des noms des places .....	181
3-2-1 Dénomination des espaces urbains sous les occupations espagnole et française.....	182
3-2-2 Réappropriation territoriale et nouvelle dénomination des espaces après l'indépendance.....	186
<b>Conclusion de la première partie</b> .....	190
<b>DEUXIEME PARTIE :L'ESPACE PUBLIC ET SON TRAITEMENT DANS LA PLANIFICATION URBAINE</b> .....	193
<b>INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE</b> .....	197
<b>CHAPITRE 4</b> .....	199
<b>L'ESPACE PUBLIC DANS LES PRATIQUES URBANISTIQUES</b> .....	199
4-1 L'urbain en Algérie : la déshérence des espaces publics .....	200
4-1-1 L'urbanisme colonial : un aperçu historique .....	200
4-1-2 L'urbanisme après l'indépendance .....	202
4-1-3 Les instruments d'urbanisme en vigueur PDAU et POS : impact sur le paysage et sur l'espace public .....	210
4-1-4 L'émergence de nouvelles réflexions et de nouveaux instruments .....	220
4-2 Rôle des acteurs face à la conception des espaces publics : pouvoir absolu des uns et poids marginal des autres.....	224
4-2-1 L'Etat : l'acteur primordial .....	225
4-2-2 Les institutions locales et les élus : un pouvoir bicéphale .....	226
4-2-3 Les groupes sociaux : pouvoir certain des uns et pouvoir émergeant des autres.....	228
4-2-4 Les usagers ou les habitants : des acteurs à la marge et peu entendus....	230
4-2-5 Les concepteurs et les bureaux d'études : un acteur important mais à l'action peu considérée .....	230
4-3 L'espace public ou le « maillon faible » de l'aménagement urbain : pratiques, discours et reproduction de savoirs .....	231
4-3-1 Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre en question.....	231
4-3-2 Reproduction des savoirs : l'enseignement de la conception de l'urbain et de l'espace public dans les écoles d'architecture .....	237

<b>CHAPITRE 5</b> .....	243
<b>ESPACE PUBLIC ET PROJET URBAIN : UN SIMULACRE URBANISTIQUE</b>	243
5-1 L'espace public : un enjeu pour le projet urbain.....	244
5-1-1 Le projet urbain : une nouvelle « démarche stratégique » ? .....	245
5-2 Le projet urbain en Algérie : utopie ou réalité ? .....	246
5-2-1 Le projet urbain et les espaces publics: entre velléité et timidité .....	248
5-3 Oran dans la vague des projets urbains : des occasions manquées de recomposition de l'espace .....	253
5-3-1 Développement du <i>Front de mer</i> : une tentative non encore aboutie .....	253
5-3-2 Le tramway s'invite en ville mais l'espace public reste un éternel oublié .....	259
5-4 Des projets d'espaces verts : des grandes ambitions en attente de concrétisation .....	271
5-4-1 Classification officielle des catégories d'espaces verts et des acteurs impliqués .....	272
5-4-2 Projets d'espaces verts pour Oran.....	274
5-4-3 Prolifération de lois et de projets avec de faibles retombées territoriales	277
5-5 De la production et de la gestion des espaces publics : un bilan critique .....	280
5-5-1 L'espace public dans le processus d'élaboration d'un nouveau POS : le parent pauvre de tout le dispositif d'aménagement urbain.....	280
5-5-2 Production et gestion des espaces publics « ordinaires »: un processus lourd et inefficace .....	288
<b>Conclusion de la deuxième partie</b> .....	293
<b>TROISIEME PARTIE: ESPACE PUBLIC ET USAGES : DES LIEUX URBAINS A LA RECHERCHE D'UN SENS TERRITORIAL</b> .....	295
<b>INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE</b> .....	299
<b>CHAPITRE 6</b> .....	301
<b>SIX PLACES MAJEURES DE LA VILLE D'ORAN : COMPOSITIONS, FORMES ET USAGES</b> .....	301
6-1 Choix des places de l'étude.....	302
6-2 Place du 1 <sup>er</sup> Novembre 1954 (ex Place d'Armes): du lieu du pouvoir à l'espace symbolique .....	305
6-2-1 Origine et évolutions.....	307
6-2-2 Forme urbanistique et architecturale.....	310
6-2-3 Vie urbaine : un usage d'une place « mise en scène ».....	312
6-3 Place Maghreb (ancienne Place de la Bastille): d'une place de l'église à un appendice commercial .....	315
6-3-1 Origine et évolutions.....	315
6-3-2 Forme urbanistique et architecturale.....	316
6-3-3 Vie urbaine : un appendice d'une dynamique marchande .....	318
6-4 Place Kahina (ex Jeanne d'Arc): du lieu religieux au lieu culturel.....	321
6-4-1 Forme urbanistique et architecturale.....	321

6-4-2 Vie urbaine : un espace de passage.....	322
6-5 Place Abdelmalek Ramdane (ex des Victoires) : « un carrefour tu demeureras ! » .....	325
6-5-1 Origine et évolutions.....	325
6-5-2 Forme urbanistique et architecturale.....	326
6-5-3 Vie urbaine : un espace de repère .....	326
6-6 Place Cdt Medjdoub (ex Hoche) : d'une place de quartier à une place de ville .....	329
6-6-1 Origine et évolutions.....	329
6-6-2 Forme urbanistique et architecturale.....	329
6-6-3 Vie urbaine : l'ambivalence des pratiques urbaines .....	332
6-7 Boulevard de l'Indépendance (ex Joseph Andrieu): de la Tahtaha des « Arabes » à la place moderne.....	333
6-7-1 Origine et évolutions.....	333
6-7-2 Vie urbaine : un usage changeant d'une place en transition.....	336
6-8 Forme et sens du lieu, usage et représentation .....	338
<b>CHAPITRE 7</b> .....	343
<b>TERRITORIALITES DES PLACES PUBLIQUES D'ORAN A TRAVERS DEUX CAS D'ETUDE</b> .....	343
7-1 Perception et usages de la place du 1 <sup>er</sup> Novembre 1954 (ex d'Armes).....	344
7-1-1 Un espace à forte imagibilité .....	345
7-1-2 Temporalités, toponymies et pratiques de l'espace .....	348
7-1-3 Caractéristiques physiques et formes de sociabilité.....	355
7-1-4 Images et sens accordé au lieu .....	359
7.2 Réaménagement urbain de la place Commandant Medjdoub (ex Hoche) et réactions citadines .....	369
7-2-1 D'une opération de réaménagement urbain .....	369
7-2-2 Réactions des acteurs impliqués .....	373
<b>CHAPITRE 8</b> .....	383
<b>PRATIQUES D'ESPACES PUBLICS OU L'INVENTION DE NOUVEAUX LIEUX URBAINS</b> .....	383
8.1 Quand les usagers-citoyens s'approprient des espaces publics .....	384
8-1-1 Les habitants à la rescousse des espaces publics de proximité : compétences en émergence ou marginales ? .....	384
8-1-2 Les associations à la conquête des espaces publics .....	387
8-2 Quand la pratique de l'espace public invente une nouvelle « centralité » .....	390
8-2-1 L'absence d'une centralité planifiée .....	391
8-2-2 Pourtant des dispositions urbaines et architecturales configurent une nouvelle centralité.....	392
8-3 Les moments d'exception des espaces publics .....	397
8-3-1 Le cortège nuptial : mise en scène rituelle et fabrique sociale de l'espace public .....	399
8-2-2 Les manifestations culturelles à Oran ou la construction d'une identité locale?.....	401

8-2-3 Les nuits du Ramadan : l'effervescence des espaces publics .....	403
<b>Conclusion de la troisième partie</b> .....	406
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	409
Bibliographie .....	423
Ouvrages généraux .....	423
Ouvrages: Oran, Algérie.....	441
Documents archives et instruments d'urbanisme .....	448
Documents cartographiques et iconographiques .....	448
Liste des figures.....	451
Liste des tableaux .....	455
Liste des sigles.....	457
Annexes .....	459
A.1 Index des noms anciens et nouveaux des places d'Oran .....	459
A-2 Une enquête auprès des usagers .....	461
A-3 Questionnaire .....	463
Résumé .....	467

---



## INTRODUCTION GÉNÉRALE

---

« La place est sûrement le premier type d'espace urbain inventé par l'homme » soutient Robert Krier (1980, p. 7). Les archéologues ont identifié des formes de places dans les premiers organismes urbains constitués sur les bords du Tigre, de l'Euphrate et du Nil. En Europe, la place n'apparaît que plus tard, d'abord dans la ville grecque puis dans la ville romaine pour se diversifier dans la ville du Moyen âge. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles des places s'ouvrent, s'agrandissent et aèrent les tissus urbains médiévaux. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les places agrémentent le centre des villes sous forme de grands vides monumentaux pour célébrer les royautés en Europe, ou dans les colonies d'Amérique. Au XIX<sup>e</sup> siècle, par un effet de diffusion transnational, les places triomphent devant les hôtels de ville, les préfectures, les théâtres, et les gares. Au XX<sup>e</sup> siècle, beaucoup d'entre elles disparaissent au profit des grands réseaux de circulation et des nouvelles formes d'urbanisation purement fonctionnalistes qui caractérisent le monde entier. Depuis quelques décennies, elles sont ressuscitées à la faveur d'un discours sur le projet urbain et d'une pratique urbanistique qui renoue avec la dimension de l'espace public et des pratiques de sociabilités urbaines.

La place est un espace urbain singulier. Elle est non seulement un espace d'embellissement et d'ordonnancement architectural spécifique, mais elle est aussi et surtout un lieu symbolique collectivement reconnu. Emblème manifeste des villes, en particulier de l'occident européen, elle s'affiche sur les cartes postales, les guides et « prend place » dans es récits de voyage. Elle évoque aussi l'officialité par les images caractéristiques des lieux de pouvoir et révèle l'histoire urbaine d'innombrables cités. De l'agora grecque au réseau de places du quartier contemporain d'Antigone à Montpellier (notons la filiation mythologique du nom Antigone), du forum romain au forum des Halles à Paris, de la Piazza de la Signoria dans la Florence médiévale à la place du célèbre centre culturel Georges Pompidou qui s'impose dans le Paris haussmannien, de la place des bastides dans les cités du sud-ouest Français à la *plaza mayor* dans les cités de l'empire espagnol et de ses colonies, l'éventail est extrêmement large. La place fascine et sans doute fascinera toujours. Dans le monde arabe et les cités d'Orient, la place renvoie le plus souvent aux lieux de marché aux portes des villes, aux bazars, aux souks et autres *djemaa*, espaces d'assemblée et d'échange des communautés.

Si les places publiques ont eu une histoire millénaire et bien documentée en Occident, elles n'ont qu'une histoire récente au Maghreb. Elles sont principalement liées à l'histoire coloniale et donc à l'exportation du modèle français d'aménagement urbain. Ce modèle se fonde principalement sur les principes de l'hygiénisme et la régularité de la ville mis en œuvre à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'est répandu

dans les colonies et les territoires sous tutelle française. La place publique constitue dans le dispositif de l'aménagement colonial un espace urbain majeur où étaient lotis les bâtiments symboles de l'administration coloniale. Dans les villes algériennes, ce modèle s'est imposé avec force comme moyen d'expression de la puissance coloniale et comme point de départ de la construction *ex nihilo* de nombreuses villes et villages. Tant de places bâties entre 1830 et 1940 à Alger, Oran, Constantine et Annaba mais aussi à Blida, Mostaganem, Sidi Bel Abbés, Skikda, Mascara ou Tlemcen témoignent de la volonté d'édifier des espaces urbains qui symbolisent le pouvoir colonial et ses règles urbanistiques et architecturales (Béguin, 1983 ; Malverti, 1994 ; Picard, 1994 ; Almi, 2002 ; Oulebsir, 2004).

On peut lire de très nombreux ouvrages ou articles sur les systèmes des places publiques en France, leurs formes, leurs aménagements et leurs rôles. Beaucoup de récits historiques explicitent spécifiquement les enjeux politiques, économiques et sociaux liées aux places dans la ville. Les études réunies de Caroline Rose et Pierre Pinon (1999), *Places et parvis*, de Géraldine Texier-Rideau *et al.* (2003) *Places de Paris XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* ou de Laurence Baudoux-Rousseau *et al.* (2007) *La place publique urbaine du Moyen Age à nos jours*, sont parmi les premières à avoir présenté les places et parvis de France en même temps que celles d'autres pays européens, ces hauts lieux de la vie urbaine. Ces études ont exploré tour à tour les dimensions historiques, urbanistiques, architecturales, patrimoniales et sociales. Les places des villes algériennes quant à elles, n'ont fait l'objet que de très rares recherches en matière d'urbanisme ou de géographie. Amara Bekkouche consacre à quelques places publiques un volet de sa thèse en urbanisme (1998) sur les espaces verts d'Oran. Leur absence dans la recherche urbaine semble d'ailleurs tout à fait surprenante au regard des multiples travaux consacrés à la ville. Néanmoins, nous pouvons signaler des travaux sur les espaces publics dans la discipline de la sociologie urbaine, en particulier ceux de Nassima Dris (2001, 2005) et de Rabia Bekkar (1997) consacrés aux espaces publics d'Alger et de Tlemcen.

Les places d'Oran sont très représentatives du patrimoine urbain hérité de l'époque coloniale ; elles témoignent de la présence de ressources urbaines importantes qu'il sera intéressant d'étudier. La place saisie en tant que lieu où se rencontrent le spatial et le social ouvre des pistes de réflexion encore très peu exploitées en Algérie. Son importance dans le tissu urbain et en termes de structuration des quartiers de la ville est un élément suffisamment important pour la considérer comme objet d'étude à part entière. Le rôle social de la place publique, les pratiques qui lui sont inhérentes et les représentations des usagers-habitants ajoutent à cet objet d'étude une dimension aussi importante dans la recherche urbaine.

Au-delà de la place publique, c'est le concept de l'espace public qui nous intéresse. Etant issue d'une formation d'architecte pour laquelle le dessin de la forme importe plus



que la participation des autres disciplines, je tente d'intégrer une vision géographique de l'espace. Dans cette recherche en aménagement, ma démarche est, en effet, de faire en sorte qu'une configuration pluridisciplinaire soit explorée. C'est pourquoi la présente étude tente d'adopter des approches croisées entre diverses disciplines des sciences sociales : l'architecture, l'urbanisme, et la géographie urbaine. Plus précisément, ce travail de recherche privilégie une approche qui articule trois types d'analyse : celle des composantes physiques de l'espace, celle des formes d'usage et de représentation et celle des pratiques de la planification urbaine. En ce sens, le questionnement renvoie à des problématiques multiples. Travailler sur les places publiques d'Oran pouvait paraître sans intérêt il y a quelques années, dès lors que c'est une société où la place n'apparaissait pas comme un référent majeur du point de vue culturel, tout en ayant un héritage spatial et historique de celle-ci. Beaucoup de chercheurs avancent d'ailleurs l'idée qu'il n'y a pas de places publiques dans le monde arabe (Remy, 2004 ; Pardo, 2009). Certains vont plus loin et se posent la question de savoir s'il y a des espaces publics dans les villes maghrébines, au sens philosophique et social du terme du terme, c'est-à-dire des espaces d'expression de la démocratie et pratiqués par tous (Navez-Bouchanine, 1996).

Depuis peu, après de longues années d'indifférence et d'abandon par les pouvoirs publics, la place publique semble avoir acquis une meilleure image à Oran. Les éléments de réaménagement urbain nouvellement introduits à partir de 2005, modestes mais perceptibles, ont eu un impact non négligeable sur l'attrait renouvelé des places au sein de la ville. L'intérêt pour celles-ci semble bel et bien s'affirmer avec des signes annonciateurs d'usage intensif de l'espace public. Même pendant la « décennie noire » des années 1990 où l'espace public, hormis les espaces centraux, était perçu comme un espace de tous les dangers, « les violences qui [s'exerçaient] le plus souvent à la périphérie ont altéré effectivement les relations de proximité mais n'ont jamais annihilé la vie quotidienne ... » écrit Nassima Dris (2001, p. 20). D'ailleurs, les articles et les discours ambiants, notamment dans la presse, font écho à cet intérêt porté par les uns et les autres. L'« envie » ou l'exigence de l'espace public exprimée fortement par les citoyens explique sans nul doute ce mouvement général qui incite les responsables de la ville à promouvoir les places publiques et à les doter d'aménités pour le bien-être des citoyens. Dans ce contexte, aujourd'hui plus qu'hier, la recherche sur les places publiques se justifie autant par la transformation sur le plan formel que par la réalité de nouvelles pratiques sociales.

### **Motivation de la recherche : conjuguer une dimension socio-spatiale au regard de l'architecte.**

L'idée de cette recherche sur les places publiques s'est imposée à moi alors que je dirigeais des étudiants en fin de cursus de l'option « aménagement urbain » au

Département d'architecture de l'Université des sciences et de la technologie d'Oran (USTO)<sup>1</sup>. Les problématiques de la ville que nous abordions en atelier de 5<sup>ème</sup> année depuis plus d'une quinzaine d'années se focalisaient particulièrement sur deux éléments: la composition de l'espace urbain et l'architecture qui le constitue. L'objectif était de former les étudiants aux questions de la conception urbaine.

Ces questions, importantes comme elles sont, mobilisent depuis de nombreuses années des universitaires tenus de dispenser des enseignements sur le projet urbain sur deux préoccupations majeures. La première concerne la forme des espaces publics urbains en général et des places publiques en particulier. Cette préoccupation est en effet souvent soulevée dans les discussions et dans les propositions qui mettent en évidence le problème de la définition de la forme ainsi que celui du processus de sa conception. La question de savoir comment procéder pour concevoir et dessiner des espaces urbains dans le contexte algérien se pose avec acuité. Cette interrogation restera cependant posée et insuffisamment explorée tant que la formation dans le champ de l'urbain reste insuffisante dans nos écoles d'architectures, ainsi que j'essaie de l'argumenter à la fin du chapitre 4 de ce travail.

La deuxième préoccupation porte sur l'espace social. Dans cette réflexion, il ne s'agit pas uniquement de concevoir formellement des places publiques mais de sensibiliser les étudiants à ce qu'elles deviennent des espaces de "plaisir des sens" et de sociabilité. Ces rôles qu'on assigne, à tort ou à raison, à la place publique nous renvoient à la question, éminemment récurrente, de savoir si un tel espace est pertinent dans une société pour qui la place est avant tout importée d'une culture étrangère. Mais cette question ne nous renvoie-t-elle pas à celle de la « ville à l'œuvre » (Bailly, 1992) ? C'est-à-dire, comme l'explique Nassima Dris (2001, p. 33), de la ville en train de se faire « où s'expriment à la fois des pratiques spécifiques puisant leurs référents dans le champ de la culture locale et des modes de comportements induits soit par la forme du bâti soit par les effets de la globalisation ».

Ces préoccupations, à la fois inhérentes à la forme urbaine et à la pratique sociale, m'ont alors conduite à construire et préciser mon objet de recherche. En tant qu'architecte, la dimension sociale était pour moi un « champ aveugle », une dimension que j'ai découverte peu à peu avec l'évolution de la recherche et à travers la participation à des colloques et des séminaires auxquels j'ai participé. L'intérêt porté aux sciences sociales, m'a aussi donné l'opportunité de participer au projet de recherche « *Faire la ville en Périphérie (s) ? Territoires et territorialités dans les grandes villes*

---

<sup>1</sup> En Algérie, c'est les écoles d'architecture qui prodiguent quelques enseignements sur l'urbanisme. Quant à l'aménagement urbain, il peut être entrepris comme option pour le projet de fin d'étude. C'est souvent dans le 3<sup>ème</sup> cycle (magister) qu'il est possible d'entreprendre des études approfondies d'urbanisme.

*du Maghreb* » dirigé par Pierre Signoles dans le cadre du programme « Appui à la coopération pour la recherche en sciences humaines et sociales entre le Maghreb et la France » financé par le FSP (Ministère des Affaires Etrangères) de 2006-2010. Ce projet portait sur plusieurs axes d'étude dont les thématiques à la fois des pratiques et des urbanités, et des projets urbains, m'ont particulièrement intéressée. Cet intérêt m'a aussi permis d'entreprendre un doctorat en géographie et en aménagement au laboratoire GESTER, devenu en 2011 UMR GRED, de l'université de Montpellier 3. Par ailleurs, ma présence à Montpellier rendait possible l'observation des places du centre-ville qui présentent de fortes similitudes de composition avec celles du centre-ville d'Oran. C'est en établissant des correspondances entre les places des deux villes que j'ai pu enrichir mes connaissances en matière de pratiques des espaces publics (même si ces correspondances n'apparaissent pas de manière explicite dans ce travail).

Peut-on parler de place dans une ville arabe ? Faute d'avoir été suffisamment théorisée, la place arabe est encore perçue comme un espace qui n'existe pas aux yeux de beaucoup de chercheurs qui ont, en revanche, largement débattu sur la question plus large de l'espace public dans la ville arabe (Abou Lughod, 1987 ; Beyhum & David, 1992, 1993, 1997 ; Wirth, 1982, 1997). Toutefois, même si l'on accepte l'hypothèse que la place n'est pas un espace significatif dans les villes arabes, les révolutions baptisées de « printemps arabes » auxquelles nous avons assisté et nous continuons d'assister depuis décembre 2010, ne se font-elles pas sur les principales places publiques ? Celles-ci ne sont-elles pas devenues des espaces de liberté de la parole publique et de rencontre avec l'altérité ? A l'instar de la place des Martyrs d'Alger, les places Tahrir (Libération) du Caire, des Martyrs de Beyrouth, de la Perle de Manama, la place Verte de Tripoli, de par leur toponymie qui exprimait l'indépendance du joug du colonialisme, paradoxalement devenues des espaces d'ostentation au culte de la personnalité de leur dirigeants autocrates, n'ont-elles pas pris une signification nouvelle ? Celle d'espaces de rassemblement démocratique, de revendication et de communication ? Ainsi, travailler sur les places publiques prend aujourd'hui tout son sens.

### **Objet de recherche : les places publiques d'Oran comme exemple de fabrique d'espaces publics urbains dans le monde arabo-méditerranéen**

La place s'est éclipsée pour un temps du champ de l'urbain, mais elle a acquis depuis les années 1980 une nouvelle notoriété sur la rive Nord de la Méditerranée, dans un contexte européen marqué par des politiques de reconquête des anciens centres urbains (Whyte, 1988 ; Levy, 1987 ; Chevalier & Peyron, 1994 ; Joseph, 1984, 1998 ; Ghorra-Gobin, 1994, 2001). La place en tant qu'espace public est donc fortement "à la mode", tant dans les sciences sociales (l'anthropologie, la sociologie, la géographie), dans l'urbanisme et l'architecture, que chez les politiques et les « opérateurs » urbains. La

place publique est portée par le projet urbain et constitue à cet égard l'une des pierres angulaires pour une ville de qualité (Devillers, 1994 ; Genestier, 1993, 1998 ; Mangin & Panerai, 1999 ; Masboungi, 2008 ; Ingallina, 2008). Littératures en tout genre, conférences, articles et revues consacrés aux espaces publics sont pléthoriques et se multiplient un peu plus chaque année. Ces espaces occupent désormais une *place* prépondérante (jeu de mot oblige) dans les questions sur la ville durable, sur la mobilité et sur la ville « agréable à vivre » (Beheny, 1992 ; Berdoulay & Soubeyran, 2002 ; Haëntjens, 2008 ; Terrin, 2011).

Dans ce travail, la recherche sur les places publiques d'Oran voudrait contribuer à une réflexion plus large sur la fabrique des espaces publics urbains et s'inscrire dans l'actualité de la recherche urbaine sur le monde arabe et méditerranéen. Dans cette perspective se posent trois questions fondamentales. Celle des héritages d'un urbanisme issu de la culture européenne « exportée » vers la rive sud de la Méditerranée, un urbanisme qui prend aussi appui sur des spécificités locales et qui connaît des « retours » en métropole. Celle des pratiques sociales de ces espaces par les habitants autochtones. Et celle enfin de la conception et de la gestion des espaces publics par les pouvoirs locaux et les opérateurs techniques, et les divers acteurs.

Lieux d'embellissement et de décor, parfois de redécouverte de la ville, tantôt de manifestation d'évènements collectifs, les espaces publics sont des espaces fortement recherchés aujourd'hui par les habitants oranais. Ils redeviennent des lieux d'expression de sociabilités urbaines. Leur fabrique est tout à fait essentielle dans ce qu'ils représentent, dans ce qu'ils permettent comme usages et dans ce qu'ils insufflent comme pratiques.

« L'espace public (est) un espace sensible, dans lequel évoluent des corps, perceptibles et observables, et un espace de compétences, c'est-à-dire de savoirs pratiques détenus non seulement par des opérationnels et des concepteurs (architectes ou urbanistes), mais aussi par des usagers ordinaires » (I. Joseph 1998, p. 31).

Adoptant cette définition du sociologue de l'urbain Isaac Joseph, cette recherche s'attache donc à comprendre la « fabrique » urbaine d'Oran au double sens de la conception et de l'usage des places publiques. Le but est de repérer par des pratiques et des images, les réalités constitutives de l'évolution de l'espace public dans le contexte algérien. Elle interroge l'espace perceptible et arpenté des places publiques du centre ville, mais tente d'examiner aussi d'autres espaces dans la ville périphérique, pour mieux comprendre les différents éléments qui font que certains lieux sont investis et pratiqués. L'espace sensible est cette autre dimension cachée qui mérite d'être considérée et à travers laquelle on peut, sans prétendre à l'exhaustivité, révéler la place

de l'imaginaire collectif dans « l'invention » de l'espace public (au sens de de Certeau, 1990 ; Agier, 1999 et Chalas, 2000).

Les lieux choisis pour l'analyse sont saisis à la fois en tant qu'éléments formels déterminants de la structure urbaine et en tant que supports des pratiques sociales. Leurs positions et configurations spécifiques sont considérées comme des référents majeurs dans la lecture de la fabrique urbaine et dans la compréhension de leur portée symbolique pour les habitants et les usagers. Par ailleurs, la recherche questionne la place qu'occupe le concept de l'espace public dans les pratiques urbanistiques et les modes de gestion de la ville, en investiguant les outils et procédures opératoires d'aménagement et de réaménagement urbain en Algérie, et à Oran en particulier.

La recherche qui se veut une entrée majeure dans le champ d'étude sur les pratiques spatiales interroge à cet effet les relations étroites qu'entretiennent les édifices et monuments avec la place, qui font que celle-ci ne trouve tout son sens que dans une composition urbaine suffisamment cohérente pour supporter des pratiques. Il s'agit ici d'examiner les frontières entre bâti et non bâti, ainsi que les mouvements et itinéraires des usagers, afin d'identifier les dispositions spatiales qui favorisent les sociabilités urbaines (Bertrand, 1984, 1988 ; Lussault, 1993 ; Hillier, 1996). C'est ma formation d'architecte qui me porte à suivre cette piste.

### **Cadrage et problématiques : complexité des interactions entre formes d'aménagements, usages urbains et jeux d'acteurs**

L'Oran d'aujourd'hui illustre remarquablement le contexte d'une fabrique urbaine discutable. Partons d'un constat : les espaces hérités de la période coloniale, pourtant pratiqués par les Oranais, sont visiblement en déclin alors que les nouveaux espaces produits dans les périphéries sont largement fragmentés et désarticulés. L'image de la ville se défait peu à peu par la persistance d'aménagements urbains irraisonnés.

La réflexion sur l'espace public oranais s'inscrit en droite ligne dans la problématique posée par Isaac Joseph pour qui :

« Concevoir un espace, dans les langages de l'habiter, c'était – et c'est encore souvent – concevoir une forme, quitte à demander aux sociologues d'analyser après coup ses usages, eux-mêmes réduits à la restitution d'une opinion, d'un « vécu » ou d'un imaginaire. Or, s'il est vrai qu'un espace public est un espace de représentation, celui-ci, dès lors qu'il est mis en scène, est simultanément conception et usage, contexte pour des activités et accomplissement de ces activités » (1998, p. 53).

Mettre en exergue ce passage de *La ville sans qualité* d'Isaac Joseph, bien qu'il remonte à plus de 15 ans, c'est illustrer combien la mise en forme des espaces publics reste une problématique de premier ordre dans la fabrique de la ville algérienne. La ville d'Oran connaît une crise retentissante de son urbanisme avec la perte de l'équilibre de son territoire (Signoles *et al.* 1999 ; Saïdouni, 2000 ; Brûlé & Fontaine, 2004, 2006 ; Gaïd & Kettaf, 2008 ; Bendjelid, 2010 ; Messahel & Ghodbani, 2011). L'hypothèse que nous pouvons formuler ici est que l'accroissement vertigineux de ses périphéries, en particulier depuis les années 1990, s'est accompagné d'une mise en forme urbaine et architecturale désastreuse des espaces publics.

A la fin de cette étude, les résultats paraissent loin des idées qui l'ont provoquée, celles de s'intéresser aux seules places publiques du centre-ville répondant aux canons classiques de la place. Au fur et à mesure de l'avancement de la recherche, nous nous sommes vite rendu compte que, puisque les places ne représentent qu'une portion limitée du territoire urbain, leur étude ne pouvait par conséquent conduire qu'à une compréhension réduite, tronquée, voire biaisée des espaces publics. Pour mieux cerner les rapports qu'entretiennent les habitants avec les places, il était nécessaire d'élargir le champ d'investigation vers d'autres espaces publics investis par des pratiques urbaines. Dans cette démarche, nous voulions être attentives à observer les espaces de sociabilité des Oranais, repérer les multiples lieux d'expression du lien social et investiguer l'éclosion de nouvelles formes de centralité au-delà de la ville-centre. Ainsi nous pouvons faire l'hypothèse que c'est également dans les périphéries urbaines qu'apparaissent des usages de l'espace public qui se juxtaposent à ceux pratiqués au centre-ville. Cette hypothèse renforce, d'après nous, la volonté de « dépasser les stéréotypes qui assigneraient au nom de l'histoire, une disposition canonique à la place » (Mangin & Panerai, 1999, p. 80). Dans ce cadre, les usages liés soit aux activités commerciales soit à la pratique de détente et de promenade sont perçus comme des compléments profitables pour le centre ancien qui se désengorge peu à peu et pour les périphéries qui se voient investies.

Selon David Mangin et Philippe Panerai (1999, p. 76-81), la place publique est un espace socialement identifié : tout le monde sait reconnaître une place. Mais cette reconnaissance ne s'appuie pas d'abord sur son usage mais sur sa forme urbaine, celle de sa réalité matérielle. Par sa forme, la place est facilement identifiable par rapport au tissu alentour. Vouloir lui assigner à tout prix une fonction, un usage conforme aux activités modernes est une pensée relativement récente. Les habitants et les usagers eux-mêmes savent très bien qu'il y a des places vides et calmes, des places de repère ou d'orientation dans la ville, des places agréables ou déplaisantes, des places que l'on traverse ou d'autres où l'on s'assoit, des places où l'on aime se promener le soir quand il fait plus frais en été. Cette reconnaissance de la place en tant que telle renseigne sur

les multiples facettes de l'usage, mais elle révèle avant tout la grande diversité des compositions de la forme urbaine.

Ainsi nous nous inscrivons dans la réflexion de Michel-Jean Bertrand pour qui

« La forme urbaine n'est pas que l'aspect d'une enveloppe, ni la somme de juxtapositions. Elle est le produit d'une réflexion sur les systèmes complexes – aspect, dimensions, proportions, dispositifs, réseaux – qui, en fonctionnant conditionnent les comportements, références et repérages » (1988, p. 132).

La lecture des dispositions spatiales des places d'Oran intègre donc une réflexion sur le rôle qu'occupent celles-ci dans le tissu urbain et les éléments qui font leur composition urbanistique et architecturale (Gibberd, 1971 ; Panerai *et al.* 1980, 1999, Bertrand, 1984 ; Pinon, 1991, 1992, 1994). La compréhension de cette conception formelle n'est pas seulement la lecture des variables géométriques (configuration en plan, dimensions, cadrage des façades, etc.), mais aussi l'analyse des rapports qu'entretient la place avec les espaces publics alentour, notamment avec le bâti qui l'enclot et le paysage environnant de la voirie. C'est ainsi que la place prend tout son sens avec de multiples variables d'étude. Sur ce point, la finalité de l'exercice est d'abord d'examiner dans un processus diachronique la formation des places publiques et d'analyser comment celles-ci ont structuré l'espace urbain. Ainsi nous pensons identifier les différents types et caractéristiques spatiales des places publiques à Oran.

Dans cette perspective, l'hypothèse que nous émettons est que les places d'Oran ont contribué fortement à la configuration de la structure urbaine. Cette dernière est conditionnée par le site géographique, mais répond aussi à des règles urbanistiques de nature fonctionnelle et esthétique qui renvoient à l'application de modèles urbains et architecturaux à « la française ».

Parler des espaces publics c'est aussi aborder la question de leur conception dans la planification et dans le projet urbain contemporain. Cette préoccupation renvoie aux logiques et pratiques urbanistiques appréhendées au sens large du terme à savoir : les logiques urbaines, les procédures, les instruments d'urbanisme et les projets urbains d'une part, et la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'autre part (Signoles *et al.* 1999 ; Saïdouni, 2000 ; Frey, 1993, 2004 ; Brûlé & Fontaine, 2004, 2006 ; Bendjelid, 2010). L'exploration de l'ensemble de ces éléments permet de comprendre la nature des actions urbanistiques et les difficultés qui leurs sont inhérentes et de mesurer le degré de cohérence dans la mise en forme des espaces publics. Ainsi, se pose la question de la place du concept d'espace public dans la planification urbaine et dans les processus d'élaboration des projets d'aménagement urbain qui sont leurs corollaires.

Les espaces publics sont construits, aménagés, transformés, utilisés, gérés par des acteurs. La compréhension des actions qui pourraient être initiées ou menées à l'égard des espaces publics passe par l'analyse des acteurs. Par le terme acteur, nous entendons le sens défini par Guy Di Méo (2007, p. 28-40) qui écrit que « l'acteur n'est pas plus une personne en général ; c'est une personne qui agit ». C'est une instance, entité identifiable : individu, collectivité, organisation, etc. ; une entité dotée d'une capacité d'agir et qui a des effets directs ou indirects sur son environnement. A Oran, nous assistons à un « empilement des acteurs » (d'après une expression de J.-M. Miossec, 1999) que nous tentons d'identifier. Alors nous nous interrogeons sur le poids de ceux que nous avons identifiés comme les principaux acteurs dans la production, la gestion ou la protection des espaces publics et sur les relations échangées entre eux.

Deux situations nous semblent être au cœur de la problématique des espaces de la ville d'Oran contemporaine :

- L'incompréhension généralisée du concept de l'espace public urbain et de son rôle tant dans la fabrique d'un tissu urbain cohérent que dans la construction d'espaces susceptibles de porter des pratiques sociales, d'une part ;
- La difficile production et gestion des espaces publics, d'autre part.

Sur un autre registre, la place publique renvoie à l'idée d'un espace animé, investi par des usagers et utilisateurs divers. C'est un espace à la fois collectif et anonyme, temporaire, mais périodique, qui admet la passivité ou favorise le contact. Un espace animé est un lieu dont les caractéristiques encouragent la déambulation; la marche à pied est un élément essentiel de sociabilité urbaine. C'est en ce sens que la conception d'un espace public doit permettre l'incertain, accorder la possibilité de l'imprévu, admettre d'allier l'habitude et l'évènement (Mondada & Söderström, 1991 ; Chalas, 2000). Ces interprétations nous paraissent très pertinentes afin de saisir comment la pratique des espaces publics constitue un indicateur d'urbanité et pose la question de la relation du citoyen à la ville.

Les places principales du centre-ville d'Oran sont aujourd'hui un fleuron patrimonial, héritage de ce que fut le lieu du pouvoir colonial. Elles constituent des repères majeurs dans la structure urbaine et furent à leur fondation ou réaménagement les supports préalables à l'édification de quartiers entiers. Un certain nombre de ces places furent d'ailleurs construites aux portes de la ville et se sont imposées par des édifices et des monuments qui leur servaient d'écrin et rehaussaient la qualité (remarquable dans certains cas) de leur composition. Si on examine leur histoire et toponymie, on s'aperçoit qu'elles ont connu plusieurs temps forts de composition et de recomposition, inscrivant de nouvelles appellations, que l'on peut saisir comme des traces, des emblèmes de chaque passage dans un processus de territorialisation et d'appropriation



de l'histoire de la ville. Depuis leur formation, la variation des noms qui leur ont été affectés et les transformations qui les ont marquées illustrent la succession d'interventions sur l'espace public et ont considérablement influencé leur usage. Ces changements toponymiques retracent l'histoire de la ville au rythme d'évènements politiques, de changement de régime, de chute de pouvoirs. Plus prosaïquement, cela a façonné une mémoire collective des places et renforcé durablement leur caractère emblématique.

Le travail d'observation des places d'Oran a permis de constater la mobilisation progressive dans les formes d'appropriation de l'espace public et de cerner les facteurs de conception qualitative de celui-ci. Il s'agissait d'analyser l'interrelation entre les dispositions formelles de l'espace et les pratiques et les usages observés, d'examiner les associations entre l'espace construit et l'espace vécu. C'est à partir de l'interface entre ces deux dimensions que nous avons tenté de dégager les différentes dynamiques en cours et d'identifier les éléments en jeu, ceux des logiques de production des espaces et ceux des pratiques sociales qui en découlent. Dans le cadre de cette approche, l'objectif est de tenter d'explorer les « compétences des citoyens » qui s'expriment (Berry-Chikhaoui & Deboulet, 2000). Le processus de reconquête observé lors des investigations que nous avons menées ne nous renseigne-t-il pas sur l'incessante quête de la société oranaise de se doter de repères et de lieux symboliques appartenant autrefois à une autre culture, mais où se construisent désormais de nouvelles identités ?

Le contexte de la ville, largement envahie aujourd'hui par une modernité sans concession, autorise ainsi des questionnements nouveaux sur ces dynamiques de l'espace urbain et sur les formes de sa reconquête. On ne peut à cet égard se désintéresser des enjeux de l'image, voire de l'imaginaire. Articuler pratiques et représentations s'avère autant nécessaire que pertinent pour identifier l'impact de l'image dans l'investissement de l'espace public. Comme l'ont montré les travaux de Michel Lussault (1993), de Guy Di Méo (1996 ; 2007), les thèses d'Anna Madœuf (1997) et de Raffaele Cattedra (2001), la lecture de l'image, de l'imaginaire et de la représentation sont tout à fait essentiels à la compréhension du vécu des espaces publics.

Ces notions nous informent sur les valeurs des sociétés urbaines dès lors qu'il existe des relations entre le regard porté sur la forme urbaine et les valeurs attribuées à celle-ci. Charles Bachofen (1995) considère l'importance de cette hypothèse qui, selon lui, renvoie aux questions qui relèvent de l'éthique et de la philosophie. Il souligne que cette hypothèse est très peu explorée et c'est ce qui explique que la ville continue à se développer de manière improvisée et sans qualité. La notion de valeur est ici totalement subjective, car chaque individu, chaque communauté et chaque société à ses critères d'évaluation.

Cette question des valeurs, qui s'impose à moi, ne peut pas être examinée uniquement sous l'angle des compétences qui me sont propres, à savoir celles d'une architecte – urbaniste. Dès lors elle ne sera abordée que de façon périphérique. Les présupposés culturels de la société doivent être considérés avec justesse dans la compréhension des pratiques des espaces publics. Comme le souligne Anna Madœuf (1997) dans sa thèse sur les *Images et pratiques de la ville ancienne du Caire : les sens de la ville*, cela nécessite d'être à l'écoute de certains signaux, lesquels renvoient aux mots, aux discours, aux comportements et aux mises en scène urbaines. Dans ce cadre, il serait très fécond de regarder la ville "en train de se faire" ou "de s'inventer" de nouvelles formes d'espaces publics, de capter les valeurs de la société oranaise en quête d'identification de nouveaux territoires pour son émancipation.

Deux hypothèses étroitement liées sont ainsi formulées :

- La localisation dans la ville, les dispositions urbaines et architecturales et les éléments d'aménagement des places publiques influencent les usages en termes de comportements, de références, de repérages et d'images.
- Les usagers et les habitants d'Oran participeraient, par la reconquête des lieux urbains, à l'invention de l'espace public dans la ville.

### **Questionnements : pertinences et adéquations entre aménagements urbains et pratiques d'appropriation spatiale**

Partant du principe que ville et espaces publics sont étroitement liés, on s'attend alors, selon la doxa urbanistique, à ce que ceux-ci contribuent à lutter contre les ruptures dans la ville et à renforcer des continuités urbaines. On s'attend également à ce que cette relation participe à remédier au déclin manifeste des sociabilités urbaines et participe au tissage du lien collectif. Enfin, on s'attend à ce que les espaces publics puissent contribuer à lutter contre les méfaits d'annihilation de l'image de la ville et rehaussent la lisibilité du paysage urbain.

Les espaces publics à Oran, pour indispensables qu'ils soient pour la vie urbaine, souffrent à l'évidence du manque manifeste des règles d'aménagement les plus élémentaires susceptibles d'améliorer leurs aspects formels. La marche à pied, la déambulation ou la halte dans la ville requièrent des espaces « agréables à vivre », au sens de l'esthétique urbaine et de la qualité d'entretien. Les phénomènes de squat et d'occupation illicite de l'espace public à Oran ont atteint des proportions alarmantes et ont affecté significativement la gestion urbaine.

Ces constats, en rapport avec la problématique telle que formulée plus-haut, nous conduisent à nous interroger sur la pertinence de l'aménagement urbain et des modes

d'appropriation par l'usage. Les principaux questionnements que nous aborderons sont les suivants : quand, comment et dans quelle logique urbaine la place publique a-t-elle été introduite à Oran et comment a-t-elle évolué ? Quels rôles les places publiques occupent-elles dans la structure urbaine d'Oran ? Comment les influences occidentales se sont-elles exercées sur l'organisation et les pratiques urbanistiques à Oran et comment celles-ci ont-elles évolué ? Quelle place occupe le concept d'espace public dans les pratiques urbanistiques actuelles ? Est-ce que les places héritées peuvent offrir des possibilités de pratiques sociales adaptées à la société contemporaine ? Comment les places publiques héritées sont-elles perçues et vécues aujourd'hui par la société et quelles sont les différentes dispositions spatiales qui sont susceptibles d'influencer les pratiques des usagers ? Dans quelle mesure les images et les représentations contribuent à forger de (nouvelles) pratiques ?

L'ensemble de ces questions renvoie à une interrogation transversale et centrale : comment se fabrique, par les compositions urbaines et architecturales, par les aménagements, et par les pratiques et les images, les places publiques et les lieux urbains dans la ville ?

### **Choix des terrains d'étude : « ville centre » et « ville périphérie »**

Les lieux examinés dans cette étude sont multiples, ils correspondent aux deux idéaltypes de la ville-centre et de la ville-périphérie. Ceux de la ville-centre ont des analogies urbaines et architecturales évidentes et appartiennent à la même aire géographique et urbaine qui correspond au tissu hérité de l'urbanisme colonial. Ils sont situés dans les quartiers centraux de la ville et sont organisés en deux grands groupes distincts : l'un avec des places taillées dans le tissu urbain préexistant avant 1850, et l'autre avec des places construites *ex nihilo* au sein d'un ensemble urbain nouveau créé après 1850.

Dans le premier groupe, on retrouve des "lieux" historiques tels que les places de la Perle, Kléber, des Quinconces ou encore de la République. Elles sont situées dans le plus ancien quartier de la ville appelé Sidi el Houari ou « ville basse », là où Espagnols, Ottomans et Français notamment ont, tour à tour, construit, déconstruit et façonné de nouveaux espaces urbains. Le second groupe, quant à lui, est composé d'une série de places aménagées durant l'époque de la colonisation française. Elles sont établies dans la ville moderne, nommée aussi « ville haute » construite exclusivement pour la population européenne. Dans ce groupe, nous examinerons la place d'Armes, la place Jeanne d'Arc, la place de La Bastille, la place Hoche, la place des Victoires et l'Esplanade Joseph Andrieu qui constituent les places les plus marquantes dans le paysage urbain. Ces places sont toutes différentes. Elles n'ont pas la même taille et ne jouent pas non plus un rôle comparable dans l'espace d'Oran. Ce sont les plus réputées

et les plus citées dans notre enquête<sup>2</sup> ; elles permettent donc une bonne lecture du triptyque conception, forme et usage.

La place d'Armes et la place Hoche participent cependant à la dynamique du centre-ville ; elles permettent une compréhension plus fine de ce que peuvent déployer des habitants dans un espace public investi. L'analyse plus exhaustive de la place d'Armes, plus emblématique et très citée dans l'enquête, permet d'explorer les perceptions et les usages et de définir les caractéristiques spatiales qui favorisent la pratique de l'espace. La place Hoche, par ailleurs, donne l'opportunité d'examiner les réactions des citoyens face à une opération d'embellissement menée par les pouvoirs publics. Par rapport à ce cas précis, l'étude tente une réflexion sur les « compétences » exprimées par les différents groupes d'acteurs dans le cadre d'une opération d'urbanisme. L'on tente d'aborder la question cruciale des rapports entre ceux qui conçoivent l'espace et ceux qui le pratiquent.

Dans le volet d'étude concernant la ville-périphérique, en particulier la périphérie Est, il est question d'analyser des espaces récemment aménagés qui semblent connaître des pratiques intensives de sociabilité. L'engouement tout à fait surprenant des Oranais vis-à-vis de ces espaces conduit à nous interroger sur les motivations des habitants pour pratiquer un espace public nouvellement créé et à considérer les éléments d'aménagement qui le rendent attrayant. Dans ce contexte, une réflexion toute particulière sur l'invention des espaces publics est menée à travers le spectre des « compétences » émergentes des usagers-citoyens à investir des espaces publics, des pratiques effectives de nouveaux aménagements urbains qui configurent une nouvelle centralité, et des moments d'exceptions qui construisent des lieux urbains dans la ville.

Diversifier les terrains d'étude, scruter les uns et les autres dans des contextes variés et dans des dimensions et des temporalités multiples, nous a paru pertinent afin de mieux saisir tous les éléments constitutifs inhérents à la fabrique des espaces publics.

### **Méthodologie de la recherche**

Le concept d'espace public auquel renvoie la place est largement développé dans la littérature urbaine. Ce concept polysémique par définition est fondamental dans notre recherche. Les multiples dimensions de la morphologie, de la perception et de la représentation, du vécu social, de la temporalité et de la planification urbanistique sont les entrées majeures de l'étude de ce concept. C'est en croisant les différentes approches d'investigation relatives à ces questions que l'on peut arriver à saisir les enjeux de l'espace public. La méthodologie de recherche est plurielle et supporte à l'évidence des modes et des échelles d'analyse spatiale et sociale variés.

---

<sup>2</sup> Voir infra « méthodologie, p. 26 »

La méthode s'appuie sur l'exploration de nombreux documents graphiques et de littératures scientifiques relatifs à l'urbanisation d'Oran et à l'aménagement des places publiques. Cette exploration passe par les écrits d'historiens et de géographes, les récits de romanciers, les discours des politiques et les paroles des usagers, les cartes et plans, les projets et outils d'urbanisme, les textes officiels, les écrits de la presse etc. Ainsi, les sources sont de provenances diverses. Celles qui ont été particulièrement utilisées sont conservées aux archives de la Direction de l'Urbanisme et de la Planification (DUP) dépendante de la Mairie d'Oran et dans celles du Musée Demaeght d'Oran (actuellement Musée Ahmed Zabana). L'apport des centres d'archives coloniales de France a aussi été capital dans le recueil d'informations importantes sur l'urbanisme français en Algérie, notamment avec la documentation provenant du Centre National des Archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence (ANOM), du *Centre de documentation de l'UMR PRODIG* (rue Saint Jacques à Paris), et du Service de Génie et de Dépôt de la Guerre au château de Vincennes à Paris<sup>3</sup>. De nombreux autres documents ont été explorés dans les bibliothèques de la Société de Géographie d'Oran, de l'Académie des Sciences d'Outre-mer de Paris, de la Bibliothèque Nationale de France et plusieurs autres sites universitaires en Algérie et en France (Département d'Architecture d'Oran, Centre de Recherche d'Anthropologie et des Sciences Sociales – CRASC, Centre de Documentation Economique et Sociale (CDES) d'Oran, Institut d'Urbanisme de Paris – IUP, Université Paul Valéry de Montpellier, ...).

Enfin, les institutions publiques responsables, de près ou de loin, de la production et/ou de la gestion des espaces publics, les bureaux d'études publics et privés en charge des études d'urbanisme ont permis de recueillir d'autres données relatives aux projets d'aménagement.

Les documents utilisés ont été répertoriés par ordre chronologique : archives, sources imprimées et une sélection bibliographique qui réunit les études et travaux ainsi que les ouvrages généraux. Des références concernant aussi bien l'urbanisme, l'architecture, que des questions relatives à l'administration et aux politiques d'urbanisation en Algérie ont été utilisés. Ce choix s'explique par la volonté et la nécessité de faire appel aux contributions croisées de plusieurs disciplines.

Dès lors que la morphologie occupe une place centrale dans cette recherche, ce sont des archives et des documents imprimés (rapports, livres, revues), mais ce sont surtout des cartes et des plans de nivellement et d'alignement de villes, des plans cadastraux ou des plans parcellaires de quartiers, des relevés d'architecture, des photos, des cartes postales, des dessins, des croquis auxquels un intérêt tout à fait particulier est ici

---

<sup>3</sup> Les recherches dans les archives françaises ont été menée en avril 2010 au Centre National des Archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence (ANOM) ; en juin 2010 au Service de Génie et de Dépôt de la Guerre au château de Vincennes à Paris ; .en mai 2011 au Centre de documentation de l'UMR PRODIG, rue Saint-Jacques à Paris.

accordé. Ces documents, en particulier iconographiques, semblent avoir été peu exploités par les architectes, urbanistes ou historiens de l'urbanisme. Il existe peu de travaux scientifiques ayant utilisés de telles sources pour l'écriture de l'urbanisme d'Oran, en particulier au sens de la structuration des espaces de la ville. Dans cette approche morphologique, nous avons établi un rapport privilégié au dessin, à l'image, ou à toute sorte de plans d'urbanisme ou de relevés d'architecture. Cette démarche a nécessité plusieurs années de recherche et d'investigation. Les plans et les dessins insérés dans cette thèse, ont ainsi été retravaillés, souvent redessinés et parfois même reconstitués avec l'application Google Earth. L'objectif de ce travail graphique est de proposer un mode de représentation qui facilite la lecture et la démonstration.

En les plaçant à la fois dans leur contexte géographique, historique et politico-administratif, et en les examinant à l'aune de l'évolution de la pensée urbanistique, ces différentes sources nous ont permis de comprendre le processus de fabrication des espaces urbains et la structuration des places publiques qui en découle. La manipulation des cartes, plans, dessins, images, suscita en outre, de nouveaux questionnements et révéla un vaste champ de recherche encore à explorer dans divers domaines. Tout en restant dans les limites fixées par cette étude, il a été possible d'aborder brièvement certains aspects qui se rapprochent de la question de la fabrique des espaces publics à savoir les usages toponymiques appliqués aux noms des espaces ainsi que les images – cartes postales et brochures – qui configurent des « emblèmes territoriaux » (Lussault, 1993).

Les sources cartographiques et iconographiques ont été principalement localisées à Oran et Aix-en-Provence, quelques-unes à Paris. Celles relatives aux photos et cartes postales de l'époque coloniale, ont été repérées dans plusieurs sites internet spécialisés dans les cartes postales anciennes<sup>4</sup>. Les plus importants fonds imprimés qui existent à Oran sont disséminés dans différentes institutions de l'Etat. De ce fait, leur collecte a été particulièrement longue et fastidieuse. Compte-tenu de l'absence de structures propres pour leur gestion et pour leur mise à disposition, les institutions se retrouvent souvent contraintes de limiter, voire de refuser leur consultation. Du fait de l'incapacité des institutions publiques à gérer les fonds d'archives, beaucoup de ces derniers ont malheureusement été irréversiblement perdus. Le personnel en charge des archives se limite souvent à une seule personne qui est généralement peu qualifiée et peu encline à les entretenir. Après un long temps de recherche, de négociation, et de persévérance, nous avons pu collecter, dans les différentes institutions publiques, des documents dont les principaux sont :

---

<sup>4</sup> Cf. <http://www.africa-onweb.com/pays/algerie/photographies-et-cartes-anciennes/cpa-oran.htm>, <http://home.nordnet.fr/jcpillon/piedgris/Oranimages.html>

Oran :

- Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Planification (DATP), service « Cadastre » :

- Plans cadastraux de 1866 échelle 1/1.000 format papier-carton dressé par le Service de la Topographie de la ville d'Oran;
- Plans cadastraux actuels, numérisés et mis à jour en 2008 par le Service du Cadastre d'Oran,

- Direction de l'Urbanisme et de la Planification (DUP) attachée à la commune, service « Archives »:

- Plan d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension d'Oran de 1927 proposé et signé par l'architecte de la ville Wolff ;
- Plan d'Oran de 1890 format papier-carton (édition non visible) ;
- Plans cadastraux de 1930 échelle 1/500 format papier-carton dressés par la Société des plans régulateurs de Villes M.M. Danger F.F. Paris ;
- Inventaire de la couverture végétale d'Oran établi en 2008 par un cabinet privé d'architecture et d'urbanisme CAU Arzew.

Les principaux fonds cartographiques repérés en France se présentent comme suit :

Aix-en-Provence : Archive Nationale d'Outre-mer (ANOM) :

- Plan d'alignement des rues d'Oran format papier-carton proposé par l'ingénieur Aucour de 1840 ;
- Dessins de proposition de nivellement et d'alignement du boulevard du Ravin de 1844, 1846 et de 1849 ; carte d'Oran et de ses environs de 1851 (échelle 1/20.000) ;
- Plan des limites du polygone d'exonération des servitudes militaires de 1861 format croquis ;

Paris :

- Centre de documentation de l'UMR *PRODIG*, rue Saint Jacques à Paris:

- Plan d'Oran échelle 1/10.000 édition II – juin 1958, dressé et publié par la 53<sup>e</sup> Batterie de Géographie Autonome,
- Plan d'Oran 1/20.000 édition III – mars 1959, dressé et publié par la 53<sup>e</sup> Batterie de Géographie Autonome,

- Bibliothèque Nationale de France (BNF) :

- Cartes postales, photographies,
- Académie des Sciences d'Outre-mer :
  - Ouvrage d'Eugène Cruck, *Oran et les témoins de son passé : récits historiques et anecdotiques* (1959).

Toutes les sources utilisées sont de langue française. Les sources écrites en langue espagnole que j'ai pu exploiter sont plutôt restreintes. La plupart des documents espagnols sur l'urbanisme d'Oran sont hébergés à la Biblioteca de Estado Mayor de Madrid et n'ont pas pu être explorés. Seule la documentation traduite et disponible dans les bibliothèques françaises et à Oran a été consultée. Nous notons ici l'importance de l'ouvrage coécrit par Mikel de Epalza de l'université d'Alicante et de Juan Bta. Vilar de celle de Murcia (1988), *Planos y mapas hispanicos de Argelia siglos XVII-XVIII. Plans et cartes hispaniques de l'Algérie XVIème-XVIIIème siècles*, une édition bilingue, qui donne des éléments significatifs sur l'organisation urbaine de l'ère de l'occupation espagnole.

Je souligne ici une autre contrainte majeure liée au mauvais état de conservation et de classement des archives d'Oran ; il m'a été difficile de trouver suffisamment d'informations écrites susceptibles de me permettre d'élaborer une analyse plus approfondie sur le processus de formation des places de la ville.

La méthode d'analyse que nous avons entreprise associe et intègre plusieurs techniques et outils d'analyse. Ceux relatifs à l'examen de l'espace physique reposent essentiellement sur l'analyse typo-morphologique et paysagère et utilisent les moyens de la lecture des plans cadastraux, de relevé *in situ*, des photographies et des cartes postales. Cette analyse formelle s'attache aussi à explorer les dimensions des modèles architecturaux et urbanistiques coloniaux exportés et adaptés en Algérie, et à examiner comment ceux-ci sont adaptés dans le contexte Oranais.

L'analyse de l'espace social a tenté d'appréhender les formes multiples d'usage et de représentation ainsi que les interactions entre les dispositions formelles de l'espace et les pratiques observées. Dans cette perspective, nous nous sommes inspirées de la méthode d'observation préconisée par Henri Peretz (1998), qui mobilise une diversité de procédures dites « réactives » comme l'entretien avec questions et des procédures dites « non réactives » comme l'observation des lieux, des événements et des « actes »<sup>5</sup>.

Deux séries d'observation ont été planifiées et se sont déroulées à l'automne, au printemps et en été 2010 et 2011, dans des temporalités multiples, afin de pouvoir comparer les résultats de terrain. La saison de l'été a été retenue moins pour observer

---

<sup>5</sup> Nous nous sommes aussi appuyées sur *Les techniques d'enquête en sciences sociales* de Nicole Bethier (2006).



une situation exceptionnelle d'usages touristiques que pour observer les usages de certaines places pendant les soirs du ramadan. Ces saisons ont permis d'éviter les phases d'usage restreint en hiver. Lors des observations, nous avons pu interviewer des usagers de la place rencontrés de manière spontanée.

Il s'est agi d'observer ce qui se passe, comment les usagers utilisent l'espace, de scruter leur(s) mouvement(s), leur(s) itinéraire(s), leur(s) comportement(s) afin d'identifier les arrangements spatiaux et les activités en présence qui favorisent ou non les pratiques de l'espace. Pour cela, nous avons tenu des carnets dans lesquels, sur les plans des places, sont relevés systématiquement les différents usages. Nous avons aussi utilisé la photographie comme un moyen efficace de vérification et de précision des données.

Une enquête qualitative basée sur un questionnaire complète ces investigations. Nous avons construit ce questionnaire sur la base des méthodes discutées par Hervé Fenneteau (2002) et François Singly (2005). L'enquête vise à recueillir et à retranscrire des informations sous la forme quantitative et à les confronter avec les éléments de l'observation. Cette enquête réalisée en janvier-février 2010 a concerné un échantillon de 400 personnes résidentes permanentes ou temporaires de la ville. Cette enquête permet de relever les aspects de la perception des habitants et des usagers des places de manière globale et de mettre en évidence les éléments qui conditionnent les différents types de pratiques sociales dans les places publiques. Cette enquête contribue également à permettre aux enquêtés d'exposer leur opinion sur la nécessité de ce lieu particulier qu'est la place (éléments d'enquête et questionnaire voir annexe A.2 & A.3).

Pour interroger la conception et des actions mises en œuvre dans la production et la gestion des espaces publics, la méthode de l'entretien direct ou réactif a été utilisée auprès d'institutions en charge de la production et de la gestion de la ville. Il s'est agi de comprendre comment les espaces publics sont conçus, produits, gérés et protégés. C'est pourquoi nous avons réalisé, pendant toute la durée de la recherche, des entretiens libres auprès des élus, des décideurs, des professionnels publics et privés, et des institutions publiques pour essayer de mieux cerner comment s'élabore la conception et la réalisation de ces espaces publics, quelles en sont les représentations. L'objectif est aussi d'apprécier la participation de l'habitant-usager dans ce processus. Ainsi, nous avons mené des entretiens auprès :

De trois élus, dont un relevant de la wilaya (préfecture) et deux appartenant à deux arrondissements de la commune d'Oran : d'Ibn-Sina (centre-ville) et d'El Manzeh (de la périphérie Est).

Des directeurs ou responsables des organismes publics qui s'occupent directement ou indirectement des espaces publics. Ceux qui relèvent de la commune d'Oran sont :

- La Commission de l'aménagement du territoire urbain (CATU),
- La Division de l'urbanisme et de la planification (DUP),
- La Division de la protection de l'environnement (DPE),

Ceux qui relèvent de la wilaya (préfecture) sont :

- La Direction de l'urbanisme et de la construction (DUC),
- La Direction des travaux publics (DTP),
- La Direction de la conservation des forêts (DCF),
- La Direction de l'environnement (DE),
- La Direction du logement et des équipements publics (DLEP),
- L'Entreprise publique Epic Oran vert,
- L'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI).

Des bureaux d'études ou des cabinets privés d'architecture qui ont été amenés à entreprendre des études de projets d'urbanisme, dans lesquels les espaces publics sont censés occuper une place prépondérante, en l'occurrence :

- Le cabinet d'architecture privé pour l'étude d'élaboration d'un nouveau plan d'occupation des sols, celui du POS SUF 4,
- Le consortium espagnol ISOLUX-CORSAN pour la réalisation du tramway,
- Le cabinet privé d'architecture et d'urbanisme CAU d'Arzew pour l'étude des espaces verts d'Oran,
- La représentante de la firme canadienne GENIVAR en charge des études d'aménagement paysager des espaces publics du front de mer Est.

A cette indication générale des méthodes et des sources utilisées dans ce travail, feront suite des approfondissements spécifiques dans les différents chapitres de la thèse.

Dans le cadre de cette recherche, la diversité des approches abordées est essentielle pour une ville comme Oran « où la complexité spatiale et sociale réside non seulement dans son passé mais aussi et surtout dans l'incohérence de son présent ». Ces mots auxquels j'ajouterais « dans les incertitudes de son avenir », sont puisés de la réflexion de Nassima Dris sur l'espace public d'Alger, pour qui la vie quotidienne s'impose « comme un révélateur des dimensions cachées de l'urbain et un enjeu du changement social » (2001, p. 30).

## Structure de la thèse

Au regard des données récoltées et des opportunités documentaires qui se sont présentées, mais aussi des limites et des difficultés rencontrées, et ce, au fur et à mesure du développement de la recherche, nous avons été amenés à articuler la thèse autour de trois dimensions de la « fabrique » des espaces publics. Dans cette organisation, chaque partie est pensée comme un niveau de compréhension de l'espace public, et donc de mise en lumière d'un aspect de sa fabrique. Dans cette perspective, la première partie aborde la « fabrique » des places publiques d'Oran au sens de leur construction morphologique et historique. Cette fabrique renvoie inévitablement à la question de la « fabrique » des espaces publics en termes de leur traitement dans la planification urbanistique contemporaine. Cet aspect est ainsi examiné dans la deuxième partie. Les espaces conçus et réalisés sont pratiqués et fréquentés par les usagers-citoyens. Se pose, ainsi, la question de la relation qu'entretiennent les espaces construits avec leurs usages et leurs représentations. La troisième partie explore cette autre dimension de la « fabrique » des espaces publics.

La thèse est ainsi organisée en trois parties structurées en huit chapitres.

La première partie intitulée « **La place dans la ville** » comporte trois chapitres. Elle esquisse l'état des savoirs sur la double acception du concept de l'espace public et des espaces publics, illustre les chemins parcourus de la « place européenne » et de la « place arabe » et définit les différents concepts et les outils d'analyse, présentés sous forme d'une grille, que nous avons adoptés. Elle examine ensuite la structure urbaine et la formation des places publiques d'Oran. Dans cette perspective, elle aborde la ville à partir de la configuration de ses espaces urbains. Elle scrute à la fois la géographie du site et les différents modèles et outils utilisés par l'administration coloniale afin de cerner au mieux la fabrique des espaces publics. Elle montre aussi comment la 'disparition' de la place s'est peu à peu opérée à partir des années 1940 et s'est poursuivie après l'indépendance de 1962. Enfin, elle établit une typologie des places en procédant à une analyse typo-morphologique et historique des places publiques, et en identifiant le rôle que chacune d'elles assume dans la structure urbaine. C'est dans cette analyse typologique des places que s'explore « l'aventure » parcourue de leur nom.

La deuxième partie « **L'espace public et son traitement dans la planification urbanistique** », se compose de deux chapitres et met en relief la problématique de la conception des espaces publics saisie ici au double sens de leur place et fonction dans les instruments d'urbanisme et dans les pratiques de la planification urbaine contemporaine. Elle tente de mettre en perspective la possibilité, par le projet urbain, de reconquérir l'espace public pour fabriquer de la qualité urbaine. Dans cette réflexion, il est question d'appréhender la place du concept d'espace public dans les processus

officiels et normatifs de fabrication de la ville et de mettre à l'épreuve l'application du projet urbain en Algérie, à travers la ville d'Oran.

La troisième et dernière partie concerne « **L'espace public et les usages** ». Elle est structurée en trois chapitres qui examinent les formes multiples d'usage, de pratique spatiale et de représentation des places d'Oran. Elle explore la dialectique entre les caractéristiques morphologiques, visuelles et d'aménagement, et les pratiques sociales des six places les plus importantes, et identifie leur représentation. Puis elle analyse plus finement la Place d'Armes, qui occupe une position particulière dans l'imaginaire collectif, pour explorer les perceptions et les usages. Cette partie tente aussi de prendre en compte les choix et les poids des compétences et de la parole publique face au projet de réaménagement de la Place Hoche. Enfin, elle explore comment les pratiques des espaces publics inventent de nouveaux lieux urbains. La ville d'Oran illustre ainsi le fait que ses habitants se manifestent comme des acteurs sociaux capables de modifier par leurs pratiques le sens des objets et des emplacements urbains.

L'ensemble des trois parties se présente comme une articulation de plusieurs dimensions de la complexité de l'espace public. Cette thèse se voudrait une démonstration de sa polysémie.

---

## **PREMIERE PARTIE**

---

# **LA PLACE DANS LA VILLE**



---

**CHAPITRE 1 : ESPACE PUBLIC ET PLACE  
URBAINE : ESQUISSE D'UN ETAT DES  
SAVOIRS**

**CHAPITRE 2 : STRUCTURE URBAINE ET  
FORMATION DES PLACES D'ORAN**

**CHAPITRE 3 : POUR UN ESSAI DE  
CLASSIFICATION TYPO-  
MORPHOLOGIQUE DES PLACES D'ORAN**

---





## INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

L'argumentaire de cette première partie est retenu comme indispensable pour mener ensuite, dans la deuxième partie, l'examen de la position qu'occupent les espaces publics dans les pratiques de la planification urbanistique et du projet urbain, puis, dans la troisième partie, l'analyse de la dialectique entre l'espace public et les usages et les territorialités.

La première partie de la thèse- La place dans la ville - aborde trois éléments principaux de la compréhension globale de la fabrique des places publiques : la connaissance théorique sur l'espace public et sur celle de la place au sein de la ville ; le processus de formation des places d'Oran et le rôle de celles-ci dans la structuration de la ville.

La place constitue un espace urbain indissociable de la ville que l'on dit européenne. Que serait la ville européenne sans ses places et comment se serait-elle construite sans elles ? Faire l'histoire des places revient à faire l'histoire des villes mêmes, comme le font beaucoup d'historiens de l'art, de l'architecture ou de l'urbanisme. Ainsi pour comprendre le rôle des places publiques dans la fabrique de la ville, le premier chapitre appréhende le débat théorique sur les espaces publics, en général, et sur la place en particulier, retrace l'évolution de la place dans la ville à travers les âges, et examine les deux paradigmes de la fabrique des espaces publics : celui de la conception et celui de l'usage qui ont permis d'établir les différents éléments d'analyse associés à cette recherche.

Les places d'Oran sont principalement issues de l'urbanisme colonial<sup>6</sup>. Le passage par la période coloniale – ou mieux les périodes « coloniales » – est essentiel pour comprendre le processus de formation des espaces de la ville. C'est pourquoi le deuxième chapitre analyse la structure urbaine et la formation des places d'Oran. Il examine d'abord les logiques coloniales et ensuite regarde comment celles-ci ont imprégné les logiques contemporaines. Cette exploration nous semble aller de soi puisqu'elle nous permettra de mettre en évidence les phases de développement et les données urbaines, qui reviendront ensuite à notre sens, dans la deuxième partie, à travers le prisme des pratiques de la planification urbanistique.

La place « européenne » est par définition un espace urbain formellement et structurellement identifiable. Le troisième chapitre tente alors une classification typomorphologique et historique tout en considérant les modèles des places produites en France ou en Europe à la même période. Cette typologie ne constitue pas une fin en soi,

---

<sup>6</sup> Urbanisme au sens proposé par Jean-François Tribillon (1990).

elle est un moyen de saisir globalement les rôles qu'occupent les places d'Oran dans l'espace urbain oranais.

Analyser le processus de formation des places d'Oran c'est aussi analyser les différents noms qu'elles ont portés. Ainsi, le troisième chapitre explore dans un deuxième volet « l'aventure » des noms des places pour tenter d'appréhender leur signification dans l'appropriation et la réappropriation territoriale.

## **CHAPITRE 1**

### **ESPACE PUBLIC ET PLACE URBAINE : ESQUISSE D'UN ETAT DES SAVOIRS**

Ce chapitre propose une rétrospective du concept de « l'espace public », de son émergence, de ses acceptions dans les différents champs disciplinaires et de son actualité pour en préciser son emploi dans la discipline qui nous intéresse, celle de l'aménagement. Dès lors que la fabrique des espaces nous importe au sens de la conception et des usages, ce chapitre s'attache aussi à explorer l'évolution des formes et fonctions historiques de l'espace urbain et celle de la place en particulier. Cette exploration s'appuie sur la compréhension du rôle de la place dans la fabrique de la ville et des types et modèles qui lui sont associés. Enfin il présente le corpus théorique, les outils et la grille d'analyse que nous avons adoptée.

## **1-1 L'ACTUALITE DE L'ESPACE PUBLIC : D'UN ESPACE URBAIN PERDU A UN ESPACE PUBLIC RECHERCHE**

### **1-1-1 Crise de « l'espace public »**

Place et ville sont étroitement liées. Elles ont traversé côte à côte des périodes de gloire et de mutation et ce depuis les premières cités mésopotamiennes. La place a incontestablement joué un rôle essentiel dans la construction de la ville et notamment de ce qu'on peut dénommer par brièveté la "ville occidentale"; le forum romain étant l'exemple le plus significatif. D'un point de vue morphologique, elle tire son origine de l'élargissement d'une via (voie) disposant d'une fonction de nœud dans le réseau viaire (rete stradale), de diverses fonctions urbanistiques et manifeste une valeur architecturale (Zingarelli, 1990, p. 916). La place est indissociable aux rues qui l'irriguent ; ensemble elles s'entrelacent pour composer un tissu urbain de fond serré et hiérarchisé. En effet, ce qui caractérise une constance dans la fabrique de la ville, du moins jusqu'à l'aune du XX<sup>e</sup> siècle, c'est bien cette étroite combinaison de rues et places qui constituent les deux éléments fondamentaux de l'espace urbain (Krier, 1975 ; Moughtin, 2003). Cette combinaison est inhérente à la notion de composition qui relève dans son acception première d'une pratique particulière de mise en forme de l'espace urbain et de ses « matières premières » pour former un ensemble cohérent et lisible (Riboulet, 1998 ; Pinon, 1991, 1994 ; Gibberd, 1971). Sans doute que la place et la rue répondent chacune d'elle à des raisons propres, mais leur ordonnancement forme un ensemble qui non seulement fonctionne correctement, mais aussi présente une « homogénéité picturale, un motif urbain » comme le dit bien Frederik Gibberd (1971).

La composition urbaine s'inscrit dans le temps. Elle s'accomplit par deux éléments essentiels : celui de l'héritage urbain et celui du temps du projet urbanistique. L'héritage urbain renvoie aux types liés à l'usage, aux modèles auxquels on se réfère, au contexte et aux traces d'occupation passée ; il constitue un préalable à tout projet urbanistique. C'est en ce sens que celui-ci est redevable à l'art urbain et de ses modèles culturels mais il l'est aussi de la mémoire des lieux et de leur identité (Pinon, 1994, p. 9).

L'urbanisme pensé exclusivement comme une science pour donner des réponses à des problèmes fonctionnels a bien souvent éludé cette dimension culturelle propre à la conception des formes urbaines. Il a été créé à l'origine comme une nouvelle discipline qui avait pour mission l'aménagement scientifique de l'espace urbain où le mode de production industriel a impacté considérablement la physionomie des villes. Peu à peu, la fonctionnalité a pris le pas sur l'art urbain et s'est imposée comme une règle immuable de l'organisation spatiale. De cette discipline qui se voulait « autonome et utilitaire », Le Corbusier en fait un fondement des préceptes du mouvement moderne dont les théories ont conquis, après la deuxième guerre mondiale, un champ

d'application mondial (Choay, 1965 ; Panerai & al. 1980a ; Pinon, 1994 ; Giovannoni, 1998 ; Merlin & Choay, 2005). C'est en effet avec l'avènement de l'urbanisme fonctionnaliste dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle que l'espace urbain composé de rues et de places qui répondaient autrefois à des types ou modèles urbains culturels connaît une époque de déchéance voire de disparition. Ses principes fondamentaux, élaborés en 1933 et édités dans la *Charte d'Athènes* en 1941 par les CIAM (Congrès internationaux d'Architecture moderne créé en 1928), prônent pour un espace urbain réduit à sa simple fonction de « voie de communication ».

En scrutant les pensées fondatrices de cette Charte de l'urbanisme, il apparaît clair que celle-ci avait l'ambition, qu'on peut considérer noble et novatrice en son temps, de promouvoir un nouveau modèle de ville plus juste, plus saine et plus humaine, où chaque individu devait avoir droit au soleil, à la verdure et à l'espace. Elle a prêché que, grâce aux nouvelles techniques du bâtiment, « les constructions hautes implantées à grande distance l'une de l'autre, [devaient] libérer le sol en faveur de larges surfaces vertes ». Cette disposition qui a soutenu l'interdiction de « l'alignement des habitations au long des voies de communication » a attribué à la fonction « habiter » et à la fonction « circuler » des zones bien distinctes. L'habitation dès lors n'est « plus soudée à la rue par son trottoir » (Le Corbusier, 1957). Ainsi, les espaces urbains composés de rues et de places et les îlots-parcelles qui les définissent ont disparu au profit de grands espaces libres, de bâtiments isolés multipliés à l'identique et de voies hiérarchisées de circulation. Ainsi, les activités sociales autrefois effectuées dans les rues et places se sont amenuisées, ce qui a souvent généré une crise exacerbée du lien social.

Albert Levy explique clairement la crise de l'espace public et sa conséquence sur le lien social:

« L'espace public est resté l'impensé de l'urbanisme progressiste moderne et sa négligence une des principales causes de l'échec de l'urbanisation de ces dernières décennies, de cette énorme production bâtie massées aux portes des villes historiques, souvent qualifiée d'anti-urbaine ou de non ville. L'urbanisme, en effet, a été quasiment réduit à une politique du logement, avec bien sûr, ses équipements d'accompagnement nécessaires. La construction d'un espace public commun garant de l'identité et de la cohésion d'une société a été négligée, elle n'a fait l'objet d'aucune préoccupation sérieuse de la part des urbanistes : l'espace public n'a été pris en compte qu'en termes de flux et de mobilité, et la circulation promue au rang de fonction majeure de la ville. Or l'espace public n'est pas qu'un simple espace technique de communication assurant la mobilité et les flux, il est aussi, et surtout, ce par quoi la société tient ensemble, son liant, c'est-à-dire ce qui, par delà sa diversité et sa pluralité, lui permet de se maintenir en un tout unitaire et solidaire : il organise et favorise la cohésion et la liaison de ses différents

fragments hétérogènes. Il est, en un mot, sa force centripète. Dès lors, on comprend pourquoi, et comment, l'oubli et/ou l'évacuation de cette dimension publique, sa réduction à la fonction circulatoire, ont pu être également à l'origine de la crise du lien social et de la crise de la citoyenneté que nous connaissons aujourd'hui ». (1997, p. 57)

Comme A. Levy, bon nombre d'auteurs abondent dans cette réflexion sur la problématique de l'érosion de l'espace public et dénoncent la vision purement fonctionnaliste que portaient les architectes et urbanistes à la ville. Beaucoup d'entre eux en font même leur procès les traitant d'autoritaires. Dans les textes réunis par Jean-Loup Gourdon dans *Ville, espace et valeurs* (1995), Marion Segaud et Charles Bachofen écrivent que les architectes et urbanistes ont eu une approche totalitaire qui a nié les valeurs urbaine et esthétique de la société, en imposant un nouveau modèle urbain dépourvu de tout contenu historique, culturel et identitaire.

Les termes dénonciateurs à l'égard de la négligence de l'espace public sont multiples. « *La mort de la vie urbaine* » de Jane Jacobs (1961), « *la perte de l'espace urbain* » de Robert Krier (1975), « *la mort de l'espace public* » de Richard Sennett (1979), « *retrouver l'espace perdu* » de Roger Trancik (1986) ou « *la ville sans qualités* » d'Isaac Joseph (1998), « *l'explosion de l'espace public* » de Mario Bonilla (2002), sont autant d'expressions qui illustrent remarquablement la crise de l'espace public. Elles viennent renouer avec une problématique qui n'a cessé dès lors de prendre de l'importance et qui reconsidère les espaces publics comme « des lieux de réconciliation sociale » (Germain Annick, 2002, p. 25). C'est à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle qu'on voit apparaître un foisonnement des discours sur la ville et sur ses concepts inhérents dont l'espace public tient une place centrale. En effet, le concept de l'espace public intégré dans le vocabulaire de l'urbanisme depuis les années 1970, était « en partie conçu pour annoncer et dénoncer sa propre dégradation, voire son déclin et sa mort » (Tomas 2002, p. 13).

### **1-1-2 Espace public et espace urbain : deux espaces à réconcilier**

La littérature sur l'espace public est largement étendue, mais les analyses pertinentes du point de vue de sa réalité physique sont moins importantes qu'elles n'apparaissent. Il semble ainsi que la prolifération des discours sur l'espace public a tendance à extirper des descriptions la réalité matérielle de l'espace lui-même, surtout s'il se développe sans formes lisibles dans la ville contemporaine.

Les sciences humaines et sociales abordent abondamment l'espace public mais évacuent souvent de leur analyse l'espace concret comme si celui-ci « se situait hors l'espace », dit Jean-Noël Blanc (2001). Sociologue et enseignant dans une école d'architecture, ce dernier dans son article *Voir l'espace dans les espaces publics* porte une critique féroce

aux sciences humaines et sociales qui selon lui congédient souvent la dimension matérielle dans leur analyse de l'espace public. Selon cet auteur, l'espace concret est « abandonné », « absent », « effacé » ou « gommé par les usages » ; l'analyse de la réalité matérielle est évincée par les analyses philosophique ou métaphorique d'un espace abstrait qui ne lui sont pas d'une grande utilité pour comprendre les espaces publics. Il convoque tour à tour philosophes, sociologues et même géographes à « utiliser l'espace des architectes », pas de tous mais de ceux qui savent manier « de vrais outils d'intelligence de l'espace ». Il les convie à renouveler leur pensée des espaces publics en revisitant leur savoir sur l'espace.

Les architectes, en tant que praticiens, sont moins versés dans la recherche académique. Ceux qu'ils le sont savent l'analyser dans ses moindres détails, le scruter dans ses multitudes coins et recoins, le représenter graphiquement dans ses trois dimensions. Ils donnent ainsi « l'espace à voir », écrit J.-N. Blanc (2001). Pourtant savent-ils regarder l'espace arpenté ? Se préoccupent-ils de la dimension sociale ? Les sciences humaines et sociales réfutent farouchement l'approche des architectes et les accusent de négliger la notion du « public » et d'analyser l'espace physique sans considérer l'espace social. Ils considèrent que cette dimension humaine leur importe peu et que c'est la fonctionnalité qui est exhibée en emblème.

La logique fonctionnaliste qui a sévi pendant des décennies est, en effet, imputée principalement aux architectes et aux aménageurs, à ceux qui ont été à l'origine de la désintégration des espaces de la ville. Elle a laissé une image indélébile dans la mémoire collective si bien que beaucoup de chercheurs des sciences sociales portent un certain mépris à l'égard des travaux d'architectes. Mais ce scepticisme est-il aujourd'hui justifié ? Pas si sûr ! Car le fonctionnalisme n'a pas de descendants que les architectes, il a aussi imprégné les autres disciplines, les sciences sociales en premier. Bien souvent ces dernières ne voient pas l'espace matériel dans l'espace public, elles ne voient pas ce que peuvent apporter la forme et l'art aux usages et aux représentations. Généralement dans cette approche, cet espace n'existe pas. Seul compte le discours triomphant des pensées philosophiques ou politiques de l'espace public que l'analyse la plus performante ne peut rendre compte de l'espace réel.

S'il est vrai que certains architectes obnubilés par la forme ne se soucient guère de la dimension sociale de l'espace, d'autres en revanche mobilisent les outils et regorgent d'ingéniosité pour analyser l'espace public pour mieux le connaître et l'investir.

Dans le domaine de la recherche sur l'espace concret, c'est aux écoles de pensée anglo-saxonne et italienne qu'on attribue l'apport significatif de savoir et savoir-faire sur les espaces de la ville. La littérature y est pléthorique : les espaces publics sont représentés, analysés, détaillés dans leur forme, leur architecture et leur signification. Les villes sont démontées et recollées dans *Collage city* de Colin Rowe (1975), *Design of cities*

d'Edmund N. Bacon (1976), *Finding lost space* de Roger Trancik (1986). Les rues, passages et places sont décomposés et recomposés dans *Städtebau* de Camillio Sitte (1889), *Town and Square* de Paul Zucher (1959), *Town planning* de Frederick Gibberd (1971), *City spaces* de Robert Krier (1975), *Street and square* de Cliff Moughtin (2003). Les perceptions visuelles sont explorées dans *The concise townspace* de Gordon Cullen (1961), *Image of the city* de Kevin Lynch (1960). Les sens, signes et symboles sont examinés dans *Function and sign* d'U. Eco (1968), *Genius Loci* de Christian Norberg-Schultz (1981), *Responsive environment* de Ian Bentley and all. (1985). Ce sont autant de travaux qui explorent les formes de l'espace urbain et analysent comment celles-ci contribuent ou pas à la lisibilité, aux pratiques et représentations des espaces de la ville.

Profondément influencée par ces travaux et empruntant parfois les mêmes titres et expressions, l'école française a emboité le pas à celle des Anglo-saxons et a apporté une contribution importante sur l'évolution de la pensée sur l'espace de la ville. Une pensée qui demeure, me semble t-il, largement théorique. Quelques travaux cependant marquent significativement par leur réflexion la recherche urbaine. Ceux de Philippe Panerai, Jean Castex, Jean-Charles Depaule, Marcelle Demorgon (1980a, 1980b ; 1999), Pierre Pinon (1991 ; 1992 ; 1994) sont les plus connus de ce que représente l'analyse urbaine dans la compréhension de l'espace physique : la voie est ici largement ouverte sur les formes urbaines et les types architecturaux qui, associés étroitement, constituent cette réalité première qu'est *l'architecture urbaine*. Mais les retrouvailles avec les espaces publics proprement dit nous les devons particulièrement à Jean M. Bertrand (1984, 1988), Bernard Huet (1990), Antoine Grumbach (1992), Bernard Gauthiez (2003), Jean M. Wilmotte (1999) dont les études fines de l'espace concret restent toutefois moins élaborées que celles de leurs homologues anglo-saxons.

On me dira qu'étant architecte, je prêche pour ma discipline ! Ce que je reconnais volontiers. Certes, qu'au premier abord mon travail paraît se baser sur une démarche strictement formelle. Les sociologues, les philosophes, parfois les géographes et les anthropologues de l'urbain, ne cessent de nous (les architectes) convier d'éviter de tomber dans les travers des lectures formelles. Mais faut-il rappeler que l'espace public, pour qu'il soit un espace investi par le public, doit être avant tout un espace physique comportant des caractéristiques formelles spécifiques qui non seulement permettent à l'espace d'être investi, vécu, utilisé et représenté, mais donnent une identité propre à la ville. Un espace public possède une logique matérielle qui favorise telle ou telle pratique, encourage les usagers à s'asseoir ici, à passer là, à flâner là-bas ou à s'éloigner ailleurs.

Cette réflexion sur l'étroite relation qu'entretient l'espace matériel avec l'espace pratiqué s'illustre par l'importance qu'a prise la problématique de l'espace public au



sein des politiques urbaines. En effet, on assiste depuis le début des années 1980 à la participation des sociologues pour traiter les symptômes des crises sociales urbaines. En France, cette mobilisation nous renvoie inéluctablement à la commande publique assignée à Isaac Joseph, sociologue de l'urbain, ou plus exactement des sociabilités urbaines, pour décrypter les problématiques liées aux difficultés que rencontrent les personnes dans l'usage des équipements de transports urbains. Grand spécialiste des questions relatives aux interactions dans l'espace public, I. Joseph fut en effet impliqué dans les programmes « Espaces publics » et « Services publics » du Plan urbain. Sa coopération avec la RATP l'a conduit à explorer les interfaces entre les opérateurs de transports et les usagers mais aussi l'accessibilité de ces équipements (Parasie et Israël 2004 ; Grafmeyer 2004). Ses recherches sur la Gare du Nord ont montré que les sciences sociales peuvent non seulement contribuer à apporter un éclairage significatif sur les usages des espaces mais peuvent aussi participer à la conception de ces espaces et à l'organisation des services. Ses nombreux travaux témoignent « de sa capacité à concilier sociologie théorique, commande publique et une attention à un objet tel que la construction d'une ligne de métro » diront Sylvain Parasie et Liora Israël (2004).

Si l'architecte appelle l'espace public pour retrouver « l'art de faire » de la ville, le sociologue lui confie des missions sociales. C'est en associant regards d'architectes et de sociologues que l'espace public pourrait prendre tout son sens. Cette réflexion liée à la polysémie de l'espace public est remarquablement illustrée dans *Public places- urban spaces: The dimensions of urban design* de Matthew Carmona & al. (2003) qui constitue un ouvrage clé dans lequel un grand nombre de disciplines y sont conviées ; il met en lumière les différentes dimensions inhérentes à la conception des lieux publics urbains.

Cette diatribe entre disciplines, qui s'estompe aujourd'hui peu à peu, illustre la complexité de la notion d'espace public. Alors qu'est ce que l'on entend par espace public ? Le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, coordonné par Jacques Levy et Michel Lussault (2003, pp. 333-340) propose des interprétations qui montrent la multiplicité des définitions sur cette notion :

M. Lussault définit l'espace public « au sens strict, (comme) un des espaces possibles de la pratique sociale des individus, caractérisé par son statut public. Se différencie ainsi de l'espace commun, soit l'ensemble des espaces possibles de la pratique sociale des individus ». Il souligne la limite de l'analyse « standard » telle qu'elle a été utilisée par les littératures géographique, architecturale et urbanistique, une analyse qui s'appuie sur une approche attribuant à l'espace public un rôle « vertueux de la citoyenneté ». Une conception qui renvoie systématiquement à cet « idéal-type mythologique » que représente l'agora grecque. L'espace public est souvent « imagé sous la forme d'une place publique » rétorquera t-il. Pour « sortir de ce stéréotype », il interpelle un

dépassement du concept d'espace public qui reste, selon lui, ambigu et de tenter celui d'*espace commun* qui « est un agencement qui permet la coprésence des acteurs sociaux, sortis de leur cadre domestique ». Il souligne que « cet espace commun peut être pensé comme un espace de convergences et d'actes, au sens où des individus y convergent et y agissent, et interagissent avec les autres individus, mais aussi avec des objets, des formes spatiales » (Lussault, 2003, p. 333-336).

J. Levy écrit qu'un espace public est un « espace accessible à tous. [...], l'espace public a la capacité de résumer la diversité des populations et des fonctions d'une société urbaine dans son ensemble ». Levy explique l'accessibilité comme « la coprésence de toute la société urbaine dans un espace public », une coprésence qui, selon lui, « ne nécessite pas qu'elle soit effective à tout moment, [...]. Il faut seulement que chacun sache que cela est possible et assumé ». Levy remarque que par cette dimension de l'accessibilité, « un espace public contribue à l'auto-visibilité de la ville et, comme image de la totalité, il est, au travers de la civilité, un lieu fortement marqué par la dimension politique ». Il ajoute aussi que l'espace public est un lieu où il est possible de s'unir, de se côtoyer sans que les uns ne projettent leur intimité sur les autres. A ce propos, il dira que « seul l'« anonymat », [...], permet à l'individualité de se développer et de se déployer, y compris dans l'espace public lui même ». Il écrit que l'accessibilité renvoie aussi à la civilité qui est, selon lui, une condition à la citoyenneté. Levy soutient que c'est via la civilité que l'espace public possède une relation avec « l'espace public »- entendez espace ouvert à tous et espace de « l'être ensemble ». Dans cette réflexion, il écrit au sujet du citoyen que « par le fait même de son identification à la ville, [...], intègre dans la moindre de ses actions la survie de (ces) espaces qu'il s'est approprié. La nécessaire extimité des lieux communs à tous ceux qui habitent sa ville est devenue une part de sa propre intimité » (Levy, 2003, p. 339).

En s'appuyant sur le travail d'Habermas (cf. 1-1-3), M. Lussault reprend une troisième acception de l'espace public significativement différente de celles qui précèdent, celle qui s'exprime en tant que « sphère du débat public » pour désigner la « sphère délibérative et le domaine de l'opinion publique ». Il relève que cette notion portée par les sciences philosophique, politiques et sociales, notamment en France, est ambiguë « dans la mesure où elle utilise le terme espace de façon métaphorique ». Il souligne que cette notion d'espace où se construisent des opinions publiques « s'impose à un point tel qu'elle vient brouiller celle d'espace public urbain, utilisée par les architectes, urbanistes, géographes pour analyser l'espace commun des pratiques » (Lussault, 2003, p. 339-340).

Aujourd'hui on assiste à une plus large acception de « l'espace public » puisque qu'il intègre le monde des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Ce qui rend le concept encore plus complexe. Mais ces technologies qui

semblent rendre l'espace public abstrait, virtuel<sup>7</sup>, nient-elles vraiment l'espace matériel? Dans les pays du monde arabe où la parole démocratique n'existe pas (du moins jusqu'aux récentes révoltes et révolutions éclatées depuis 2011), l'opinion publique n'a-t-elle pas trouvé refuge sur la toile du Web pour constituer l'espace public du débat public, ce nouvel espace intermédiaire virtuel entre l'espace privé de chacun et l'espace public de tous, et la place publique en particulier? Cette réflexion est récemment explorée par Raffaele Cattedra et Maurizio Memoli (2012) pour qui « "les places" réelles et virtuelles pourraient être représentées comme de nouveaux lieux qui accueillent, produisent et provoquent des relations conflictuelles »<sup>8</sup>.

Ces différentes acceptions de l'espace public illustrent la pluralité des approches et des regards portés sur cette notion qui reste toutefois ambiguë. Le terme d'espace public donne souvent lieu à de malentendus, des ambiguïtés, qu'on a du mal à le définir, ce qui est pourtant nécessaire si l'on veut acquérir des connaissances fines sur l'espace public. Cela vaut donc d'en préciser notre propre point de vue.

### **1-1-3 Concept à circonscrire : « espace public » et « espaces publics »**

L'espace public (exprimé au singulier) et les espaces publics (exposés au pluriel) sont deux concepts qui certes expriment une fonction essentielle, celle de la communication, mais qui indiquent des situations bien différentes. Thierry Paquot dans son ouvrage intitulé *L'espace public* (2009) résume avec justesse ces deux expressions et apporte un éclairage de ce qui les unie et aussi de ce qui les différencie. L'espace public porté par la sociologie, les sciences politiques, la philosophie et récemment par les sciences de la communication est à distinguer des espaces publics revendiqués notamment par les urbanistes, géographes, architectes, paysagistes. Le premier exprime l'espace du débat démocratique, de l'opinion publique, de la parole libre, un espace qui n'est pas forcément physique ; il est souvent plus abstrait et évoque « une pratique démocratique, une forme de communication, de circulation des divers points de vue » (Paquot 2009, p. 3). La deuxième formulation, déclinée au pluriel, est plus proche de la discipline de l'aménagement et désigne des espaces géographiques et physiquement identifiables. Ces derniers sont considérés « comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics » (Merlin 2005, p. 355). Ce sont tous les espaces extérieurs qui sont accessibles et gratuits aux publics. Aujourd'hui ils disposent d'une acception plus large, ils désignent aussi des lieux privés mais ouverts aux publics, comme par exemple un centre commercial, ce qui complique un peu plus la compréhension du concept, comme le font justement remarquer J. N. Blanc (2001) et M. Lussault (2003). Ces espaces

---

<sup>7</sup> Les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter et tant d'autres en sont les exemples d'espace public et des "places" virtuelles les plus marquants.

<sup>8</sup> A ce propos voir l'article '*Arab Spring' and the City* de M. Lopes de Souza et B. Lipietz (2011).

publics mettent en relation les citoyens et les "usagers" qui s'y croisent, s'y rencontrent, s'échangent, s'évitent, etc.

Du point de vue des sciences sociales, on doit à Hannah Arendt (1958) l'introduction de la question philosophique sur l'espace public mais c'est surtout à Jürgen Habermas qu'on attribue la paternité du concept. Sa thèse en science politique intitulée *Strukturwandel der Öffentlichkeit* publiée en 1962 et traduite en 1978 en Français sous le titre *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* est largement connue et souvent revisitée et critiquée<sup>9</sup>. Elle traite sur la formation de l'opinion publique et de la sphère publique délibérative bourgeoise, en Angleterre et en France (au XVIII<sup>e</sup>), puis en Allemagne (au XIX<sup>e</sup>). Agnes S. Ku (2000) dans son article *Revisiting the notion of 'public' in Habermas's theory* (revisiter la notion du « public » dans la théorie d'Habermas) tente une signification plus intelligible à la notion du public et décrit la sphère publique comme « une arène pour des pratiques démocratiques exercées entre les citoyens en dehors des appareillages d'Etat et des marchés économiques » (p. 216). Dans une analyse rétrospective de la sphère publique dans l'œuvre d'Habermas, elle explique que ce dernier dans sa construction théorique conçoit la notion du « public » en termes spatial et institutionnel et identifie la sphère publique bourgeoise comme faisant partie de l'univers privé de la société civile qui est distinct mais relié à l'univers public de l'autorité de l'Etat. Habermas décrit la sphère publique bourgeoise comme un produit d'un long processus qui a eu lieu entre le Haut Moyen Âge et le XVIII<sup>e</sup> siècle. L'essor du capitalisme, parallèlement au développement de l'Etat moderne, avait permis à établir dans la société une sphère privée d'échanges commerciaux et à faciliter l'apparition de structures de « communication » pour la vie publique. La sphère publique, comme faisant partie du l'univers privé, était à la fois constituée par des individus voulant conquérir le droit de s'opposer aux instances publiques mais aussi fondée sur la capacité de la société civile des individus de s'organiser de façon indépendante de tout impératif de l'Etat (Ku, 2000). En fait, Habermas situe un espace institutionnel entre l'univers privé de la société civile et l'univers public de l'Etat qui, comme le précise T. Paquot (2010), « permet aux opinions privées d'être rendues publiques ». Cet espace de « communication » d'opinions comprend la presse, les sociétés littéraires, les cafés et les salons...etc.

---

<sup>9</sup> Une traduction qui lui vaut un malentendu majeur : le terme *Öffentlichkeit* qui signifie selon Paquot « le fait d'être porté au public » est traduit en Français par "espace public" et en Anglais par *public sphere*. Des critiques ont été émises depuis la parution de cet ouvrage et se focalisent précisément sur le terme trop vague pour certains d'*Öffentlichkeit* et sur l'ambiguïté autour des notions: public et privé, société civile, opinion publique. Il s'agit d'une œuvre qui reste toutefois une référence majeure tant elle est discutée et revisitée dans de nombreux pays ; elle a contribué au développement de ce concept de l'espace public et à une floraison des écrits autour de cette thématique. Sur ce concept, voir aussi John J. Rodger 1985, p. 205.

Dans les champs disciplinaires de l'urbanisme et de l'aménagement, la notion des espaces publics est portée par la profession pour restaurer la vie urbaine érodée par une approche exclusivement fonctionnaliste de la ville Moderne des Trente Glorieuses. Cette notion renvoie au terme de centre civique dans les années 1950-1960, puis à celui d'espace public à partir des années 1970 (Gibberd, 1971 ; Tomas, 2002). En ajoutant le qualificatif « public » à « l'espace », cette notion cherche à « ré-humaniser » et à requalifier les espaces urbains qui sont à même de porter la vie collective, de favoriser la proximité spatiale des habitants et la mixité sociale des quartiers. Il s'agit de retrouver une échelle d'aménagement, une densité et un rapport entre le bâti et le non bâti plus favorables aux piétons. Il est question aussi de réhabiliter le rôle essentiel joué par l'espace public dans l'organisation, la forme et l'identité de la ville. Cette recherche de l'espace public, l'urbanisme contemporain le porte comme un glaive qui se dresse « contre la dissolution des villes et de la société » (Delbaere, 2010). Ainsi, la rue, le boulevard, la place, le square, le jardin public, la promenade, le mail, etc. demeurent pour l'urbanisme contemporain les seules alternatives pour recréer du lien social et reconquérir de l'urbanité. L'urbanité est comprise ici comme « la qualité morale de ce qui appartient à la ville, [...], ce qui fait la ville, c'est l'idée d'interaction sociale qui est fondamentale. [...] La ville apparaît de la sorte comme la manière d'organiser l'espace qui permet de faciliter au maximum toutes les formes d'interaction entre partenaires et de les multiplier » écrit Paul Claval (cf. Merlin & Choay, 2005, p. 927). Le terme d'urbanité est aussi étroitement associé à celui de la civilité. « Si l'urbanité qualifie à la fois le citoyen moderne et son espace, la civilité relève d'un code de conduites qui préside au face à face ». Ensemble, elles constituent les qualités inhérentes à la ville qu'il s'agit de retrouver, rappelle Marion Ségaud (cf. Merlin & Choay, 2005, p. 177).

Mais l'espace public qui illustre le mieux cette quête d'urbanité c'est bien la place publique et ce qu'elle véhicule comme imaginaire spatial de la ville. De formes spatiales reconnues de tous, les places publiques incarnent ces lieux où les sociabilités s'expriment avec plus de force. En Europe, elles connaissent une popularité significative depuis une trentaine d'année si bien qu'elles constituent des objets importants de développement urbain. Par ailleurs, leur embellissement et aménagement sont devenus une valeur sûre pour le développement d'un tourisme de ville (Aminde, 1996 ; Vlès, 2004). Le terme de la « nouvelle envie de la place publique » de H.J. Aminde (Toussaint 2001, p. 2010) exprime emblématiquement cette tendance au retour à la place publique avec laquelle la ville européenne a toujours su composer.

Si la popularité d'un « tourisme de places européennes » (voire mondiales) et l'animation ambitieuse de ces espaces publics témoignent d'une demande accrue des usagers de lieux publics, qu'en est-il pour l'Algérie ? La place publique peut-elle offrir des possibilités de pratiques sociales pour une société contemporaine où la place ne constitue pas un référent majeur ?

L'espace public au sens d'Habermas a-t-il son égal dans la société oranaise, où une pseudo-bourgeoisie est apparue récemment produite par la rente et le libre marché ? Si le café est le lieu par excellence de sociabilité et de la libre parole des hommes en Algérie, a-t-il contribué un tant soit peu à l'apparition d'une opinion publique sur la trame politique? Comment l'apparition de cafés mixtes dans les grandes villes va-t-elle modifier le rôle des cafés ? De même pour les espaces urbains publics, leur fréquentation de plus en plus élargie aussi bien par les hommes que par les femmes ne nous renvoie-t-elle pas à revisiter les dichotomies : public-privé ; homme-femme ; extimité-intimité dont la modernité a incontestablement brouillé les frontières ? Ce sont autant de questions qui interrogent l'espace public en Algérie. Quelques unes d'entre-elles ont toutefois été explorées par d'éminents sociologues qui ont ouverts des pistes, et apporté des éclairages tout-à-fait importants.

Lahouari Addi (1999) écrit que « la modernité se confond avec l'espace public ». Ce sociologue examine les deux concepts « espace public » et « société » et met en évidence le rôle que joue la dimension des mutations en profondeur de la société algérienne dans la crise des années 1990<sup>10</sup>. Il souligne que les expressions sociologiques telles que la violence sociale dans les villes, l'évolution de la place des femmes et l'émergence de l'islam politique sont « autant d'expressions sociologiques d'un espace public en gestation »<sup>11</sup>. La sociologue urbaine Nassima Dris (2001) abonde dans cette réflexion et décrypte les espaces publics et les centralités à l'œuvre de *La ville mouvementée* d'Alger où les références urbanistiques sont multiples et souvent contradictoires. Dans sa thèse, elle tente d'expliquer les phénomènes des « violences » contre la ville et de la « banalisation » des espaces publics<sup>12</sup>. Elle relève ainsi « l'ambivalence de la vie quotidienne » qui caractérise la société algéroise qui selon elle « oscille entre ce qu'elle est réellement et ce qu'elle voudrait être en donnant à l'espace public un caractère qui réunit et tolère des oppositions » (Dris, 2001, p. 387).

Rabia Bekkar (1997), quant à elle, considère le rapport entre le privé et le public au Maghreb et explore le statut social des femmes, au sens de leur accès à l'espace public et à la parole publique. Elle note que les nouvelles exigences de la vie quotidienne nécessitent des sorties dans l'espace urbain et déplacent continuellement les frontières. Elle dira à ce propos que « les limites sont franchies tous les jours, l'étanchéité entre

---

<sup>10</sup> Due à la recrudescence de la violence en Algérie, consécutive à l'arrêt du processus électoral du 17 janvier 1992.

<sup>11</sup> Aujourd'hui, la problématique de l'émancipation de la femme qui était au cœur des violences paraît dépassée, du moins nous l'espérons.

<sup>12</sup> N. Dris (2001) cite plusieurs sociologues qui ont formulé différentes hypothèses pour expliquer ce phénomène d'altération des espaces de la ville algérienne. Elle cite en particulier Zafar-Zitoun (1997), Boukhobza (1991), Benatia (1982) et Lepetit (1988).

l'espace féminin et l'espace masculin est remise en cause ». Mais elle souligne que si les femmes, par leurs activités professionnelles, ont accès à l'espace public, l'espace ne leur appartient pas pour autant; elles y sont exclues. Elle précise que ce droit à l'espace public ne correspond pas toujours à un accès à une nouvelle parole ; celle-ci reste à dominance masculine. Elle évoquera toutefois des contextes particuliers où les femmes du monde arabe ont « envahi la scène publique pour porter la contestation dans la sphère publique » et en particulier dans le conflit algérien des années 1990. Dans ces circonstances « l'émergence de la parole féminine (est) événementielle », et correspond à des situations exceptionnelles, dira-t-elle.

Plus récemment, les travaux d'Abderrahmane Moussaoui (2006) sur l'islam politique et la violence en Algérie ont apporté un éclairage significatif sur les traits caractéristiques de la crise urbaine qu'a vécue la société algérienne : la gestion des villes sans considération des besoins réels de la population, la nature des politiques de l'habitat, les aspects de l'aménagement urbain ont contribué fortement à l'annihilation des espaces publics. Dans son ouvrage *De la violence en Algérie*, l'auteur écrit dans un chapitre consacré à « Espace et temps de la violence », qu'en Algérie, la violence a considérablement exacerbé le lien social. Dans les espaces des villes devenus des « non-lieux », « les équipements structurants et organisateurs de l'être ensemble ne concourent plus à la fabrication et au ré-affermissement du lien social » (p. 240). Dans cette réflexion, l'auteur met en exergue le rôle de la mosquée, en tant qu'espace symbole de la parole libre et de la contestation politique, dans les violences urbaines. Il rappelle que « tous les vendredis, les mosquées des grandes villes se prolongeaient dans les rues avoisinantes, s'appropriant ainsi l'espace urbain physiquement et symboliquement » (p. 241).

Ces questionnements qui sont au cœur de la problématique de l'espace public et des espaces publics en Algérie, ouvrent un large champ de recherche qui reste encore peu exploré, notamment par les architectes.

## **1-2 ESPACE PUBLIC ET FABRIQUE URBAINE : LA PLACE COMME GRILLE DE LECTURE DE LA VILLE A TRAVERS LES AGES**

La *place*, du latin *platea*, est au sens commun un lieu public découvert constitué par l'ensemble d'un espace vide et des bâtiments qui l'entourent. Son implantation et son rôle varient selon les cultures et les époques, et selon l'intensité de la vie publique (Merlin, 2005, p. 636-637). Elle joue un rôle essentiel dans les villes, qu'il s'agisse de la Grand-Place centrale (Plaza Mayor dans la tradition hispanique et latino-américaine), de la place royale ou de l'espace de rencontre disséminé dans les quartiers. Elle constitue – avec la rue – un élément clé dans la fabrique de la ville. En explorant, ne serait-ce que brièvement, sa genèse et son évolution historique, est dès lors

fondamental dans la compréhension de l'évolution de la pensée sur la ville et des types et modèles urbains inhérents.

A quand remonte-elle l'apparition de la place publique? Est ce de l'urbanisme de la Grèce antique dont l'agora constitue le centre de la vie publique de la « polis », comme affirment bon nombre de théoriciens occidentaux de la ville ? S'il est plus prudent d'utiliser le terme de « voirie » que celui « d'espace public » pour désigner l'espace de la ville antique<sup>13</sup>, il est clair que son apparition remonte plus loin encore avec les premières cités nées en Mésopotamie, dont le modèle urbain influencera la région toute entière et s'entendra au-delà du Moyen-Orient jusqu'en Europe.

### **1-2-1 La place dans les villes antiques: la genèse d'un modèle ?**

Les historiens de la ville s'accordent à dire que la rue et la place sont aussi vieilles que la ville elle-même (Tomas, 2002, p. 13). Une question alors s'impose : sous quelles formes l'espace de la ville existait-il dans les premières cités? Les archéologues qui explorent les plus anciens établissements urbains décrivent la présence d'un réseau dense et hiérarchisé de voies. Néanmoins, parmi les plus anciens établissements humains (IX<sup>e</sup> millénaire av. J.-C.), certains d'entre-elles ne possèdent pas de voies ; les maisons sont assemblées les unes contre les autres de manière à former « un village muraille » dans lequel on accède à travers les toits. Certes, ils représentent une exception au principe général qui admet que la ville soit constituée d'un ensemble organisé de voies (Benevolo, 1975 ; Voisin, 2001 ; Pardo, 2009 ; Paquot, 2009).

C'est dans les premières cités nées de l'agriculture dans le croissant fertile en Mésopotamie qu'une organisation hiérarchisée de l'espace fut établie, susceptible d'avoir influencé principalement l'organisation de la ville « occidentale » et de la ville « orientale »<sup>14</sup>. La cité mésopotamienne s'illustre par l'exubérance des espaces sacrés, des espaces du pouvoir et par un ensemble organisé de voies (Benevolo, 1975 ; Delfante, 1997 ; Thiberge, 2002). La reconstitution et la comparaison par superposition des villes d'Our, Babylone et Dour-Sharroukin, qui appartiennent respectivement à la

---

<sup>13</sup> Thierry Paquot rappelle que la séparation entre l'espace privé et l'espace public n'a guère de sens à l'époque antique et que l'individu au sens actuel du mot n'existe pas encore. Ainsi parler d'*espaces publics* à propos des villes antiques « frôle l'anachronisme » précise-t-il (2009, p. 73).

<sup>14</sup> Si l'on s'appuie sur la distinction avancée par Pardo (2009) ces deux catégories obéissent au critère culturel « euro-centrique », voire « méditerranéo-centrique. « Tout ce qui concerne les régions européennes et méditerranéennes est dit *occidental*, et tout ce qui se situe à l'est de cette région (mais également au sud : c'est le cas de l'Égypte) est considéré comme *oriental* ». Il signale, toutefois, que « si la définition du type *oriental* est assez claire lorsqu'on se réfère aux systèmes urbains du continent asiatique, la définition du type occidental apparaît plus confuse : même s'il s'est développé en Europe et dans le Bassin méditerranéen, ce type de ville s'inspire de modèles urbains originaires de régions « moyens-orientales », voire « orientales » (le haut plateau iranien, la Mésopotamie, la vallée du fleuve Indus, l'Égypte ...) » (p. 10).



région de Sumer, de Babylone et d'Assur montrent clairement une évolution graduelle pour arriver à un réseau plus hiérarchisé de voies et à un ordonnancement plus rigoureux des quartiers d'habitations. Mais c'est Dour-Sharroukin et Babylone comme Villes-Empires qui expriment avec force un ordre géométrique. L'organisation de Dour-Sharroukin laisse penser à un système organisé de voies principales dont les croisements en angle droit s'élargissent pour former un espace dédié au marché que les archéologues désignent par place. Babylone, quant à elle, se caractérise par un urbanisme plus complexe dont « l'axe principal de la grande voie sacrée constitue la première grande voie de prestige du monde antique » (Atlas, 1978, p. 87).

L'urbanisme babylonien associe les traditions sumériennes aux principes assyriens. Les caractéristiques en sont l'ordre géométrique d'ensemble, la position centrale du sanctuaire, l'implantation excentrée des palais. Les voies principales sont disposées selon une trame géométrique, alors que les quartiers des maisons agglomérées sont agencés sans principes systématiques d'organisation. Avec Babylone, comme Ville-Empire, la subordination des cités vaincues favorise l'émergence d'une architecture ornementale qui marque l'ensemble des constructions publiques. Les lieux de culte et les palais se multiplient et conduisent à un urbanisme complexe. Ainsi « les enceintes s'interpénètrent et servent d'appui à une majestueuse structure de places et de voies grandioses. Les places fonctionnent comme des seuils qui marquent les différents franchissements des remparts » écrit Voisin (2001). Ce modèle urbain se généralise dans les villes satellites de ces grandes Villes-Empire. Il influencera les cités d'Asie Mineure, les grandes villes indiennes et égyptiennes. Ce modèle annonce déjà les traits que prendra l'espace urbain dans la Rome impériale souligne Michel Ragon (1985, p. 24-25).

La cité mésopotamienne est, dans son ensemble, l'espace du Roi et comme une extension du palais. Quelles que soient les évolutions qui ont menées à l'avènement de l'espace véritablement public, la place en tant qu'espace physique qui s'exprime par l'élargissement de voies semble avoir existé avant l'agora grecque ou le forum romain.

La genèse des « polis » (Cités) d'Athènes et de Sparte remonte au VIIe avant J.C. Les cités grecques sont souvent des villes portuaires. Les premières cités sont érigées sur les hauteurs. Elles comprennent une acropole accompagnée d'une cité basse et une agora qui constitue le centre de la vie sociale et politique de la cité et de sa région. La défense, le service et la beauté sont les principes majeurs qui régissent leur édification. La construction des temples et des édifices publics au niveau bas accordent à l'acropole sa fonction définitive (Delfante, 1997 ; Thiberge, 2002). Dans la cité grecque, c'est « avant tout l'ordre politique et religieux » qui institue la ville, même si d'autres préoccupations comme l'orientation des édifices, le rapport au relief, à l'exposition aux vents ou au

soleil sont pris en compte, d'où une variété de morphologies urbaines (Paquot, 2009, p. 69).

L'urbanisme grec suit d'abord les traditions existantes et s'appuie sur le *synœcisme*, la réunion de villages ou bourgs en un point central de la région, et puis se développe, partant de Milet, sur le système *hippodamique* régulier, qui associe à la fois ordre géométrique et adaptation au site (Atlas, 1978 ; Delfante, 1997 ; Paquot, 2009). Si l'on doit se référer à une ville qui illustre un modèle formalisé par excellence, c'est bien à Milet qu'on attribue ce type de plan. Ce qui caractérise Milet c'est la régularité de son tracé. Selon Charles Delfante (1997), elle est la première ville pensée géométriquement sur un fond de grille orthogonale. Dessinée par Hippodamos<sup>15</sup>, son territoire est divisé en trois parties : une consacrée aux dieux (espace sacré), une à la vie publique (avec les combattants) et une consacrée à la propriété privée (avec les agriculteurs). Les deux premières étant conçues comme les éléments principaux de la cité qui appartiennent au domaine commun et s'ajustent à la grille en occupant plusieurs îlots. La formalisation de l'espace est une pratique qui se développe à la recherche des perspectives par la construction d'axes majeurs et d'une architecture publique ornementale dont les proportions sont empruntées au corps humain (Delfante, 1997 ; Thiberge, 2002 ; Paquot 2009).

L'agora, dont le nom vient du verbe *ageirein* qui signifie « s'assembler », « se rassembler », se développe à l'intérieur de la grille et devient un lieu physiquement bien marqué qui accueille aussi le marché. Les espaces et les bâtiments publics s'organisent autour d'elle constituant ainsi un centre qui s'insère dans la structure urbaine et qui se distingue par son ampleur du reste de la ville. Cet agencement est renforcé par un système de portiques enveloppant la place agrémentée d'autels, de fontaines et de statues (Benevolo, 1975 ; Delfante, 1997 ; Thiberge, 2002).

La particularité des agoras de Milet s'appuie sur un développement progressif d'une succession de places publiques très architecturées qui portent les principaux édifices publics et qui, en partant du nord au sud, aboutissent à un degré de fermeture plus marqué. L'ensemble n'est pas composé autour d'un axe ; certaines dessertes passent latéralement et ne coupent pas la place. Cette tradition semble renvoyer à une pratique égéenne antique (Atlas, 1978). La création d'une succession de places aussi diversifiées les unes que les autres, illustre bien le développement parcouru par l'urbanisme grec, lequel révèle une recherche continue de la beauté et de la formalisation de l'espace. Ce système urbain sera remplacé dans l'urbanisme romain par le plan strict du *castrum romanum*.

---

<sup>15</sup> Hippodamos, un *meteôrologos* (spécialiste des phénomènes célestes) du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et urbaniste avant la lettre.

L'urbanisme et la civilisation urbaine romaine continuent le système hippodamique, et doivent leurs essors aux Etrusques (peuple du centre de l'Italie) et aux Grecs. L'influence de l'urbanisme grec dans la recherche de l'ordre et de l'harmonie est très présente dans la construction des villes, mais les Romains apportent une dimension supplémentaire qu'est l'ordre cosmique. La fondation d'une ville romaine adopte un rituel emprunté par les Etrusques, qui détermine les principes d'organisation urbaine : le tracé des axes nord-sud – du cardo – et est-ouest – du decumanus (voie sacrée) –, divise la ville en quartiers réguliers et indique l'emplacement des portes. Au croisement se développe le forum qui est préparé dès la fondation de la ville (Delfante 1997, Thiberge 2002). Ces deux axes qui structurent la ville romaine suivant un plan orthogonal en échiquier n'excluent pas toutefois « des chemins de traverse, des impasses, des escaliers, des voies courbes, selon la topographie des lieux » précise T. Paquot (2009, p. 72).

Le forum constitue l'aire des activités publiques dédiées aussi aux loisirs des citoyens. Il n'est plus l'espace du débat et de discussion, fonction que remplissait l'agora grecque. Celle-ci perd de sa fonction démocratique et se transforme dans l'urbanisme romain en un espace d'ostentation qui s'enrichit d'édifices publics composés de temples et de portiques. L'ensemble fortement architecturé est relié aux lieux de spectacle comme les cirques, les odéons et les amphithéâtres (Delfante 1997, Thiberge 2002). Le forum exalte par son ampleur formelle et architecturale la puissance de la Rome impériale. Il annonce les traits que prendra la place comme une arène de l'univers public dans la ville sous influence romaine. C'est à l'urbanisme romain que l'on doit le principe du plan en damier à la stricte géométrie et de la place comme espace de représentation publique, qui s'est répandu depuis comme un référent majeur dans l'édification d'un lotissement, d'un quartier ou d'une ville.

## **1-2-2 La place dans les villes du Moyen Âge**

### *1-2-2-1 La place dans les villes d'Europe: types ou modèles ?*

La chute de l'Empire romain et l'apparition du Christianisme marquent un changement significatif dans l'organisation de l'espace urbain. L'évolution de la ville est étroitement liée à l'évolution des rapports sociaux fortement influencés par l'introduction de la nouvelle religion, qui va impulser le développement de nouvelles formes urbaines. Cette période est marquée par l'affaiblissement du pouvoir de Rome et l'émergence du pouvoir de Byzance, dont Constantinople est la nouvelle capitale impériale. Le vide politique créé par le déplacement vers l'Orient du centre de gravité de l'empire romain a laissé l'Italie de plus en plus vulnérable à l'attaque des Barbares, surtout après le saque de Rome en 410. L'unité du réseau des précédents établissements romains coloniaux a laissé place à une transformation dans l'organisation des cités. Ainsi, les villes reviennent à un statut plus indépendant. Dans les cités, centres anciens sont

abandonnées aux profits de nouveaux centres. De la cité antique, ne subsistent souvent que quelques infrastructures comme la rue principale et les murailles. L'accomplissement apparent des prophéties apocalyptiques dans l'agitation politique et sociale de cette période aurait servi à renforcer le rôle de l'église comme protectrice des villes, et de la ville comme un reflet de l'ordre divin (Guidoni, 1981 ; Delfante, 1997 ; Thiberge, 2002 ; Canniffe, 2008). De ces premiers temps de conflits produits par les menaces internes et externes, et à travers un long processus de développement qui a duré mille ans, émerge l'arène de l'univers public comme espace urbain clairement défini avec ses tours, portiques et arcades : la place.

Le bas Moyen Âge, du XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle, marque le passage « de la ville de Dieu à la ville de l'homme » (Canniffe, 2008). L'organisation de la ville est ainsi imprégnée par les oppositions des pouvoirs notamment entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux et par la multiplication des places qui en découle (Delfante, 1997 ; Thiberge, 2002 ; Canniffe, 2008). Eamonn Canniffe (2008) remarque à propos des places italiennes que ces espaces s'identifient peu à peu comme l'image définitive de l'urbanité politique.

La ville du Moyen Âge est, pour beaucoup d'historiens de l'art et de l'urbanisme, en complète opposition à la ville antique, car elle n'offre, selon eux, plus de « modèle » (Delfante, 1997 ; Thiberge, 2002). T. Paquot écrit à ce propos, qu'« il n'existe pas de ville-type médiévale, même les bastides connaissent des variations morphologiques importantes » (2009, p. 75). Mais ne doit-on pas tenter à la faveur de ce constat expéditif un dépassement du principe du modèle pour proposer celui des types ou de typologie? Dans cette perspective, la ville médiévale peut se décliner, à gros traits d'après des critères de fabrication, en trois types: la ville créée (spontanée), la ville réaménagée et la ville de fondation. La première édifiée sur les monts et collines se caractérise par un tracé tortueux et irrégulier avec des murailles curvilignes qui colle au relief du site et s'effectue organiquement sur une structure radioconcentrique autour de l'église. Celle-ci est souvent associée à un espace extérieur ouvert vers lequel s'orientent la plupart des voies. Le binôme place-église constitue l'espace public majeur de la ville.

La seconde se superpose sur des sites préexistants et inscrit son développement dans le plan en damier originel, en lui juxtaposant un plan radioconcentrique. Les places, quant à elles, explique André Sauvage, « ne sont pas les endroits récupérés sur de quelques forums antiques, mais bien les lieux où les dynasties familiales opposées à la commune, puis vaincues, avaient leurs propriétés ». Ainsi, elles se sont formées au fur à mesure de la récupération des propriétés conquises en intégrant progressivement des abbayes et les faubourgs. C'est la raison qui explique leur irrégularité (Sauvage, 2001, p. 24).

La troisième appelée ville Neuve ou Bastide, fondée au bas Moyen Âge (XII<sup>e</sup> – milieu XIV<sup>e</sup> siècles), s'érige sur un plan d'une trame géométrique orthogonal en damier et

dans lequel s'organise une place de forme régulière proche du carré. Cette typologie se concentre surtout dans le Sud-ouest de ce qui sera la France, mais elle s'installe aussi dans l'Europe du Nord. Son tracé semble être le descendant naturel de l'urbanisme hippodamique. Ce plan constitue les prémises de l'ordre urbain de la période « classique » et de ses places royales, et préfigure aussi les traits que prendra l'urbanisme de lotissement développé au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle.

De cette tentative de classification, l'on retient, qu'en Europe les villes du Moyen Âge, excepté les Bastides, ont évolué vers un urbanisme souvent difficile à reconstituer en raison de la profonde transformation des tracés urbains antérieurs et des influences diverses subies entre IV<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (Guidoni, 1981 ; Benevolo, 1983). L'espace de la ville en tant que lieu de représentation des pouvoirs s'est complexifié en faveur de plusieurs centres dont chacun porte une vocation soit religieuse, civile ou économique de l'espace. « La cathédrale comme le palais ou le château ordonnent symboliquement l'espace et la distribution des pouvoirs », affirme Charles Delfante (1997). C'est le début de la spécialisation de l'espace en « type ». Les villes médiévales de l'Italie telles que Sienne, Florence, Padoue et tant d'autres sont des exemples qui illustrent par excellence l'urbanisme du Moyen Âge dans lequel place de l'église, place communale et place du marché le plus souvent se distinguent fortement par des formes urbaines et architecturales propres dans l'espace urbain. Ces aspects sont fortement argumentés par Eamonn Canniffe dans *The politics of the piazza* (2008), où l'auteur examine, à travers l'histoire, l'impact du fait politique dans la structuration des places italiennes. Tout en situant ces places dans leurs contextes politique et social, Canniffe met en évidence le développement des différents types caractéristiques de forme urbaine italienne. Il relève la forte recherche d'unifier des éléments souvent disparates pour créer des complexes urbains de palais, loggias et places par un système d'ordonnement géométrique qui définit l'espace urbain. Il précise que le rôle de la perspective visuelle est le mécanisme par lequel un tel ordre pourrait être révélé, et que ce dernier dominera la conception de la ville dans les quelques siècles qui suivent, notamment à l'époque de la Renaissance (Canniffe, 2008). Charles Delfante écrit à propos de l'urbanisme du Moyen Âge que ce sont des principes, précis et intentionnels, qui ont réalisé la globalité de la cité médiévale et que la force de ces principes a été susceptible de contrôler l'espace interne, de maintenir son unité lui assurant une permanence historique (Delfante, 1997).

### *1-2-2-2 La place dans la ville arabe : les espaces sont-ils des non-places ?*

Un bon nombre de théoriciens de la ville partagent la réflexion que la place publique est plus attribuée à la tradition de la ville occidentale qu'à celle de la ville orientale (Allain, 2004 ; Pardo 2009). D'autres se posent même la question de savoir s'il y a des espaces publics dans les villes arabo-islamiques traditionnelles ? (Raymond, Beyhum, David &

Wirth, 1997). Ces affirmations ou questionnements que se posent les historiens, géographes, orientalistes, etc., sur le rôle de l'espace public dans le monde arabe nous conduit à étudier leurs propos et à tenter d'explorer si la place publique appartient fondamentalement à la culture européenne ou si elle a pris d'autres formes dans les villes de ce qu'on nomme l'Orient islamique.

Les débats qui gravitent autour de la question de la notion de l'espace public nous incitent à s'interroger sur la pertinence que prend cette notion dans les villes « arabes ». Le recours à la terminologie utilisée par des chercheurs telle que ville « arabe », ville « islamique » ou ville « orientale » pour désigner la ville traditionnelle du Maghreb revêt une ambiguïté certaine et nous oblige à revenir sur certaines définitions. Peut-on parler d'un modèle de « ville arabe » ou « ville islamique » au sens de l'espace public? Quelles en sont les formes? Quels en sont les éléments constants? Comment se constitue l'espace du public? La place existe-t-elle dans la ville « arabe »? Dispose-t-elle de spécificités propres? Les débats théoriques sur ces interrogations foisonnent et demeurent toujours d'actualités.

Afin d'apporter quelques éclairages à cette problématique, Mohamed Kerrou rappelle qu'analyser la ville « islamique » ou la ville « arabe » ne peut se faire au regard de concepts inhérents à la ville « occidentale ». La transposition systématique des critères appartenant à d'autres lieux tels qu'effectuée par les théoriciens occidentaux, et particulièrement par les Orientalistes, ne peut en constituer une approche pertinente pour comprendre l'organisation des espaces urbains de la ville « arabe » (Cf. Kerrou, 2002). Leur approche est souvent contestée et ne peut, de ce fait, constituer le seul cadre théorique de référence.

Dans la littérature, différentes approches sont généralement proposées pour expliquer les espaces de la ville « arabe ». Celle portée par les Orientalistes qui s'attachent à faire des comparaisons systématiques entre villes occidentales et villes orientales et qui les amènent à considérer ces dernières comme des organismes fragmentés et déstructurés. Ils appuient principalement leur réflexion sur l'étroite relation entre vie urbaine et religion musulmane dont le couple mosquée-souk constitue l'essentiel de l'espace du public. Celle soutenue par d'autres est centrée sur l'existence d'un système formel et structurel cohérent des espaces de la ville qui est fondé sur une gradation spatiale hiérarchique, qui va du plus public au plus privé et sur une séparation distincte des quartiers. Nous prendrons appui sur quelques travaux dont les auteurs, par leur développement, nous donnent quelques éclairages sur l'organisation des espaces de la ville arabe (Cf. Naciri & Raymond, 1997 ; Abu-Lughod, 1987 ; Paquot, 2009).

André Raymond (1997) tente de décrire la structure spatiale de la ville arabe traditionnelle qui s'est développée du début du XVI<sup>e</sup> jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle et de rechercher l'existence d'un modèle arabe. Il relève deux traits caractéristiques de la

ville arabe traditionnelle. Le premier est centré sur la séparation entre un centre « public » où se mêlent et se concentrent activités économiques, religieuses et culturelles et une zone périphérique « privée » composée de quartiers distincts destinés principalement à la résidence. Cette séparation, dont les origines ne sont pas, selon lui, connues avec précision, transparaît dans l'organisation spatiale au sens où la zone centrale est traversée par une ou un réseau assez régulier de voies ouvertes et relativement larges qui se développe généralement autour de la grande mosquée et ses dépendances culturelle et universitaire, qui s'opposent aux zones périphériques formées de quartiers isolés et fermés relativement vers l'extérieur où la structure viaire est irrégulière et finie en impasse. Mais hormis la mosquée, la plupart de ces dispositions spatiales, remarque Eugen Wirth (1997), « se retrouvent déjà dans la ville de l'Ancien Orient, un ou deux millénaires avant Jésus-Christ ». Alors qu'en est-il des spécificités culturelles propres à la « ville islamique » au sens de l'espace public, dès lors que la ville est, comme le précise toujours E. Wirth, « le lieu où se déroule la vie urbaine en tant que forme particulière d'interaction sociale » ?

Janet L. Abu-Lughod (1987) apporte une contribution importante sur ce qui constitue l'essence même de la ville « islamique ». Dans une démarche qui s'appuie sur la déconstruction du modèle de la « ville islamique », en critiquant l'approche statique et a-historique des orientalistes, elle propose un modèle analytique dynamique qui relie la ville à l'histoire et à son espace géographique. Elle définit trois éléments fondamentaux qui ont mis en œuvre les processus de fondement des villes traditionnelles dans le monde arabo-islamique : celui de la distinction entre les membres de la *Umma* (les Musulmans) et les Etrangers, qui a conduit à la distinction juridique et spatiale par un système de rapport de relations de voisinages ; celui de la ségrégation des sexes, qui a donné lieu à une organisation matérielle et de pratiques particulières des espaces ; et celui d'un système légal qui laisse à la responsabilité des voisins l'adjudication des droits de jouissance mutuels sur l'espace et sur l'usage (Abu-Lughod, 1987, p. 172). Dans ce système fondé à la fois sur la distinction des quartiers, sur la séparation des sexes et sur le droit de jouissance de l'espace que chacun peut utiliser pour ses besoins propres, l'espace de la ville islamique est d'accès limité et, de ce fait, ne peut être considéré comme un espace collectif où règnerait le domaine public<sup>16</sup>.

---

<sup>16</sup>Enrico Guidoni, dans sa lecture du tissu urbain islamique, argumente schématiquement que les rues se composent de trois groupes qui correspondent à des fonctions différentes, et qui « espacent » du domaine public au domaine privé en se distinguant progressivement par leur largeur, leur dessin et leur désignation toponymique : *Le shari*, les *durub* et les *azzika*. *Le shari* est la rue principale large qui traverse la ville où se trouvent la mosquée et le souk, c'est l'espace le plus public. Les *durub* sont les rues secondaires qui accèdent au quartier dont on peut fermer par une porte ; ce sont des espaces semi-publics, appartenant à des groupes bien déterminés (une famille, une ethnie) : leur fonction est, selon les cas, publique ou privée. Les *azikka*, sont des voies sans issue, totalement privées, qui desservent les habitations d'une même famille et que l'on peut aussi fermer à son point de contact avec les *durub* (Guidoni, p. 59).

Nabil Beyhum et Jean-Claude David (1997) en prolongeant cette réflexion, s'interrogent sur ce que représentent les espaces publics dans les villes arabes et en particulier ceux du Moyen-Orient. Ils se posent la question de savoir si « l'inexistence des espaces publics dans les villes arabes, ou leur marginalité, est une donnée stable - culturelle au religieuse selon les auteurs- ou elle est variable, en fonction des circonstances historiques » (p. 193). Ils admettent volontiers le point de vue des orientalistes qui ne reconnaissent pas les espaces publics de la ville arabe dès lors qu'ils considèrent que « la notion d'utilité publique comme de celle de propriété commune ou collective » n'existe pas, et que le statut de la propriété privé est mieux défini que celui de l'espace commun considéré comme non approprié. Ainsi, les rues ne sont là que pour assurer la circulation adaptée aux flux des usagers et la distribution en impasses des quartiers. Ces deux auteurs précisent cependant que « si l'espace public dans ses multiples acceptions liées à sa définition et à sa pratique en Occident, semble ne pas exister dans les villes arabo-islamiques traditionnelles », il existe bien « des lieux de l'échange, de la communication, de la négociation des différences, du rapport au politique » (p. 195). Ils émettent l'hypothèse que l'espace du « public » est centré sur le souk, espace certes différent de celui des villes d'Europe, mais ouvert par son système de pratiques commerciales et sociales spécifiques, un lieu de rencontre neutre, non communautaire. Ils rappellent, dans ce contexte, que l'opposition entre public et privé est à distinguer de celle exprimée dans la pensée philosophique occidentale. Le public est généralement d'accès limité qui varie selon les temporalités et les particularités culturelles des villes dans lesquelles elles s'expriment, précisent-ils (p. 196).

Eugen Wirth (1997) examine le rapport entre le domaine public et le domaine privé et met en évidence l'importance de la « vie privée en tant que dominante essentielle » dans l'organisation des espaces de la ville de l'Orient islamique ; une vie privée autrement plus prépondérante dans les villes du Maghreb. Il considère que la ville de Fès est le cas le plus extrême de cette « tendance à la privatisation ». Il écrit que ce qui caractérise la ville islamique, c'est bien la mise en valeur du caractère privé par rapport au caractère public. Dans cette perspective, la représentation et l'effet « public » ont très peu de poids et les domaines publics sont donc réduits en conséquence. Les souks et l'espace central sont dans la ville marocaine particulièrement effacés et sans prétention architecturale. « Les axes de circulation sont considérés que comme une nécessité économique et non comme un lieu public digne d'être façonné », remarque-t-il. L'auteur note, néanmoins, une différence notable dans le traitement des espaces entre la ville marocaine et les villes de l'empire ottoman ou des hauts-plateaux iraniens. Dans ces dernières, les domaines publics paraissent revêtir un peu plus d'importance : souks, bazars, mosquées, axes principaux et ensemble de places sont non seulement des espaces souvent hautement architecturés mais constituent aussi des espaces de représentations publiques. Toujours Wirth (1997) considère que cette différence relève probablement des particularités culturelles ainsi que des modèles auxquels elles se



réfèrent. Il explique que ces villes semblent avoir gardé et préservé quelques traits hérités de l'antiquité classique gréco-romaine et de la culture byzantine dans lesquelles les bâtiments et les domaines publics occupent une place importante.

De ces différents points de vue sur les traits spécifiques qui caractérisaient les villes du Proche et Moyen-Orient (islamique), il apparaît que nombre d'auteurs avancent l'existence d'un modèle arabo-islamique pour ce qui concerne les faits de structure les plus généraux des villes. Ces auteurs montrent aussi des différences, des variations en termes de rapport public-privé et son incidence sur l'usage des « espaces publics », sur leurs caractéristiques matérielles et sur leurs représentations. De ces diversités urbaines, un point commun semble surgir, celui de la notion d'espace communautaire qui permet de créer une catégorie intermédiaire permettant d'appréhender les divers lieux de regroupement dans la ville islamique. Un espace en somme qui se situe entre espace privé et espace public, qui peut être religieux, ethnique, linguistique, tribal, des femmes, des hommes.

Sur la question de l'espace public dans les villes du Maghreb, les études menées sur les systèmes urbains dans le monde arabe révèlent par contre qu'il n'est pas pertinent de parler de ville « islamique », du fait que l'aire géographique islamique (territoire des pays musulmans) s'étend de l'atlantique à l'Asie central (du Maroc à l'Indonésie) et est composée de cultures, d'écologies et de géographies différentes (arabe, perse, ...). Ces travaux montrent de surcroît qu'il n'est pas opportun de parler de ville proprement « arabe » quand l'existence de variantes régionales à l'intérieur du monde arabe n'est plus à démontrer. Les substantifs Maghreb (Occident) et Machrek (Orient) indiquent bien deux aires régionales différentes de par leur situation géographique, leur culture et leur histoire. « Pour les Arabes et les Orientaux, la Berbérie de la Tunisie au Maroc, c'est le Maghreb, le pays de l'Occident » note C. Kehl, (1942, p. 17). Une différenciation est aussi observée dans une même aire géographique. Au Maghreb, par exemple, les appellations médina (ville) ou casbah (citadelle) pour les villes du Tell et ksar (palais, château) pour les villes du Sahara illustrent parfaitement l'influence des spécificités écologique, historique et culturelle locales sur leur organisation urbaine<sup>17</sup>.

La réponse de Nassima Dris (2001), discutant sur la casbah d'Alger, nous paraît pertinente, elle écrit : « Ne s'agit-il pas plutôt d'une organisation urbaine dont les espaces régissent un ordre social traditionnel fondé sur les principes de la culture locale dans laquelle s'entremêlent des référents à la culture arabe, à l'Islam comme une règle de vie, et des spécificités écologiques locales ? » (Dris, 2001, p. 50). En ce sens,

---

<sup>17</sup> Jean-Claude David (2010, p. 686), à propos des termes *madīna* et de *qasaba* (ou *Casaba*), souligne qu'ils ont « évolué d'une façon comparable mais à des rythmes différents et avec des spécialisations géographiques diverses : les préférences pour l'un ou l'autre des termes qui ont évoqué la ville sont aussi régionales ». (cf. David, 2010).

décrypter les spécificités de la ville arabe devient extrêmement complexe et ne peut se faire par rapport à un idéal, qui est le plus souvent une référence orientaliste, d'un système urbain organisé autour d'une centralité exprimée par le binôme mosquée-souk qui constitue l'élément fondamental et unique de l'espace public.

L'organisation urbaine de la ville du Maghreb peut, ainsi, s'expliquer par ses facteurs géographiques et ses spécificités culturelles et surtout par rapport à son organisation sociale régie par la *djemaâ*. Celle-ci est une institution et son interprétation urbaine est l'espace où se réunissait l'assemblée des notables qui, précise N. Dris (2001), examinait les lois canoniques de la religion musulmane pour gérer les intérêts de la communauté.

L'espace de la *djemâa* sous forme de place est fortement plus présent dans les villes du Sahara (ksour) que dans les villes du Tell (casbah, médina) et qui s'explique probablement – et ce n'est là qu'une hypothèse – par le fait que ces dernières ont été oblitérées par plusieurs siècles d'évolution urbaine rythmée par les conquêtes et les reconquêtes successives de toutes les dynasties qui se disputaient le pouvoir dans le Maghreb septentrional. La place *djemaâ el F'nâa* de Marrakech, et plus encore la place de Béni-Izgen de Ghardaïa, toutes deux certes à des degrés différents des villes à référant saharien, sont des exemples pertinents qui contredisent la thèse selon laquelle la ville arabe est organisée exclusivement autour de la centralité du couple mosquée-souk et dépourvue de places.

Dans cette même perspective, on peut arguer que la centralité liée au sacré est antérieure à l'arrivée de l'Islam. Cela explique, peut être, pourquoi bon nombre d'historiens de la ville n'évoquent pas la ville arabe dans leur ouvrage respectif. Les auteurs indiquent, d'une manière générale, que la ville s'organisait autour d'un espace central, siège du pouvoir et de la religion, et qui trouve son origine depuis les premières cités fondées en Mésopotamie. La centralité autour de l'espace sacré n'est pas propre à la ville « arabe » ou « islamique ». Elle concerne en effet, la dimension plus universelle du fait urbain.

Le trait saillant de l'urbanisme islamique, d'après Enrico Guidoni (1981), serait « la projection d'un tissu de relations sociales diamétralement opposé à la tradition gréco-latine » (Guidoni, 1981, p. 59). La place, qui, dans l'Occident chrétien est un espace évidemment public et un lieu spatialement construit et représenté, est par contre souvent inexistante dans les villes islamiques, dès lors où c'est le domaine privé qui prévaut. D'ailleurs, le mot place, en arabe, se dit *maydân*, « l'arène » ou « champ de courses ou de lutte », *sahâ*, la « cour » ou « l'aire », mais aucun de ces termes n'exprime véritablement un espace matériellement et symboliquement construit (Cf. Topalov & al. 2010). Cependant des places existent au sens d'un espace ouvert et formellement construit. Par exemple, parmi les villes algériennes dont la structure urbaine correspond à la ville islamique, celle qui pourrait illustrer aussi bien une singularité qu'une pertinence, c'est sans conteste la ville de Ghardaïa. Principale ville de la vallée du

M'Zab à 600 km au sud d'Alger, Ghardaïa, fondée en 1035, selon Leonardo Benevolo (1983), est fortement organisée autour de la mosquée qui occupe le point central de la ville. Le souk (marché), le seul espace public mais exclusivement masculin est, en revanche, complètement excentré et situé aux portes de la ville. Sous forme de place rectangulaire et ornée d'arcades, il constitue un espace d'une grande rigueur géométrique qui contraste fortement avec la structure organique et serrée de la ville. Il est indéniable que cette place n'est pas un espace résiduel ou imprévu. Elle semble être planifiée pour en faire un espace facilement identifiable par sa forme spatiale et son usage comme espace où se déroulent commerces, échanges et négoce, principales activités connues des Mozabites.

Cet exemple, qui demande d'être analysé plus scrupuleusement, illustre bien l'inexistence d'un modèle unique d'organisation de la ville islamique dont l'espace public s'appuierait uniquement sur une étroite relation mosquée-souk. Et ce, bien des travaux ont montré que ces deux composantes ne sont pas nécessairement liées ni dans les formes, ni dans les usages et qui confirment la diversité des dispositions urbaines.

### **1-2-3 La place dans la ville Moderne : du retour au modèle dans la Renaissance au déclin de la place à l'époque industrielle**

Le terme renaissance évoque clairement un tournant important dans l'évolution de la ville, notamment en Europe. Cette évolution est inhérente au développement de l'art, de l'architecture, des mathématiques, des techniques, qu'a connue cette période, qui ont apporté des changements significatifs dans la façon de traiter l'espace urbain (Delfante, 1997 ; Benevolo, 1983 ; Thiberge, 2002). Jean-François Tribillon écrit que la Renaissance des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles « apparaît comme l'aube de la pensée moderne sur la ville », non pas tant sur l'organisation spatiale car elle reprend à peu près à son compte l'héritage antique, mais parce « qu'elle est pensée de l'espace représenté puis planifié ». L'invention d'un nouveau mode de représentation de l'espace – la perspective – se conjugue à une autre – philosophique et politique –, celle d'un discours sur l'espace en tant qu'espace des hommes. Dès lors la ville classique s'éloigne de la ville de dieu et s'autonomise ; elle se laïcise. Les marchands prennent le pouvoir et avec les quelques princes éclairés créent des Etats. Ainsi en Europe, la ville se reconstruit autour du pouvoir civil. Sa célébration s'illustre par la magnificence de l'ordre urbain (Tribillon, 1990, p. 67-70).

Par la technique de dessin et notamment la perspective, les notions de composition et de qualité de l'espace urbain apparaissent ; on cherche à rendre l'espace urbain exceptionnellement beau à la hauteur du pouvoir de la Monarchie triomphante. On assiste au retour des tracés géométriques plus rigoureux. L'espace urbain est composé en entier autour d'un axe majeur de symétrie. L'ensemble, d'un décor sophistiqué,

s'ouvre sur de longues perspectives monumentales limitées par un édifice majeur (Lavedan, 1982 ; Delfante, 1997 ; Giovannoni, 1998 ; Thiberge 2002). Cet urbanisme marque significativement l'art urbain de cette période. Il s'exporte à la faveur de la conquête de l'Europe du nouveau monde et s'impose comme principe fondamental d'établissement des nouveaux organismes urbains. Les villes d'Amérique latines entièrement planifiées, selon les célèbres directives rédigées dans une loi de 1573 par Philippe II d'Espagne, sont des illustrations manifestes du principe de l'urbanisme s'appuyant sur un plan en damier dont les rues sont subordonnées à une place centrale sur laquelle s'ouvrent l'église, la maison municipale, les demeures des plus riches colons et marchands (Gildhodes, 1982 ; Benevolo, 1983 ; Tribillon, 1990). Cet urbanisme pourrait aussi provenir des règles de la tradition médiévale des villes neuves, comme les bastides française et les poblaciones espagnoles, précise Leonardo Benevolo (1983).

Une autre particularité de l'urbanisme de la Renaissance est l'apparition de la notion de fonction. En effet, la fonctionnalité de la ville prend un sens nouveau. Des édifices monumentaux, de type nouveaux tels écoles, hôpitaux, théâtres, apparaissent. Aussi, on voit se développer l'immeuble de rapport plurifamilial. Dans les rues, avec le remplacement de la chaise à porteurs par le carrosse, le mouvement s'intensifie, exige de nouveaux espaces et pose des problèmes de circulation. Les premiers jardins, parcs, promenades apparaissent au XVI<sup>e</sup> siècle et s'invitent dans la ville. En France, ils prolongent les ensembles monumentaux des palais royaux (Delfante, 1997 ; Giovannoni, 1998 ; Thiberge 2002).

Une des réussites marquantes de cette période est le plan de Sixte Quinte pour la ville de Rome, initié par son prédécesseur Sixte Quarto, qui est parvenu à ouvrir des grandes voies jalonnées d'obélisques, créer des liaisons entre les édifices majeurs et proposer l'organisation des différents quartiers. Ce plan sera considéré comme le premier plan d'urbanisme de la « ville éternelle ». Cette démarche évoluera vers les places centrées sur le monument, ce que feront les Baroques et les Classiques (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>) et plus tard Haussmann (XIX<sup>e</sup>) (Delfante, 1997 ; Thiberge, 2002).

### *1-2-3-1 Des places « idéales »*

L'âge des Lumières voit apparaître des traités d'architecte pour la ville « idéale ». Bien avant, le premier est rédigé par Battista Alberti (1404-1472) le *De re aedificatoria*. Ce dernier est lui-même inspiré par les Anciens et notamment par le *De architectura* de Vitruve, théoricien romain tardif de l'aménagement des villes. Palmanova en Italie est la ville par excellence des cités réalisées sur un plan radioconcentrique d'une grande rigueur géométrique selon les théories de la cité idéale où la place occupe l'espace central (Delfante, 1997 ; Giovannoni, 1998 ; Thiberge, 2002).

Comme il y a eu des villes idéales, il y a eu des places idéales. Les places ont fait l'objet de traités divers rédigés par de grands architectes : Leon Battista Alberti ou Andrea Palladio. « Le dessin du périmètre doit faire apparaître une ambiance fermée en réunissant les édifices avec des arcades », prétend Palladio qui recommande « une position ou une forme se démarquant du tissu urbain, des systèmes de proportions et de dimensionnement et d'attribution de fonctions » (Delfante 1997). Des éléments de décor ajoutent à l'espace place une valeur artistique : la fontaine, la statue, la colonne, l'arc de triomphe en sont les principaux (Lavedan 1954 ; Delfante 1997 ; Giovannoni, 1998 ; Thiberge 2002).

La ville baroque et classique va s'orienter vers le principe de la grande unité architecturale, la régularité géométrique, la perspective dans la composition urbaine. L'expression la plus marquante de l'urbanisme classique s'illustre dans la place Royale qui est conçue pour servir principalement de cadre à la statue du monarque (Delfante 1997 ; Thiberge 2002 ; Giovannoni, 1998). A Paris, la place Dauphine, la place des Vosges, la place des Victoires, la place Vendôme, sont parmi les exemples les plus significatifs. Plus qu'ailleurs, la pratique de la place géométrisée et architecturalement ordonnancée se répandra aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans toutes les villes françaises comme à Montpellier et sa place du Peyrou et à Nancy avec ses places Stanislas et de la Carrière.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle illustre le développement progressif de ce qui a été mis en place au XVII<sup>e</sup> siècle. Toutes les villes connaissent des transformations en termes de régularisation des tracés, de construction de boulevards et de création de places royales. Ces transformations sont corroborées par le démantèlement ou l'enjambement du rempart qui ne sera plus l'élément déterminant de la forme urbaine. La voirie qui doit être belle et pratique, met en spectacle la ville et facilite la circulation (Delfante 1997, Thiberge 2002, Paquot 2009).

Cette nouvelle urbanité inhérente à la pratique de la promenade et à la déambulation est renforcée par la découverte d'une nouvelle façon de fabriquer la ville. En ce sens, l'intégration du végétal dans l'espace urbain sous forme de jardins et de parcs publics, de promenades et des boulevards plantés est un support de l'émergence de l'espace public comme espace de vie urbaine mais aussi comme espace de la parole publique (Thiberge 2002, Paquot 2009). « Les galeries du palais Royal, [...], accueillent à côté des théâtres les cafés littéraires et les clubs politiques, qui vont permettre à une opinion publique de se manifester en faisant usage de sa raison » écrit Claude Thiberge (2002, p. 117)<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> C'est le sujet même du livre de Jürgen Habermas (1962), *L'espace public*, et le support de celui de Richard Sennett, *Les tyrannies de l'intimité* (1974), même si ce dernier le traite d'un tout autre point de vue : celui de la civilité.

Les réalisations urbanistiques du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles correspondent, toutefois, plus à une volonté de décor pour les classes bourgeoises dominantes qu'à une résolution des problèmes cruciaux auxquels les villes étaient confrontées : ceux de la circulation, de l'entassement et de l'insalubrité. Le plan des Artistes, dessiné pour Paris en 1793 par une commission révolutionnaire, essaie de compenser ce défaut. Des voies y sont prévues reliant entre elles des places, des monuments, sans tenir compte de la nature des tissus urbains à traverser (Delfante, 1997 ; Thiberge, 2002). La stratégie du Plan des Artistes annonce les grandes opérations menées au XIX<sup>e</sup> siècle, qui transformeront les grandes villes européennes : Londres (1848-65), Vienne (1857), Barcelone (1859), Paris (1853-69) et Bruxelles (1867-71), rappelle Marianne Brausch (1980).

### *1-2-3-2 ... Vers le déclin de la place*

La révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle a considérablement impacté l'organisation urbaine. La ville restructurée de cette époque est une ville éminemment fonctionnelle dont les éléments constitutifs sont empruntés aux compositions des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : l'axe, la place, le monument, l'espace vert et la perspective. Mais la composition urbaine perd de sa qualité esthétique au fur à mesure que les tailles et les échelles de la ville augmentent. Comme le note M. Brausch (1980) « Le nouvel espace urbain du XIX<sup>e</sup> est souvent un espace répétitif neutre et systématique dans lequel viennent s'inscrire les différentes fonctions urbaines. Un tel espace est, pour des raisons de commodité fonctionnelle et hygiénique, souvent tramé orthogonalement sans tenir compte des accidents du terrain » (p. 7). C'est le règne de l'urbanisme de lotissement et la perte de ce que constituait autrefois l'art urbain. Les villes du Nord et Sud de l'Amérique en sont des exemples édifiants de ce modèle urbain organisé systématiquement en échiquier.

Les places nouvellement créées, souvent simple résultante de l'intersection de nouveaux boulevards tracés, sont plus fonctionnelles qu'esthétiques. Elles n'expriment plus les rapports délicats de relation entre espace creux et architecture comme ceux que nous livrent les villes du Moyen Âge et de la Renaissance. Elles se multiplient en places-carrefours souvent marquées par un monument qui s'harmonise rarement avec l'environnement. Les relations entre la place et le construit alentours s'amenuisent peu à peu aux profits de grands axes de circulation. C'est au XIX<sup>e</sup> siècle qu'on associe le début du déclin de la place (Delfante, 1997 ; Giovannoni, 1998 ; Thiberge, 2002). C'est aussi au XIX<sup>e</sup> que l'urbanisme moderne s'expartie en faveur d'une deuxième vague de colonisation de l'Europe, mais cette fois, des pays du Sud et s'impose comme une règle majeure d'édification de villes et de villages coloniaux. Cet urbanisme colonial, nous le verrons dans le cas oranais dans le chapitre 2.

## **1-2-4 La place dans l'urbanisme contemporain**

### *1-2-4-1 Le déni de l'espace urbain traditionnel du Mouvement Moderne*

La ville de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles devenait désuète et inconfortable. Elle n'arrivait plus à résoudre les problèmes inhérents aux logements et aux conditions de vie des citadins. C'est alors que les problématiques développées au XX<sup>e</sup> se sont recentrées sur la question hygiéniste : la circulation, l'ensoleillement et l'aération du logement. Les critiques étaient plus sociales que formelles. Mais ce qui caractérise cette période c'est bien l'apogée du Mouvement Moderne qui procède en faveur d'un fonctionnalisme et d'un modernisme volontariste. En s'éloignant des préoccupations de la forme de la ville, les projets devaient se faire hors de la ville comme illustre bien le projet des cités jardins développé par les utopistes du XIX<sup>e</sup> d'Owen, d'Howard, et la première réalisation marquante de Raymond Unwin et Barry Parker. Le nouveau concept de ville comme un jardin aura des retombées significatives pour le XX<sup>e</sup> siècle (Tribillon, 2002 ; Panerai, 2006).

La ville du XX<sup>e</sup> siècle est, en effet, en complète opposition avec le système urbain antérieur. Philippe Panerai & al. écrivent que « de même que les villes idéales de la Renaissance exprimaient le refus de l'ordre urbain du Moyen Âge, appelé désordre, la « Cité Radieuse » exprime le refus de la ville » (2006, p. 139). En ce sens, les nouveaux principes du mouvement moderne pour la ville idéale qui se déclinent en quatre fonctions séparées – habiter, travailler, se divertir et circuler – rejettent l'espace urbain traditionnel en tant qu' « espace creux » porteur de vie urbaine. L'articulation îlot – rue – place que constitue le tissu urbain depuis l'antiquité, s'altère au détriment du bâtiment-objet isolé dans l'espace dont l'unité d'habitation constitue l'élément majeur. Le langage architectural et formel se simplifie et se répète grâce à l'apport technologique en termes de matériaux et de système constructif qu'est la préfabrication. Cet urbanisme moderne qui se veut « un urbanisme du peuple » ne sert plus le prince. Il travaille pour le commun, pour le citoyen ordinaire, précise Tribillon (2002). Ainsi la place en tant qu'espace de représentation du pouvoir n'a plus raison d'être. Elle se transforme au profit de vastes espaces ouverts récréatifs pour le plus grand nombre. Cette pensée se concrétisera avec vigueur après la deuxième guerre mondiale quand le besoin en logements devient important. Les villes nouvelles et les grands ensembles sont, comme le dit bien T. Paquot (2009), les « sinistres avatars » de la ville du XX<sup>e</sup> siècle.

### *1-2-4-2 Crise urbaine et naissance du concept de l'espace public*

L'espace ouvert va se révéler problématique dès lors qu'il ne constitue pas, de par son échelle et sa composition formelle, un espace viable pour la pratique. Plusieurs théoriciens soutiennent l'idée que l'espace urbain traditionnel est vécu comme espace

public car il se présente comme suffisamment clos et engendre « du fait même de ses dimensions, une échelle du bâti en rapport avec ses usages multiples » (Thiberge, p. 141)<sup>19</sup>. Ce concept d'enclos disparaît au profit du principe de l'espace ouvert et libre de l'urbanisme moderne. Cet espace ouvert est devenu un *no man's land* pour ses habitants. Un espace vide de sens. Réduit à la fonction de desserte, il ne constitue plus une composante fondamentale de la fabrique de la ville, rétorquent farouchement tous les antagonistes de l'urbanisme moderne.

La dégradation des nouveaux espaces construits et la pauvreté des paysages urbains de la ville fonctionnelle provoquent des multiples réactions et une nouvelle réflexion chez les théoriciens pour des espaces plus sensibles. Le concept d'espace public comme élément constitutif de la structure urbaine et du fondement de la ville réapparaît alors depuis les années 1970 comme inéluctable. La nature et la consistance de l'espace urbain deviennent les préoccupations majeures des différents acteurs de la ville. En prenant compte des faits sociaux, architectes et urbanistes sont appelés à dépasser les aspects fonctionnels, techniques ou économiques pour insérer avec justesse leurs propositions à la texture de la ville. « La ville n'est pas seulement un décor ou une marchandise », elle est, comme l'écrit Levi-Strauss, « la chose humaine par excellence » rappelle Marianne Brausch (1980, p. 7).

#### *1-2-4-3 Invention de nouveaux lieux publics et retour de l'art urbain*

Si le retour à la rue-corridor en tant qu'élément structurant de l'espace urbain constitue aujourd'hui la seule alternative viable à l'héritage dogmatique du mouvement moderne, le retour à la place publique d'ostentation et de décor comme celle produite au temps des Lumières n'est pas cependant l'apanage de toutes les écoles de pensée actuelles.

Ceux qui préconisent le retour de la place publique au canon classique de la ville sont ceux qui appartiennent au courant de pensée rationaliste que Charles Jencks (1991) désigne comme le « post modernisme » ou « classicisme nouveau » qui se définit par un traitement libre du vocabulaire de la tradition. C. Jencks explique que ce mouvement « a émergé en partie grâce au fait que ses représentants ont découvert la nécessité – le fait que, si les archétypes et les universels sont incontournables, autant les articuler ou les transformer en un art conscient de la représentation » (1991, p. 41). Porté principalement par les Anglo-saxons dont le prince Charles est le fervent défenseur, le post-modernisme a pour règle privilégiée le retour du centre absent. Beaucoup s'en servent pour créer un plan centré autour d'une ou plusieurs places qui montrent clairement leur désir d'espace communautaire. Les architectes Robert et Léon Krier le pratiquent à partir des années 1970, particulièrement en Allemagne, et se consacrent à la

---

<sup>19</sup> Camillio Sitte, Paul Zucker, Frédéric Gibberd, pour ne citer que eux, sont les principaux auteurs qui développent le concept de « l'enclos ». Ce concept sera expliqué plus bas.



typologie pour recréer la complexité des villes du passé. Ricardo Bofill l'aborde explicitement dans les années 1980 dans son projet du quartier d'Antigone à Montpellier et puise ses référents dans le répertoire de l'urbanisme classique, afin de reconstituer des places à l'image de celles qui correspondaient autrefois aux places royales. Cependant, pour bon nombre de théoriciens et praticiens de cette pratique reste fantaisiste et désuète au regard des besoins toujours changeants de la société contemporaine.

Toujours à la recherche du « vivre ensemble », d'autres architectes et urbanistes apportent des solutions plus en accord aux nouveaux modes de vie. En ce sens, certains favorisent plutôt l'ouverture des cœurs d'îlots, d'autres des esplanades, des promenades ou mails plantés ; la liste n'étant pas exhaustive. Mais c'est les nouveaux parvis au pied des équipements publics majeurs qui constituent le prototype très en vogue de la place publique contemporaine (Gurruchaga, 2007 ; Maire-Moetwill (le), 2007), sans doute le modèle du parvis d'églises ou de l'Hôtel de Ville a-t-il joué son rôle. Mais une référence stylistique directe des *plazas* aux pieds des tours de Manhattan est aussi possible<sup>20</sup>. Et les exemples sont pléthoriques de ce type d'espace : la piazza du Centre Pompidou, l'esplanade de la Défense de Paris, l'esplanade de Riad el Feth d'Alger, le parvis de la Bibliothèque Nationale de France, la *plaza* du musée d'art contemporain de Barcelone ou de Bilbao, ou encore l'esplanade de la grande Mosquée de Hassan II de Casablanca, etc. Ce sont des exemples notoires de ces espaces urbains modernes voués à la monumentalité, et de leur diffusion, au-delà des aires culturelles, y compris dans le monde arabe.

Combien même les projets urbanistiques ne sont pas toujours concluants en termes de qualification urbaine, tous témoignent cependant de la volonté de réinventer de nouveaux espaces urbains susceptibles de restaurer la vie urbaine. C'est au projet urbain qu'on affine cette nouvelle pensée sur l'espace public qui s'intègre dans une démarche de réflexion globale sur la ville où celui-ci devient l'élément fédérateur. Partie de Bologne à la fin des années 1960, la notion du projet urbain est parvenue en France depuis les années 1980 pour mettre fin à un urbanisme empreint d'une planification

---

<sup>20</sup> Aux Etats-Unis, le toponyme de *plaza*, terme espagnol puis hispano-américain, qui évoque une référence au modèle de la *plaza* espagnole, est souvent usité pour désigner des espaces publics majeurs. Si ce terme a été introduit dans l'anglais nord-américain au XIX<sup>e</sup> siècle, il s'impose tout le long du XX<sup>e</sup> siècle. D'abord, le terme *plaza* est associé au mot *hotel* pour désigner un hôtel de luxe tel que *Plaza Hotel* construit en bordure de Central Park (1890), puis il se répand lentement dans son acception « d'esplanade ouverte au public » comme celle de *Rockefeller plaza* (1932). Ensuite, suite à l'ordonnance new-yorkaise de zonage de 1961, il est associé aux espaces ouverts au public situés au pied des tours de Manhattan, embellies d'œuvres d'art ou de fontaines, et de quelques bancs. Mais ce terme a aussi connu un usage moins noble et consumériste : *shopping plaza*. Il est ainsi associé aux centres commerciaux bâtis dans les *suburbs* et utilisé dans tous les Etats Unis et au Canada. Sur le long chemin accompli entre la *plaza mayor* d'Espagne et les usages nord-américains, voir Christian Topalov dans *L'Aventure des mots de la ville* (2010), pp.939-945.

spatiale profondément fonctionnaliste et technocratique et asseoir une approche plus respectueuse aux spécificités de la ville et plus ouverte aux débats et aux négociations (Carrière, 2001 ; Avitabile, 2005 ; Masboungi, 2007 ; Ingallina, 2008 ; Pinson, 2009).

Le projet urbain suggère non seulement de requalifier les espaces publics pour recréer du lien social mais aussi de rétablir le travail de l'urbaniste, de l'architecte dans une conjoncture profondément mondialisée où la concurrence entre les entreprises, entre les villes devient le leitmotiv de développement des territoires urbains (Ingallina, 2008 ; Masboungi, 2007 ; Avitabile, 2005 ; Carrière 2001). C'est dans ce contexte que la réalisation d'édifices majeurs mises en valeur par des parvis, des esplanades ou des places, comme indiqué ci-dessus, est devenue une pratique très répandue de revalorisation urbaine. Ce sont des projets iconiques, souvent portés par des grandes stars de l'architecture, qui servent d'outil de marketing urbain et territorial. C'est ce qui fait dire à Ariella Masboungi (2008) que la requalification urbaine par l'espace public et l'équipement culturel a constitué un véritable « levier de régénération économique et sociale » de nombreuses villes européennes à partir des années 2000. Cette pratique du projet urbain a eu une influence appréciable sur la rive sud et notamment sur les villes maghrébines, marocaines en tête (Carrière, 2001 ; Barthel, 2006 ; Cattedra, 2010). Beaucoup de projets urbains, cependant, sont plus annoncés que réalisés. Mais si au Maroc et quelque peu en Tunisie, la démarche du projet urbain semble s'appuyer sur une forme de requalification des espaces de la ville, en Algérie, en revanche, elle demeure peu présente dès lors que les pratiques urbaines sont encore imprégnées par une planification technocratique et fonctionnaliste dans laquelle le logement demeure l'épine dorsale dans la fabrique des espaces de la ville, ainsi que nous le verrons dans le chapitre 5.

### **1-2-5 La place dans la ville : une synthèse**

Dans cette lecture rétrospective de la place et de ses modèles et types inhérents, un long chemin a été donc parcouru entre l'élargissement des voies et les usages contemporains. La place dans les villes a toujours incarné la représentation du pouvoir (du Prince, de la Monarchie, du politique). En ce sens, elle a eu une fonction éminemment élitiste et se donne ainsi à voir par sa forme, son architecture et son décor. Dans les toutes premières cités antiques de l'Ancien Orient, s'esquissent des places ouvertes à l'intersection des axes principaux ou au seuil des temples monumentaux. Partant de là et jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avant l'avènement de l'urbanisme moderne qui s'est répandu un peu partout dans le monde, les villes de l'Occident européen et les villes de l'Orient musulman ont connu des trajectoires bien différentes en termes de formes d'espaces urbains et de leurs pratiques.

En Europe, la place semble suivre son chemin vers un espace de rassemblement incarné par l'agora, puis vers un espace d'ostentation et de loisir aux pieds de temples et édifices publics, que représente le forum de l'urbanisme romain. Ensuite les places commencent à se multiplier en faveur d'une séparation du pouvoir religieux et du pouvoir civil dans le Moyen Âge, pour revêtir d'un espace d'exaltation et de décor qui symbolise la Monarchie absolue dans la Renaissance. Ici la place atteindra son apogée en termes de forme rigoureusement géométrique, de composition grandiose et d'architecture monumentale. Puis, avec la révolution industrielle la place a tendance à devenir fonctionnelle et se diversifie en fonction du rôle qu'on lui assigne dans l'espace urbain, pour disparaître peu à peu aux profits de grands espaces libres de la ville moderne qui se veut sociale et égalitaire. Enfin, après un long temps d'abandon, elle renaît à la faveur d'un espace urbain accessible à tous, où l'être ensemble est recherché pour retisser le lien social en crise. Par cet espace public reconquis, Françoise Choay propose l'idée « d'espace de branchement », dira Thierry Paquot (2009), où l'articulation de la tradition classique avec certaines idées fondatrices du modernisme, a fourni une pluralité d'approches à la fabrication de nouveaux espaces publics plus adaptés aux conditions actuelles de l'homme libre qui exprime son « droit à la ville » (au sens de Henri Lefebvre (1968)) et aspire à des espaces plus agréables à vivre.

Mais ce regain d'intérêt à l'espace public ouvert à tous ne manifeste-t-il pas par « la prégnance culturelle du modèle mythique de l'idéal-type de la place publique ? Celle-ci, dérivée en cela du mythe de l'agora et du forum, constitue pour beaucoup la cadre matériel idéal de la réalisation parfaite de la discussion citoyenne, libre et équitable » s'interroge Michel Lussault (cf. Levy & Lussault, 2003). En effet, l'intervention sur l'espace de la ville se traduit par le retour en force de l'art urbain incarné par la place qui reconquière les toponymes d'autrefois. Place, parvis, esplanade, promenade, mail constituent des avatars et redeviennent la pierre angulaire de la construction de la ville d'aujourd'hui.

Dans le monde arabo-musulman, la place n'a évidemment pas eu la même destinée, le chemin parcouru semble être interrompu depuis l'espace sacré des temples antiques. Il n'y a pas eu de véritables places au sens occidental du terme, excepté les grandes étendues où se déroulaient les marchés importants, qui dans certains cas se retrouvent plus tard englobés par l'urbanisation, écrit Vittorio F. Pardo (2009). Si la ville médiévale européenne a évolué vers la séparation des pouvoirs qui s'expriment par des formes spatiales typiques de l'espace urbain où la notion de la propriété commune ou collective est fortement présente et représentée architecturalement, la ville médiévale arabe (au Moyen-Orient) s'illustre plutôt par la prégnance du seul pouvoir religieux et s'appuie à la fois sur « la séparation des territoires définis par l'appartenance à diverses catégories ou groupes profondément tranchés », sur la séparation des sexes, et sur la primauté de la propriété privée sur la propriété collective. Les seuls espaces qui se

donnent à voir par leur monumentalité et leurs expressions architecturales sont soit ceux du prince, soit du religieux. Les espaces de représentation se sont ainsi inversés et s'expriment plutôt dans le domaine privé. Toutefois, des spécificités existent sans doute à la faveur des conditions géographiques, climatiques et surtout des influences culturelles particulières des régions où les villes s'implantent. Par exemple, dans les villes de l'empire ottoman ou des hauts plateaux iraniens, des places formellement construites existent bien. Dans les villes du Maghreb qui n'ont certainement pas subi les mêmes influences, et dans lesquelles le domaine privé s'y impose fortement, le droit malékite aidant, la place a peu de présence, souligne Eugen Wirth (1997).

C'est par les conquêtes plus récentes et surtout par les colonisations du XIX<sup>e</sup> siècle que la place et les espaces publics à l'occidental furent introduits dans les villes arabes et d'Afrique du Nord ; ils sont devenus la règle de la fabrique urbaine. Le modèle colonial appliqué au Maghreb s'appuie principalement sur un urbanisme de lotissement qui précède le peuplement. Dans cette période marquée par les grands travaux de modernisations des villes européennes et par l'importante entreprise urbanistique haussmannienne, la doctrine urbanistique coloniale entretient, note Jean-François Tribillon, « avec l'haussmanisme et surtout le post-haussmanisme des rapports d'échanges étroits tant au niveau technique qu'en matière de personnels » (1990, p. 77). Les villes sont ainsi tracées suivant une structure urbaine orthogonale percée de places et squares et tempérée parfois, selon le relief et la géographie du site, par des diagonales et des radiales baroques. Au XX<sup>e</sup> siècle, le modèle colonial adopte les règles de l'urbanisme fonctionnaliste du mouvement moderne qui s'illustre par la construction de grands ensembles et rompt avec les espaces urbains traditionnels. Cet urbanisme colonial moderne imprègne, jusqu'à aujourd'hui encore, du moins en Algérie, l'urbanisme qui s'est poursuivi après les Indépendances.

### **1-3 CONCEPTION ET USAGES DES PLACES PUBLIQUES**

#### **1-3-1 Pour une possible typologie des places ?**

Après avoir tenté de mettre en évidence le rôle de la place dans l'édification de la ville, et ce à travers l'histoire urbaine, nous retenons qu'il est important dans notre approche d'examiner la possibilité de constituer une typologie qui s'appuierait sur les propriétés spatiales et morphologiques des places, lesquelles permettront de comprendre les implications sur les pratiques sociales ou les usages.

Peut-on proposer une typologie des places ? La problématique posée par la typologie est la définition des bases sur lesquelles repose l'action de classement. Ainsi, la question que posent C. Rose et P. Pinon (1999) s'impose : « Peut-on classer les places selon leurs formes, leurs usages, leur position dans la ville, leurs relations urbaines avec le réseau des rues, avec les enceintes et les portes, avec les monuments ? » (p. 20).

Pour les formes, la diversité est incalculable. Il y a des places de formes régulières de création *ex nihilo* dessinées d'un seul tenant et géométriquement ordonnancées. Il y a de celles qui sont de configurations irrégulières formées progressivement au grès des opportunités ou des transformations dans le tissu urbain.

Pour les fonctions et usages, il y a des places qui ont à un moment donné un rôle précis : place du marché, place parvis d'églises, place d'armes, place royale. Il y a d'autres qui n'ont pas une fonction apparente. Elles sont conçues pour dégager de l'espace pour mettre en évidence un édifice majeur ou pour aérer et structurer l'espace urbain. Cette dernière fonction prolifère au XIX<sup>e</sup> siècle comme le montrent bien les grands travaux d'Hausmann pour la ville de Paris, dont le modèle a influencé plusieurs villes françaises et sans doute s'est appliqué dans les colonies.

La brève description de l'évolution historique des villes (exposée plus haut) illustre que les places ont commencé à se diversifier à partir du Moyen-âge et qu'elles sont devenues de plus en plus nombreuses depuis lors. Ceci dit, la classification typologique peut se faire en fonction des appartenances historiques, des formes, des positions dans la structure urbaine, des ordonnancements architecturaux, des usages, etc.

#### *1-3-1-1 La place dans le temps : formation et transformation*

La dimension historique d'une place est le critère le plus difficile à cerner tant celle-ci s'est inscrite dans la longue durée. Caroline Rose et Pierre Pinon soulignent qu'« il y a le temps historique de son apparition, de ses transformations, éventuellement de sa disparition. Il y a aussi le temps des changements d'activités, d'atmosphère » (1999, p. 10). Ces auteurs affirment qu'il est souvent difficile de dater une place car elle est généralement le produit d'un processus lent de formation, d'évolution et de transformation. Il y a des évolutions complexes qui aboutissent parfois à une organisation très différente de celle voulue à l'origine. Classer des places selon cette dimension serait une tentative plutôt vaine. En revanche, les classer en type d'appartenance à des périodes plus longues qui ont marqué significativement l'évolution des villes, serait à même de nous fournir des informations sur les logiques de leur production et de leur transformation. La compréhension des formes suppose la connaissance de leur genèse (Bertrand & Listowski, 1984 ; Rose et Pinon, 1999).

Selon J. M. Bertrand et H. Listowski, l'histoire pourrait fournir : i) les origines de la place, la justification géographique, de sa forme ; ii) les étapes qui ont marqué la formation de la place ; iii) les changements qu'ont pu connaître ses fonctions. L'analyse des places à l'aide de sources comme des plans et des cartes permet de dater l'ouverture d'avenues, de rues par lesquels passent les flux de circulation et se transmet l'influence structurante sur les tissus urbains environnants (Bertrand & Listowski, 1984).

L'approche des places dans l'histoire de C. Rose et P. Pinon (1999) s'appuie sur la notion de processus qui détermine trois types de vides : celui qui est réservé dans un processus de création d'un nouveau ensemble urbain ; celui qui est conquis en sculptant dans le tissu urbain construit existant ; et celui qui est régularisé dans un processus qui opère à partir d'un espace préexistant. Dans ce troisième processus, il s'agit d'agrandir et de donner une forme plus régulière à une place, qu'elle soit initialement réservée ou conquise.

En ce sens le propos « que Léonce Reynaud faisait au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à propos des villes : « Le tracé d'une ville est œuvre de temps plutôt que d'architecte » (Traité d'architecture, 1857) » illustre la question du processus (Rose et Pinon, 1999, p. 11).

### *1-3-1-2 La place dans la ville : rôle dans l'espace urbain, forme et usage*

J. M. Bertrand & H. Listowski dans *Les places dans la ville* (1984) considèrent que la configuration d'une place dépend étroitement des canons artistiques utilisés et de son intégration dans l'organisation générale de l'agglomération, depuis la simple ponctuation jusqu'à la contribution à l'ossature de la ville à une vaste échelle. Une chaîne de ponctuations, un réseau de places structurantes, peuvent être à la base de l'ossature de la ville et constituent un squelette dont chaque pièce a son originalité tout en ne se justifiant que vis-à-vis du reste.

La forme est indissociable à la lecture, soulignent J.M Bertrand & H. Listowski (1984) ou à la perception, diront K. Lynch (1960) et G. Cullen (1961). L'une et l'autre ne peuvent être décrites que réciproquement.

La lecture d'une place dans le tissu urbain et dans le paysage se fait à deux échelles : par rapport et en relation avec la ville et par rapport à son espace propre. Pour l'échelle de la ville, la place peut être, soit située à la convergence de plusieurs axes, soit traversée par une ou plusieurs rues passantes ou soit établie en dehors des principales circulations, enserrée dans le tissu urbain (Rose & Pinon, 1999). La relation de la place avec la ville dépend aussi des « arrivées » : frontales, axiales, en biais ou latérales. Chaque situation ménage les autres perspectives et détermine l'orientation (Bertrand & Listowski, 1984).

La deuxième échelle de lecture est tributaire de la façon dont la place est perçue depuis son espace intérieur. Autant la lecture de la place dans la ville dépend essentiellement des parcours, dans le sens aussi bien physique que visuel, autant celle de son intérieur est liée surtout à sa forme et à son vécu. Il s'agit de la nature et l'inclinaison du sol, la continuité et la discontinuité des parois, leur nature homogène ou hétérogène, l'opacité ou la transparence, l'importance des pleins et des vides, la nature et la quantité des éléments qui la meublent, la vie qui s'y déroule avec ses mouvements, ses rythmes, ses ambiances (Bertrand & Listowski, 1984 ; Rose & Pinon, 1999).

Pour décrire une place, il ne suffit pas seulement d'énoncer des critères formels : carrée, rectangle, ronde. Si le caractère géométrique semble être le plus évident des caractéristiques d'une place, le caractère topologique en termes de relations qu'une place entretient avec son environnement est aussi déterminant (Rose & Pinon, 1999). La place est aussi définie par rapport à la configuration des parois qui la constituent, à la nature et l'aménagement de son sol. Ainsi, tenter une typologie serait un exercice ardu, car il y aurait autant de types de places que de places mêmes, comme en témoignent les nombreux répertoires typologiques des places proposés par Rob Krier (1975).

Quant au vécu, dès lors que les usages des places sont très changeants et variables aussi bien dans la longue durée que dans les cycles plus courts, la dimension des usages est le critère le moins adapté pour classer les places.

### *1-3-1-3 Classification des places : un vœu pieu ?*

Pierre Lavedan, un grand historien de l'urbanisme, dans sa *Géographie des villes* (1936) consacre un sous chapitre sur la place publique où il décrit brièvement les places des villes européennes. Il écrit que la place publique est née du besoin qu'ont les hommes de se rassembler, un rassemblement qui doit avoir lieu dans le calme, si l'on veut négocier, discuter, converser ; et ce à la rencontre de divers courants de circulation, mais en dehors de la circulation même. D'après cet auteur, « il en fut ainsi longtemps. Mais aujourd'hui la place publique n'est souvent qu'un lieu de passage » (1959, p. 145). Dans son ouvrage, il a tenté une typologie des places selon trois critères : les fonctions, l'emplacement et la structure :

1) Pour les fonctions, il compte trois types de places : « places de rassemblement, places monumentales et places de trafic ». Il cite la Grand-Place, la place du marché, les places de spectacle, la place de l'Hôtel de Ville ou la *Plaza Mayor*, les places de rassemblement (place d'armes), les places-promenades, les places monumentales (parvis d'église, places d'hôtel de ville, place du Château, du palais de justice, plus tard place de théâtre, la place de la Gare, les places des statues (places royales), les places-carrefours.

2) Pour l'emplacement, Lavedan énumère historiquement la place de jonction qui se construit au point de contact entre la ville et son extension et qui se forme à la porte de la ville ou de l'ancienne enceinte où se tient le marché. La place-porte a souvent servi d'articulation entre différentes parties historiques de la ville. Pour les places conçues de toutes pièces, elles peuvent être situées à n'importe quel endroit de la ville.

3) Quant à la structure, Lavedan distingue les places triangulaires, les places carrés ou rectangulaires, les places circulaires, et celles qui sont formellement indéfinissables. Les premières sont inhérentes au plan de ville irrégulier et donc très courantes au Moyen-âge. Une fontaine ou le marché habitent souvent ces espaces. Les places carrés ou rectangulaires sont des « places d'urbanisation ». De création ex nihilo, elles sont, selon l'auteur, les plus fréquentes. L'agora grecque, le forum romain, la Grand-Place du Moyen Âge, la place de l'Hôtel de ville, la place Royale sont les exemples les plus marquants. La place circulaire est aussi une place d'urbanisation mais elle est de création récente (XVI<sup>e</sup>), précise-t-il. On peut citer comme exemple la place Wilson de Toulouse, les *Circus* typique de nombre de villes anglaises, notamment de Bath. Elle se multiplie en France au XIX<sup>e</sup> comme place-carrefours, notamment sous les travaux d'Hausmann. La place de l'étoile, place de la Nation, place d'Italie à Paris illustrent bien ce type de places. Les places semi-circulaires (piazza del Campo à Sienne) et les places ovales (piazza San Pietro à Rome) sont des variantes les plus significatives.

Dans cette tentative de classification, bon nombre de places ne peuvent être classées sur le plan formel dans une catégorie géométrique précise. Il s'agit des places qui se sont construites progressivement et ont subi des transformations à travers les âges. Les place-carrefours sans formes définies sont aussi assez répandues et ajoutent une difficulté supplémentaire à une possible classification.

Les places superposent souvent plusieurs fonctions: elles peuvent être à la fois places de rassemblement, places monumentales et places de trafic. La multiplicité des formes et des fonctions et la difficulté de saisir les genèses et les évolutions rendent souvent confus tout essai de classification des places publiques. Néanmoins, plusieurs analystes tentent différentes classifications typologiques en associant tel et tel critère. Par exemple, Bertrand & Listowski (1984), en combinant forme et rôle, proposent les descriptions suivantes : « Les places- marchés rectangulaires occupées par une halle, créées [...] sont à l'écart des voies de passage » ; « les compositions intégrées à la trame urbaine déterminent des relations, des flux qui incitent à effectuer des déplacements, en agissant sur la disposition d'ensemble » ; ou « les parvis monumentaux (sont) souvent déterminés par une croisée ou un éventail de voies dont ils sont l'aboutissement scénique, au pied d'un édifice remarquable » (p. 28).

Dans l'étude des places d'Oran, nous avons tenté d'établir une typologie qui s'appuie sur les rôles qu'occupent les places dans l'espace urbain, en recensant des grands groupes qui associent processus, emplacement et structure. Cette typologie est développée dans le chapitre 3.



### 1-3-2 Conception et composition urbaines

La lecture de la réalité physique d'un lieu et de son paysage est liée à la forme et à la lecture qui peuvent être décrites que réciproquement. Il s'agit d'identifier les caractéristiques typo-morphologiques des places d'Oran : leur appartenance historique, leur position dans la ville, leur rapport à la structure urbaine, leur configuration géométrique, leur structure architecturale et leur aménagement.

Pour ce faire, ce travail sur la composition urbaine s'inscrit dans la démarche d'un certain nombre de théoriciens qui s'appuient sur les approches morphologiques, visuelles et perceptuelles de l'espace. Les apports de R. Trancik (1986) sur *l'urban design* et ses théories, ceux de P. Pinon sur la composition urbaine (1992, 1994), et ceux de P. Panerai & al. (1980, 1999) sur l'analyse urbaine sont d'une contribution précieuse pour l'étude des tracés et de l'organisation des espaces de la ville dans son ensemble. Les travaux de C. Sitte (1889), P. Zucker (1959), J.-M. Bertrand et H. Listowski (1984), C. Rose et P. Pinon (1999), et de F. Gibberd (1971) constituent les supports analytiques de l'espace matériel des places. Les approches de K. Lynch (1960) et de G. Cullen (1961, 1971) apportent une compréhension sur la perception de l'espace urbain. Quant aux travaux de M. Lussault (1993) et R. Cattedra (2001), ils apportent un éclairage supplémentaire sur l'impact des images iconographiques sur la symbolique des lieux. L'ouvrage illustré de M. Carmona & al. (2003) synthétise avec justesse les différentes dimensions de *l'urban design* des lieux urbains.

#### 1-3-2-1 Tracés, découpages et traces

Pour comprendre la formation des places publiques d'Oran, nous nous sommes référés aux méthodes d'analyse urbaine établies par le groupe d'enseignants-chercheurs composé de l'architecte et urbaniste Philippe Panerai, du sociologue urbain Jean-Charles Depaule et du géographe Marcelle Demorgon (1999). Ces méthodes qui abordent différents éléments pour lire la ville sont combinées à la méthodologie de *Theories of urban design* de Roger Trancik (1986), et celle de la *Composition urbaine* proposée par l'urbaniste Pierre Pinon (1992, 1994). Trois passages semblent illustrer les outils d'analyse de la formation des espaces urbains:

« Saisir la ville à partir de sa croissance, comme une organisation qui s'est développée dans le temps, permet assez facilement d'en construire une image globale, [...]. Cette image globale qui associe la connaissance des plans et celle du terrain se forme progressivement. Elle met en relation les lignes de forces du territoire géographique et les grands tracés qui organisent l'agglomération. Elle repère des points fixes (bornes, barrières) autour desquels s'effectuent les transformations, elle interprète des différences. Ce faisant elle aborde plus ou moins la question du tissu urbain ». (Panerai et al. 1999, p. 75)

« Réfléchir sur la composition urbaine, c'est d'abord inventorier les modes d'intervention sur l'espace, à savoir les tracés qui organisent le territoire urbain, les découpages qui le distribuent, les traces qui le marquent de leurs occupations. C'est aussi traiter de la manière dont fonctionnent ces modes d'intervention dans l'espace et dans le temps ». (Pinon, 1994, p. 9)

Comprendre la composition urbaine, c'est identifier les trois éléments constitutifs de l'espace urbain : celui du rapport entre espace bâti et espace non-bâti (*figure-ground*) qui constitue un des éléments de lecture de la forme urbaine ; celui des liaisons (*linkage*) qui sont génératrices de la forme urbaine ; et celui du lieu (*place*) qui renvoie aux espaces urbains aux valeurs historiques, culturelles et/ou sociales. (Trancik, 1986, p. 98)

Ces méthodes très complémentaires nous fournissent les principaux outils d'analyse : territoires, croissances, tracés, tissus urbains, typologies. Elles sont aussi associées à d'autres approches, au demeurant plus globales, en particulier celles de la morphologie urbaine de Rémy Allain (2004) et de la forme urbaine d'Albert Levy (1992, 2005). L'ensemble constitue le corpus des outils d'analyse appliqués dans la thèse pour comprendre la structuration urbaine et le processus de mise en forme des espaces de la ville.

Pour cela, nous avons croisé cartes géographiques, cartes historiques et plans parcellaires avec des textes historiques pour comprendre la structuration des espaces et les dispositifs spatiaux qui en résultent. Les cartes topographiques et géographiques nous ont permis de mettre en relation les lignes de force du territoire et les grands tracés qui organisent le tissu urbain d'Oran. Les cartes historiques, examinées successivement en remontant aussi loin que possible dans le temps, ont permis de resituer à un niveau plus fin le rôle joué par tel ou tel espace. Elles nous ont permis également de repérer les points de fixation de certains équipements structurants de la ville : préfecture, Hôtel de ville, églises, mosquées, etc. Les plans parcellaires, quant à eux, nous ont permis d'analyser les ordonnancements formels des places. Par leurs séries assemblées, l'analyse de l'évolution des parcelles devient éclairante et facilite la lecture des volumes contrastés de l'espace bâti et de l'espace non bâti. Apparaissent alors dans un ensemble urbain des sous-ensembles bien distincts.

### *1-3-2-2 Forme, paysage et perception*

#### *A- La place publique : un art urbain*

Depuis l'antiquité, l'art dans la ville est une préoccupation majeure. Les éléments esthétiques sont fondamentaux pour la construction d'une place publique. La beauté est

un moyen d'exprimer le pouvoir du souverain et pour le bâtisseur ou l'architecte de rechercher le bien-être du citoyen.

C. Rose et P. Pinon (1999) rappellent que la place « résume en elle la matérialisation du pouvoir, la capacité à maîtriser et à magnifier l'espace urbain. Monument ou morceau de ville, elle représente ce qu'une communauté urbaine veut exprimer » (p. 15). Places et monuments sont depuis l'âge classique fortement liés. La place signifie « l'espace qu'on laisse ou qu'on pratique devant ou à l'entour d'un édifice » ; elle constitue en elle-même, comme le désigne le philosophe et critique d'art Quatremère de Quincy, « un véritable monument ». C'est ainsi que les places sont devenues les espaces d'identification par excellence d'une ville. Elles représentent souvent une valeur patrimoniale. Leur forte présence dans les guides touristiques et les cartes postales en témoignent. Elles constituent l'art urbain de premier ordre.

P. Zucker (1959) soutient que beaucoup de places sont sans conteste un art, et pour cause : la « relation unique entre l'espace ouvert de la place, les bâtiments alentours, et le ciel crée une expérience émotionnelle véritable en comparaison à l'impact de n'importe quelle autre œuvre d'art » (p. 1). C. Rose et P. Pinon (1999) signalent que « les voyageurs (européens) du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont pas manqué de les décrire et de les apprécier, tels que des monuments en soi » (p. 11). Des historiens de l'urbanisme, par leurs ouvrages, analysent et décryptent la place comme un art urbain. *Le Der Städtebau nach seinen künstlerischen Grundsätzen* de Camillo Sitte (1889) traduit en Français par *L'Art de bâtir les villes* en 1902 analyse principalement les places italiennes du Moyen Âge et de la Renaissance et relate les « effets heureux » qu'elles procurent. *Le Vecchie città ed edilizia nuova* de Gustavo Giovannoni (1931) intitulé en Français *L'urbanisme face aux villes anciennes* (1998) renforce les idées de Sitte et souligne : « Mais le chef-d'œuvre de la ville médiévale était la place, dont une claire logique marque le tracé correspondant à sa fonction réelle. C'est ici que l'art applique plus de noblesse et d'ampleur le sentiment pittoresque qui imprègne la ville dans son ensemble, donnant naissance à des réalisations monumentales qui n'avaient été régies jusqu'alors que par les critères classiques de la symétrie et de l'eurythmie » (p. 58). Quant à *L'urbanisme à l'époque moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles* de Pierre Lavedan (1982), celui-ci se préoccupe des constructions monumentales des places royales françaises.

### *B- Qualités esthétiques et appréciation de l'espace*

La préférence esthétique d'un environnement urbain est principalement visuelle et cinesthésique. Elle est aussi un produit de la perception et de la connaissance. L'appréciation visuelle a aussi des composantes acquises socialement et culturellement qui vont au-delà de simples expressions des goûts personnels. La préférence esthétique d'un espace urbain n'est pas liée seulement aux critères esthétiques. Jack Nasar identifie cinq attributs d'un environnement apprécié : présence de la nature, entretien/civilité,

ouverture et espace définie, signification et contenu historique et ordre en termes d'organisation, de cohérence, de lisibilité, de clarté (Cf. Carmona, 2003, p. 130).

La qualité esthétique d'une place est étroitement liée à son degré de fermeture. Une place relativement fermée, est considérée comme un espace positif<sup>21</sup>. Celle-ci se distingue par une forme définie et distincte du reste des espaces de la ville. Elle peut être mesurée et dispose de frontières clairement définies. Sa forme est aussi importante que celle des bâtiments qui l'entourent. La place, selon M. Bertrand et H. Listowski (1984), se définit selon trois éléments majeurs : les structures environnantes ; le sol ; et la sphère imaginaire du ciel. La fermeture et l'enclos spatial sont examinés dans une double lecture: plan et élévation. L'importance de la fermeture, et le degré de l'enclos qui en résulte, dépendent essentiellement du ratio de la largeur de l'espace à la hauteur des parois qui l'entourent. Mais une diversité de dispositions peuvent produire un espace suffisamment clos et donc positif (la distance de vue la plus confortable pour un édifice est, selon Camillo Sitte, d'une distance autour de deux fois sa hauteur) (Cf. Carmona, 2003 ; Bertrand, 1984).

Pour mieux apprécier les qualités esthétiques des places, les classifications de Camillo Sitte (1889) et de Paul Zucker (1959) sont d'une importance particulière. L'analyse des espaces urbains de Robert Krier (1975) est aussi utile. Le travail de Krier se base principalement sur la géométrie de la forme urbaine tandis que celui de Sitte et de Zucker s'attache sur les effets esthétiques de l'espace urbain.

Camillo Sitte (1889) préconise une approche pittoresque à l'étude de l'espace urbain. De l'analyse des caractéristiques visuelle et esthétique d'un certain nombre de places de villes européennes, particulièrement celles produites par la croissance incrémentale ou organique de la ville, Sitte fait ressortir une série de principes artistiques. L'enclos, l'effet de masse, la forme et les monuments qui, en se combinant, peuvent produire trois types de place : 'en turbine', 'en profondeur' et 'en largeur'.

Paul Zucker (1959), quant à lui, examine les places d'une relevance artistique qui représentent des espaces organisés et englobés (enclavés). Il fait ressortir cinq types de places d'une pertinence artistique: la place fermée (*closed square*), enserrée dans le tissu urbain comme la place des Vosges à Paris; la place directionnelle (*dominated square*) organisée autour d'un ou plusieurs éléments dominants comme le parvis de Notre Dame toujours à Paris; la place nucléaire (*nuclear square*) formée autour d'un centre ou un monument tel qu'une colonne pour la place de Vendôme (Paris); les places

---

<sup>21</sup> En opposition à l'espace négatif qui lui est sans forme est marqué par l'absence de perception des limites ou des formes. En ce sens, en discutant l'espace urbain, Trancik (1986, p.60) fait une distinction entre '*hard space*', principalement bordé par des parois architecturées, et '*soft space*' constitué par des parcs, jardins, allées qui ont moins de fermetures ou de frontières définies et sont dominés par l'environnement naturel.

groupées (*grouped square*) composées de plusieurs places individuelles qui sont liées esthétiquement ou organiquement par le moyen d'un axe (ex : place de Stanislas à Nancy) ou groupées autour d'un bâtiment dominant (ex : place Sain Marc à Venise) et place amorphe constituée de formes éventrées, diluée, sans formes lisibles (ex : Trafalgar square à Londres ou place de L'Opéra à Paris). Il précise toutefois qu'une place correspond rarement à un seul type et répond souvent à deux ou plusieurs.

Les qualités artistiques des places ne s'attachent pas seulement à ses propriétés physiques propres, elles s'appuient aussi sur leur relation aux rues pour former des systèmes d'espace social et de mouvement. Le réseau de l'espace public crée une série d'effets de paysage, mêlant changement de vues et de vista ; jeu de monuments ; incidents visuels et éléments de décors ; contrastes de l'enclos. Au sens large du terme, un paysage urbain est le produit du tissage de l'ensemble des bâtiments avec toutes les autres composantes du tissu urbain et de l'environnement (reliefs, horizon, arbres, eau, trafic, publicité, etc.). La philosophie moderne du concept « paysage » a été toujours étroitement associée aux travaux de Gordon Cullen (1961, 1971) même si l'approche « pittoresque » a été employée dans des travaux plus anciens comme ceux de John Nash et de Camillio Sitte au XIX<sup>e</sup> siècle. L'expérience cinesthésique du mouvement à travers l'espace est une partie importante de la dimension visuelle du paysage. En effet, le paysage urbain de la ville établit le privilège de la vue sur les autres sens. L'architecture prend ici toute son importance. Pas l'architecture d'un bâtiment mais l'architecture d'un ensemble qui rend possible un « art autre que l'architecture », un « art de relations » écrit G. Cullen (1961) qui argue que le paysage ne doit pas être apprécié dans une manière technique mais dans une sensibilité esthétique (p. 10). C'est ce qui le différencie sensiblement de la composition urbaine. Celle-ci relève selon Pierre Pinon (1994) d'une technique particulière d'une mise en forme des espaces urbains dont les instruments sont les tracés, les découpages et les traces d'occupation. Toutefois, la composition urbaine établie par Frederick Gibberd (1971) revêt une dimension importante de la perception visuelle de l'espace dont le mouvement constitue un des éléments essentiels.

### *C- Perception et sens du lieu*

Les types de places peuvent être définis par des classifications ou des typologies mais chaque place est unique puisant son caractère de son environnement propre. Une singularité qui donne à l'espace un contenu émotionnel, une présence plus que physique, c'est ce qui facilite sa perception. Explorer comment les usagers perçoivent l'environnement urbain est un élément clé pour comprendre comment l'espace est vécu. La perception suppose de regrouper, organiser les informations sur l'environnement ; elle est étroitement liée à l'image que donne à voir l'espace urbain.

Kevin Lynch dans *The image of the city* (1960), traduit en Français par *L'image de la cité* en 1969, accorde une attention toute particulière à la notion de perception qui permet à l'habitant de structurer et d'orienter son parcours. Les monuments sont par exemple des repères bien connus qui lui servent à localiser le quartier de résidence ou le lieu de travail. Sur la place, "l'usager" doit réfléchir à son trajet, itinéraire, la direction à prendre. Les activités déterminent aussi ce pouvoir de lisibilité. En un mot, il convient de préciser quelle sorte de liens se tisse entre la place et le reste de la ville. Les concepts d'identité, de structure et de signification permettent d'identifier les dispositions spatiales qui renforcent ce que Lynch dénomme « l'imagibilité » des places. L'imagibilité étant définie comme « la qualité grâce à laquelle [un objet physique] a de grandes chances de provoquer une forte image chez n'importe quel observateur » (Lynch, 1976, p. 11). Et c'est souvent l'architecture et la composition du paysage urbain qui donnent une identité propre à la place et interviennent dans la perception de l'espace. Elles procurent un « sens au lieu » au sens de Genius Loci de Christian de Norberg-Schulz (1981). Celui-ci écrit dans *La signification dans l'architecture occidentale* que « dans l'architecture, la forme spatiale signifie lieu, parcours et domaine, c'est-à-dire la structure concrète de l'environnement humain. [...] L'architecture devrait être comprise en termes de formes signifiantes (symboliques). Comme telle, elle participerait à l'histoire des significations existentielles » (Norberg-Schulz, 2007, préface).

Xavier Malverti reprend un thème de Richard Sennett de « l'inhabitabilité » de l'espace public et considère que « la perception de cet espace inhabitable, mais nécessaire, nous incite à construire des représentations non pour le domestiquer, c'est-à-dire le rendre habitable, mais plutôt pour le modeler de manière à ce qu'il fasse sens, permette au sujet de se penser au sein d'une multitude à la fois comme individu autonome et comme élément d'un être collectif ». (Malverti, 1998, p. 20)

Les environnements urbains contiennent des symboles, des significations et des valeurs. L'étude des « signes » et leurs significations est connue par la sémiologie ou la sémiotique. Développées par U. Eco (1968), les « signes » sont interprétés et comprises comme une fonction de la société, la culture et l'idéologie. L'idée clé dans la sémiotique est la superposition des sens. Le « premier ordre » : la dénotation, étant la fonction première de l'objet. Le « second ordre » : la connotation, étant la nature symbolique ou la signification particulière donnée à l'objet. La superposition permet de faire la distinction entre l'utilisation des objets pour leur fonction propre, et leur signification sociale soutenue.

Cette notion du sens du lieu renvoie inéluctablement aux travaux de Bernard Debarbieux (1995, 1996) qui proposent diverses modalités par lesquelles les lieux représentent un référentiel territorial : le « lieu attribut » qui incarne par sa fonction

symbolique simple (comme par exemple la tour Eiffel pour Paris ou la France, la tour Big Ben pour Londres ou la Grande Bretagne) ; le « lieu générique » qui constitue une représentation allégorique qui est supposée tisser le territoire, tel le Nil en Egypte ; et enfin le « lieu de condensation », qui porte à la fois sur le spatial et le social. Dans cette modalité, « le lieu de condensation n'est tel qu'à condition qu'un individu y éprouve le sentiment d'une commune appartenance avec le groupe qui établit ou entretient la signification symbolique du lieu ». Ici, l'auteur donne l'exemple du centre de Washington où se conjugent les effets de l'urbanisme et de l'architecture d'un côté et ceux de la déambulation consacrée de l'autre (Debarbieux, 1995, p. 99-100).

Françoise Choay dans son ouvrage *Pour une anthropologie de l'espace* (2006), rend compte de la complexité de cette notion de significations et propose que: « Quand le monument perd son pouvoir sur la mémoire vivante, c'est-à-dire sa valeur affective et identificatoire, il eut néanmoins être intégré dans une autre mémoire, abstraite, gnoséologique, celle de l'histoire et de l'histoire de l'art comme disciplines. Devenu monument historique, il fait alors signe à la manière d'une illustration, support visuel d'une mise en ordre du temps » (p. 133).

### **1-3-3 Usages, pratiques et territorialités des espaces publics**

Les usages et les pratiques sociales construisent les espaces publics. Le terme d'usage est employé dans une vision plus large que celle qui exprime l'utilité d'un espace. Il renvoie, dans le cadre de cette recherche, à plusieurs types d'usage : l'usage des lieux, des noms et des images, l'usage des modèles et des règles urbaines, et enfin l'usage des lois et des instruments. Ces différents usages se présentent dans leur dimension spatiale et temporelle. L'usage s'illustre aussi à travers les comportements des individus et les pratiques sociales réelles. Nous nous référons ici à Guy Di Méo (2005) qui entend par pratiques sociales « tous les déplacements, toutes les fréquentations concrètes de lieux, tous les actes spatialisés que l'individu mène dans son milieu » (p. 40). Selon cet auteur, elles déclenchent un processus au cours duquel se construisent des territorialités et des identités qui se modifient au gré de ces pratiques sociales. La territorialité qui renvoie au territoire est aujourd'hui plus complexe à cerner, tant les ancrages spatiaux se diversifient, sont multiples et mobiles, précise-t-il. Il souligne que « le territoire et la territorialité ont du mal, aujourd'hui, à circonscrire des aires trop franchement délimitées ». Les problématiques qui concernent la territorialité se situent non seulement dans le cercle de la géographie, mais aussi dans celui, plus large, des sciences sociales (1996, p. 13). Cette problématique est illustrée par Philippe Tizon dans l'ouvrage *Les territoires du quotidien* dirigé par G. Di Méo (1996, p. 34).

Les sociologues Jean Remy et Liliane Voyé (1981), reprenant Isaac Joseph, considèrent que la territorialité « permet d'inter-relier des comportements dans leur manière de se

dérouler dans un contexte d'espace et de temps » (p. 28). Brunet, Ferras et Théry dans *Les mots de la géographie*, la définissent comme « Rapport individuel ou collectif à un territoire considéré comme approprié » (p. 481). Le géographe Claude Raffestin donne plus de précision et considère que chaque territorialité possède une logique spécifique, puisque « toute production du système territorial détermine une consommation de celui-ci ; [...] on pourrait dire en quelque sorte que la territorialité est la 'face vécue' de la 'face agie' du pouvoir » (cf. Di Méo, 1996, p. 26). Ces réflexions sur la territorialité nous informent sur la capacité des habitants à investir de territoires nouveaux ou appartenant ou ayant appartenu à d'autres sociétés.

Cette compréhension de l'espace social s'appuie aussi sur les travaux d'Yves Chalas (2000) qui nous livre une réflexion sur ce qui fait le lien social urbain. Il décrypte les concepts inhérents à ce type de sociabilité que nous désignons par urbanité. Il écrit que les protagonistes du courant de pensée de l'École de Chicago (Grafmeyer & Joseph, 1979) ont bien analysé le lien social spécifiquement urbain. Pour Isaac Joseph (1984) dans son ouvrage *Le passant considérable* ce sont des relations sociales anonymes et superficielles qu'il considère comme d'une forme de « coexistence propre aux espaces publics urbains » qui n'altère en rien ces espaces. Yves Chalas nous renvoie aussi aux analyses, particulièrement celle de Louis Quéré qui rappelle que « l'indifférence mutuelle des passants » est « non seulement caractéristique mais constitutive de la sociabilité urbaine ». Il nous livre une longue liste d'auteurs appartenant à l'école de pensée de l'écologie urbaine pour lesquels la ville est associée à la vie anonyme, à la vie secrète, à la vie éphémère, à la solitude, à la liberté, à la superficialité, à l'individualisme, au secret, à la distance ou à l'indifférence. Autant de types de vie qui donnent à la ville tout son attrait; ils constituent les modalités du « vivre ensemble » en ville. Beaucoup diront qu'ils sont fondateurs même de la ville. C'est en ce sens que la sociabilité urbaine se différencie de la sociabilité du village, du quartier. C'est en effet, l'anonymat qui semble caractériser une ville, et 'l'étranger' est celui qui cherche à aller en ville pour se promener ou simplement se mouvoir, s'asseoir sur une terrasse de café, faire du shopping loin de son village ou de son quartier. Mais il est aussi celui qui va à la rencontre de l'autre, non du semblable mais du différent. Pour qualifier ce mode de vie, beaucoup reprendront cette célèbre expression : « l'air de la ville rend libre ». Y. Chalas réfute l'approche selon laquelle la ville est un espace public des relations conviviales, du dialogue, de l'échange. Il précise que cette ville n'existe pas et n'a jamais existé ; elle correspond tout au plus à un village ou un quartier. Ce qui fait ville selon lui, c'est la « ville inhabitable », celle qui permet la sortie du quotidien, celle qui offre aux habitants la possibilité de s'éloigner de leur demeure au sens de la « ville habitable » qui n'est que leur « espace des habitudes » et de s'affranchir du contrôle de leur communauté. Le facteur sociologique revêt une signification géographique, souligne-t-il (Chalas, 2000).



Sans vouloir en faire l'état de l'art du débat, rappelons que l'urbanité renvoie à une vie urbaine intense fondée sur des pratiques commerciales, sociales, politiques. La place ou le lieu urbain est cette sorte de forme urbaine que nous lui assignions la vertu de l'urbanité. Dans la réalité oranaise, certains lieux urbains sont investis par le piéton ou le promeneur, le marchand ou le festif, mais aussi par la voiture qui impose souvent sa présence sur l'espace public. Et c'est dans le centre-ville que l'urbanité s'illustre avec plus de force, comme on le verra dans les chapitres 6 et 7. Cette « consommation de la centralité »<sup>22</sup> se voit aussi s'accompagner, parfois se relayer, par de nouvelles expressions de centralités qui apparaissent ici et là en périphérie (chapitre 8). Urbanité centrale et urbanité périphérique sont l'une et l'autre des formes de sociabilité urbaine, telle que décrite plus haut, qui proposent que l'utilisateur pratique un ailleurs dans l'anonymat de la foule, et donc, ne craint pas le contact avec l'autre, avec celui qui lui est étranger.

### *1-3-3-1 Territorialités des places publiques*

La lecture de la place dans sa dimension sociale renvoie au rapport étroit entre espace et société. D'après Carmona & al. (2003, p. 106), elle examine cinq éléments clés : vie publique, proximités, sûreté et sécurité, et accessibilité. Etre dans un contexte particulier dépend des caractéristiques et de la situation propre de chaque individu : ego, personnalité, buts, valeurs, ressources existantes, expériences, niveau de vie, etc. il dépend aussi des besoins fondamentaux de l'homme dont les principaux sont : les besoins physiologiques (confort); les besoins de sûreté et de sécurité ; besoins d'affiliation (sentiment d'appartenance à une communauté par exemple).

La question de la sûreté et la sécurité est abordée en termes de contrôle et territorialité, de surveillance et d'activité. La démarcation claire entre espace public et privé, le besoin d'avoir « l'œil sur lui » encouragé par la diversité des fonctions et des activités assurent à l'espace public une vie urbaine. Se sentir en sécurité s'accomplit dans des espaces ayant une utilisation et occupation continues. Celles-ci ne peuvent se produire que si l'espace est intégré dans un système de mouvement. En ce sens, l'un des éléments importants de l'espace public est l'accessibilité. Carr & al. (1992) identifient trois formes d'accès: a) accès visuel (visibilité): si l'individu peut voir l'intérieur de l'espace avant qu'il y entre, il peut juger s'il peut se sentir confortable, le bienvenue et en sécurité; b) accès symbolique : favorisé par des symboles qui peuvent être animés ou inanimés et c) accès physique : si l'espace est facilement accessible physiquement.

---

<sup>22</sup> L'expression est formulée en rapport à la thématique de l'« Urbanité(s) et citoyenneté(s) dans les grandes villes du Maghreb » rédigée par Madani Safar Zitoun avec la collaboration d'Abdelkader Lakjâa dans la partie II du rapport scientifique du projet « *Faire la ville en périphérie(s) ? Territoires et territorialités dans les grandes villes du Maghreb* » coordonné par Pierre Signoles, Tours, janvier 2010.

L'une des références majeures de cette notion d'accessibilité est le philosophe et sociologue de l'urbain Isaac Joseph qui note que:

« L'expérience ordinaire d'un espace public nous oblige à ne pas dissocier espace de circulation et espace de communication. Une gare, une station de métro, un marché sont réputés accessibles non seulement par leurs qualités architecturales mais par leur capacité à articuler des visibilités et des énoncés. Ce qui est pris en compte dans cette qualification, c'est l'offre de déplacements, de cheminements ou de mouvements, [...]. Les gestionnaires, qu'ils aient pour mission d'accueillir, d'assister, de contrôler, d'interpeller, savent que la qualité d'accessibilité d'un espace public est liée à la lisibilité de « son mode d'emploi » (Joseph, 1994, p. 13).

Le mouvement dans l'espace public est au cœur de l'expérience urbaine. Il représente un important facteur de production de vie et d'activité. Pour les piétons, la liaison entre les espaces est importante et un espace public enrichi est généralement intégré dans le système de réseau de mouvement. Pour Bill Hillier (1996), la compréhension du mouvement et le système des itinéraires, et donc que les rues et les places soient reliées, est essentielle. Il écrit que « les places ne sont pas des choses locales. Elles sont des moments dans les choses à grande-échelle qu'on appelle villes » (p. 42).

La lecture de l'espace social est aussi indissociable de sa dimension fonctionnelle. Celle-ci est comprise en termes de rapport entre espace et activités humaines. La meilleure lecture sur l'usage de l'espace public, écrivent Carmona & al. (2003), se base sur l'observation directe : les travaux de Jane Jacobs sur les villes Nord Américaines; de Jan Gehl's en Scandinavie ; et de William H. Whyte's à New York, etc. s'appuyaient sur les observations directes pour comprendre les relations qu'entretiennent les activités avec les espaces. Ainsi, cinq caractéristiques de l'espace fonctionnel sont identifiées : le confort (environnemental, physique et psychologique), la détente, l'engagement passif (observer une animation, une sculpture), l'engagement actif (participer à une animation), la découverte (spectacles, fêtes, ...). En ce sens, les travaux de Wythe (1980) sur les places new-yorkaises, rédigé dans *The Social life of small urban spaces*, sont d'un grand intérêt dans la compréhension de comment l'individu ou la société (femmes, hommes) utilisent l'espace public. Il note que la localisation, l'intégration à l'espace du mouvement, la position par rapport au niveau du pavage, les dispositifs spatiaux implicites (marches, murs bas) ou explicites (bancs, sièges) et dans une moindre mesure l'orientation, l'esthétique et la dimension de l'espace sont des ingrédients clés qui influencent fortement l'espace fonctionnel.

Cette réflexion sur la dimension fonctionnelle renvoie à la configuration, au centre et aux limites de l'espace public. Christopher Alexander & al. (1977) accordent une

attention essentielle à l'analyse de l'aménagement de l'espace et de ses frontières. Ils soutiennent que la vie de l'espace public se trouve autour de ses frontières. Comme un support pour observer, les frontières permettent une relation forte avec l'espace de la place. Les bâtiments alentours offrent un front « actif » à l'espace public et ajoutent ainsi intérêt et vitalité à l'espace.

La vie publique est associée à la vie urbaine dans sa dimension politique. Elle s'exprime par la mobilisation des acteurs « ordinaires », dans leurs rapports avec les décideurs de la production urbaine. Si cette question renvoie à la citoyenneté qui ne sera qu'effleurée dans cette recherche, elle sera abordée au sens que leur donnent Isabelle Berry-Chikhaoui et Agnès Deboulet (2000) à travers l'entrée par les « compétences des habitants » exprimées dans les villes du monde arabe. Leur approche, donnant du sens aux investissements des « citadins », à ces « actes souvent ordinaires, infimes parfois, que les habitants contribuent à dessiner la ville, à lui conférer une matérialité, des fonctionnalités et des symboliques ... » (p. 17), soutient en partie notre projet de recherche. Le regard se déplace : il s'agit de s'intéresser aux implications des actions des usagers sur l'espace public, de saisir ses compétences réelles, « pratiques et langagières » de mobilisation collective face à l'intervention urbaine étatique. Dans cette perspective, deux situations sont explorées : celle de l'investissement au quotidien par les habitants ou usagers à travers les pratiques d'appropriation et de marquage de l'espace, et celle du déploiement des projets urbanistiques ou d'amélioration urbaine par les pouvoirs publics « à des fins de légitimation et contrôle politique » (Cf. Safar Zitoun, 2010).

### *1-3-3-2 Territorialité et invention de nouveaux espaces dans la ville*

La territorialité est aussi envisagée au sens de « l'invention de l'espace public ». La compréhension de la « fabrique » des espaces de la ville ne peut faire l'impasse sur la compréhension des pratiques sociales dans l'invention de nouveaux espaces publics. Selon Yves Chalas (2000) « la ville est invention ou réinvention permanente [...] au sens où elle est ce que les hommes en font et non pas seulement ce dont les hommes héritent » (p. 1). Elle est « vécue et rêvée » comme le rappelait Claude Lévi-Strauss (1955). En ce sens, la territorialité illustre des situations par lesquelles la ville s'invente et se réinvente par des processus dans lesquels l'imaginaire et les représentations contribuent aux pratiques des espaces dans des temporalités multiples. Dès lors que les pratiques sociales se répètent, se modifient, reconstruisent en permanence les héritages, elles créent de la nouveauté au sens où elles sont une « réponse sociale » à un espace concret qui est soit accepté, modifié, réajusté ou complètement rejeté (De Certeau, 1980 ; Lévy & Lussault, 2000 ; Chalas, 2000 ; Berry-Chikhaoui & Deboulet, 2000 ; Di Méo, 1996, 2007 ; Roncayolo, 2010). Les pratiques sociales sont ainsi soutenues par des

images, des mythes, des discours qui « motivant les hommes à imaginer et agir, ne cessent de nourrir et de transformer la réalité » (Berque, 1993, p. 100).

Images, imaginaire(s) et représentation(s), sont autant de dimensions à partir desquelles nous tenterons de donner des réponses à la thématique de l'invention des espaces publics. L'analyse des situations au cours desquelles se manifeste un décalage entre espace projeté et espace vécu nous renseigne sur la place qu'occupent ces notions dans la production de l'espace social à Oran.

### *1-3-3-3 Pratiques de planification urbaine et acteurs*

Les espaces publics que nous abordons dans cette recherche sont des espaces urbains planifiés, conçus et dessinés, aménagés ou réaménagés par des acteurs. Comprendre les formes et les usages des espaces publics c'est comprendre la place qu'occupe l'espace public dans la planification urbaine. La planification urbaine est ici comprise comme

l'« Ensemble d'études, de démarches, voire de procédures juridiques ou financières, qui permettent aux collectivités publiques de connaître l'évolution des milieux urbains, de définir des hypothèses d'aménagement concernant à la fois l'ampleur, la nature et la localisation des développements urbains et des espaces à protéger, puis d'intervenir dans la mise en œuvre des options retenues. Les documents d'urbanisme, à cet égard, font partie de la planification urbaine » (Merlin & Choay, 1999, p.668).

Ainsi documents et instruments d'urbanisme, textes et lois juridiques, politiques ou partis pris urbains en matières d'espaces publics sont explorés dans la planification urbaine appliquée en Algérie. Selon Michel Bassand & al. (2001, p.18), la compréhension des espaces publics implique aussi la connaissance des acteurs et de leur position dans la société qui est indispensable pour comprendre les usages, les représentations, les décisions politiques conditionnant les pratiques et les formes des espaces publics. Cette approche est discutée dans les chapitres 4 et 5.

De ces différentes dimensions inhérentes à l'espace physique et à l'espace social de la place, nous avons élaboré une grille d'analyse (tableau 1). Chaque dimension peut se mesurer par rapport à un certain nombre de composants qui sont déclinés en un ensemble d'indicateurs que constituent les éléments discutés plus haut. Chaque ensemble d'indicateurs est associé à des outils d'analyse dont les contenus sont développés dans les parties et chapitres qui les concernent.

<b>Dimensions</b>	<b>Éléments d'analyse Composantes</b>		<b>Informations à rechercher Indicateurs</b>	<b>outils d'analyse</b>
<b>I- Morphologie</b>	<b>Forme et Tracé</b>		Localisation	Plans de la ville/plans parcellaires (cadastre)
			Configuration des tracés	
	<b>Forme et Rôle</b>		Rapport à la structure urbaine	Plans de la ville
			Type/ fonction	Plans de la ville / observation
	<b>Le parcellaire/ rythmes – configurations</b>		Nature du découpage	Plans parcellaires
			Dispositions/configurations	
	<b>Nature, relations et disposition / surfaces</b>		Taille : Largeur/Hauteur	Plans/ hauteurs
			Nature des parois	Plans/ façades
			Nature du sol	Plans aménagés / observation
			Nature du plafond/ silhouette	Plans/ hauteurs/façade urbaine
<b>- Perception</b>	<b>Lecture - Par rapport à la ville</b>		Aboutissement/ convergence	Plans de la ville
			Traversée par un ou plusieurs axes majeurs	
			En dehors des axes majeurs	
	<b>- Par rapport à ses arrivées</b>		Frontales	Plans de la ville/ plans cadastraux
			Axiales	
			En biais ou latérale	
	<b>Par rapport à son espace propre</b>		La nature et l'inclinaison du sol	Plans détail /observation
			Continuité et discontinuité des parois	
			Nature homogène ou hétérogène	Observation
			Nature des éléments qui meublent la place	
	<b>Les articulations de la structure urbaine</b>		La vie qui s'y déroule	
			Circulations	Observation
			Transports en commun	
Itinéraires piétons				
<b>Territorialité</b>		Imagibilité /Image	Observation/ entretien/iconographie	
		Accessibilité, perméabilité, liaison		
		Usages et activités		
		Sociabilité		
<b>-Visuelle</b>	<b>Modèle et ordre esthétique</b>		Modèles d'architecture	Iconographie/ observation
			Rime/ Rythme	
			Rapport éléments courants – éléments exceptionnel	
	<b>Espace urbain principes artistiques:</b>	Enclos		Plans/Iconographie
		Effet de masse		

	<b>Espace positif</b>	<b>- Camillio Sitte</b>	Forme : en largeur ou en profondeur	
			Monuments	
		<b>- Paul Zucker</b>	Place fermée	
			Place dominante	
			Place nucléaire	
			Places groupées	
Place amorphe				
<b>II- Rôle urbain</b>	<b>Fonctions/structure urbaine</b>	Place municipale	Iconographie/observation	
		Place du marché		
		Place fonctionnelle (équipement)		
		Place – parvis espace cultuel		
	<b>Rythmes/mouvements</b>	Place – patte d’oie (circulation)	iconographie	
		Ponctuation		
Place carrefour				
<b>III- Fonctionnelle</b>  Activités-espaces	<b>Espace public</b>	Confort/ Détente	Observation/ entretien	
		Engagement passif		
		Engagement actif		
		Découverte		
	<b>Usage de l’espace</b>	Localisation	Plans/ observation/ iconographie	
		Intégration aux rues		
		Rapport à la rue (niveau du sol)		
		Mobiliers intégrés ou explicites		
	<b>Mouvement</b>	Itinéraires piétons : liaison entre les espaces	Observation/ plans /entretien	
		Intégré au système de réseaux		
	<b>Configuration fonctionnelle</b>	Mouvement	Observation/iconographie	
		Centre		
		Frontières		
	<b>Mixité d’usage – densité</b>	Activités multiples	Observation/	
		Densité de l’espace urbain		
	<b>Temporalités</b>	Diurne (matin)	Observation/ entretien	
		Nocturne (après midi)		
		Saisons		
		Activités (fête nationale, religieuse)		
	<b>Environnement</b>	Microclimat	observation	

		Ensoleillement et ombre	
		Lumière	
	<b>Planification urbaine</b>	Urbanisme/ instruments d'urbanisme	Textes de loi/ documents/ entretien
		Acteurs	
		Projets urbains	
<b>- Sociale</b>  Espace-société	<b>Besoins</b>	Physiologiques	Observation/ entretien
		Sûreté et sécurité	
		Affiliation	
		Anonymat	
	<b>Accessibilité et exclusion</b>	Accès visuel	Observation/ entretien
		Accès symbolique	
Accès physique			
<b>IV- Historique</b>	<b>Genèse et Evolution historique</b>	Les origines	Plans, documents historiques, récits
		Les étapes qui ont marqué la formation	
		Changement et permanence	

Tableau 1 : Grille d'analyse. Réalisation F. Kettaf (2010)





## CHAPITRE 2

### STRUCTURE URBAINE ET FORMATION DES PLACES D'ORAN

*« Le territoire comme palimpseste »*

André Corboz (2009)

La lecture historique dans la compréhension de la morphogénèse des espaces urbains et de leur « fabrique » est une approche largement acquise. Les études italiennes développées par Saverio Muratori, Carlo Aymonino et Aldo Rossi (cf. Panerai & al. 1980, 1999), indiquent que la compréhension de la structure urbaine passe inéluctablement par la connaissance de son histoire. L'objectif de ce chapitre s'inscrit dans cette perspective. Il s'agit de comprendre la formation des places publiques d'Oran à travers une lecture du processus historique d'évolution de la ville. Ainsi, nous nous proposons d'examiner de manière chronologique les modèles et les outils mobilisés par les édiles pour aménager la ville et fabriquer des espaces urbains. En filigrane, est aussi mis en lumière l'abandon progressif de ces espaces jusqu'à ce qu'on peut considérer comme la désintégration systématique d'un de ses éléments essentiels : la place.

Pour mieux rendre compte des logiques de la constitution des espaces d'Oran, nous avons tenté, quand cela nous a été possible, de les situer dans le processus plus global de l'évolution politico-administrative que la ville a connue de la période espagnole à l'époque contemporaine.

## 2-1 UNE GEOGRAPHIE URBAINE TOURMENTEE ET UNE VILLE AUX MULTIPLES HERITAGES

Grande ville algérienne et chef-lieu de la wilaya d'Oran, Oran a connu plusieurs périodes d'urbanisation, notamment sous les pouvoirs espagnol (1509-1708, 1732-1790), ottoman (1708-1732, 1790-1831), français (1831-1962) et finalement algérien (après 1962). Chaque nouvelle occupation a produit de nouveaux espaces urbains qui ont été aussi réappropriés, modifiés et réaménagés par l'occupation suivante. Cette sédimentation de territorialisations successives marque fortement le paysage urbain d'Oran, la distinguant remarquablement des autres villes d'Algérie.

La ville d'Oran est située au nord-ouest de l'Algérie au fond du golfe du même nom. La situation exceptionnelle du site et de son relief constitué de falaises et de plateaux étagés a contribué fortement à un urbanisme original dans son implantation. Ainsi, deux grands ravins donnent à la topographie de la ville un aspect tout à fait particulier (figure 1). Le principal, à l'ouest, est le ravin Ras-el-Aïn (Tête de la source), où coule l'Oued Rehhi (des Moulins). Il est creusé du sud vers le nord entre la montagne du Murdjadjo (appelée aussi Pic de l'Aïdour), au pied duquel est implantée la ville espagnole et ottomane, et un monticule sur lequel est posé le Château-Neuf<sup>23</sup>. Cette disposition impose une croissance urbaine linéaire en direction du sud vers l'amont du dit ravin. A l'est de cette forteresse, le ravin Aïn Rouina sépare celle-ci du plateau de Karguentah<sup>24</sup> sur lequel la ville française se développe vers l'est, parallèlement à la mer.

Le plateau de Karguentah qui se déploie à l'est des fortifications espagnoles est constitué d'une large surface creusée aussi au nord par trois autres ravins<sup>25</sup>, comblés au fur et à mesure par le Génie français à partir des années 1848 pour édifier la « nouvelle ville » qui constitue le centre-ville actuel. Cette urbanisation en direction de l'est ouvert à la mer et en direction du sud vers les villages alentours, favorise une croissance urbaine radioconcentrique. Ce mode d'implantation est repris après l'indépendance par l'Etat algérien et constitue aujourd'hui encore l'élément fondamental de la croissance urbaine.

---

<sup>23</sup> Selon Robert Thinthoin (1956), cette forteresse appelée autrefois Ras-el-Cacer – Tête du château – domine la mer depuis 1347. Elle est appelée par les Espagnols Rosalcazar de rojas casas (maisons rouges) que les arabo-ottomans traduisent par bordj-el-ahmar ; les Français la rénovent et la rebaptisent Château-Neuf.

<sup>24</sup> Karguentah vient de Kheneg En-Netah, une expression arabe qui veut dire « champ ou jardin où se battent les taureaux » (Kehl, 1942 ; Lespès, 1938).

<sup>25</sup> On peut citer le ravin Mina, le ravin de la Cressonnière, le ravin Blanc.

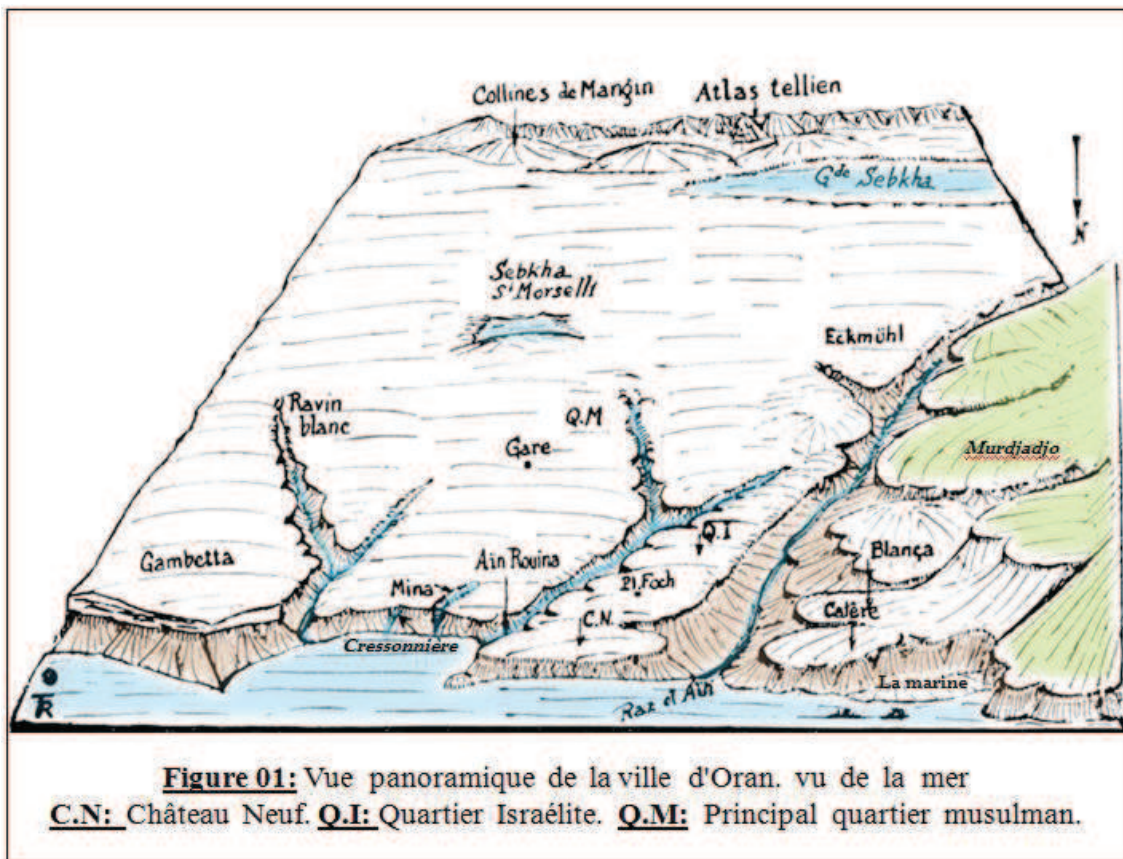


Figure 1 : Le site d'Oran représenté par Robert Thinthoin (1956). Mise en forme F. Kettaf

## 2-1-1 La genèse

« Oran, comme les jolies femmes, refuse de faire connaître son âge. Et ce défi n'a jamais pu être mis en défaut par les patients fouilleurs d'archives, les déchiffreurs de manuscrits ou les savants éclairés de la préhistoire (...) » Eugène Cruck. *Récits historiques et anecdotiques de la ville d'Oran* (1959, p. 23).

Une telle imprécision sur l'origine d'Oran et sur l'évolution de son histoire antique reste toujours d'actualité. A la lecture des quelques ouvrages d'historiens d'Oran, nous nous sommes rendu compte de l'incertitude quant aux faits et événements inhérents à la naissance de la ville. Certains d'entre eux ne s'y risquent pas en mettant les propos au conditionnel.

Toutefois, tous s'accordent à dire qu'Oran fut fondée par les Maures venus d'Espagne. Le Dr. Ges Seguy (1887) affirme qu'elle « fut construite en 903 par des marchands arabes de la côte d'Andalousie, qui en firent un entrepôt pour le commerce avec Tlemcen et le Sahara. [...]. Depuis la fin du X<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'occupation française, Oran a été le théâtre de luttes incessantes, qui l'on fait passer tour à tour entre les mains des Turcs, des Arabes et des Espagnols » (p. 23). Camille Kehl (1942) avance que « Vers 903, la ville d'Oran est créée, dit-on, par des marins andalous sur l'ordre des

Ommeyades d'Espagne » (p. 19). Elle fut désignée d'après Henri Léon Fey (1858) sous les noms de « Bou-Châran, Ouarahân, Oued-el-Haran, Wehran, par abréviation Ouarân, puis Oran » (p. 40-41). René Lespès (1938), quant à lui, appuie Fey, en soulignant dans son ouvrage sur Oran, que la ville, du nom d'Ouahran, fut fondée en 903 « sur un territoire occupé par des tribus berbères » par « des marins andalous venus d'Espagne » (p. 42). Eugène Cruck (1959) rappelle qu'El Bekri, historien et géographe arabe du XI<sup>e</sup> siècle, mentionne qu'Oran fut fondée en 902 « par une bande de marins andalous qui fréquentaient depuis longtemps cet abri naturel ». Il écrit que Léon l'Africain, géographe du XVI<sup>e</sup> siècle, qualifie la ville de « grande cité édifiée par les anciens Africains sur la Méditerranée ». Cruck ajoute enfin que René Basset, dans son étude sur les fastes chronologiques de la ville d'Oran, admet qu'« elle a été fondée en l'an 903 », mais souligne « la disette des renseignements fournis par les écrivains arabes, historiens et géographes qu'il a rassemblés » (Cruck, 1959, p. 24-25).

L'histoire d'Oran est étroitement liée à deux éléments majeurs : la présence de ressources d'eau douce, élément de première importance pour une ville, et la présence de la remarquable rade de Mers-el-Kébir (à la lettre « grand port », un abri naturel contre tous les vents situé à quelques kilomètres d'Oran), qui ont fait d'elle une place forte. Oran est, en effet, construite sur les flancs abrupts du Mont Murdjadjo, sur les rives de l'Oued Rehhi (l'Oued des Moulins) où coulait une eau abondante qui avait attiré de tout temps des conquérants.

L'origine de la ville d'Oran remonte-t-elle à l'époque romaine ? Aucune trace qui témoignerait de l'installation d'une colonie romaine n'a été retrouvée. Selon C. Kehl, on n'en désigne aucune dans ce qui était à l'époque française le département d'Oran. La colonie la plus proche étant celle fondée à *Oppidum novum* dans la vallée du Chellif (Duperré, aujourd'hui Aïn-Defla) à 280 km d'Oran. Néanmoins, dans le reste de l'Oranie, la civilisation romaine effleura ça et là quelques endroits. Leurs vestiges sont en partie exposés au musée Demaeght d'Oran (aujourd'hui appelé Ahmed Zabana) (Kehl, 1942, p. 11).

D'autres hypothèses envisagent au contraire qu'Oran aurait possédé un fondement romain. L'une d'elle proposée par l'historien du XIX<sup>e</sup> siècle Henri Léon Fey (1858), bien que contestée, s'étaie sur les écrits de Ptolémée et prétend qu'une ville romaine du nom de « Kouïza », à la situation topographique tracée par le géographe d'Alexandrie qui l'a place entre le port de Mers-el-Kébir (Portus-Magnus) et celui d'Arzew (Portus-Deorum : Port-des-Dieux), « s'applique très bien à Oran ». Cet auteur écrit : « en effet, il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de la supposer ailleurs qu'au fond de ce vaste golfe, sur un sol fécond en sources abondantes et salubres. C'est donc bien là que les Romains établirent ce municpe qui devint l'un des plus florissants de la Mauritanie-Césarienne » (Fey, 1858, p. 34). Dans la description de C. Kehl (1942), « Quiza »

correspond plutôt au port ou poste établi près de l'embouchure du Chélif. Elle note aussi que le port Portus-Magnus (Saint-Leu) est situé à l'embouchure de la Macta et qu'il est, au dire de Gsell, « la ville romaine la plus importante et la plus policée de cette partie de la Mauritanie Césarienne » (Kehl, 1942, p. 11). Cet emplacement désigne vraisemblablement le site du « Vieil Arzew » à 40 km d'Oran, d'autant plus que des traces d'une ville romaine sont retrouvées sur le site de Saint-Leu (Bethioua) proche d'Arzew. Ainsi, la question des origines romaines d'Oran reste toujours incertaine actuellement.

Même si l'on admet une origine romaine, l'apparition du christianisme au III<sup>e</sup> siècle, le passage des Vandales au V<sup>e</sup> siècle et puis l'invasion des Arabes au VII<sup>e</sup> siècle, auraient fait passer Oran par des périodes de décadence, voire de disparition. Il fallut attendre le X<sup>e</sup> siècle pour que la ville renaisse, quand elle fut occupée par des marchands arabes venus d'Andalousie<sup>26</sup>.

### **2-1-2 Aux origines d'Oran : une ville arabo-mauresque ?**

Partant du principe que l'éclairage historique pourrait permettre de comprendre ce qui engendre l'organisation et l'usage des espaces urbains contemporains, une question s'impose : faut-il retrouver et lire la structure physique de la ville originelle pour arriver à une meilleure compréhension de l'évolution urbaine d'Oran avant les grands changements des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ?

De quelle époque peut-on dater le noyau originel d'Oran ? De quel modèle urbain relève-t-il ? S'agit-il de la « ville médiévale » ? Il subsiste peu de traces physiques tangibles pour que sa logique spécifique de composition soit clairement identifiée. Tel qu'énoncé par Mohamed Naciri et André Raymond (1997), la confusion est souvent faite entre « une ville médiévale (qu'il faut reconstruire mentalement) [et] la ville traditionnelle (dont les restes sont visibles) » (p. V). A Oran, l'essentiel de l'espace urbain « visible » est constitué par les héritages des occupations successives qu'a connues la ville d'Oran, notamment de l'époque espagnole, et dans une moindre mesure ceux de la période ottomane. Il existe très peu d'informations écrites, encore moins graphiques, sur l'organisation urbaine d'Oran avant la conquête espagnole au XVI<sup>e</sup> siècle.

Toutefois, si l'on croit aux quelques écrits rapportés principalement par la littérature historique et géographique sur cette période assez méconnue, seuls quelques bribes de témoignages sur l'organisation urbaine d'Oran du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle nous ont été rapportés. Tout en gardant à l'esprit que les interprétations des textes anciens doivent être nuancées et resituées dans la typologie des descriptions de l'époque, il s'avère que,

---

<sup>26</sup> Il faut noter la permanence à travers tous les siècles et sous toutes les dominations de l'élément berbère qui constitue le fond de la population des pays de l'Afrique du Nord.

pendant cette période, Oran et son proche port, Mers-el-Kébir, même s'ils sont passés par des périodes de décadence, ont connu des périodes d'assez grande prospérité. El Bekri décrit la ville au XI<sup>e</sup> siècle comme étant « située à quarante milles d'Arzew, c'est une place très forte : elle possède des eaux courantes, des moulins à eau, des jardins et une mosquée cathédrale » (cité par Kehl, 1942, p. 22-23).

Mais il faut attendre la description du géographe arabe du XII<sup>e</sup> siècle Edrisi pour avoir un peu plus d'indications sur l'œuvre urbaine d'Oran. Il écrit :

« On y trouve des bazars, beaucoup de fabriques, le commerce y est florissant. [...] ses habitants boivent de l'eau d'une rivière qui y vient de l'intérieur du pays et dont les rives sont couvertes de jardins et de vergers. [...] Les navires espagnols se succèdent sans interruption dans ces ports. Les habitants de cette ville se distinguent par leur activité et leur fierté » (Edrisi, 1836, p. 96-97).

L'évolution urbaine d'Oran est, en effet, étroitement liée aux activités de son port. Beaucoup de références illustrent son importance stratégique. En effet, il constituait la clé de voûte de la prise de possession de la ville, une vraie passerelle de commerce entre les deux rives de la Méditerranée (Abi-Ayad, 2004, p. 224). C. Kehl abonde dans ce sens et signale l'importance du commerce d'Oran ; elle écrit que « tous les ports méditerranéens y envoyaient leur navires. Valence, Marseille, Gênes, Venise y avaient des fondouks ou entrepôts et des loges consulaires ». Elle soutient que, vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, remarquant que la ville nécessitait une meilleure protection contre les attaques par mer, le sultan mérinide Abou-el-Hassan résidant quelques temps à Oran fait construire deux forteresses, l'une, le Bordj-el-Hamar – le Château Neuf – et l'autre au promontoire de Mers-el-Kébir, pour surveiller le port<sup>27</sup>. Elle ajoute que Léon l'Africain au XV<sup>e</sup> siècle parle d'une cité de 6.000 feux (équivalent à 25.000 habitants) dont la majorité étaient des artisans et des tisserands, et écrit à ce propos que : « La ville est bien fournie d'édifices et de toutes choses qui sont séantes à une bonne cité, comme collèges, hôpitaux, étuves et hôtelleries, étant ceinte de belles et hautes murailles » (Kehl, 1942, p. 23-24).

Qu'en est-il de l'organisation de l'espace urbain proprement dit ? Les renseignements sur cette question sont quasiment nuls. Beatriz Alonso Acero (2004) dans sa description de la ville conquise par les Espagnols, affirme que « dans cette ville, dont le bâti maintient en bonne et due forme les traits essentiels de la culture musulmane, se développe la vie de la population chrétienne durant trois siècles... » (p.181). H. L. Fey (1858, p. 54-55) et E. Robles (1954), en se rapportant aux récits de l'historien Alvarez

---

<sup>27</sup> Les trois tours qui sont encore dans l'enceinte du Château Neuf restent énigmatiques quant aux circonstances de leur construction. C. Kehl (1942, p.22) émet l'hypothèse qu'elles pouvaient être l'œuvre des chevaliers de Malte ayant installé à Oran un poste fortifié à une époque indéterminée. D'autres auteurs envisagent que c'est le sultan mérinide Abou-el-Hassan qui l'aurait fait construire au XIV<sup>e</sup> siècle. L'information reste incertaine.

Gomez du XVI<sup>e</sup> siècle, décrivent une ville florissante. Robles écrit qu' : « Au XV<sup>e</sup> siècle, Oran avait connu une splendeur et une physionomie de grande cité sous le règne des Zianides, avec ses milles maisons, ses mosquées, ses écoles comparables à celles de Cordoue, Séville et Grenade, ses nombreux thermes et ses magnifiques édifices » (Robles, 1954, p. 13).

Quant à son aspect physique, Fey (1858) rapporte qu'au moment de l'occupation espagnole, la ville forme un ensemble très dense, confiné dans un périmètre fort restreint à l'intérieur duquel les habitations sont lourdes et mal construites. Lespès (1938) s'étonne, quant à lui, de l'absence de renseignements sur ce qu'était la ville avant l'occupation espagnole. Il déduit, en s'appuyant sur les aménagements que les Espagnols durent apporter, qu'il ne devait y avoir « qu'un entassement de médiocres constructions serrées entre des rues non pavées, étroites et fortement déclives » (p. 69).

Ces déclarations, bien que vagues et contradictoires, nous indiquent que la ville espagnole a pris certainement appui sur la ville qui l'a précédée. Sans pour autant perdre de vue que sa population était composée (certes en proportions inégales), de Berbères, d'Arabes et de Juifs<sup>28</sup> dont beaucoup étaient héritiers des expulsés d'Andalousie de 1391 et de 1492, et ont fortement marqué l'espace urbain de leur empreinte culturelle. C'est pourquoi l'on peut parler à juste titre d'une organisation urbaine originelle « arabo-mauresque », dont les caractéristiques la rapprochent davantage de celles de la ville « andalouse » que de celles de la ville « arabe » ou « islamique ». Des caractéristiques qui donnent à la ville des formes d'urbanités particulières. En effet, la ville d'Oran « ne peut (pas) être réduite au modèle de la cité musulmane [...], (elle est) affectée par l'afflux des migrants, les poussées sociales, des courants culturels nouveaux, un contenu urbanistique singulièrement élargi », comme le dit justement Jean-François Troin (1985, p. 1) au sujet de la ville arabe d'aujourd'hui. Afin de proposer un éclairage sur l'évolution urbanistique d'Oran, nous avons établi trois « temps » de la ville.

### **2-1-3 Les « trois temps » de la ville d'Oran**

Une précision s'impose : le centre ancien de la ville actuelle d'Oran a très peu à voir avec la ville connue sous le toponyme de « *médina* » ou de « *casbah* ». Compte tenu de la forte présence des Espagnols sur son territoire, l'organisation urbaine de la ville ne peut s'apparenter à celles des autres villes anciennes d'Algérie, comme Alger ou Constantine, où la domination ottomane a prévalu et n'a pas altéré dans ses grandes lignes le système urbain précédent. Selon Raffaele Cattedra (2010), le vocable *médina* est apparu en français dans le contexte de la colonisation de l'Afrique du Nord. Dérivé de l'arabe *madīna*, la *médina* désigne cette partie de la ville précoloniale où se

---

<sup>28</sup> Ainsi que de Chrétiens dans une moindre mesure.

concentrent les autochtones et qui est couramment identifiée comme « ville indigène », « ville arabe » ou « ville musulmane ». En Algérie c'est le vocable *casbah* (citadelle, al-kasba en algérien) qui prédomine. Dès 1830, ce terme « fut étendu de la citadelle elle-même à l'ensemble de ce qui n'avait pas été détruit du tissu urbain antérieur à la conquête » (Paul Siblot cité par Cattedra 2010, p. 730). Mais cette dernière définition ne s'applique pas à Oran. En effet, la Casbah d'Oran se distingue par son rôle de citadelle purement militaire qui resta séparée par ses hauts murs du reste de la ville. En ce sens, la ville ancienne conquise par les Espagnols s'est formée en dehors de la Casbah et porte en elle ses propres caractéristiques physique et morphologique.

C'est en effet l'occupation espagnole longue de presque trois siècles qui marqua fortement la structure spatiale de la ville et « qui fit d'elle tant sur le plan défensif que sur le plan urbain une ville à la configuration éminemment occidentale » (Benkadda, 2004, p. 144). L'important patrimoine archéologique, urbain et architectural datant de cette période en témoigne. Toutefois, l'occupation ottomane a inscrit en 1799 dans la *plaza de armas*, la place centrale de la ville espagnole, une mosquée d'une architecture remarquable. Même si cette implantation illustre peut-être la volonté du pouvoir ottoman de restructurer la ville autour d'une centralité « islamique », il n'en demeure pas moins que cette mosquée inscrite au centre d'un quartier autrefois espagnol ne permet pas, à elle seule, de qualifier la ville « d'arabe » ou « d'islamique »<sup>29</sup>.

La disposition de plusieurs rues convergeant vers la place centrale et vers la mosquée témoignerait-elle de l'existence d'un des aspects de la ville « arabe » : une structure radioconcentrique ? Ne rappelle-t-elle pas aussi une des caractéristiques des villes européennes fortifiées médiévales ? Nous n'avons pas suffisamment d'informations pertinentes pour donner des éléments de réponse et arbitrer entre l'une ou l'autre hypothèse. Il faut préciser que cette période est « très peu visitée », particulièrement par les urbanistes et les architectes.

Finalement, le trait caractéristique de la ville ancienne d'Oran est sans conteste son système urbain riche et complexe. Celui-ci s'explique, d'une part, par la forte présence de plusieurs structures correspondant aux différentes occupations berbère, arabe, juive, espagnole et turque, qui se superposent, se chevauchent et s'entrecroisent. Et, d'autre

---

<sup>29</sup> Toutefois l'architecture du minaret de cette mosquée nous interpelle. Au vu de son architecture, nous nous demandons s'il n'a pas été construit par les Maures avant l'arrivée des Espagnols. En effet, ce minaret présente des caractéristiques architecturales andalouses comparées à celles du minaret de la mosquée du Pacha qui arbore une architecture ottomane. Cette différence dans l'architecture des deux minarets censés être construits par les Turcs à trois ans d'intervalle nous pousse à formuler l'hypothèse que le minaret arabo-mauresque pouvait appartenir à une des mosquées qu'évoquaient les anciens géographes et historiens, et notamment El Bekri, quand il parle d'une mosquée cathédrale. Il pouvait aussi être construit sur les traces de cette dernière. Si cette hypothèse venait à se vérifier, elle nous éclairerait significativement sur l'organisation urbaine antérieure à l'arrivée des Espagnols. Cependant, sa position nous pousse aussi à formuler une autre hypothèse : serait-il construit sur une ancienne église espagnole qui bordait autrefois la place ? Ces questions restent ouvertes.



part, par les spécificités écologiques et géographiques du site. Ces attributs procureraient à Oran un caractère original par rapport à d'autres villes maghrébines.

Nous ne pouvons donner une description précise de ce que fut l'organisation urbaine d'Oran avant la conquête espagnole au XVI<sup>e</sup> siècle, puisque presque tous les édifices anciens ont disparu sous les importantes actions de démolition et reconstruction menées par le génie espagnol pour faire d'Oran un préside. Dès lors, la ville d'Oran dont nous allons explorer la structure spatiale est celle qui se développe du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. Trois grandes périodes peuvent donc être identifiées : celle qui va du XVI<sup>e</sup> jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle et que l'on qualifie de ville « ancienne » ; celle du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle que l'on appelle ville « moderne » ; et de cette dernière période à nos jours que l'on désigne par la ville « fonctionnelle ». Celles-ci correspondent aux trois logiques dominantes de création des tissus urbains d'Oran : espagnols-turcs, français et français-algériens qui coïncident aussi avec le changement des paradigmes urbains (figure 2).

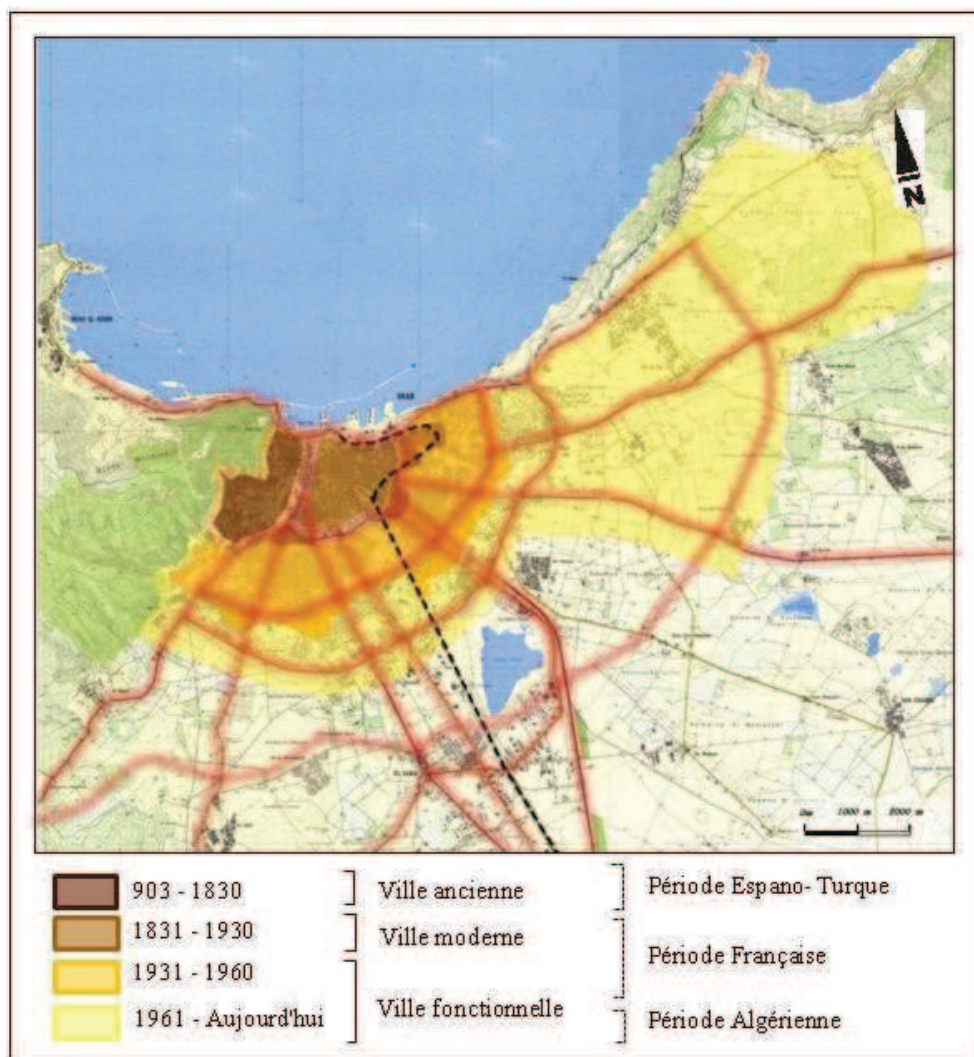


Figure 2 : Les trois temps de la ville (approximatifs). Source : plan d'Oran (1985).  
Mise en forme F. Kettaf

Ce choix est justifié par les documents dont nous disposons ; ceux antérieurs à l'occupation espagnole étant vagues et insuffisants. Ainsi, tant que la ville antérieure au XVI<sup>e</sup> siècle n'a pas fait l'objet d'une reconstitution scientifique minutieuse, bien des points resteront difficilement interprétables dans la structure physique des espaces. Les recherches archéologiques qui pourraient éclairer sur ce passé sont évidemment difficiles à mener du fait que les traces anciennes sont enfouies sous les villes successives.

## **2-2 LA VILLE ANCIENNE : LA STRUCTURATION DES PREMIERES PLACES D'ORAN**

L'urbanisme de la ville ancienne a su composer avec la particularité d'un site escarpé donnant sur la mer. Coincée entre le Mont du Murdjadjo et la butte sur laquelle se dresse le Château Neuf, la ville s'étagait de part et d'autre d'un ravin où coulait paisiblement l'oued Rehhi, permettant ainsi une variété de vues sur la montagne, sur la mer, sur la ville étagée, sur les monuments.

### **2-2-1 La ville espagnole**

« La douceur d'Alger est plutôt italienne. L'éclat cruel d'Oran a quelque chose d'espagnol » Camus. *Noces suivi de l'été* (1959, p. 87).

Cette annotation d'Albert Camus illustre bien la particularité urbaine d'Oran, celle de son paysage urbain marqué par une histoire tourmentée<sup>30</sup>. Celle-ci connaîtra une première occupation longue de deux siècles, de 1509 à 1708 et une deuxième occupation plus courte de 1732 à 1791<sup>31</sup> ; la période de 1708 à 1732 étant marquée par la première occupation des Ottomans. Le tremblement de terre d'octobre 1790 qui a ruiné en grande partie la ville a précipité son abandon par les Espagnols. Oran fut ainsi reprise par les Turcs en 1792.

« L'histoire d'Oran espagnole est avant tout une histoire de fortification » écrit Lespès (1938, p. 63). La première préoccupation des Espagnols est de faire d'Oran une place forte et une garnison. La construction d'un large complexe de fortifications composé de forts, d'enceintes et de bâtiments militaires constitue l'essentiel du domaine militaire<sup>32</sup>.

---

<sup>30</sup> L'histoire mouvementée de cette période est décrite en détail par Fey (1858) et par Epalza et Vilar (1988).

<sup>31</sup> Ces deux périodes sont inhérentes à deux événements : celui de la Reconquista chrétienne de l'Espagne musulmane (XV<sup>e</sup> siècle) qui supposa un nouvel établissement de la frontière entre Chrétienté et Islam, et celui du retour de la ville à la couronne espagnole (XVIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>32</sup> Henri Léon Fey dans son ouvrage *Histoire d'Oran, pendant et après la domination espagnole*, 1858, donne une longue description des vestiges espagnols d'Oran. Ceux-ci ont aussi fait l'objet d'un travail d'ensemble de M. Pestémaldjoglou, (communication faite au 2<sup>e</sup> congrès des Sociétés Savantes de

Leur présence a influencé considérablement l'urbanisation ultérieure de la ville et a marqué et marque encore fortement le paysage urbain<sup>33</sup>.

Beaucoup d'auteurs indiquent que les Espagnols n'ont toutefois procédé, lors de ces deux conquêtes, qu'à une occupation limitée à la ville car Oran ne constituait qu'un comptoir maritime et un bain (Fey 1858 ; Lespès 1938 ; Thinthoin 1956 ; Bunes Ibarra 2004)<sup>34</sup>. Les quelques indications sur le mouvement de la population, données par Robert Thinthoin (1956), peuvent l'expliquer. Selon l'auteur, la ville comptait en 1510, 1.600 habitants composés de « chrétiens mâles, marchands juifs et Maures » et quand les Turcs l'occupèrent entre 1708 et 1732, c'est-à-dire deux siècles plus tard, la population était de deux mille 2.000 habitants. Reprise par les Espagnols de 1732 à 1791, la ville compte « 9.000 habitants en 1738, dont 1.600 déportés, 800 alliés maures et 5.500 soldats ». En 1785, elle rejoint 12.000 habitants (p. 177). Ces quelques chiffres montrent combien la population de l'Oran espagnol était majoritairement composée de militaires soldats et forçats. Mais ils montrent aussi que c'est lors de la deuxième période d'occupation que la ville a connu un mouvement de population plus significatif.

Dès la première occupation espagnole, le noyau initial d'Oran a été certainement remodelé afin de laisser place à une nouvelle organisation urbaine fondée principalement sur la construction d'importantes fortifications. L'état de guerre incessant dans lequel était tenue Oran avait poussé les Espagnols à mettre en place d'importants dispositifs de défense<sup>35</sup>. Durant cette longue époque, la ville originelle entourée d'une enceinte n'occupait qu'une petite surface d'un plateau enserrée entre la montagne, le ravin d'oued Rehhi et la Casbah (figure 4). Elle regroupait principalement églises et couvents, magasins militaires et casernes, et le conduit royal pour

---

l'Afrique du Nord, Tlemcen 1936. Voir les travaux de ce congrès, tome 2, pp.665-686) note Kehl (1942, p.48-49). Voir aussi Seguy, 1887 ; Cazenave, 1922 ; Lespès, 1938 ; Epalza et Vilar, 1988 ; Benkada, 2008.

<sup>33</sup> L'ouvrage établi par Mike de Epalza de l'université d'Alicante et par Juan Bta.Vilar de l'université de Murcia, intitulé *Plans et cartes hispaniques de l'Algérie XVIème siècle – XVIIIème siècle*, édité en 1988, est un document clé pour comprendre l'œuvre défensive d'Oran.

<sup>34</sup> Fey (1858) note à ce propos que « ... l'Espagne n'eut jamais la moindre pensée colonisatrice à l'égard de cette conquête ; elle ne vit là qu'un moyen d'assurer plus de sécurité à son littoral en détruisant une fourmilière de pirates... ». Miguel Angel De Bunes Ibarra mentionne que « la pénétration espagnole au Maghreb est inspirée par une intention clairement défensive ». Il précise que [...] « la présence au Maghreb, une fois le danger ottoman conjuré, reste réduite au rôle d'une entreprise qui donne un prestige international à la couronne, unique raison pour laquelle sont maintenus plusieurs présides » (2004, p. 169). La récupération espagnole en 1732 des présides d'Oran et de Mers-el-Kébir à un moment où l'expansion ottomane a cessé, illustre bien cette affirmation.

<sup>35</sup> Pour se protéger contre les invasions venant de la mer, les Espagnols avaient dressé le fort Lamoune, le fort Sainte-Thérèse et une batterie à son extrémité est. La ville espagnole est entourée d'une seule enceinte flanquée de forts, défendue du côté de la mer par Château Neuf ou fort neuf (Rosalcazar des Espagnols), les forts Saint Grégoire et Santa Cruz (Sainte-Croix) et du côté de la terre par les forts Saint André et Saint Philippe. En plus des chemins à découvert, tout un réseau de galeries souterraines reliant ces forts vient renforcer le dispositif. La vieille casbah, dressée certainement dès l'origine d'Oran au point le plus élevé, est modifiée en 1563 puis largement agrandie en 1589. Un fort détaché San-Fernando appelé aussi château des fontaines devait surveiller la source d'eau de Ras-el-Aïn (Fey, 1858).

l'écoulement des eaux (Fey, 1858 ; Lespès, 1938 ; Tinthoin, 1956). Mike de Epalza et Juan Bta.Vilar (1988) écrivent dans l'ouvrage *Plans et cartes hispaniques de l'Algérie XVIème siècle – XVIIIème siècle*, que ces changements introduits dans la structure interne n'ont pas, cependant, changé les principaux traits urbains typiquement médiévaux. Ils soulignent qu'au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, époque florissante de la Renaissance européenne, « Oran ne ressemblera que vaguement à la cité idéale de la Renaissance », et « se maintient malgré le passage du temps » (p. 148-149).

Si les travaux d'édification d'ouvrages militaires et de défense, comme la construction de nouveaux forts et la restauration des anciennes murailles, se sont poursuivis durant la deuxième occupation espagnole, celle-ci est, en revanche, marquée par une plus grande préoccupation d'amélioration urbaine, sans doute à la faveur d'une population civile plus importante. Ainsi, des aménagements ont été apportés tant à la voirie et aux réseaux divers qu'à des constructions. Pavés, sentiers élargis, murs de soutènement, constructions privées, alimentation en eau, conduit royal, fontaines, égouts, bâtiments publics, établissements commerciaux en sont les principaux exemples. Un nouveau quartier, celui de « la Marine », situé entre la ville et la mer voit le jour. Ces travaux menés entre 1734 et 1738 sont décrits dans un rapport dont la paternité fut attribuée au Commandant général espagnol Don José Vallejo, gouverneur d'Oran depuis le 11 novembre 1733<sup>36</sup>.

Ainsi, trois principaux quartiers composaient la ville espagnole : *la Blanca* posé sur un plateau aux pieds de la montagne Murdjadjo attenante à la Casbah au sud et au ravin de l'oued Rehhi à l'est; la Marine située en contrebas bordant la mer ; et la « ville nouvelle » qui commençait à s'étager à l'est du ravin. La Blanca qui avait pour centre la *Plaza de Armas* de la ville, s'ouvrait vers l'extérieur par trois portes : à l'ouest, Bab-el-Marsa ou Porte de Santon (1754), au sud, la Porte de Tlemcen ou du Ravin Vert, et la troisième, à l'est, la Porte de Canastel (1734-1738) (figure 3).

Quant à son aspect urbain, différentes descriptions ont été apportées par des historiens et des géographes dont les points de vue semblent être quelque peu divergents.

D'après l'historienne Béatrice Alonso Acero (2004), Oran « apparaît comme une ville entourée de murailles, de rues étroites, bâtie de labyrinthes et maisons entassées "qui ressemblent à Toledo " ». Il s'agit de maisons « avec cour intérieure, peu de fenêtres, des murs badigeonnés et des terrasses à la place de toits » (p. 181).

---

<sup>36</sup> Le document espagnol est accompagné d'une traduction française élaborée en 1738. il fut réimprimé à Oran par L. Fouque en 1926 et préfacé par le Commandant Pellacat qui écrit que « Valléjo fut certainement le meilleur administrateur d'Oran » (préface, p.1-2).

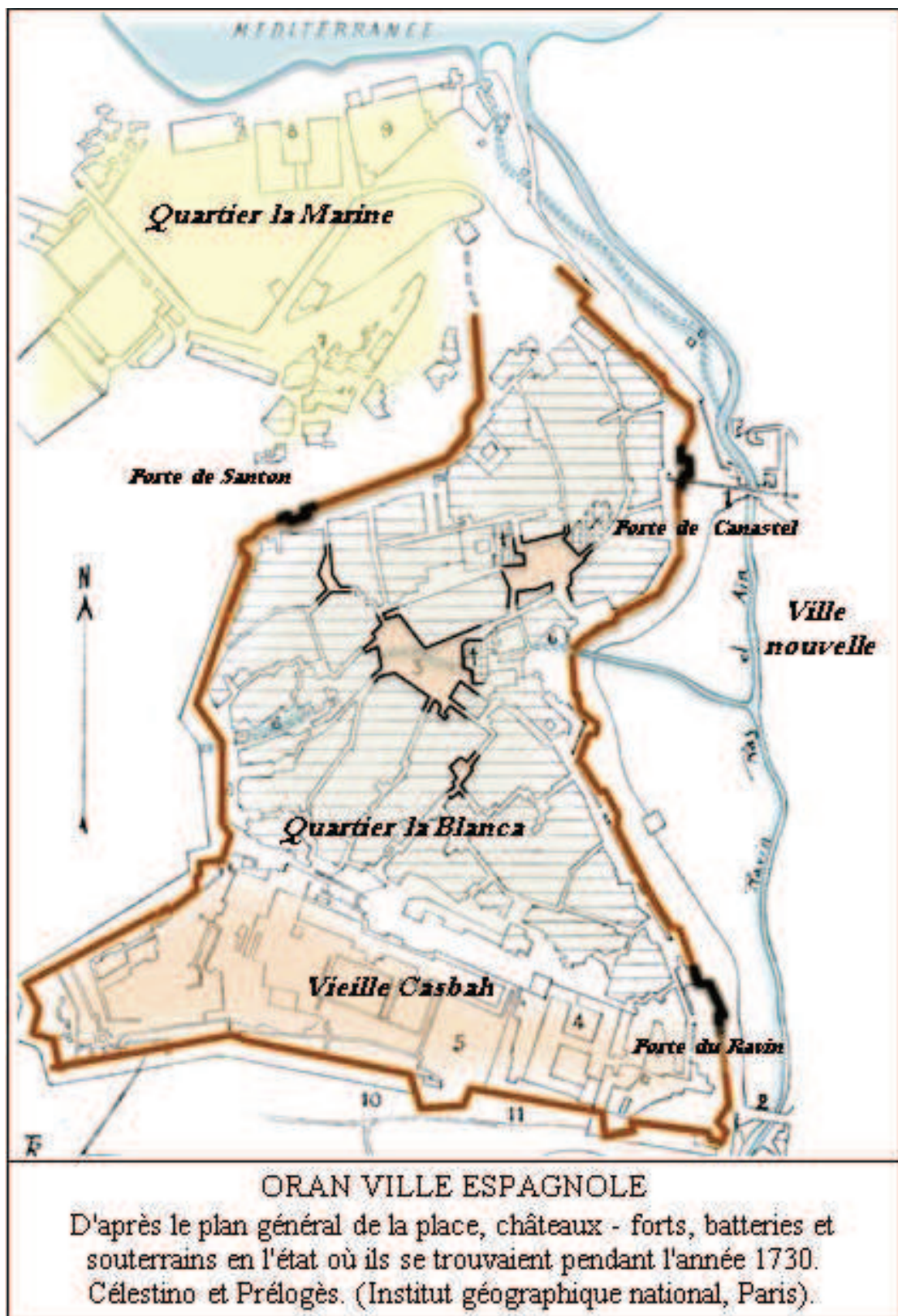


Figure 3 : Les trois quartiers de la ville espagnole. Source : Robert Thintoin (1956). Mise en forme F. Kettaf

Robert Tinthoin apporte une critique sévère et décrit Oran d'alors comme « une ville de 10 hectares environ, adossée au Pic de l'Aïdour, couronné par le fort de Santa-Cruz et enfermée dans une chemise de fortifications, où seul le ravin de l'oued Rehhi, l'actuel Ras el Aïn, jette la note gaie de ses jardins et de ses légumes. Aucun souci d'urbanisme : rues étroites en pente rapide, des maisons vieilles et mal construites, une ville austère de casernes, de couvents et de forçats » (Guide agréé par la municipalité, édition 1949-1950).

A l'inverse, Philippe Lamarque (2007) indique que « Après 1589 les Espagnols y tracèrent une ville florissante, au commerce si actif que la légende prétend qu'elle aurait été bâtie « sans autre frais que la valeur des boiseries »<sup>37</sup>. Celle-ci n'est pas en réalité une légende mais des informations rapportées par *l'Histoire d'Oran* de Fey qui correspondent aux inscriptions espagnoles qui ornent plusieurs édifices. Ce dernier, ajoute que « cette ville, qui brillait par son luxe et l'éclat de ses fêtes, était appelée en Espagne « la Corte-Chica » - la petite Cour ». (1858, p. 128). Cette appellation correspond certainement à la rhétorique officielle de l'époque vouée, de toute évidence, à donner un prestige international à la couronne espagnole<sup>38</sup>.

Du fait de la longue présence des Espagnols, Oran ne pouvait, en effet, jouer uniquement le rôle de préside dont la défense est assurée par une garnison importante. Elle formait aussi une véritable ville. L'établissement d'une population civile, la présence d'ordres religieux et la mise en œuvre de structures administratives, économiques et sociales apparaissent clairement dans l'organisation urbaine de l'époque (Fey, 1858 ; Alonso Acero, 2004, p. 181).

---

<sup>37</sup> Evocation d'Oran l'hispanique par Philippe Lamarque parue dans le magazine trimestriel de « La guerre d'Algérie » 2<sup>ème</sup> partie, in [http://babelouedstory.com/voix\\_du\\_bled/oran\\_02/oran\\_02.html](http://babelouedstory.com/voix_du_bled/oran_02/oran_02.html), p. 2

<sup>38</sup> Elle fait référence à ces élites espagnoles d'aristocrates et de personnages influents tombés en disgrâce qui, depuis l'époque de Philippe II, devaient séjourner à Oran pour purger leur crime. Un poète espagnol du XVII<sup>e</sup> siècle, Gongora, les transforma en héros dans des poèmes célèbres, comme celui qui dit « Servait à Oran le Roi un Espagnol à deux lances ». L'enclave oranaise était aussi le refuge des fugitifs chrétiens qui fuyaient Alger et d'autres lieux pour se placer sous la protection de sa garnison. Même Cervantès a fait le voyage à Oran en 1581 pour des raisons qui ne sont pas connues (Epalza & Vilar, 1988).

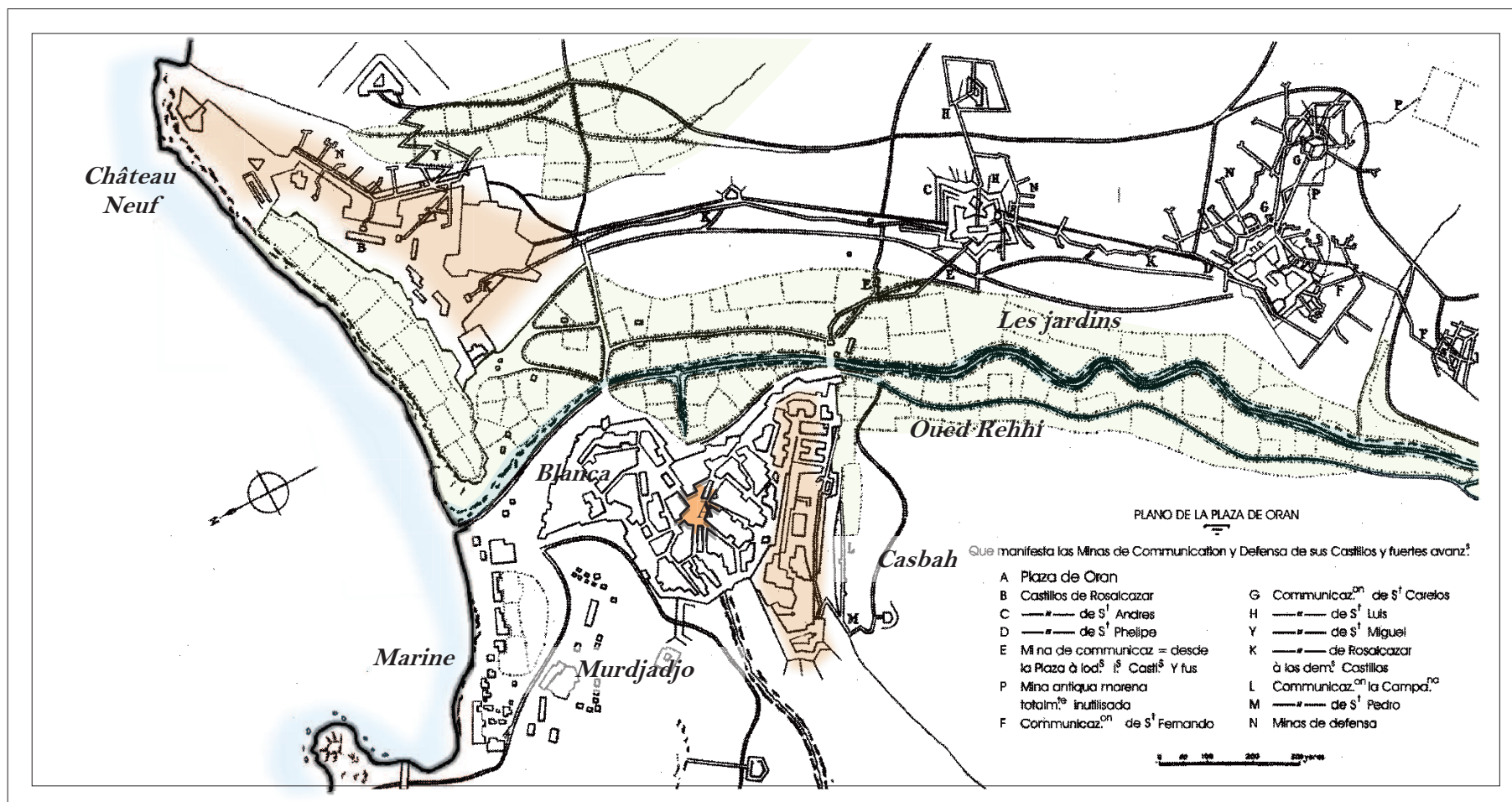


Figure 4 : Oran et ses fortifications: ville espagnole enserrée entre le mont Murdjadjo, le ravin d'Oued Rehhi, la Casbah et la mer. Source: Lespès (1938), plan non daté. Mise en forme: F. Kettaf

### 2-2-1-1 Les places dans la ville espagnole<sup>39</sup>

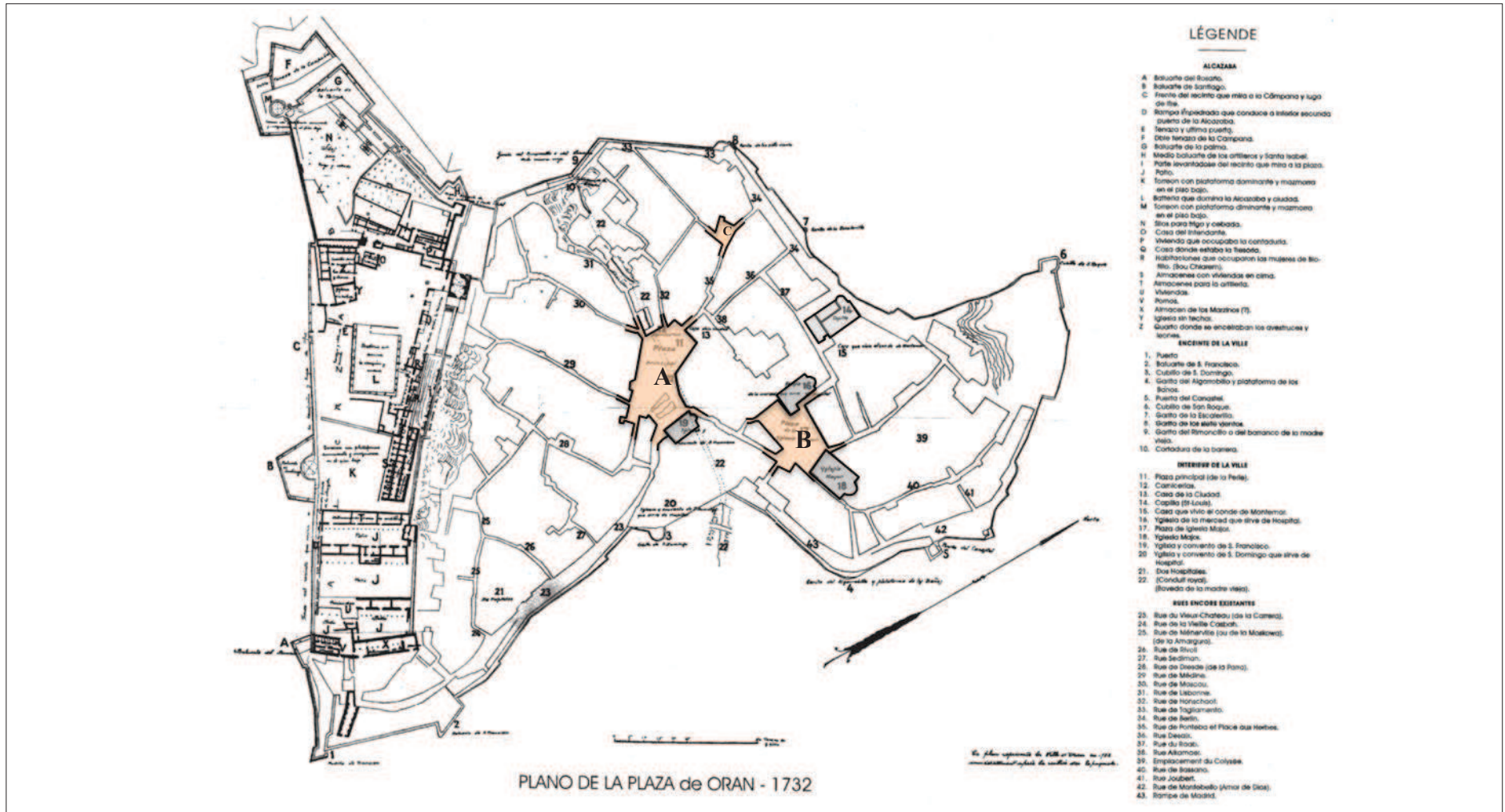
Au regard des quelques documents graphiques et littéraires sur ce qu'était l'organisation urbaine de la ville espagnole, nous pouvons se hasarder à mettre en parallèle cette disposition urbaine avec celle d'une ville médiévale fortifiée d'Europe. Celle-ci, outre sa structure organique définie par un tracé tortueux entouré de murailles curvilignes, est caractérisée du point de vue politique par la séparation des pouvoirs civil et religieux. Ce fait est important car il impose la création de plusieurs places. Il est à rappeler que généralement dans les villes d'Europe, dès l'époque médiévale, la place se détermine à travers la fonction qu'on lui attribue. C'est donc dans une telle " tradition " que la place trouve peu à peu une insertion dans le tissu urbain oranais et, par rapport à ses fonctions, peut être définie en trois types : la « place civile », la « place religieuse » et la « place du marché » (Gilles Bertrand (2010, p. 918).

En effet, la ville d'Oran espagnole est dotée d'une place centrale, la *Plaza de Armas* (Place d'Armes) où défilaient les parades et où se trouvait l'Hôtel de Ville. Autour d'elle s'organise un réseau de rues convergentes, étroites et fortement escarpées. Quelques rues sont même construites en escalier. Cette place centrale constituait le siège du pouvoir militaire et civil. Un peu plus loin, la *Plaza del Yglesia Mayor* entourée de plusieurs églises était, sans doute, le siège du pouvoir religieux ; elle a disparu sous les décombres du tremblement de terre de 1790 et a été occupée en 1832 par le campement et l'hôpital militaire français, dit « de la Mosquée », en raison de la présence en son sein du minaret turc. Non loin de là, la *Plaza del mercado* ou de *las Verduras* (la Place Aux Herbes des Français, une petite place au bout de la rue Monteba) était la place du marché dont il ne reste que quelques traces. Hors les murs, en contrebas de la ville, dans le quartier de la Marine édifié lors de la deuxième occupation s'éleva la Place de la chapelle *del Carmen*, qui ne subsiste plus aujourd'hui. Seule la place principale, la *Plaza de Armas* des Espagnols (appelée Place de l'Hôpital, puis Place de la Perle par les Français et, enfin, Place Echeikh Abdelkader aujourd'hui) marque encore actuellement l'espace urbain de l'ancienne ville espagnole (Figure 5).

---

<sup>39</sup> Selon Epalza et Vilar (1988), un rapport sur Oran établi par Don Luis Roel et imprimé à Madrid en 1790 dénombreait neuf places et placettes, dont l'esplanade à l'intérieur de la casbah.





**LÉGENDE**

**ALCAZARA**

- A. Alcazar del Borzou.
- B. Alcazar de hammam.
- C. Frente del recinto que mira a la Cômpana y lugar de las.
- D. Puerta fregiada que conduce a interior segundo puerta de la Alcazara.
- E. Tenaza y ultima puerta.
- F. Dena tenaza de la Compana.
- G. Borzou de la palma.
- H. Medio borzou de los orilleros y Santa Isabel.
- I. Parte levantada del recinto que mira a la plaza.
- J. Pato.
- K. Torreon con plataforma dominante y muros en el lado del.
- L. Bateria que domina la Alcazara y ciudad.
- M. Torreon con plataforma dominante y muros en el lado del.
- N. Sita para trigo y cebada.
- O. Casa del intendante.
- P. Vivienda que ocupaba la capotorta.
- Q. Casa donde estaba la tenaza.
- R. Habitaciones que ocuparon las murallas de Babilon (Bou Chacem).
- S. Almacenes con viviendas en cima.
- T. Almacenes para la artilleria.
- U. Vivienda.
- V. Huerta.
- X. Almacan de los Maestros (T).
- Y. Iglesia sin techo.
- Z. Lugar donde se encerraban las ovejas y vacas.

**ENCINTA DE LA VILLE**

- 1. Puerta.
- 2. Borzou de S. Francisco.
- 3. Cubillo de S. Domingo.
- 4. Gargita del Argomillo y plataforma de los Babilon.
- 5. Puerta del Conzate.
- 6. Cubillo de San Rogu.
- 7. Gargita de la Escalera.
- 8. Gargita de los seis ventos.
- 9. Gargita del Rinconillo o del banco de la madre vici.
- 10. Cortadura de la barera.

**INTERIORE DE LA VILLE**

- 11. Plaza principal (de la Felle).
- 12. Cameritas.
- 13. Casa de la Ciudad.
- 14. Capilla (St Louis).
- 15. Casa que vivo el conde de Montemar.
- 16. Iglesia de la mercader que vive de Hospital.
- 17. Plaza de Iglesia Mayor.
- 18. Yglesia Mayor.
- 19. Yglesia y convento de S. Francisco.
- 20. Yglesia y convento de S. Domingo que vive de Hospital.
- 21. Dos Hospitales.
- 22. (Coudul ray).
- (Boveda de la madre vici).

**RUES EXISTANTES**

- 23. Rue du Vieux Chateau (de la Corne).
- 24. Rue de la Vierge Caprin.
- 25. Rue de Ménéville (ou de la Mouton).
- (de la Amargu).
- 26. Rue de Rivoli.
- 27. Rue Sediman.
- 28. Rue de Drexel (de la Pano).
- 29. Rue de Médine.
- 30. Rue de Masco.
- 31. Rue de Libonne.
- 32. Rue de Honachou.
- 33. Rue de Tugimont.
- 34. Rue de Berlin.
- 35. Rue de Fontebou et Place aux Herbes.
- 36. Rue Desain.
- 37. Rue du Boas.
- 38. Rue Alkamas.
- 39. Emplacement du Collège.
- 40. Rue de Bouscho.
- 41. Rue Joubert.
- 42. Rue de Montebello (Arca de Dios).
- 43. Rampe de Madrid.

Figure 5 : Places d'Oran espagnoles en 1732. A- Plaza Principal (de Armas), B- Plaza del Yglesia Major, C- Plaza del Mercado (de las Verduras). Source: Lespès (1838), Mise en forme F. Kettaf

## *A-Rôle de la Plaza de Armas dans la ville espagnole d'Oran : la Plaza Mayor ?*

Un rappel s'impose : les informations dont on dispose pour la période de la conquête espagnole concernant la place et ses fonctions - et plus précisément les caractéristiques physiques de la ville- sont rares. Le peu de renseignements est cependant suffisant pour proposer une hypothèse selon laquelle la *plaza de armas*, appelée *Plaza principal* ou place centrale dans les textes narratifs francophones de la fin du XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle, peut être considérée comme le lieu de rassemblement urbain privilégié, c'est-à-dire, l'équivalent de la *plaza mayor* dans le monde hispanique, espace de ralliement des différentes fonctions : politique, religieuse et économique<sup>40</sup>.

La ville d'Oran, dérivée d'une structure préexistante dont l'organisation urbaine n'est pas encore identifiée clairement, comporte une place centrale, proche d'une église, qui a certainement acquis au fil des trois siècles d'occupation espagnole un rôle important. Nous sommes donc probablement en présence d'une espèce de *plaza mayor* à l'instar de celles qu'on retrouve en Espagne. Certes, le cadre architectural ne présente pas l'aspect esthétique et ordonnancé des *plazas mayores* classiques, celles qui firent partie de la réalisation monumentale de la monarchie espagnole, à l'instar de ce qui fut le cas en Italie au XVI<sup>e</sup> siècle et en France au XVII<sup>e</sup> siècle.

Apparue à la fin du Moyen Âge, la *plaza mayor* s'affina et se diffusa au XVI<sup>e</sup> siècle comme un vrai modèle urbanistique qui s'exporta en Amérique latine et notamment au Mexique où la fondation d'une ville commençait systématiquement par l'établissement d'une *plaza mayor*<sup>41</sup> (Chumillas, 2010 ; De Solano, 1982). Pierre Gihodes évoque à son sujet « ce carré vide et initial du damier sur lequel s'ouvrent l'église et la maison municipale, éventuellement la prison, presque toujours le pilori [, qui] est au départ de toutes agglomérations dans les premières cités [...] » (1982, p. 171).

Ainsi, la *plaza mayor* se décline sous deux variantes : celle des villes à nouvelle fondation et celle des villes anciennes qu'on transforme<sup>42</sup>. Selon Charles Higounet (1982), la place des villes de création s'inscrit en droite ligne dans le schéma de la place

---

<sup>40</sup> Il est possible que le terme « *plaza principal* » ne soit que la traduction systématique faite par les Français du terme *plaza mayor* et que nous retrouvons dans les cartes d'Oran reproduites par des auteurs français qui relatent l'histoire espagnole de la ville.

<sup>41</sup> Ce type de forme et de centralité est dicté par les Ordonnances de Philippe II, de 1573, qui disposent que c'est par « la *plaza mayor* [...] (que) doit être commencée la *poblacion* (ville) ». Voir à ce propos l'explication d'Alicia Novick et Graciela Favelukes dans Tapalov 2010, pp.951-954.

<sup>42</sup> Un ouvrage collectif intitulé *Plazas et sociabilité en Europe et Amérique latine* publié en 1982 suite au colloque organisé à la Casa de Velazquez les 8 et 9 mai 1979 constitue une contribution majeure à la compréhension, dans une perspective socio-historique et sociologique, des aspects essentiels de la problématique que constitue la *plaza mayor* hispanique et ses antécédents historiques dans le temps et dans l'espace.

des bastides du sud-ouest de la France développé au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup> : c'est une place carrée et entourée d'arcades qui s'insère au centre d'un plan quadrillé de rues disposées selon deux axes orthogonaux. Beaucoup s'accordent à dire que ce modèle s'appuie sur celui de la place de Montauban fondée en 1144 (Lavedan, 1974 ; Higounet, 1982) et qu'André Bazzana considère, et ce n'est là selon lui qu'une hypothèse, comme « une ébauche de plaza mayor » (1982, p. 36). La place des « villes anciennes remaniées », quant à elle, s'adapte, se transforme à l'aune des nouvelles exigences de la vie sociale et politique. Ainsi, elle se remodèle et évolue graduellement vers la *plaza mayor* sans toutefois en avoir l'aspect esthétique<sup>44</sup>. C'est à cette deuxième configuration que doit donc être associée la place principale de l'Oran espagnol.

Très peu d'indications nous sont parvenues sur l'œuvre urbaine de la première occupation espagnole, hormis le fait que la physionomie générale de cette place et de ses bâtiments rappelait les anciennes places castillanes et que la ville a conservé beaucoup d'éléments moyenâgeux (Epalza et Vilar, 1988). Cependant, quelques informations tout à fait précieuses, loin de tout expliquer, nous instruisent sur les fonctions et réalisations urbaines dédiées à cette place pendant la deuxième occupation (1732-1790). Le retour des Espagnols, rappelons-le, est marqué par une augmentation significative de la population qui pourrait expliquer les améliorations urbaines apportées à la ville et à l'aménagement de la place. Selon Epalza et Vilar (1988), Oran connaît, à partir de 1732, des changements importants dans sa structure urbaine, qui s'appuient sur les règles de l'urbanisme du XVIII<sup>e</sup> siècle, à savoir la ligne droite, la perspective et le monument. La réorganisation de la Place d'Armes suit les plans de Tomàs Terreiro qui tente de la remodeler suivant ces règles. Ces auteurs écrivent que :

---

<sup>43</sup> Charles Higounet dans son analyse de « la place dans les bastides médiévales » écrit que « ce mouvement de création des bastides a commencé vers 1220 et a duré un siècle environ, avec quelques prolongements jusqu'à 1374 ». Il dénombre quelque 300 fondations mais il précise que seule une centaine d'entre elles ont une place entrant dans ce type géométrique. Il souligne que « dans les deux grands types planifiés, plan sur un axe ou quadrillage sur deux axes, la place s'est insérée de deux façons différentes dans le tissu bâti ». Cependant, il ne propose aucune hypothèse quant à la filiation entre cet urbanisme et celui des villes neuves de la péninsule ibérique (1982, pp.121-129).

<sup>44</sup> Pedro Chalmeta, un historien islamisant de l'université de Complutense de Madrid, dans son article *Les fonctions de l'Agora-Forum dans la cité arabo-musulmane* (1982), examine la vie socio-économique médiévale musulmane pour répondre à la question de savoir si l'Islam andalous a servi de lien entre le forum hispano-romain et la *Plaza Mayor*. Il soutient que l'Islam andalous devait s'installer sur un tissu urbain où l'agora-forum avait déjà disparu et que donc il n'y aurait pas d'éléments pour établir un relais entre l'agora-forum allongée ou rectangulaire et la *plaza mayor plus ou moins carrée*. L'auteur émet une hypothèse selon laquelle la plaza « serait plutôt une conséquence du phénomène complexe de la *re poblacion* (repeuplement) » (p.17), et que sur le plan économique c'est le marché rural, nécessitant un espace libre, qui se déroule sur une place. La place du marché servait aussi pour des manifestations sociales et ludiques et, en intégrant des considérations de sécurité, elle aurait évolué graduellement vers la *plaza mayor*. Elle serait ainsi devenue un lieu par excellence de concentration des différentes activités publiques de la ville (pp. 9-18).

« La place est entourée de nobles édifices à porches castillans – Hôtel de Ville, Junte de Gobierno, Junte de Comercio, etc.- et accueille au centre une statue de Charles III. On y rectifie aussi les rues ; des jardins apparaissent dans les espaces libres ; de grands bâtiments qui se ressemblent comme des gouttes d'eau se construisent par l'administration civile et militaire, pour des casernes et des hôpitaux. C'est ainsi qu'Oran prendra une tournure tout à fait moderne pendant les 60 ans de la deuxième occupation espagnole. » (1988, p. 153)

Déjà Don José Vallejo, dès le retour des Espagnols, la fit entièrement paver lors des grands travaux de fortifications menés à Oran entre 1734 et 1738 (Vallejo, 1738, p. 6). Mais c'est le gouverneur Don Eugenio de Alvarado qui, sous le règne de Charles III, entrepris entre 1770 et 1774 des travaux significatifs de remaniement de la place (Fey 1858 ; Lespès, 1938 ; Pestemaljøglou, 1936 ; Tabalosos, 1773).

La place, de forme irrégulière et proche du rectangle, était destinée à accueillir des activités à la fois politiques, commerciales et religieuses. En effet, la *Plaza de Armas* était au centre de la ville espagnole, d'où partaient les principales artères de la ville. C'est la place où se tenait la parade de la garde (Vallejo, 1738 ; Fey, 1858 ; Seguy, 1887 ; Lespès, 1938 ; Pestemaljøglou cité par Abadi, 2002). Alexandre Pestemaljøglou, archiviste départemental et secrétaire de la société de géographie et d'archéologie d'Oran (dans sa description de « Ce qui subsiste de l'Oran espagnol », publiée dans la Revue Africaine en 1936) écrit que, face aux corps de la *Guardia principal* (garde principale), le gouverneur Don Eugenio de Alvarado fit élever en 1772 des portiques sur la façade principale dont les maisons portant les numéros 2, 3 et 4 remontaient au XIII<sup>e</sup> siècle. Il y avait là l'administration des tabacs et les *carnicerias* (boucheries). Il relate que le Marquis de Tabalosos (1773) rapporte que celles-ci furent transférées deux ans plus tard sur la *Plaza de Las Verduras*, située un peu plus loin de la *plaza de Armas*, et « qu'un bâtiment devant contenir tous les services publics de la ville était en construction sur la place d'Armes » (dans Abadi, 2002, p. 51). Celui-ci devait abriter l'administration de la justice, un tribunal et une prison. C'est ainsi que la *Plaza de Las verduras* devint « le centre des pêcheries, des boucheries, des vendeurs de légumes, des boulangeries, et de toutes sortes de postes de vente alimentaire au détail. C'est là qu'avait lieu le marché hebdomadaire ». Pour sa part, la place d'armes est devenue progressivement un centre social et administratif au XVIII<sup>e</sup> siècle (Epalza & Vilar, 1988).

La *plaza de Armas* constituait aussi au cours de cette deuxième période espagnole le centre de la vie municipale, car on y installa les *Casas Consistoriales* (Hôtel de Ville) face aux maisons à arcades. Celles-ci étaient constituées d'arcs en plein cintre s'appuyant sur des colonnes doriques pourvues de base et de chapiteaux doubles, et portaient des bâtiments avec des façades uniformes à double balconade et frise.

L'ensemble donnait à la place un aspect équilibré et symétrique (Epalza et Vilar, 1988, p. 153).

C'est également l'espace de la représentation symbolique de la monarchie. Seguy (1887, p. 31) et Fey (1858, p. 188) écrivent que cette place était ornée d'une statue en marbre du roi Charles IV, œuvre, selon Jean Cazenave (1922, p. 479), de deux sculpteurs basques : Vicente de Larraide et Ignacio Basterrechea. Epalza et Vilar (1988, p. 153-154) donnent une version différente et soulignent que le monument fut dressé à l'effigie du Roi Charles III et sculpté par Tomas Terreiro<sup>45</sup>. L'érection sur les places d'une statue en l'honneur d'un souverain était très répandue dans les Monarchies (Taillard, 2007). Une des maisons à arcades « autrefois manufacture et entrepôt général des tabacs » (Fey, 1858, p. 188) est surmontée d'une inscription royale qui illustre l'importance dévolue à cette place<sup>46</sup>. La pratique d'ornementation des bâtiments publics, des portes et des fontaines par des armoiries et des inscriptions impériales était très répandue et témoigne sûrement de l'intérêt que portaient les Espagnols à cette ville<sup>47</sup>.

Un point essentiel qui semble conforter notre opinion sur le rôle de la *plaza de armas* comme *plaza mayor*, c'est la position particulière d'une église bordant la place. Sur le plan de la ville de 1732 présenté par Lespès (1938), nous remarquons, en effet, que parmi les quatre églises que comptait la ville, l'une d'elle occupe un des coins de la place sans chercher à composer un cadre architectural particulier : elle offre sa façade latérale à la vue et n'est pas en contact direct avec la place, disposition qui s'oppose aux arcades et aux ouvertures de la façade principale. Il était d'un usage courant dans l'urbanisme qui caractérisait généralement la *plaza mayor* de création (ainsi celui des places des bastides), que l'église ne soit pas directement associée à la place. Dans nombre de cas, elle pouvait même parfois en être détachée et située à un îlot de maisons de celle-ci (Lavedan, 1974 ; Higounet, 1982 ; Bazzana, 1982). Les deux autres églises majeures s'organisent autour de la *Plaza Eglesias Mayor*, située à un pâté de maisons de là, à l'écart de la place principale. Cette place constituait certainement la place « religieuse » d'Oran à dominante catholique (cf. figure 5).

De cet essai de lecture urbaine, réalisé grâce à quelques écrits et documents graphiques, nous pouvons formuler l'hypothèse qu'il est très probable que la *plaza de armas*, quant

---

<sup>45</sup> Il s'agit, selon Epalza et Vilar (1988) du buste du souverain, posé sur une colonne dorique à base carrée, qui s'inspire du portrait du monarque, réalisé par le peintre Rafael Mengs (p. 153-154). Cette statue n'existe plus aujourd'hui.

<sup>46</sup> Cette inscription qui orne toujours la place est traduite par Fey (1858, p. 189) dans les termes suivants : « Sous le règne de Sa Majesté Charles III, d'éternelle mémoire, ces places étant commandées par le maréchal-de-camp don Eugenio Alvarado, on construit ces portiques sans frais pour le domaine royal ni pour le public. En l'an 1772 ».

<sup>47</sup> Les inscriptions ont été décrites par Fey, *Histoire d'Oran* (1858); Ximenez De Sandoval, *Las inscripciones de Oran y Mazarquivir* (Madrid, 1867) ; certaines également par Cruck, *Oran et les témoins de son passé* (1959).

au rôle qu'elle a joué, s'est confondue avec la *plaza mayor*, comme cela fut bien souvent le cas dans les villes d'Amérique latine. Alors qu'en « Espagne [la plaza de armas] ne pouvait être qu'un espace ouvert d'usage militaire » (Chumillas 2010, p. 949). En effet, à Oran, la *Plaza de Armas* porte en elle un ensemble de caractéristiques dévolues à la *plaza mayor* sans en avoir, bien sûr, le cadre architectural. C'était le centre du pouvoir militaire, mais aussi le pôle civique et commercial : un espace plurifonctionnel mais aussi le lieu essentiel de la représentation officielle de la monarchie espagnole en territoire d'Algérie.

Mais quelle relation établir – si relation il y a eu – entre cette organisation urbaine inhérente à la *plaza mayor* et celle qui lui est antérieure, à savoir celle de l'époque que nous avons qualifiée d'arabo-mauresque ? Cette question constitue une ouverture vers une nouvelle piste de recherche afin de restituer d'un point de vue urbanistique et architectural la forme, le plan (et le vécu ?) que la place pouvait présenter avant l'arrivée des Espagnols. Cela tout en sachant pertinemment que les traces anciennes persistent souvent et se maintiennent dans la topographie de la ville, d'après ce que Pierre Lavedan désigne par « la loi de persistance du plan » (1974, p. 150).

Conquise et baptisée Place de l'Hôpital par les Français, la *Plaza de Armas* fut ensuite en partie transformée et dotée d'une forme plus géométrique. Elle perdit complètement de sa centralité lorsque le centre de la ville fut progressivement déplacé sur le plateau Karguentah. Aujourd'hui, très peu d'éléments de ceux qui composaient et ornaient cette place au temps des Espagnols subsistent. Elle est aujourd'hui une place de vie pour ce qui est devenu un des quartiers de la ville ancienne d'Oran qu'on appelle le quartier de Sidi el Houari. En effet, seuls les quelques petits commerces de proximité et la mosquée qui la borde lui octroient une forme de vie urbaine. Agréablement ombragée et aménagée de bancs, la place, communément appelée place de la Perle, offre la possibilité aux anciens du quartier de se reposer sous les ficus. La place est aussi entièrement carrelée, ce qui permet aux enfants de l'utiliser comme terrain de jeux.

### **2-2-2 La « ville » ottomane**

La présence turque est beaucoup moins marquée à Oran. Cela s'explique par leur double présence de courte durée, l'une de 24 ans et l'autre de 39 ans. Cela s'explique aussi par les ravages multiples subis par cette ville : les rivalités intestines entre les Beys successifs d'Oran et les Deys d'Alger ; l'état de guerre permanent contre les agressions extérieures, notamment celles des Chérifs marocains et de leurs sujets qui soutenaient la révolte des tribus ; les calamités comme la famine et la peste qui ont décimé une grande partie de la population au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle (Fey, 1858 ; Seguy, 1887 ; Kehl, 1942 ; Lespès, 1938...).

La première période de 1708 à 1732, gouvernée par le bey Bou-Chelaghem, ne semble pas avoir connu d'édifications nouvelles ni d'améliorations urbaines significatives. Du moins aucune information sur une possible transformation urbaine au cours de cette période n'a été rapportée par les historiens. Toutefois, pendant la deuxième occupation, la ville est agrémentée de quelques édifices remarquables : deux mosquées avec leurs minarets, l'une dite du Pacha ou Bacha (1796), située rue Philippe sur la rive droite du ravin, et l'autre (1799), sur la rive gauche, au milieu du quartier *la Blanca* aux abords de l'ancienne place d'armes espagnole<sup>48</sup>. Deux autres mosquées, moins importantes par leur architecture mais plus marquantes par leur inscription dans la mémoire collective, furent aussi édifiées. Celle construite par le bey Mohammed-el-Kébir pour son tombeau sur la plaine de Karguentah à l'extérieur de la ville et celle érigée en 1799 dans l'ancien quartier espagnol par le bey Osman, fils de Mohammed-el-Kébir. Cette dernière est nommée Sidi-el-Houari, du nom du Saint patron de la ville qui reste jusqu'à nos jours vénéré par les Oranais.

Après le départ des Espagnols en 1792, le siège de la nouvelle capitale du Beylik fut transféré de Mascara à Oran. Le bey de Mascara installé par le Dey d'Alger pour gouverner la ville, entrepris une importante action de repeuplement pour redonner vie à une ville évacuée par les Espagnols et détruite aux trois quarts par le séisme. Il fit appel à des populations de toutes ethnies confondues. Ainsi, la ville est bientôt repeuplée par des Musulmans venus des villes du beylik de l'Ouest, à savoir : Mascara, Tlemcen, Nédroma, Mostaganem, Mazouna, Kalaâ, etc., mais encore Alger et Constantine, voire des villes du Maroc, particulièrement Fès et Oujda. La population musulmane de cette période est aussi composée par les gens originaires des tribus constituant le Maghzen turc, particulièrement celles des faubourgs alentours, comme les Zmala, les Douaïr, les Gharraba, et par les Maures. La ville est aussi repeuplée par des Juifs d'Oranie et du Maroc. Les Espagnols et quelques Français qui sont restés à la demande et sous la protection du bey, et désireux de continuer à vivre à Oran, ont peu à peu quitté la ville après la disparition de Mohamed el Kébir en 1799 (Fey, 1858 ; Seguy, 1887 ; Kehl, 1942 ; Lespès, 1938 ; Benkada, 2008). Selon Robert Tinthoin (1956), le bey avait réuni 8.000 à 9.000 habitants israélites, maures, nègres, koulouglis (issus de mariages mixtes algéro-ottomans). Mais ce chiffre n'indique pas s'il intègre les Turcs, et les gens des tribus locales.

Cette politique de repeuplement sera suivie inéluctablement par une action d'urbanisation. L'action incitative du bey Mohamed el Kébir à l'égard des prétendants à

---

<sup>48</sup> Pas très loin de la place espagnole, un bâtiment d'une architecture mauresque remarquable appelé le Colysée, fut édifié, selon Adrien Berbrugger (1843), par le dernier bey d'Oran, Hassan Bacha, pour y loger son harem. Fey et également Seguy repris par Lespes, nous informent que cet édifice est plutôt l'œuvre des Espagnols : un théâtre élevé par le marquis de la Senora, qui s'appelait aussi théâtre de la Senora. Ebranlé par le tremblement de terre de 1790, il servira de caserne aux Français dès leur arrivée en 1831 avant d'être démoli pour édifier l'hôpital militaire de Baudens (1846-1850).

l'installation – musulmans et juifs – consistait à leur octroyer à titre onéreux ou gracieux des parcelles de terrains pour pouvoir s'y établir<sup>49</sup>. Bien que la situation soit trop complexe, et les informations pas toujours cohérentes pour donner une description exacte des faits urbains de cette période, tout porte à croire, d'après les historiens, que le Bey accorda aux premiers arrivants, majoritairement musulmans, des terrains ou des maisons espagnoles dans la Vieille Ville ruinée par le séisme. Ce Bey a en outre cédé aux Juifs, dont beaucoup avaient été expulsés par les Espagnols en 1669, des terrains situés sur un plateau sur la rive droite du ravin Ras-el-Aïn, pour y construire leur quartier (Kehl, 1942 ; Lespès, 1938 ; Benkada, 2008). Cette concession, comme le remarque Saddek Benkada (2008), n'était pas faite exclusivement aux Juifs, le Bey l'avait aussi accordé aux principaux chefs des tribus maghzen. L'intention du Bey, comme le suppose le même auteur, était avant tout de créer une ville nouvelle attirant une « population industrielle », composée aussi bien de Musulmans que de Juifs (p. 97).

Il convient de préciser qu'en raison de la topographie qui a fortement influencé l'organisation urbaine, la ville nouvelle est, en fait, composée de deux parties distinctes :

- Au nord, une partie surplombée par l'éperon sud du Château-Neuf où se dresse le Palais du Bey, est formée par un espace très pentu sur lequel fut édifiée la grande mosquée du Pacha construite par le Bey Mohamed el Kébir en 1796. Autour de cette mosquée un quartier commença à s'ébaucher, se déployant le long du chemin de Canastel (future rue Philippe), voie curviligne qui monte de la porte et du pont de Canastel vers la porte d'Alger appelée Bab es-Souk (porte du marché), porte située au niveau de la deuxième muraille espagnole.
- Au sud, une deuxième partie est, quant à elle, constituée d'une étroite et longue bande en pente douce qui s'étire le long du mur d'enceinte. Elle est enserrée entre celui-ci à l'est et la ligne de crête à l'ouest qui borde les jardins qui dévalent vers l'oued Rehhi. Elle se déploie entre la porte Bab es-Souk au nord et la porte Bab el-Djiara (porte des chaudronniers) au sud. C'est cette deuxième partie qui fut attribuée aux Juifs.

Cet octroi est accompagné d'une obligation de bâtir selon de longs alignements parallèles, les rues se coupant parfois à angles droits. Beaucoup d'historiens attribuent

---

<sup>49</sup> Saddek benkada (2008) nous informe « qu'après l'évacuation d'Oran par les espagnols [et selon le rite malékite], le Beylik s'était trouvé propriétaire, non seulement d'une part appréciable du sol nu, mais aussi des maisons et des moulins, et surtout d'une importante banlieue maraîchère, qui fournissait aux Espagnols l'essentiel de leur approvisionnement en fruits et légumes. En fait, le beylik avait hérité de l'administration espagnole le Domaine public de la ville régi par des documents cadastraux détenus par des Regidores (régisseurs) ». (p.79)



ce fait urbain à la volonté d'un véritable conquérant et aménageur éclairé. Mais si le développement urbain que prend Oran à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle illustre la volonté du Bey, non seulement de repeupler la ville, mais aussi de mieux l'organiser, il n'en demeure pas moins que le tracé semble avoir été dicté à la fois par la linéarité du mur d'enceinte et du terrain à bâtir disponible et par le tracé initial des chemins qui traversent et divisent les jardins datant de la période espagnole. Ainsi le Bey a certainement mis à profit ces éléments géographiques et topographiques pour édifier de longues voies parallèles qui structurent les lots qu'il vendit aux Juifs, préfigurant en quelque sorte un plan de « lotissements » avant l'heure<sup>50</sup>.

Ce quartier dit *Derb el Yhoud* en arabe, et désigné « quartier Juif » sur les plans français comme sur celui d'I. Derrien de 1848, constituait la nouvelle poussée de la ville sur la rive droite du ravin oued Rehhi. Cependant, nous ignorons si cette organisation urbaine est accompagnée par l'obligation d'édifier des places publiques. Cela est fort peu probable, mais nous ne disposons pas d'information à ce sujet. Néanmoins, le plan d'alignement des rues d'Oran, dessiné par l'ingénieur Aucour en 1840 sous l'occupation française, indique l'existence de quelques espaces libres qui semblent avoir été remaniés pour former de futures places : Place Napoléon à la porte du marché (Bab-es-Souk), Place des Carrières à la porte des Carrières (Bab el Djiara), Place Blanche et Place Naples à l'intérieur du quartier. Les Turcs durent finalement battre en retraite et les Français s'installèrent en janvier 1831.

## **2-3 LA VILLE MODERNE : VERS LA DIFFUSION DES PLACES PUBLIQUES**

### **2-3-1 Urbanisme militaire français et nouveau tracé urbain**

L'expédition française en Algérie est marquée par l'introduction des modèles occidentaux d'aménagement du territoire et d'aménagement urbain dans un pays ayant été organisé selon le système ottoman<sup>51</sup>, à l'exception de la ville d'Oran où l'occupation des Ottomans a été limitée. Dès la conquête française, les ingénieurs militaires et les architectes ont procédé à la transformation de la structure et de la forme des villes. En effet, c'est le service du Génie qui a pour tâche l'élaboration ou l'approbation des plans d'alignement et leur mise en œuvre<sup>52</sup>. Ces plans d'alignement s'attachent aussi bien à la

---

<sup>50</sup> Le lotissement comme action de lotir sur un large territoire est une pratique, somme toute, très ancienne appliquée en Europe. On peut citer, par exemple, les villes neuves médiévales qui sont du point de vue foncier, de vastes lotissements publics. Quant au terme « lotissement », Pierre Pinon (2003) écrit qu'il semble avoir été employé pour la première fois, dans le langage administratif à Paris pour désigner les ventes de terrains expropriés aux riverains des percées haussmanniennes (p. 53).

<sup>51</sup> Voir à ce sujet Marc Côte (1996), *L'Algérie*, Paris : Masson (réédition 2005, Constantine : Média-Plus) et Tsakopoulos Panayotis, « Techniques d'intervention et appropriation de l'espace traditionnel : l'urbanisme militaire des expéditions françaises en méditerranée, *REMMM* 73-74, 1994/3-4, pp. 209-227

<sup>52</sup> La référence est à la loi 52 du 16 septembre 1807 qui « exige l'établissement d'un plan général d'alignement dans toutes les villes de France de plus de 2000 habitants » (Picard, 1997, p. 222)

transformation des voies existantes qu'à la création de nouvelles voies. L'œuvre du service du Génie s'appuie aussi sur des travaux d'édilité ou d'agrément, de réalisation d'arcades, de plantation d'arbres, de création de lieux de promenade, de places, d'installation de fontaines et de kiosques à musique, etc. (Le service du Génie, 1932 ; Malverti, 1994 ; Picard, 1994a, 1994b, 1997).

Le processus d'urbanisation en Algérie s'est effectué de manière progressive. Lors des premières années de l'occupation française, on assiste à des interventions plus spontanées sans plan d'ensemble, la préoccupation majeure étant de satisfaire les besoins militaires. A Oran, comme à Alger, l'installation française s'exprime par la confiscation des édifices publics et religieux pour les transformer en casernes et hôpitaux pour y loger les services de l'armée et quelques services civils. Panayotis Tsakopoulos (1994) indique que « Dès 1830 à Alger plus d'une centaine de mosquées sont désaffectées et occupées par l'armée pour en faire des casernements, manutentions, entrepôts, hôpitaux ; il en ira de même plus tard à Oran ou à Constantine » (p. 221). Au cours de cette période, ces villes seront considérées comme des places de guerre et les systèmes défensifs constitueront l'outil essentiel des interventions urbanistiques. Les différents travaux d'aménagement sont soit proposés soit approuvés par le service du Génie (Le service du Génie, 1932 ; Malverti, 1994 ; Picard, 1994a, 1994b, 1997).

Même si l'ordre défensif reste dominant, il n'en demeure pas moins que l'ordre urbain occupe une place importante. L'organisation de l'espace occupé se manifeste en effet par l'introduction d'alignement de rues et l'aménagement de places, qui constituent les outils majeurs de l'intervention française en matière d'urbanisme en Algérie. Ce processus colonial d'appropriation de l'espace est mis en œuvre tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Les levés de villes et de territoires ainsi que les propositions de nivellement et d'alignement, d'aménagement de places publiques, de fortifications et de projets d'édifices, conservés au Centre National des Archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence (ANOM), aux Archives du Génie et du Dépôt de la guerre du Château de Vincennes en France<sup>53</sup> et dans les archives du Cadastre et de la Mairie d'Oran, constituent, comme nous l'avons indiqué dans l'introduction générale, un important corpus pour l'étude de l'urbanisme et de l'architecture en Algérie au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le remodelage du tissu urbain est largement inspiré par le modèle européen. Toutefois, des orientations sur une démarche qui consisterait à adapter les exigences de la vie européenne aux rigueurs du climat algérien dans l'aménagement des villes ont été formulées. En effet, à la demande de Bugeaud, Gouverneur Général de 1840 à 1847, de définir les règles de construction en Algérie, les ingénieurs du Génie français se réfèrent aux dispositions des villes et des maisons existantes pour proposer des

---

<sup>53</sup> Cf. Archives du Génie, cartons de l'article 8 (Algérie, Alger, Bône, Constantine, Oran, Tlemcen), et Arch. Du D. G, cartes de la série 6.B (Algérie).

recommandations aussi bien pour le tracé de villes nouvelles que pour les constructions d'édifices publics et privés<sup>54</sup>. Cependant ces conseils ne seront que peu appliqués (Picard, 1994b, p. 123-125). Seules peut être l'étroitesse des voies, la petitesse des places et la plantation d'arbres qui semblent être des dispositions qui répondent aux ardeurs du climat. Si ces caractéristiques paraissent aussi répondre à la géographie et à la nature du sol, elles renvoient aussi à des considérations économiques. A ce propos, Aleth Picard (1997) soutient que c'est souvent pour des raisons économiques que « les édiles français construisent des rues moins larges que celles tracées dans les villes françaises » (1997, p. 223). Xavier Malverti (1994) insiste sur ce point et note que le colon, en tant que propriétaire, contribue financièrement aux dépenses d'édification de l'espace public proportionnellement à la longueur de la façade de la maison. C'est pourquoi la question de la largeur des voies et de leur ornement par des arcades est souvent source de discussions nombreuses et parfois conflictuelles entre propriétaires et administration de la ville. L'auteur souligne que « les officiers du Génie dessinaient des plans réguliers qui « permettent à la fois de répartir avec égalité les colons – [...] – et hiérarchiser les différents espaces publics de la ville par la largeur des rues, l'utilisation des plantations ou des arcades ». Il précise que le savoir-faire des ingénieurs militaires s'illustre non seulement dans leur capacité à organiser la ville avec économie et tracer des plans réguliers mais aussi dans leur aptitude à s'adapter, pour des raisons de défense, au relief du site pour composer un paysage (1994, p. 237). Promenades, rampes, boulevards, places, plantés d'arbres ou ornés d'arcades, sont ainsi aménagés dans le respect du paysage pour créer une ville confortable et surtout accueillante pour les civils européens (Picard, 1997 ; Malverti, 1994).

La place d'armes française, comme son homologue la *plaza de armas* espagnole, constitue le propre de l'urbanisme militaire européen. Sa création comme place monumentale aménagée au pied des anciens remparts devant la porte de la ville, était un moyen d'affirmer la présence de la puissance coloniale. Mais elle constituait aussi un emblème significatif dans la formation de l'espace urbain dont le dessein est d'être au cœur de la future ville « européenne ». Elle devient le centre d'un urbanisme régulateur de tout un ensemble qui se veut planifié et organisé. Un urbanisme qui repose, selon

---

<sup>54</sup> Aleth Picard nous rapporte un passage des conseils du colonel Charon, directeur du Génie en Algérie, concernant le tracé des villes nouvelles: « il est un point sur lequel on ne saurait jamais avoir aucune contestation, parce qu'il a pour bases la raison et le bon sens. Telle serait, sous le rapport de la salubrité et du bien être des habitants, la nécessité ; premièrement, d'éviter, autant que possible, de percer des rues du nord au midi, et, dans le cas où les communications exigeraient qu'on leur donnât cette direction, de les onduler de manière que l'un des côtés de ces rues puisse toujours projeter assez d'ombre pour garantir des ardeurs du soleil ceux qui auraient à les parcourir ; deuxièmement, de border de portiques celles que l'on serait dans l'obligation de percer en droite ligne ou bien de les abriter par des toits très saillants, en ayant aussi le soin de les tenir le moins large possible, et de les rafraîchir par un courant d'eau vive. Il faudrait aussi que les places publiques fussent également entourées de portiques et peu spacieuses ; quant aux grandes places, si, par exception, elles étaient jugées nécessaires, il conviendrait de les planter d'arbres et de les décorer de fontaines» (p. 124).

Malverti (1994) d'abord sur les tracés des voies, ensuite sur les réalisations monumentales, pendant que la construction des logements est laissée à l'initiative privée.

Pour comprendre le processus de l'organisation de l'espace urbain oranais pendant la colonisation française, les études d'Isidore Derrien (1886), de Robert Tinthoin (1946, 1956) et plus particulièrement de René Lespès (1938) sur son histoire urbaine constituent des références incontournables. Celles-ci, étayées par des documents iconographique et cartographique que nous avons repérés dans les différentes archives cités plus haut, ont servi de base à l'analyse qui suit.

### **2-3-2 Remodelage urbain : la place s'impose entre 1831 et 1848**

Les destructions furent massives dans les villes algériennes où les vieux tissus particulièrement denses et sinueux présentaient un obstacle certain à la mise en œuvre de la nouvelle organisation urbaine coloniale. Des pans entiers des "villes indigènes" furent détruits, transformés, percés par les Français pour imposer un paysage urbain empreint d'un urbanisme résolument européen ; la ville d'Alger en est l'illustration manifeste. En effet, pour transformer celle-ci en ville française, le Génie dut détruire le bas de la vieille cité (dénommée la Casbah) pour élargir et aligner plusieurs rues et ouvrir une grande Place d'Armes, d'abord appelée Place Royale puis Place du Gouvernement (Béguin, 1983 ; Almi, 2002 ; Oulebsir, 2004). A l'inverse, l'application du modèle urbanistique européen à Oran s'est faite d'une manière plus aisée. Comme nous l'avons vu plus haut, les Espagnols ont fait d'elle une ville à caractère européen et les Ottomans ne l'ont pas vraiment modifié. Par ailleurs, le tremblement de terre de 1790, qui a détruit une bonne partie de la ville, a favorisé l'installation rapide des Français. L'historien Charles André Julien (1979) affirmait d'ailleurs qu'Oran était la ville d'Algérie dont l'apparence était la plus européenne (1979, p. 255).

Dès 1831, la ville française s'installa sur l'essentiel de la ville ancienne qui occupait une surface d'environ 60 hectares (figure 6). Vidée de sa population musulmane qui l'avait prétendument quittée, elle compte alors, d'après Lespès (1938), 3.000 habitants. Isidore Derrien (1886) donne un peu de précision et rapporte le premier essai de recensement de la population d'Oran effectué par M. Pujol, commissaire du Roi exerçant alors les prérogatives administratives du maire<sup>55</sup>. Au 2 février 1832, soit une année après

---

<sup>55</sup> I. Derrien (1886) écrit qu'il n'y avait pas encore de conseil municipal proprement dit. Un arrêté du 14 Septembre 1831 du général Berthezène, comme celui appliqué au 2 septembre 1930 à Alger, avait créé à Oran un « Commissaire du Roi », ayant les compétences administratives du maire. C'est ainsi que M. Pujol, capitaine de cavalerie en retraite, fut nommé commissaire du Roi et commissaire de police, assisté d'un conseil composé d'Israélites et de Musulmans. Ses rapports avec le sous-intendant civil, institué en vertu de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> et 6 décembre 1831, furent une série de conflits. L'ordonnance royale du 12 mai 1832 qui modifia celle de 1831, en plaçant les deux pouvoirs, civil et militaire, sous les ordres du ministère de la guerre, réduisit la tâche du commissaire au Roi au rôle d'officier de l'état civil et de

l'installation des Français, elle était de 3.856 habitants dont 2.876 Israélites, 730 Européens et 250 Musulmans (Derrien, 1886, p. 37-38).

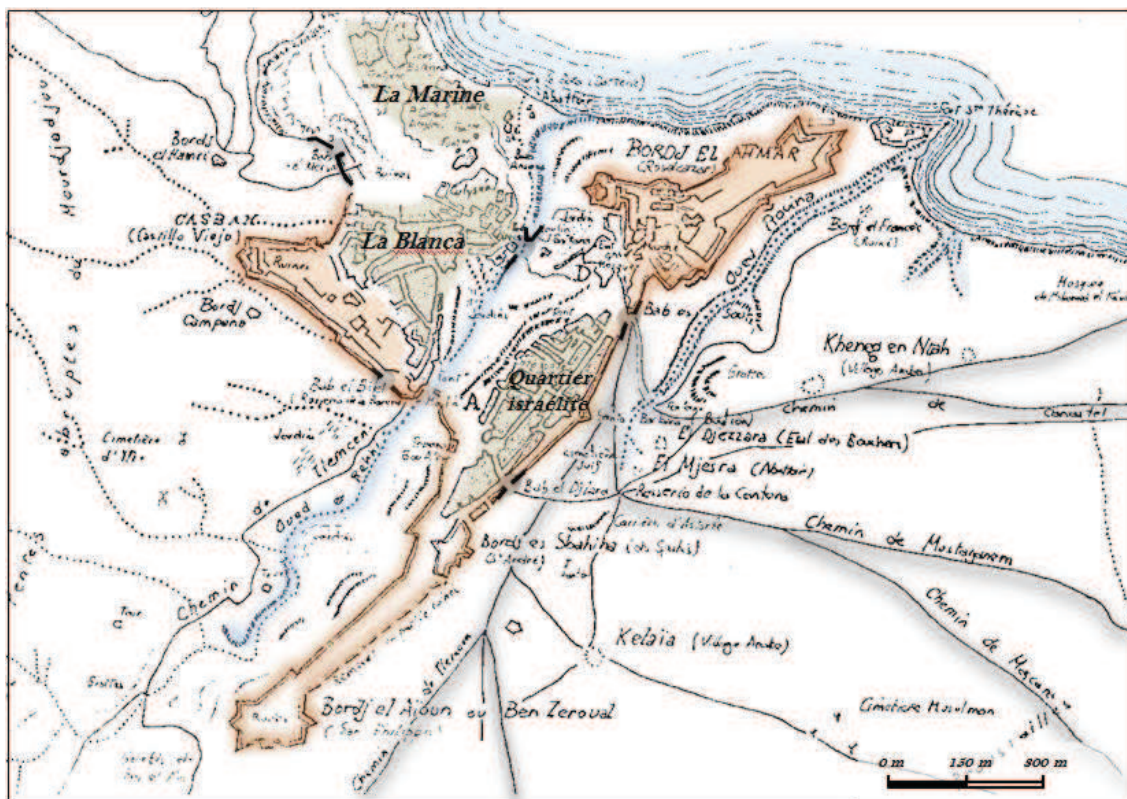


Figure 6 : Les quartiers d'Oran et ses environs en 1831. Source : I. Derrien (1886). Mise en forme F. Kettaf

En 1846, 15 ans après l'occupation, la population totale avait atteint 25.893 habitants parmi lesquels les Européens étaient devenus majoritaires. En effet, ceux-ci sont 18.739 – soit un peu plus de 70% de la population totale – composée de 30% de Français, 60% d'Espagnols et de 10% d'autres nationalités, italienne majoritairement. Les 7.154 habitants restants – c'est-à-dire 30% de la population totale – sont constitués de l'élément « Indigène » composé de 65% d'Israélites et de 35% de Musulmans<sup>56</sup> (Lespès, 1938 ; Tinthoin, 1956). Le peuplement européen qui a contribué fortement à l'accroissement de la population oranaise, explique les importants travaux d'urbanisme entrepris par le Génie français aux lendemains de la conquête.

---

commis du sous-intendant, sans aucune gestion du budget. Les dépenses étaient alors confondues avec celles de l'Etat.

<sup>56</sup> L'estimation de la population musulmane et juive est ici approximative, précise R. Lespès (1938). Celui-ci émet, en effet, quelques réserves sur les résultats officiels des recensements effectués durant cette période. Il écrit que le dénombrement de cette population, musulmane en particulier, a été extrêmement difficile car il a été impossible de suivre son mouvement. C'est à partir de 1901 que le recensement donne des chiffres officiels sur la population musulmane. Quant aux Juifs, pour la période antérieure à 1870 – c'est-à-dire avant le fameux décret Crémieux du 24 octobre 1870 qui leur permet d'acquérir la nationalité française – leur progression était d'une exactitude discutable en raison des dissimulations et des non-déclarations fréquentes dans cette première période de l'occupation française (Lespès, 1938, p. 93-110).

Dès 1832, l'ingénieur civil M. Pézerat, le premier directeur du service des Ponts et Chaussées, se consacre, outre à l'installation des premiers établissements civils publics, à l'établissement du premier Plan de la Ville d'Oran<sup>57</sup>. Le nouveau tracé suivait en grande partie le tracé de la ville espagnole dont les lignes subsistaient encore. L'attention se porta aussi sur le comblement des terrains libres entre le Château Neuf et le quartier juif. Mais jusqu'en 1839 il n'y avait aucun plan d'alignement ni de nivellement ou d'ouverture de nouvelles voies. Plusieurs faits retardèrent le développement de la ville.

Les premières années d'occupation furent marquées non seulement par l'insécurité qui régnait à Oran et qui interdisait toute relation suivie avec l'intérieur, mais aussi par un conflit de partage entre le pouvoir militaire et l'autorité civile en matière d'aménagement urbain dans lequel la priorité est donnée aux objectifs militaires<sup>58</sup>. Dans cet environnement, l'administration de la ville ou de la commune n'avait que très peu d'existence. Elle ne disposa que de peu de pouvoir et de ressources suffisantes, écrit Lespès (1938). A ce sujet ce dernier explique que, jusqu'à l'ordonnance du 31 janvier 1848 qui érigea Oran en véritable commune, il n'existait que des embryons de municipalités. Et c'est l'arrêté ministériel du 1 septembre 1834, qui a permis la création d'une municipalité composée d'un Maire et d'adjoints français, musulmans et israélites. Les conseillers étaient au nombre de neuf : cinq Français, trois Juifs et un Musulman<sup>59</sup>. Si la Ville pouvait fixer ses recettes spéciales, l'administration restait sous l'autorité de l'intendance civile, maître des dépenses. Ce régime, toutefois, ne dura pas longtemps, un arrêté du 2 août 1836 réduisit de nouveau les pouvoirs du Maire à ceux d'officier de l'état civil. Cet arrêté qui annula l'organisation de 1834, réunissait les dépenses et les recettes dans le seul budget colonial. Dès lors les Conseils Municipaux sont privés de moyens d'actions et impuissants faute de budgets à administrer : ils s'éteignirent progressivement et la commune ne disposa pas de pouvoir réel dans l'édification de sa ville. C'est en effet l'Armée qui gouverna tous les travaux d'aménagement et de construction dans cette première période de l'établissement français (Lespès, 1938, p. 129-130).

C'est à partir de 1840, et sous la tutelle du Génie militaire, que les premiers rapports techniques sur l'urbanisme d'Oran sont rédigés par l'ingénieur des Ponts et Chaussées

---

<sup>57</sup> R. Lespès (1938) dans une comparaison avec le plan de la ville espagnole de 1732, c'est-à-dire antérieur d'un siècle, montrait que « dans les limites de l'enceinte, et par conséquent sur la rive gauche du ravin, il n'y avait eu guère de changements dans le tracé de la voirie » (p. 131-132).

<sup>58</sup> Malverti (1994) écrit que durant la première décennie (1830-1840), les essais de colonisation sont très limités, et concernent strictement les grandes villes du littoral, Alger, Oran et Bône. Mais en 1834, la France se prononce pour une colonisation de peuplement. A Alger, la colonisation sera militaire et communale, à Bône elle sera militaire et agricole et à Oran strictement militaire (p. 230).

<sup>59</sup> C'est M. Paschai Lesseps, successeur de M. Pujol qui a démissionné en mars 1833, qui a reçu le 6 juillet 1835 le titre de Maire qu'il conserva avec cette fonction jusqu'en 1848 (Derrien, 1886, p. 49).

M. Aucour qui fut une des grandes figures de l'aménagement de la ville (Derrien, 1886; Lespès, 1938 ; Benkada, 2008). L'installation en août 1840 du commandant de la Division d'Oran, Lamoricière, pour piloter le grand projet de colonisation, fut une étape décisive dans le développement de la ville. Celui-ci a joué un rôle essentiel dans les opérations militaires contre les attaques incessantes des tribus alentours – Douairs, Zmélas et Gharabas- pour assurer la sécurité d'Oran et ses relations avec l'arrière-pays. Il fut aussi un acteur important dans les projets d'assainissement et d'aménagement d'Oran pour lesquelles il imposa l'établissement obligatoire de plans d'alignement et de nivellement élaborés souvent conjointement par les ingénieurs militaires et civils. Il confia à l'ingénieur Aucour, un fervent collaborateur, le Service des Ponts et Chaussées et les travaux urbains majeurs<sup>60</sup>. Ainsi, un plan d'alignement et de nivellement des rues de la ville fut levé par Aucour et publié le 8 octobre 1840. Ce plan que nous avons retrouvé dans les ANOM, semble s'appuyer sur celui dressé par M. Pézerat en 1832 décrit par Lespès (1938). Il constitue une pièce maitresse et originale pour illustrer l'ordre urbain et la morphogenèse des places publiques (figure 7).

---

<sup>60</sup> Selon I. Derrien, il fut créé en avril 1832 (1886, p. 40).

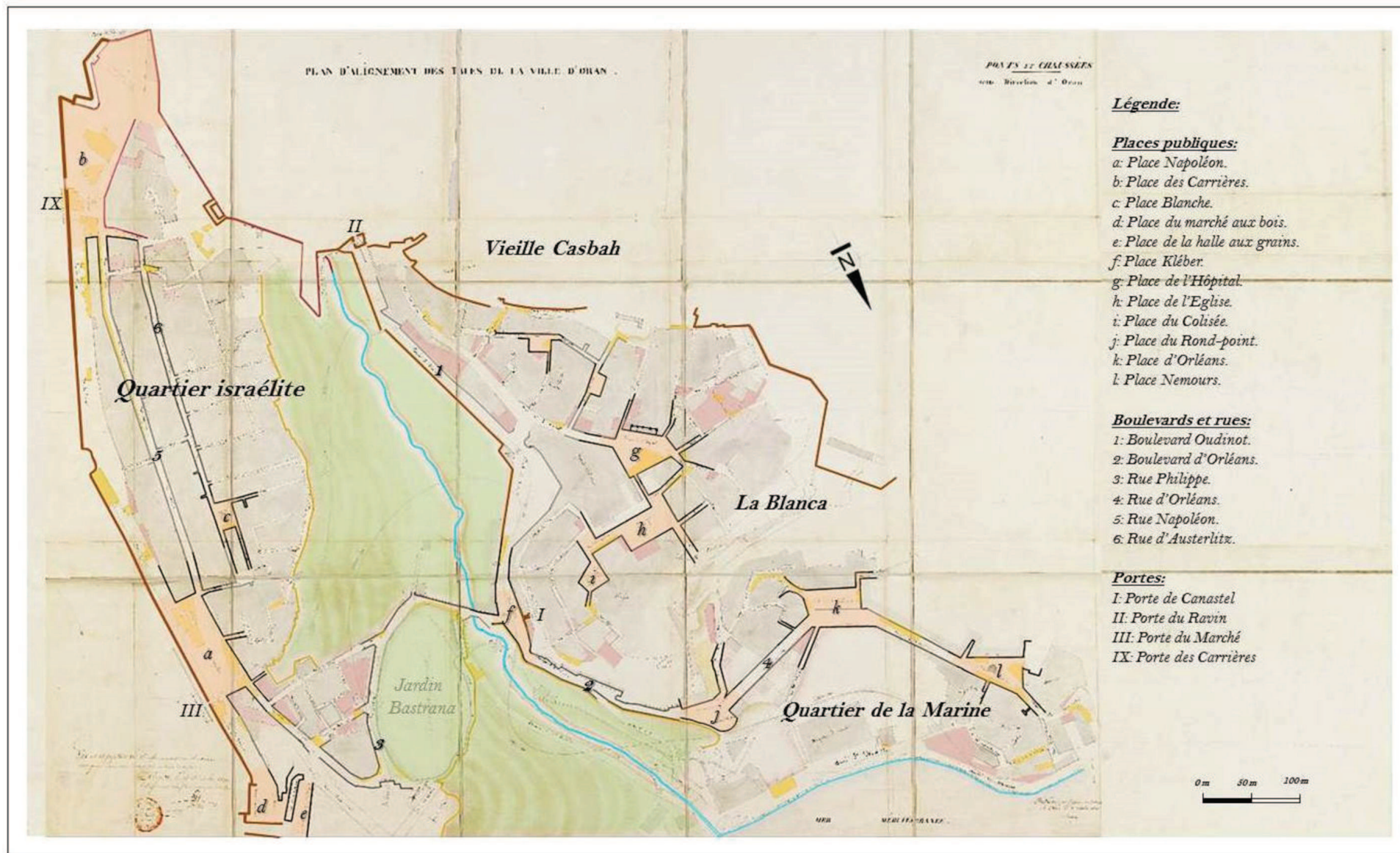


Figure 7 : Plan d'alignement des rues d'Oran proposé par Aucour (1840). Source : ANOM. Traitement et mise en forme: F. Kettaf



L'analyse exhaustive de ce plan nous montre clairement l'importance accordée à la régularité de l'espace urbain qui est construit tantôt sur des alignements de rues tantôt autour de places publiques. Celles-ci, en nombre considérable et de forme géométrique claire, paraissent destinées à aérer et à organiser l'espace urbain particulièrement décousu et tortueux. Elles semblent occuper un rôle privilégié dans le tracé de la ville. En effet, les ingénieurs ont fait de la place un outil majeur de structuration urbaine et en ont réalisé une grande variété. Ils ont su aussi composer, il faut le reconnaître, avec la topographie du site pour agencer des places qui offrent des vues sur la mer, sur le Murdjadjo, sur la ville étagée. Les officiers du Génie constituaient un véritable « corps d'élite » écrit Benkada (2008) et, comme le soulignent A. Picard (1996) et X. Malverti (1994), ils avaient une connaissance précise des espaces où ils intervenaient ; une connaissance qui influença la nature des projets qu'ils eurent à réaliser ou à superviser<sup>61</sup>.

Par exemple, dans le quartier de La Marine, l'artère principale suivait en partie le tracé de la rue d'Orléans, puis s'élargissait pour former ce qui devint la place d'Orléans et la place Nemours. La place de l'Hôpital, ancienne place d'armes des Espagnols, présente une forme plus géométrique. L'emplacement en avant de la première enceinte espagnole, devant la porte et le pont de Canastel, est destiné à la future place Kléber. Au-delà de cette dernière, sur la rive droite de l'Oued Rehhi, la future rue Philippe qui s'insère dans un petit quartier en formation autour de la Mosquée du Pacha avec des cafés et des boutiques, montait jusqu'à la deuxième enceinte espagnole. Son débouché, agrandi et régularisé, est dédié à la place Napoléon, à la principale porte de la ville appelée Bab es-Souk dénommée porte du Marché. Dans le dense quartier juif, plusieurs places furent esquissées. La place Blanche, créée sur l'emplacement du marché principal du quartier, ponctue la longue rue marchande d'Austerlitz. La place Naples aère des rues qui finissent en impasses. La place des Carrières est dessinée aux abords de la deuxième porte de la ville appelée Bab el Djiara – porte des Carrières (ou des chafourniers) – renommée porte des Carrières. La recherche de régularité s'effectue pour le reste des espaces de la ville (cf. figure 7).

Cette période militaire est aussi marquée par des travaux importants pour améliorer les communications dans la ville. Celle-ci, rappelons-le, était disposée topographiquement en deux parties séparées par le profond ravin Ras-el-Aïn où coule l'oued Rehhi: a) la ville basse, située sur la rive gauche du ravin, où se trouve la ville espagnole qui comprend les quartiers de la Casbah, la Blanca et la Marine séparés les uns des autres par des remparts ; et b) la ville haute, située sur la rive droite du ravin, où fut édifié par les Turcs (1792-1831) le quartier juif qui jouxte la place Napoléon et la porte du Marché

---

<sup>61</sup> L'ouvrage de Saïd Almi (2002) sur les politiques d'urbanisme menées par l'Etat colonial français en Algérie a tenté de mettre en lumière ce que Pierre Merlin (2003) appelle « les éléments positifs », de l'action urbaine coloniale, en particulier en cette période où « des militaires éclairés, inspirés du saint-simonisme, exerçaient des responsabilités » (Merlin, 2003, p. 214).

Ces opérations urbaines coloniales témoignent d'un nouveau système urbain fondé sur les principes du grand boulevard, de l'architecture monumentale et de la prééminence de la ville régulière en écho avec les pratiques urbaines appliquées en Europe à la même époque. Ainsi, sous l'impulsion du général Lamoricière et de l'ingénieur Aucour, les plus importantes améliorations se concrétisent par la réalisation de trois voies nouvelles agrémentées de plusieurs places. Ces voies et places furent la base de la formation du nouveau quartier du Ravin.

La première réalisation concerne l'édification d'un boulevard extérieur sur un chemin qui longeait à l'ouest l'ancien mur d'enceinte espagnole de la Blanca et à l'est les jardins irrigués par oued Rehhi. Ce chemin, nivelé, empierré et achevé en 1844, devint le boulevard Oudinot reliant la porte de Canastel et la place Kléber dégagée, avec la porte de Tlemcen et le ravin Ras-el-Aïn.

La deuxième réalisation, la plus significative, est celle du boulevard de Ras-el-Aïn qui devint l'artère la plus importante du Vieil Oran. En effet, pour surmonter les contraintes topographiques, fut mené un double projet: la mise en place d'un grand égout au fond du ravin pour canaliser l'oued, et son comblement – entrepris en 1844 – par l'ouverture en surface d'une voie large de manière à former ce qui fut initialement appelé boulevard du Ravin. Ce boulevard qui constituait une couture significative entre la ville basse et la ville haute semble, d'après les documents graphiques que nous avons retrouvés aux ANOM, avoir fait l'objet d'une série de propositions en termes de dimension et d'ornementation.

En effet, différents dessins esquissent le boulevard (figure 8). Une proposition de 1844 présente un large cours d'au moins 30 mètres entre les murs, orné de fontaines et d'une double rangée d'arbres qui mettent en perspective un majestueux théâtre. Une disposition qui rappelle étroitement le cours Mirabeau d'Aix-en-Provence, et plus particulièrement les allées Paul-Riquet de Béziers qui forment une vaste esplanade qui aboutit à un théâtre<sup>62</sup>. Une deuxième proposition, de 1846, revoyant à la baisse sa dimension, propose des arcades de part et d'autre d'une voie de 25 mètres entre les murs et de 20 mètres entre les trottoirs. Un projet de 1849 renonçait aux arcades et au projet du théâtre mais prévoyait une double rangée d'arbres. Ce boulevard qui portera successivement les noms de Malakoff, Dr. Molle, Stalingrad et enfin Khédim Mustapha, sera finalement une voie large de 25 mètres entre les murs et de 10 mètres entre les trottoirs, ornée d'un seul alignement d'arbres. Cette voie jalonna trois futures places publiques dont deux porteront les principaux édifices publics : la Préfecture et la

---

<sup>62</sup> Ce théâtre fut aussi inauguré en 1844. Cette concordance de date et de proposition nous interpelle. Force est de constater l'influence des courants de pensée qui se sont développés en France au XIX<sup>e</sup> siècle, et qui ont tenté de trouver en Algérie un terrain d'expérience et d'application.

Banque de France pour la place Kléber, la Chambre de commerce et la Mairie pour la place Impériale.

Ces places, de formes et de dimensions variées, ont pour rôle premier l'articulation entre les deux parties de la ville. Deux d'entre elles, les places Kléber et des Quinconces, ont pris naissance aux abords des deux premières portes de la ville espagnole, celle de Canastel et celle de Tlemcen (dite du Ravin Vert). Quant à la troisième, la place Impériale (puis de la République), elle semble être posée sur l'embouchure de l'oued Rehhi au dessus du niveau de la mer, une position qui lui permet de surplomber par un balcon urbain le quartier de la Marine et le vieux port. Cette disposition particulière lui donne, outre un rôle de jonction, des fonctions de promenade et de sociabilité.

Le troisième projet s'attache à l'édification de la rue des Jardins, entrepris aussi en 1844, qui relie la place Napoléon à la place des Quinconces, où se termine le boulevard Malakoff coté Sud. L'ouverture de ces voies amena la suppression d'un grand nombre de jardins qui formaient autrefois les vergers d'Oran, et permit aux particuliers de les border de constructions. Elle constitue la première poussée de la croissance de l'Oran français.

Des travaux d'agrément tels que la plantation d'arbres, l'installation de fontaines et de kiosques à musiques ne sont pas en reste<sup>63</sup>. La plantation d'arbres est une véritable entreprise dans le tracé de la ville. La réalisation d'alignement d'arbres dans les boulevards et sur les places nouvellement créés est quasi-systématique ; ces travaux sont menés par les ingénieurs du Génie qui même lorsqu'ils tracent ou restaurent des murs de fortification, envisagent souvent des lieux de promenade. En ce sens, la conversion des glacis du Château-Neuf en promenade arborée, entreprise par le général De Létang en 1836, est l'une des réalisations les plus marquantes. Véritable massif végétal descendant jusqu'à la place de la République, elle constitue « le plus beau des balcons, d'où la vue embrasse tout le site de la baie, du port, de la montagne et de la vieille ville » dira Lespès (1838, pp. 139-140). En 1840, par suite de nouvelles plantations, elle fut enrichie de « cent soixante arbres d'essences variées » (Derrien, 1886, p. 137).

---

<sup>63</sup> Une commission des fontaines fut instituée le 5 juin 1836 par le sous intendant civil M. Sol (cf. Derrien, 1886).

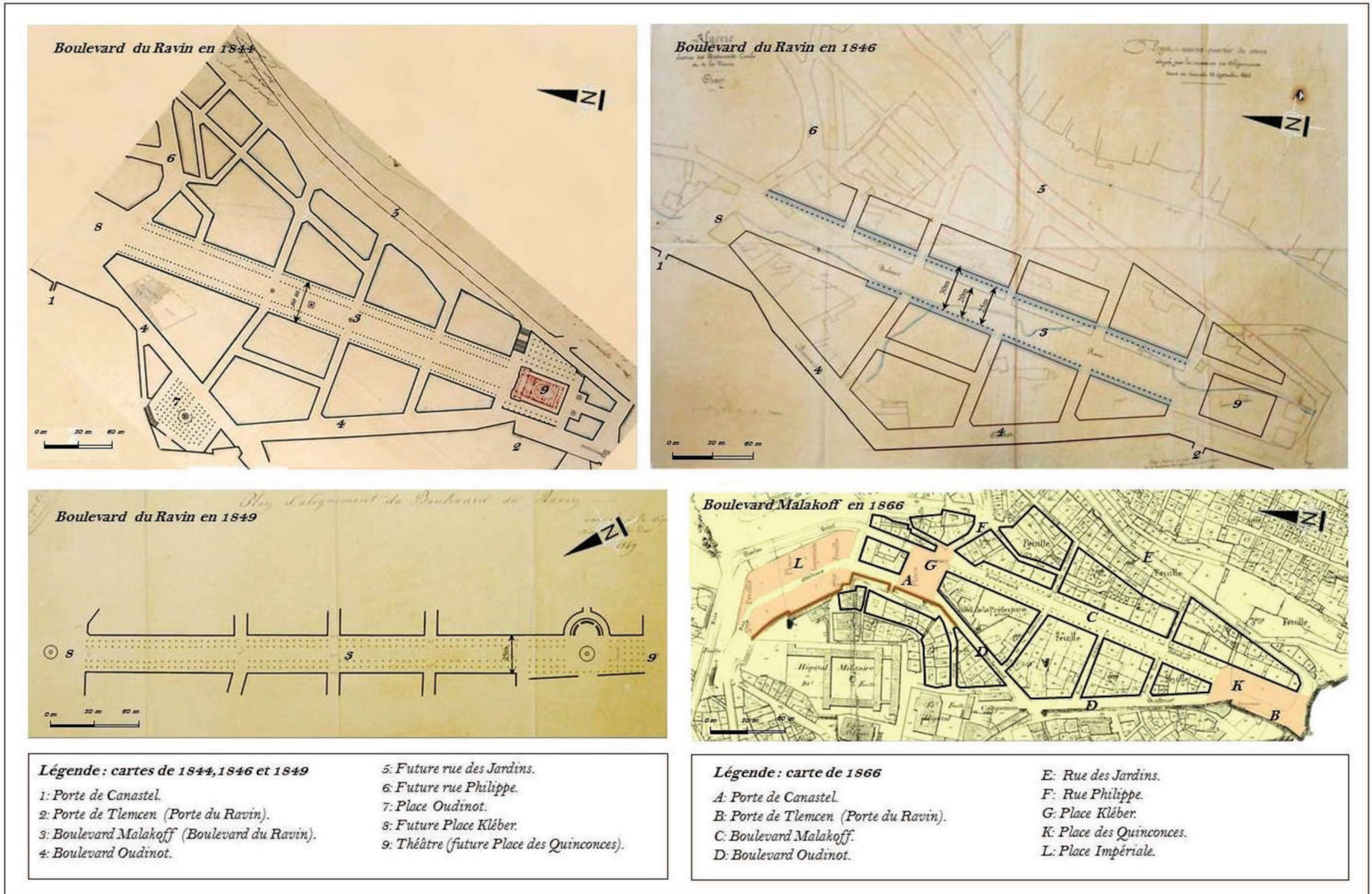


Figure 8 : Différents dessins proposés pour le boulevard du Ravin (boulevard Malakoff). Fonds de plan : ANOM Aix-en-Provence & Cadastres Oran. Traitement et mise en forme : F. Kettaf

Ces travaux d'agrément étaient pour le Génie un outil indispensable pour favoriser le peuplement et l'installation des Européens. A ce propos, Isidore Derrien (1886) nous livre un passage du discours de Lamoricière de 1847 destiné à ses officiers et aux fonctionnaires civils :

« En vous occupant des ouvrages utiles, leur dit-il, ne négligez pas ceux qui peuvent donner de l'agrément à votre ville. [...], vous penserez comme moi que les travaux d'agrément sont ceux qui attirent et retiennent la population dans les villes. Quand les conditions manquent on voit bientôt les cités languir et devenir désertes » (Derrien, 1886, p. 224).

Pendant cette période militaire de 1831 à 1848, durant laquelle Oran était devenue la principale base de ravitaillement militaire, un plan partiel d'alignement avait dû être établi par les services des Ponts et Chaussées en 1845 pour définir les futures liaisons nécessaires à l'occupation française. La ville existante ne pouvait plus contenir une population en forte croissance. Selon les chiffres donnés par Lespès (1938), qui a émis toutefois quelques réserves sur leur précision, la population d'Oran a quasiment doublé entre 1843 et 1846. Elle est passée de 13.218 à 25.893 habitants, composée de 18.739 Européens et de 7.154 Indigènes. Dès 1844, l'administration militaire avait envisagé l'extension de l'espace urbain au-delà de la deuxième enceinte espagnole, sur le plateau dit de Karguentah, vaste plaine facilement constructible (Derriens, 1886 ; Lespès, 1938 ; Cruck, 1958).

Les logiques d'implantation coloniale à l'origine des formes spatiales de cette période sont régies par le principe de séparation entre les "Autochtones" et les Européens (Dris, 2001). En effet, la ville européenne est destinée aux seuls colons européens et va fonctionner en parallèle avec la « ville indigène » où s'est installée la population autochtone contrainte de quitter la ville. Par un arrêté du 20 janvier 1845, le général de Lamoricière alors en charge de la colonisation européenne et de l'organisation des indigènes, ordonna la création d'un village à l'extérieur des murs. Ce lieu fut alors appelé en arabe village des « Djalis », c'est-à-dire des Etrangers, et plus tard « Village Nègre » (Derrien, 1886 ; Lespès, 1938). Cette logique urbaine illustre bien la volonté coloniale d'accorder aux autochtones un statut d'étranger aux modes de vie européens qui leurs seraient inaccessibles. Par cet acte, le général Lamoricière a surtout voulu se débarrasser des trois tribus des Douaïrs, Zmélas et Gharabas<sup>64</sup> qui occupaient les portes, les glacis et surtout le village Karguentah, un site favorable pour l'extension de la ville européenne (Derrien, 1886 ; Lespès, 1938).

---

<sup>64</sup> Robert Tinthoin (1946) explique que ce sont des tribus constituant le maghzen turc. « Les uns berbères, les autres arabes, ils sont venus, en grande partie du Maroc et du Sahara. Ils comprennent des aventuriers – ayant quitté leurs tribus d'origine – et les descendants des Maures chassés d'Espagne au XV<sup>e</sup> siècle ». (p. 167)

Un réseau de voies fut proposé sur les anciens chemins menant vers les autres villes et villages de la province d'Oran. Ces routes sont devenues progressivement les artères principales de la ville qui portent les noms des villages correspondant (rues d'Arzew, de Mostaganem, de Tlemcen, de Mascara...) (figure 9). Un plan d'alignement et de nivellement d'Oran fut dressé et rendu par Aucour le 10 juillet 1848 qui prévoyait aussi tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement d'une ville. Il porta le nom de Plan Général de la Ville.

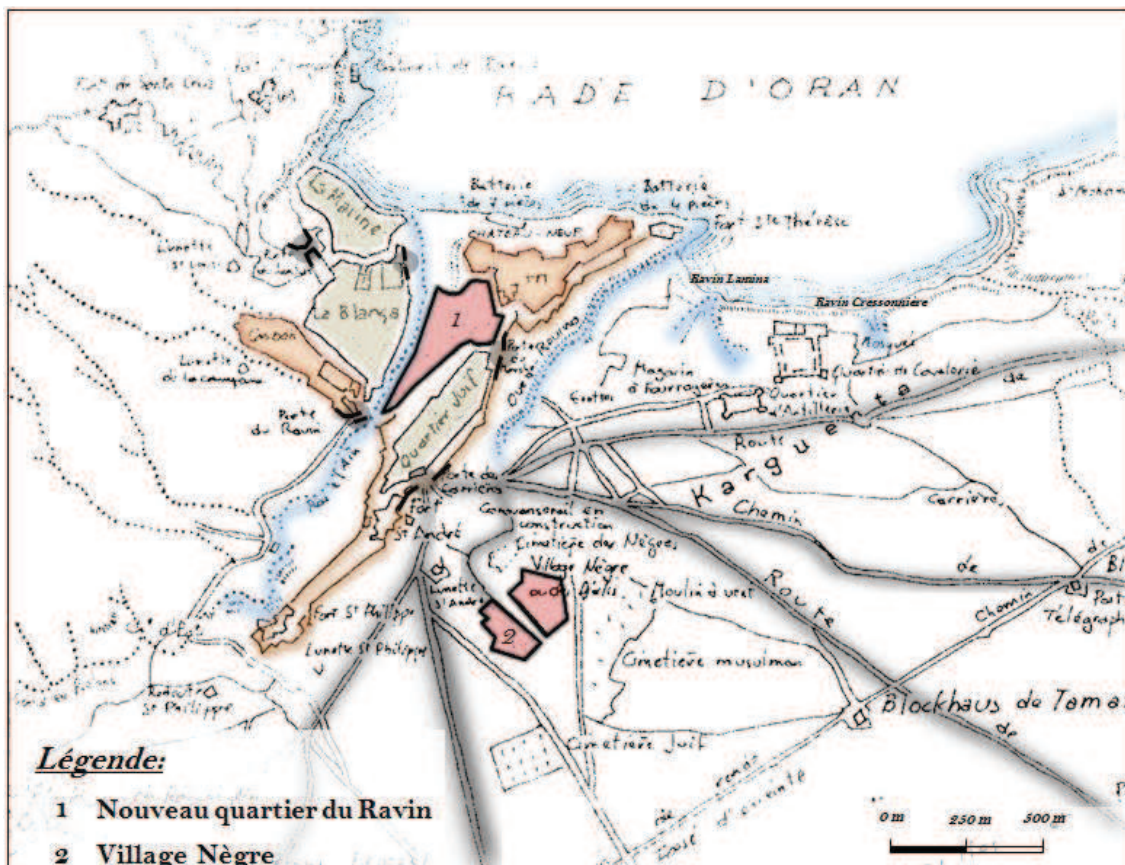


Figure 9 : Oran en 1848 et ses nouvelles routes. Source : I. Derrien (1886).  
Mise en forme : F.Kettaf

### 2-3-3 Développement urbain : la place se multiple entre 1848 et 1930

#### 2-3-3-1 Croissance urbaine : construction de la ville moderne

L'avènement de la II<sup>e</sup> République en 1848, amena une nouvelle ère de développement et d'organisation urbaine. L'ordonnance du 28 septembre 1847 avait déjà ressuscité en Algérie l'organisation municipale mais sans le principe électif : le maire et les adjoints étaient nommés par le Roi, et les douze membres du conseil municipal par le Gouverneur général<sup>65</sup>. Mais les événements de février 1848 qui ébranlèrent la royauté en France, amenèrent le suffrage « universel » qui permit aux populations de choisir

<sup>65</sup> C'est grâce à cette ordonnance qu'Oran fut érigée en commune le 31 janvier 1848 (Derrien, 1886).

leurs conseillers municipaux<sup>66</sup>. Pour Oran, ce suffrage eut lieu le 29 octobre 1848 (Derrien, 1886). Si l'administration de la ville reste sous la tutelle du Ministère de la guerre, son conseil municipal peut désormais commander l'exécution de travaux de grande importance et présider aux destinées de l'extension urbaine. Cependant, jusque vers 1860 les travaux d'urbanisme se concentrèrent principalement à l'intérieur des murs d'enceinte (Lespès, 1938)<sup>67</sup>. Cet auteur précise que faute de crédits suffisants, beaucoup de travaux traînaient en longueur. Il remarque que les plans d'alignement qui se succèdent de 1848 à 1860 ne s'occupent que de la réfection de la ville ancienne. Il rappelle que si la rue des Jardins avait pu être terminée en 1851, le boulevard du Ravin ne fut achevé qu'en 1859 (pp. 149-151).

Dès que le plateau de Karguentah (appelé « faubourg de la Mosquée »)<sup>68</sup> fut annexé à la Commune d'Oran le 31 décembre 1956, l'extension de la ville commença à s'orienter au-delà des murs, vers l'Est et le Sud, entraînant dans son sillage le déplacement du centre des affaires et des administrations. Déjà en 1854 les quelques constructions qui ébauchaient les faubourgs de Karguentah comptait plus de 4.000 habitants réclamant adduction d'eau, alignement et édifices publics. Le développement de la ville était inéluctable. Ainsi, en 1855, le Génie fut appelé à préparer un projet d'extension des enceintes de la ville pour englober les nouveaux quartiers. En attendant l'achèvement des études et le tracé définitif de la nouvelle enceinte, un « polygone exceptionnel » desserrant les zones de servitude militaires fut établi en 1861 afin de rendre possible la liaison de la ville existante avec Karguentah et avec le "Village Nègre". C'est ainsi qu'un plan général d'alignement des nouveaux quartiers d'Oran put être arrêté en 1862 et approuvé en 1865. Mais il fallut attendre le projet de construction de la nouvelle enceinte – construite en 1866 et englobant une nouvelle surface de 75 hectares – pour que ce plan, remanié en 1867, puisse fixer définitivement le dessin de la voirie de Karguentah. En 1866, sa population compte 11.000 habitants sur une population totale d'un peu plus de 33.000 habitants, soit 33 % (Lespès, 1938).

Toutefois, des discussions persistaient autour des modifications de détail. Ainsi, ce plan continuait à proposer des plans partiels de travaux d'alignement, de prolongement et d'élargissement de rues et de places existantes en fonction des nécessités du moment. L'économie représentait un élément clé dans le dimensionnement et l'ornementation des voies et places projetées. Les ressources financières du Conseil Municipal étaient bien

---

<sup>66</sup> La notion d'universel n'avait pas, apparemment, la même signification que celle employée aujourd'hui. Les femmes, en France, ne votent qu'après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale. Peut-on parler de suffrage universel quand la moitié de la population n'a pas le droit de vote ?

<sup>67</sup> Selon Saddek Benkada (2008) « le service des Ponts et Chaussées avait, de 1833 à 1851, doté la ville de 3000 mètres de grande voirie, et 1100 mètres de petite voirie ; l'aménagement de 8 places et la plantation de 150 arbres » (p. 228).

<sup>68</sup> Cette appellation fait référence à la mosquée construite dans la deuxième période turque par le Bey Mohamed el Kébir pour son tombeau.

souvent restreintes au vu des colossaux projets de construction ambitionnés par la Ville (Lespès, 1938). A. Picard (1997) et X. Malverti (1994) iront jusqu'à dire que c'est pour des raisons d'économie et sous la pression des propriétaires peu fortunés que l'administration de la ville fut souvent amenée à réduire la dimension des voies et des places et à renoncer aux éventuelles arcades ou plantations.

Ainsi, la place Napoléon – la place d'armes des Français – dont l'extension était projetée depuis 1854, devait être agrandie vers l'Est pour prendre la forme d'un carré de 115 m de côté. Les discussions la ramenèrent à 100 m de côté. Le futur boulevard de l'Empereur qui partant de la place, devait longer en partie les anciens murs jusqu'à la bifurcation des routes de Tlemcen et de Mascara, avec une largeur de 30 m. entre les murs ornés d'arcades. Il sera finalement privé de celles-ci et réduit à 25 m entre les murs. Ces deux espaces urbains, réalisés à l'emplacement des fossés de la muraille espagnole bordant le quartier Juif, venaient donc de constituer un point de jonction significatif entre « l'ancienne ville espagnole » et la « nouvelle ville française ». Mais, les travaux ne commencèrent qu'à partir des années 1870, quand le Génie restitua à la Municipalité ce territoire militaire et quand le rempart fut déclassé et démoli en 1868 (Derrien, 1886 ; Lespès, 1938).

Le plan prévoyait aussi l'agrandissement des places de ce que R. Lespès (1938) se plaît à appeler le « Vieil Oran »<sup>69</sup> : celui de la place de l'Hôpital dans la Blanca et de la place d'Orléans dans la Marine. Mais ce sont les places Kléber et de la République qui devaient recevoir une attention toute particulière quant à leur dimension et leur aménagement. La situation de la place Kléber en faisait le point de ralliement de tous les quartiers : le carrefour principal à l'intérieur des murs. Pour la place de la République, un emplacement de 5.000 m<sup>2</sup> lui était réservé, entre la rue d'Orléans et la rue Charles Quint qu'elle dominerait. Fermée du côté nord par une balustrade, elle devait offrir un véritable lieu de promenade et une vue attrayante sur la mer.

Le quartier Juif, appelé quartier Napoléon, devenait de plus en plus insalubre du fait de ses rues étroites et inachevées finissant en impasses et du développement du quartier de la rue des Jardins qui l'enclavait encore davantage. Le plan envisageait ainsi pour son aération des travaux de prolongement, d'élargissement et de percement de quelques rues<sup>70</sup>. Il prévoyait également l'élargissement de la place Blanche (aujourd'hui Frères Bougarda) et sa liaison directe avec la rue Napoléon par une « rue du Marché ». Il

---

<sup>69</sup> Lespès (1938) écrit que c'est « dans la période de 1848 à 1871 qu'a été sinon achevé, du moins complètement dessiné, ce qu'on appelle aujourd'hui le « Vieil Oran » compris dans la limite de l'ancienne enceinte » (p. 147).

<sup>70</sup> L'importante insalubrité due en grande partie aux multiples impasses et encombrements des quartiers de la ville ancienne – Blanca, Marine et quartier juif – suffit à la propagation de l'épidémie de choléra de 1834 et de celle de 1849 qui a fait des victimes à hauteur de 9,3% de la population pour la première et de 7,1% pour la deuxième (cf. Derrien, 1886).



prévoyait aussi l'agrandissement de la place de Naples située plus au nord. Pour la place Blanche, dont la dimension déjà portée de 108 m<sup>2</sup> à 455m<sup>2</sup> apparaissait toujours insuffisante, il était prévu qu'elle soit étendue à 1.130 m<sup>2</sup>. Cette dernière proposition d'agrandissement ne sera cependant pas réalisée.

Bien que le plan général fût approuvé en 1867, il ne couvrait pas la totalité de la surface des territoires enserrés dans les limites de la nouvelle enceinte. Ce n'est que le plan de 1880 qui fixa définitivement les lignes de la voirie principale. Il arrêta aussi les principaux édifices publics et monumentaux. La décision d'installer l'Hôtel de Ville sur la place d'Armes – effective en 1886 – marqua à jamais le déplacement du centre d'Oran sur le plateau Karguentah.

Dans ce contexte général de la colonisation de l'Algérie, l'avènement du nouveau régime républicain en 1870-71 et le renforcement du pouvoir civil dans les colonies marquent une étape importante dans l'évolution urbaine d'Oran. Les Municipalités affranchies de leur subordination au Ministère de la Guerre devaient compter désormais avec l'opinion publique et présider seules au développement de la ville. Ainsi, entre 1872 et 1880, une période de transition dynamisa les villes et les ports algériens avec des effets significatifs sur les transactions immobilières et les constructions. C'est une période de prospérité économique, celle de l'exploitation de la vigne en Algérie. L'Oranie, grâce à la qualité des terres et aux conditions climatiques, put prendre la tête des trois départements (Alger, Oran, Constantine). Cette prospérité consolida le peuplement européen et attira en masse des immigrants, dont beaucoup d'Espagnols. L'accroissement de population entre 1871 et 1881 fut de plus de 18.000 habitants, dont 12.500 Européens. Ainsi, l'activité intense de l'industrie du vin a favorisé une vertigineuse poussée de la croissance urbaine d'Oran qui amena l'apparition des premiers faubourgs à l'extérieur des murs d'enceinte de 1866, où s'installèrent les industries et les entrepôts mais aussi les lotissements résidentiels des nouveaux arrivants. La population totale en 1881 atteignait 60.000 habitants dont plus de la moitié (56 %) occupait la nouvelle ville de Karguentah, alors qu'en 1866 la proportion n'était que de 33 %. Cet accroissement illustre l'importance du développement urbain entrepris à partir de cette période. Les travaux de construction, qui s'étaient ralentis depuis 1866 en raison de la crise économique qui affectait l'Algérie depuis près de cinq ans, avaient repris depuis 1877, notamment ceux qui étaient projetés dans le quartier israélite. Dans la ville haute, le plan de 1880 poursuivait et complétait celui de 1867. Les nouveaux alignements concernaient le quartier Saint Antoine, le Village Nègre, le quartier Saint Michel et les abords de la gare provisoire de Karguentah (figure 12). L'installation en 1881 d'une compagnie d'omnibus, puis l'apparition en 1899 des premiers tramways électriques témoignent aussi de cette vitalité urbaine (Lespès, 1938 ; Tinthoin, 1956).

Face au développement du peuplement et à l'accroissement démographique, l'administration municipale n'eut de cesse de vouloir améliorer et moderniser l'espace urbain oranais. En ce sens et conformément aux instruments d'urbanisme inhérents aux pratiques urbaines de la mère patrie de cette période, la municipalité a élaboré successivement plusieurs « Projets d'embellissement » d'Oran afin d'améliorer l'organisation et la structure urbaine. Les plus importants sont ceux d'Emile Cayla de 1891 et de Germain, Manent & Compagnie en 1912. Ces projets, même s'ils n'ont été adoptés que partiellement, ont apporté des propositions significatives, en particulier à l'intérieur des murs. Il s'agissait notamment de la projection de boulevards, de places et de squares dont les tracés apporteront une image résolument moderne. Ces projets prévoyaient aussi les futures extensions de la ville, composées, pour l'essentiel, par de grands lotissements. Les chiffres de population donnés par Lespès (1938), recoupés avec ceux de Tinthoin (1956), indiquent clairement la progression effrénée du peuplement d'Oran, en particulier dans les faubourgs. En 1936, la population totale a atteint un peu plus de 195.000 habitants, soit une augmentation de 135.000 habitants entre 1881 et 1936. Cette population se répartit de la manière suivante : 7.000 habitants dans la vieille ville, 45.000 habitants dans la ville nouvelle, comprise entre les anciens murs et la nouvelle enceinte de 1866, et 83.000 habitants dans les nouveaux faubourgs formés au delà de cette nouvelle enceinte. Ces Faubourgs sont constitués de vastes lotissements publics, privés ou dédiés à des corporations dans lesquels sont venus s'insérer à partir de 1922, des réalisations collectives d'habitations à bon marché (HBM).

#### *2-3-3-2 Composition des espaces urbains : éléments régulateurs et modèles urbains*

L'étude de la formation des tissus urbains d'Oran nous conduit à nous interroger : la démarche des ingénieurs du Génie qui dessinaient les espaces de la ville suivait-elle un modèle ou était-elle déterminée par les éléments empiriques et pratiques ? Nous pouvons émettre l'hypothèse que les deux systèmes se sont succédés et combinés pour former les espaces urbains. L'examen du plan de la ville renvoie à une lecture à différentes échelles. Le plan des grandes armatures peut s'analyser, comme l'indique le groupe de Philippe Panerai & al. (1999), à partir de plusieurs questionnements, à savoir : les relations entre le tracé des voies et le site géographique, le rôle de ces voies dans l'ensemble urbain et régional, et la logique géométrique des tracés (1999, p. 81). Ces tracés associés aux découpages et aux traces d'occupation constituent, selon Pierre Pinon (1994) les instruments fondamentaux de la composition urbaine dont chacun joue un rôle essentiel à différents niveaux (1994, p. 10). Ainsi, l'analyse des plans cadastraux ou des plans parcellaires et celle des cartes géographiques d'Oran ont fourni un certain nombre d'indications qui, croisées avec des éléments de l'histoire urbaine ont permis une lecture intelligible de l'organisation des espaces urbains.

Mais pour mieux saisir les logiques de l'organisation urbaine d'Oran, il importe de situer les opérations urbaines dans une réflexion plus large, celle portée par les préoccupations liées à l'hygiène collective en milieu urbain. Vitoria Sanger (2007), en s'appuyant sur les travaux de Nicholas Papayanis (2004), rappelle à ce propos que « du siècle des Lumières jusqu'à Haussmann, bien des concepts en ce qui concerne les espaces urbains, surtout en termes d'ordre, d'hygiène et de sécurité de la ville, y trouvent leur origine » (Sanger 2007, p. 113). La question de l'hygiène qui s'imposa au XVIII<sup>e</sup> et se développa tout le long du XIX<sup>e</sup> siècle dans les grandes villes européennes a mis en évidence le rôle important joué par l'environnement urbain dans la prolifération des épidémies (Merlin & Choay, 2005, p. 454). C'est dans ce contexte que des règles d'hygiène en termes d'assainissement et de circulation de l'air fixèrent des principes généraux d'organisation urbaine dont la ligne droite et la régularité sont les principaux outils d'aménagement. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les préoccupations de la salubrité publique s'amplifient et se systématisent. En France, la première législation sur l'urbanisme intègre étroitement à la gestion des espaces de la ville des réflexions sur l'hygiène collective qui visent principalement « l'assainissement, les espaces libres et l'agencement des bâtiments sociaux<sup>71</sup> » (Merlin & Choay, 2005, pp. 454-455).

Sur le plateau Karguentah, qui constituait le champ idéal pour le développement d'une nouvelle ville européenne, l'organisation urbaine trouvait tout son sens en accord avec un urbanisme « moderne » fondé sur l'hygiénisme. La régularité et l'ordonnement d'espaces ouverts sont les principaux outils de l'organisation urbaine. En effet, Le découpage régulier en trame d'îlots fermés et structurés par des rues et places selon des critères de cohérence formelle, de rythme et d'alternance, semble constituer l'élément fondamental de la forme urbaine. L'urbanisme appliqué en Algérie, comme dans beaucoup de colonies françaises, est fondé principalement sur l'urbanisme de lotissements.

Dans un premier temps, entre 1848 et 1870, marqué par l'incertitude et la précarité de la situation française en Algérie, la nouvelle ville s'est développée au fur à mesure des besoins et des disponibilités foncières, en accord avec la nature du site et sans grand plan d'ensemble. Par ailleurs, les nombreuses servitudes disposées par l'autorité militaire à Oran exacerbèrent les conflits entre civils et militaires. Par la suite, les crises (guerre, famine, épidémie) qui secouèrent la colonie de 1849 à 1873, entravèrent considérablement les opérations urbaines. C'est ce qui explique sans doute ce développement par à coups de la ville.

Chevauchant ravins, carrières et zones de servitudes militaires, la ville s'est formée hardiment le long des routes que constituaient jadis les principaux chemins menant aux villes alentours, tels que les chemins de Mostaganem – avec déviations vers Arzeu et

---

<sup>71</sup> La loi sur la lutte contre les logements insalubres date du 22 avril 1850.

vers Canastel –, de Mascara et de Tlemcen. Ils composèrent l'ossature principale de la ville. Ces routes constituèrent les tracés majeurs qui ont servi de base à l'établissement des nouveaux quartiers.

Nous avons retrouvé dans les ANOM une carte schématique du polygone exceptionnel datée de 1861 (figure 10) qui libère une zone urbanisable à l'extérieur des vieux remparts. Cette carte et les plans cadastraux de 1866 localisés dans les archives du service du Cadastre d'Oran, prennent une signification particulière pour comprendre les tracés et l'organisation urbaine de la ville nouvelle. Celle-ci est formée, dans cette première extension, de deux entités urbaines dont chacune constitue un pôle de croissance ordonnant la formation du tissu urbain et des zones de croissance secondaire. L'examen et le traitement de ces plans montrent clairement deux entités urbaines séparées et distinctes qui se sont constituées en étroite relation avec les deux portes de la ville ancienne. Chacune d'elle s'est organisée, en effet, de façon autonome sous forme de lotissement qui ne se raccorde à la ville ancienne que par une seule voie.

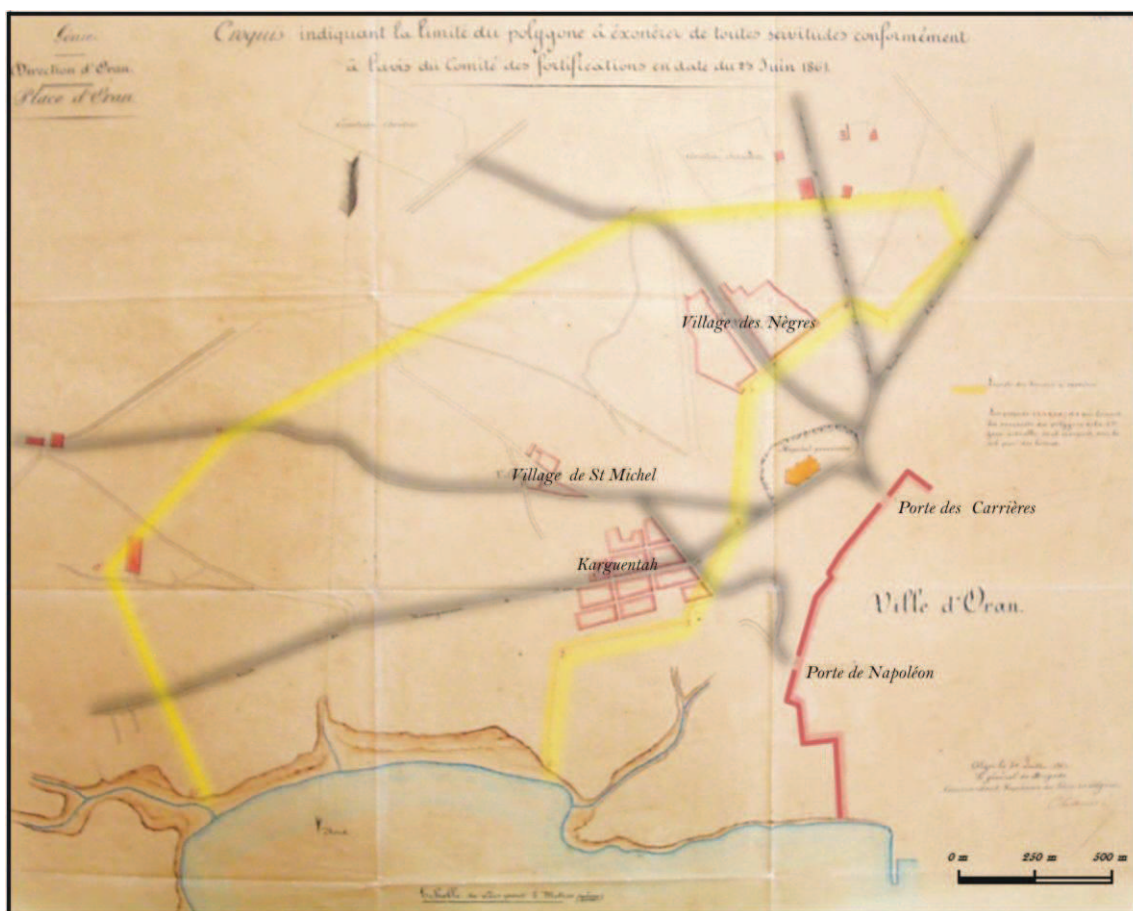


Figure 10 : Schéma du polygone exceptionnel (1861). Source : ANOM Aix-en-Provence.  
Mise en forme : F. Kettaf

Le franchissement des limites (comme le mur d'enceinte, la zone de servitude, le ravin d'Aïn Rouina) et la position des portes semblent avoir imposé le développement de ces deux structures urbaines séparées. Mais c'est aussi le relief qui favorisa cette croissance discontinue. En effet, le plateau sur lequel s'étend la ville nouvelle est étagée en deux paliers : l'un de 60- 70 mètres d'altitude et l'autre de 110-115 mètres d'altitude séparés entre eux par un versant fortement escarpé (figure 11).

Un premier quartier de la ville – le quartier de la Mosquée – part de la porte de Napoléon, enjambe les servitudes militaires et contourne le ravin Aïn Rouina, pour se déployer progressivement vers l'Est sur le premier plateau. Il se développe le long de la route d'Oran à Mostaganem qui se ramifie en deux voies : la route de Canastel baptisée rue des Casernes et la route d'Arzeu renommée rue d'Arzeu. Avec la réalisation de quelques rues perpendiculaires et d'une place au pied d'une église dite du Saint-Esprit, ces deux rues constituèrent la première amorce d'une trame orthogonale parallèle à la mer et formèrent les premiers parcours structurants. D'autres rues parallèles de part et d'autres de ces deux rues sont venues progressivement renforcer la structure urbaine de ce qui va constituer l'un des principaux quartiers du futur centre ville, composé principalement d'immeubles de rapport.

Quant au deuxième quartier dont le développement s'oriente vers le Sud-Est, il semble être lié à la porte de Saint André (ex porte des Carrières). Chevauchant aussi la zone de servitudes militaires, il se forme sur le deuxième niveau du plateau. Quelques constructions commencèrent à esquisser le nouveau quartier de Saint Antoine et à établir une liaison entre le quartier Napoléon et le Village Nègre. Ce quartier qui se déploie de part et d'autre de la route de Mascara est composé de deux amorces de lotissement à la trame orthogonale ornée de places carrées, la Place Lolotte dans la première et la Place Adélaïde dans la deuxième. Il apparaît que le lotissement en damier doté de place carrée, quelquefois rectangulaire, constitue le prototype de l'urbanisme qui sera employé pour tous les futurs faubourgs-quartiers de la ville. Seuls les futurs lotissements du faubourg Gambetta et du quartier Saint-Hubert, fondés sur une trame radioconcentrique avec des places circulaires, feront exception à la règle.



Château-Neuf



a) Place du Saint Esprit. Source: J Andres



b) Tahtaha (futur boulevard du Sud)

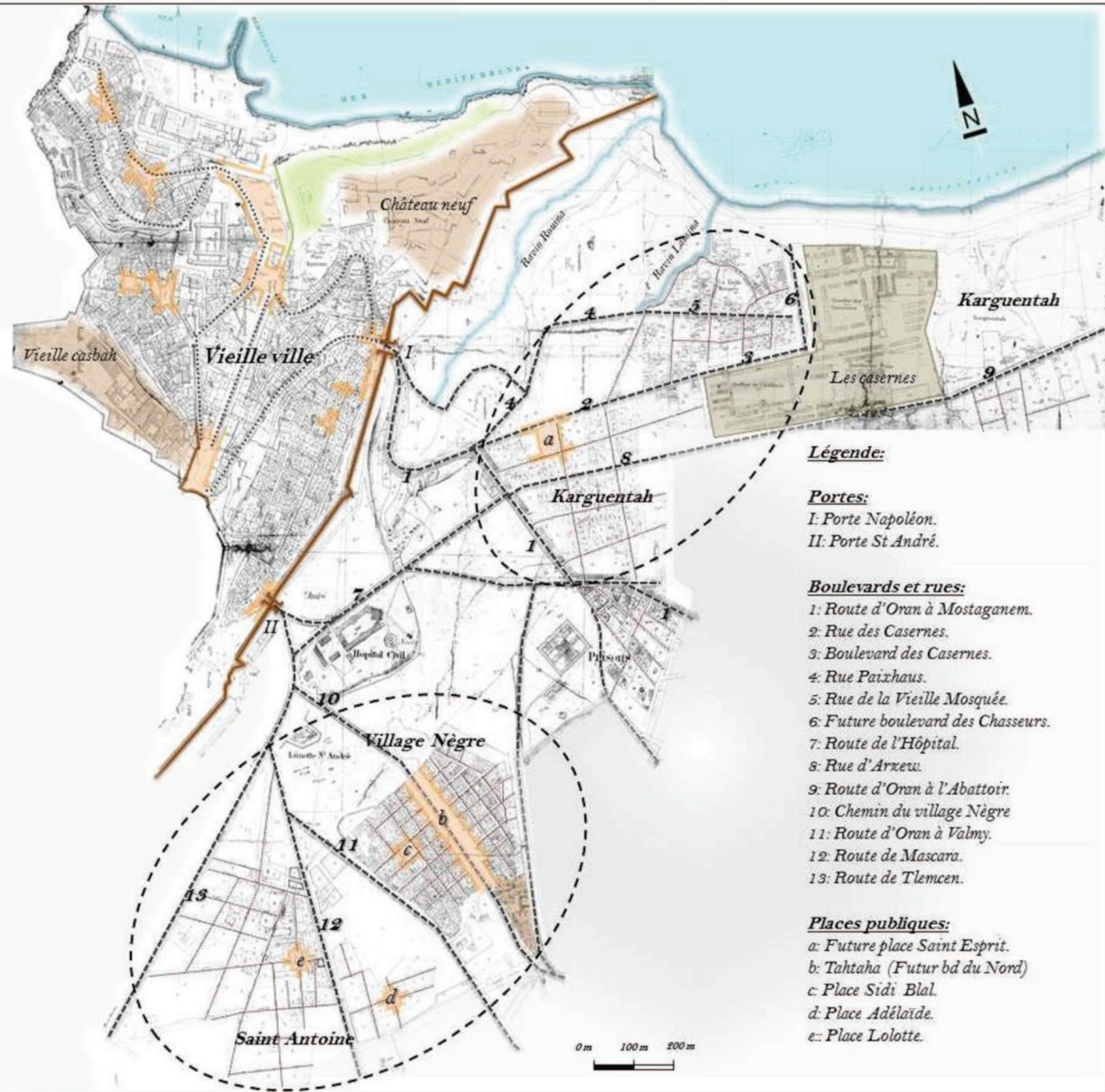


Figure 11 : Tracés et structure urbaine en 1866. Fonds de carte : plans cadastraux de 1866, archives Cadastre Oran. Traitement et mise en forme: F. Kettaf

Dans un deuxième temps, entre 1871 et 1930, imprégné par la stabilisation de la présence française en Algérie et par l'autonomisation de l'administration civile, la ville s'est vue dotée d'un urbanisme basé sur le grand dessein et la monumentalité. A l'évidence (et dans une moindre mesure comparé à ce qui a été réalisé à Paris), ce sont les principes que certains associent au modèle haussmannien qui furent utilisés. Ce n'est là qu'une hypothèse. Les opérations d'aménagement urbain menées à Oran sont perçues notamment par les architectes comme l'imitation du modèle parisien. Mais dès lors que celui-ci symbolise le pouvoir de la bourgeoisie moderniste qui s'illustre par l'application de nouvelles typologies urbaines, celle de la percée et celle de l'immeuble de rapport, une question alors se pose sur l'adaptabilité de ce modèle au contexte oranais à la même période. Si l'imitation de la percée paraît peu appliquée dès lors qu'il s'agit de l'édification d'une nouvelle ville, celle de l'immeuble qui exprime spatialement et architecturalement une hiérarchie sociale (du bourgeois aux domestiques) semble beaucoup moins évidente. Par ailleurs, le caractère haussmannien de ces opérations n'a fait l'objet d'aucune recherche minutieuse pour examiner si le fameux décret de 1852 relatif aux rues de Paris a été appliqué aux rues d'Oran. L'axe Malakoff, rappelons-le, a été pensé selon le principe du grand boulevard dès 1844, bien avant l'apparition de ce décret. Bon nombre de travaux (Béguin, 1983 ; Tribillon, 1991 ; Vacher, 1997 ; Goerg & Lemps, 2003) montrent que les percées et autres procédés d'architecture et d'urbanisme furent expérimentés dans les colonies, particulièrement en Algérie, avant d'être appliqués en France. Dans les villes traditionnelles d'Alger ou de Bône (Annaba), les percées réalisées dès les premières années de la conquête française témoignent, en effet, de ces pratiques urbaines. A l'inverse, certains motifs mauresques sont introduits dès le XIX<sup>e</sup> siècle dans l'architecture parisienne, bien avant qu'ils soient utilisés en Algérie au début du XX<sup>e</sup> siècle, remarquera Nabila Oulebsir (2004). Le modèle français fut ainsi imprégné par d'autres conceptions urbaines ou architecturales qui se sont épanouies en Algérie ou ailleurs. Les influences mutuelles des modèles d'une rive à l'autre de la Méditerranée, concourent ainsi à la genèse du concept de la ville dite « méditerranéenne » (cf. Cattedra, 2011).

Les principes empruntés ou prêtés aux tracés haussmanniens s'illustrent par l'introduction de larges boulevards jalonnés de places majeures et par la construction de monuments importants. Des pratiques que l'on peut associer, à vrai dire, à celles inhérentes aux politiques d'embellissement en usage en France depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme le dit bien Panerai & al. (1999). Le franchissement du mur d'enceinte espagnol et du ravin Aïn Rouïna et leur transformation semble s'accompagner d'une organisation volontaire d'une extension, qui accentue les caractéristiques urbaines et l'association à la ville ancienne par la création de places majeures, d'axes monumentaux et d'édifices publics. Ce afin de réaliser de nouveaux quartiers plus ambitieux que de

simples lotissements. A l'instar des opérations menées pour la réalisation du boulevard Malakoff, la deuxième fortification espagnole est transformée dans son ensemble et devient un nouvel élément structurant de la nouvelle ville. Une transformation qui se marque par l'édification du long boulevard de l'Empereur et celui de Seguin. Elle s'illustre aussi par le réaménagement de la place d'Armes (place Napoléon), largement agrandie, et par la construction du boulevard Gallieni, tous deux parés de majestueux édifices (figure 13). Ces boulevards composés de larges trottoirs et plantés d'arbres sont les premiers boulevards qui furent réalisés et qui constituent en quelque sorte le modèle des futurs axes monumentaux édifiés à partir des années 1880 sur des terrains jusque-là non urbanisés, se situant entre les deux pôles de croissance discutés plus haut (figure 12). Ils marquent l'émergence des principaux thèmes de l'urbanisme colonial : donner un aspect monumental aux édifices publics et aux travaux d'urbanisation, mais aussi offrir au colon un « confort urbain » fondé autant sur l'esthétique que sur l'hygiène et l'agrément, comme l'écrit François Béguin (1983, pp. 107-110).



Figure 12 : Tracés des boulevards et des places. Fond de plan : plan d'Oran 1880

Source : Association française pour l'avancement des sciences (1888)

Mise en forme : F. Kettaf



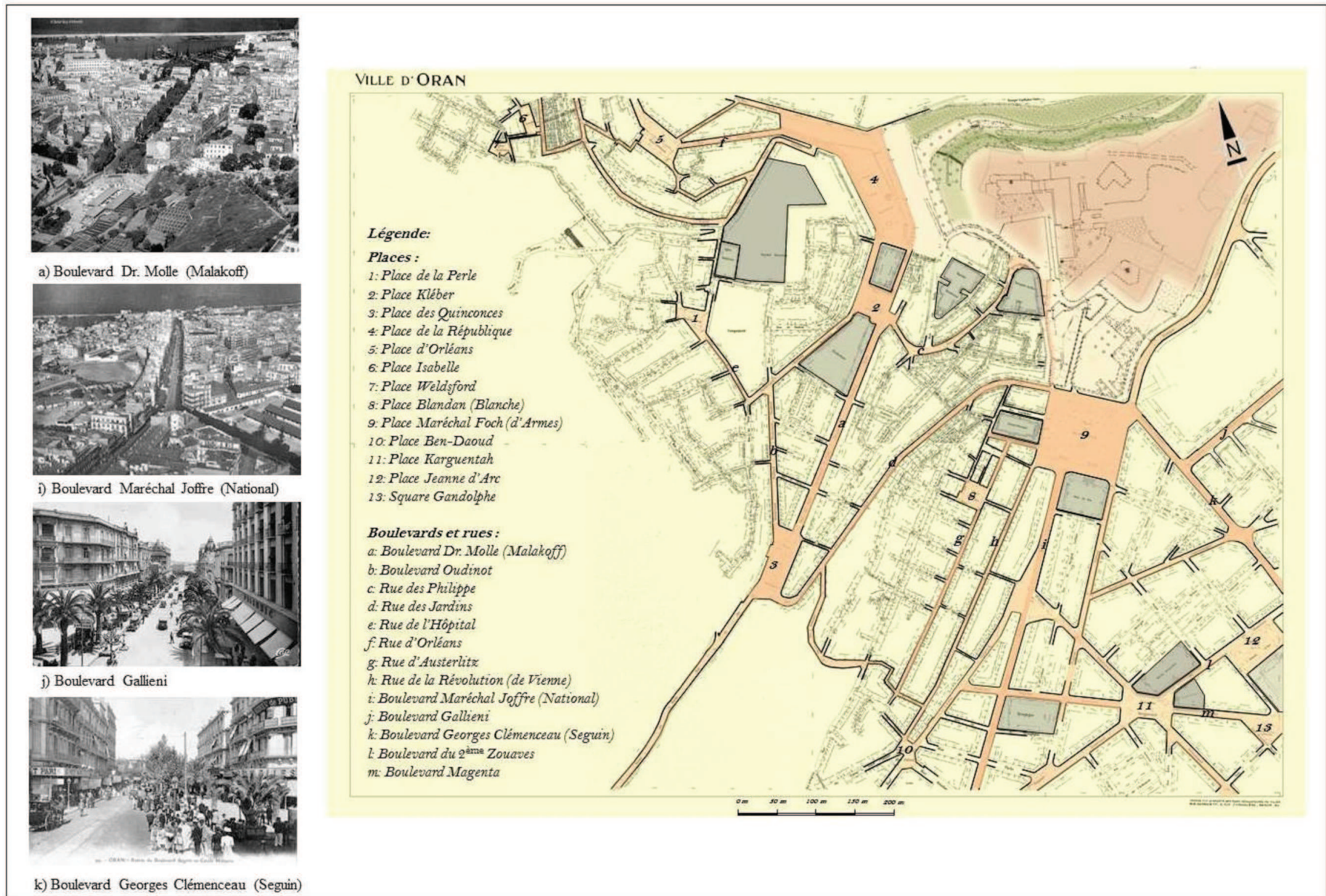


Figure 13 : Tracés basés sur le grand dessin et la monumentalité: larges boulevards jalonnés de places majeures et d'édifices importants. Fonds de plan: plans cadastraux Danger F.F. (autour de 1930), Archives DUP Oran. Traitement et mise en forme: F. Kettaf

C'est, en effet, à partir des années 1880 que la ville commença à connaître ses plus importantes réalisations urbaines, sans doute à la faveur de conditions économiques favorables et d'une situation politique pacifiée. La ville se dota, au fur à mesure de son expansion, de nouveaux réseaux continus et hiérarchisés d'espaces urbains significatifs. Les examens des plans de 1880, de 1890 et des plans cadastraux élaborés par les frères Danger autour des années 1930-1936, que nous avons localisés dans les archives de la Division de l'urbanisme et de la planification (DUP) de la commune d'Oran, révèlent clairement la volonté des édiles français d'organiser et de tisser l'ensemble des espaces de la ville selon le principe des grands boulevards et des places majeures agrémentées de monuments et de plantations. Ainsi, le square Garbé et le palais de justice marquent le boulevard Magenta, la place de la nouvelle gare ponctue celui de Marceau, la place Sébastopol articule en patte d'oie les boulevards Fulton, de Sébastopol et d'Iéna et la future esplanade Joseph Andrieu rythme le boulevard du Sud (figures 14).

Mais l'espace urbain qui peut illustrer remarquablement la pratique des principes haussmanniens en termes d'articulation de boulevards, de squares et de places, c'est ce quartier dit de la Mosquée, occupé par la caserne militaire de la Cavalerie et l'Artillerie (installée en 1838). La ville, tout en se développant vers l'est autour de ses nouveaux axes structurants, resta coupée de la mer. La géographie très accidentée aux abords de celle-ci et l'emplacement de ces imposantes casernes militaires situées entre la rue d'Arzew et la mer expliquent en grande partie cette situation. Il faut attendre leur démantèlement au début du XX<sup>e</sup> siècle pour que cette partie soit urbanisée et qu'un boulevard d'est en ouest, un balcon urbain ouvert sur la mer (appelé boulevard du Nord - du Front de Mer), soit ensuite réalisé (figure 15).

Dans cette partie où se concentre le plus de places et squares majeurs, l'axe qui semble le plus s'inspirer du modèle parisien est bien celui de l'avenue Loubet (Larbi Tebessi). Ornée d'un alignement d'arbres et de larges trottoirs, cette avenue articule deux espaces urbains importants : celui de la place des Victoires dessinée d'un double square paré d'arcades et celui du square du Souvenir (Bamako) qui s'ouvre sur la mer. Ce square est agrémenté par un monument commémoratif dédié à la mémoire des combattants tombés pour la France. Il fera partie d'un ensemble de petits squares qui vont venir rythmer progressivement le futur boulevard du Front de mer en construction et à partir desquels s'ouvrent perpendiculairement d'autres boulevards plantés d'arbres bordant des trottoirs.



1) Place Sébastopol



c) Boulevard d'Iéna



**Légende:**

**Places :**

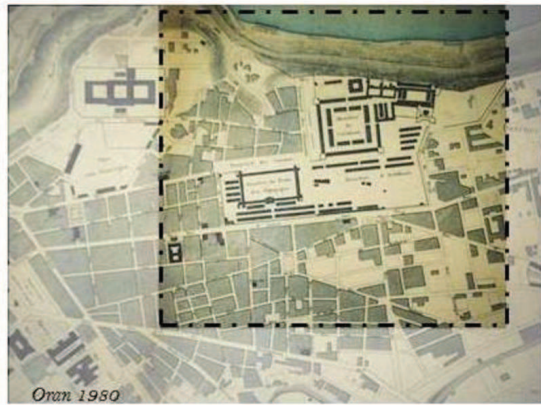
- 1: Place Sébastopol
- 2: Esplanade Joseph Andrieu
- 3: Place Sidi Blal

- 4: Place Adelaïde
- 5: Place de la Liberté
- 6: Place Laurence
- 7: Place Dr. Rouz

**Boulevards et rues :**

- a: Boulevard Sébastopol
- b: Boulevard Fulton
- c: Boulevard d'Iéna
- d: Boulevard Joseph Andrieu
- e: Boulevard Maréchal Joffre
- f: Boulevard de Mascara
- g: Rue de Tlemcen
- h: Avenue de Valmy

Figure 14 : Tracés basés sur le grand dessin et la monumentalité: larges boulevards jalonnés de places majeures et d'édifices importants. Fonds de plan: plans cadastraux Danger F.F. (autour de 1930), Archives DUP Oran. Traitement et mise en forme: F. Kettaf



Oran 1950  
Plan d'Oran 1890



a) Rue d'Arzew



d) Avenue Loubet



*Légende:*

Places et squares :

- 1: Place des Victoires
- 2: Place Hoche
- 3: Place Murat
- 4: Place A. Jouty

5: Square (sans nom)

6: Square Cayla

7: Square du Souvenir

8: Emplacement du futur square Lyautey

Rues, Avenues et Boulevards :

a: Rue d'Arzew

b: Rue d'Alsace Lorraine

c: Boulevard Front de mer

d: Avenue Loubet

e: Boulevard des Chasseurs

f: Rue Mirauchaux

Figure 15 : Tracés basés sur le grand dessin et la monumentalité: larges boulevards jalonnés de places majeures et d'édifices importants. Fonds de plan: plans cadastraux Danger F.F. (autour de 1930), Archives DUP Oran. Traitement et mise en forme: F. Kettaf

### *2-3-3-3 Les places françaises et modèles d'architecture*

Dans ce nouvel « ordre urbain », les espaces ouverts organisés autour des places et squares se multiplient et servent principalement aux parades militaires, à la pratique de la sociabilité coloniale et au décor. L'architecture consacre quant à elle les principes de composition classique inhérents à la pratique architecturale éclectique européenne du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, les architectes puisent dans différents répertoires pour dessiner chaque édifice : par exemple l'art classique pour les mairies et les hôtels de ville, le baroque pour le théâtre, l'antiquité pour les tribunaux et le romano-byzantin pour les églises. Ils développèrent aussi des architectures qui se veulent respectueuses des spécificités locales, régionales ou culturelles. Ainsi, ils s'orientèrent vers de nouveaux modèles, forgés à partir d'un large éventail de références architecturales allant du Maroc à l'Égypte (Odile Goerg & Xavier H. de Lemps, 2003). Ce style « Arabisance » a pu se constituer, ainsi que l'argumente François Béguin (1983), comme un style d'État au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et s'imposa entre 1900 et 1930, avec une très grande variété. A ce propos, Nabila Oulebsir (2004), dans son développement sur la politique patrimoniale menée en Algérie entre 1830 et 1930, avance que cette tendance à « reproduire les éléments de l'architecture mauresque dans les nouveaux édifices des principales villes » fut animée par les travaux de recherche de Georges Marçais (1876-1962) consacrés à l'art hispano-mauresque et aux filiations artistiques entre le Maghreb et l'Espagne musulmane. Elle souligne que cette approche correspondait à la « nouvelle politique culturelle indigène impulsée au début du siècle par Charles Célestin Jonnart, gouverneur général de l'Algérie [...] dont le rôle dans la promotion de la composante locale est proche de celui qui a été assuré sous le Second Empire par Napoléon III ». Cette pratique se manifesta dès 1900 où l'Algérie, forte de son autonomie financière et administrative vis-à-vis de la métropole française, voulut acquérir une liberté d'entreprise et une identité politique et culturelle propre (Oulebsir, 2004, p. 21).

Ce « mouvement d'indigénisation des architectures », comme se plaisent à le qualifier Odile Goerg et Xavier H. de Lemps (2003), s'insère dans une volonté plus large, celle d'une colonisation qui se voulait plus protectrice (porteuse d'un discours de séduction destiné aux autochtones) par opposition à la colonisation destructrice des premiers temps de la conquête. Un mouvement qui, cependant, s'inscrit dans une action paradoxale « d'inspiration respectueuse et de domination effective » (Béguin, 1983 ; Almi, 2002 ; Lemps de, 2003 ; Oulebsir, 2004). Si ce mouvement arabisant renvoie à une forme de conciliation entre les deux cultures, arabo-musulmane et française, il est plutôt associé à une réalité économique liée au développement du tourisme après la Première Guerre mondiale. Il s'illustre par une politique à la fois de sauvegarde et de restauration des monuments historiques et d'adoption, pour les bâtiments modernes,

d'un style qui respecte les spécificités locales. Ainsi la nouvelle France coloniale se donne à voir à travers une mise en image d'un paysage urbain et architectural qui accentue le pittoresque des lieux par l'application d'une série de lignes arabisantes qui passent par « l'architecture officielle, les brochures touristiques, l'habitat indigène, les expositions coloniales, les villes et monuments arabes » (Béguin, 1983)<sup>72</sup>.

Avec l'apparition des écoles de pensée moderniste et fonctionnaliste qui prônaient la pureté formelle et le refus de toute forme d'éclectisme et de décoration, la tendance néo-traditionnelle ou néo-mauresque, vue comme pastiche et passéiste, commença à s'estomper dans les années 1930 pour laisser place à un mouvement qui se décline en deux tendances<sup>73</sup>. La première était celle de l'architecture moderne et fonctionnaliste qui tranchait radicalement avec le style précédent. La deuxième se présentait comme une sorte d'alternative à l'arabisation : le « style méditerranéen » qui s'apparente à celui de l'« art nouveau » apparu en Europe dans les années 1920 et qui prend ses références dans des composantes du paysage architectural méditerranéen, et plus particulièrement de l'architecture romaine et de l'architecture populaire. C'est cette tendance marquée par l'improvisation et le mélange des styles qui a prévalu jusqu'au milieu des années 1940. A partir de ce moment, le style résolument universel de l'architecture fonctionnaliste commença à s'imposer dans le paysage architectural algérien, même si quelques renouveaux de l'arabisation se sont parfois opérés par la suite, à l'initiative de certains architectes qui ont tenté de ressusciter cette tendance (cf. Béguin, 1983 ; Almi, 2002).

## **2-4 LA VILLE FONCTIONNELLE : LA MISE A L'ECART DES PLACES PUBLIQUES**

### **2-4-1 De la ville moderne à la ville fonctionnelle : la place dans la tourmente dès les années 1930**

La ville « européenne » est essentiellement commandée d'abord par le besoin de régularité et de la monumentalité et ensuite par le fonctionnalisme, dont les précurseurs sont Le Corbusier et ses disciples qui ont élaborés la célèbre *Charte d'Athènes*, éditée en 1942. Cette charte d'urbanisme dicte, sous formes de « versets », les principes de la ville fonctionnelle.

Entre 1930 et 1939, Oran est entrée dans une nouvelle phase de son histoire. Le déclassement des fortifications de 1866, autorisé par le décret du 6 septembre 1933,

---

<sup>72</sup> Voir à ce propos l'article de Jean-Marie Miossec (2009) sur l'oeuvre d'Elisée Reclus et de sa géographie universelle, et en particulier, sur le tome XI consacré à l'Afrique septentrionale, paru en 1886, et dans lequel les paysages urbains sont fortement représentés.

<sup>73</sup> Cette évolution rappelle les deux grandes tendances de l'architecture européenne entre 1900 et 1930, vers le régionalisme d'un côté, vers le fonctionnalisme de l'autre.

marque une étape importante de développement et de rénovation urbaine<sup>74</sup>. En effet, dès les années 1920, la ville devait se préoccuper de ses nouvelles périphéries, formées par de vastes faubourgs inachevés, morcelés, mal agencés et mal reliés, et sans agrément. Les faubourgs associés à leur seul rôle utilitaire sont composés d'un enchevêtrement d'installations industrielles manufacturières, d'entrepôt et de lotissements résidentiels pour les colons. Il faut dire que malgré l'élaboration de plusieurs projets d'embellissement, l'évolution de la ville continuait à se faire au coup par coup, au gré des besoins et des disponibilités foncières, sans aucune organisation d'ensemble. Face à cette situation, des plans furent dressés conformément à la loi française sur l'urbanisme (dite de « Cornudet » - 14 mars 1919) et à son application en Algérie (par le décret du 5 janvier 1922) afin d'urbaniser plus judicieusement selon une nouvelle pratique urbanistique : la planification.

---

<sup>74</sup> C'est avec l'Abbé Gabriel Lambert (1900-1979), d'abord conseiller municipal en 1933, puis 33<sup>ème</sup> maire d'Oran de 1934 à 1940 et occupant divers postes politiques jusqu'à 1956, qu'Oran avait vécu ses plus importants travaux. De par son tempérament particulièrement téméraire et audacieux, il a connu une vie municipale et politique débordante et très mouvementée. Ses dons de sourcier, de fin stratège et de rassembleurs des différentes communautés, le rapprochèrent des Oranais de « couche populaire » qui lui manifestaient, du moins pour un temps, un dévouement manifeste. Mais « pour les politiques, il se comportait comme un trouble-fête, insaisissable, difficile à classer ». Des idées socialistes qu'il professait dans les années trente, il s'orienta peu à peu vers des positions de droite fasciste et antisémite à partir de 1936 pour reprendre à nouveau les idées socialistes. A nouveau il se voulait un « rassembleur » et repoussait les extrêmes en cette période toujours troublée par les rancœurs et les vengeances. Les événements de la guerre de libération algérienne en 1954, l'amènèrent à s'allier à la cause algérienne. Sans écarter la France, Il préconisait la recherche d'une solution qui donnerait plus de droits politiques aux Algériens musulmans. Il se consacra à la gestion de la ville et entreprit de multiples actions urbaines pour améliorer le cadre de vie des Oranais. La ville lui doit le projet d'acheminement d'eau douce alimenté par le barrage de Béni-Bahdel, au sud-ouest de Tlemcen dont le projet avait été étudié et programmé par le service de l'Hydraulique en 1920 mais dont les travaux n'avaient pas encore commencé en 1932. L'eau douce arrivera le 14 juillet 1952. Oran lui doit aussi d'importantes opérations d'aménagement et d'assainissement urbains : démolitions des murs de 1866 pour ouvrir le grand « boulevard des 40 mètres », percement de la vieille muraille de l'enceinte espagnole à hauteur des lavoirs de Ras el Aïn et de la porte du Santon pour donner accès à la nouvelle route panoramique des Planteurs, mise en chantier des Halles Centrales, des Magasins Généraux, de la Recette Principale de la rue El Moungar, du parc municipal, des marchés Michelet et Lamoricière. Le maire n'oubliait pas les indigents en créant la « Soupe Populaire », et en offrant la gratuité des livres scolaires aux élèves des écoles indigènes. Il traitait avec la Compagnie des Dragages la pose de réseaux d'égouts dans la vieille ville, le faubourg Lamur et les nouveaux quartiers de la Cressonnière, de la Mina et du Ravin Blanc. Il demanda à ses services techniques d'envisager la construction d'un boulevard en front de mer et en surplomb au-dessus du port, le long de la falaise de Miramar. En 1935, il inaugura le nouveau musée d'archéologie et lui donna le nom de Demaëght. Il réaffecta au culte musulman la mosquée Sidi El Haouri occupée au début de la conquête par l'Armée, et étendit le bénéfice des soupes populaires à tous les quartiers arabes. Il fit rénover les cimetières des divers cultes et subventionna les clubs de jeunesse. Dans les années 1950, Gabriel Lambert participait également à la commission de l'habitat. Il demanda la création de logements économiques à la portée de la masse des foyers modestes de toutes confessions (Birebent, 2004).

Les principaux travaux réalisés entre 1930 et 1939 sont : développement et aménagement de la voirie urbaine, distribution de l'eau, refonte du réseau d'égouts, éclairage, construction des marchés de quartier : lotissements de villas et petites maisons se multiplient dans quarante faubourgs ou cités, dont neuf créés depuis 1919. 36000 mètres de portions de routes, voies et chemins sont classés dans la voirie communale. De nouvelles lignes de bus et de tramway sont créées. Des travaux d'édilité, d'embellissement de la cité et des bâtiments publics sont achevés. La guerre de 1939-1945 arrêta brutalement cette dynamique (Thinthoin, 1956).

Jean-Pierre Frey (2004), dans son article « Figures et plans d'Oran 1931-1936 ou les années de tous les Danger », nous rappelle que les travaux d'établissement de Plans d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension d'Oran et de ses faubourgs (PAEE) entrepris par les frères et fils Danger de 1931 à 1936 (et dans une moindre mesure par Gaston Bardet de 1936 à 1948) s'inscrivent dans cette nouvelle tendance. L'auteur nous livre une lecture des procédures de planification d'Oran et en particulier des PAEE. Il les replace dans le contexte général de l'apparition au début du XX<sup>e</sup> siècle d'une nouvelle discipline, celle de l'urbanisme, dont l'approche se veut pluridisciplinaire afin de permettre la maîtrise globale des espaces de la ville. De cette période qui a pesé significativement dans la formation des futurs espaces urbains, la nouvelle planification urbaine d'Oran avait pour objectif de mettre en œuvre une programmation rationnelle de l'extension de la ville, d'apporter des solutions aux problèmes de circulation et aux concentrations des activités et de la population en manque de logements dans les centres urbains. C'est sous la municipalité de Paul Ménudier, maire d'Oran entre 1931 et 1934, que fut décidée la réalisation du PAEE qui couvre la période 1931-1936 et que prennent en charge les frères et fils Danger. Frey souligne que le plan prêt en 1934 était sans doute beaucoup plus précis et plus en phase avec les termes de la loi que celui de M. Wolff de 1927. Ce plan indique, selon l'analyse faite par Lespès (1938), le zonage existant et le zonage futur de la ville. Il prévoit, comme ceux qui l'ont précédé, les futurs 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> boulevards de ceinture. Il suit la direction naturelle que prend la ville « comme organisme ayant sa propre logique » et répartit de façon équilibrée les principaux équipements indispensables pour la vie sociale des quartiers (Frey, 2004, p. 121)<sup>75</sup>.

Ce plan de planification d'ensemble dessina l'extension de la ville vers le sud et vers l'est sur un dessin radioconcentrique, associant nouveaux lotissements, habitations à bon marché (HBM) et projetant dans les voies rapides les équipements structurants<sup>76</sup>. Il semble avoir jeté les premiers jalons de l'urbanisme de zonage. Dès lors cette planification s'éloigne peu à peu de la mise en pratique de « l'art urbain » et plus globalement de « la composition urbaine » (Riboulet, 1998 ; Pinon, 1991 ; 1994) qui supposent d'appliquer des règles artistiques aux rues, places, édifices, et d'assembler, dans une figuration tridimensionnelle, ces parties dans un tout qui se veut socialement et esthétiquement harmonieux (Merlin & Choay, 1988).

---

<sup>75</sup> Là est, au sens de Frey, la caractéristique du PAEE dans la mesure où celui-ci porte une attention particulière « à l'analyse socio-démographique de la population, quartier par quartier, à la catégorisation et à la distribution des diverses composantes de cette population ainsi qu'à la résorption des déficiences de l'hygiène et de l'insalubrité par le biais des équipements et des règlements de construction » (Frey, 2004, pp. 122-123).

<sup>76</sup> L'Office public d'habitations à bon marché a été créé en 1922. C'est pendant cette période, les années 1920 d'après la Première guerre mondiale marquées par une extrême pauvreté et un exode rural massif à la recherche d'emploi, que le logement social prendra une importance capitale dans la construction de la ville (Frey, 2004).



Il est évident que la démarche des PAEE préfigure une approche purement fonctionnaliste de la planification prônée par les architectes du Mouvement Moderne qui se préoccupent plus des problèmes de logements et d'expansion urbaine que des problèmes de conception formelle. Leur attention se focalise sur les principes inspirés de l'état d'esprit hygiéniste où la circulation de l'air et l'ensoleillement dans la conception de l'habitat jouent un rôle central. La « ville fonctionnelle » prêchée par la Charte d'Athènes fit ainsi son entrée dans l'urbanisme oranais et constitua la première rupture typo-morphologique de l'espace urbain. Depuis, elle est devenue l'élément clé des interventions urbaines jusqu'à nos jours. Elle s'illustre principalement dans l'abandon de l'alignement et de la rue-corridor du XIX<sup>e</sup> siècle pour faire place à un urbanisme fonctionnaliste fondé sur la séparation des fonctions et la construction de zones d'habitat standardisé, sans s'attacher à la question relative à la forme et la qualité de l'espace urbain.

C'est, en effet, le problème du logement et ses solutions qui présidaient désormais à la construction de la ville. C'est dans l'entre-deux-guerres, période marquée par une extrême pauvreté et un exode rural massif à la recherche d'emploi, que la question du logement commença à se poser avec acuité (Frey, 2004). Il est d'autant plus important pendant la Seconde guerre mondiale de 1939-1945, période durant laquelle la ville continua à connaître un exode rural sans précédent et, en conséquence, une prolifération des bidonvilles. Grâce à une vitalité économique, la ville reprendra dès 1948 les grands travaux arrêtés pendant la guerre. Elle est, dès lors, en pleine transformation urbaine. Le boulevard de première ceinture (dit des 40 mètres) édifié sur l'emplacement du mur d'enceinte de 1866 sur une longueur de 4 km, est achevé en 1950. L'ouverture de ce boulevard périphérique achève la soudure entre les quartiers intra-muros et les nouveaux faubourgs. Un deuxième boulevard de ceinture commença à s'ébaucher sur 8 km. Le boulevard du Front de Mer en encorbellement, projeté dès 1904, est enfin terminé en 1953. L'éradication des bidonvilles est aussi une des préoccupations majeures de la municipalité.

La municipalité du maire gaulliste Henri M. A. Fouques-Duparc - en fonction entre 1948 et 1961 - consacra un effort significatif à la poursuite du programme urbanistique lancé par les municipalités précédentes. Dès 1951, plusieurs projets ont été entrepris : construction des ensembles d'habitations à bon marché (HBM) et à loyer modéré (HLM), éradication des bidonvilles, création de trois « cités de recasement » et de lotissements pavillonnaires. Mais c'est le plan régional de développement de 1954, écrit Michel Coquery, qui a eu pour effet, entre autres, de multiplier dans la périphérie, « des cités de type HLM avec îlots collectifs de type individuel en pavillons ordonnés ou éparpillés » (Benkada, 2001, pp. 97-98). Cependant, cette planification en taches de lotissements éparpillés exclut de facto une vision d'ensemble de l'organisation des espaces de la ville.

Selon Tinthoin (1956), la population oranaise atteint en 1955 près de 300.000 habitants dont 200.000 européens et 100.000 musulmans répartis sur une superficie de 10 km<sup>2</sup>. Cela fait d'Oran la cinquième ville de France, après Paris, Marseille, Lyon et Alger. Elle connaît un accroissement de 10.000 habitants par an, ce qui exacerbe les tensions sociales en matière de logements.

Face à la détérioration manifeste du contexte social et politique et notamment le développement de la guerre d'indépendance, un nouveau plan économique et social prenant en charge les problèmes sociaux fut élaboré en 1958 : le Plan de Constantine<sup>77</sup> qui applique tous azimuts les approches hygiénistes et de planification fonctionnelle (Marié, 1989)<sup>78</sup>. Ce plan privilégia la construction rapide de logements sociaux tant pour les Européens que pour les Musulmans dans une démarche qui préconise le zonage comme remède à tous les problèmes de l'agglomération. Ainsi l'administration française réalise un large programme de grands ensembles et de lotissements qui viennent s'insérer un peu partout dans les différents faubourgs, désarticulant encore plus le tissu urbain des périphéries.

Par ailleurs, ce modèle du développement urbain de type fonctionnaliste, fondé sur la séparation spatiale des fonctions, est aussi accompagné par la ségrégation sociale basée sur des critères d'ethnicité et de niveau socio-économique. Ainsi HLM (habitations à loyer modéré) de « confort » destinés aux Européens, et de « simple confort » affectés aux Musulmans, lotissements pour Européens plus aisés et lotissements économiques (cités de recasement) pour les autochtones se côtoient pour constituer des quartiers différenciés dont chacun reconnaît les limites à ne pas franchir (Semmoud, 1995 ; Dris, 2001 ; Benkadda, 2004)<sup>79</sup>. Cette ségrégation sociale qui s'illustre inévitablement par une différenciation des qualités urbaines et architecturales accentue encore davantage l'image fragmentée de ces périphéries.

Dans cette nouvelle organisation qualifiée par Jean-Jacques Deluz (1980) « d'urbanisme de collage », le tissu urbain traditionnellement structuré par un entrelacs hiérarchisé de rues et de places s'est vu escamoté au profit d'un système urbain dont le zonage et le bâtiment-objet sont les principaux paradigmes. Cet urbanisme fonctionnaliste, dès lors sonne le glas de l'art de fabriquer l'espace urbain et la place tombe dans l'oubli.

---

<sup>77</sup> A Oran, l'arrêté préfectoral numéro 65 du 3 mars 1958 institue une délégation spéciale, dite paritaire, composée de soixante (68) membres (34 musulmans et 34 non-musulmans) avec à sa tête le maire Fouques-Duparc. Cette délégation est installée le 4 mars 1958 (Rouina, 2006).

<sup>78</sup> Michel Marié (1989) analyse la politique du Plan de Constantine qui, selon lui, est « un bouillon de culture technologique et administratif au bénéfice de la métropole » (p. 32)

<sup>79</sup> Il est à signaler le peu de travaux de recherche concernant cette période.

## 2-4-2 Une continuité après l'indépendance : la place s'éclipse

Après l'indépendance (1962), l'Algérie a reconduit cette pratique issue des fondements de l'urbanisme moderne, en utilisant les mêmes instruments d'urbanisme laissés par les Français, en particulier ceux issus de l'esprit du Plan de Constantine. Le choix politique à vocation socialiste a mené l'Algérie à initier le projet urbano-industriel et à doter ainsi les villes de zones industrielles et de leur corollaire, les zones d'habitat urbains. En effet, dès 1975, Oran entre dans une nouvelle ère de développement urbain. Sa population a considérablement augmentée, atteignant 500.000 habitants en 1977<sup>80</sup>. La planification urbaine à grande échelle est fondée inlassablement sur le principe du zonage avec la création de grands ensembles. Elle s'illustre à partir de 1975 par les Zones d'Habitat Urbain Nouvelles (ZHUN) où le logement est l'élément fondamental qui constitue, jusqu'à nos jours, la préoccupation majeure des politiques urbaines.

Le paysage urbain des nouveaux quartiers d'Oran se distingue ainsi par des ensembles de parallélépipèdes implantés aléatoirement selon une logique de plan masse et souvent dictés par les chemins des grues. Ainsi se dégagent de vastes espaces libres, censés être occupés par des jardins et des aires de jeux qui sont très vite transformés en des *no man's land* où se mêlent terre et débris qui n'offrent à l'espace aucune identité particulière. Les façades caractérisées par la répétitivité et le manque d'architecture renforcent l'image négative de ces espaces. Une image autrement plus négative que se donnent aussi à voir les vastes zones de lotissements d'habitation individuelle d'auto-construction, en particulier celles qui prolifèrent depuis le début des années 1990, ainsi que les zones dites des Plans d'Occupation des Sols (POS) qui se développent à partir de 2000 (figure 16).

La crise économique et politique de la fin des années 1980 et des dix années « noires » qui ont suivi, a favorisé la multiplication des coopératives immobilières sous forme d'associations dans lesquelles s'organisent les citoyens pour bénéficier, auprès des Assemblées populaires communales (APC) – instances délibératives des communes –, d'assiettes financières destinées à la construction de logements individuels. Elle s'est aussi traduite par la prolifération de grands noyaux illicites aux portes de la ville composés par une population qui a fui la campagne ébranlée par le terrorisme politique.

---

<sup>80</sup> Données RGHP statistiques n°527/31/ONS (Organisation Nationale des statistiques).



Figure 16 : Zone des ZHUN USTO et Zone des POS (LSP, AADL, lotissements) dans la périphérie Est.  
 Source : Institut National de Cartographie et de Télédétection (Alger, 2000)

Par le laisser-faire de l'Etat soucieux de préserver la paix sociale et par la difficulté de la gestion urbaine, cette pratique a mité considérablement les périphéries au cours des années 1990-2000, entraînant ainsi une forte de structuration de l'espace urbain d'Oran marqué par un ensemble de ruptures morphologiques et paysagères (cf. Bendjelid *et al*, 2004). Si nous additionnons les populations des communes rurales limitrophes avec celle de la commune d'Oran que cette dernière a rattrapées, c'est-à-dire Bir-el-Djir, Es-Sénia, et Sidi-Chahmi, la population totale frôlait le million d'habitants en 2008<sup>81</sup>.

Si aujourd'hui, sous d'autres cieux, on assiste depuis une trentaine d'années au retour des modèles d'espaces urbains traditionnels, où l'espace public en général et la place publique en particulier, sont devenus la coqueluche de tout projet urbanistique, différemment à Oran on continue à expérimenter une forme d'urbanisation systématiquement orientée vers la construction de grands ensembles urbains d'habitat sans se soucier de l'aménagement des espaces publics. A la faveur de la croissance économique actuelle, cette pratique s'accélère et se double d'un déficit flagrant en termes de qualité architecturale et urbaine. En effet, l'état Algérien s'est lancé, encore une fois et ce depuis les années 2000, dans une vaste entreprise de réalisation de grands ensembles urbains à haute densité, principalement résidentiels, avec l'objectif de construire un million de logements. En parallèle, le secteur privé d'auto-construction et la prolifération de l'habitat illégal continuent à consommer inexorablement du terrain à bâtir à l'extérieur de la ville, souvent à vocation agricole, entraînant un énorme mitage des territoires périurbains (Gaïd & Kettaf, 2005).

Il y a certes une forme de continuité dans l'urbanisation algérienne, puisque aux immeubles coloniaux pour Européens ont succédé les barres de logements du Plan de Constantine, puis les ZHUN de l'Algérie indépendante, et aujourd'hui des quartiers et des villes nouvelles en cours d'édification dans le cadre d'un programme du rattrapage d'un million de logements où plusieurs programmes d'habitat urbains se côtoient pour juguler la crise du logement (logement social participatif (LSP), agence d'amélioration du logement (AADL), caisse nationale du logement (CNL), logements promotionnels, coopératives de lotissements individuels, etc.).

L'urbanisation d'Oran, à l'instar de toutes les villes algériennes, s'est faite par les lotissements individuels et les grands ensembles, sans aucune attention portée aux domaines de la forme et de la composition urbaine. Cette planification urbaine menée depuis l'indépendance a généré, dès lors, une urbanisation en « saut de mouton » qui continue à produire inexorablement des « non-espaces ». Les cités dortoirs juxtaposées aux cités dortoirs déjà existantes procurent une image d'ensembles urbains complètement désarticulés et fragmentés où les espaces publics, autrefois organisés en

---

<sup>81</sup> RGHP, idem

réseau continu et hiérarchisé, ne constituent presque plus le fondement du tissu urbain de la ville actuelle (fig. 16). La place s'est ainsi éclipsée du paysage des nouveaux espaces d'Oran.

Maints géographes, urbanistes, sociologues, architectes n'ont cessé de décrier la prégnance d'une pensée de l'aménagement du territoire et l'urgence d'une politique de la construction du logement social qui expliquent en grande partie cette situation<sup>82</sup>. Les aménagements urbains se sont retrouvés enfermés dans une logique d'habitat et d'équipement et accordent très peu d'importance aux espaces publics.

Si la popularité des places publiques européennes voire mondiales et l'animation forte de ces espaces publics ne sont plus à démontrer, la nouvelle envie de l'espace public exprimée par les Oranais au regard des pratiques intenses de certains espaces de la ville témoigne manifestement d'une demande accrue des usages d'espaces publics. Ce phénomène de popularité est tel qu'il atteint les hautes sphères des pouvoirs publics. En effet, depuis le début des années 2000, les puissances locales et à leur tête les Walis (Préfets) semblent attacher une attention toute particulière à l'aménagement des espaces de la ville et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Des efforts et des budgets colossaux sont ainsi mobilisés, sans pour autant qu'ils soient réellement suivis d'effet en termes d'espaces publics de qualité. C'est ce que nous verrons dans la deuxième partie qui suit et qui est dédiée à l'analyse de la place qu'occupent les espaces publics dans la pratique de la planification urbanistique contemporaine.

---

<sup>82</sup> On peut citer entre autres Rachid Sidi Boumedine, Pierre Signoles, Tewfik Guerroudj, Saïd Belguidoum, Madani Safar-Zitoun, Abed Bendjelid, Jean-Claude Brûlé, Jacques Fontaine, Jean-François Troin..., dont la plupart sont liés à l'ancien centre de recherches d'URBAMA de Tours.

## CHAPITRE 3

### POUR UN ESSAI DE CLASSIFICATION TYPO- MORPHOLOGIQUE DES PLACES D'ORAN

« Les espaces se sont multipliés, morcelés et diversifiés. Il y en a aujourd'hui de toutes les tailles et de toutes sortes, pour tous les usages et pour toutes les fonctions. Vivre, c'est passer d'un espace à un autre, en essayant le plus possible de ne pas se cogner » (Georges Perec, *Espèces d'espaces*, Paris : Galilée, 1985 (1974))

Afin de mieux saisir les logiques de la formation des places d'Oran, dans ce chapitre nous tiendrons compte de la volonté coloniale de créer des organismes urbains en étroite relation avec ceux des villes françaises ou européennes. Cela nous amène à explorer les concepts inhérents à l'organisation des places en France.

Cette analyse tente d'établir une typologie des places d'Oran en rapport avec leur rôle dans la structuration de l'espace urbain, tout en considérant l'éventail des 85 places que compte la ville d'Oran<sup>83</sup>. Ce chapitre tente aussi d'examiner « l'aventure » parcourue de leurs noms.

Hormis la figure 17, tous les plans présentés dans ce chapitre représentent les places publiques pendant les années 1930. Nous les avons redessinés et traités à partir des fonds de plans cadastraux dressés par la Société des plans régulateurs de Villes M.M. Danger F.F. Paris (autour de 1930). Les noms des places exposés ici sont aussi de cette période d'avant l'indépendance ; des noms qui se sont maintenus dans le langage populaire actuel. Les cartes postales ou photos anciennes, souvent en noir et blanc, datent du début du XX<sup>e</sup> siècle et sont tirées dans des sites internet spécialisés dans les photos anciennes<sup>84</sup>. Les photos actuelles, datées de février 2007 et de septembre 2013 sont la propriété de l'auteur.

---

<sup>83</sup> Entre places, squares et esplanades (voir index en annexe A.1).

<sup>84</sup> Cf. <http://www.africa-onweb.com/pays/algerie/photographies-et-cartes-anciennes/cpa-oran.htm> et <http://home.nordnet.fr/jcpillon/piedgris/Oranimages.html>

### **3-1 ESSAI D'UNE CLASSIFICATION**

Pour déterminer le rôle des places d'Oran dans l'espace urbain, nous nous référons ici à la méthode de l'analyse typologique proposée par Philippe Panerai & al. (1999). Dans cette approche, les notions de type et typologie, quelquefois contestées par d'autres auteurs, constituent l'un des outils majeurs de l'analyse urbaine. Sans rentrer de plein pied dans ce débat et sans tenter de définir toutes les typologies possibles, nous nous limiterons à indiquer les quelques termes directement utiles à notre recherche. Toutefois, une précision s'impose sur la distinction à faire entre type et modèle :

Selon Pierre Pinon (1994), le modèle urbain renvoie à une « conception artistique », à une forme à reproduire. Le type urbain, en revanche, n'est pas l'objet ou la figure à imiter. Il est une forme associée à « des cultures, des usages ou des fonctions. Chaque époque a produit ses types de villes, ses types d'éléments urbains, ses types architecturaux » (Pinon, 1994, p. 9). Ainsi, précisent Philippe Panerai & al. (1980b ; 1999) reprenant les termes de Saverio Muratori dans son étude sur Venise, « le type ne se caractérise pas en dehors d'un tissu construit » qui « à son tour ne se caractérise pas en dehors de l'étude de l'ensemble de la structure urbaine ». Celle-ci « ne se conçoit que dans sa dimension historique, car sa réalité se fonde dans le temps par une succession de réactions et de croissances à partir d'un état antérieur » (Panerai & al. 1999, p. 117).

Pour ainsi dire, le modèle renvoie au principe d'un objet à copier ou à imiter, tandis que le type s'appuie sur l'idée d'un élément qui sert lui-même de règle au modèle.

Ainsi, dans notre cas la typologie ou l'étude des types se présente comme une démarche qui part des places et relie dans une même analyse leur tracé avec celui des monuments et des ordonnances formelles. La structuration du tissu est rendu intelligible par la hiérarchie des voies mais aussi par celle des places qui les distribuent. Les tissus des différents quartiers s'organisent à partir d'elles, les équipements et les activités leur sont liés (Bertrand, 1984 ; Rose & Pinon, 1999). Ainsi nous tenterons de définir l'ensemble des types de places qui permet de saisir la structuration du tissu urbain d'Oran et en expliquer les mécanismes du dessin.

#### **3-1-1 Les types des places d'Oran**

En plaçant la relation entre conception et usage au cœur de notre problématique, il importe d'analyser les places dans leur dimension historico-géographique et formelle. Comment donc se présentent les places publiques d'Oran ? Au regard de la catégorie proposée par Pierre Pinon (1999, 2003), trois cas de figure prédéterminent la base de notre typologie des places : les places « réservées », les places « conquises » et les



places « régularisées ». Ces dernières, pouvant être définies comme « réservées puis reconquises ».

Le premier représente les places créées *ex-nihilo*, c'est-à-dire « réservées » dans le cadre d'une opération d'urbanisme ou de création de lotissements. C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que l'administration française a créé, pour l'essentiel, des villes nouvelles dans ses colonies, qui sont d'un point de vue foncier, de vastes lotissements publics (Pinon 2003, p. 53). En Algérie, le dessin des villes et villages coloniaux édifié par les officiers du Génie à partir de 1840 s'appuie essentiellement sur un tracé en damier dont le centre est occupé par une place qui porte les équipements principaux (cf. Malverti, 1994).

Le deuxième indique, en opposition à celles qui précèdent, les places « conquises » progressivement, après démolition, pour dégager un édifice ou offrir un espace libre destiné à une fonction publique. A Oran, elles se situent, dans la majorité des cas, dans la ligne de démarcation entre la ville espagnole précoloniale et la ville coloniale française, et globalement aux abords des anciens et nouveaux remparts.

Le troisième cas, plus difficile à cerner, associe les deux premiers. Il s'agit des places au départ « réservées », et plus tard « conquises ». Dans la situation oranaise, il concerne les places régularisées après une opération de remodelage d'un quartier. C'est à ce niveau que la notion de composition urbaine devient opératoire dans la compréhension des pratiques urbanistiques.

Pour mieux situer le lecteur, les principales places d'Oran sont désignées dans la figure 17.

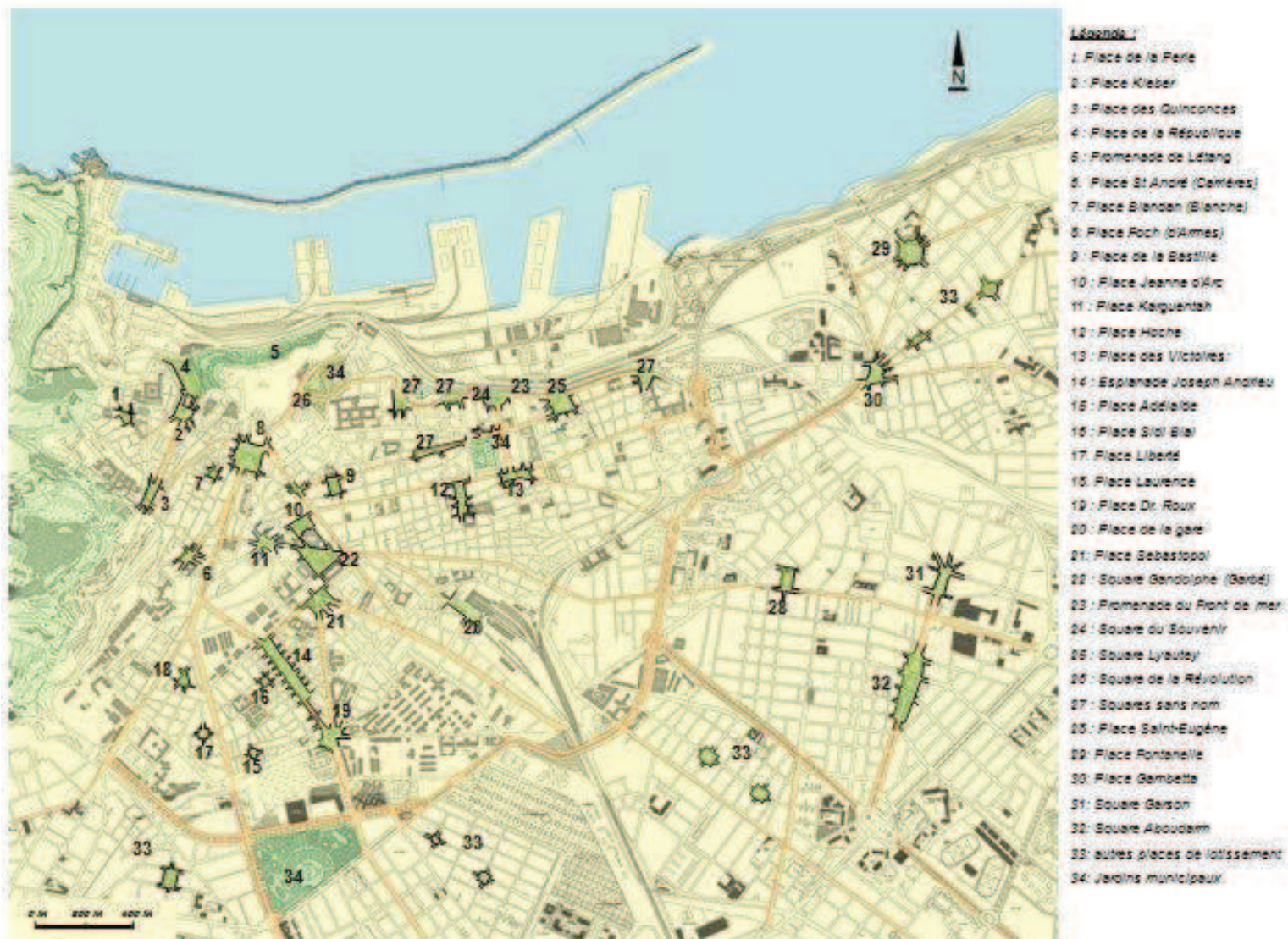


Figure 17 : Les places publiques d'Oran (centre et faubourgs). Fond de carte : plan d'Oran numérisée (2004), Traitement et mise en forme : F. Kettaf

### 3-1-1-1 Places d'armes

Nous avons déjà signalé que la place principale de la ville espagnole fut édiflée au centre du quartier de la Blanca (figure 18). Elle semble correspondre à la place d'armes au centre d'une ville. Victoria Sanger (2007) écrit que Vauban identifie trois types de places d'armes : celles au centre d'une ville, celles dans les ouvrages d'attaque ou de défense et celles dans les petits espaces saillants et retranchés se trouvant aux extrémités extérieures et intérieures de la contrescarpe. La place d'armes au centre de la ville, unie aux remparts, est destinée au maintien de l'ordre ; elle est liée à l'art de l'attaque et à l'utilisation du plan radioconcentrique. Elle est dotée de corps de garde et souvent de casernes (Sanger, 2007, p. 110). Cette disposition correspond sans nul doute à celle de la place espagnole d'Oran.

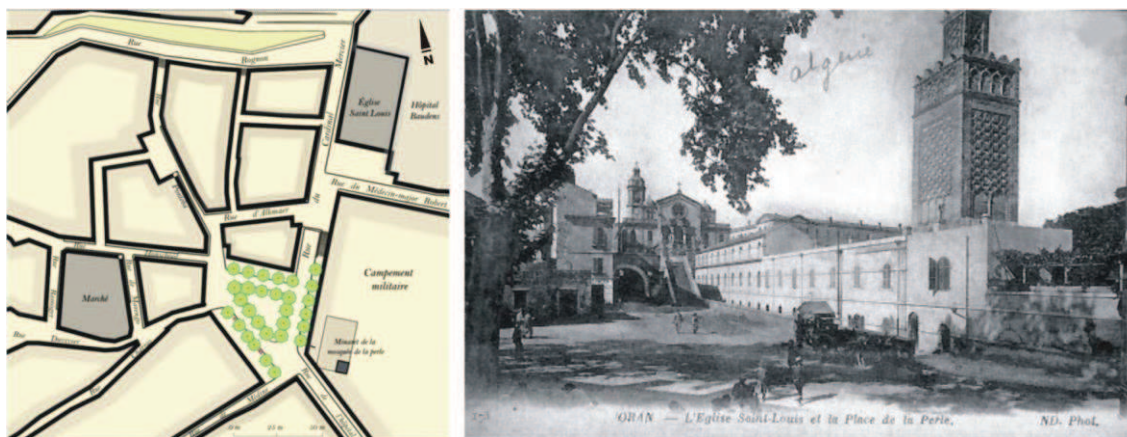


Figure 18 : Oran, Place d'armes espagnole  
Dessin et mise en forme F. Kettaf

Ensuite, les premières places d'Oran issues de la colonisation française sont construites aux portes de la ville : la place Napoléon, la place Saint André (des Carrières), la place Kléber et la place des Quinconces. L'histoire de la place Napoléon commence dès 1840 avec le premier plan d'alignement élaboré par l'ingénieur Aucour qui proposa la régularisation d'un espace ouvert intra-muros devant la porte de la ville et au pied du Château Neuf, occupé par la garnison française. La carte de 1831 indique clairement que cet espace était attenant à la deuxième enceinte espagnole et à la porte d'Alger appelée Bab Essouk (porte du marché) où se tenait le marché (figure 6). La place s'est vue doter d'une forme rectangulaire, limitée par des îlots alignés et par les bâtiments de la porte. L'espace ainsi dégagé en tant qu'esplanade militaire avait aussi gardé sa fonction initiale de marché. Cette place (appelée aussi Place d'Armes) correspondait aux caractéristiques des places d'armes des portes.

Ce type de places, apparues au XVII<sup>e</sup> siècle dans les villes militaires françaises se situent derrière la porte de la ville, à l'intérieur de l'enceinte, et sont associées au corps

de garde. Selon Sanger « le terme « places d'armes » désigne cet espace urbain et le codifie dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>85</sup>. Quant à l'apparition du terme, Piet Lombaerde (2007) nous suggère que c'est en Italie qu'il apparaît pour la première fois vers le milieu du XVI<sup>e</sup> sous le nom de *piazza de arme* (2007, p. 54), ou *piazza d'armi* (Bertrand, 2010, p. 919). Cependant, selon P. Lombaerde (2007), l'appellation de « place d'armes » ne s'imposa, que tardivement aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Elle remplaça l'ancien nom de « place de marché »<sup>86</sup>.

Dès qu'Oran est érigée en Commune avec une véritable organisation municipale par l'ordonnance royale du 31 janvier 1848, la ville connaît une nouvelle ère de développement. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, deux nouveaux points de croissance urbaine commençaient à émerger hors les murs circonscrits dans un polygone constructible délimité par l'autorité militaire en 1861. Mais la zone où pouvait s'agrandir la Place d'Armes était exclue de ce polygone. La place ne connaîtra ainsi des transformations importantes qu'à partir des années 1870, quand cette servitude fut desserrée du joug militaire et quand la ville fut dotée de la nouvelle enceinte de 1866. Elle fut conçue comme un point de transition majeur entre la ville ancienne et la ville nouvelle, et comme un haut lieu du pouvoir communal où l'Hôtel de Ville, édifié en 1886, constitue l'édifice majeur (figure 19).

### 3-1-1-2 Place communale

L'Hôtel de Ville est l'édifice représentatif de la ville française. La question de son emplacement est déterminante et se pose avec acuité à l'occasion de chaque construction. Pascal Liévaux (2007, p. 89) distingue pour l'époque moderne comme pour la période médiévale, trois emplacements privilégiés qui peuvent se combiner ou se succéder. Il s'agit de l'enceinte, dont la construction est concomitante à la genèse de la communauté, de la rue principale où passe l'essentiel du trafic, et particulièrement de la place, où se déroule l'essentiel de l'activité commerciale dont procède toujours le pouvoir communal.

En France, si le XVII<sup>e</sup> a connu peu d'opérations d'urbanisme en termes d'aménagement de places communales, c'est au XVIII<sup>e</sup>, encouragé par le pouvoir royal, que l'on assiste à des multiples opérations d'embellissements urbains. En effet, les hôtels de ville sont souvent implantés aux abords de places créées *ex nihilo* qui peuvent être de grande ampleur. Ils sont fortement liés à la place par leur forme architecturale ornée de galeries à arcades ou de larges vestibules voutés qui

---

<sup>85</sup> Victoria Sanger souligne que « Des traités militaires et des exemples choisis à l'époque de Vauban, moment très fécond pour la construction de places fortes qui marque une évolution dans la ville, permettent de suivre la conception de cette sorte de place », (Dans « Les places d'armes à l'entrée des villes à l'époque de Louis XIV », in Baudoux-Rousseau & al. 2007, p. 109).

<sup>86</sup> Piet Lombaerde cite à ce propos que « Vauban et Bernard Forest de Bédidor sont les premiers auteurs qui donnent une définition claire de la place d'armes » (2007, p. 55).

constituent une sorte de prolongement entre l'espace couvert de l'édifice public et l'espace ouvert de la place (Liévaux, 2007).

C'est ainsi qu'à Oran la Place Napoléon (Place d'Armes), après le démantèlement dans les années 1870 de la fortification espagnole et de la porte d'Alger, fut dotée d'un vaste espace de forme carrée et ornée d'un édifice remarquable : l'Hôtel de ville (figure 19). La place et les voies qui y accèdent offrent les dégagements nécessaires à la mise en valeur des éléments architecturaux propres aux édifices communaux. Un imposant obélisque surmonté de gloires ailées placé au milieu de la place devait symboliser la puissance coloniale. La présence du mess des officiers situé face à la place et au pied du Château Neuf appartenant toujours au cercle militaire, montre que la place occupait toujours un rôle militaire. Elle fut aussi un lieu de vie pour la ville. Lespès décrit dans son ouvrage sur Oran l'animation intense qui prévalait déjà depuis 1840, quand elle était à l'intérieur des murs.



Figure 19 : Place d'Armes française  
Dessin et mise en forme F. Kettaf

### 3-1-1-3 Places-portes

A l'instar de la Place d'Armes et de la Place Saint André, la Place Kléber et la Place des Quinconces sont construites aux abords de ce que constituaient les deux premières portes de la ville espagnole, la porte de Canastel et la porte de Tlemcen, toutes deux donnant sur le ravin du Oued Rehhi. La porte de Canastel assurait la principale communication de la ville avec l'extérieur. En ce point, sur le flanc Est de la première muraille d'enceinte espagnole, se trouvait un pont qui donnait accès à l'autre rive du ravin, au chemin qui conduisait au village de Canastel et à la porte d'Alger. La porte de Tlemcen, quant à elle, assurait les sorties vers les jardins et la source d'eau de Ras el Aïn et vers les lavoirs de la ville. Après la démolition de la muraille et le comblement du ravin en 1844, le Génie Français érigea (entre 1850 et 1860) en ces deux points la place Kléber et celle des Quinconces qui jalonnent le nouveau boulevard Malakoff. La

première étant au cœur de la ville, sa forme fut régularisée et entourée par les édifices de la préfecture, de la poste et de la banque de France d'une architecture néo-classique assez convenue. Une des voûtes de la porte de Canastel orne encore aujourd'hui la Place Kléber. La place des Quinconces, initialement dessinée pour porter un important théâtre, est finalement conçue comme un espace ouvert et décoré d'arbres et de fontaines pour assurer une meilleure liaison entre le boulevard du Ravin et la rue des Jardins (figures 20). D'autres places-portes furent aussi construites aux entrées des portes inscrites dans le mur d'enceinte de 1866 de la ville française après son démantèlement en 1933. La plus structurellement apparente est la place Dr. Roux édifée comme place carrefour à la porte de Valmy. Outre leur rôle de place-porte, ces places ont aussi pour fonction fondamentale l'articulation entre les différentes trames viaires de la ville.

#### *3-1-1-4 Places-carrefours*

La structure viaire d'Oran fortement dictée par le relief tourmenté du site est à l'origine de la création de plusieurs places-carrefours pour tisser les différentes parties de la ville. Pierre Pinon (2003, p. 53) en dégage deux catégories qui sont déterminées « par leur formes et leurs fonctions » : celles qui articulent plusieurs voies convergentes et celles qui dégagent et aèrent la trame viaire. En ce sens, dans la nouvelle ville, nous distinguons les deux catégories.

La place du Marché Karguentah (Zeddour Brahim), la place Dr. Roux (Journées Décembre 1960) et la place Gambetta (Khalef Abdelmoumène) sont l'archétype de place d'articulation tracée en étoile. Mais c'est la place de Sébastopol (Aïssat Idir) qui est l'exemple le plus remarquable de la place d'articulation ; elle constitue le point de départ d'une patte d'oie dessinée par le boulevard d'Iéna (Ahmed Zabana), le boulevard Sébastopol (Dr. Benzerdjeb) et le boulevard Fulton (Benada Benaouda) (figures 21).

La place des Victoires (Abdelmalek Ramdane) et la place d'Armes (1er Novembre 1954) demeurent le prototype du carrefour d'aération. Elles sont le fruit de la jonction, pour la première, entre la rue d'Arzew (Larbi Ben M'hidi) et la nouvelle avenue Loubet (Larbi Tebessi), et pour la deuxième, entre le boulevard Maréchal Joffre (Maata) et le nouveau boulevard Georges Clémenceau (Emir Abdelkader). Chacune d'elle annonce le remodelage de tout un quartier (figure 22).

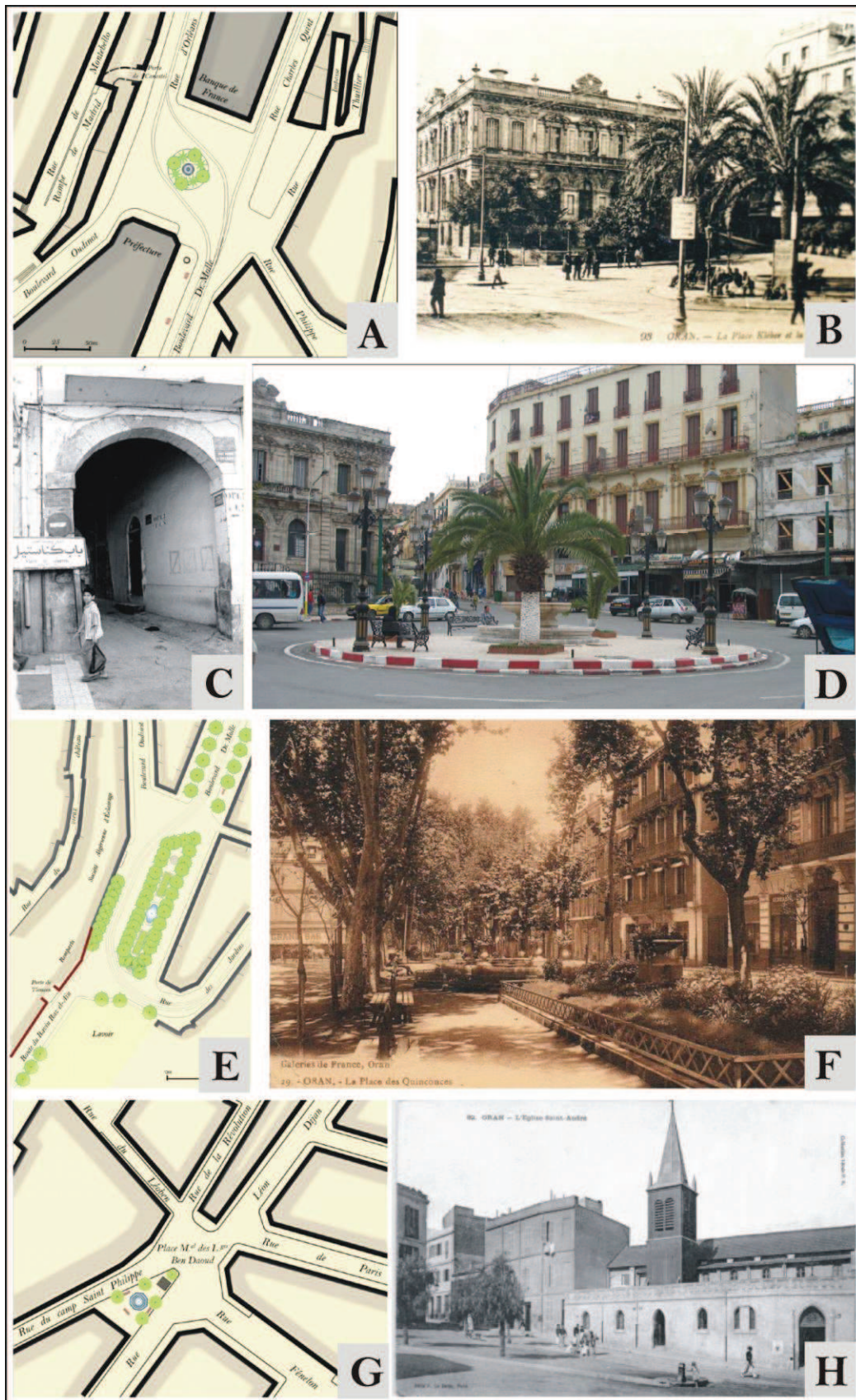


Figure 20 : Places-portes. / (A) Place Kléber, (B) Place Kléber dans les années 1920, (C) Porte de Canastel et (D) place Kléber aujourd'hui, (E, F) place des Quinconces, (G, H) place Saint André (des Carrières) et église Saint André (convertie après l'indépendance en mosquée)

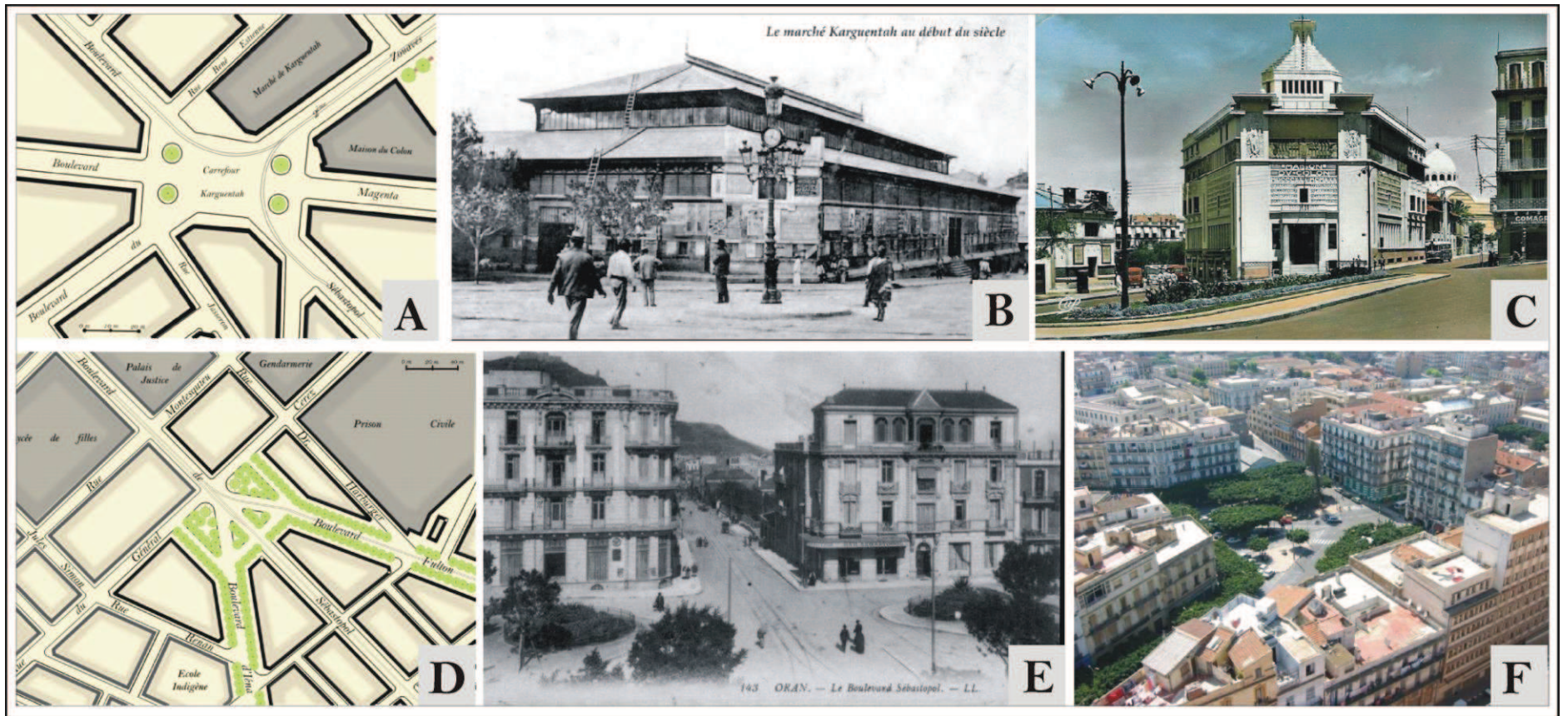


Figure 21 : Places carrefours d'articulation: (A, B,C) place Karguentah , (D, E, F) place Sebastopol  
 Dessins et mises en forme F. Kettaf



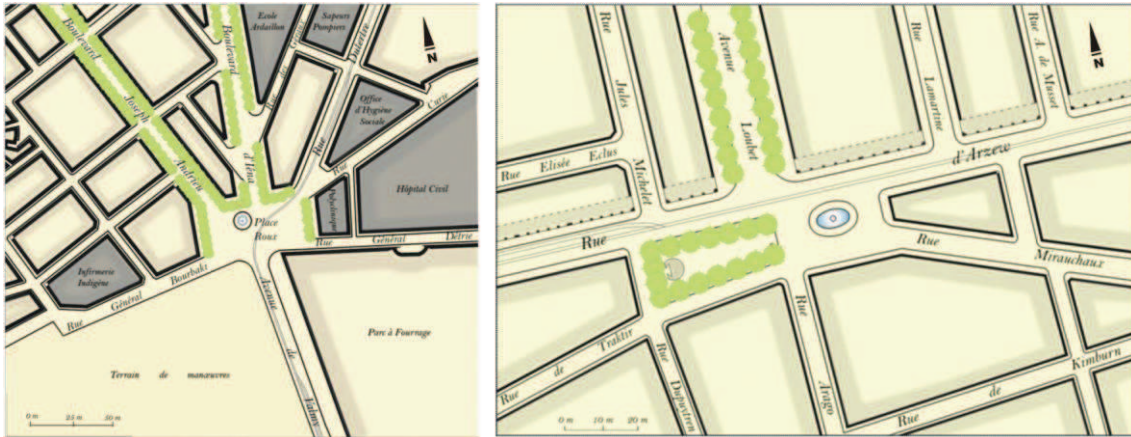


Figure 22 : Place carrefours d'articulation (à gauche place Dr. Roux (porte - carrefour d'articulation), à droite place des Victoires (carrefours d'articulation et d'aération)  
Dessin et mise en forme F. Kettaf

### 3-1-1-5 Places-squares

D'autres places sont consacrées aux squares, sous forme de petits jardins parfois entourées de grilles. L'approche hygiéniste a apporté une nouvelle réflexion sur l'importance qu'occupe le jardin dans la ville. A Paris, c'est Haussmann qui en a donné l'essor. L'empereur, rapporte Haussmann, lui aurait demandé

« de ménager dans tous les arrondissements de Paris, l'emplacement du plus grand nombre possible de squares, afin de pouvoir offrir avec largesse chez nous, comme on le faisait à Londres, des lieux de délasserment et de récréation ... »  
(Haussmann, éd. établie par Choay, 2000, p. 933).

Bruno Foucart indique qu'Edouard André, « jardinier principal de la ville de Paris » invoque que les notions « d'hygiène, de morale et de plaisir » sont les trois considérations qui établissent la nouvelle politique des squares (Foucart, 2003, p. 91). A Oran, les squares sont ainsi conçus pour aérer et ponctuer les axes majeurs de la ville. Placés principalement à la confluence de deux ou plusieurs artères principales, ils ornent par leur forme, leur taille et leur décor, l'espace urbain oranais.

La conception d'un square, comme la place, dépend de son intégration dans l'organisation générale de la ville, depuis la simple ponctuation jusqu'à la contribution à l'ossature de la ville à une vaste échelle, comme l'écrit justement Michel Bertrand (1984). Le square du Petit Vichy (de la Révolution), le square « Punaise », le square du Souvenir (Bamako), le square Lyautey (Port Saïd) sont ces petites ponctuations qui embellissent et structurent le boulevard Front de Mer, lui-même édifié comme promenade. Le square Gandolphe (Maitre Thuveny) aménagé d'un vaste jardin participe, quant à lui, à une large composition urbaine. Bordé par le boulevard Magenta (Abderahmane Mira), il structure plusieurs édifices majeurs : le grand bâtiment de la gendarmerie, le palais de justice et la cathédrale et l'évêché du Sacré Cœur (figures 23).



Figure 23 : Places-squares : (A) Square du Souvenir qui fini l'avenue Loubet et qui jalonne le boulevard du Front mer, (B) square Gandolphe.  
Dessins et mises en forme F. Kettaf

### 3-1-1-6 Places parvis-square

Une place est destinée à accueillir la nouvelle cathédrale du Sacré Cœur érigée en 1913, c'est le parvis-square de l'Evêché appelé Place Jeanne d'Arc (Kahina). Devant la cathédrale qui est le prolongement extérieur surélevé d'un imposant escalier, se déploie une place plantée d'arbres, bordée des institutions religieuses. Eglise et square sont en effet étroitement liés. Bruno Foucart (2003) note que le parvis-square est le trait le plus employé des places devant l'église au XIX<sup>e</sup> siècle en France. Il écrit que :

« ... il est évident que les églises de Paris, anciennes et modernes, ont été pendant les années du Second Empire comme plus tard, systématiquement squarisées, ... »  
(p. 90).

L'élévation de la statue équestre de Jeanne d'Arc au milieu de la place revêt certainement une double dimension: spirituelle et sociale. Elle proclame que l'espace public est à la disposition de la cathédrale et de ses cérémonies, comme en témoigne la foule entourant la statue lors de son inauguration le 10 mai 1931 (figures 24).



Figure 24 : Parvis-square : (A) Vue aérienne des squares Jeanne d'Arc et Gandolphe, (B) Inauguration de la statue équestre (Gandini 1992, p. 91)

### 3-1-1-7 Places de gare

Il y a la place qui porte la gare. En France, et notamment dans la Capitale, le statut de la place associée à la gare a connu une histoire mouvementée ; il est complexe et pour le moins flou. Géraldine Texier-Rideau explique que « l'aménagement des abords et accès de ces nouveaux espaces de la mobilité partagée est le fruit de rapports complexes entre compagnies de chemins de fer, services de la ville et propriétaires » (Texier-Rideau, 2003, p. 235). Cette complexité s'est traduite différemment selon la situation de chaque gare. C'est à cet égard qu'il est vain de proposer un modèle de place de gare. Toutefois, à Paris la gare du Nord, seule à proposer un cadre monumental entre le chemin de fer et la ville préfigure certains choix adoptés par les acteurs des aménagements ferroviaires urbains, sous la Monarchie de Juillet puis sous le Second-Empire. Dans cette disposition, précise l'auteur, « apparaît à la fois la cour de gare, privée et fermée, prolongée par une place publique, et la percée qui fait liaison avec d'autres quartiers de la ville, au-delà du quartier de la gare » (Texier-Rideau, 2003, p. 241).

C'est cette configuration qui semble être appliquée à la place de la gare d'Oran. C'est dans le rapport fonctionnel et symbolique qui lie la gare centrale au centre de la ville que l'organisation urbaine s'opère<sup>87</sup>. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, la place est conçue comme une interface majestueuse entre le bâtiment de la gare, construit en 1913, d'une

<sup>87</sup> La gare centrale, commune aux deux compagnies, celle de Paris-Lyon-Méditerranée (P.L.M, concessionnaire de la ligne Alger-Oran en 1863) et celle de l'Ouest Algérien (concessionnaire en 1882 de la ligne Oran-la Sénia-Aïn-Témouchent), a été ouverte au public en 1913. En 1910, il est décidé que la gare d'Oran Marine sera uniquement affectée au service du port.

architecture monumentale néo-mauresque et les quartiers de la ville<sup>88</sup>. Une vaste place de forme rectangulaire qui encadre la gare, est structurée, latéralement par le boulevard Marceau (Mellah Ali) qui mène au centre de la ville, et frontalement par la rue Sidi Ferruch (Sidi Fredj) qui conduit au nouveau quartier St Michel qu'on appelle communément le plateau. Cependant, la disposition de ces deux voies qui mènent vers la place en cul-de-sac, l'isole considérablement de la vie urbaine.

L'examen de l'histoire de cette place restituée par Lespès (1938) et croisée avec des anciens plans d'Oran, nous révèle que cet espace a connu une évolution urbaine tourmentée. Le plan d'Oran de 1880 proposait que les futurs boulevards Fulton et de Marceau aboutissent à une place d'articulation et de dégagement pour la gare principale de Karguentah, pas celle qui fut la gare terminus du port mais celle qui fut une simple halte située aux abords de l'enceinte de 1866. Face à l'importance que prenaient la ville et son port, notamment à partir de 1880, cette gare devint désuète et n'était regardée que comme une installation provisoire ; elle devait être finalement remplacée par la création d'une autre plus importante.

Le choix de l'emplacement et de l'importance à donner à la nouvelle gare a connu un épisode long et tumultueux de plus de 30 ans (de 1882 à 1913), fait de tractations entre les différents acteurs (Conseil Municipal, Gouverneur général, Société Immobilière, Travaux Publics, Compagnies de chemins de fer, ...) <sup>89</sup>. La nouvelle gare nommée gare centrale fut finalement prévue approximativement à 300 mètres de l'ancienne station, à l'intérieur des murs d'enceinte de 1866. Elle sera située à mi-chemin de ce qu'il fut prévu pour le boulevard Marceau dont le tracé proposé du plan de 1880 fut arrêté par les bâtiments de la gare (cf. figure 12). Une bonne partie du tracé du boulevard Marceau, qui devait mener au point de jonction avec le boulevard Fulton, fut ainsi abandonnée (figure 25).

Ainsi, la place s'est retrouvée en dehors des voies majeures et des mouvements piétons et automobiles, ce qu'il lui ôta une vie urbaine certaine. Rien ne semble, en effet, perturber le vide sidéral de cette place, sauf les moments d'arrivée et de départ des

---

<sup>88</sup> Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre 2, au tournant du XX<sup>e</sup> siècle et sous le gouvernement de Jonnart (gouverneur général d'Algérie), un mouvement conservatoire axé sur la protection de l'héritage culturel algérien est apparu, celui d'Arabisation. Jonnart, par le moyen d'une circulaire *ad hoc*, exhorta les praticiens de l'architecture à faire usage des formes mauresques pour réhabiliter un art longtemps tenu en marge. Ainsi, bon nombre d'édifices majeurs à travers l'Algérie sont édifiés selon une tendance qu'on appela « néo-mauresque », « néo-orientale », ou « arabisation » et qui sont dans leur majorité l'œuvre de Charles Montaland, Jacques Guiauchain ou Jules Voinot. Voir à ce propos l'ouvrage de Beguin François (1983) et de Saïd Almi (2002).

<sup>89</sup> Cet épisode mouvementé est rapporté par Lespès (1938). Il décrit les différents emplacements proposés par les uns et par les autres. Voici quelques uns : à un kilomètre au Sud de la station de Karguentah en dehors des murs d'enceintes (Etat, 1884) ; sur les remblais du ravin d'Aïn-Rouina comblé au niveau de la place d'armes (projet Cayla, 1893) ; agrandissement de la gare existante (Cie PLM, 1896) ; sur les terrains du Parc à fourrages (Cie Ouest Algérien, 1898) (pp.203-207)

trains. Une place, qui malgré son paysage architectural esthétique, ne présente aucun intérêt pour les Oranais. Sa position malencontreuse lui a valu sa déshérence.

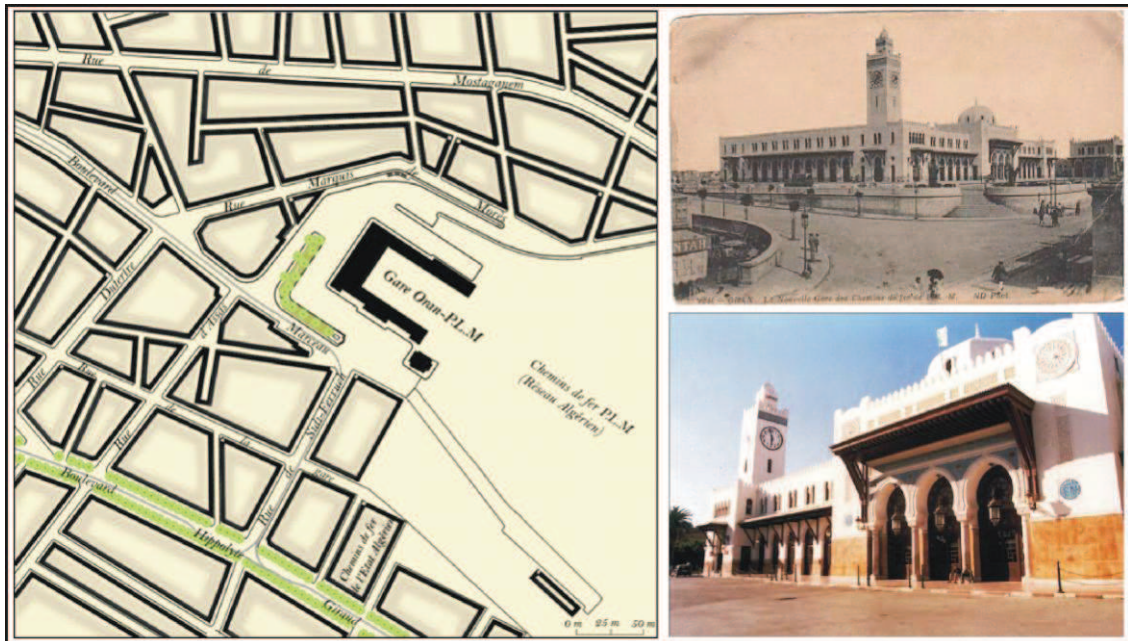


Figure 25 : Place de la gare. Dessin et mise en forme F. Kettaf

### 3-1-1-8 Places de quartier

Nombre de places sont vouées essentiellement à la vie du quartier. Plusieurs places étaient dédiées à des marchés. Oran comptait huit marchés en 1843 dont deux hors les murs pour les bestiaux, le bois et le charbon (Derrien, 1886 ; Lespès, 1938). Selon Lespès (1838), ces marchés occupaient principalement les places de la ville ancienne: place de l'Hôpital, place Kléber, place Napoléon, place Blanche, place Oudinot et place d'Orléans (le seul couvert). Il écrit que, sur le plateau Karguentah, dès que la nouvelle ville commença à s'y établir à partir de 1848, la population européenne réclama un marché quotidien. Celui-ci fut installé sur la place du Saint Esprit, face à l'église du même nom. Soulevant des oppositions (certainement des riverains), il fut déplacé et remplacé par l'ouverture d'un marché couvert principal à la place-carrefour Karguentah. Il portera le nom de marché Karguentah (Lespès, 1938). Aujourd'hui, seule la place du quartier de ce qui fut autrefois le Faubourg Saint Eugène, édifié hors les murs de 1866, porte une halle de marché construite en 1929 (figure 26). La place du Saint Esprit, libérée du marché, sera quant à elle aménagée à partir de 1880 du Bâtiment des Postes, Télégraphes et Téléphones (PTT) et du Grand Hôtel et portera le nom de Place de la Bastille. Elle sera, comme la Place d'Armes, destinée à la vie de la cité.

Mais l'espace le plus significatif en termes de vie urbaine est celui de l'esplanade du boulevard Joseph Andrieu baptisé esplanade de l'indépendance après 1962. Appelée communément par les Oranais *Tahtaha* - expression algérienne qui désigne « une grande étendue » -, cette place est étroitement liée au quartier de la Ville Nouvelle que



qui se développe tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle » (Mussat, 2003, p. 249). Ornement, scène et symbole, le kiosque à musique lie l'affectif au politique qui pourrait s'appliquer aux kiosques que l'on retrouve partout dans l'empire colonial dans les jardins et surtout sur les places. En Algérie, en tant que territoire français, la vie ne peut être dissociée de celle de la mère patrie qui doit servir de modèle. Marie-Claire Mussat note que le kiosque à musique reste le même modèle que celui de la Métropole car, à quelques exceptions, c'est les mêmes entreprises qui les fabriquent. L'inscription « construit par la Société métallurgique de l'Yonne à Auxerre » marquée sur le kiosque élevé sur l'une des places de Tlemcen, en témoigne (2003, p. 255). Les kiosques à musique exprimaient la sociabilité européenne, comme le montre bien une carte postale de l'époque française (figure 28).

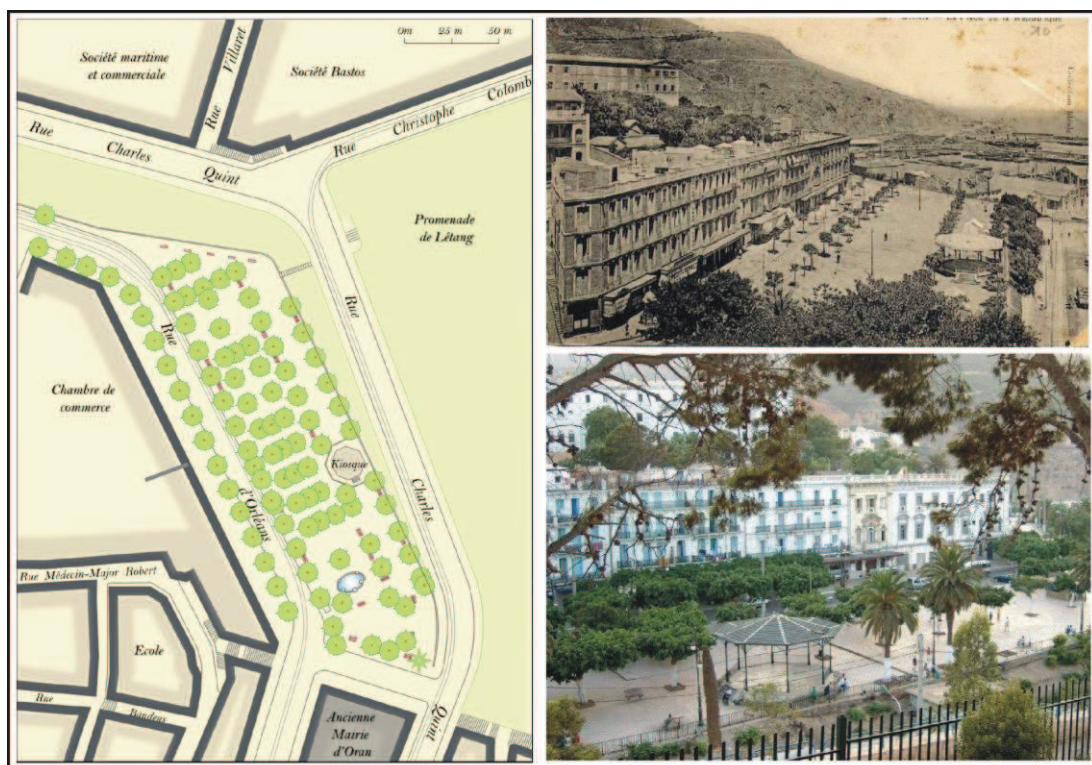


Figure 27 : Place de décor et de détente : place de la République  
Dessin et mise en forme F. Kettaf

Associé à d'autres objets du mobilier urbain dans des agencements multiples, le kiosque à musique met en relief la flexibilité de la place et lui offre une autre vie. Ainsi kiosques à musique et halles de marché parfois se côtoient. Dans le quartier péricentral de Saint Eugène (Haï el Makari), que constituait à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle un des faubourgs de la ville, la place Saint Eugène (Frères Moulay) jalonnant l'avenue du même nom illustre cette disposition. Un marché couvert en fond de scène, un kiosque à musique au centre de la place, une double rangée d'arbres entourant la périphérie de la place lui octroient une multitude de fonctions nécessaires à la vie du quartier. Cette place correspond à l'archétype de la place de lotissements (figure 25).



Figure 28 : Place de la République et jardin de Létang, lieux de sociabilité européenne

Ce qui donnait aussi une vie urbaine aux places c'est l'incontournable café. Le café de la Perle, place de la Perle, le grand café de la Bourse place Kléber, les cafés maures de Tahtaha, les cafés « l'Aiglon » et le « Vallauris » de la place de la Bastille et tant d'autres illustrent l'importance qu'occupe le café dans l'animation des places publiques.

#### *B- Places de lotissements*

La place située au sein d'un lotissement se rattache au type de la place « réservée ». Selon Pierre Pinon (2003), il s'agit d'un espace dont le vide est réservé, pour ne pas être bâti, dans le cadre d'une opération d'urbanisme. Examinant les lotissements parisiens, cet auteur explique qu'il n'y avait pas de lotissements comportant une place avant le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle et que l'apparition de la place, dans les lotissements, est en fait liée à l'introduction du monument dans le lotissement. Il précise que les premiers lotissements possédant une place sont ceux liés à des halles ou marchés, à des théâtres ou couvents. Avec les lotissements de la Restauration et de la Monarchie de Juillet (1814-1848), la place n'a plus besoin de la présence de monument ; elle constitue un embellissement en-soi. Mais l'auteur remarque que les lotissements de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, ne disposent plus de place ou placette (Pinon, 2003, p. 52-53). Comme nous l'avons déjà indiqué, c'est notamment dans les colonies, que les Français, en particulier le Génie militaire, ont adopté l'urbanisme de lotissement dans lequel des places sont généralement projetées (cf. Malverti, 2004).

A Oran, deux types de places de lotissement peuvent être identifiés : le premier, bien que restreint, comporte une place associée à un ou plusieurs édifices publics, comme c'est le cas de la place de la Bastille – avec son église du Saint Esprit, son bâtiment des



PTT et son Grand hôtel, ou comme la place Saint Eugène avec sa halle de marché. Le deuxième, plus important mais plus modeste dans sa composition, ne dispose pas de monument ou d'édifice particulier (figure 30). Chaque lotissement possède sa ou ses places, quadrangulaires ou circulaires (ou ovales), parfois conçues comme des squares fermés de grilles. Si la plupart des lotissements sont structurés suivant un schéma en damier dans lequel s'insère une ou plusieurs places, quelques uns sont dessinés carrément selon un tracé radioconcentrique qui distribue le territoire à lotir. Deux exemples de lotissements situés en périphérie du centre ville semblent intéressants à cet égard. Le plus frappant est celui du lotissement Gambetta dans lequel la Place Fontanelle (Gharbaoui Mohamed) constituée d'une vaste place circulaire, articule un système rayonnant de huit rues convergentes. Dessinée comme place-carrefour, elle revête surtout une fonction de décor et de détente. Ornée d'arbres et d'un kiosque à musique, elle contribuait et contribue toujours à la vie du quartier (figure 29). Dans le lotissement Saint Hubert, la figure en croix dessine aussi des places circulaires mais leur taille est beaucoup plus modeste si bien qu'elles sont aménagées comme des squares.

Parmi les places de lotissement, il y a celles qui ont changé d'échelle. C'est le cas de la place Hoche (Cdt Medjdoub) et dans une moindre mesure la place des Victoires. Initialement « réservées » comme places d'un quartier jouxtant le centre ville, elles s'ouvrent et s'agrandissent pour aérer et ponctuer l'axe central de la rue d'Arzew. Elles devinrent ainsi des places importantes de la ville. Toutefois, le changement d'échelle de la place Hoche promue d'une place de quartier à une place de la ville suscite l'interrogation sur l'ambivalence qui caractérise aujourd'hui les nouvelles pratiques urbaines de cet espace. Cette problématique sera abordée au chapitre 7.



Figure 29 : Place Fontanelle  
Dessin et mise en forme F. Kettaf

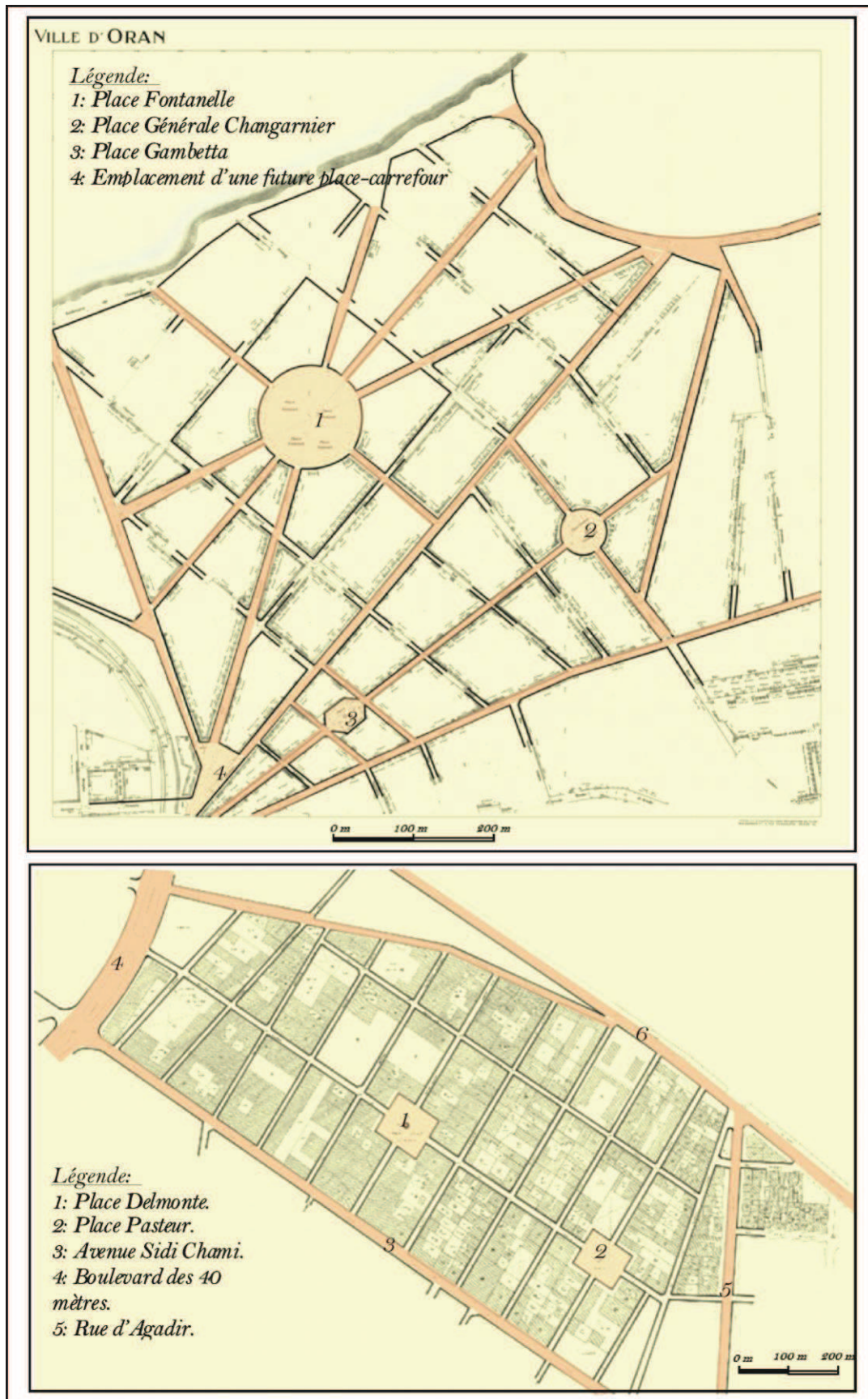


Figure 30 : Places de lotissement. Haut : Lotissement Gambetta. Bas : Lotissement Delmonte  
 Mise en forme F. Kettaf

### 3-1-1-9 La promenade plantée : le Boulevard Front de mer

Un espace est dédié exclusivement à la promenade, celui du Boulevard Front de mer planté (ALN., Armée de Libération Nationale). En Europe, la promenade est inventée comme une nouvelle forme de place urbaine dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, à laquelle la végétation donne un statut particulier. Parfois associée à la place royale, la promenade plantée sera reprise d'une façon nouvelle dans les villes du Midi où elle devient un outil du développement urbain pour articuler la ville ancienne avec la ville nouvelle (Sandra Pascalis, 2007). A partir de la fin du XIX<sup>e</sup>, elle se diversifie dans les villes de bord de mer, et la Promenade des Anglais de Nice et celle de la Croisette de Cannes en sont les référents majeurs. Si dans la situation de la place, c'est l'environnement construit qui détermine l'espace, dans celle de la promenade, c'est l'arbre qui accentue le dessin et les proportions, souvent renforcés par l'architecture.

A l'image de cette nouvelle pratique, le Boulevard Front de mer achevé en 1953 et réalisé en partie en viaduc, est l'un des boulevards le plus marquant érigé par l'administration Française. Il fut conçu pour relier la cité ancienne aux nouveaux quartiers - du pied du Château Neuf au faubourg Gambetta- et pour offrir un balcon ouvert sur la mer (figure 31). Structuré par de nombreux squares et aménagé d'une promenade constituée d'un large trottoir de 7 mètres et d'une longue rangée de palmiers, il fut progressivement habillé par de hauts immeubles d'architecture moderne. Sa situation à 70 mètres d'altitude offre ainsi un vaste panorama sur le port et sur toute la baie d'Oran. Il constitue pour les Oranais, comme la Place d'Armes, l'emblème de la ville.

A l'époque coloniale, bon nombre de grandes manifestations nationales, culturelles ou sportives s'y déroulaient comme les parades militaires, les compétitions cyclistes et les corsos fleuris à chaque début de printemps (Chaïla, p. 175)<sup>91</sup>. Si ces célébrations notamment les défilés militaires et les manifestations sportives ont continué pendant quelques années après l'indépendance et ont rythmé le boulevard du Front de mer, la pratique qui le domine actuellement est exclusivement associée à la balade et à la flânerie (figures 32 et 33). Toutefois, il demeure, avec la place d'Armes, l'espace symbolique de la contestation politique et des manifestations publiques.

---

<sup>91</sup> Le *corso* apparaît au XVI<sup>e</sup> siècle en Italie ; Il « désigne à la fois l'idée de déplacement, le cadre de la promenade et la pratique sociale engendrée par le lieu. La promenade se déroule alors dans la plus belle et la plus grande rue de la ville ... ». Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, ce loisir fut exporté en France par Marie de Médicis. (Sandra Pascalis, 2007, p. 194).



Figure 31 : Promenade plantée et squares du boulevard du Front de mer  
Dessin et mise en forme F. Kettaf



Figure 32 : Le Front de mer. Défilé militaire à l'époque française  
(12 avril 1960, référence non connue)



Figure 33 : Lieu de promenade pour les Oranais et les visiteurs. Photo F. Kettaf (août 2013)

Mais l'espace qui participe fortement à la vie urbaine, est, sans conteste, la place-square Lyautey (Port Saïd) qui s'intègre dans une zone essentiellement imprégnée par la pratique de la promenade à l'échelle de la ville, celle du boulevard Front de mer. Son édification est étroitement liée à la nature géographique du site. En effet, la place est le fruit de la conjonction de deux actions : celle de la construction du viaduc du boulevard du Front de mer et celle du comblement en 1951 d'un petit ravin côtier de la Cressonnière sur lequel un grand espace ouvert sur la mer est ainsi créé. De forme approximativement carrée, le square Lyautey est entouré des trois côtés par de hauts bâtiments donnant un cadre architectural résolument moderne. Aménagé à partir de 1951 en square et ornée d'une statue à l'effigie de Lyautey, il fut complètement remodelée après l'indépendance (figures 34). Il devient avec ses deux glaciers, la place la plus utilisée et la plus convoitée, particulièrement en été. Appelée communément place des crémeries par les Oranais, elle constitue l'espace de passage incontournable des visiteurs venus d'ailleurs, des promeneurs et des cortèges nuptiaux (figures 35).

Le tableau 2 indique la classification des principales places publiques d'Oran.



Figure 34 : Square Lyautey, a gauche dans les années 1950. A droite, Square réaménagé dans les années 1970. Dessin et réalisation F. Kettaf



Figure 35 : Square Lyautey, a gauche photo des années 1950. A droite, photo du square réaménagé photo F. Kettaf (septembre 2013)

Tableau 2 : Classification des principales places publiques d'Oran. Réalisation F. Kettaf

Rôle Places	D'armes - communale	Portes	Carrefours	Squares	Gare	lotissement	Esplanade ou Promenade plantée
de la Perle							
Armes (Foch)							
Kléber							
Des Quinconces							
Saint-André							
Dr. Roux							
Karguentah							
Sébastopol							
Des Victoires							
Gambetta							
Jeanne d'Arc							
Gandolphe (Garbé)							
Du Souvenir							
Lyautey							
De la Révolution							
Garson							
Aboudarm							
De la Gare							
De la Bastille							
Hoche							
Adélaïde							
Sidi Blal							
De la Liberté							
Saint-Eugène							
Fontanelle							
Joseph Andrieu							
De la République							
Front de mer							

### 3-2 POUR UNE « AVENTURE » DES NOMS DES PLACES

Analyser les places d'Oran, c'est aussi les aborder à travers leurs noms (ou toponymes). Le champ toponymique se révèle une approche importante de l'analyse du processus de formation des espaces de la ville. Une démarche qui, comme le dit bien Brigitte Marin (2003), « consiste à partir des mots, du langage, pour comprendre les dynamiques sociales et les transformations urbaines » (p. 5). Certes, nous n'avons pas appréhendé notre étude de manière approfondie d'après cette approche. Elle nécessite de nouveaux cadrages des objets, différents angles et méthodes d'analyse. C'est pourquoi nous nous contentons de retracer en quelques sortes « l'aventure » des noms des places pour saisir leur émergence, leur importance, leur signification. Nous empruntons le terme « d'aventure » de Christian Tapalov & al. (2010) car il nous semble exprimer l'idée d'un cheminement parcouru, fait de permanences ou de changements d'usages selon les réalités urbaines que les noms ont pour rôle de désigner. De cette aventure des noms des places, nous tentons de présenter quelques indications sur leurs significations données au fil du temps, de proposer tout au plus des hypothèses qui pourraient constituer de nouveaux champs de recherche.

Selon Farid Benramdane et Brahim Atoui (2005), les usages toponymiques en Algérie peuvent être déclinés comme suit: changement de noms des lieux existants, création de nouveaux noms, survivances des toponymes de souche française coloniale, émergence de noms parallèles, création spontanée populaire de noms en l'absence de noms officiels, concurrence des noms pour les nouveaux espaces, algérianisation des anciens noms français, multiplicité des écritures pour un même nom, etc. Examiner les noms des places, c'est attribuer une dimension historicisée mais aussi politisée à un espace fabriqué, « du point géographique et événementiel, par des fortes enchainements historiques d'occupation / libération / réoccupation des lieux et de leur ré/dé/nominations » (Benramdane et Atoui, 2005, p. 7).

Pour lire les mots des places d'Oran et leurs significations, nous nous sommes servis principalement des sources et matériaux suivant :

- Pour la période espagnole : plan d'Oran de 1732 présenté dans l'ouvrage de René Lespès (1938) et description d'Eugène Cruck (1958) d'une nomenclature des rues de la ville, donné en 1789 par un écrivain espagnol Don Luis Roel.
- Pour la période française : cartes et plans d'Oran établis depuis 1831, notamment du plan de nivellement et d'alignement de 1840 dressé par l'ingénieur Aucour ; du plan cadastral de 1866 relevé par M. Durant géomètre d'Oran, du plan de la ville de 1880 présenté par l'Association Française pour l'Avancement des Sciences au Congrès d'Oran de 1888, du plan cadastral des années 1930-1936

dressé par la Société des plans régulateurs des villes M.M. Danger F.F. Paris, et des cartes généraux d'Oran de 1958 et de 1959 dessinés par la 53e Batterie géographique autonome. Aussi des ouvrages d'Isidore Derrien (1886), de René Lespès (1938), d'Eugene Cruck (1958) et d'Alfred Salinas (2004).

- Pour la période d'après l'indépendance : plans d'Oran au 1/7.500 édités par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection de 1992 et de 2000, et liste officielle répertoriée par l'Association Bel Horizon (voir annexe A.1).

Les facteurs historiques, politiques, culturels ont remodelé le *paysage toponymique* des espaces de la ville. L'activité toponymique constituait un enjeu politique aussi bien pour l'administration coloniale que pour l'Algérie indépendante. Les espaces sont appropriés linguistiquement et politiquement ; ils sont habillés d'une toponymie qui véhicule des valeurs historiques, politiques et culturelles nouvelles. En cent trente ans de colonisation, la France a changé plusieurs fois de régime et de politique urbaine, provoquant de multiples transformations des usages toponymiques en Algérie (Benramdane et Atoui, 2005). Les places d'Oran conçues ou transformées par les Français portent les mêmes noms que leurs semblables françaises. Leurs toponymes sont associés aux noms de figures emblématiques ou aux événements politiques importants que les édiles du moment ont voulu honorer. En se réappropriant son espace, l'Algérie libre, procéda depuis 1963 au changement toponymique des places surtout de celles qui évoquaient les noms et événements inhérents au triomphe colonial. Les places furent ainsi rebaptisées avec des nouveaux noms qui commémorent des événements ou héros liés à la guerre de libération algérienne. Cependant des variations existent selon les époques, les conditions politiques, et les situations, que nous ne pouvons ici décrypter.

### **3-2-1 Dénomination des espaces urbains sous les occupations espagnole et française**

Les noms des rues et places espagnoles exprimaient tantôt l'usage, tantôt un lieu vers lequel la rue menait, tantôt un caractère distinctif. Les relire, comme le remarque E. Cruck est une « charmante et instructive évocation du passé ! » (1958, p. 335). Ainsi, *calle principal de la carrera* (rue principale de la carrière) désignait la rue qui menait vers la carrière d'Oran ; *Paseo del principe y de la princessa* (promenade du prince et de la princesse) était attribuée certainement à une promenade qui longeait l'oued Rehhi au pied de l'enceinte espagnole ; *calle de los calabocillos* (rue des petits cachots), correspondait à la rue où se trouvait les prisons ; *Barrio de los gitanos* (quartier des gitans) désignait probablement une dominance ethnique d'un quartier. C'est, en effet, l'usage de l'espace ou sa caractéristique dominante qui déterminaient le nom de l'espace, à l'exemple de : *plaza del mercado o de la verdura* (place du marché ou places aux herbes), *plaza mayor* (place principale) et de *plaza de Iglesia Mayor* (place de



l'église principale). Ces dénominations ne nous rappellent-elles pas les appellations vernaculaires comme celles usitées dans les villes médiévales ?

Dès la prise d'Oran par les Français, tous les noms espagnols furent changés, remplacés par des noms, quelque peu, de même nature. Il s'agit d'une véritable re-territorialisation de la ville. Pour certains noms, ils évoquaient, comme leurs homologues espagnols, un élément qui caractérisait le site. La *Calle principal de la carrera* menant à la vieille Casbah fut renommée rue du Vieux-Châteaux. D'autres toponymes portaient des noms de lieux ou de villes étrangères comme les rues de Montebello, de Dresde, de la Moscova, de Médine, de Madrid, de Berlin, de Londres, de Rivoli, de Turin, de Gênes, de Milan, de Naples, de Vienne, d'Austerlitz, de Wagram ... ou impasses de Lisbonne, de Wagram... Le *Barrio de los gitanos* se nommera, selon l'hypothèse donnée par Cruck (1958), rue Tagliamento. Si ne nous pouvons émettre une hypothèse pour interpréter le choix de ces toponymes, il est important de relever que ceux-ci ne correspondaient ni à une dénomination honorifique, ni à une glorification de personnalités politiques (si ce n'est des saints), ni à un devoir de mémoire issue d'une volonté de perpétuer le souvenir d'une quelconque illustre personnalité. Néanmoins, c'était une pratique très courante de donner aux rues des noms de villes.

Comme quelques rues, les noms donnés aux toutes premières places réaménagées ou nouvellement conçues dans l'Oran espagnol, paraissent aussi s'appuyer sur une caractéristique dominante des lieux où elles s'étaient insérées. Ces désignations indiquent clairement leur ancrage géographique et leur signification urbaine. Pendant la première période de l'occupation française de 1840 à 1848, se présentent, deux catégories relatives à la dénomination des places:

A- Celles qui sont réaménagées à l'intérieur des murs d'enceinte portaient principalement le nom d'un édifice important, d'une porte ou d'une activité commerciale qui leur est proche. Par l'installation de l'Hôpital militaire français aux abords de la *plaza Mayor* espagnole, cette dernière est renommée place de l'Hôpital. La place de l'Eglise borde l'église Saint Louis construite sur ce qui restait de l'ancienne église Sainte-Marie de la Victoire des Espagnols. La place du Colysée est adossée à cet ancien théâtre de la Senora appelé le Colysée, la place des Carrières prend le même nom traduit en Français de la porte Bab-el-Djiara (porte des chauffourniers), les places du marché aux bois et de la halle aux grains portent le nom de ces activités commerciales qui certainement s'activaient aux abords de la mosquée du Pacha et au pied du Château Neuf.

B- Celles qui sont créées ou projetées à l'extérieur des murs aux bords de ce qui allaient devenir les futurs boulevards aux pieds des remparts, furent désignées par des noms d'importants personnages français. A l'exemple des places Nemours et d'Orléans qui semblaient honorées le prince Louis d'Orléans, duc de Nemours, un militaire français

qui se remarqua comme lieutenant général en Algérie entre 1834 et 1842 et participa à la prise de la ville de Constantine en 1836-37. Il en était de même pour la place Blanche, qui fut créée dans le quartier israélite ; une désignation qui pourrait correspondre au nom d'une reine de France du XIII<sup>e</sup> siècle, Blanche de Castille, qui fut régente pendant la septième croisade menée en Palestine. Mais c'est aux deux places sommairement tracées qui bordaient les deux principales portes de la ville, respectivement celle de Bab-es-Souk et celle de Canastel, que l'administration française a attribué des noms d'illustres Français de cette époque: de Napoléon, un leader politique de la Révolution française et de l'Empire, et de Kléber, un célèbre combattant tombé pour la Révolution. Ces nominations semblent avoir préfiguré les intentions politiques portées à ces deux espaces et aux transformations urbaines qui allaient en découler. Avec la construction de la Préfecture (1852) et du Grand hôtel de la Paix pour la place Kléber, et de l'Hôtel de Ville (1886) et du théâtre (1907) pour la place Napoléon, ces deux places sont devenues successivement les deux principales places de la ville française. La première constituait jusqu'aux années 1870 le centre de la ville dans le Vieil Oran remodelé. La deuxième symbolisait à partir de 1880 le nouveau centre de la ville nouvelle projetée. Toutes deux incarnaient sans nul doute le triomphe colonial.

Nous assistons alors à une terminologie nouvelle de qualification de l'espace urbain qui s'appuie principalement sur l'honorification de personnalités politiques, une pratique que Cruck (1958) déplorait car pour lui, les noms que donnaient les Anciens permettaient non seulement le repérage et l'identification mais aussi informaient sur l'usage de ces espaces ; ils pérennisaient en somme la mémoire des lieux. Cet auteur écrit que les noms qui glorifient hommes ou événements politiques « hélas !comme feuille d'automne, ils sont les uns après les autres lamentablement dispersés dès que souffle en rafales le vent des passions politiques » (Cruck, 1958, p. 336). En effet, les espaces urbains oranais porteront successivement plusieurs appellations en étroite relation avec les mouvements et les événements politiques produits en France.

Entre 1848 et 1870, pendant la II<sup>e</sup> République, les principaux boulevards, rues, et places qui se sont progressivement édifiés, portaient des noms ou événements qui représentaient le Second Empire français. A l'instar des places Kléber et Napoléon, ce sont principalement les boulevards Malakoff et de l'Empereur, ainsi que les places Impériale et Saint-Arnaud. Quant à la place Lolotte dessinée dans le quartier de Saint Antoine, nous n'avons aucune indication qui explique l'origine de son nom.

L'avènement de la III<sup>e</sup> République en 1870 et l'arrivée des Républicains au pouvoir, marque un tournant significatif dans l'attribution toponymique des espaces urbains. Quand la ville commença à être gouvernée par une municipalité démocratique, à partir de 1880, tous les espaces dont les noms évoquaient les représentants du Second Empire,

furent débaptisées pour porter de nouvelles dénominations. Ainsi, pour chasser les souvenirs de l'Empire, la place Impériale devient place de la République. La Place Napoléon prend le nom de Place de la Révolution mais maintient son ancien nom de Place d'Armes. La place Saint-Arnaud prend le nom de Place Hoche et la Place Lolotte celui de la Liberté. Le boulevard Impérial devient celui de National. Sauf la place Kléber maintiendra son nom initial car celui-ci honorait un martyr de la Révolution française. La mise à l'honneur de cette dernière reste une pratique permanente de l'administration française. Ainsi, plusieurs places porteront des noms qui l'évoquent, comme la place des Victoires, la Place de la Bastille, ou Place Sébastopol. D'autres places, porteront des noms de « têtes » qui ont gouverné la ville, ou contribué au progrès de la science. Ainsi le Square Garbé porte le nom de Charles Théodore Vicomte Garbé, secrétaire général et préfet de 1845 à 1850, puis conseiller général et Maire d'Oran de 1867 à 1868. Celui-ci fut, selon E. Cruck (1958), un fervent défenseur de la ville et un éminent personnage dévoué aux bien être des Oranais et surtout de ceux qui furent victimes de la famine et l'épidémie du typhus qui ont marqué cette période ; il fut lui-même emporté par cette dernière le 07 avril 1868. Quant à la Place de l'Hôpital qui fut rebaptisée Place de la Perle, nous n'avons aucune indication qui explique cette nomination.

La période de l'entre-deux Guerres mondiales fut aussi marquée par des transformations toponymiques. La Place de la Révolution (place d'Armes) est rebaptisée Place du Maréchal Foch et le boulevard National devient celui de Maréchal Joffre : des noms de personnalités militaires qui ont marqué l'histoire de la Première Guerre Mondiale. Le boulevard du Sud, celui qui fut la Tahtaha du quartier arabe, sera baptisé boulevard Joseph Andrieu, au nom de celui qui fut maire d'Oran entre 1870 et 1871. « Désavoué par le conseil municipal, suite à son appui au Gouverneur Gueydon Général favorable au régime militaire », ce maire dû démissionner, écrit M.K. Rouina (2006). Il semble qu'il fut réhabilité en donnant son nom à une place importante. Un nouveau square décoré par un monument aux Morts porte le nom de square du Souvenir en mémoire des combattants tombés pour la France. D'autres places mettent à l'honneur des figures qui ont dessiné ou gouverné la ville. Le nom du Square Emile Cayla est associé à celui du dessinateur du plan d'embellissement d'Oran de 1893. Le Square Lyautey porte le nom du « grand bâtisseur » qui, écrit Cruck (1958, p. 282), commanda la Division d'Oran de 1906 à 1908 avant de « pacifier » le Maroc ; il est orné d'une statue à son effigie. Le Boulevard Malakoff fut rebaptisé Dr. Jules Molle, docteur en médecine, fondateur de la « Ligue Latine » dans les années 1920 et militant pour l'union des « Latins » d'Algérie (Français, Espagnols, Italiens, Maltais) contre les juifs, qui, fut élu maire et puis député d'Oran de 1925 (ou 1921) à 1931.

La France socialiste d'après la Seconde Guerre mondiale apporte aussi son lot de changements. Le boulevard Dr. Molle fut ré-nommé boulevard Stalingrad, au nom de

la nouvelle capitale du pouvoir communiste de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. Selon Alfred Salinas (2004), le parti radical de l'Oranie exerçait une influence importante dans la municipalité, notamment entre 1944 et 1948, qui sous l'impulsion de Gandolphe, un imminent avocat, bénéficia d'une grande sympathie. Bâtonnier d'Oran de 1924 à 1927 puis exerçant un poste à titre d'intérimaire entre 1940 et 1943, Gandolphe fut une figure importante de ce parti. Le Square Garbé où la fédération radicale avait son siège fut débaptisé en 1946 pour prendre le nom de « Gastonnet » Gandolphe, en mémoire du fils du dit Gandolphe, qui mourut noyé en tentant de sauver une amie emportée par la mer (Salinas, 2004, p. 255). La place Dr. Roux, bordant l'hôpital civil de la ville, porte le nom de cet illustre médecin français et collaborateur de Pasteur, qui a découvert le traitement contre la diphtérie et dirigé l'institut Pasteur de 1904 à 1933.

### **3-2-2 Réappropriation territoriale et nouvelle dénomination des espaces après l'indépendance**

En renommant les lieux, l'homme reprend possession de son espace. A son tour, pour rompre avec le passé colonial, l'Algérie indépendante procéda au changement toponymique des places, surtout de celles qui évoquaient les noms et événements inhérents au triomphe colonial, en calquant la même politique menée autrefois par la puissance française. Les places seront débaptisées et porteront des noms de personnages, dates ou faits liés à la Révolution algérienne. Le premier texte réglementaire correspondant aux noms des lieux fut établi par le Décret du 5 avril 1963 relatif aux hommages publics<sup>92</sup>.

Si les places d'Oran sont dénommées par des figures ou des événements qui ont honoré la guerre de libération, chaque nouveau nom semble avoir été déterminé en analogie avec ce que représentait son ancien nom. Ainsi, la Place Maréchal Foch, qui symbolisait depuis sa création le vainqueur colonial, mémoriserà la date du déclenchement de la Révolution algérienne : elle sera rebaptisée Place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954. La Place de la Bastille qui évoquait la Révolution française, sera dénommée Place du Maghreb alléguant certainement la reconstruction de celui-ci. La place Jeanne d'Arc qui portait le nom de l'héroïne de l'histoire de France en tant que chef de guerre et sainte de l'Église catholique au XV<sup>e</sup> siècle, portera le nom de Place Kahina, valeureuse guerrière berbère des Aurès de la fin du VII<sup>e</sup> siècle. La place des Victoires est rebaptisée Place Abdelmalek Ramdane et la Place Hoche est renommée Place Commandant Medjdoub : deux places qui honorent toutes les deux des martyrs de la guerre de libération.

---

<sup>92</sup> Une série de textes sont venus progressivement le compléter, le dernier en date est celui de l'arrêté interministériel du 4 février 1998 fixant les modalités et les critères de propositions de dénomination et de débaptisation des lieux et des édifices publics. Ce texte renforce le rôle du Ministère des Anciens Moudjahidines dans cette action de dénomination des lieux (cf. Atoui 2004).

L'esplanade Joseph Andrieu sera baptisée Esplanade de l'Indépendance sans doute en raison de son appartenance à un haut lieu de la résistance algérienne. Le Square Gandolphe qui honorait un fameux avocat sera dénommé Maître Thuveny, un avocat français qui, selon Abdelkader Ougouag, fut assassiné au Maroc pour avoir défendu les nationalistes algériens. Cet avocat apporta dans les années 1950 assistance au Comité d'avocats algériens qui défendait les membres de l'Organisation Secrète (OS) algérienne (Ougouag, 1993). D'autres places portent des noms de villes des pays d'Afrique qui ont fortement soutenu la Révolution algérienne. Le Square du Souvenir, portera le nom de Bamako probablement en référence à la participation d'une délégation des femmes algériennes au congrès de Bamako du 19 janvier 1960. Le Square Lyautey prend le nom de Place Port Saïd – ville égyptienne du canal de Suez – nom qui remémore la nationalisation en 1956 de la Compagnie du canal par le président égyptien Gamal Abdel Nasser.

Les circonstances exactes qui ont motivé le choix de ces toponymies nous sont toutefois inconnues. Les travaux liés à la toponymie urbaine, en particulier celle relative aux noms des voies de communication, sont quasi-inexistants. Néanmoins, les études menées par Brahim Atoui (1996, 2004) peuvent constituer une référence utile et nous éclairer sur les pratiques toponymiques appliquées en Algérie.

En analysant ce qu'il appelle les odonymes d'Alger, B. Atoui (2004) porte une critique acerbe à l'encontre des politiques odonymiques menées après l'indépendance. L'odonymie est définie, selon lui, « comme l'étude de la toponymie urbaine » associée aux voies de communication (p. 23). Après avoir passé en revue la politique nationale de dénomination et de normalisation des noms des lieux, il écrit que l'attribution toponymique en Algérie s'est faite dans la précipitation, en ne suivant aucune règle, si ce n'est celle de la dé-baptisation de noms coloniaux et celle de glorification des martyrs de la révolution. B. Atoui relève la pauvreté en nombre et en qualité des noms. Il précise ainsi que le nombre d'odonymes n'a guère changé depuis le temps de la France et que du point de vue de la qualité, ces dénominations illustrent un manque d'effort d'imagination car elles n'ont puisé que dans l'histoire récente de l'Algérie. Le passé ancien est totalement absent et l'ouverture sur le monde est très peu marquée dans le paysage toponymique local, remarquera-t-il. Il ajoute aussi que l'attribution de noms de personnalités historiques à des lieux est souvent en disproportion avec leur stature réelle (Atoui 2004, p. 40-44).

A Oran, malgré l'attribution officielle de nouveaux noms aux places, c'est toujours les dénominations anciennes qui persistent dans le langage courant des Oranais. Les enquêtes que nous avons menées aussi bien par les entretiens que par les questionnaires, indiquent clairement que les habitants et les usagers ordinaires de la ville méconnaissent les nouveaux noms des places ; l'absence de plaque ou moyen d'identification sur les

lieux peut en partie expliquer cette situation. La Place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954 est toujours appelée place d'Armes, celle de l'Indépendance garde son ancien nom arabe de Tahtaha. Les places de la Bastille, des Victoires et Hoche, maintiennent leurs noms, sauf pour la première qui est parfois désignée aussi par place de « la grande poste », en rapport au bâtiment public de la Poste qui lui fait face (cf. tableau 3).

Cette désignation à un édifice public est, en effet, assez répandue. L'exemple le plus frappant est celui de la place Kahina. Ni ce nouveau nom, ni son ancien nom de Jeanne d'Arc ne sont connus et utilisés par les Oranais. Cette place est appelée place de la cathédrale en raison de la présence de l'imposante cathédrale du Sacré Coeur. La place d'Armes est aussi désignée parfois par la place de la Mairie, du bâtiment monumental qui fut au temps des Français l'Hôtel de ville. Le square Port Saïd, ex Lyautey, est connu uniquement par la place des crémeries à cause de deux glaciers qui l'occupent depuis les années 1980. Un square sans nom est appelé square de la punaise de par la forme en punaise du petit monument posé en son centre.

Aujourd'hui, beaucoup de lieux urbains sont indiqués par différents éléments qui peuvent les caractériser. Cette situation est d'autant plus forte dans les nouveaux quartiers, construits après l'indépendance, dont les rues sont rarement dénommées. En l'absence de dénomination officielle, l'usage impose des appellations diverses, comme le dit très justement Atoui (2004). Les habitants attribuent spontanément des noms aux espaces, notamment à ceux qui leur servent de repère. Ainsi, voies, places, et ronds points en particulier, sont nommés soit par un équipement qui leur fait face, soit par le quartier qui les jouxte, soit par un élément qui les orne. Rond point centre commercial d'el Morchid, rond-point clinique Nakkache, rond-point cité Jamel, rond-point des HLM, rond point *e-nakhla* (du palmier), rond-point Sheraton, rond-point Méridien, sont autant d'exemples qui illustrent une forme de « compétence » des habitants d'octroyer des « noms » à des espaces que nous pouvons qualifier de non lieux. Un espace ne devient lieu que s'il est attribué d'un nom reconnaissable et significatif.

Les noms de lieux sont des éléments essentiels de la mémoire collective. « Les hommes vivants en société usent des mots dont ils comprennent le sens, c'est la condition de la pensée collective. Or, chaque mots (compris) s'accompagne de souvenir et il n'y a pas de souvenir auquel nous ne puissions faire correspondre de mots », écrit Maurice Halbwachs (cité par Atoui 2004, p. 48). Cet extrait nous éclaire sur l'importance des noms donnés aux places, de leur diffusion à temps par des plaques apposées sur les lieux et de leur mise en valeur par des statues ou autres objets commémoratifs. Comme en témoigne le rond-point appelé Zabana, le seul rond point baptisé officiellement. La stature du feu Ahmed Zabana en tant que fils d'Oran et grand martyr de la révolution algérienne, et sa mise à l'honneur par une statue à son effigie se dressant au milieu du rond-point semble participer à la concordance entre usage officiel et usage local.

Tableau 3 : Aventure des noms des principales places d'Oran. Réalisation F. Kettaf

Période française					Après l'indépendance	Noms dans le langage populaire
-1840	1840-1848	1848-1870	1880-1920	1920-	Noms officiels	
					1962 -	
<i>Principal</i>	De l'Hôpital	De l'Hôpital	De la Perle	De la Perle	Echeikh Abdelkader	De la Perle
D'Armes	Napoléon	Napoléon	De la Révolution (ou d'Armes)	Maréchal Foch	du 1 <sup>er</sup> Novembre 1954	D'Armes
	Kléber	Kléber	Kléber	Kléber	Boudali Hasni	Kléber
		Impériale	De la République	De la République	ANP (Armée Nationale Populaire)	
		Des Quinconces	Des Quinconces	Des Quinconces	Frères Bekhada	
		Saint-Arnaud	Hoche	Hoche	Cdt Medjdoub	Hoche
			Des Victoires	Des Victoires	Abdelmalek Ramdane	Des Victoires
		Du Saint-Esprit	De la Bastille	De la Bastille	du Maghreb	De la poste
				Jeanne d'Arc	Kahina	De la cathédrale
		<i>Tahtaha</i>	Bd du Sud	Bd Joseph Andrieu	Bd de l'Indépendance	<i>Tahtaha</i>
				Du souvenir	Bamako	
				Lyautey	Port Saïd	Des crémeries

---

## Conclusion de la première partie

---

Après avoir proposé une esquisse sur le débat autour du concept de l'espace public et des espaces publics dans les sciences sociales et dans l'environnement de l'architecture et de l'urbanisme, d'avoir considéré du point de vue historique, formel et fonctionnel l'évolution de « la place dans la ville », et d'avoir présenté les principaux outils et méthodes adoptés sur ce volet de notre recherche, nous nous sommes attachés à saisir les facteurs qui interviennent dans la fabrication des espaces de la ville, pour mieux comprendre la genèse et l'évolution des places d'Oran. Pour ce faire, il nous est apparu intéressant de remonter aussi loin dans le temps et d'examiner l'environnement géographique, politique, économique-démographique ainsi que l'application des « modèles urbains » et/ou des outils d'urbanisme, inhérents aux trois temps historiques majeurs de la « fabrication » d'Oran. Les temps des occupations espagnole et turque, le temps fort de la colonisation française, et la période qui suit l'indépendance. On peut faire correspondre ces trois temps, de manière un peu schématique avec le risque que cela comporte, à trois principaux paradigmes urbains : ceux de la « ville traditionnelle », de la « ville moderne », de la « ville fonctionnelle ».

A Oran, ville millénaire à multiple héritage, les places constituèrent jusqu'aux années 1940 des espaces urbains essentiels dans l'organisation et la structure de la ville. L'occupation française illustre, cependant, la période la plus significative de production des places publiques, notamment à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, quand la ville, passant du pouvoir militaire à l'administration civile, s'étendit hors les murs. Les espaces publics « à la française » constituent, en effet, l'essentiel du fondement de l'espace urbain oranais contemporain. Dans un premier temps (1831-1870), le dessin de la ville porté principalement par les officiers du Génie se réfère aux principes de la ville régulière, ordonnancée et aérée, largement développés au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe (Tsakopoulos, 1994 ; Malverti, 1994 ; Picard 1997). Mais la construction de l'espace urbain se faisait au fur et à mesure du développement de la ville, sans grand dessein et sans plan d'ensemble. Dans une deuxième phase (1870-1930), l'aménagement de l'espace urbain s'est appuyé sur le grand dessin et la monumentalité. Cet urbanisme paraît s'inspirer quelque peu du modèle haussmannien avec ses grands boulevards, places et squares. Dans un troisième moment (1930-1940), c'est la pratique de planification et l'établissement des Plans d'aménagement, d'Embellissement et d'Extension (PAEE) qui s'applique (Lespès, 1938 ; Frey 2004). L'urbanisme moderne fit ainsi son entrée dès les années 1940, d'abord avec ses hauts immeubles résidentiels greffés dans les tissus existants, et ensuite avec ses grands ensembles d'habitats qui



s'imposent jusqu'à l'heure actuelle comme l'outil fondamental de la construction de la ville (Deluz, 1989 ; Semmoud, 1995 ; Dris, 2002). C'est dans ce contexte, imprégné par la pensée urbanistique fonctionnaliste, que la place répondant aux canons classiques a disparu, au profit de grands espaces ouverts qui ne participent plus à la structuration urbaine de la ville contemporaine.

Partie intégrante d'un réseau continu et hiérarchisé des espaces publics, les places d'Oran sont diverses, et chacune d'entre elles revêt un ou plusieurs rôles dans l'organisation de la structure urbaine. Ce réseau fut fortement influencé à la fois par la géographie tourmentée du site, par les traces de la ville existante et par les modèles urbains et architecturaux inhérents à chaque période. Ainsi, nous avons pu établir une typologie des places d'Oran : les places qui sont construites aux portes de la ville, celles qui symbolisent la puissance coloniale, celles qui servent d'écrin à des édifices et monuments importants, celles qui articulent différentes structures viaires, celles qui servent de parvis d'églises, celles qui aèrent et ponctuent les grands parcours, et enfin, celles qui structurent de larges lotissements. Elles sont des places d'embellissement, de desserrement urbain, mais aussi des espaces où s'exprime la sociabilité urbaine, et comment celle-ci évolue du temps de la colonisation au temps de l'indépendance du pays.

Les places d'Oran s'illustrent aussi par la variation de leurs noms qui sont saisis comme des symboles de chaque passage marqué par un événement politique ou un changement de régime. Les noms des places d'Oran incarnent dans cette évolution à travers l'histoire de la ville, une fonction symbolique d'appropriation territoriale.

Après avoir saisi la genèse et la formation des places d'Oran, ainsi que le rôle ou les différents rôles qu'elles occupent dans l'espace urbain, la deuxième partie de ce travail examinera le traitement des espaces publics au sein de la pratique de la planification urbanistique contemporaine.



---

**DEUXIEME PARTIE**

---

**L'ESPACE PUBLIC ET SON  
TRAITEMENT DANS LA  
PLANIFICATION URBAINE**



---

**CHAPITRE 4. L'ESPACE PUBLIC DANS LES  
PRATIQUES URBANISTIQUES**

**CHAPITRE 5. ESPACE PUBLIC ET PROJET  
URBAIN : UN SIMULACRE URBANISTIQUE**

---



## INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

L'espace public est – en amont – un espace programmé, géré et ordonné par les pouvoirs publics. Il est aussi un espace de compétences de savoirs et de connaissances pratiques détenus par des opérationnels et des concepteurs (architectes ou urbanistes). Ainsi, la deuxième partie de cette thèse tente d'examiner le traitement de l'espace public au sein de la planification urbanistique. Elle est composée de deux chapitres.

Le premier chapitre aborde l'espace public dans les pratiques de la planification urbanistique appliquée en Algérie. Il est constitué de trois volets. Le premier volet rappelle l'urbanisme colonial et celui appliqué après l'indépendance. Il analyse ensuite les instruments d'urbanisme en vigueur, ceux du PDAU et des POS, afin d'en examiner l'impact sur la production et l'aménagement des espaces publics. Il met en évidence ce que nous qualifions comme la « déshérence des espaces publics dans l'urbanisme oranais ». Le deuxième volet aborde de façon générale le rôle des acteurs dans le processus de conception, construction, aménagement, transformation des espaces publics. La compréhension de ces derniers, et l'action qui pourrait être déclenchée à leur égard, passe par l'analyse des acteurs dont les actions performatives ont des effets directs ou indirects sur l'environnement urbain. Ces actions nous éclairent dans le troisième volet, à savoir comment et pourquoi l'espace public demeure le « maillon faible » de la planification et de l'aménagement urbains d'Oran. Dans cette perspective, nous appréhendons deux problématiques étroitement liées: celle de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, et celle de la reproduction des savoirs de l'architecture et de l'urbanisme dans le contexte algérien.

Le deuxième chapitre examine l'espace public dans les projets urbains contemporains. Ce chapitre considère d'abord l'environnement conceptuel, idéologique et « appliqué » du projet urbain, vu d'après la doxa urbanistique dominante qui saisi le projet urbain comme une nouvelle démarche stratégique dans laquelle l'espace public occupe une place majeure. Il interroge ensuite l'application de cette démarche en Algérie et analyse les projets urbains en cours. Dans cette analyse, il est question d'examiner comment les espaces publics sont aujourd'hui pensés, conçus, produits, aménagés et gérés à l'aune de l'approche du projet urbain, en essayant de déterminer l'implication et le rôle des acteurs institutionnels et techniques dans les projets urbains oranais. Pour cela, nous avons choisi trois catégories de projets: a) deux grands projets urbains, celui de l'aménagement du front de mer et celui du tramway ; b) des projets d'espaces verts ; c) deux projets de production et de gestion des espaces publics : il s'agit pour l'un, de l'élaboration d'un nouveau POS et, pour l'autre, de la production des espaces publics « ordinaires ». L'analyse de ces projets a mis en relief la problématique d'une production et d'une gestion désastreuses des espaces publics. Ainsi le couple espace public-projet urbain demeure dans le cadre oranais un réel simulacre urbanistique.





## CHAPITRE 4

### L'ESPACE PUBLIC DANS LES PRATIQUES URBANISTIQUES

Ce chapitre tente d'examiner la place qu'occupe la conception des espaces publics dans les pratiques urbanistiques d'Oran. Notre argumentation est organisée en trois volets principaux. Le premier a pour objectif d'appréhender les tendances générales des politiques urbaines développées en Algérie depuis l'indépendance, en nous appuyant notamment sur les travaux d'un certain nombre de chercheurs qui ont traité ce sujet et en tenant compte plus particulièrement des transformations de la ville d'Oran<sup>93</sup>. Ce volet analyse en particulier la place de l'espace public dans l'élaboration et l'application des instruments d'urbanisme en vigueur. Le deuxième volet identifie les différents acteurs et leurs rôles à l'égard des espaces publics. Le dernier aborde la question des compétences de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre urbaine dans la perspective de mettre en relief la problématique de l'enseignement de la conception urbaine et de l'espace public saisi comme son corollaire dans les écoles d'architecture en Algérie.

L'hypothèse qui peut être formulée ici est que malgré l'évolution des politiques urbaines et des instruments d'aménagement, les pratiques urbanistiques restent imprégnées d'un déni inconsidéré de l'importance des espaces publics dans la ville.

---

<sup>93</sup> A titre indicatif nous renvoyons aux travaux de Jean-Claude Brûlé et Jacques Fontaine dans *Aménageurs et aménagés en Algérie* (2004) et dans *Le Grand Maghreb*, sous la direction de François Troin (2006) ; de Pierre Signoles, Galila El Kadi, Rachid Sidi Boumedine (1999a), *L'urbain dans le monde arabe* ; de Maouia Saïdouni (2000), *Éléments d'introduction à l'urbanisme : histoire, méthodologie, réglementation*, de Abed Bendjelid (2010), *Villes Algériennes* ; de Jean-Marie Miossec (2009), *Terrains et échelons de la gouvernances : expériences en France et au Maghreb* ; et du rapport scientifique du projet « *Faire la ville en périphérie(s) ? Territoires et territorialités dans les grandes villes du Maghreb* » financé par le FSP (Ministère des Affaires Etrangères France) dirigé par Pierre Signoles (2006-2010).

## 4-1 L'URBAIN EN ALGERIE : LA DESHERENCE DES ESPACES PUBLICS

### 4-1-1 L'urbanisme colonial : un aperçu historique

Pour retracer l'histoire de l'urbanisme et des villes en Algérie, on ne peut faire l'impasse du fait colonial. En effet, l'évolution de l'urbanisme en Algérie a été imprégnée, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents et notamment au chapitre 2, et continue de l'être par les modèles français. Il est donc utile de proposer un bref aperçu rappelant l'évolution des politiques urbaines coloniales. Pour les appréhender, Saïdouni (2000) établit trois périodes : celle d'avant 1919 qui est marquée par l'introduction de l'urbanisme militaire, qui s'appuie sur le modèle occidental des tracés de villes et dont l'outil principal a été le plan d'alignement et des réserves. Ce dispositif permettait la création progressive d'espaces urbains sous forme de lotissements successifs. Cette pratique correspondait à un type d'urbanisme dit de « lotissement » que la France employait dans ses colonies et qui trouve ses origines dans les préoccupations fonctionnelles et hygiénistes apparues au XIX<sup>e</sup> siècle en Europe.

La période de 1919 à 1948 illustre l'apparition en France de ce qui est appelé « l'urbanisme de plan ». La première phase de cette période, celle qui correspond à l'après première Guerre mondiale, est marquée par une croissance économique et urbaine importante qu'il fallait gérer et organiser. C'est en ce sens que la loi Cornudet (1919-1924) a institutionnalisé les *Plans d'Aménagement, d'Extension et d'Embellissement* (PAEE) et a introduit la planification urbaine en France et dans ses colonies. En Algérie, cette loi est rendue applicable par le décret du 05 janvier 1922. Oran fut ainsi dotée de PAEE, dont les plus connus sont le plan dit « projet Wolf » (Wollf selon Frey) de 1927 et ceux élaborés par les frères et fils Danger entre 1931-1936 (Frey, 2004).

En dépit du fait que ces nouvelles méthodes ont jeté les premiers jalons de l'urbanisme fonctionnaliste à l'aune de concepts et de pratiques comme l'analyse urbaine, les fonctions, le zonage, les systèmes de circulation et de transports, elles n'ont pas rompu totalement avec l'art urbain et l'urbanisme d'alignement. Les îlots, les espaces publics et l'alignement sont restés les fondements de l'espace urbain. L'intérêt manifeste de cette époque est dans ce qu'elle a introduit comme nouvelles démarches urbanistiques : la planification et le document plan (cf. Berdoulay & Soubeyran, 2002).

C'est à partir de 1948, que l'application de la planification urbaine moderne devient effective. Le projet d'aménagement et d'extension d'Oran de 1948 de Gaston Bardet introduit une nouvelle dimension des problèmes d'urbanisme, notamment celle liée à l'espace social (Frey, 2004) et une démarche résolument fonctionnaliste fondée sur le principe de séparation fonctionnelle, de grille d'équipements et d'organisation des

réseaux, de transport en particulier. Cette démarche s'illustre par un ambitieux programme urbanistique mis en œuvre à partir de 1951, qui commence à rompre peu à peu avec les pratiques urbanistiques antérieures. La réalisation en périphérie de cités de type HLM « confort » et de type habitat pavillonnaire pour les Européens, de cités de recasement et de type HLM « simple confort » pour les Musulmans, ainsi que l'établissement du 2<sup>ème</sup> boulevard de circulation périphérique en témoignent (Benkada, 2001).

Mais il faut attendre la fin des années 1950 pour que les nouveaux instruments réglementaires d'urbanisme soient établis pour répondre à la problématique de la reconstruction à laquelle a été confrontée la France de l'après deuxième Guerre mondiale. C'est dans cette conjoncture que les outils répondant au modèle de la ville fonctionnaliste se sont imposés avec force dans la production de l'espace urbain. Ce modèle de ville, défini par la Charte d'Athènes<sup>94</sup>, s'illustre par les grands ensembles, les villes nouvelles, le règne du « standard », le zonage et la *tabula rasa*. Les principes de la ville « classique » ont été radicalement inversés. La relation rue-parcelles-bâtimens n'est plus l'élément fondateur du tissu. Le bâtiment détaché de son socle se trouve ainsi isolé et multiplié à l'identique sur un vaste territoire où l'orientation est-ouest, orientation privilégiée du logement, constitue un des principes forts de l'organisation du plan d'ensemble (Panerai & al. 2006). L'espace entre les bâtis devient vague et résiduel et le plan urbain donne la primauté aux véhicules motorisés sur le piéton. La notion de plan de masse, refusant la prise en compte de toute contrainte spécifique d'implantation, dès lors, prend le dessus sur celle de la composition urbaine (Gibbert, 1971 ; Riboulet, 1998 ; Pinon, 2004).

Cette période correspond pour l'Algérie à l'élaboration du Plan de Constantine (1958-1959). Ce dernier avait pour vocation l'établissement de nouvelles mesures économiques et sociales pour juguler les « révoltes algériennes » qui avaient secoué tout le territoire dès 1954. Un *Plan d'Urbanisme Directeur* (PUD) fut établi en 1959 dont l'un des objectifs majeurs est le lancement de nombreux projets de construction de logements sociaux afin de reloger la population de l'habitat précaire, en particulier des bidonvilles. Ainsi apparaît la première *Zone à Urbaniser en Priorité*, la ZUP-Est – l'ancêtre de la ZHUN des années 1980 – qui adopte résolument les principes de l'urbanisme moderne. Le Plan de Constantine, mis en place aussi comme projet expérimental (Marié, 1989), a eu des effets aussi bien sur les nouvelles méthodes

---

<sup>94</sup> Ce document, publié en 1943 par Le Corbusier, définit les critères d'une ville moderne. Il préconise quatre fonctions: Habiter, travailler, se divertir et circuler. Le plan Voisin dessiné par Le Corbusier en 1925, qui envisage la démolition du centre de Paris, correspond aux multiples projets de « Cité radieuse » abstraitement implantés. Le Corbusier est l'une des figures importantes des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM) fondés en 1928 à la Sarraz Suisse, qui avaient pour rôle de promouvoir l'architecture et l'urbanisme moderne. (Le Corbusier, 1957)

d'aménagement en France que sur celles qui ont produit la planification urbaine en Algérie après l'indépendance.

C'est, en effet, le *Plan d'Urbanisme Directeur* et, son pendant, le *Programme* qui constituent les instruments réglementaires significatifs qui régissent la production de l'espace urbain en Algérie depuis le plan de Constantine. Ce plan approche l'espace en termes statistiques et quantitatifs. Il a pour rôle de mettre « en relation la structure démographique (nombre de population), la structure économique (équilibre emploi-population, localisation et surface à réserver aux activités économiques) et la structure spatiale (zonage) » (Saïdouni, 2000, p. 204). En France, les *Zones à Urbaniser en Priorité* (ZUP), constituent une procédure administrative d'urbanisme opérationnel élaborée dès 1960 spécifiquement pour les zones périphériques d'extension. Créées *ex nihilo*, elles sont accompagnées par une grille d'équipement qui est établie en fonction d'une hiérarchie partant de l'unité de voisinage au grand ensemble.

En Algérie, la situation était certes quelque peu différente de celle de la France pour que ces instruments puissent marquer de manière significative l'espace urbain des périphéries des villes algériennes. Il faut noter aussi que cette période coïncidait avec celle de la guerre pour l'indépendance. Toutefois, ces instruments ont été reconduits et ont continué à avoir une grande influence sur les instruments d'urbanisme de l'Algérie indépendante.

#### **4-1-2 L'urbanisme après l'indépendance**

Le modèle de développement à l'aune de l'indépendance est fortement marqué par la politique volontariste d'industrialisation menée par l'Etat et de son corollaire de développement urbain. Les trois premières années, de 1962 à 1965, étaient caractérisées par l'instabilité politique. Puis la période de 1965 à 1975, était plus marquée par le remaniement de la trame urbaine à l'échelle nationale que par l'aménagement urbain et l'urbanisme, la priorité étant donnée à la construction, selon une conception jacobine, de l'Etat-Nation pour instaurer l'unité nationale (Brûlé & Fontaine, 2004 ; 2006). La quasi-absence d'orientation en matière d'aménagement urbain jusqu'aux années 1975 s'explique sans doute par le fait qu'au lendemain de 1962, Oran, comme toutes les grandes villes d'Algérie, s'est retrouvée avec un vaste parc immobilier vacant que la population algérienne allait peu à peu occuper. En 1960, la commune d'Oran comptait 305.000 habitants et en 1962, 200.000 Européens allaient quitter la ville (dira un dénombrement colonial, cf. ESA, Nation Unies, 2007). Ainsi, Oran perd soudainement deux-tiers de sa population. C'est pourquoi pendant une dizaine d'années, très peu de constructions et de projets d'habitat ont été entrepris. La ville s'est occupée tout au plus à terminer les projets déjà entamés dans le cadre du plan de Constantine qui sont restés inachevés, en particulier celui du 2<sup>ème</sup> boulevard

périphérique et des quelques projets d'habitat collectif et individuel dits opérations « carcasses ». En 1966, l'agglomération oranaise a atteint 342.293 habitants dont 323.485 pour la commune d'Oran (ONS) récupérant en six ans sa population de 1960. C'est à partir des premières années de 1970, que les besoins se sont fait sentir en matière de logements et d'emplois (Benkadda, 2004).

A partir de 1970-1975, les chefs-lieux de wilaya (département) et en premier lieu, les métropoles régionales, ont été pourvues de zones industrielles importantes, vouées à accueillir une population de plus en plus nombreuse. L'Algérie, riche de ses recettes d'hydrocarbures et forte de sa politique socialiste et autoritaire, arbore alors une politique du « *tout planifié* » ou du « *tout Etat* », allant de « l'aménagement équilibré du territoire » à la densification de la trame urbaine, en passant par la recherche d'une stratégie cohérente de développement rural (Saïdouni, 2000 ; Brûlé & Fontaine, 2004 ; 2006).

Toutefois, deux tendances de la planification urbaine peuvent être distinguées : celle de 1962 à 1990 caractérisée par l'État planificateur et contrôleur, et celle de 1990 à nos jours que l'on peut définir par l'État régulateur et contrôleur (cf. Sidi Boumedine, 1999 ; Saïdouni, 2000).

De 1962 jusqu'au milieu des années 1970, l'aménagement urbain et l'urbanisme ne constituaient pas encore une préoccupation pour les planificateurs, exception faite pour la ville d'Alger. La priorité étant accordée à l'organisation et à la hiérarchisation de l'armature urbaine héritée, afin de rééquilibrer l'ensemble du territoire ; la région Est étant moins développée que celle de l'Ouest et le Sud beaucoup moins peuplé que le Nord du pays (Bendjelid & al. 2004 ; Brûlé & Fontaine, 2004 ; 2006).

L'urbanisme réglementaire est entrepris, en effet, suite à la promulgation en février 1974, de la loi portant sur les Réserves foncières communales qui permet la mise à disposition des terres à l'intérieur des périmètres urbains des villes, afin que les collectivités locales puissent lancer des projets de construction de zones d'habitat, d'activités et d'équipements. C'est à partir de cette loi que sont mis en place de nouveaux Plans Directeurs d'Urbanisme (PUD), lesquels s'inscrivent en droite ligne des PUD français et dont l'objectif est de tenter de maîtriser le développement anarchique des villes. Ils devaient déterminer les grandes orientations en termes d'extension spatiale, définir et réglementer les différents périmètres à urbaniser. Oran fut donc dotée d'un Plan d'Urbanisme Directeur en 1977. Limités par une démarche linéaire et élaborés par une méthodologie « simplificatrice de la nature et de la dynamique de l'espace urbain » (Saïdouni, p. 211), ces Plans eurent peu d'efficacité réelle. Il faudra attendre 1975-1976 pour que s'établissent deux nouveaux instruments d'aménagement urbain qui seront largement utilisés sur tout le territoire national: les *Zones d'Habitat Urbain Nouvelles* (ZHUN) et les *Zones Industrielles* (ZI). Ces instruments, furent

accompagnés dès le début des années 1980 par un troisième procédé, celui des lotissements, distribués en lots individuels ou en lots collectifs pour des coopératives immobilières (Saïdouni, 2000, Brûlé & Fontaine, 2004 ; 2006).

Le programme d'habitat de type ZHUN comportait l'implication du Ministère de l'habitat ou parfois des collectivités locales, d'un bureau d'étude étatique ou encore la Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire (CADAT) en tant que maître d'œuvre, et des entreprises de réalisation, souvent aussi étatiques. Ce programme avait pour objectif de rattraper le retard en matière d'habitat urbain et d'équipements. La ZHUN est conçue sur les mêmes bases conceptuelles que celles de la ZUP française<sup>95</sup>. Elle s'illustre par la construction d'un grand ensemble de logements collectifs et de leurs supposés équipements et services sur des assiettes foncières importantes, situées souvent en périphérie des villes, et suivant des systèmes constructifs industriels comme la préfabrication.

Les ZHUN se caractérisent par un ensemble d'immeubles identiques, de trois à quatre étages, agencés aléatoirement dans un vaste terrain vierge, disposant d'une série d'équipements d'accompagnement, souvent non réalisés, à l'exception de l'école. L'organisation du plan est souvent pensée selon les chemins des grues. Les espaces entre les bâtis, parfois de superficies très importantes, projetés comme espaces verts, se retrouvent en réalité vides et sans aménagements ; ils ne disposent d'aucun statut particulier. Comme l'illustrent à Oran les espaces de la ZHUN Seddikia construite en 1978 (figures 36 et 37), et plus encore ceux de la ZHUN USTO édifiée à partir 1982 (figure 38 et 39).



Figure 36: Oran ZHUN Seddikia : vastes espaces vides et peux aménagés. Photos : F. Kettaf (juin 2011)

---

<sup>95</sup> La ZUP est largement critiquée aujourd'hui du fait d'avoir induit la prolifération de cités dortoirs, de la fragmentation spatiale et la marginalité sociale.



Figure 37 : Plan ZHUN Seddikia, cité 1.240 logements. Traitement et mise en forme : F. Kettaf

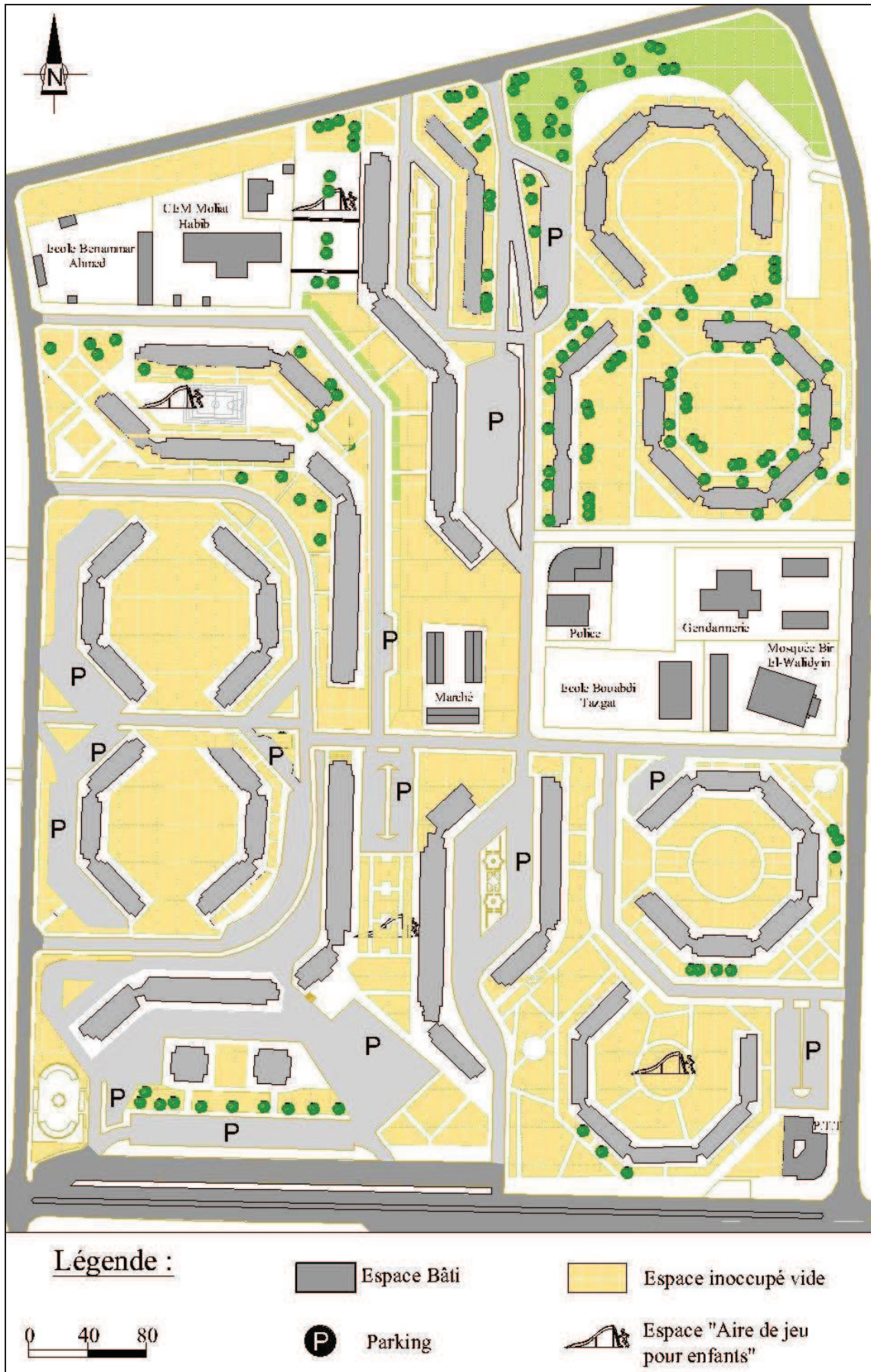


Figure 38 : Plan ZHUN USTO, cité 1.500 logements. Traitement et mise en forme : F. Kettaf





Figure 39 : Oran ZHUN USTO : vastes espaces en « déshérence ». Photos : F. Kettaf (juin 2011)

Plus qu'une procédure technique et administrative qu'un instrument d'urbanisme, la ZHUN constitue le véritable dispositif de l'urbanisation en Algérie, les villes ayant connu par ce dispositif une extension urbaine exponentielle. Cependant, même si le besoin en logements fut amélioré, il n'en demeure pas moins que l'espace urbain produit offre un paysage de désolation : dégradation précoce des immeubles, pauvreté du langage architectural, dégradation des espaces extérieurs, manque d'équipements, isolement, ... Plus encore, les espaces libres, laissés en déshérence, connaissent souvent des détournements d'usage, qui sont parfois nuisibles à la qualité esthétique de l'environnement bâti dans un cadre d'une « gestion communale complaisante », dira Ammara Bekkouche (citée par Bendjelid, 2010, p. 13)<sup>96</sup>.

Il est clair que la démarche urbanistique standardisée des ZHUN a mis au centre de sa priorité le nombre de logements à construire et a relégué au second plan la dimension spatiale et la maîtrise du sol urbain. Cette procédure a eu pour conséquence de produire de grands bouleversements morphologiques, une fragmentation spatiale visible, une discontinuité manifeste entre centre et périphérie et un étalement urbain considérable (Gaïd & Kettaf, 2008). L'absence du concept de l'espace public comme élément fondamental de la construction du tissu urbain a eu inéluctablement pour effet « la désintégration systématique des espaces d'urbanité » (Saïdouni, 2000, p. 212).

A une plus grande échelle, la réalisation des ZHUN presque à l'identique sur l'ensemble du vaste territoire algérien, sans prendre en compte les spécificités géographiques, climatiques et culturelles va, à terme, gommer le caractère propre de chaque ville. Désormais, toutes les périphéries des agglomérations algériennes du Nord au Sud se ressemblent et offrent une image répétitive et monotone. Cette politique urbaine de tout planifié et de tout homogénéisé a perdu de vue la nécessité de rechercher à produire un urbanisme, bien évidemment moderne mais adapté aux spécificités locales. Elle a fini par fabriquer des espaces urbains pauvres comparés à ceux du passé (Bendjelid, 2010).

<sup>96</sup> Les espaces des ZHUN sont des terrains domaniaux et sont inévitablement convoités. Ils peuvent être vendu par préemption ou aux enchères publiques pour des réalisations d'équipements.

Marc Côte utilise l'expression de « jacobinisme spatiale » pour qualifier l'intégration nationale à travers l'espace qui se manifeste par « un gommage systématique des différences géographiques et culturelles » (1993, p. 199).

Ces ZHUN sont fortement décriées, particulièrement à cause de leurs impacts esthétiques, morphologiques et sociaux actuels. Pourtant ce modèle urbain persiste, sous différentes formes et procédures, et continue encore aujourd'hui à fabriquer l'espace urbain des périphéries des villes algériennes. Les programmes d'Habitat définis de type AADL (Agence de l'Amélioration et du Développement du Logement), LSP (Logement Social Participatif) et LPA (Logement Participatif Aidé) lancés depuis 2000 dans le cadre du projet présidentiel de construction d'un million de logements en sont particulièrement éloquents et paraissent déjà hypothéquer toute possibilité d'un aménagement urbain cohérent. (cf. travaux FSP, 2010).

La fin des années 1980 et le début des années 1990 marque un tournant important dans les politiques urbaines en Algérie. La période de 1980 à 2000 est rythmée par une succession d'événements. Le projet de libéralisation économique (1979-1985) renforce le pouvoir politique du parti-Etat (FLN) et tente de clore l'ère d'économie étatisée. La crise économique liée à la baisse du prix du pétrole (à partir de 1982) exacerbe les tensions et évolue vers la montée de la contestation populaire organisée de grande ampleur qui a, peu à peu, mené vers une crise politique sans précédent. Les émeutes de 1988 en sont le point culminant. La nouvelle constitution de février 1989 établit des réformes politiques et adopte le multipartisme. Après quatre années « d'illusion » démocratique (1988-1992), la victoire en décembre 1991 du parti islamiste du Front islamique du salut (FIS), et puis l'arrêt du processus électoral du second tour en janvier 1992, sonnent le glas du processus démocratique. S'en suit alors entre 1992 et 2000 des « années noires » de violences qui ont poussé l'Algérie à s'atteler à la gestion de la crise politique au détriment de la poursuite de la politique volontariste de développement et d'aménagement du territoire. La croissance urbaine de plus en plus incontrôlée s'est alors largement amplifiée. La population fuyant les campagnes exacerbées par les violences islamistes, investit les grandes villes ; Alger et particulièrement Oran sont les cas le plus importants (Brûlé & Fontaine, 2004 ; 2006).

La fragilité du contexte politique et économique des années 1980 a rendu perceptible les limites du tout planifié et du tout Etat et a fini par limiter le rôle de l'Etat à celui de régulateur et contrôleur. Les anciens instruments et procédures de la planification urbaine devenaient désuets dès lors qu'ils n'arrivaient plus à maîtriser l'urbanisation galopante et à produire des espaces urbains cohérents. Maouia Saïdouni (2000, p. 212) affirme à ce propos que « l'urbanisation en Algérie se faisait à coup de programmes économiques et d'habitat et non sur la base de plans d'urbanisme tenant compte de la dimension spatiale, de l'utilisation rationnelle des sols urbains et de l'échelle mineure ».

Il s'agit là de l'adoption d'une nouvelle gouvernance qui distribue hiérarchiquement les pouvoirs de l'échelon national, voire supranational, à l'échelon local. Dans l'ouvrage *Terrains et échelons de la gouvernance : expériences en France et au Maghreb*, élaboré sous la direction de Jean-Marie Miossec (2009), celui-ci dans son article « Quelle gouvernance pour gérer quels territoires : la gouvernance à l'articulation des pouvoirs et des territoires », écrit :

« Qu'il s'agisse de la France, de la Tunisie, du Maroc ou de l'Algérie, progressivement, dans les dernières décennies, s'est mis en place un processus de décentralisation et de transfert des compétences » (Miossec, 2009, p. 28)

De cette volonté de décentralisation ou plutôt d'une déconcentration de l'Etat<sup>97</sup>, et de la « libéralisation affichée » (Brûlé & Fontaine, 2004 ; 2006), de nouveaux instruments d'urbanisme, plus centrés sur l'optimisation de l'occupation des sols, sont mis en place à partir d'une démarche plus globale. Cette démarche introduit les différentes échelles d'aménagement, du territoire national à la ville, en créant un nouvel échelon : la région. Ainsi, la loi de janvier 1987 sur l'aménagement du territoire, a défini de manière hiérarchisée le *Schéma National d'Aménagement du Territoire* (SNAT), le *Schéma Régional d'Aménagement du Territoire* (SRAT) et le *Plan d'Aménagement de Wilaya* (PAW)<sup>98</sup>. Cependant, il faudra attendre la loi de décembre 1990 pour que l'échelle de la ville soit prise en compte par l'adoption de nouveaux outils d'urbanisme et d'aménagement : Le *Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme* (PDAU) et le *Plan d'Occupation des Sols* (POS). Ces instruments ont pour ambition la recherche et l'intégration des particularités environnementales de la ville, la gestion plus économe des sols et l'équilibre des diverses fonctions urbaines dans une perspective d'aménagement urbain de qualité. Opposables aux tiers, ces instruments ne peuvent être légitimes que s'ils sont connus et reconnus par tous et élaborés dans un cadre concerté (loi 90-29 articles 15, 74, 84).

Si les instruments des PDAU et des POS constituent certes une avancée appréciable sur le plan théorique et méthodologique, ils n'abordent encore pas, dans la pratique, les problématiques relatives à la qualité urbaine et à la gestion des espaces publics, en particulier celles identifiées par Isaac Joseph comme « des qualités et du confort susceptibles de construire de l'urbanité d'un espace » (1990, p. 73). En effet, les réflexions ayant trait à l'importance de l'espace public comme clé de voûte de la fabrique de la ville et des espaces d'urbanité, et à la qualification urbaine au sens du paysage, sont encore une fois occultées. La prise de conscience de l'importance de ces

---

<sup>97</sup> Cette période est marquée par un nouveau découpage territorial. En 1985, on passe de 31 wilayas à 48 et de 707 à 1541 communes.

<sup>98</sup> Le SNAT 1987 visait principalement la division du territoire en 8 régions (SRAT); le redéploiement démographique et le rééquilibrage territorial en promouvant les Hauts plateaux et le Sud pour la maîtrise du rythme de l'urbanisation et la réhabilitation du milieu rural. Ces instruments resteront lettres mortes.

aspects fondamentaux de la vie urbaine dans le processus d'aménagement, bien qu'apparue depuis la fin des années 1970 dans les pays du Nord, semble absente, du moins dans les propositions et plans jusque là élaborés.

#### **4-1-3 Les instruments d'urbanisme en vigueur PDAU et POS : impact sur le paysage et sur l'espace public**

Les données observables sur l'aménagement urbain constituent des entrées majeures pour juger de la portée du PDAU et du POS sur le paysage urbain et de son corollaire, l'espace public. « Le paysage urbain n'est pas que l'effet émergent du développement du tissu. C'est une donnée essentielle prise en compte dans la plupart des opérations d'urbanisme de qualité » (Allain 2004, p. 14). En ce sens, nous ne pouvons dissocier paysages et formes qui sont toujours perçus de façon globale par les usagers de la ville.

Un examen attentif des documents des PDAU et des POS sous l'angle de leurs présupposés conceptuels montre clairement leur nature bancaire de l'aménagement ; les insuffisances d'orientation en termes de formes et de paysages urbains y sont manifestes. En tant qu'instruments de planification urbaine, le PDAU du groupement d'Oran, approuvé en mai 1998, a été conçu pour définir les grandes orientations stratégiques et pour déterminer, sur le long terme (20 ans), la destination générale des sols. L'extension de la ville vers l'Est, la préservation des terres agricoles, la reconquête des tissus urbains existants et l'éradication de l'habitat précaire en sont les grandes options proposées (cf. PDAU d'Oran, 1998). Mais dans la pratique c'est l'option de l'extension vers l'Est qui a pris le pas sur le reste, comme l'illustre la figure 41.

##### *4-1-3-1 Organisation administrative et périmètre du PDAU d'Oran*

L'organisation du territoire d'Algérie se base sur deux collectivités territoriales qui sont la wilaya et la commune. Toutefois, elle intègre un niveau intermédiaire - la daïra - qui regroupe plusieurs communes mais qui constitue une subdivision strictement administrative. Ainsi, le découpage administratif comprend 48 wilayas divisées en 548 *dairates* (sous-préfectures) et 1.541 communes (loi n°48.09 du 4-2-1984 art.3). Dans cette organisation, la wilaya d'Oran comprend 26 communes regroupées en 9 *dairates*. Le groupement urbain d'Oran (GUO) que le PDAU prend en charge comprend quatre communes : la commune d'Oran et trois communes rurales limitrophes de Bir-el-Djir, d'Es-Senia et de Sidi-Chami (figure 40). De par leur forte proximité, ces dernières ont été absorbées par l'extension urbaine Est d'Oran prônée par le PDAU. La commune d'Oran, quant à elle, est divisée en douze arrondissements appelés « secteurs urbains ». Chaque secteur possède sa propre antenne communale dirigée par un délégué élu.

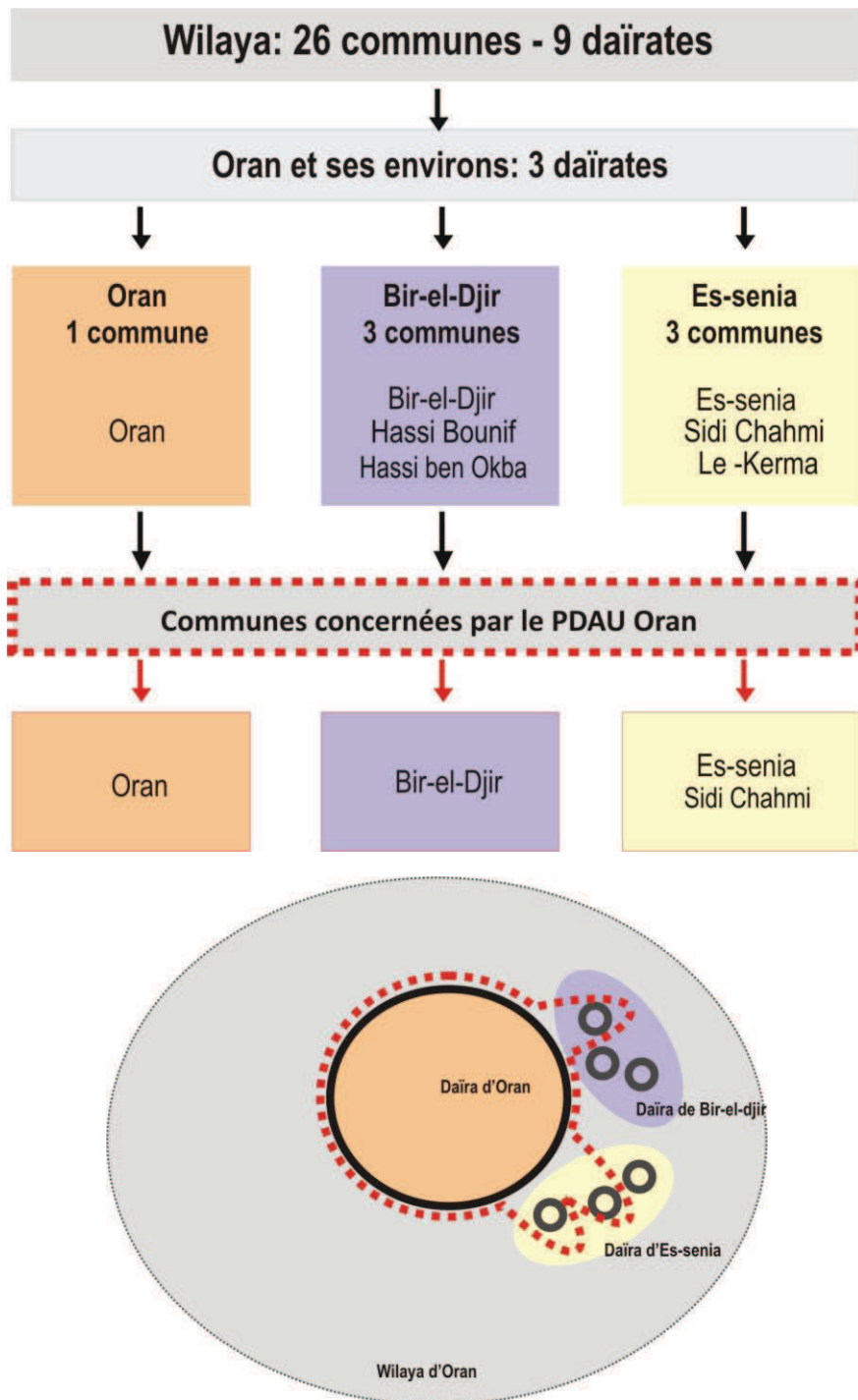


Figure 40 : Groupement d'Oran concerné par le PDAU. Source : PDAU Oran.  
Conception F. Kettaf (2012)

#### 4-1-3-2 L'espace public dans les logiques de production des POS

Le seul outil réglementaire existant sur lequel a été tracée l'extension Est, est le PDAU du groupement d'Oran sur la base duquel a été programmé un nombre important de 66 POS. Les espaces d'urbanisation proposés par le PDAU s'expriment en termes de Secteurs Urbanisés (SU), de Secteurs à Urbaniser (SAU) (moyen terme), de Secteurs

d'Urbanisation Future (SUF) (long terme), et de Secteurs non Urbanisables (SNU). Ceux-ci se répartissent comme le présente le tableau 4.

Zones de POS	Secteurs d'urbanisation SU existant	Secteurs à urbaniser SAU (horizon 10 ans)	Secteurs à urbanisation future SUF (horizon 20 ans)	Secteurs non urbanisables SNU
Nombre	48 composés de 54 sous-secteurs	5	7	6

Tableau 4 : Zones de POS. Source : PDAU Oran

Dans la périphérie Est, les secteurs à urbaniser (SAU) et à urbanisation future (SUF) qui présentaient des assiettes foncières essentiellement vierges, le PDAU a procédé en découpant le territoire en grandes parcelles assez homogènes en surface, de l'ordre de 120 à 180 ha en moyenne, appelé périmètre de POS faisant chacun l'objet d'une étude de POS. Chaque parcelle a été considérée comme un territoire pratiquement autonome avec son "centre d'équipements de base" : à savoir une école, un collège, une agence de poste, un petit centre de santé, une mosquée (appelés équipements de voisinage). Puis il y a les équipements de quartier, tels que les lycées, cliniques ou administrations prévus dans quelques périmètres. Dans chaque parcelle sont délimités le nombre de population et le nombre de logements à prévoir, avec des chiffres souvent incommensurables.

Sur certains secteurs, dits Secteurs d'Urbanisation Future (SUF) pour désigner les futurs territoires à urbaniser, il est prévu, en plus d'une dizaine de milliers de logements, un pôle d'affaires, un pôle de sport et de loisirs à proximité de la seule forêt que possède la ville auxquels s'ajoute et un technopôle contigu à l'université USTO, sans aucune précision quant à leur échelle et à leur contenu, et sans que leur vocation soit clairement évoquée.

Le PDAU détermine les limites des secteurs des POS en fixant, pour chaque secteur, des orientations réglementaires spécifiques, en somme, très générale. L'unique disposition indiquée par le PDAU en matière d'options d'aménagement à l'endroit des POS, est ainsi formulée :

« Leur composition et leur forme urbaine doivent obéir à l'option retenue qui consiste en extension urbaine linéaire vers l'Est. Il s'agit de rompre partiellement avec la forme radio-concentrique adoptée jusqu'ici. Cette extension doit se réaliser dans un souci de continuité et de cohérence avec les tissus existants. Ce qui impose l'établissement de liaisons aussi bien spatiales que fonctionnelles et la création d'autres pôles de centralité afin de soulager l'hyper-centre. Cette continuité spatio-fonctionnelle passe par la création d'éléments de repère et d'appel » (extrait du rapport final du PDAU d'Oran, 1998, p. 16).

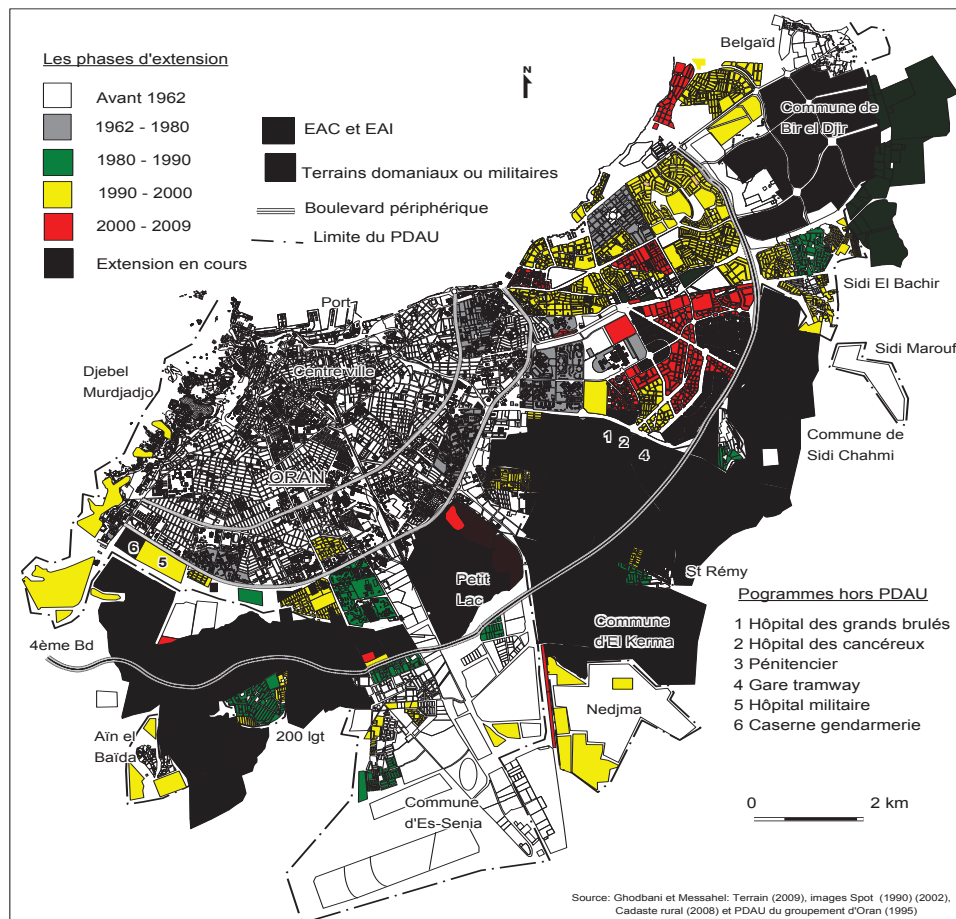


Figure 41 : Les phases d'extension d'Oran et limite du PDAU. Source : T. Ghodbani et A. Messahel (2011)

Quant aux orientations en termes d'espace public, aucune indication n'a été formulée. S'agissant du réseau viaire, les grandes voies proposées qui limitent les vastes secteurs à urbaniser n'ont aucun statut particulier. Elles ont été dès lors projetées et réalisées en voies de circulation rapides indifféremment baptisées « boulevards » ayant pour effet de restreindre considérablement la libre circulation des piétons, riverains ou passants. Quant aux autres espaces publics, seules quelques orientations paraissent illustrer une certaine préoccupation des rédacteurs de ce document en termes de qualité du paysage urbain et d'espace « d'urbanité ». Elles se résument comme suit :

« La zone Est, notamment sa frange maritime, constitue une opportunité pour Oran. Un aménagement de qualité lui permettra de reconquérir une image de marque et d'acquérir les caractéristiques d'une réelle métropole. Concrètement, pour réconcilier Oran avec la mer, l'aménagement de toute la falaise et de la zone des "Genêts", par un ensemble d'équipements et d'activités liées au tourisme et à la détente est préconisé : parc de plaisance avec une pénétrante mécanique, des liaisons piétonnes voire même par un téléphérique, valorisant les espaces boisés existants. A ces actions s'ajoutent celles qui visent la réhabilitation et la mise en valeur de petites plages existantes.

Un port de plaisance est proposé dans cette zone. Le choix précis doit être fait en concertation avec l'ensemble des intéressés. Toute la zone comprise entre l'extension du port et la pointe de Canastel doit faire l'objet d'une étude de POS qui précisera les affectations, les programmes et les différentes liaisons. Des liaisons piétonnes sont projetées au niveau des falaises de Belgaïd et de Canastel. L'aménagement de la bande littorale s'intègre au projet de la zone d'expansion touristique (ZET) d'Ain Franine » (extrait du rapport final du PDAU d'Oran, 1998, p. 16).

Ainsi, pour renforcer Oran avec son littoral et dans le cadre de la préservation des ressources naturelles et du développement touristique, des propositions telles qu'un « parc urbain », un « parc de plaisance » et des « liaisons piétonnes », dont la finalité serait de valoriser les espaces boisés existants et de continuer la promenade du Front mer actuel, sont préconisés, sans qu'elles soient, toutefois, suivies d'effets sur le terrain. En effet, très rares sont les « orientations » qui ont été concrètement réalisées, comme nous allons le voir au chapitre 5.

Le PDAU n'étant qu'un instrument prévisionnel, ses grandes options (qui sont trop générales pour être applicables directement) ne peuvent être exprimées qu'indirectement par l'intermédiaire de ses documents d'application : c'est-à-dire les POS. C'est, en effet, l'étude des POS des différents secteurs qui fixent avec plus de précision les options du PDAU.

Le POS, décrit par le *Code du Foncier et Code de l'Urbanisme* (2004) dans le chapitre III dédié aux instruments d'aménagement et d'urbanisme (Art. 31), a pour objectif de réglementer les actes d'urbanisation et de les rendre conformes aux objectifs et orientations du PDAU. Outre son rôle de fixer les contraintes d'occupation des sols, il a pour tâche de proposer un plan d'aménagement général définissant la forme urbaine et l'organisation d'ensemble ainsi que de préciser les coefficients d'occupation des sols (COS) et d'emprise au sol (CES). En termes d'espaces publics, le Code indique que le POS :

« fixe de façon détaillée pour le ou les secteurs concernés, la forme urbaine, l'organisation et l'utilisation des sols ; délimite les espaces publics, les espaces verts, les emplacements réservés aux ouvrages publics et installations d'intérêt général ainsi que les tracés et les caractéristiques des voies de circulation ; délimite les servitudes ; précise les quartiers, rues, monuments et sites à protéger, à rénover et à restaurer ; localise les terres agricoles à protéger » (2004, p. 686-687).

Mais le paysage que nous livrent les nouveaux aménagements urbains issus des différents POS et que les observateurs, experts ou profanes, qualifient de



catastrophique »<sup>99</sup>, nous conduit à nous interroger sur les modes opératoires en matière d'aménagement urbain et à évaluer les directives sur tout ce qui constitue l'aspect matériel d'une ville. Il est clair qu'à la lecture des orientations des cahiers des charges destinés aux concepteurs des POS, les orientations en termes de forme urbaine, d'espace public et d'architecture sont quasiment inexistantes.

En énoncé du « Cahier des prescriptions communes » destiné aux maîtres d'œuvre des POS, la rubrique consacrée aux « espaces publics » établit que :

« Ils constituent le rapport en l'endroit privilégié de la vie sociale (rencontre - distraction - circulation - jeux - etc.). [L'espace public] est un élément déterminant pour la réussite de l'opération car il est la partie la plus perçue visuellement. Les espaces verts comme étant un élément majeur dans la qualification des espaces publics et donc de l'aménagement urbain doivent être pensés et étudiés jusqu'à donner le type d'arbre à planter et la densité de l'occupation dans l'espace public et privé ».

Cette unique orientation affectée à l'espace public qui se présente d'une manière indifférenciée, qu'il s'agisse d'un secteur urbanisé, à urbaniser ou à urbanisation future, reste trop vague et imprécise en termes de forme et composition urbaine. L'assimilation de l'espace public à l'espace vert illustre remarquablement la problématique de l'incompréhension du concept de l'espace public comme élément fondateur de la fabrique de la ville.

#### *4-1-3-3 De quel espace public fondateur de la ville s'agit-il?*

Quel serait alors le principe fondateur de l'espace public du point de vue des aménageurs et des urbanistes ? C'est bien de la rue dont il est question, dans la mesure où celle-ci constitue, comme le dit bien Jeanne Brody (2005), le *sine qua non* de l'urbain. La rue est support des activités, des bâtiments publics, « des espaces verts, des places, des squares, de tout ce dont est composée la ville ». Elle est en même temps « elle-même, par extension, le trottoir, la place, le square, le quartier, la périphérie, ainsi que tout ce dont se constitue la ville » (p. 11-12). Et c'est par la compréhension de l'importance de sa forme et de ce qu'elle induit comme « significations et situations » qu'il est possible de produire des espaces urbains de qualité. Le tracé d'une rue ou l'aménagement d'une place relève, en effet, de démarches morphologiques et paysagères. Perçues avant tout comme forme et configuration, rues et places

---

<sup>99</sup> Malika Yamani-Touati a analysé les contours de la fragmentation dans les nouveaux secteurs des POS et mis en exergue les multiples formes de rupture dans l'espace urbain, « L'extension est d'Oran : mécanismes de formation et modes d'intervention ». Communication pour le séminaire thématique régional de Rabat, 19 et 20 octobre 2007, dans le cadre du projet FSP « *Faire la ville en périphérie(s) : Territoires et territorialités dans les grandes villes du Maghreb* », Axe 3 : Territoires et politique, dirigé par Pierre Signoles.

déterminent souvent le caractère d'un espace : son embellissement, son ambiance, ses insuffisances, mais aussi et surtout sa capacité à produire de l'urbanité.

La rue, analogue à la veine qui irrigue et donne vie au corps humain, est le « propre » de la ville. Dans la réflexion proposée par Jean-Loup Gourdon (2001) dans son essai sur *La rue*, l'auteur a habilement, sans nostalgie aucune et sans tentative d'en faire un modèle, exposé ce que pour lui constitue « le paradigme de la forme urbaine »: la rue et par extension la place. Cet espace qui révèle un espace de lien et de mouvement, est aussi un espace de relations qui exprime un espace collectif porteur de vie urbaine.

En Algérie, l'absence de la dimension spatiale, en général, et du concept de l'espace public, en particulier, dans les outils d'urbanisme actuels constitue en soi une vision biaisée de l'aménagement. L'espace public est, en effet, quasiment absent en termes de programmation. L'espace public est pensé que comme « servitude » et non comme espace de vie collective porteur de vie urbaine. Parent pauvre de l'aménagement urbain, il est considéré comme une simple limite de l'espace privé. Quant à son aménagement il est approché d'une manière sectorielle. On traite d'abord de la circulation, ensuite de la voirie, d'eau potable et de l'assainissement, puis de l'éclairage et de la signalisation, enfin des éventuels mobiliers urbains et plantations. Pour chacune des interventions il existe un service dit « spécialisé » qui n'aborde le projet que sous l'angle de sa « compétence ». L'espace public est de fait rangé dans le lot 'Voiries et Réseaux Divers' (VRD) qui présume peu de budget et peu d'intérêt pour la collectivité<sup>100</sup>.

Le fonctionnement du système actuel PDAU-POS par son caractère social et idéologique prône encore pour une démarche résolument fonctionnaliste et quantitative centrée sur la question de l'habitat, excluant toute vision globale sur la ville et sur les concepts qui lui sont inhérents. En particulier celui de l'espace public qui est non seulement un élément de continuité urbaine mais aussi un support essentiel d'urbanité. Les préoccupations paysagère et sociale de l'espace urbain sont ainsi escamotées (Gaïd & Kettaf, 2008).

#### *4-1-3-4 L'absence d'une politique d'espaces publics*

Entre les grandes lignes du PDAU, insuffisantes en soi, et les détails des POS, il y a incontestablement « un trou béant » laissant place à l'arbitraire et à l'improvisation aussi bien des décideurs que des professionnels, et dont les effets s'illustrent par des aménagements urbains incohérents et aléatoires. Par rapport à cette situation, la problématique semble être patente. Il s'agit à l'évidence du manque certain d'un Projet Urbain qui soit porté par une politique urbaine soucieuse d'encadrer les changements

---

<sup>100</sup> A ce propos, voir l'article de Larbi Merhoum « L'espace urbain : la prière de l'absent » dans revue *Vies de Villes*, « Faire mûrir une stratégie de reconquête pour la ville de demain », Hors série n°1, février 2007, pp. 130-133.

sociaux et d'anticiper sur l'avenir des villes algériennes<sup>101</sup>. L'espace public est l'un des éléments fédérateurs et porteurs de sens au Projet Urbain. Patricia Ingallina souligne dans cette perspective que « le projet urbain reconstitue la globalité de la ville par la reconstitution d'un discours dont les espaces publics tiennent le fil conducteur. En tant que projet global, il s'oppose à une pensée sectorielle de l'aménagement » (2001, p. 8).

A Oran, en l'absence d'une vision globale et prospective et d'une politique d'espaces publics, c'est-à-dire d'un Projet Urbain pour la ville, les instruments d'urbanisme, les procédures, les phasages réglementaires se sont, en effet, révélés insuffisants pour produire des espaces publics organisés en réseaux continus et hiérarchisés et porteurs d'urbanité. La vision segmentée de la ville n'a produit que des tissus urbains fragmentés et désarticulés qui se juxtaposent et ne forment aucune harmonie d'ensemble (figure 42). La logique sectorielle a conduit à des véritables coupures entre les espaces urbains à tel point que même la pratique de « la marche à pied » (Terrin, 2011) est quasiment impossible, comme le montrent les figures 43 et 44.

---

<sup>101</sup> En France, c'est la loi de « Solidarité et renouvellement urbain », dite loi SRU (2000) s'inscrivant dans une démarche intégrant urbanisme, habitat et déplacements, qui a réformé les outils de la planification et a donné un cadre permettant la définition des différentes échelles du projet urbain (Ingallina, 2000).



Figure 42 : Dessin des POS SAU: lecture d'une fragmentation urbaine. Source : Malika Yamani-Touati (2007)



Figure 43 : Oran POS 52-51 Haï Sabah. Espace urbain émiétté. Photos F. Kettaf (avril 2009)



A)



B)



C)



D)



E)

Figure 44 : Absence de liens avec les voies dans les POS 51-52-53. (A) bâtiments au dessus de la voie, (B) Bâtiments en dessous de la voie, (C) front de façade avec arcades, espacé par un espace résiduel, (D et E) Large espace vide résultant lors du recollement des trois POS, rempli par un dédoublement de deux larges voies, elles mêmes dédoubleées par un terre-plein  
Photos : F. Kettaf (mai 2013)

#### 4-1-4 L'émergence de nouvelles réflexions et de nouveaux instruments

Face à cette situation, la nécessité de produire de nouveaux instruments d'urbanisme afin de mieux gérer et maîtriser l'aménagement des grands territoires urbains est devenue cependant inévitable. Une nouvelle loi d'Orientation de la ville fut introduite en février 2006 pour « fixer les dispositions particulières visant à définir les éléments de la politique dans le cadre de la politique de l'aménagement du territoire et du développement durable ». D'après cette loi, « la politique de la ville est conçue et élaborée suivant un processus concerté et coordonné. Elle est mise en œuvre dans le cadre de la déconcentration, de la décentralisation et de la gestion de proximité » (loi n°06-06, article 1<sup>er</sup>). Une réflexion portée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme (MATET) sur de nouveaux outils de planification urbaine qui portent un Projet de Ville est alors engagée. Il s'agit de l'introduction de nouveaux instruments à l'horizon 2025 déclinés à deux niveaux d'échelle territoriale: ceux qui articulent les schémas national et régionaux (SNAT et SRAT) à l'outil stratégique réglementaire, le PDAU, et celui qui articule ce dernier aux outils opérationnels réglementaires, les POS.

Les premiers sont constitués d'outils d'orientation dits « stratégiques » : le *Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine* (SDAAM) et le *Schéma de Cohérence Urbaine* (SCU). Le deuxième concerne un outil d'orientation dit « tactique » : le *Projet Urbain* (PU). Ces études sont censées mettre en place des stratégies de développement et d'aménagement de la ville en intégrant les principes du développement durable, et rendre ainsi le PDAU plus opérant<sup>102</sup>. L'arbre hiérarchique des instruments d'urbanisme proposé pour la ville d'Alger illustre bien l'articulation du SCU et du Projet Urbain dans cette nouvelle démarche (figure 45).

A Oran, l'enquête que nous avons menée auprès du bureau d'études en charge de ces études<sup>103</sup>, en particulier celles qui concernent l'élaboration des outils à l'échelle métropolitaine, a révélé cependant, une réelle difficulté dans leur mise en œuvre. La question lancinante que se posaient les rédacteurs de ces schémas, portait essentiellement sur le rôle du SDAAM, par rapport au SCU qui ont, d'après ces

---

<sup>102</sup> A ce sujet, voir les articles d'Ewa Berezowska-Azzaz, « Redéfinir la ville » et « Le projet de ville, une vision stratégique indispensable », dans *Vies de Villes* (2007, pp. 52-62).

<sup>103</sup> C'est le bureau d'étude tunisien DIRASSET qui mène les études des SRAT, SDAAM et SCU des métropoles algériennes. Son bureau annexe mis en place à Oran pour mener les études concernant la région Ouest est conduit par deux géographes d'Oran, Mrs M. Hamdi & al. avec lesquels nous sommes entretenus en 2008 et 2009, et qui nous ont donné un éclairage significatif sur le processus d'élaboration de ces études : notamment celles du SCU lancées en 2006 et ensuite du SPV (Schéma de la Politique de la Ville) et du SDAAM lancées en 2008. Par ailleurs, ce bureau dirigé par Tayeb Houidi a collaboré avec l'ancien laboratoire de recherches GESTER, dirigé par Jean-Marie Miossec, devenu UMR GRED depuis 2011, et dans lequel nous menons cette présente thèse. Cette collaboration nous a permis de suivre de près l'évolution de ces études.

derniers, le même objectif d'outils stratégiques d'orientation sur un même territoire de neuf communes. La question était de savoir comment les distinguer, sachant qu'ils sont censés déterminer, à l'échelle de plusieurs communes ou de groupements de communes, un projet de territoire qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles et porter un projet urbain ambitieux pour l'agglomération oranaise.

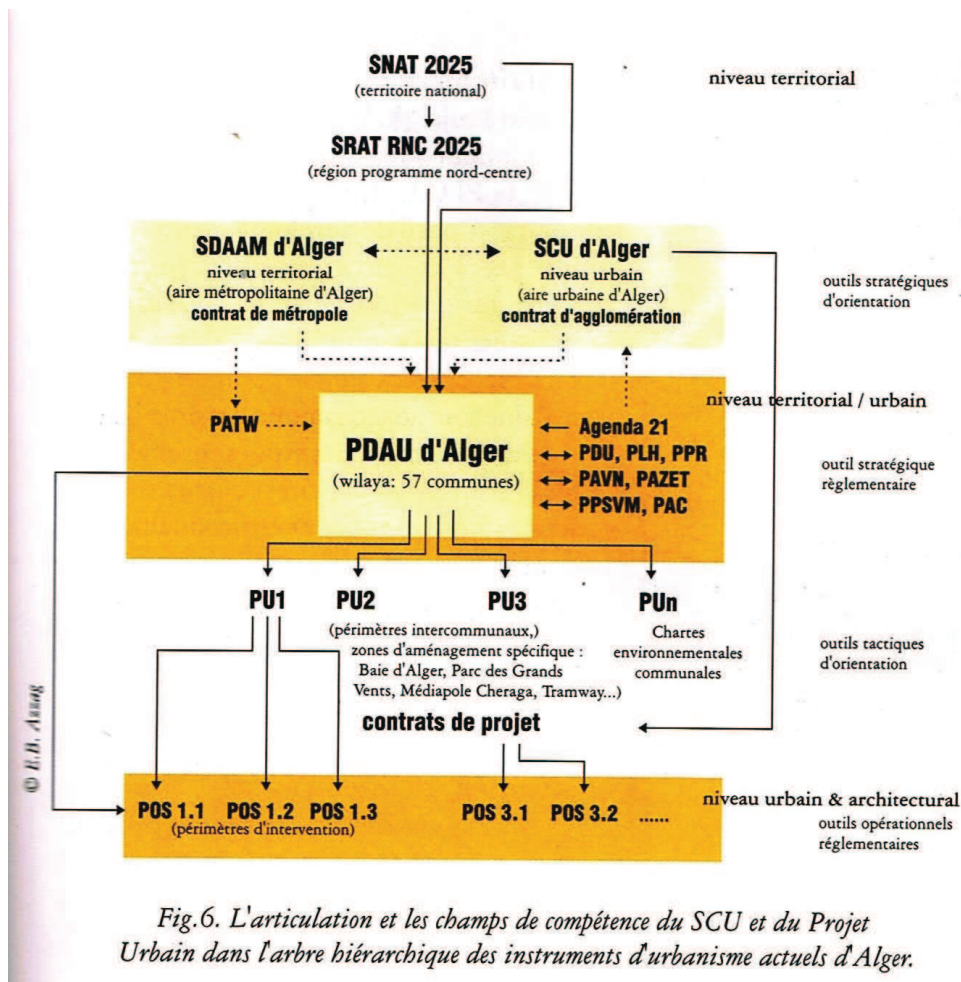


Figure 45 : L'arbre hiérarchique des instruments d'urbanisme proposé pour la ville d'Alger.  
Source : Ewa Berezowska-Azzaz (2007)

Face à cette ambiguïté, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme (MATET) a introduit en 2008 de nouvelles orientations relatives au réajustement des études de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire<sup>104</sup>. Cette orientation s'est portée sur le remplacement du

<sup>104</sup> Le contenu de la lettre adressée par le Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme au bureau d'étude chargé d'élaborer ces schémas en septembre 2008 illustre incontestablement la difficulté de leur mise en œuvre. En voici un passage :

« Suite aux orientations de Monsieur le Ministre relatives au réajustement des études de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire, je vous informe que l'étude relative au schéma de cohérence de l'aire urbaine d'Oran s'intitule désormais le schéma de cohérence du transport et de l'urbanisation de la métropole Oranaise. Ce recadrage est devenu nécessaire pour éviter tout risque de chevauchement et d'interférence entre l'étude du schéma directeur de l'aire métropolitaine et celle du schéma de cohérence

Schéma de Cohérence Urbaine d'Oran (SCU) par le Schéma de Cohérence du Transport et de l'Urbanisation de la Métropole Oranaise (SCTU). Cette substitution a eu vocation d'éviter, selon cette nouvelle directive, tout risque de chevauchement et d'interférence entre l'étude du SDAAM et celle du SCTU. Ce dernier a été ensuite annulé et élargi en un Schéma de la Politique de la Ville (SPV) qui redéfinit l'aire d'étude à toute la wilaya d'Oran (26 communes)<sup>105</sup>.

Aujourd'hui, six ans après le lancement de ces études, Oran ne dispose encore d'aucun outil d'orientation stratégique. Le rapport de la mission 3 de l'étude du SDAAM, déposé en 2010, qui porte sur le programme prioritaire d'intervention, aborde l'aménagement sur une base essentiellement fonctionnelle<sup>106</sup>. La problématique est principalement économique et territoriale. Le territoire est ainsi organisé sous forme de zonages profondément monofonctionnels. Cette démarche sectorielle a encore une fois éludé la question paysagère et celle de l'espace public et ne porte aucune réflexion sur un projet urbain global à visée stratégique. C'est, en effet, par le projet urbain que la reconquête de l'espace public comme concept inhérent à la fabrique d'une œuvre urbaine globale est devenue inéluctable. Il faut dire que le bureau d'étude DIRASSET est composé principalement par des géographes-aménageurs et de ce fait, il ne peut aborder les études que dans son champ de compétences. Par ailleurs, ce rapport a été déclaré infructueux compte tenu de sa proposition jugée trop fantaisiste par la commission d'approbation organisée en 2011 par la Direction de l'Environnement (DE).

Si les réflexions sont toujours en cours au niveau des débats et des études sur les outils à l'échelle du territoire métropolitain, comme celui du SDAAM ou du SCTU, celles à l'échelle urbaine sur le PDAU et les Projets Urbains n'ont encore pas été abordées<sup>107</sup>. Dans cette démarche vue comme linéaire, ce sont les orientations des premiers qui doivent permettre la mise en œuvre des deuxièmes. Il est évident que les instruments d'urbanisme restent incontestablement figés sur les anciennes méthodes. Sinon pourquoi maintenir le PDAU et le POS, c'est-à-dire des plans centrés principalement sur la réglementation de l'usage des sols, lesquels se sont montrés inefficaces et incapables de suivre les mutations en cours et de ce fait se sont retrouvés très vite dépassés et obsolètes?

---

du transport et de l'urbanisation de la métropole Oranaise. Il va sans dire que cette nouvelle situation engendre des réajustements et des réadaptations dans la définition du périmètre d'étude l'objectif et dans le contenu des missions ».

<sup>105</sup> Le SPV concerne les 4 grandes villes (Alger, Oran, Constantine, Annaba).

<sup>106</sup> Deux aires métropolitaines ont été proposées : l'aire métropolitaine « élargie » qui concerne quatre wilayas et l'aire métropolitaine centrale des 9 communes. Mais c'est cette dernière qui est retenue pour l'étude du programme du SDAAM.

<sup>107</sup> Seule la révision de l'actuel PDAU a été lancée depuis fin 2012. Elle fut confiée au bureau d'étude public URBOR



Pour comprendre la problématique liée à l'élaboration de nouveaux instruments, il n'est pas inutile de les comparer à ceux élaborés en France, sachant que ceux-ci constituent les référents majeurs. En France, pour ne citer qu'un exemple, toutefois simplifié dans un souci de clarification, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) similaire au SCU, a carrément remplacé le SD (Schéma Directeur), l'équivalent du PDAU en Algérie. Le SCOT qui a pour objet de définir un projet global d'un territoire constitue, en effet, le document majeur qui articule le SDAM (Schéma Directeur de l'Aire Métropolitaine) ou la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) – quand ils existent – avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme), qui a remplacé le POS<sup>108</sup>. Gilles Pinson dans son ouvrage *Gouverner la ville par projet*, résume la problématique de l'approche trop juridique des POS dans la manière suivante :

« L'approche, incarnée par les procédures du plan d'occupation des sols (POS) en France, [...], tend à réduire la pratique de l'urbanisme à la discipline réglementaire des sols et à évacuer tout souci de composition urbaine. Elle est insensible aux qualités de la ville existante, néglige les espaces publics et ne permet pas de traiter les liaisons, les transitions entre les espaces qui constituent la ville » (Pinson, 2009, p. 12).

C'est pourquoi l'un des principes phares du projet urbain est de privilégier le projet global, le dessin/dessin d'ensemble sur la procédure (Masbouni, 2008). C'est ce qui fait dire à Gilles Pinson (2009) que le projet urbain doit être porté à la fois par un politique qui incarne des qualités de leadership et par un concepteur (architecte ou urbaniste). Cet auteur explique que le PLU, contrairement au POS, doit non seulement définir la réglementation des sols mais surtout être l'expression d'un projet urbain qui est soutenu par une volonté politique. Dans sa forme, le PLU comporte, entre autres, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et des orientations d'aménagement dans lesquelles les schémas d'aménagement et les espaces publics doivent être clairement définis en rapport avec l'identité des lieux. Dans une démarche itérative, les deux types de documents (correspondant respectivement à l'échelle métropolitaine et urbaine) sont élaborés parallèlement et s'influencent mutuellement, précise-t-il (Pinson, 2009).

A Oran, comme dans d'autres agglomérations algériennes, la difficulté de mise en œuvre de documents et d'instruments d'orientation territoriale et d'un projet urbain d'agglomération autour d'un réel consensus politique, illustre clairement l'absence d'une vision de la ville en matière de choix d'aménagement dont la forme urbaine et l'espace public doivent occuper une place majeure. Le PDAU, comme le SCOT en France, est censé porter un projet urbain devant non seulement mettre en évidence, dans une

---

<sup>108</sup> Plus précisément, le SCOT assure la mise en cohérence du Plan de déplacements urbains (PDU), du Programme local de l'habitat (PLH) ainsi que des Plans locaux d'urbanisme (PLU) qui relèvent de la compétence des communes (Code de l'urbanisme français).

démarche prospective, les grandes tendances et les grands enjeux du développement de l'agglomération, mais être également en mesure de définir un projet d'aménagement susceptible de promouvoir les valeurs urbaines. La méthode d'élaboration du PDAU, à défaut de l'existence d'un autre instrument, devrait être, me semble-t-il, menée, dans un concours de compétences, par une équipe pluridisciplinaire composée avant tout d'architectes et d'urbanistes, une équipe se devant de définir les principaux sites stratégiques du territoire et d'assurer la maîtrise d'œuvre urbaine. Une méthode qui doit aussi intégrer les aspirations des habitants qui ne sont pratiquement jamais impliqués dans les affaires relevant de la gestion et du développement de leur ville, même si la réglementation le préconise. Cette question est autrement plus importante dès lors qu'aujourd'hui les habitants revendiquent ce droit, ainsi que le souligne entre autres Najet Mouaziz (2008).

En attendant, la ville d'Oran continue à se « fabriquer », souvent au par à coup au gré des opportunités foncières et financières, sans que la question qualitative de l'espace urbain soit considérée comme une priorité. Ainsi se multiplient les formes d'annihilation du paysage, exacerbées par la spéculation foncière, offrant une image de ville complètement fragmentée, morcelée et désarticulée. Faire la ville par l'espace public, saisi comme un des principes clés du projet urbain, semble être l'unique alternative viable, qui est devenu une stratégie commune à de nombre villes à travers le monde.

#### **4-2 ROLE DES ACTEURS FACE A LA CONCEPTION DES ESPACES PUBLICS : POUVOIR ABSOLU DES UNS ET POIDS MARGINAL DES AUTRES**

La notion d'acteur est une notion complexe (Guy Di Méo, 2007). Les acteurs urbains sont multiples, ils peuvent être définis et différenciés selon leurs intérêts à partir desquels ils agissent. Abdellah Messahel (2010) dans ses travaux de thèse sur *Les mécanismes de productions foncières et immobilières en Algérie: le cas d'Oran*, met en relation quatre principaux acteurs : l'Etat, les collectivités locales, les groupes sociaux et les usagers ou la population.

En nous inspirant de cette catégorisation utile à l'étude de la production des espaces urbains, nous ajoutons à ces groupes un cinquième acteur qui, à notre sens, joue un rôle essentiel. Ce sont les « bureaux d'études » ou techniciens. Même si ce groupe d'acteur est au service des quatre acteurs, dès lors qu'il conçoit et formalise l'espace urbain, il s'affirme producteur de l'urbain et de ce fait il constitue un acteur à part entière.

Dans notre hypothèse, donc, la production des espaces publics se négocie avec ces cinq groupes d'acteurs, lesquels peuvent nouer entre eux toutes sortes de rapports. Si au cours de la période entre 1962 et 1990, les maîtres du jeu ont été « les hommes de

l'appareil Parti-Etat » (Sidi Boumedine, 1999) et les techniciens de l'Etat, aujourd'hui, le jeu est plus compliqué et laisse place à des combinaisons plus complexes, et plus difficiles à décrypter. Comme en témoigne l'exemple de la construction de la ville nouvelle *Ali Mendjeli* dans le Grand Constantine. Selon Salah-Eddine Cherrad (2009, p. 227), celle-ci « a impliqué la participation d'un grand nombre d'acteurs aux logiques et aux stratégies différentes ».

Nous assistons, comme le dit très justement Jean-Marie Miossec (2009) à un « empilement des acteurs ». l'auteur souligne qu'« au Maghreb [et en Algérie], il s'agit à la fois d'une déconcentration de l'Etat, vers des conseils régionaux [de wilayas] qui restent sous la tutelle étatique, et d'une émergence, encore timide, de la « société civile », plus précisément de l'essor, voire de l'explosion, du fait associatif, lui aussi, comme ailleurs dans le monde, plus ou moins contrôlé par les autorités, ou plus ou moins frondeur » (Miossec, 2009, p. 28). Considérons à ce propos l'augmentation exponentielle du nombre d'associations en Algérie au cours des deux dernières décennies (Tableau 5).

année	1991	1992	2001	2003	2005	2008
nombre	2.000	30.000	58.000	75.000	78.000	81.000

Tableau 5 : Evolution du nombre d'associations à caractère politique ou non en Algérie  
Source : Ministère de l'Intérieur

Les séries d'enquête que nous avons entreprises pendant cette recherche, nous ont permis de recouper les données recueillies afin de formuler une tentative de composition des différents acteurs et d'identifier leur rôles dans la production, la gestion, et/ou la protection des espaces publics. Les cinq acteurs se composent ainsi :

#### **4-2-1 L'Etat : l'acteur primordial**

L'Etat constitue une entité complexe, traversée de courants divers et non monolithique (Miossec, 2009, p. 27). La notion de l'Etat est une notion abstraite et difficile à définir les contours. L'Etat se manifeste à travers ses appareils et surtout à travers ses institutions, en particulier les différentes Directions qui sont le prolongement opérationnel à l'échelon local des Ministères qui se situent à l'échelon national. L'Etat détient le pouvoir suprême de la décision. Cependant, il lui est nécessaire pour se maintenir de se légitimer sans cesse, soit par le discours, soit par des pratiques d'exercice de pouvoir, soit par la force. Ces trois moyens de légitimation peuvent être utilisés séparément ou en même temps (Messahel, 2010). La production urbaine en est un des exemples significatifs.

C'est par l'intermédiaire du *Wali* -représentant de l'Etat-arbitre- que l'Etat tente de réguler, d'encadrer et de protéger les espaces de la ville par la promulgation de lois et de décrets, de règlements, d'instruments d'urbanismes et de procédures. Le wali gouverne, en effet, l'ensemble du territoire de la Wilaya qui constitue l'instance déconcentrée de l'Etat ; celle-ci se situe à un échelon supérieur à celui de la commune. C'est la wilaya dotée d'une autonomie financière, qui prend en charge toutes les dépenses publiques.

#### **4-2-2 Les institutions locales et les élus : un pouvoir bicéphale**

Les collectivités locales sont la commune et la wilaya. Ces deux instances sont les seules collectivités territoriales reconnues ; la région n'étant pas encore juridiquement instituée. La commune et la wilaya sont gérées par deux organes : l'un exécutif et l'autre délibératif. Au niveau de la commune, ces deux rôles sont conjointement portés par le Président que l'on désigne par – le Maire – d'une Assemblée élue appelée APC (Assemblée Populaire Communale). Le président est à la fois le représentant élu de la commune et le représentant de l'État au niveau local. Au niveau de la wilaya, ces deux compétences sont exercées, pour la fonction exécutive, par le Wali, qui est le représentant nommé par l'Etat et, pour la fonction délibérative, par une Assemblée élue nommée APW (Assemblée Populaire de Wilaya) <sup>109</sup>. « La wilaya dispose d'une administration – le Conseil de Wilaya – placée sous l'autorité hiérarchique du wali. Elle est chargée d'exécuter les délibérations de l'assemblée populaire de wilaya et les décisions du gouvernement. C'est le wali qui en assure la coordination générale » (Bounah, 2009, p. 70).

La commune occupe une position d'articulation entre l'Etat et la société locale. Son pouvoir dépend du pouvoir central (pouvoirs juridique, financier, coercitif des appareils...) et du pouvoir des groupes locaux identifiés (membres des Partis, associations, *moudjahidin* (anciens combattants), enfants de *chouhadas* (martyrs de la révolution), syndicats...), ou informels (notables, *ouled bled* (enfant du pays), groupes de pression...) et des individus. La commune est souvent en relation avec les appareils centraux de l'Etat représentés localement par différentes directions de l'exécutif de la wilaya (Messahel, 2010). Cette position « bicéphale » fait que le pouvoir communal est difficilement cernable et de ce fait très ardu à analyser. Son pouvoir est très réduit face à celui de la wilaya.

Quant aux élus, leurs assemblés APW et APC, ont aussi un pouvoir d'action très limité. S'ils sont intéressés par les logiques des autres acteurs, ils possèdent leur propre intérêt, celui d'être réélus. Cette position les rend peu actifs ; ils manquent de visibilité et ne communiquent que très peu avec la population qu'ils sont censés représenter. Une

---

<sup>109</sup> Les assemblées populaires communales (APC) et de wilayas (APW) sont élues pour un mandat de cinq ans. Les dernières élections ont eu lieu novembre 2012.

architecte représentant la Direction du Logement et des Equipements Publics (DLEP) dans les commissions d'évaluation des POS, nous explique que « les élus, si toutefois ils sont présents, s'expriment peu. Leur intérêt est de voir le POS intégrer un maximum de terrains et de logements à bâtir. Dans ce cas, ils peuvent même être parfois à l'encontre des besoins de la population » s'étonne-t-elle. Dans la production et la protection des espaces publics, ils n'ont que peu d'intérêts et sont souvent absents dans la prise de décision. Toutefois, certains élus peuvent être des acteurs très actifs, quand ils détiennent des compétences, de la volonté et des pouvoirs de conviction. L'embellissement de l'ensemble des squares du centre-ville d'Oran mené en 2005, porté par un élu délégué (dentiste de son état) du secteur urbain dit d'Ibn Sina, encouragé par le Maire Nourredine Boukhatem et par le Wali Abdelkader Zoukh de cette époque, en est un exemple éclairant. Interviewé en septembre 2008, l'élu nous explique que :

« c'est grâce à mes voyages et à l'aide de deux architectes-amis, un Oranais et un Français, que j'ai pu orienter le seul technicien BTS que détient mon secteur pour effectuer des dessins d'aménagement avec lesquels j'ai pu convaincre la commune des retombées positives de l'embellissement sur la vie urbaine des usagers ».

Cet embellissement s'est particulièrement attaché à la dépose des parapets en fer forgé qui fermaient les squares assurant à la fois une meilleure accessibilité et visibilité aux usagers, et une bonne prise en charge des espaces plantés et de l'entretien par la commune. En effet, ces squares autrefois délaissés ou squattés par des marginaux, ont été progressivement investis par les habitants.

Cependant, les élus éclairés et volontaristes sont très peu nombreux, et ceux qui le sont ne voient leurs actions aboutir que rarement, déplorent deux élues, l'une de l'APW et l'autre de l'APC, qui nous ont concédé des interviews en juin 2013.

Les institutions publiques et les services techniques attachés à la wilaya impliqués dans le domaine de la production des espaces publics sont principalement :

- La Direction des domaines qui détient 85% du foncier d'Oran,
- La Direction de la construction et de l'urbanisme (DUC),
- La Direction de l'environnement (DE),
- La Direction des travaux publics (DTP),
- La Direction des transports de la wilaya d'Oran (DTWO),
- La Direction de la conservation des forêts (DCF),
- L'Office de la promotion et de la gestion immobilière (OPGI),
- L'Entreprise publique Epic Oran-vert,

- L'Entreprise ORCOPRIM, une filiale OPGI

Bien que la commune ne soit pas le seul acteur de la production des espaces publics, c'est à elle que revient leur entretien et leur gestion. Les principales structures qui sont rattachées à la commune sont :

- La Division de l'urbanisme et de la planification (DUP),
- La Division de l'entretien de la voirie,
- La Division de la protection de l'environnement (DPE) qui dirige l'entreprise publique communale en charge de l'entretien des espaces verts et de loisirs. Elle partage cette tâche avec l'entreprise publique wilayale Epic Oran Vert, créée en 2007 suite à la loi relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts.

#### **4-2-3 Les groupes sociaux : pouvoir certain des uns et pouvoir émergent des autres**

Les groupes sociaux sont des groupes formés par un ensemble d'individus, ou composés par des habitants qui s'organisent autour d'un intérêt commun. A. Messahel retient que « le groupe se fait et se défait au gré des circonstances et toujours par rapport à un intérêt particulier » (2010, p. 131). Des groupes locaux identifiés, comme les moudjahidin, les enfants de chouhada, ou des groupes informels comme les notables ou ouled bled, les promoteurs privés et les associations, détiennent un pouvoir dans la production du cadre bâti. Mais si les moudjahidin, les enfants de chouhada, ou d'autres groupes informels de pression peuvent influencer les opérations d'aménagement où ils sont directement concernés, leur intérêts s'expriment, toutefois, en matière de lots à bâtir ou de logements à acquérir. La question de la conception ou l'aménagement des espaces publics ne semble pas être une préoccupation essentielle.

Ce sont surtout des associations ou des groupes formés par des habitants qui tentent d'activer dans la production et dans la protection des espaces publics, sans y parvenir pleinement. Si elles arrivent à organiser des actions en faveur de la promotion et la protection des espaces de la ville, elles sont rarement associées aux processus de prise de décision dans la production urbaine. Comme la population, elles sont exclues. Les associations que nous avons interviewées à qui nous ne pouvons ici indiquer l'identité, s'accordent à dire que ni la commune, et encore moins la wilaya, ne les convoquent dans les commissions de présentation et d'évaluation des projets car elles sont vues « comme des « perturbateurs » qui retardent la bonne marche des projets ».

Dans le groupe acteurs sociaux, nous comptons un autre acteur, celui du promoteur privé qui est apparu avec la nouvelle politique libérale au tournant des années 2000 et

qui peu à peu semble s'imposer comme un acteur incontournable. Mais si la production immobilière privée influence la qualité des espaces publics, elle n'est pas directement productrice de ces derniers. C'est pourquoi nous avons intégré l'acteur-promoteur dans le lot des groupes sociaux. Actuellement, les promoteurs immobiliers privés à Oran se présentent, selon le sentiment commun des Oranais, comme des « prédateurs urbains ». Ils cherchent les meilleurs terrains à bâtir et convoitent ceux qui sont les plus proches de la ville. Les plus puissants instrumentalisent les POS en leur faveur et construisent haut et dense sans se préoccuper des retombées sur le paysage et sur les espaces de la ville. Ils semblent bafouer les règles élémentaires en matière de prospect et exacerber les riverains. Quelques uns de ces derniers nous diront au sujet d'un promoteur très connu sur la place d'Oran qui a construit un immeuble d'habitation haut de vingt étages dans leur quartier de maisons de un à deux étages, que « jour et nuit nous implorons Dieu pour qu'il soit maudit ; il nous a privé d'air, de soleil et d'intimité » (entretien effectué en mai 2012). Et les exemples sont nombreux de ces promoteurs qui réussissent à soudoyer l'administration pour obtenir des permis de construire afin d'édifier des ensembles immobiliers combinant logements de standing, bureaux et commerces, dépassant largement les COS et empiétant sur des servitudes et parfois même sur des espaces verts (figure 46).



Figure 46: Construction de deux tours d'habitation par un promoteur privé occupant une servitude routière (désignée par le PDAU non constructible). Photo : F. Kettaf (septembre 2013)

#### **4-2-4 Les usagers ou les habitants : des acteurs à la marge et peu entendus**

L'usager se présente de manière individuelle. Globalement, il possède peu de pouvoir sur la production des espaces publics, souvent il en est quasiment exclu. Il est généralement dépendant des décisions et actions des autres acteurs. Si la loi par le biais de « l'enquête publique », lui permet d'exprimer ses souhaits et donner son avis sur les projets entrepris, dans la pratique il est rarement associé à la conception de ces derniers. Il est généralement dépendant des décisions et actions des autres acteurs. Cependant, des actions ici et là des habitants montrent des formes de compétence à vouloir protéger et gérer leurs espaces publics, comme nous le verrons dans le chapitre 8, mais elles restent néanmoins très marginales. La participation du citoyen ou de la société civile en matière d'aménagement et de gestion des espaces publics est, en effet, très réduite, comme conclut Najet Mouaziz dans son travail de recherche sur la gouvernance urbaine à Oran (2008).

#### **4-2-5 Les concepteurs et les bureaux d'études : un acteur important mais à l'action peu considérée**

Les bureaux d'études d'architecture conçoivent les aménagements urbains. Mais hormis des projets d'envergure, l'attribution de la majorité des études d'aménagement comme celles des POS et des aménagements des espaces publics (boulevards, rues, places) ne se base pas sur une proposition dessinée mais sur une estimation financière que les cabinets d'architecture, sur la base d'un cahier des charges, font aux maîtres d'ouvrage. Ces derniers sont souvent moins regardants sur la qualification des dits cabinets que sur le coût proposé des études. Souvent ce sont les maîtres d'œuvre qui proposent le coût le moins cher qui sont retenus. Signalons que les aménagements de ce que nous qualifions comme des espaces publics « ordinaires », en particulier les aménagements qui concernent chaussées, trottoirs, alignements d'arbres ..., sont directement confiés à des entreprises de réalisation. La recherche du concepteur le « moins disant » et l'attribution des aménagements ordinaires à des aménageurs dépourvus de concepteurs qualifiés, préfigurent une pensée insoucieuse de la qualité des espaces publics soit pour l'image de la ville soit pour la vie des habitants. Nous proposons dans la figure 47 un schéma de synthèse de l'interaction des acteurs impliqués dans la production des espaces publics.



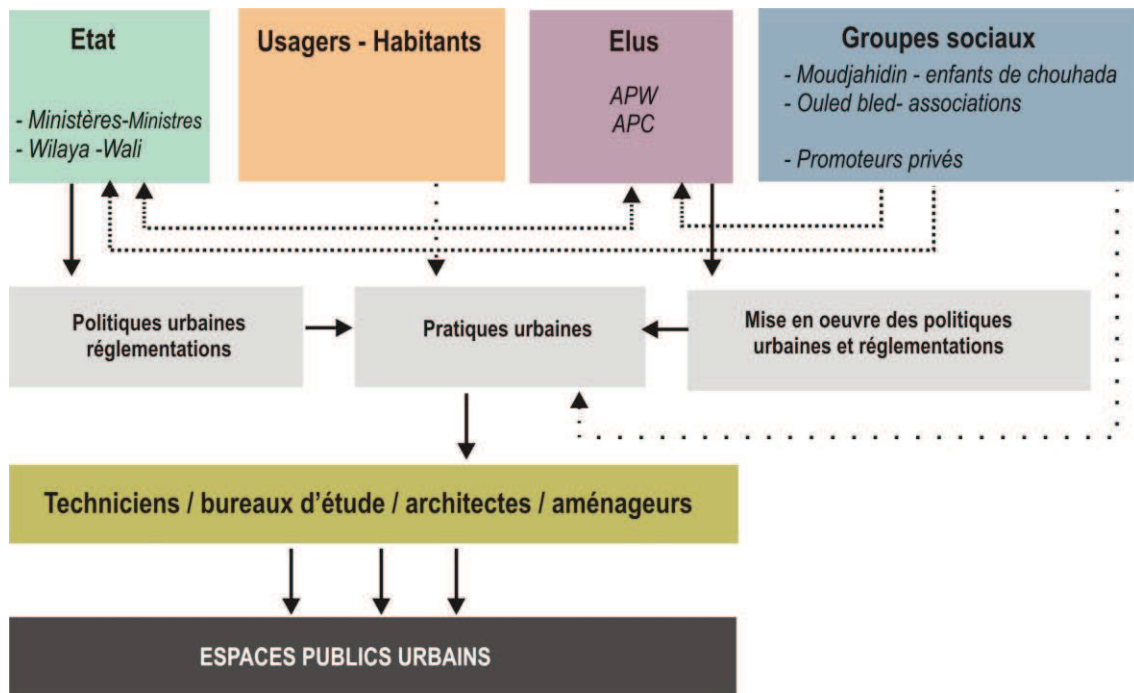


Figure 47 : Interactions des acteurs dans la production des espaces publics.  
Réalisation : F. Kettaf (2013)

### 4-3 L'ESPACE PUBLIC OU LE « MAILLON FAIBLE » DE L'AMENAGEMENT URBAIN : PRATIQUES, DISCOURS ET REPRODUCTION DE SAVOIRS

L'indice qui montre au mieux les méfaits d'un aménagement urbain axé sur la seule préoccupation du nombre de logements et de la fonctionnalité est incontestablement celui de la mise en forme urbaine et architecturale désastreuse des espaces publics. Produire un aménagement urbain cohérent revient à maîtriser tout le processus d'élaboration d'un aménagement urbain. Cet impératif sous-tend une démarche sensible qui prend en charge toute la complexité du développement urbain. Un impératif qui devrait s'attacher au principe d'un choix approprié de la forme urbaine et d'un parti pris d'aménagement des espaces urbains et de la maîtrise d'ouvrage qui lui sont associés, mais pas seulement. Il devrait s'appuyer aussi sur la nécessaire performance de la maîtrise d'œuvre.

#### 4-3-1 Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre en question

Le constat d'échec de l'urbanisme en Algérie est sans nul doute lié en grande partie à cette double problématique de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre urbaine. L'analyse du processus de la mise en œuvre des POS à Oran le démontre.

Nombreuses réflexions critiques à ce sujet émanant de professionnels et d'universitaires ont pointé du doigt la problématique de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre urbaine. En particulier, celles de Saliha Kadi-Flazi (architecte), de Radia Abdellilah (sociologue) et de M. Hamdi (géographe) qui, lors des journées d'étude organisées du 27-28 janvier 2004 au département d'Architecture à l'Université USTO d'Oran sur la problématique de l'urbanisation d'Oran, ont mis en lumière les difficultés dans le processus d'élaboration des PDAU et des POS. Ces réflexions, auxquelles nous nous référons pour appuyer notre argumentaire, ont été accompagnées par des enquêtes menées auprès des services de l'urbanisme de la DUC en tant que maître d'ouvrage et de la DUP comme organe de planification et de gestion urbaine, et également auprès de deux cabinets d'architecture privés en charge des études de POS. Un argumentaire que nous avons organisé en deux parties : la première dans ce qui suit et la deuxième dans le chapitre 5 qui discute des espaces publics dans le projet urbain.

#### *4-3-1-1 De la maîtrise d'ouvrage*

Un des problèmes majeurs de la maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration des études des POS réside dans l'absence d'objectifs clairs dans la planification urbaine, placés en amont de celle du PDAU en particulier. Cette difficulté intervient aussi bien dans l'élaboration des études urbaines et architecturales que dans leur approbation. En effet, l'absence d'orientations précises en termes de partis urbains et de choix d'espaces publics en rapport avec la complexité de la ville, laisse place à l'arbitraire et à la subjectivité, aussi bien de la part des concepteurs que de ceux qui les gèrent, dans la réalisation des études en aval, celles des POS. En ce sens, un PDAU basé essentiellement sur une démarche fonctionnaliste et quantitative ne peut permettre une élaboration cohérente et réfléchie des cahiers des charges, attribués à l'étude des POS. Assimilés à des objectifs d'un simple programme quantitatif, les plans réglementaires des POS, porteurs de prescriptions pour les opérateurs urbains, excellent à leur tour par un manque manifeste d'orientations sur les questions relatives à la ville existante, à la forme urbaine, aux espaces publics et aux liaisons entre les espaces de la ville.

L'étude du POS se voit ainsi escamoter de sa capacité à évaluer la portée de la complexité de la ville, et par conséquent, à estimer judicieusement les données nécessaires à son établissement.

L'examen du mode d'évaluation en termes de coûts et de délais des études d'aménagement urbain ou d'un POS, indique que la complexité liée à leur réalisation n'est pas appréciée à sa juste valeur par les maîtres d'ouvrage. En ce sens, ces derniers considèrent souvent que leur élaboration est établie par le seul critère de la fonctionnalité. Par ailleurs, le critère de sélection du maître d'œuvre le « mieux disant », c'est-à-dire celui qui est censé faire une proposition de qualité, est dans les faits celui du

« moins disant » : autrement dit le moins cher dans ce type d'études. Cette pratique témoigne fortement de la dépréciation des difficultés inhérentes aux études d'aménagement urbain.

La production d'un POS qui vise la qualification urbaine dans sa dimension formelle, paysagère et sociale semble loin des préoccupations des maîtres d'ouvrage. Sinon, comment expliquer l'attribution de ces études à de « petits » bureaux d'études composés généralement d'un seul architecte, le plus souvent avec très peu d'expérience et sans compétences avérées, juste parce qu'il est le « moins disant »? Dans notre enquête, nous avons constaté que certains POS ont été octroyés à des bureaux d'études dont le personnel est composé d'un seul architecte installé juste après l'accomplissement des dix huit mois de stage exigé par la loi. Alors que pouvons-nous attendre d'une étude de POS qui non seulement est faite au moindre coût, parfois à perte, mais aussi pensée par des architectes, fraîchement installés, sans aucune aptitude véritable ?

La problématique est d'autant plus vaste qu'en Algérie il n'existe pas des professionnels en urbanisme ou de « juges compétents » pour évaluer le contenu et la qualité des études des POS. Les maîtres d'ouvrage font parfois appel, quand ils le désirent, à des universitaires, chercheurs (architectes ou géographes) pour donner leur avis lors de la présentation d'une étude de POS, mais cette pratique reste très rare. Des évaluations périodiques sont alors parfois menées sans réels impacts sur fond d'incompréhensions mutuelles. Les quelques propositions et orientations au sens de la qualité urbaine restent, de ce fait, lettres mortes. L'inexistence de compétences techniques conscientes de l'importance de la conception urbaine annihile tout effort intellectuel dévolu à cette dernière. Par ailleurs, la proposition du POS est soumise à enquête publique par le président de l'APC d'une durée de soixante jours telle qu'exigée par la loi (90-29 article 36) et pendant laquelle citoyens, associations, professionnels et autres acteurs de la ville peuvent apporter leur avis et revendiquer ou exiger des modifications. Sauf que cette phase d'enquête est généralement éludée. Questionnés à ce sujet, plusieurs responsables rétorquent que faute d'information, de représentants de la population et de cadre régissant cette phase, l'enquête publique passe souvent sous silence.

#### *4-3-1-2 Management de la production urbaine : acteurs dans la production des POS*

Le problème majeur auquel est confrontée Oran est la nature étriquée et contradictoire des modes d'intervention des acteurs institutionnels, qui empêche la ville de mettre en œuvre des actions stratégiques à l'échelle de l'agglomération (ou de groupement). La multiplication progressive des acteurs urbains dans le processus de production du cadre bâti et dans la gestion urbaine semble diluer les responsabilités et témoigne du manque de lisibilité du rôle mené par chacun, hypothéquant ainsi toute « gestion urbaine » raisonnée.

Dans l'étude d'un POS, les principaux acteurs impliqués sont la commune, les services techniques de la wilaya et l'agence foncière. Selon la loi, c'est la commune avec son APC (Assemblée Populaire Communale) représentée par son Président (Maire), qui instruit, approuve et gère les études de POS. Les lois n°90-08 et n°90-09 du 7 avril 1990 relatives à la commune et à la wilaya, précisent leurs rôles respectifs et attribuent des prérogatives en matière d'aménagement et d'urbanisme à la commune (articles 90 à 96). Elles énoncent que « la commune doit se doter de tous les instruments d'urbanisme prévus par les lois et règlements en vigueur » (article 90), et qu'elle doit assurer le « respect des affectations des sols et des règles de leur utilisation » et le « contrôle permanent de la conformité des opérations » (article 91).

Mais dans la pratique, c'est la DUC (Direction de l'Urbanisme et de la Construction) rattachée à la wilaya qui prend l'entière responsabilité des études des POS. La wilaya, avec à sa tête le Wali, détient le pouvoir suprême de décision. Elle gère le budget de l'Etat, et c'est donc elle qui finance les projets. Dès lors, elle se trouve en position de force et évince la commune dans ses prérogatives. Même si le budget octroyé à la wilaya est voté par l'APW et que le Wali est tenu de le respecter et de le mettre en application, ce dernier jouit de son pouvoir pour en disposer comme il l'entend. Par ailleurs, le Wali peut instruire, émettre son veto ou intervenir à n'importe quel moment dans le processus d'élaboration d'un projet. Le président d'APC (le maire) qui représente le pouvoir local, faute de ressources propres (absence de taxes, de compétences techniques), a un pouvoir significativement restreint.

Dans ce contexte, la gestion et la planification urbaine ne sont pas l'apanage des APC, qui vont pourtant gérer cette production urbaine, depuis la conformité des instruments d'urbanisme aux permis de construire. De par leur manque de moyens financiers et de ressources humaines, les APC représentent le « parent pauvre » dans la chaîne de production du cadre bâti; les prérogatives du maire dans ce processus sont souvent limitées et la nature de sa représentativité n'est pas clairement identifiée. Le rôle de l'APC se cantonne souvent à l'établissement des pièces administratives inhérentes à ce processus.

La wilaya d'Oran, par le biais de ses directions et de ses services techniques, a pour rôle de comprendre et de coordonner les besoins de 26 communes (2 114 km<sup>2</sup>) dont elle a la charge. Cependant, elle souffre d'une faible capacité à entreprendre des actions coordonnées et à mobiliser les compétences qui se trouvent éparpillées dans les différentes administrations urbaines. Cette problématique nous renvoie incontestablement à la question de la gouvernance urbaine. Selon Jean-Marie Miossec (2009) :

« La gouvernance est à l'articulation des différentes formes de pouvoirs et de territoires. A cet emplacement stratégique, elle doit s'essayer de répondre non

seulement aux besoins mais aussi aux sollicitations qu'elle doit en outre anticiper » (Miossec, 2009, p. 38).

Partant de cette définition, il est évident que la gouvernance d'Oran se présente comme un « millefeuille » administratif qui s'illustre à la fois par un empilement des acteurs et par une multiplication de procédures et règlements. Ce qui freine considérablement les actions urbaines qui se veulent judicieusement pensées, partagées et coordonnées. Les travaux de Najet Mouaziz (2008) sur la question de la gouvernance urbaine en Algérie, en s'appuyant sur le cas d'Oran, montrent clairement que l'abondance des acteurs (décideurs, institutions de l'état, élus, professionnels, associations, promoteurs) n'implique pas forcément une meilleure gestion urbaine et que le tout-Etat reste toujours prégnant dans la production urbaine.

Par ailleurs, la commune en sa qualité de représenter les élus et la wilaya représentant l'État, sont censées définir un projet de ville qui porte un parti d'aménagement des espaces urbains. Mais en l'absence ou le manque de clarté de celui-ci, la question des choix que l'une et l'autre doivent défendre ou adopter dans la politique de la ville se pose avec acuité. La politique urbaine est, depuis l'indépendance, axée exclusivement sur la production du logement et d'équipements, vue sous leur seul aspect quantitatif, excluant toutes réflexions en dehors de cette vision (Bendjelid, 2004, 2010 ; Signoles & al. 1999; Zitoun & Sidi Boumedine, 2007). Le projet de modernisation d'Oran estimé à 14 milliards d'euros, porté à grande pompe médiatique par le nouveau wali Abdelmalek Boudiaf, depuis son installation en été 2010 et qui s'exprime en termes d'ambitieux programmes de logements, d'équipements et d'infrastructures, illustre cette manière de penser la ville.

Ceux qui ont la charge d'élaborer les études de POS, notamment les architectes, finissent par se retrouver comme les seuls acteurs déterminants dans le processus de prise de décision des options d'aménagement. En examinant leur mode opératoire dans le processus d'élaboration du POS, nous nous sommes aperçus qu'ils ne se réfèrent que superficiellement au PDAU, tant que celui-ci ne présente aucune vision sur des partis urbanistiques clairement établis. Ils ne se réfèrent aussi que très peu aux cahiers des prescriptions des POS, dès lors qu'ils ne formulent point d'indications en matière d'espaces publics, de forme urbaine et de dessin urbain. Chaque bureau d'études, selon ses compétences et ses connaissances, se retrouve ainsi à proposer des vues pour le POS qu'on lui a attribué. Cette lourde tâche à laquelle les maîtres d'œuvre sont souvent confrontés, nous renvoie à se poser la question de savoir si ces derniers sont qualifiés pour juger de la pertinence de leur proposition qui engage tout un pan de la ville. Il y a là de quoi susciter les plus vives inquiétudes. Le paysage désolant que nous livrent les nouveaux aménagements urbains issus des différents POS est sans nul doute un

indicateur pertinent qui montre clairement le manque de performances de la maîtrise d'œuvre urbaine.

#### *4-3-1-3 De la maîtrise d'œuvre en question*

Ce qui caractérise fortement les nouveaux aménagements, outre un paysage urbain complètement émietté et disloqué, c'est la mauvaise articulation, voire l'absence de lien avec la rue qui affaiblit considérablement la cohérence du tissu. L'absence de l'espace public comme élément primordial de construction de la ville et porteur de vie urbaine dans les aménagements urbains sont au cœur de la problématique des compétences et performances de la maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale.

La maîtrise d'œuvre urbaine est souvent assurée par un groupe, associant conjointement un architecte, un urbaniste et parfois un paysagiste, considérés comme susceptibles de pouvoir mener à bien une démarche de conception urbaine « dans un processus complexe de coordination interdisciplinaire et partenariale qu'il doit savoir orchestrer en tant que médiateur, négociateur, conseiller et stratège » (Berezowska-Azzag, 2007, p. 82) pour fabriquer un morceau de ville. La fabrique urbaine, étant comprise comme un ensemble typo-morphologique régulé dans les divers arrangements de ses composantes bâties et non bâties, se doit d'être en bon équilibre du point de vue de sa silhouette, de la composition de ses espaces publics et de l'aspect esthétique de son architecture (Gaïd & Kettaf, 2005).

En Algérie, en l'absence de figures comme celles de l'urbaniste et du paysagiste<sup>110</sup>, c'est l'architecte qui est en charge d'entreprendre – seul – les études d'urbanisme. Souvent issu des écoles (ou départements) d'architecture algériennes, il dispose de peu de qualifications et de connaissances suffisantes pour concevoir un fragment de ville aux regards de la formation qui lui a été dispensée.

En effet, en analysant les programmes et les méthodes d'enseignement dans les écoles d'architecture, le registre des critiques est bien large<sup>111</sup>. Il s'agit aussi bien d'une carence évidente en matière d'enseignement de la dimension spatiale de la ville que de l'inexistence de la démarche de la conception urbaine. Les enseignements ayant trait à la fabrique de la ville et de ses concepts inhérents, ou à la qualification urbaine au sens du paysage, sont en effet très peu prodigués.

---

<sup>110</sup> L'Algérie ne dispose pas d'instituts ou d'écoles spécialisés dans la formation des profils d'urbaniste et de paysagiste.

<sup>111</sup> Cette recherche a fait l'objet d'un article mettant en lumière la problématique de l'enseignement de l'architecture en Algérie, Voir S. Gaïd et F. Kettaf (2006), « A critical view of architectural design education in Algeria, in Al-Qawasmi (Jamal) et Vasquez de Velasco (Guillermo) (Ed.), *Changing trends in architectural design education*, Edition CSAAR Press, pp. 299-308, Actes de colloque – Rabat, Maroc 14-16 Novembre 2006.

#### **4-3-2 Reproduction des savoirs : l'enseignement de la conception de l'urbain et de l'espace public dans les écoles d'architecture**

Il n'est pas question de retracer le chemin parcouru par l'enseignement de l'urbain dans les écoles d'architecture en Algérie, ni d'exposer les différentes facettes de la problématique de la formation des architectes. Il n'est pas aussi question de mettre en lumière les multiples interrogations sur la nécessaire redéfinition de l'architecture occidentale et sa pertinence dans l'Algérie contemporaine. Ce qui suit met surtout en exergue la prégnance et la continuité de la vision fonctionnaliste dans l'aménagement urbain dans lequel les principes de composition et de forme urbaine, et donc de leur « paradigme » saisi au sens de la configuration de l'espace public, sont éludées dans l'enseignement de l'architecture.

Dans cette démonstration, et paraphrasant Jean-Pierre Frey, nous nous interrogerons simplement sur la « redéfinition des compétences requises pour répondre à la demande sociale d'espace habité qui justifie l'existence de ces compétences, et sur les performances que tout citoyen est en droit d'attendre des architectes et que l'enseignement doit viser comme objectif à atteindre » (Frey, 1993, p. 139).

##### *4-3-2-1 Pour un état des lieux de l'enseignement de la conception urbaine*

La formation supérieure en Algérie a expérimenté une extraordinaire avancée pendant ces quarante dernières années. La démocratisation de l'université inhérente au projet social porté par l'Etat a permis à un grand nombre de jeunes d'accéder à l'université. Cependant, l'éducation de masse a très vite engendré des problèmes majeurs en termes de qualité d'enseignement. L'accroissement inconsidéré du nombre d'étudiants d'architecture, particulièrement dans cette dernière décennie, a contribué au déclin de l'image de la profession<sup>112</sup>. Former des centaines, voire des milliers, d'architectes aptes à saisir la complexité de la ville et à concevoir un projet d'urbanisme à l'écoute des besoins de la société nécessite incontestablement des moyens matériels suffisants et des ressources humaines performantes, constituant la clé de voute d'un enseignement de qualité. Sauf que l'Algérie arrive de moins en moins à déployer ces ressources pour former efficacement les architectes à ces tâches.

Par ailleurs, ce qui constitue une difficulté majeure, ce sont bien les programmes et les méthodes d'enseignement de l'architecture qui sont le plus souvent dépassés et inadaptés. En effet, l'enseignement de l'urbain, particulièrement dans son approche

---

<sup>112</sup> L'Algérie compte aujourd'hui pas moins de 15 écoles d'Architecture intégrées dans ses plus importantes universités. Un nombre considérable en comparaison avec les pays voisins comme le Maroc et la Tunisie qui comptent chacun une seule école d'architecture. A lui seul, le département d'Oran, qui comprend par ailleurs le moins d'étudiants, est composé approximativement de 1500 étudiants pour 90 enseignants permanents tous grades confondus.

formelle, esthétique et sociale, reste encore le maillon faible de l'enseignement de l'architecture. Celui-ci, basé sur un programme qui date du milieu des années 1970, est largement imprégné par le fondement philosophique du mouvement moderne qui prône une approche purement fonctionnaliste et quantitative dans le dessin urbain. Un enseignement qui, dans un contexte politique socialiste, fut porté jusqu'à la fin des années 1980 par des formateurs venus majoritairement des pays de l'Est de l'Europe et qui influença fortement les professionnels de l'urbanisme et les futurs formateurs. Dans cette vision, la dimension spatiale et sociale de la ville a été et reste carrément éludée dans la formation de l'architecte. Ce qui fera dire à Aïssa Kadri, un éminent sociologue que « l'université est à l'extérieur de la société » (dans le quotidien *El Watan* du 14 avril 2006).

Cette problématique est mise en exergue par T. Souami et d'E. Verdeil (2006) dans leur ouvrage *Concevoir et gérer les villes – Milieux d'urbanistes du sud de la Méditerranée* qui propose une grille de lecture des milieux d'urbanistes et explore l'actualité de l'urbanisme dans le monde arabe. Cet ouvrage fait, en effet, état d'un « décalage persistant entre la commande publique d'urbanisme, la réponse de milieux professionnels formés à l'extérieur [...] et la réalité des sociétés locales concernées » (p. 112). Bien évidemment l'expression « milieux professionnels formés à l'extérieur » est entendue dans le cas algérien, comme les milieux professionnels formés par des formateurs venus de l'étranger.

Si depuis l'indépendance l'université a connu quelques réformes en matière d'organisation, du système de progression en particulier, il n'en demeure pas moins que le programme d'enseignement de l'architecture est resté pratiquement inchangé. Les réflexions récurrentes sur des programmes et des méthodes d'enseignement plus appropriés ont souvent abouti à des impasses et demeurent toujours au niveau des débats. Les multiples rencontres, organisées par la Commission des Programmes Nationaux (CPN) depuis les années 1980 pour réorganiser les études d'architecture, illustrent clairement la difficulté de leur mise en œuvre.

Face à cette contrainte, des initiatives individuelles portées ici et là par des formateurs algériens, particulièrement par ceux qui ont poursuivi leurs études de post-graduation en urbanisme ou en *urban design* dans des universités étrangères, notamment françaises et anglo-saxonnes, tentent de « raccommoier » tant bien que mal le programme afin d'incorporer l'enseignement de l'urbain, consacrant un volume horaire, qui reste cependant dérisoire, et souvent intégré comme optionnel, dans le projet de fin d'études en 5<sup>ème</sup> année.

Aujourd'hui, la pensée urbanistique demeure toujours imbibée du modèle de l'urbanisme fonctionnaliste et universel dans les pratiques des professionnels et des formateurs en Algérie. Et les tentatives d'imprégner le discours sur l'urbain des



questions et approches de la forme urbaine et de l'espace public resteront sans effet tant que celles-ci ne sont pas véritablement pris à bras le corps par les instances responsables et mises en pratique dans l'enseignement de l'architecture. La mise à jour des programmes et des méthodes d'enseignement devrait être susceptible de capitaliser les expériences initiées des certains formateurs et intégrer les savoirs urbains afin de permettre aux étudiants de maîtriser l'éventail complexe des problématiques urbaines.

La question de la production d'un environnement sensible souligne la nécessité de promouvoir de nouvelles approches de conception urbaine qui se basent sur la connaissance des tissus urbains et des usages de l'espace, d'une part, et sur le processus d'apprentissage approprié de la conception et de la mise en forme de l'espace urbain, d'autre part. C'est dans la conception et dans l'attention aux pratiques sociales que s'exprime la qualité *sine qua non* de l'architecte.

#### *4-3-2-2 Le dessin urbain dans la conception urbaine : une démarche peu prodiguée*

Le dessin urbain ou *l'urban design* se trouve quelque part entre les abstractions à gros traits de la planification et les détails concrets de l'architecture. Le dessin urbain étant entendu comme :

« le rapport entre différents bâtiments; les rapports entre les bâtiments et les rues, les places, les parcs, les voies d'eau et d'autres espaces qui composent le domaine public; [...] en bref, le rapport complexe entre tous les éléments de l'espace construit et non-construit. Comme le traitement des espaces entre et autour des bâtiments est souvent d'une importance comparable à la conception des bâtiments eux-mêmes, la conception du paysage devraient être considéré comme une partie intégrante de la conception urbaine » (Planning Policy Guidance 1 (PPG1), 1997).

Le dessin urbain se situe, en effet, à l'interface entre architecture et urbanisme et traite des questions relatives aux types de bâtiments, à l'espace public et à la forme urbaine dans une vision globale de l'espace urbain. L'urbanisme du mouvement moderne a explicitement ignoré le tissu de la ville existante et a scandé le développement de nouvelles formes urbaines (Trancik, 1986 ; Moughtin, 2003 ; Bentley, 1985). Pour remédier à cette situation, la notion du « dessin urbain » est apparue comme une approche inéluctable pour « reconstruire la ville sur la ville » (Grumbach, 1998). Elle s'attache à la reconstruction d'une théorie de la forme urbaine et de l'espace public sur lequel elle s'appuie (Mangin & Panerai, 1999). Elle préconise la redéfinition des rapports architecture/ville (Devillers, 1994) et l'évolution du dessin comme un outil cognitif et comme un moyen de communication sur les projets par leur visualisation (Hayot, 2000).

Initiée par la profession américaine dans les années 1950, *l'urban design* a émergé comme une nouvelle démarche dans la formation universitaire et a constitué un élément important dans la planification et les études architecturales. Aux Etats-Unis, c'est la conférence tenue en 1956 à Harvard, qui annonça l'«*urban design*» comme un champ scolaire et qui le définit comme « la partie de la planification qui est concerné par la forme physique de la ville ». Le premier cours fut donné en 1960. Au Royaume-Uni, c'est le *Joint Center* de *l'urban design* à l'université d'Oxford Brookes, établi en 1972, qui l'a accompli comme une discipline à part entière dans la formation des aménageurs de la ville (Goodey, 1979). En France, c'est la notion du « dessin urbain » ou « composition urbaine », où l'espace public et la forme urbaine occupe une place centrale dans le projet urbain, qui intègre le programme de formation des écoles d'architecture (Ingallina, 2008).

En Algérie, en revanche, le dessin urbain et le projet urbain sont des notions non dispensées dans l'enseignement de l'architecture. Seuls un cours théorique sur l'urbanisme dans le cursus de la graduation et un magister (master) d'urbanisme dans la formation post-graduée, à l'accès très limité, sont actuellement enseignés.

Aujourd'hui, s'il semble y avoir un domaine dans lequel le développement pédagogique de la conception urbaine devrait être mis en priorité, c'est bien dans le développement d'une interface appropriée entre une compréhension claire du « monde réel » et le besoin d'une approche créatrice de conception. Une démarche exclusivement fonctionnaliste dépourvue de la compréhension du milieu urbain et de la recherche d'implication formelle demeure non pertinente tant que la croyance que la vision moderniste de la conception urbaine est étroitement liée à l'approche universelle de l'architecture persiste dans la pensée et dans la pratique de l'enseignement de l'architecture.

Au regard des expériences internationales des quatre dernières décennies en termes de prise de conscience et d'avancées manifestes des savoirs et savoir-faire urbains et leur association à la démarche de la conception urbaine, on attachera une attention plus grande que ce ne fut le cas dans cette période d'extensions massives des constructions à la périphérie des villes. Une représentation plus globale où l'on maîtrise, mieux, la forme d'ensemble de ce qui est ponctuellement construit s'impose avec force dès lors que des « catastrophes » ont d'ores et déjà ébranlé la croissance continue du tissu urbain. Si, dans cette perspective, la pensée de l'architecture est en fait urbanistique, c'est bien dans l'évolution de l'urbanité des modes de vie que se joue la dynamique urbaine. Cela signifie que la conception des différents bâtiments (habitats, équipements) doit être en mesure d'exprimer une urbanité des pratiques sociales, comme le souligne Jean-Pierre Frey (1990, p. 146).

La mise en place récente du système LMD (licence-master-doctorat) en Algérie dans le cadre de l'uniformisation à l'échelle européenne du système de progression universitaire et de l'ouverture de l'enseignement sur la pratique du métier, a donné l'occasion de remettre à plat l'enseignement de l'architecture, de réorganiser l'architecture des enseignements, de renouveler les méthodes, de porter des changements substantiels au programme en intégrant une part importante à l'enseignement de l'urbanisme.

Mais le système LMD tel que pratiqué, notamment en France, adoptant des organisations d'enseignements et des programmes aussi bien complexes que flexibles et évolutifs formant l'étudiant à l'interdisciplinarité<sup>113</sup> ne pourrait, semble-t-il, être effectif que si les ressources humaines compétentes et les moyens financiers sont suffisamment mis en œuvre en rapport étroit avec le nombre d'étudiants. En Algérie, le passage au LMD, n'a pas été suivi par les nécessaires changements pour assurer une formation de qualité. La poursuite de l'éducation de masse prônée par l'Etat et le manque exacerbé des moyens et de ressources humaines, continueront inlassablement à mettre en péril la qualité de la formation.

---

<sup>113</sup> Pourtant, plusieurs acteurs et opérateurs de l'aménagement ont critiqué la réforme du LMD en France. La revue *Urbanisme* a consacré en 2009 un numéro spécial « Transmettre » qui questionne les responsables des formations à l'aménagement et à l'urbanisme « au moment où à la fois l'université se réorganise, la recherche urbaine se reconfigure et les pratiques des professionnels se diversifient ». Elle illustre la complexité et la difficulté de l'enseignement de l'urbanisme à l'aune de la réforme en cours de l'université. Cette réforme est fortement critiquée au sens où elle a encouragé « les filières « professionnelles » au détriment de la recherche et de la réflexion théorique ; or, en urbanisme les deux vont, et font, « ensemble ». Ainsi, [...] le déficit théorique va s'accroître, et bloquera très rapidement la formation « professionnalisante » ». Propos recueillis d'Antoine Loubière et Thierry Paquot, p. 44.



## **CHAPITRE 5**

### **ESPACE PUBLIC ET PROJET URBAIN : UN SIMULACRE URBANISTIQUE**

Ce chapitre examine les sens que prend l'espace public au sein du projet urbain contemporain. Il vise à examiner différents projets en cours et les acteurs institutionnels et techniques engagés dans la production des espaces publics. L'ambition est d'analyser comment les espaces publics sont aujourd'hui pensés, planifiés, réalisés et gérés dans un contexte imprégné par la notion de projet urbain. L'hypothèse que nous avançons est que les notions du projet urbain et des espaces publics qui sont censés le fédérer ne trouvent pas un terrain favorable à leur application à Oran.

## 5-1 L'ESPACE PUBLIC : UN ENJEU POUR LE PROJET URBAIN

L'avènement du projet urbain constitue un apport important dans le champ de l'aménagement urbain des villes. Le principe qui postule que « le projet urbain, c'est du lien, et le lien, c'est l'espace public » (Masboungi, 2008, p. 139) montre l'importance du « lien » dans la ville. Ainsi sa recherche constitue une nouvelle démarche qui soutient une réflexion globale sur la ville et l'urbain où l'espace public occupe une place prépondérante. Celui-ci sous sa forme de rue et de place, forme déniée et rejetée par l'urbanisme fonctionnaliste, semble, en effet, reconquis avec force dans les démarches dites de « projet urbain ». Il devient le fer de lance de la fabrication de la ville au sens où il fait « l'objet d'une attention toute particulière en tant que lieu porteur de sentiment d'appartenance collective à la ville » (Cuillier, 2008, p. 9). La ville de Barcelone constitue un cas d'école pertinent dans ce domaine ; elle est considérée comme l'une des villes européennes où l'espace public comme pierre angulaire du projet urbain s'est imposé avec plus de vigueur (Sokoloff, 2002 ; Masboungi, 2008).

La démarche du projet urbain se veut différente de l'approche traditionnelle de la planification urbaine du fait qu'elle implique un projet qui a pour mission de reconstituer des fragments hétérogènes dans une perspective de continuité urbaine. Son ambition est de reconstruire un territoire urbain émietté et dévalorisé par des décennies d'importante et médiocre urbanisation. Et c'est par l'espace public que cette reconstruction est devenue inéluctable, si bien que celui-ci constitue aujourd'hui un des enjeux majeurs du projet urbain. En ce sens, Isaac Joseph considère l'enjeu de l'espace public comme « une volonté politique et prospective de renouveler le droit de cité, ou les attentes des populations citadines en matière d'aménités, de confort et, plus généralement, de qualités propres à la civilisation urbaine » (Joseph, 1990, p. 65).

Le projet urbain ne veut pas dire forcément « construire ou reconstruire ». Maintes expériences ont montré clairement que la seule reconfiguration des espaces publics a engendré la régénération de l'espace bâti et par extension la requalification du tissu urbain tout entier. Barcelone, Lyon, Bilbao, Londres, Berlin et tant d'autres sont autant d'exemples de villes qui illustrent la réussite de cette démarche. Par ailleurs, ce qui constitue un des leviers les plus significatifs dans la requalification des espaces publics, c'est bien le recours aux modes de déplacement « doux » pour améliorer la mobilité dans la ville et répondre aux exigences largement partagées du développement urbain durable. En effet, l'introduction ou la réintroduction du tramway à partir de la fin des années 1990 dans bon nombre de villes, en particulier des pays du Nord, s'est avérée être un moyen irréfutable de régénération urbaine. Elle s'est souvent accompagnée de recomposition ou de réaménagement des espaces publics et des quartiers qu'ils lui sont attenants (Avitabile, 2005 ; Masboungi, 2008 ; Ingallina, 2008 ; Prost, 2009).

### 5-1-1 Le projet urbain : une nouvelle « démarche stratégique » ?

La notion du projet urbain ne comporte pas uniquement une dimension spatiale, elle revêt, telle qu'énoncée par Ariella Masboungi, « un jeu entre la stratégie et le dessin – entendez dessin et dessein » (2008, p. 126), qui corrobore une démarche stratégique qui est évolutive dans son interprétation spatiale et qui porte la question de la gouvernance. En ce sens, cette notion « peut alors se diviser entre une perspective générale économique-sociale-culturelle et les choix spatiaux : organisation de la trame, des espaces publics, du paysage avec la ville existante, édification et affectation des bâtiments » (Ingallina, 2008, p. 20). Plus globalement, cette notion s'illustre « à la fois comme courant de pensée et comme culture de l'action urbaine » (Avitabile, 2005 p. 7). Son acception est, en effet, beaucoup plus large; ce qu'il lui vaut d'ailleurs une utilisation souvent abusive du terme par les uns et par les autres. A ce propos, Ingallina (2008) souligne la double dénomination de « projet » et de « l'urbain » qui rend la notion particulièrement floue. Si les architectes l'abordent dans sa dimension formelle au sens d'un dessin d'architecture à grande échelle, les chercheurs des sciences sociales et d'autres disciplines l'emploient dans sa dimension plus large, celle de l'urbain qui renvoie à des compétences multiples et pas uniquement à des considérations d'organisation spatiale (Ingallina, 2008). Et c'est pourquoi le projet urbain demeure toujours au cœur des débats quant à la pertinence de ses échelles, l'efficacité de ses méthodes et la nature de son contenu, comme le dit très justement Ewa Berezowska-Azzag (2012).

Au regard de la complexité toujours grandissante des enjeux urbains, c'est, en effet, en termes de stratégie qu'il faut situer le projet urbain car « les villes ont de plus en plus de responsabilités, de plus en plus d'exigences du point de vue des citoyens, mais de moins en moins de pouvoirs financiers pour y faire face » (Prost, 2009, p. 9), mais pas seulement. Dans une telle vision, les villes doivent aussi compter dans le concert des métropoles, que ce soit au niveau régional, national, méditerranéen ou mondial. Il s'agit d'une stratégie qui s'appuie sur les valeurs du territoire et de ses capacités à les promouvoir, tout en répondant aux exigences des enjeux sociaux et économiques contemporains. Dans une ère globalisée, l'enjeu pour les villes consiste, en effet, à attirer les investissements et les hommes pour soutenir leur croissance économique. La ville et ses territoires deviendraient dans une telle conception un véritable levier d'attractivité par les qualités des équipements, des aménités, du paysage et des espaces publics qu'ils peuvent offrir. Ainsi, l'expression britannique “*good design leads to good economy*” (une bonne conception mène à une bonne économie) rapportée par A. Masboungi (2008), montre que l'aménagement urbain de qualité est devenu un réel leitmotiv de développement qui s'est vérifié dans plusieurs projets à travers le monde. C'est ainsi que la notion de marketing urbain (ou territorial) fit son entrée comme une démarche nécessaire pour la promotion des villes à travers le projet urbain, animée,

parfois à l'excès, par les images, les discours, les formalisations (Avitabile, 2005 ; Ingallina, 2008 ; Masboungi, 2008 ; Pinson, 2009 ; Bourdin et Prost, 2009).

Rompant avec la planification urbaine technocratique, centralisée et imposée, la démarche du projet se voudrait une planification stratégique, décentralisée et plus démocratique, négociée entre acteurs sociaux, qui a pour objet la construction d'un projet collectif (Ingallina, 2008). En effet, le projet urbain, d'après « la doxa » en vigueur, semblerait impliquer une pluralité d'acteurs exerçant en étroite collaboration, « grâce notamment aux effets de la décentralisation, dans une configuration en réseau » (Cattedra, 2010). Cette démarche se pose en opposition des logiques sectorielles, héritées de la période du tout planifié, au sens où elle « impose de croiser des logiques » dans lesquelles s'inscrivent des nouveaux modes opératoires axés sur le partenariat, en particulier public-privé, et sur la coordination des acteurs avec une forte participation des citoyens. Une démarche qui serait censée accorder aux acteurs locaux un rôle essentiel dans le processus de mise en œuvre du projet urbain (Masboungi, 2008 ; Cattedra, 2010).

C'est en ce sens que la notion de « projet » à visée prospective et évolutive a remplacé celle du « plan » qui est lui plutôt figé et définitif. Il semble qu'actuellement, il est de plus en plus difficile d'anticiper et de faire des choix arrêtés. Pour cette raison, le projet urbain est pensé en tant que stratégie car il intègre dans sa démarche les questions cruciales du temps et de la participation mais aussi des incertitudes, des aléas et des opportunités. Une stratégie qui permet une flexibilité suffisante pour que le projet urbain puisse se mouvoir et se modifier sur le temps long. Ainsi, la temporalité s'inscrit dans le projet urbain comme une stratégie en soi, mettant en cohérence les idées et leurs réalisations (Avitabile, 2005 ; Masboungi, 2008 ; Pinson, 2009).

D'essence multidisciplinaire, le projet urbain a donc ceci de différent par sa capacité à intégrer au fur et à mesure des évolutions des nouvelles problématiques comme la mobilité, l'écologie... Actuellement, les principaux thèmes qu'il conjugue sont liés principalement au développement économique, aux formes urbaines, au logement, à la gouvernance et au développement durable, autant de questions aussi larges que complexes. La complexité d'intervenir sur la ville est telle qu'elle implique de croiser différentes échelles spatiales articulant à la fois des thématiques diverses et des temporalités multiples (Bourdin et Prost, 2009). Autrement dit, une telle démarche qui se veut stratégique est-elle possible ?

## **5-2 LE PROJET URBAIN EN ALGERIE : UTOPIE OU REALITE ?**

Il est vrai que depuis le début des années 2000, nous assistons à une multiplication de grands projets, même si bon nombre d'entre eux restent plus annoncés que réellement réalisés ou amorcés. Toutefois, il convient de s'interroger sur l'application de la



démarche du projet urbain dans la pratique de l'aménagement urbain au sens où il est défini : s'agit-il d'un réel changement dans la pratique de l'aménagement urbain au Maghreb et en Algérie en particulier? Comment les métropoles algériennes abordent-elles la notion du projet urbain? Peut-on qualifier les projets en Algérie, en particulier à Oran, comme projets urbains au regard des thèmes qu'ils sont censés intégrer, à savoir ceux qui nous intéressent : les questions des formes urbaines et leur corollaire les espaces publics.

Divers travaux de recherche qui portent sur la fabrique des villes du Maghreb au regard du concept du « projet urbain » montrent clairement qu'elles se sont engagées, ces dernières années, dans la démarche du projet urbain. Le chapitre « Les grands projets urbains à la conquête des périphéries » rédigé par Raffaele Cattedra (2010) dans le cadre du programme de recherche *Faire la ville en périphérie(s)* (FSP), coordonné par Pierre Signoles, constitue un document clé de compréhension du paradigme du projet urbain au Maghreb. L'auteur met en lumière l'émergence des projets urbains au Maghreb et analyse dans quelle mesure la démarche du projet urbain constitue une innovation dans le processus de fabrication des villes maghrébines. Il relève, en revanche, le « caractère spécifique des modalités de mise en œuvre des projets urbains » qui est en net décalage par rapport à ce qu'il appelle la « *doxa* (technico-scientifique) de la démarche du projet urbain » (Cattedra, 2010).

D'une échelle inédite, même inconnue en France, les projets urbains au Maghreb marquent un tournant considérable et une innovation certaine dans le champ de l'aménagement urbain (Reichen, 2008). Si la Tunisie est le premier pays à se lancer dès le début des années 1980 dans le projet urbain avec particulièrement l'aménagement des Berges du Lac Nord de Tunis faisant appel aux capitaux, saoudiens notamment (Barthel, 2008), c'est au Maroc, qui a suivi à partir de 1986, où l'on assiste à une diversification de projets urbains et une sophistication de leur pilotage (Cattedra, 2010). En effet, les grandes villes marocaines se sont engagées dans d'importants projets urbains investissant de vastes territoires afin de renforcer leur image et leur compétitivité à l'échelle mondiale<sup>114</sup>. Ces projets abordent, par les paradigmes du projet urbain, les questions aussi bien de mobilité en termes de liens et de réseaux de déplacement que de paysage en matière d'accès à la nature, de requalification du patrimoine et des espaces publics qui constituent les thèmes clés de cette nouvelle approche (Reichen, 2008).

Quant à l'Algérie, elle leur a emboité le pas beaucoup plus tard dans cette même démarche. La tentative la plus marquante est celle de la création en juillet 1997 d'un

---

<sup>114</sup> Dans les grandes villes et les capitales, pour n'indiquer que celles-ci, nous citons le grand projet d'aménagement de la Vallée de Bou Regreg de Rabat-Salé, le projet de « Marina », du « Cap El-Hank » et du nouveau grand projet de réaménagement de l'ancien aéroport d'Anfa de Casablanca.

nouveau cadre institutionnel– le Gouvernorat du Grand Alger – qui en proposa l'étude du GPU (Grand projet urbain) d'Alger dans une vision globale à l'échelle de l'agglomération algéroise. Cette approche de la « ville-territoire » inédite en Algérie aurait été une opportunité certaine pour évaluer les retombées de cette démarche sur l'espace urbain et sur sa gouvernance si la suppression du Gouvernorat du Grand Alger en 2000, par ailleurs jugé inconstitutionnel, n'était venue stopper net cette tentative (Anouche, 2002 ; Troin & al. 2006 ; Zitoune & Boumedine, 2007).

Toutefois, la volonté politique pour un projet urbain ambitieux pour Alger est aujourd'hui toujours très vivace. Les multiples « projets qui transforment Alger », comme le titre la revue algérienne *Vies de Villes* de juillet 2012 (Hors série n°3), témoignent de ce dessein d'élever Alger au rang d'une métropole régionale. Cette revue décrit, sur 420 pages, le projet urbain d'Alger qui s'articule autour de cinq principes : « Ambition », « Cadre de cohérence », « Etapes programmées », « Projets prioritaires » et « Gouvernance ». Un projet urbain très ambitieux impose inévitablement la question de sa possible faisabilité.

### **5-2-1 Le projet urbain et les espaces publics: entre velléité et timidité**

Les velléités d'action publique en matière d'opérations que nous pouvons qualifier de « projets urbains » semblent évidentes au regard des multiples grands projets annoncés pour requalifier les grandes villes algériennes. Pour prendre place dans l'échiquier des grandes métropoles, Alger et dans une moindre mesure Oran paraissent s'engager dans des projets d'envergure souvent qualifiés d'emblématiques, souvent instruits par les hautes sphères politiques, appelés « projet du président, « projet du ministre » ou « projet du wali ». En s'appuyant sur la typologie proposée par les travaux du projet de recherche FSP (cf. Cattedra, 2010), les grands projets urbains qui prédominent sont :

- a) les espaces récréatifs et l'urbanisme des fronts d'eau avec l'aménagement de la baie d'Alger et celui du front de mer d'Oran ;
- b) les nouvelles centralités (commerciales, tertiaires et résidentielles);
- c) les technopôles;
- d) la reconversion des friches comme celle de la gare d'Alger ;
- e) les grands équipements et les infrastructures de transports : le métro d'Alger, le tramway d'Alger, d'Oran et de Constantine ;
- f) les projets symboliques : la grande mosquée et le parc Dounia des Grands Vents d'Alger, le centre des conventions et le jardin Citadin d'Oran ;
- g) les villes nouvelles, comme Sidi Abdellah près d'Alger, Ali Mendjeli à Constantine et en 2012 le projet de la ville nouvelle d'Oued Tlélat de 2.000 habitants programmée autour d'Oran.

Mobilisant discours et images, ce sont les projets d'aménagement en particulier de la baie d'Alger, entrepris depuis 2006, pour « réconcilier » la ville avec son front de mer qui marquent cette nouvelle approche du projet urbain dans lequel l'espace public semble occuper une place de choix. Notons les projets de:

- La perle de la Méditerranée » sur 4.4 km avec une superficie totale de 2.600 ha du groupe Emirati *Emaar* qui propose un projet à l'image de la Perle du Golf (Dubai),
- « Alger Médina » du groupe national *Dahli* qui invente un nouveau « centre ville » posé sur une prairie verte ouverte sur la Méditerranée,
- Parc des Grands Vents, appelé Dounia Parc qui dessine un espace public récréatif majeur au sud d'Alger dont la partie immobilière était confiée au groupe Emirati (cf. Chabbi-Chemrouk, 2008 ; *Vies de Villes* de juillet 2012).

Dans les grandes villes européennes, les modèles urbanistiques se fondent sur l'affirmation et le renforcement de l'identité de la ville la réinscrivant dans une vision contemporaine. Dans les villes algériennes, même si celles-ci ambitionnent à mettre en valeur leurs spécificités propres au travers des plans stratégiques de développement, c'est plutôt sur ce qui se fait aux Émirats et particulièrement à Dubai ou Doha qu'elles puisent leur référent. D'ailleurs, ces projets allaient être financés dans un cadre de partenariat public-privé par des investisseurs venus du Golfe. Ce qui explique l'exportation de leur « label » urbanistique (Figure 48 et 49).

Après le retrait définitif en 2009 des groupes Emiratis des projets de la baie d'Alger en raison, semble-t-il, de la crise financière mondiale, comme le souligne une recherche sur la fabrication des projets urbains au Maghreb (cf. Cattedra, 2010), et après un temps de balbutiement et d'hésitation sur le devenir de celle-ci, l'intérêt des pouvoirs publics se confirme à travers une réflexion plus globale et par la nécessité de s'appuyer sur un schéma de Cohérence pour la baie d'Alger. Un schéma qui s'inscrit dans le Plan Stratégique de la Wilaya d'Alger à l'horizon 2030. Ainsi le plan « Eco-métropole » du XXI<sup>e</sup> siècle, conçu par le groupement Arte Charpentier Architectes (2008), célèbre l'environnement et offre « des lieux d'urbanité au bord de l'eau » qui se veulent respectueux des caractéristiques urbaines et paysagères du site (cf. Chabbi-Chemrouk, 2008). Dans cette perspective, le projet articule trois grands axes : celui de la revalorisation de la façade maritime et de l'espace urbain ; celui de la reconquête des ports et des nouvelles polarités économiques ; et celui de la ré-naturalisation de la ville (Arte Charpentier, 2008) (Figures 50 et 51).



Figure 48 : Alger « Perle de la Méditerranée » Le projet Emaar (2006)



Figure 49 : Projets émiratis de la baie d'Alger, photos : Web (2008). A gauche Alger Médina : le projet, à droite Alger Médina en cours de réalisation

Dans le même sillage du thème de « l'environnement », le PDAU 2011 d'Alger dont la révision est entreprise depuis 2009, mué en Plan Stratégique d'Alger 2030 faute d'instruments réglementaires, met au centre de ses orientations stratégiques les espaces publics dans la ville. Le PDAU fait d'Alger une « ville-jardin » et une « ville des mobilités et des proximités ». Ainsi, il préconise la réhabilitation des places et des rues du centre historique, l'aménagement paysager des berges des autoroutes accédant à Alger. Il prévoit aussi la projection de plusieurs grands parcs, à l'instar du parc Dounia, comme celui du parc métropolitain de Baïnem et des agri-parcs pour les quartiers périphériques lointains en déprise, l'aménagement autour du stade Baraki, etc. (cf. présentation de la Révision du PDAU, PARQUExPO, 2009 ; *Vie de Villes*, 2012).

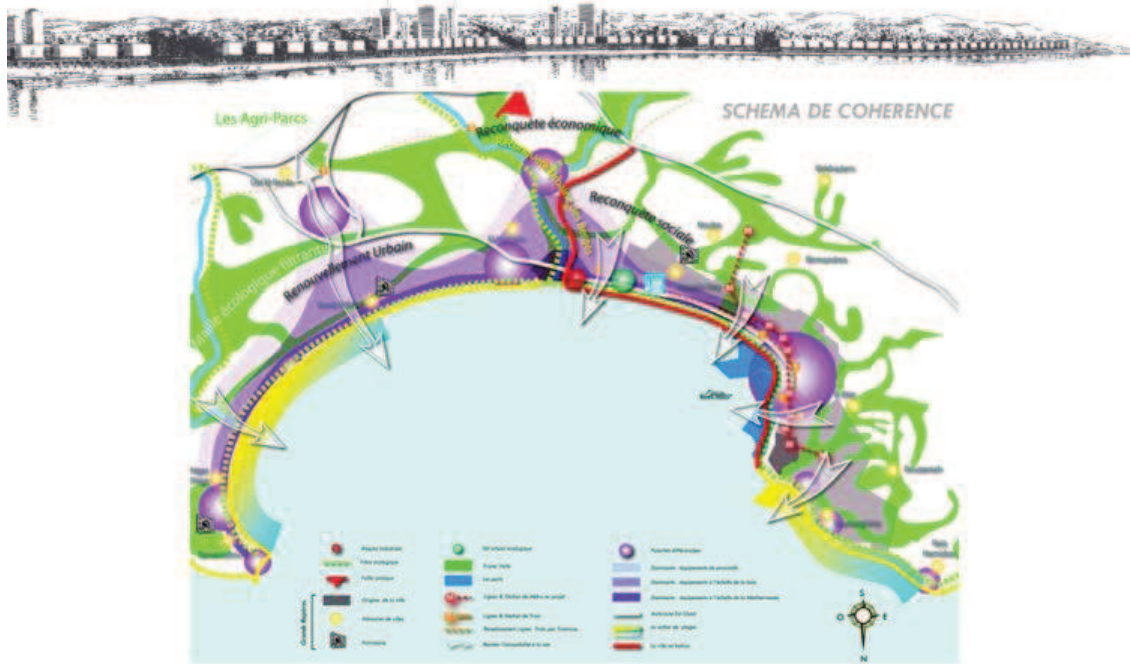


Figure 50 : Alger Ecometropole : Schema de Cohérence de la baie d'Alger. Source : Groupement Arte Charpentier (2008)



Figure 51 : Alger : revalorisation de la façade maritime et reconquête du port en un espace public  
Source : Groupement Arte Charpentier (2008)

En juillet 2013, la plupart de ces projets n'ont pas encore vu le jour. Seul le Parc Dounia situé au sud d'Alger, a été en partie achevé et inauguré le 18 mai 2013 par le ministre du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), après sept ans de travaux. Cette partie du parc titré « Un espace de villégiature pour les Algérois » par le quotidien *El Moudjahid* du 19 mai 2013, s'étend, selon ce dernier, sur une superficie de 450 ha sur 1.050 ha que doit compter le parc. Il est constitué de 16.658 arbres et arbrisseaux, 12.034 espèces animales et 4.460 m<sup>2</sup> d'espaces gazonnés,

un lac naturel de 10.000 m<sup>2</sup>, et de divers jardins. Le projet « d'Alger Médina » du groupe national *Dahlia* SPA (société par action), une cité d'affaires réalisée par ARCOFINA Holding, est en cours de construction. Sa particularité réside dans le fait qu'un emprunt national obligatoire, une action inédite en Algérie, a été mené pour sa réalisation (cf. Cattedra, 2010). Ce projet se déploie sur plus de 100 ha et comporte, en plus de l'hôtel Hilton et du palais des Congrès, un « City Center » composé de trois tours d'affaire dont une est opérationnelle depuis 2005, un hypermarché ouvert en juillet 2012, un parc aquatique en cours d'achèvement, et des appartements-hôtels, des tours résidentielles et des bureaux en cours de réalisation. Si toutes ces opérations seront accompagnées d'une marina, d'espaces verts et d'esplanades plantés d'oliviers centenaires ouverts sur la mer, comme se plaît à décrire le président directeur général d'Arcofina Holding, Mohamed Abdelouahab Rahim<sup>115</sup>, ces projets d'espaces publics attendent toujours un début de concrétisation. Quant aux projets ambitieux du développement de la façade maritime de la baie d'Alger, de la réhabilitation des espaces publics du centre-ville et des aménagements de parcs urbains, entre autres, ils demeurent au stade des bonnes intentions et de brillants dessins.

Comme en témoigne le Grand Projet Urbain d'Alger, la méthode d'élaboration de projets urbains en Algérie reste imprégnée d'une démarche de planification technocratique imposée. Au regard de l'impressionnant nombre de grands équipements alloués à ce projet, la ville ne semble pas sortir de la posture de simple espace à aménager dans laquelle l'urbanisme de plan, fonctionnaliste, l'a durablement cantonnée. Aussi, la difficulté de sa mise en œuvre est un indicateur pertinent qui illustre le décalage entre le projet stratégique de compter dans le concert des villes méditerranéennes et les demandes des citoyens d'espaces à vivre et à habiter. Les travaux de Karima Anouche (2002) et de Nassima Dris (2002) montrent avec justesse les limites manifestes du GPU. K. Anouche met en exergue « l'instabilité des structures et des systèmes de gestion de la ville », le « jacobinisme spatial », le « centralisme rigoureux », l'ambiguïté du périmètre urbain et la gestion désastreuse du foncier. N. Dris, quant à elle, évoque un « urbanisme de façade » qui est loin de résoudre les problèmes quotidiens des habitants. Ce sont autant d'éléments qui ont, en partie, affecté la viabilité du GPU et semblent continuer à affecter la conduite du projet (plan) stratégique d'Alger. Mohamed Srir (2012) écrit que malgré la volonté politique d'intégrer une forme de concertation locale par la mise en place depuis 2004 à Alger des comités de quartiers appelés « Co-villes » dans le but d'associer la société civile dans la gestion urbaine et dans le développement d'Alger, « les difficultés rencontrées dans le contexte algérien dans le domaine participatif sont souvent liées à l'absence des cadres juridiques et des instruments appropriés pouvant intégrer et appliquer une telle approche ». Ces contraintes sont surtout inhérentes aux critères sociopolitiques de

---

<sup>115</sup> Voir le journal *La Tribune* du 22 août 2012.

l'action urbaine et aux difficultés d'accéder au processus de la prise de décision, remarque-t-il (Srir, 2012, p. 29).

Ailleurs, et notamment en Europe, le projet urbain est conçu comme porteur d'ambition aussi bien pour la ville que pour ses citoyens. Cette nouvelle démarche de « gouverner la ville par projet » (Pinson, 2009) est au cœur de la démarche du projet urbain en tant que projet collectif, négocié et partagé associant les différents acteurs de la ville : le politique, le technique, l'expert et le citoyen. Même si dans beaucoup de cas, comme par exemple en France, la démarche d'implication du citoyen reste souvent confrontée à la difficulté d'intégrer, dans la pratique, le processus participatif à la démarche de projet urbain, comme le démontre Camille Gardesse (2012) dans son analyse du projet du réaménagement du quartier des Halles de Paris mené entre 2002 et 2010. En Algérie le politique reste de toute évidence myope à cette nécessaire démarche participative et semble pérenniser une méthode de planification longtemps décriée.

### **5-3 ORAN DANS LA VAGUE DES PROJETS URBAINS : DES OCCASIONS MANQUEES DE RECOMPOSITION DE L'ESPACE**

Oran connaît depuis les années 2000, une dynamique sans précédent en matière de projets urbains d'envergure et d'opérations d'aménagement et d'embellissement tous azimuts. Selon les discours officiels, ces projets sont destinés à rehausser l'image de la ville et à l'asseoir, dans une perspective d'avenir, au rang de « métropole ». Alors une question s'impose : dans ce magma urbain, comment les espaces publics sont-ils perçus, produits, réalisés et gérés ?

#### **5-3-1 Développement du *Front de mer* : une tentative non encore aboutie**

Le développement de la frange maritime de l'extension Est de l'agglomération oranaise est l'une des actions phare ambitionnée depuis 2007. Cette reconquête renvoie au processus de développement des fronts d'eau – les « *waterfront* » – pensés comme des espaces publics majeurs. Une pratique qui se développe à partir des années 1960 dans les pays du Nord et qui progressivement touche tous les continents, comme le décrivent, entres-autres, Rachel Rodrigues-Malta (2001) et Claude Chaline (1999). Cette « mondialisation du phénomène » gagne les villes du Maghreb, particulièrement Casablanca, Rabat et Tunis (Barthel, 2008 ; Cattedra, 2011) et semble influencer Alger et Oran.

A Oran, la zone concernée se situe dans le prolongement de l'actuel front de mer, un espace public majeur et symbolique de la ville (figure 52). Ici, il était question en 2007 de l'aménagement d'un parc urbain, un espace public récréatif pour la ville. Initié par la Direction de l'Environnement d'Oran affiliée au Ministère de l'Aménagement du Territoire et l'Environnement (MATE), ce projet, intitulé « Jardins Citadins

Méditerranéens », est conçu pour occuper une surface de 14 ha. L'étude réalisée par le bureau d'études coréen SPACE Group proposait des « pôles » économique, culturel et écologique, ainsi que deux marinas. Ce projet devait être porté par le groupe Émirati EMAAR (d'après les informations recueillies auprès la Direction de l'Environnement d'Oran au printemps 2008).

Toujours sur le front de mer, la tenue du 16<sup>ème</sup> Congrès mondial du Gaz Naturel Liquéfié (GNL), organisé en avril 2010, a rendu nécessaire l'identification de deux ha destinés à la construction d'un Centre des Conventions d'Oran (CCO). Le groupe pétrolier algérien public SONATRACH, à travers sa filiale AVAL, a investi pour cette réalisation l'équivalent de 350 millions d'euros. Ont été programmés un Palais des Congrès de 300 places, un centre d'expositions de 20.000 m<sup>2</sup>, un hôtel de haut standing de 300 chambres, doté de plusieurs restaurants et d'un grand jardin. L'internationalisation de ce projet s'est traduite par le fait que sa réalisation a été confiée en 2007 au groupe espagnol Obrascom Huarté Lain (OHL). L'aménagement paysagé d'un ensemble d'espaces publics a également été programmé. Ces études d'embellissement ont été confiées à la firme canadienne GENIVAR WAA qui, selon celle-ci, a été mandatée pour imaginer, concevoir et proposer un paysage *in situ*. Elles concernaient deux boulevards majeurs, douze ronds points et la falaise située en contre bas du CCO sur la Méditerranée. Le boulevard qui mène au CCO a été conçu pour recevoir un aménagement d'un simple alignement d'arbres – principalement des palmiers – qui met en valeur l'architecture et son imposante fresque murale d'inspiration arabo-mauresque. Le deuxième boulevard qui est perpendiculaire au premier, a été pensé, écrit la WAA, comme « un lieu de rencontre, une sorte de « Rambla » où les communautés se rassemblent » (figures 53-54). Quant aux giratoires, chacun devait arborer « un design unique et selon le contexte. Les concepts vont de l'extravagant, à l'avant-garde, aux paysages algériens traditionnels » décrit la WAA (2011).

Situé juste en face de ce Centre des Conventions, un ensemble immobilier de 2.000 logements de haut standing, baptisé « Cité de la Mer », devait être entrepris en 2010. Le terrain qu'il devait occuper, demeuré sans affectation depuis plus d'une décennie, était en réalité réservé pour la ZHUN « Khemisti », de 6.000 logements, dont les premières études remontent aux années 1980 (deux mille de ces logements ont déjà été construits). Appartenant à l'Entreprise Publique de Promotion du Logement Familial (EPLF), cette vaste et prestigieuse assiette foncière de 8,5 ha a suscité l'intérêt du groupe saoudien SNASCO, qui comptait y investir un peu plus de l'équivalent de 400 millions d'euros.

Organisés en consortium public-privé, ses promoteurs ambitionnaient d'y réaliser un programme comprenant quatre îlots résidentiels composés de tours de 20 étages, un centre d'affaires, des commerces et des services de proximité. L'étude architecturale



avait été attribuée au groupe algéro-coréen UTIC-KUNWON. Le parti pris architectural et urbain est de toute évidence largement influencé par celui qui prévaut dans les pays du Golfe, comme le démontre la figure 55. A l'aune du principe de reconquête des fronts d'eau en lieux d'urbanité, le projet porte, toutefois, un espace public piétonnier majeur composé de places, de jardins ouverts et de jardins privés (SNASCO, 2012).

De tous les projets annoncés, seul le Centre des Conventions CCO et quelques aménagements tels que ceux des deux boulevards et de leurs giratoires et de la grande fontaine du rond point attenant au CCO, ont été achevés en avril 2010, quelques jours avant le commencement du congrès du GNL (figure 56). Les multiples autres projets envisagés semblent être renvoyés aux calendes grecques.

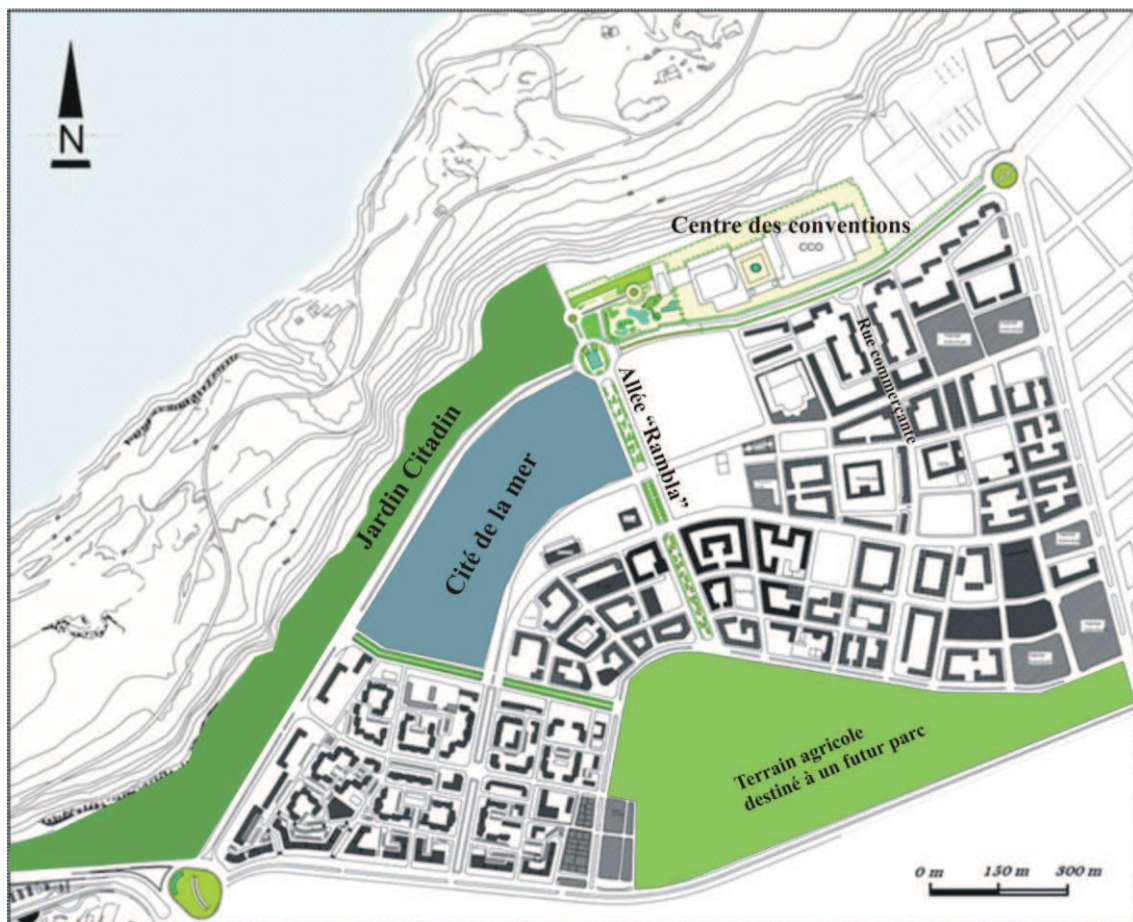


Figure 52 : Oran : projets d'aménagement du front de mer Est. Secteur Manzah dit Akid Lotfi.  
Réalisation F . Kettaf



Figure 53 : Plan d'aménagement d'une allée « rambla ». Source : Sonatrach (2009)



Figure 54 : Plan d'un giratoire portant une large fontaine aux abords du CCO. Source : Sonatrach (2009)



Figure 55 : Mise en image de la Cité de la mer. Jardins publics, Jardins privés. Source : SNASCO-EPLF (2012)



A



B



C

Figure 56 : Projets réalisés du front de mer. A) Fontaine publique et Centre des Conventions CCO, B) L'esplanade ou « Rambla ». C) Le boulevard du CCO, Photos : F. Kettaf (Juin 2010).

Maints exemples à travers le monde témoignent de l'importance de l'urbanisme évènementiel dans la mise en œuvre d'un projet urbain. Il s'agit de saisir l'opportunité des grands évènements internationaux pour régénérer la ville et rehausser son image à travers une forte reconstitution de l'espace urbain. L'opportunité du 16<sup>ème</sup> Congrès mondial du gaz naturel liquéfié (GNL) organisé en avril 2010, aurait pu être envisagée comme un moyen de promouvoir un vrai projet urbain après des décennies de planification urbaine désastreuse. Mais le bilan des réalisations urbanistiques se limite somme toute à l'édification du centre des Conventions et à l'embellissement de la principale voie qui lui donne accès. Le caractère limité des opérations menées ne semble pas correspondre aux ambitions métropolitaines d'Oran. Ces opérations ne semblent pas être à la hauteur de tous les discours officiels relayés en grande pompe par les médias et la presse écrite émis sur ce projet<sup>116</sup>.

La perspective de métropolisation d'Oran comme celle d'Alger, qui sous tend un projet urbain, paraît bien fantaisiste au regard des pratiques urbaines en vigueur. Ni les grands évènements internationaux, ni les aménagements urbains ne paraissent encore constituer des occasions à saisir pour élaborer des projets de ville. Cependant, Oran comme Alger ne peuvent rester indifférentes à la nécessité d'intégration dans les réseaux de performance des villes méditerranéennes.

### **5-3-2 Le tramway s'invite en ville mais l'espace public reste un éternel oublié**

Par effet de mimétisme ou par réelles volontés de requalification urbaine, Oran, à l'instar des grandes villes algériennes, s'est aussi engagée dans un grand projet de tramway. Il s'agit d'un projet phare en matière d'amélioration des déplacements dans la ville. Sauf qu'à la lecture des études et des réalisations en cours, le projet ne semble pas avoir été animé par les mêmes réflexions que celles censées être portées par le projet urbain, à savoir profiter de l'opportunité du passage du tramway pour recomposer les espaces publics et requalifier les quartiers de la ville. Il suffit de considérer son tracé et ce qu'il pourrait potentiellement charrier comme régénération urbaine, pour s'apercevoir que la question de la qualité des espaces publics ne paraît pas du tout essentielle. A Oran, comme dans toutes les villes algériennes, c'est la circulation automobile qui prédomine dans la fabrique urbaine.

#### *5-3-2-1 Primauté des espaces de la circulation automobile sur les espaces piétons*

La priorité donnée à la voiture sur celle affectée aux piétons fait que c'est le secteur des travaux publics qui conçoit et fabrique les voies primaires de la ville. Elargissements des voies, trémies, échangeurs, larges ronds s'incrument dans la ville sans aucune

---

<sup>116</sup> Sur la presse écrite, voir principalement dans les années en cours de la réalisation du projet, en particulier celle de l'année 2010, en langue française : *Le Quotidien d'Oran, La voie de L'Oranie, l'Echo d'Oran, El Watan, Liberté, Le soir d'Algérie, Le Financier*, et en langue arabe : *El Khabar, Ech-Chorok, Ech-Chaab, El Moudjahid ...*

préoccupation des problèmes que ceux-ci peuvent occasionner au déplacement des piétons et au paysage urbain. La Direction des Travaux Publics (DTP) en charge de ces travaux dessine et réalise ces espaces sans concertation avec les APC, ni même avec les autres directions qui sont peu ou prou concernées par ces projets. L'édification du quatrième boulevard périphérique achevé au tournant de 2010 en est l'exemple le plus frappant. Son tracé a été dessiné et réalisé comme une large autoroute desservant les nouveaux quartiers en cours d'édification à l'aide de bretelles et d'échangeurs. Quant au troisième boulevard périphérique qui fut réalisé dans les années 1980 et rythmé par des grands ronds-points, ces derniers sont, depuis 2006, peu à peu remplacés par des trémies, quelques uns par des ponts. La réalisation des trémies se multiplie dans la ville et semble constituer la seule alternative adoptée par la DTP pour résoudre le problème de circulation<sup>117</sup>. Exprimant nos interrogations face à la généralisation de ces opérations qui perturbent la mobilité piétonne et annihilent le paysage urbain, un responsable de la DTP explique de manière laconique que :

« Notre travail est de trouver des solutions pour résoudre le problème de circulation automobile dans la ville, pour le reste ce n'est pas de notre ressort » (entretien, avril 2008)

Les enquêtes que nous avons menées auprès de la DUC et de la DTP, révèlent, en effet, que la préoccupation de la place du piéton passe au second plan par rapport à celle de la voiture. Ce manque de considération de l'espace du piéton est autrement plus significatif et plus visible dans le processus de réalisation d'un nouveau mode de transport en commun à Oran, celui du tramway lancé en 2008. Celui-ci ne semble pas être accompagné par une volonté de favoriser la circulation piétonne et de rehausser l'image urbaine. La préoccupation étant plus fonctionnelle : résoudre le problème de transport en commun.

Depuis la libéralisation et l'ouverture du marché de l'automobile en Algérie à la fin des années 1990, les villes connaissent une augmentation vertigineuse de la circulation automobile et endurent des problèmes importants de congestion et de pollution, en particulier dans leurs espaces centraux (Rahal, 2008). Dans un contexte économique favorable et d'une politique volontariste d'amélioration urbaine, les hautes autorités de l'Etat, par le biais du Ministère du transport, ont instruit des projets de tramway pour les trois grandes villes algériennes : Alger, Oran et Constantine.

Les réalisations de tramway et leur négociation [est] un analyseur du projet urbain et de la fabrique de la ville » écrit Philippe Hamman (2011). En ce sens, l'analyse du processus d'élaboration du projet du tramway d'Oran ouvre sur des questions relatives

---

<sup>117</sup> En plus des cinq trémies déjà réalisés, dont quatre sur le troisième boulevard, cinq autres sont programmés dont deux sont en cours de réalisation dans le même boulevard depuis décembre 2012.

aux politiques de la ville, au choix urbain en matière d'espaces publics, et à la participation des citoyens.

#### *5-3-2-2 Contexte et genèse de la réalisation du tramway d'Oran*

Les projets de tramways en Algérie s'inscrivent dans un cadre de politique urbaine décidée par les hautes instances de l'Etat dans un contexte imprégné par la démarche du développement durable, à laquelle l'Algérie adhère depuis la signature des accords du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. La notion de développement durable est apparue dans les textes de loi du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, et du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement (Messahel & Ghodbani, 2011). Elle imbiba l'ensemble des instruments d'urbanisme et de l'aménagement du territoire élaborés ou en cours d'élaboration depuis 2006, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4.

A Oran, Le processus de construction de nouveaux quartiers à l'Est de l'agglomération a incontestablement fait perdre de vue la nécessité de relancer la dynamique de valorisation des espaces publics centraux. Après un long temps d'abandon, depuis les années 1980, voilà qu'ils réintègrent la réflexion sur la requalification des vieux quartiers de la ville et supportent à nouveau un élan de modernisation urbaine. L'action la plus significative est, en effet, la réintroduction d'une ligne de tramway, réminiscence d'Oran du XIX<sup>e</sup> siècle.

Sous l'égide du Ministère du Transport (MT), le projet du tramway d'Oran est représenté par l'Entreprise Métro d'Alger (EMA) qui constitue le maître d'ouvrage délégué chargé du projet. Celui-ci travaille en étroite collaboration avec la Direction des Transport de la wilaya d'Oran (DTWO). Les études de faisabilité furent effectuées par le bureau d'études français INGEROP (mandataire) en collaboration avec le bureau BETUR (cotraitant) entre 2003 et 2005 (INGEROP, 2005). Elles furent ensuite reprises en 2006 par le groupement hispano-portugais ENSITRANS. La réalisation fut entreprise en octobre 2008 par le consortium TRAMNOUR associant trois constructeurs : le groupement espagnol ISOLUX-CORSAN, ISOLUX Ingénierie et le fournisseur français d'équipements ALSTOM (information recueillie auprès du consortium TRAMNOUR, octobre 2008 et mai 2013).

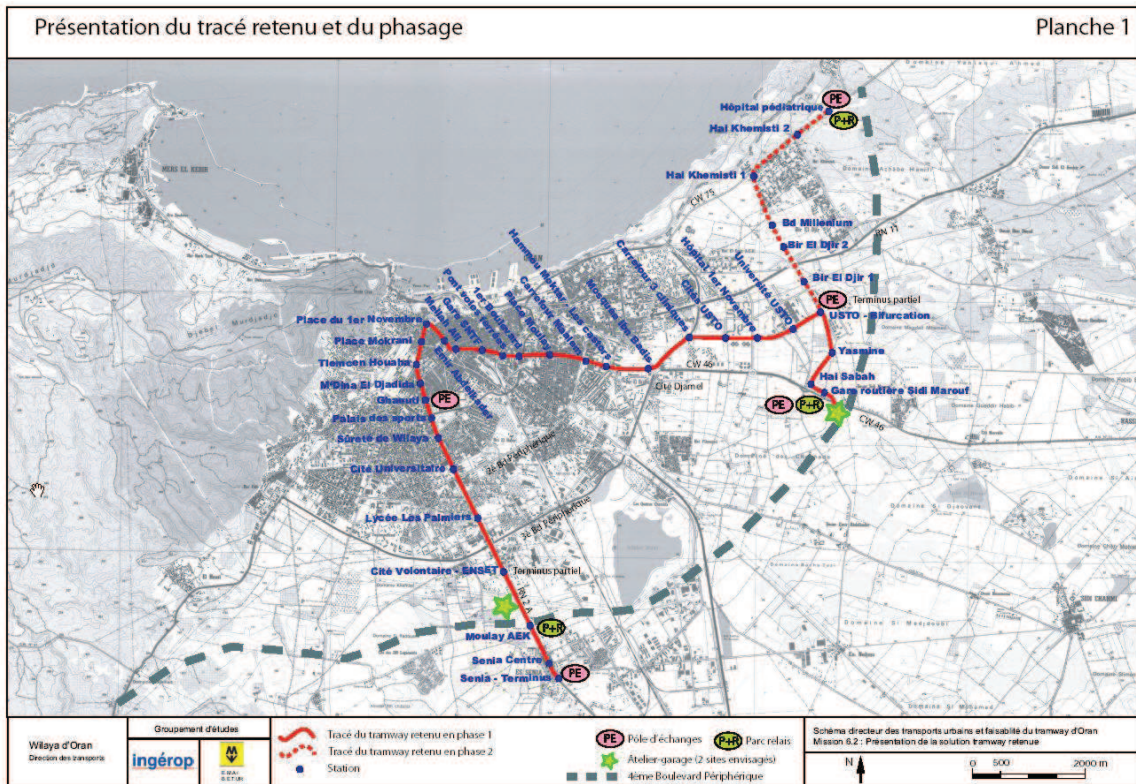


Figure 57 : Plan de l'itinéraire de la ligne du tramway d'Oran : sud-nord-est . Source : INGEROP 2005

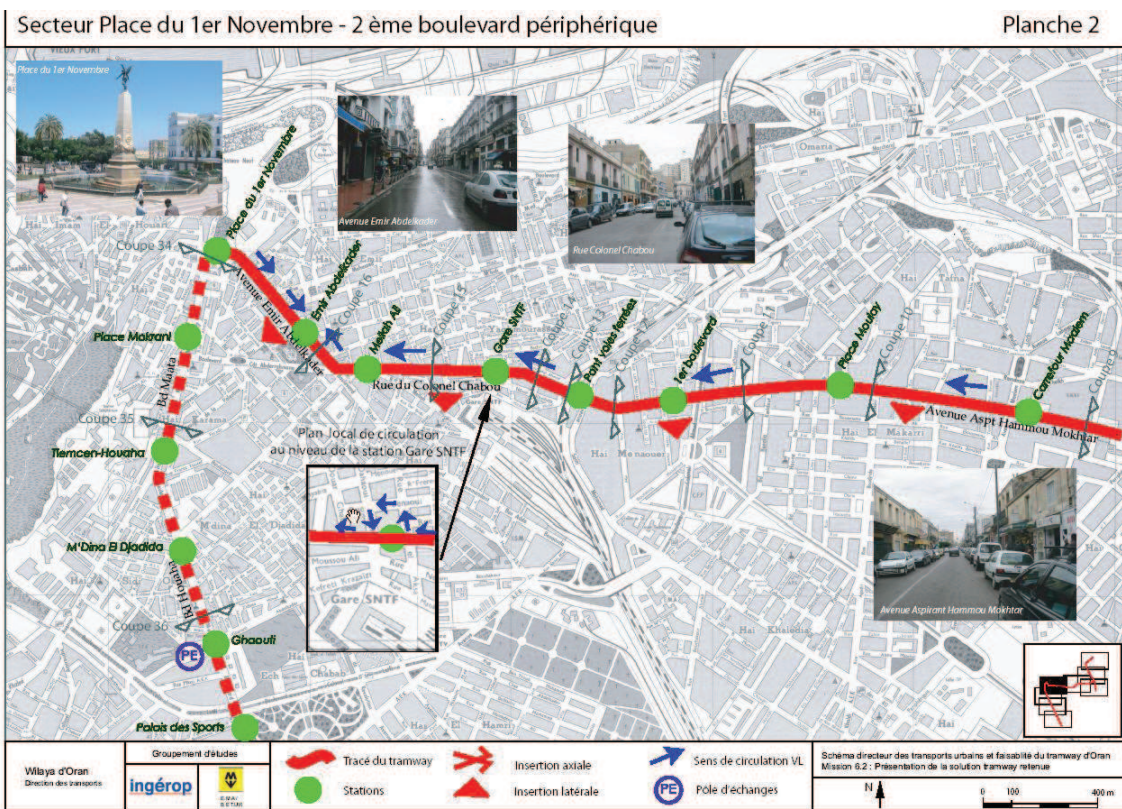


Figure 58 : Détail d'itinéraire à travers les espaces centraux de la place 1<sup>er</sup> Novembre au quartier Saint Eugène (Makari) Source : INGEROP 2005



La synthèse générale de la « *Faisabilité du tramway de l'agglomération oranaise* » (INGEROP, 2005), met en exergue que le tramway a été intégré dans un Schéma Directeur de Transport Urbain (SDTU) dont l'aire d'étude concerne six communes (Mers-el-kébir, Oran, Bir-el-Djir, Es-Senia, Sidi-Chahmi et El-Kerma) regroupant une population de 1.145.000 habitants à l'horizon 2015. Après analyse et diagnostic, le programme d'action du SDTU se résume comme suit :

- a) Projet tramway ;
- b) Organisation du réseau du transport en commun (TC) et de son exploitation ;
- c) Infrastructures de voirie et la circulation ;
- d) Organisation du stationnement et du transport de marchandises en ville (TMV) ;
- e) Organisation institutionnelle.

L'étude du SDTU recommande d'organiser le réseau de transport en commun global articulant tram, bus et train SNTF ; de protéger le centre-ville de la circulation automobile en favorisant les flux de contournement de la zone urbanisée ; d'établir une réglementation de stationnement pour réduire celui-ci sur la voirie par la construction de parkings ; de réaliser sept parkings de « dissuasion » en pourtour du centre-ville ; et de créer *ad-hoc* deux organes intentionnels: un comité de pilotage du SDTU et une cellule technique (INGEROP, 2005).

Le tramway est conçu pour relier les banlieues Sud et Est d'Oran (constituées par les deux grands campus universitaires) et pour desservir le centre ville et la *M'dina Djedida* (Ville nouvelle) en passant par la place du 1<sup>er</sup> Novembre (place d'Armes). Il est doté de trois grandes gares multimodales et équipé de 30 rames CITADIS. Son parcours se déploie sur 18,7 km et compte 32 stations ; il est ponctuée par trois ouvrages d'arts : d'une trémie et de deux ponts à son point de rencontre avec trois importants giratoires (figures 57 et 58).

#### *A-Faiblesses dans les études*

L'enquête que nous avons entreprise auprès de TRAMNOUR et d'EMA quelques mois avant le lancement des travaux en octobre 2008, avait dévoilé un certain nombre de problèmes. En recoupant les propos de l'une et de l'autre, les principaux problèmes étaient inhérents au manque des données géotechniques et topographiques, à l'insuffisance de compétences techniques et aux difficultés de coordination entre les différents projets portés par les diverses directions de la wilaya. Sans pouvoir tout exposer, nous pouvons ainsi synthétiser les résultats de notre enquête :

a- Le maître d'ouvrage l'EMA, préférant ne pas laisser au bureau d'études ENSITRANS le monopole de toutes les études inhérentes au tramway, a réparti quelques unes d'entre-elles, et pas les moindres, à d'autres bureaux d'études :

- Les études topographiques ont été confiées au bureau d'étude public d'urbanisme URBOR. Ces études qui constituent une base essentielle pour déterminer et dessiner les plateformes de la ligne du tramway, se sont avérées incomplètes, voire inexactes. De ce fait, ENSITRANS a été contraint de reprendre ces études et a engagé une équipe portugaise qui a dû déplacer le matériel technique nécessaire du Portugal. Pour des raisons de procédure de douanes, ces études n'ont pu être réalisées et c'est finalement le constructeur espagnol ISOLUX-CORSAN qui les a entreprises.
- Les études concernant la réorganisation de la circulation ont été dédiées à INFRATECH, un bureau d'étude local privé, spécialisé en génie civil. Ces études ont été aussi déclarées infructueuses et n'ont pas abouti à une proposition cohérente. Selon TRAMNOUR, ces études nécessitaient des compétences spécifiques qu'INFRATECH ne possédait pas.

b- L'absence de coordination entre les travaux du tramway et ceux de la voirie entrepris par la DTP, et ceux de certaines constructions entamés par la DLEP et par la DUC, a considérablement exacerbé le tracé initial. Par exemple, la réalisation en 2008 de la trémie du rond point « Cité Djamel » et celle des dépendances de la grande mosquée d'Ibn Badis, ont, en effet, perturbé le futur tracé de la ligne du tramway qui fut plusieurs fois modifié et redessiné, retardant considérablement le lancement des travaux.

Le tramway est mis en circulation le 2 mai 2013, c'est-à-dire depuis quelques mois à l'heure où nous rédigeons ce texte. Parmi les cinq opérations du programme du SDTU, seule la ligne du tramway a été finalement réalisée. Les quatre autres opérations inhérentes au bon fonctionnement du tramway prévues par le SDTU ne sont pas encore réalisées, à savoir :

- l'organisation du réseau du transport en commun global, de la circulation et du stationnement,
- la réduction de la circulation automobile dans le centre-ville,
- la réalisation de parkings,
- la création d'organes intentionnels.

Pour évaluer les retombées du fonctionnement du tramway sur les nouveaux usages des espaces publics, il a fallu attendre sa mise en circulation.

## *B- Gouvernance du projet et les espaces publics*

En mai 2013, au moment de la mise en circulation du tramway, nous avons mené une deuxième enquête auprès du constructeur ISOLUX-CORSAN afin d'identifier les différents acteurs impliqués et d'examiner la place qu'occupe l'espace public dans la réalisation du projet.

C'est le constructeur ISOLUX-CORSAN qui coordonne les différents acteurs intervenants dans la mise en œuvre du projet. Suivi de prêt par l'EMA et par la DTWO, il rend compte de l'évolution du projet à un comité de pilotage organisé tous les mois au siège de la wilaya, en présence du wali et de tous les représentants des services techniques. C'est aussi ISOLUX-CORSAN qui assure et dirige l'ensemble des opérations de réalisation de la ligne du tramway et des stations, des études d'insertion urbanistique, des études techniques, des études d'aménagement des espaces publics. Les acteurs intervenants sont :

- a- Pour l'aménagement des espaces publics situés aux abords de la ligne du tramway, ISOLUX-CORSAN a confié les études au bureau d'études espagnol TECNIA. Ces études concernaient principalement les aménagements des stations, des trottoirs et des espaces verts, pour lesquels ont été prises en compte, selon Isolux-Corsan, également les personnes à mobilité réduite.
- b- Pour l'étude et la mise en œuvre du système de signalisation pour la gestion de la circulation du tramway, Isolux-Corsan a signé un contrat avec la société espagnole TELVENT, spécialisée dans les technologies de l'information et fournisseur de systèmes de signalisation basé sur la détection informatique qui donne la priorité au tramway dans les intersections avec les autres voies.
- c- Pour l'adaptation de la circulation au transport urbain de toute l'agglomération d'Oran, un marché qui fut infructueux lors du lancement des premières études en 2007, la DTWO a affecté le projet à l'entreprise espagnole ARCEINGENIERIA. Lancée début 2012, cette étude est toujours en cours d'élaboration à l'heure où le tramway est mis en circulation.
- d- Quand à l'insertion du tramway dans la douzaine de ronds points qui les traverse, TRAMNOUR a engagé en 2012 le bureau d'études français APAVE, spécialisé dans ce type d'expertise. Ce dernier a proposé, selon les normes françaises du CERTU, de réduire le nombre de voies autour des ronds points pour les ramener à une ou deux voies.

- e- Pour l'exploitation du tramway, les études ont été affectées à l'entreprise mixte SETRAM, composée d'une filiale de la RATP Paris et de l'entreprise Métro d'Alger (EMA), dont le personnel est constitué principalement d'Algériens.

L'examen du processus d'exécution des travaux du tramway a mis en relief un certain nombre de manquements qui semblent d'ores et déjà affecter les espaces publics et la mobilité urbaine.

Pour une meilleure circulation du tramway, il a été nécessaire de réduire le nombre de carrefours (67 au total) qui constituent des points de conflits entre la circulation automobile et celle du tramway. Si cette proposition a été acceptée par l'EMA, elle a été rejetée en bloc par la DTWO qui a insisté sur le maintien des carrefours existants, aussi nombreux furent-ils. Cette situation incommode considérablement le mouvement du tramway et le système de signalisation et de détection informatique, n'a pas pu éviter les interactions entre automobiles et tramway à tel point que SETRAM a dû mettre en place plusieurs centaines d'agents pour gérer la circulation du tramway (figure 59).



Figure 59 : Gestion de la circulation par des agents de la SETRAM au niveau du giratoire appelé « Cité Djamel » composé de cinq couloirs

Quant aux études de l'insertion du tramway dans les giratoires et la réduction du nombre des couloirs de circulation automobile autour de ceux-ci, elles n'ont, encore une fois, pas abouties. Les propositions d'APAVE n'ont pas été adoptées dans la plupart des cas. Si ce n'est pas la DTWO ou l'APC, c'est la police de la circulation qui a exercé une pression pour maintenir les couloirs existants. Ces derniers sont restés en l'état.

Un bon nombre de travaux d'embellissement proposés par le bureau TECNIA ont été modifiés et simplifiés par l'EMA. Ils ont été limités principalement à la réfection des trottoirs et à l'aménagement des abris des stations d'arrêt, proposant une qualité des matériaux et de mise en œuvre selon nous très discutable. Quant aux artères qui présentent de très larges trottoirs, leurs réfections ont été réduites à la seule partie qui borde la ligne du tramway, le reste des trottoirs sont en attente d'un futur traitement. Seul un petit tronçon d'environ 1,5 km, celui qui fut visité par le Président de la République en 2012, a été doté d'un traitement paysager composé d'espaces gazonnés, de parterres floraux, d'alignements de palmiers et de bancs publics (figure 60).



Figure 60 : Aménagement paysager d'un tronçon de 1,5 km d'espace public

Le plan général de circulation, dont les études ont été affectées au bureau espagnol ARCEINGENIERIA, est toujours en cours d'élaboration à l'heure où le tramway est mis en circulation. Autrement dit, le projet du tramway n'a pas encore apporté les effets attendus en termes d'amélioration de la circulation automobile et piétonne.

### *5-3-2-3 Tramway et espaces publics : une cohabitation difficile?*

Le centre ville d'Oran n'a pratiquement pas changé depuis l'indépendance ; il a connu peu de projets significatifs de modernisation et de réhabilitation urbaine. A l'instar des projets menés dans les villes européennes, le projet tramway d'Oran apparaissait, dès lors, comme une réelle opportunité d'intégrer la réflexion dans un cadre de projet urbain global afin d'améliorer la mobilité des usagers, de repenser et requalifier les espaces publics et de réhabiliter le cadre bâti d'un héritage architectural en déprise, et ainsi

contribuer à la régénération du centre ville. Mais l'analyse du cadre général de l'étude et l'évaluation des réalisations effectuées, nous révèlent que le projet du tramway d'Oran n'a pas été intégré dans une vision globale de développement urbain. D'après nous, il n'a pas été capable à la fois de mobiliser et de fédérer les différents acteurs urbains et d'intégrer la pensée sur l'amélioration de l'environnement urbain. Dans une gestion urbaine très sectorisée et dominée par la primauté attribuée à l'automobile, il a été confié exclusivement au secteur auquel il appartient : celui des transports urbains. Sa mise en œuvre, qui a duré dix ans depuis les premières études, illustre la faible maîtrise de la production et de la gestion urbaine.

Dans les villes du Nord, européennes en particulier, la réintégration des tramways depuis les années 1990, outre que comme lien avec les périphéries, s'est imposée dans la perspective de reconquérir les quartiers centraux et de rendre l'espace public à l'usage des piétons, « tout en contraignant la voiture avec fermeté » (Haëntjens, 2008). L'avènement du tramway s'accompagne souvent par l'élargissement des trottoirs, la réduction des espaces dédiés à la voiture et l'aménagement paysager de l'espace urbain. Dans les centres historiques où les rues sont étroites et ne peuvent pas porter à la fois les trois modes de déplacement – piéton, automobile, tramway – une piétonisation partielle ou complète est souvent adoptée, laissant la priorité exclusive au piéton et au tramway (Haëntjens, 2008 ; Hamman, 2011).

A Oran, cette pensée ne semble pas trouver une application effective. La ville persiste à continuer le modèle urbain du « tout automobile » à tel point que le maintien des couloirs de circulation des véhicules dans les espaces centraux a conduit à la réduction systématique des trottoirs nécessitant l'arrachage sur plusieurs kilomètres de rangées d'arbres, souvent centenaires, au profit de l'emprise des voies automobiles, en particulier le long des parcours les plus commerçants de la ville. L'Avenue Saint Eugène, le boulevard Emir Abdelkader et la rue de Mascara, par exemple, ont été dégarnis de leurs rangées de ficus et leurs trottoirs considérablement réduits. Dans les quartiers périphériques marqués par de larges boulevards ponctués par d'imposants ronds-points, le tramway a été introduit dans une trémie et monté sur deux viaducs à son point de rencontre avec les ronds points afin de maintenir en l'état la circulation automobile. Ces opérations montrent clairement le manque de considération des espaces publics au sens de leurs valeurs esthétique et écologique, ainsi que de leur valeur d'usage pour la ville et pour ses usagers (figure 61).



Figure 61 : Tramway descend dans une trémie et monte sur un viaduc au niveau des giratoires,  
photos : F. Kettaf (juin 2013)

La seule action significative menée au sens de la qualification de l'espace public et du paysage urbain est celle qui concerne le réaménagement de la place 1<sup>er</sup> Novembre 1954 par laquelle passe le tramway. C'est ISOLUX-CORSAN qui s'est chargé de l'étude et de la réalisation de l'aménagement de la place. Si l'EMA a demandé le maintien de l'aménagement existant de la place, cependant une attention particulière devait être portée afin de protéger l'installation électrique du tramway. Celle-ci située dans un site caractérisé par un remblai imbibé par une remontée des eaux capillaires de Aïn Rouina, a par conséquent nécessité la réhabilitation complète de l'espace. Deux variantes ont été ainsi proposées au comité du pilotage de la wilaya. La première a dessiné, à l'image de ce qui se fait dans les pays du Nord, un aménagement minéral avec un parking souterrain de trois niveaux pour améliorer le stationnement au centre-ville. Cette proposition vue par le comité de pilotage comme coûteuse a été rejetée. Une deuxième proposition, simplifiée et moins onéreuse, a finalement été acceptée. La place a été ainsi réorganisée et dotée d'un nouvel aménagement minéral et végétal en surface, et l'obélisque de Sidi Brahim a été libéré de la grande fontaine qui rangeait son bas relief (figure 62). Celle-ci fut « remplacée par un étroit et long bassin étagé, en référence aux fontaines andalouses des jardins de l'Alhambra ; « une idée qui a séduit le comité de pilotage », souligne un responsable d'ISOLUX-CORSAN dans l'entretien qu'il nous a concédé le 29 et 30 mai 2013. La place a été ouverte au public le 1<sup>er</sup> mai 2013. Cependant, elle a été dépourvue des anciens palmiers qui abritaient les usagers, particulièrement les vieux des quartiers alentours, qui venaient s'y reposer comme nous le montrerons dans le chapitre 7-1.



Figure 62 : Place 1<sup>er</sup> Novembre 1954 réaménagé et Hôtel de ville en cours de réhabilitation, photo : F. Kettaf (1<sup>er</sup> mai 2013)

Quant aux restes des aménagements des espaces publics annoncés en grande pompe pendant la réalisation du tramway et fortement attendus par les Oranais et jusque là peu réalisés, le directeur de la DTWO Khaled Talha, interrogé en février 2013 par Algérie Presses Services (APS), explique que le tramway « s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation de la ville d'Oran (2010-2014), rappelant, dans ce sens, le plan d'aménagement urbain qui porte notamment sur la réalisation d'espaces verts aux abords du tracé du tramway ». (APS, 6 février 2013, 09 : 48). A ces discours des décideurs, qui viennent en aval de la mise en circulation du tramway, se profile une conception fragmentée du projet urbain-tramway et se dégage l'absence patente d'une pensée globale sur les espaces publics et sur la mobilité urbaine.

Nous pouvons arguer que les exigences de l'EMA, de la DTWO, de la DTP et de la police ont laissé très peu de manœuvre pour une meilleure mise en œuvre du projet du tramway, dans une perspective d'amélioration de la mobilité piétonne, de la réduction du poids de l'automobile, de la protection de l'environnement des nuisances sonores et de la pollution et enfin, de la requalification des espaces publics.

Depuis son instruction, le projet du tramway a été présenté par les pouvoirs publics comme un des éléments clés d'une approche significative en matière d'amélioration des espaces urbains. Au vu de ce qui a été réalisé, les termes de cette approche sont à



l'évidence encore à définir. Et c'est le programme de modernisation de la ville d'Oran du quinquennat 2010-2014, hautement annoncé par le wali Abdelmalek Boudiaf, qui n'est que l'expression de la concrétisation des grandes orientations du SDAAM (2010), qui semble porter les nouvelles ambitions. Il comprend, entre autres, divers projets qui ont pour objectif, une fois encore, de vouloir propulser Oran au rang d'une métropole rayonnant à l'échelle méditerranéenne. Il semble aussi reprendre les multiples actions en matière d'amélioration des espaces centraux inscrits depuis une dizaine d'années. Si ces dernières opérations étaient plus annoncées que réalisées, certaines d'entre elles connaissent actuellement une application effective sur le terrain. L'année 2012 est celle de l'ambitieuse opération de réhabilitation des immeubles du centre-ville. 600 immeubles sont aujourd'hui concernés par ce projet dont 200 étaient déjà inscrits dans le programme de réhabilitation des vieux immeubles du centre-ville dirigé par l'Office de la Gestion et de la Promotion immobilière (OPGI) depuis 2006. A l'heure où nous rédigeons, diverses entreprises italiennes, espagnoles et algériennes s'affèrent à la réhabilitation de 70 immeubles. Parmi ces derniers, nous retrouvons la Mairie (ex Hôtel de ville) sur la place 1<sup>er</sup> Novembre 1954, une opération publique de grande envergure jamais entreprise depuis l'indépendance<sup>118</sup>. Toutefois, ce nombre semble dérisoire par rapport au colossal parc d'immeubles nécessitant des opérations de réhabilitation.

#### **5-4 DES PROJETS D'ESPACES VERTS : DES GRANDES AMBITIONS EN ATTENTE DE CONCRETISATION**

La qualité urbaine est devenue depuis une dizaine d'années une préoccupation majeure pour Oran. Elle se traduit par le lancement par les collectivités locales de multiples projets de réaménagement et de requalification des espaces publics et des places publiques majeures. En Algérie, la production et la gestion des espaces publics renvoient communément, à celles des « espaces verts ». L'intérêt que portent les hautes instances de l'Etat aux espaces verts s'insère, comme cité plus haut, dans une démarche environnementale large qui concerne toutes les villes algériennes. Une démarche prescrite aussi par le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD, 2002)<sup>119</sup>

---

<sup>118</sup> Toutefois, la mairie et le théâtre qui le jouxte ont connu une opération de réhabilitation de leurs façades dans les années 1990 réalisée par des entreprises privées algériennes, qui s'était avérée dommageable pour les deux édifices.

<sup>119</sup> Le PNAE-DD (2002) a été préparé dans un cadre de coopération entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), la Banque Mondiale et l'Agence de Coopération Technique Allemande (GTZ). La Banque Mondiale a coordonné l'ensemble des activités et le financement liés à sa préparation. Les objectifs stratégiques dévolus à ce plan sont de :

- a. Améliorer la santé et qualité de vie du citoyen
- b. Conserver le capital naturel et améliorer sa productivité
- c. Réduire les pertes économiques et améliorer la compétitivité
- d. Protéger l'environnement global

La loi n° 07-06 du 13 mai 2007 « relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts », la première depuis l'indépendance, « a pour objet de définir les règles de gestion, de protection et de développement des espaces verts dans le cadre du développement durable ». (Journal Officiel n°31, p. 6)

Dans son article 2, elle promulgue les dispositions générales qui ont pour objectif :

« d'améliorer le cadre de vie urbain; d'entretenir et d'améliorer la qualité des espaces verts urbains existants; de promouvoir la création d'espaces verts de toute nature; de promouvoir l'extension des espaces verts par rapport aux espaces bâtis; de faire de l'introduction des espaces verts, dans tout projet de construction, une obligation prise en charge par les études urbanistiques et architecturales publiques et privées ». (Journal Officiel n°31, p. 6)

#### **5-4-1 Classification officielle des catégories d'espaces verts et des acteurs impliqués**

Dans son article 4, la loi du 13 mai 2007 définit sept catégories d'espaces verts :

- **les parcs urbains et périurbains**, qui sont composés par les espaces verts délimités et, éventuellement clôturés. Ils constituent un espace de détente et de loisirs, et peuvent comporter des équipements de repos, de jeux et/ou de distraction, de sports et de restauration. Ils peuvent également comporter des plans d'eau, des circuits de promenade et des pistes cyclables ;
- **les jardins publics**, qui sont des lieux de repos ou de halte dans des zones urbaines et qui comportent des massifs fleuris ou des arbres. Cette catégorie comprend également les squares plantés, ainsi que les places et placettes publiques arborées ;
- **les jardins spécialisés**, qui comprennent les jardins botaniques et les jardins ornementaux ;
- **les jardins collectifs** et/ou résidentiels publics;
- **les jardins particuliers** privés;
- **les forêts urbaines**, qui comportent les bosquets, les groupes d'arbres, ainsi que toute zone urbaine boisée y compris les ceintures vertes ;
- **les alignements boisés**, qui comprennent toutes les formations arborées situées le long des routes, autoroutes et autres voies de communication en leurs parties comprises dans des zones urbaines et périurbaines. (Journal Officiel n°31, p. 7)

Comme nous pouvons facilement le déduire, dans cette nomenclature, **les places n'ont pas un statut particulier, au cas où elles sont arborées, elles sont rangées dans le lot « jardins publics »** (tableau 6).

La loi définit les instruments de gestion des espaces verts publics qui sont constitués a) du classement des espaces verts et b) des plans de gestion des espaces verts. Elle décrit les prescriptions relatives au développement des espaces verts et aux normes qui leur sont applicables. Elle énumère également les dispositions pénales concernant les mauvais usages et le non respect des normes prévues.

Catégories d'espaces verts	Ministères (s) et Directions locales
parcs urbains et périurbains	M. de l'intérieur et M. de l'environnement : Wilaya, DE
parcs urbains et périurbains d'envergure nationale	M. de l'intérieur, M. de l'environnement et M. de l'agriculture : Wilaya, DE, DDA
jardins publics	M. de l'intérieur, M. de l'environnement et M. de l'urbanisme : Wilaya, DE, DUC
jardins spécialisés	par l'autorité ayant créé les jardins spécialisés concernés ou par celle à laquelle est confiée leur gestion.
jardins collectifs et/ou résidentiels	M. de l'intérieur et M. de l'urbanisme : Wilaya, DUC
forêts urbaines	M. des forêts : DCF
alignements boisés et les alignements situés dans des zones non encore urbanisées	M. des forêts : DCF
alignements situés dans des zones urbanisées	M. de l'intérieur, M. de l'environnement, M. de l'agriculture et M. de l'urbanisme : Wilaya, DE, DDA, DUC

Tableau 6 : Catégories d'espaces verts et acteurs impliqués dans leur prise en charge

Cette loi est renforcée par le décret exécutif n°09-147 du 2 mai 2009 qui « a pour objet de fixer le contenu et les modalités d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre du plan de gestion des espaces verts selon la catégorie à laquelle ils appartiennent » (Journal officiel n°26, p. 20). Le contenu est fixé par un arrêté d'un ministre ou conjointement de plusieurs ministres selon la nature et l'importance de chaque catégorie d'espaces verts. Le tableau 5 ci-dessus illustre les différents ministères et les directions locales en charge des espaces verts.

Suite à ces lois, un large programme d'investissements publics en faveur des espaces verts en zones urbaines a été lancé pour l'horizon 2015. Les principaux axes de ce programme s'appuient sur un développement significatif des espaces verts au niveau des grandes métropoles. Ce programme implique, entre autres : des études d'inventaires et de classements, ainsi que des opérations de réhabilitation des espaces existants ; de réalisation de jardins citadins et de forêt urbaines (Oran, Annaba et Constantine) ; de création de parcs urbains dans les chefs-lieux de 14 wilayas et de développement de jardins botaniques et oasiens (Laghouat, Djelfa et Illizi).

## 5-4-2 Projets d'espaces verts pour Oran

D'après les diverses enquêtes que nous avons menées entre 2008 et 2013 auprès de la Division de l'urbanisme et la planification (DUP), de la Direction de l'urbanisme et de la construction (DUC), de la Direction de l'environnement (DE), de la Direction de la conservation des Forêts (DCF), et de l'Epic Oran-Vert rattachée à la wilaya, pour Oran ce programme a comporté un certain nombre d'études et de projets dont les principaux concernent :

A- Le Plan de la couverture végétale de la ville d'Oran. L'étude a été lancée par la commune d'Oran en 2007, et a été élaborée étroitement avec la DUC. Elle a été confiée au cabinet privé d'architecture et d'urbanisme CAU Arzew. Cette étude est répartie en deux phases. La première, titrée « Diagnostic, identification et inventaire » analyse tous les espaces verts publics existants de la commune d'Oran. Ces espaces ont été inventoriés et cartographiés par secteur urbain et classés selon la nomenclature des catégories définies par la loi. Cette étude examine la répartition de la superficie végétale et minérale, la nature des espèces végétales, ainsi que l'état des lieux, sans toutefois préciser comment la couverture végétale a été quantifiée. L'étude révèle que sur la surface de 6.146,25 ha que compte la commune d'Oran, 216,32 ha sont occupés par des espaces verts, soit 6,67%, ce qui correspond à un quota d'espace vert de 3,54 m<sup>2</sup> par habitant (tableau 7).

<b>Surface totale de la commune d'Oran</b>	<b>6.146,25 ha.</b>	<b>Surface totale des espaces verts</b>	<b>216,32 ha.</b>
<b>Surface totale des espaces verts</b>	216,32 ha.	Population totale de la commune d'Oran	610.000 hab.
<b>Ratio d'espace vert</b>	6,67 %	Quota d'espace vert	3,54 m <sup>2</sup> /hab.

Tableau 7 : Surface totale des espaces verts et ratio par habitant

Ce travail de diagnostic présente certes un intérêt sous l'angle écologique, mais pas vraiment sous celui de l'usage social. N'est pas abordé l'examen des caractéristiques de ces espaces qui permettent ou non un usage par le public. Sans faire la démonstration, l'auteur de cette étude décrit de façon générale les facteurs qui semblent participer à leur « état de dégradation » et souligne « la faible fréquentation de la population oranaise des espaces verts les plus importants qui est dû essentiellement à [leur] absence d'attractivité [...] par manque de valeur paysagère, d'équipement nécessaire, de culture du citoyen et de sécurité de ces lieux » (Plan de la couverture végétale, phase 1, 2007).

A partir de ces considérations, si nous regardons le chiffre recommandé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) qui est de 12 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant, il est évident que la ville d'Oran, avec seulement 3,54 m<sup>2</sup>, souffre d'un déficit criant

d'espaces verts<sup>120</sup>. Mais cela n'est pas une particularité d'Oran, Constantine, selon Adra Ali-khodja (2009), compte 0,29 m<sup>2</sup> par habitant. Cette situation touche bon nombre de villes maghrébines.

La deuxième phase de l'étude intitulée « Mode de gestion et alternatives d'aménagement » proposée en mai 2008, a pour objectif la constitution, comme la loi l'indique, d'un plan de gestion des espaces publics. Pour ce faire, ce rapport qui, selon l'architecte, s'est appuyé sur les mêmes types de projet menés à Lyon et à Nice, propose un mode de gestion « différenciée » avec l'aide de l'élaboration d'un SIG. Aussi, cette étude met en perspective « les besoins et les alternatives d'aménagement en espaces verts » et suggère une méthode d'enquête basée sur un questionnaire pour « évaluer l'acceptabilité par le public d'un projet d'espace vert ». (Plan de la couverture végétale, phase 2, mai 2008)

Tandis que la première phase d'étude fut présentée au siège de la wilaya, la deuxième s'est déroulée au siège de la Mairie. Pour les deux présentations, la commission d'évaluation et d'approbation fut composée du secrétaire général de la wilaya, des directeurs ou représentants des différentes directions de la wilaya, à savoir, la DUC, DE, DCF, DDA, DPAT, des représentants de la commune (DUP) et d'un bureau privé de consulting des espaces verts d'Oran. Signalons que ni les représentants de la société civile, ni les associations, ni même les élus ont pris part à ces présentations comme le stipule la loi. Leur absence est tout à fait problématique compte tenu du fait qu'il s'agisse dans cette action, de répondre aux objectifs dits stratégiques du PNAE-DD « d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens » (cf. PNAE-DD, 2002).

B- Le Jardin Citadin Méditerranéen. Ce projet, lancé par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement<sup>121</sup> (MATE), est destiné à occuper une grande partie de la frange marine d'Oran, située dans la continuité du front de mer existant. Ce projet confié en 2007 au bureau d'études coréen SPACE Group, est pensé comme un large parc urbain qui s'inscrit à la fois dans le cadre d'amélioration de l'environnement urbain et dans la perspective de développement du front de mer, tel que décrit plus haut.

C- Le Parc urbain Daya Morsli. Ce projet concerne l'aménagement, au sud d'Oran, des berges du lac Daya Morsli, une zone humide qui s'étend sur 300 ha, affectée par une forte pollution due au déversement des déchets industriels émanant des installations

---

<sup>120</sup> A titre d'exemple nous pouvons citer l'observatoire de l'environnement de Montreuil, lequel indique que « L'OMS estime qu'une douzaine de m<sup>2</sup> d'espaces verts de proximité (- de 300m de distance du logement) par habitant en zone agglomérée sont nécessaires. En Seine-St-Denis : 12 m<sup>2</sup> espaces verts/habitants depuis 2008. Paris intra-muros : 5,8 m<sup>2</sup> d'espace vert par habitant ou 14,5 m<sup>2</sup> en comptant les deux bois de Boulogne et de Vincennes, contre 36 m<sup>2</sup> à Amsterdam, 45 m<sup>2</sup> à Londres, 59 m<sup>2</sup> à Bruxelles ou encore 321 m<sup>2</sup> à Rome ». :

[http://www.montreuil.fr/fileadmin/user\\_upload/Files/Environnement/etat\\_lieux\\_env/obsenv/fiche25.pdf](http://www.montreuil.fr/fileadmin/user_upload/Files/Environnement/etat_lieux_env/obsenv/fiche25.pdf)

<sup>121</sup> Aujourd'hui ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la ville (MATEV)

industrielles limitrophes. Ce projet a été inscrit, en juillet 2006, dans l'étude du POS de la Daya Morsli, qui est désigné par le PDAU comme secteur non urbanisable (SNU 04) appartenant à la commune d'Es-Sénia. Il a été instruit par la DUC et confié au bureau d'étude de la ville d'Oran B.E.V.OR, un bureau sous la tutelle de la Société publique de gestion des participations de l'Ouest (SGP), en charge des études des états des lieux des entreprises publiques de la région ouest de l'Algérie. Attribué, suite à un concours d'idée, à un bureau d'étude privé, le projet comprend l'aménagement d'un parc urbain sur une superficie de 45 ha qui abrite un ambitieux programme d'équipements de loisirs, de détente et de sport. Il est question de réaliser, entre autres, une piscine couverte, des terrains de jeux (football, handball, basket-ball, tennis, ...), un théâtre en plein-air, des pistes cyclables. Il s'agit aussi de réaliser des cafés, des restaurants, des cinémas, des commerces.

D- Des forêts urbaines. Une étude sur des forêts urbaines réparties à travers la wilaya d'Oran, constitue la troisième catégorie de parcs urbains ambitionnés par les pouvoirs publics afin de munir d'espaces de détente aux Oranais. Un décret exécutif a été promulgué en octobre 2006 (Journal Officiel n° 67) autorisant l'investissement privé au niveau des forêts nationales en matière de détente et de loisirs et fixant le régime juridique de l'autorisation d'usage ainsi que les conditions et les modalités de leur octroi<sup>122</sup>. Et c'est suite à la loi n° 07-06 de 2007 relative aux espaces verts citée plus haut, qu'une première étude a été réalisée en mai 2008 par la Conservation des forêts de la wilaya qui a proposé le classement de 13 projets de création de forêts récréatives à la demande de la Direction Générale des Forêts (DGF), institution nationale affiliée au Ministère de l'Agriculture et du développement rural (MADR). Elles sont réparties dans les trois circonscriptions que compte la wilaya d'Oran, comme l'indique le tableau 8.

Circonscription	13 forêts urbaines				
Oran	Canastel	Bel Horizon (Murdjadjo)	Pinède Boufatis	Dayet Oum el Ghellaz	
Arzew	Montagne des Lions	Pinède route Hassi Bounif	Pinède Hassi Bounif	Forêt Ras el Aïn	Forêt plateau d'Arzew
Boutlelis	Auberge du Rocher	Ravin de la Vierge	Madagh	Aïn Khadidja	

Tableau 8 : Répartition des 13 forêts urbaines proposées par la Direction de la Conservation des forêts d'Oran (DCF). Source : DCF (mai 2013)

Pour que des forêts soient susceptibles d'être exploitées comme forêts récréatives, elles doivent être dotées de livrets fonciers établis par la Conservation Foncière (CF). Pour cela, elles doivent être au préalable intégrées dans le cadastre forestier, selon le Décret

<sup>122</sup> La loi n° 84-12 du 23 juin 1984 portant régime général des forêts, modifiée et complétée par la loi n° 91-20 de 1991 qui intègrent toutes les forêts communales et nationales au domaine forestier national.

exécutif n°2000-115 de mai 2000 « fixant les règles d'établissement du cadastre forestier national, qui a pour finalité l'identification, la reconnaissance et la délimitation du domaine forestier national ». Dans les 26 communes de la wilaya, 24 sont aujourd'hui dotées d'un cadastre général et ont fait l'objet d'un arrêté d'intégration de terrains qui sont susceptibles de constituer des forêts dans le domaine forestier. Rappelons que la commune d'Oran, dont le cadastre général n'est pas encore achevé, certains terrains ne disposent pas encore d'arrêté d'intégration.

Si les 13 forêts proposées pour des forêts récréatives sont cadastrées et dotées d'arrêté d'intégration, elles sont encore en attente des livrets fonciers, qui sont toujours en cours d'élaboration. En 2012, cinq d'entes elles constituent des sites très fréquentés ; elles ont été réactivées et retenues comme sites prioritaires pour mettre en œuvre les premières forêts récréatives, dont les forêts de Madagh, Bel Horizon, Montagne des Lions, Murdjadjo et Canastel. En janvier 2013, une autre forêt repérée dans la circonscription d'Arzew est proposée au Ministère des Forêts pour qu'elle soit intégrée comme forêts récréatives, souligne le chef de service de gestion, de planification et des études de la Conservation des forêts d'Oran, qui nous a accordé une interview en juin 2013.

E- Espaces de proximité et requalifications des espaces verts existants. Ici, les exemples sont multiples. Dans les périphéries où les grands ensembles disposent suffisamment d'espaces libres, il s'agit de la projection de jardins collectifs et/ou résidentiels destinés aux enfants, de terrains de sport combinés pour les jeunes des quartiers. Il est aussi question de réaménagement des ronds-points, des alignements d'arbres le long des grands axes urbains. Dans les espaces centraux, les opérations consistent au réaménagement des places publiques, en particulier, celles qui présentent des dégradations importantes, comme celles du quartier historique Sidi-el-Houari et de la place *Tahtaha* du quartier de la Ville Nouvelle.

#### **5-4-3 Prolifération de lois et de projets avec de faibles retombées territoriales**

En 2013, six ans après le lancement de ce vaste programme, la plupart de ces études, plans d'action et projets, qui ont été instruits certainement à gros frais, n'ont pas eu un réel impact sur le terrain. En effet, à part quelques rares réaménagements ou plantations, tels que le réaménagement de la place *Tahtaha*, de quelques espaces de jeux pour enfants et stades combinés pour jeunes dans les cités, ronds points et alignements d'arbres, aucun projet important cité plus haut n'a encore été réalisé (figure 63). Nous avons pu constater que beaucoup d'espaces verts existants sont souvent marginalisés, convoités ou ébranlés par le secteur des travaux publics ou celui de la construction. Si, en théorie, les espaces publics sont inaliénables, la disparition de plusieurs squares dans la ville témoigne du statut juridique incertain de ces espaces. Et les batteries de lois, décrets, conventions, plans d'action nationaux, institutions ne paraissent pas changer

grand-chose. La destruction des espaces verts continue et les exemples sont multiples. Nous signalons la récupération, en 2011, d'un square au niveau du rond point *Dar el Beïda* au profit de l'installation des locaux techniques du projet du tramway (figure 64) ; la destruction, en mai 2013, d'une grande partie de la seule forêt que détient la ville, celle de Canastel, pour y projeter un complexe hôtelier militaire haut de gamme. Cela témoigne du décalage entre les ambitions et les discours politiques, les batteries de lois créées pour les protéger, et la praxis opératoire sur le terrain.



A) Réaménagement de la *Tahtaha*



B) Aménagement des espaces pour enfants



C) Embellissement d'un rond point



D) Réaménagement de l'esplanade Sidi Blal

Figure 63 : Aménagement des espaces verts à Oran.

Photos : F. Kettaf (septembre 2013).





Figure 64 : Destruction d'un square au quartier périphérique Dar el Beïda, autrefois pratiqué par les vieux du quartier. Photo : F. Kettaf (septembre 2013).

Si ces projets sont restés plus annoncés que réalisés, la volonté d'octroyer à la ville d'importants espaces verts publics apparaît, néanmoins, comme une constante dans les discours des pouvoirs publics depuis déjà une dizaine d'années. L'expression du wali « l'année 2012 sera verte à Oran » rapportée par le journal le *Quotidien d'Oran* (du 24 décembre 2011) illustre la velléité des pouvoirs publics d'aménager de nouveaux espaces verts et de réaménager ceux déjà existants. Le projet de modernisation d'Oran, porté par le wali et relayé par la presse, et pour lequel l'équivalent de 14 milliards de dollars sont mis à la disposition de la wilaya, réactive le projet du jardin citadin méditerranéen, des forêts urbaines, des marinas, des réaménagements des boulevards et des places publiques existants, ... Plus encore, il ambitionne un projet autrement plus colossal, celui de la création d'une « coulée verte » de quatre kilomètre reliant le parc d'attractions d'Oran, situé sur le deuxième boulevard périphérique, au futur parc Daya Morsli qui borde celui du quatrième (Projet de modernisation d'Oran, 2012). Dans ce sillage, le wali a instruit les différentes directions à rattraper le déficit en espaces verts. A ce propos, le chef de service de la gestion, de la planification et des études de la DCF nous rapporte que «le wali a octroyé une partie du budget censé aller à la DUC pour ses projets de VRD, à la Conservation des forêts pour les travaux de plantation des arbres d'alignement dans les grands boulevards » (entretien accordé en juin 2013).

Tous ces projets vont-ils voir un jour une lueur de réalisation? La question reste posée.

## **5-5 DE LA PRODUCTION ET DE LA GESTION DES ESPACES PUBLICS : UN BILAN CRITIQUE**

### **5-5-1 L'espace public dans le processus d'élaboration d'un nouveau POS : le parent pauvre de tout le dispositif d'aménagement urbain**

Pour comprendre comment les aménageurs et les bureaux d'études conçoivent l'espace public, nous avons saisi l'opportunité de la reprise des études d'un POS de la zone périphérique Est pour examiner la place qu'occupe l'espace public dans le processus d'élaboration d'un projet urbain. Cette enquête que nous avons conduite en juillet-août 2012, s'appuie sur l'étude d'un projet POS appelé SUF élaboré par un bureau d'études privé d'architecture établi à Oran.

Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre 4, les acteurs (décideurs, concepteurs) intervenants dans la production des POS ne se réfèrent que très peu au PDAU, tant que celui-ci ne présente aucune vision claire sur la vocation future de ce nouveau secteur et sur son rôle par rapport à la ville. Chaque architecte, selon le peu de données dont il dispose, dessine un POS qu'on lui a attribué sans savoir ce que font les autres architectes sur les POS voisins. De plus, la Direction de l'Urbanisme et de la Construction (DUC), seule institution et acteur essentiel dans la décision, assure difficilement la coordination entre les différents POS proposés. Cette situation pose souvent des problèmes lors du recollement de ces derniers : ou de chevauchements, ou le fait que des espaces vides ne sont pas pris en charge par les dits POS, ou, encore, des effets de discontinuité et d'émiettement de l'espace urbain entre les différents tissus créés. Malika Touati-Yamani (2007) écrit qu'une telle situation s'est présentée pour les POS 50, POS 51 et POS 52 où toute une zone non prise en charge a été constatée lors du recollement des trois POS (cf. figures 42-44, chapitre 4, p.218-219).

Selon le Code de l'urbanisme et de la construction, l'étude d'un POS est organisée en trois phases : d'abord un diagnostic et un état de fait, ensuite une proposition d'aménagement et règlement, puis une enquête publique de soixante jours. Une fois que la proposition est approuvée, intervient l'étude du dossier d'excursion qui est composé essentiellement du plan détaillé des voies et réseaux divers (VRD), primaires et secondaires. Dès que celui-ci est élaboré, démarrent alors les études d'architecture. Sauf que dans la pratique, ce processus est très peu respecté. Les études d'architecture sont souvent effectuées avant même que le plan des VRD soit établi et réalisé. Dès lors, cette procédure affecte considérablement la forme et la continuité des espaces urbains, particulièrement dans les zones à forte déclivité. Les constructions sont rarement collées aux trottoirs : elles sont soit au dessus soit au dessous du niveau des voies (cf. figures 44, chapitre 4, p. 219).

La conception des profils des boulevards encadrant les POS, est élaborée et réalisée par la DTP. Elle s'effectue séparément des études des POS et des études d'architecture. Cela signifie un manque de coordination qui engendre des escarpements importants aux abords des boulevards et restreint ainsi les possibilités d'accès aux différents secteurs des POS.

Par ailleurs, de nouveaux projets d'envergure dits « d'utilité publique », « projets de ministres », « projets présidentiels » ou « projets du wali », comme par exemple le campus universitaire « Belgaïd », le Centre des Conventions (CCO), le stade olympique ou le nouveau centre pénitencier sont venus progressivement empiéter sur les POS déjà établis, en particulier ceux des secteurs à urbanisation future (SUF) programmés à échéance « long terme » (2015).

Aujourd'hui, le PDAU ne sert tout au plus qu'à délimiter les périmètres des différents POS. Aux dires de ses principaux utilisateurs (DUC, DLEP, OPGI), le PDAU, peu après son élaboration, a été très vite dépassé car, selon eux, il ne répondait plus aux exigences et aux pressions exercées sur la Ville. La situation socio-économique a bien changé depuis son élaboration : l'amélioration sécuritaire, la rente pétrolière très favorable et la volonté politique ambitieuse de construire des milliers de logements et d'équipements importants, ont fait apparaître de nouveaux acteurs ou groupes de pression nécessitant un réajustement des plans d'aménagement que les POS doivent réviser. Dans ce contexte, « les enjeux en matière d'aménagement et d'appropriation du foncier se jouent autour des POS. Les POS en zone urbaine et en cours d'élaboration sont ceux qui déchainent les passions », écrit Najet Mouaziz (2008).

Les nouvelles extensions urbaines d'Oran montrent à l'évidence la difficulté d'une mise en œuvre d'un aménagement urbain cohérent. Les poids des multiples acteurs, la prégnance de l'Etat, la planification sectorisée et bureaucratique et les compétences urbaines très réduites, ont produit inévitablement une gestion contradictoire, voire désastreuse de l'espace urbain. Nous essayons de le montrer par l'analyse de la place attribuée à l'espace public dans le cas du processus d'élaboration d'un POS SUF.

#### *5-5-1-1 Contexte d'élaboration d'un POS SUF : l'injonction de l'Etat*

Le projet du SUF étudié se situe dans la commune de Bir El Djir, dans une zone définie comme « secteur d'urbanisation future » du groupement d'Oran. Le dit SUF constitué initialement de 180 hectares, fait partie des sept SUF programmés par le PDAU à échéance « long terme » dont les études ont été entreprises en 2002, à l'instar de celles des secteurs à urbaniser SAU. Le projet, dans sa première mission, était prêt et approuvé en 2004. Il était inscrit dans l'orientation du PDAU (1998, p. 428) qui le destinait « à un pôle d'affaires, de services et de commerce à l'échelle de la ville » et le projetait comme « un espace structurant et de repère ». Mais il a fallu attendre décembre 2010, et sans

doute l'achèvement en grande partie des SAU – à échéance moyen terme – (comme le stipule le PDAU) pour que les études de quatre SUF soient reprises à nouveau (tableau 9). Et c'est le wali Abdelmalek Boudiaf installé en 2010, qui impulsa la reprise de ces projets. Cette reprise n'est pas sans lien avec l'avènement du printemps arabe et des contestations populaires qui ont suivi en Algérie.

<i>Etudes des secteurs à urbanisation Future</i>	<i>SUF 1</i>	<i>SUF 2</i>	<i>SUF 3</i>	<i>SUF 4</i>	
<b>Surfaces</b>	300 ha dont 230 aménageable	125 ha	140 ha	90 ha.	90 ha.
<b>Nombre de logements</b>	6. 000	5. 000	6.000	campus	8. 000
<b>Bureaux d'études ou d'architecture</b>	<b>URBOR (public)</b>	<b>Bureau privé</b>	<b>Bureau privé</b>	<b>DLEP (public)</b>	<b>Bureau Privé</b>

Tableau 9 : Surfaces et nombres de logements pour chaque secteur de POS. Elaboré sur la base du PDAU et de l'enquête, F. Kettaf (2012)

Pour se faire, la DUC a convoqué le bureau d'étude privé qui a élaboré le POS SUF en question pour concevoir un nouveau POS, car celui proposé en 2004 était devenu caduc, en raison de l'empiètement qu'il avait subi par un campus universitaire venu entre-temps s'y implanter et dont l'aménagement occupa la moitié Sud du dit secteur. La révision du POS devait aussi intégrer un nouveau programme de logements. Les conditions dans lesquelles ont été élaborées ces études, d'après notre enquête, font ressortir l'injonction explicite de l'Etat, couplée de carences d'orientation en matière de programme et de parti pris urbain. Nous avons pu identifier trois aspects saillants, ainsi résumés :

- A- Le processus d'élaboration du dit POS SUF a été particulièrement exacerbé par un contexte social et politique difficile, étroitement lié aux événements politiques qui ont ébranlés la Tunisie et l'Egypte en 2010 et 2011. Pour amortir les tensions sociales en termes de logements, le POS fut plusieurs fois modifié, révisé, réajusté : il devait inclure un maximum de logements. Le contenu du programme fut débattu, dans des réunions restreintes, avec le directeur de la DUC, le secrétaire général du Wali et le directeur de l'Office de la Promotion et de la Gestion Immobilière (OPGI) en charge de la construction du logement social. Après maintes négociations avec ces responsables, le nombre de logements à pourvoir fut finalement arrêté à 8.000, soit une moyenne de 90 logements à l'hectare. Le POS établi fut ainsi composé de 2.000 logements sociaux, 4.447 logements participatifs locatifs (LPL) et 1.178 logements promotionnels.
- B- L'intervention du wali en matière de choix d'équipements a été fortement prégnante. Celui-ci imposa, par le biais de son secrétaire général, que le projet soit doté de

zones de sièges de banques et de cliniques privées aux abords des grands axes qui entourent le secteur, sans expliquer comment le choix de ces équipements a été établi. Par contre, pour le reste des équipements nécessaires au secteur, c'était à l'architecte-concepteur d'en prévoir sans avoir aucune orientation, ni de grilles ou de normes sur lesquelles il pouvait s'appuyer.

C- L'absence d'orientation en matière d'un parti pris urbain rend problématique la question des espaces publics. A entendre l'architecte-concepteur, la question de l'espace public au sens de places, de jardins ou d'autres types de lieux publics, n'était pas du tout abordée, et ne constituait sûrement pas la préoccupation première des décideurs. Les discussions tournaient autour du nombre de logements à prévoir et l'emplacement des zones d'équipements privés de service. L'architecte-concepteur nous a expliqué qu'il a dû négocier pour pouvoir garder quelques « placettes » et « jardins » (figure 65).

D'après notre enquête, dans la réalité urbaine oranaise, le POS n'est autre qu'un simple « programme de logements » : l'examen du dossier d'études du dit POS déposé par l'architecte à la DUC, le montre clairement. Ce dossier se compose d'un ensemble de tableaux récapitulatifs des programmes de logements, d'équipements et de voiries figurant les COS et les CES, et auxquels s'ajoute un plan d'occupation du sol (POS) à l'échelle 1/ 1000 accompagné d'un descriptif de quinze pages.

Selon la réglementation du PDAU, le contenu du POS est constitué de documents à la fois du règlement et du plan. Sa partie réglementaire est composée d'un rapport de présentation, d'un règlement de POS et des servitudes légales. Quant à sa partie graphique établie entre 1/1000<sup>e</sup> et 1/500<sup>e</sup>, elle est constituée d'un plan de situation, d'un plan topographique, d'une carte des contraintes géotechniques et d'un rapport technique, d'un état de fait, d'un plan d'aménagement et d'un plan de composition urbaine (PDAU). Mais, dans la pratique, le plan d'aménagement et le plan de composition, pour ne citer que ces deux documents, sont souvent escamotés. Le plan d'aménagement s'assimile à un plan d'occupation des sols et le plan de composition se confond à un dessin de la troisième dimension du POS. Cette confusion est, en fait, portée par l'orientation du PDAU qui définit la composition urbaine :

« [comme une pratique qui] vise à contrôler la forme urbaine par la détermination du droit de l'utilisation du sol, la typologie de l'habitat, les règles d'implantation et le traitement des façades. Toutes ces opérations sont appelées communément POS ou plan d'occupation du sol par les dernières réglementations en urbanisme » (p. 334).

Figure 65 : Proposition du POS SUF. Source : Bureau d'étude privé (2012)

Cette unique définition de la composition urbaine ne donne à l'évidence aucune indication sur un ou des partis pris, au sens de la structure urbaine en générale et de la forme des espaces urbains en particulier. Il s'agit d'une définition ambiguë qui laisse libre cours à l'imagination fortuite des concepteurs et des aménageurs. Somme toute, c'est seulement de la compétence professionnelle de ces derniers que dépend la qualité des plans d'aménagement.

#### *5-5-1-2 Planification sectorisée et bureaucratique versus compétences des acteurs urbains très réduites*

S'il est admis que l'espace public est un élément fondateur et porteur de sens au projet urbain, il n'est guère regardé comme tel dans le processus d'élaboration des plans d'aménagement à Oran. La préoccupation majeure des décideurs est de construire un maximum de logements pour lesquelles il faut prévoir les voiries et réseaux divers (VRD). L'espace public est considéré comme un simple espace d'accès aux logements, une simple « servitude » et non comme un espace support de la fabrique de la ville et porteur de vie urbaine. C'est d'ailleurs, la section dite « VRD » appartenant au service « Construction » de la DUC qui s'occupe de l'aménagement des espaces extérieurs.

En examinant la procédure d'établissement du plan d'aménagement du POS SUF en cours d'élaboration, nous avons été frappés à la fois par l'urgence dans laquelle les études d'urbanisme sont menées « tambours battants » et par la démarche tout à fait sectorielle de ces études, qui sont l'expression d'une absence manifeste de coordination entre les différentes études et d'articulation entre les échelles. Nous avons pu reconstruire le processus de la manière suivante :

a) D'abord c'est un cabinet privé d'architecture qui dessine le plan général d'occupation des sols. Le POS doit intégrer un vaste programme de 8.000 logements (soit pour 40.000 habitants) accompagné d'un ensemble d'équipements. Le programme et l'échelle ne sont ni clairement désignés ni même judicieusement pensés en fonction d'un parti pris d'urbanisme et sont encore moins en rapport avec une vocation attribuée à ce secteur. Ainsi chiffres et programme sont souvent proposés par le maître d'ouvrage, c'est-à-dire la DUC, de façon tout à fait approximative et aléatoire. Soit, ils sont imposés à l'architecte, soit ils sont laissés sans aucune indication à l'appréciation personnelle de celui-ci. A ce propos, l'architecte-concepteur remarquant l'absence de certains secteurs clés comme celui de l'éducation, à savoir l'académie d'Oran, dans l'élaboration du programme, avoue que

« pour les établissements scolaires – écoles, collèges et lycées –, je n'ai reçu aucune orientation; j'ai dû faire un calcul très approximatif » (entretien accordé en juillet 2012).

b) Le programme étant accepté, l'architecte procède au dessin du plan d'occupation des sols. En l'absence d'un choix urbain émanant du politique, sa première proposition tente, d'une part, de composer avec la topographie du site qui se présente comme une cuvette nécessitant une organisation en rues courbes et, d'autre part, d'organiser des îlots avec une mixité et une diversité fonctionnelle. Cette proposition, estimée par les instances de la wilaya trop compliquée, sera peu à peu simplifiée pour revêtir un plan tramé orthogonalement. La partie centrale est occupée par l'habitat parsemé d'établissements scolaires tandis que les parties périphériques - celles situées aux abords des grands axes - sont composées exclusivement d'équipements. L'architecte explique ainsi :

« Il m'a été demandé de faire des lignes droites ; le plan doit être économiquement et rapidement exécuté. Il m'a été explicité que le wali exige d'affecter à ce secteur une zone de banques et une zone de cliniques bordant les boulevards, [...]. Le projet fut regardé de prêt et suivi par l'architecte responsable des études des POS du service « Urbanisme » de la DUC qui devait vérifier l'exécution des doléances du wali et de son secrétaire général » (entretien juillet 2012).

c) Ensuite, et une fois le POS approuvé, il est confié à un bureau d'étude d'ingénierie qui traite le dossier d'excursion de la première partie des VRD, celle qui concerne les voies principales et secondaires. En parallèle, ce sont les différents cabinets d'architecture qui se chargent des différentes études des logements et des équipements. Les deux types d'études doivent scrupuleusement respecter le POS, même si celui-ci, élaboré à petite échelle, est susceptible de poser des problèmes éventuels de conception. En ce sens, l'imprécision du dessin du POS en termes de types d'espaces publics et l'absence d'un plan d'aménagement détaillé indiquant la nature de ces derniers et leur rapport aux espaces construits, annihilent tout effort de créativité en matière d'optimisation de l'assiette foncière, de création de socles urbains actifs et de micro-événement urbain à l'échelle du projet. Le travail des architectes se réduit ainsi à concevoir des blocs répétitifs avec une architecture souvent identique sans liens avec l'espace public. L'assimilation d'un POS à un plan d'aménagement ou de composition constitue une des causes de la déqualification urbaine.

d) Puis, les projets d'architecture ayant été approuvés, intervient la deuxième partie des VRD, celle qui intéresse la jonction aux constructions. Et c'est là où les choses se compliquent. Ces études qui viennent en aval des projets précédents ont du mal à trouver une coordination avec ceux qui sont élaborés en amont, rendant leur exécution difficile. La planification segmentée et le phasage du projet non maîtrisé contribuent non seulement à augmenter le temps de réalisation, multipliant ainsi considérablement les coûts, mais contribuent aussi à la mise en œuvre désastreuse des projets.

e) Enfin, entrent en jeu ceux que la DUC appelle « les aménageurs », mais qui dans la plupart des cas ne sont que de simples entreprises de réalisation et maîtres d'œuvres sans compétences avérées. Ces derniers s'occupent généralement des éventuels revêtements de sol, mobiliers urbains et plantations<sup>123</sup>. Cette dernière opération abordée au bout du processus est souvent escamotée tant les budgets de réalisation sont souvent largement épuisés. Ces aménagements, dès lors, resteront à la charge des APC.

Il est évident que les aménagements urbains se retrouvent enfermés dans une logique d'habitat et d'équipements, souvent décidés et pensés dans l'urgence. De ce fait ils accordent très peu d'importance aux espaces publics comme outil essentiel de la composition de la forme urbaine. Les espaces publics sont généralement perçus par les décideurs, et souvent même par les concepteurs, comme des espaces verts qui enjolivent la ville et, de ce fait, ils n'interviennent pas dans le processus de sa fabrication. Aussi la

---

<sup>123</sup> A ce propos, l'Office de la Promotion et de la Gestion Immobilière OPGI en charge de la réalisation de 2.000 logements sociaux dans ce programme a proposé de lancer une étude sur les aménagements extérieurs dans un cadre de coordination entre celle-ci, les études d'architectures des logements et les études de la deuxième partie du VRD. Cette nouvelle démarche, une première à Oran menée par une institution publique, semble constituer une prise de conscience sur un sujet aussi délicat que les espaces publics, du moins en termes de qualité esthétique et d'aménités pour les habitants.



difficile coordination entre les multiples acteurs urbains, la nature étriquée des modes d'intervention exacerbée par une bureaucratie manifeste et l'insuffisance de compétences ont amplifié l'incapacité de la gestion des espaces publics (comme nous le verrons par la suite).

### *5-5-1-3 Prénance de l'Etat et exclusion de la Commune dans la production urbaine*

La manne financière actuelle dont jouit l'Algérie depuis plus d'une dizaine d'années et le monopole du wali dans le processus de décision, illustre l'omniprésence de l'État comme acteur majeur dans la fabrique de la ville. En effet, sous l'égide du wali, ce sont principalement l'Office de la Promotion et de la Gestion Immobilière (OPGI), chargé de la production de logements sociaux, la Direction du Logement et des Équipements publics (DLEP), responsable des programmes de logements aidés ou promotionnels et des équipements, et la Direction de l'Urbanisme et de la Construction (DUC) coordonnateur et premier responsable des différentes opérations, qui sont les principaux acteurs publics dans la production des POS. La commune ou l'APC – représentant les élus « du peuple » – est souvent le grand absent et la dernière avisée dans ce processus. Pourtant, première responsable de ce secteur, elle se retrouve souvent dans l'incapacité de gérer l'espace produit et de répondre aux éventuelles absences d'aménagement et d'aménités réclamées par le citoyen. Celui-ci, quant à lui, constitue l'exclu manifeste dans le processus d'élaboration des projets d'aménagement.

Dans cette opération de l'étude du POS SUF, et d'après le point de vue de l'architecte-concepteur, il a fallu attendre l'agrément du wali, par le biais de son secrétaire général et de la DUC, pour que le POS puisse être présenté à la daïra de Bir-el-Djir en novembre 2011 pour approbation, devant une commission composée des différents représentants des services techniques. Ce timing dans le processus d'élaboration des documents empêche ainsi de faire valoir des propositions alternatives, des modifications, voire des revendications. La daïra s'est retrouvée, comme souvent, impuissante devant cette situation ; elle entérina tout juste le projet. « Après la présentation du projet, je n'ai reçu aucun retour, aucune demande de révision ou de modification » déclare l'architecte (entretien juillet 2012).

Comme la réglementation le stipule, une commission d'approbation est composée des représentants des différentes directions de la wilaya et des services techniques, des élus, de la société civile représentée soit par des associations soit par des comités de quartiers quand ceux-ci existent. Sauf que les deux dernières sont rarement présentes dans les commissions. Il s'avère que les réunions des commissions d'approbation ne sont dans la pratique qu'une formalité dans laquelle tous les services techniques représentés par des techniciens sont tenus d'apposer leurs signatures. Si le projet présente des insuffisances ou est déclaré infructueux, les réserves sont souvent de nature administrative ou technique, rarement de nature conceptuelle. L'enquête publique de soixante jours

prévue par la loi, constituant la troisième phase de l'élaboration du POS, semble avoir été éludée, car aucune requête ou revendication n'avait été formulée à l'architecte.

Si dans le principe la législation (loi n° 11-10 du 22 juin 2011) attribue un rôle majeur à la commune et à la société civile représentée par des associations ou des comités de quartier dans l'élaboration de projets urbains et dans la gestion de la ville, sur le terrain, elles n'ont qu'un rôle accessoire. La faiblesse des ressources locales et la limitation des prérogatives effectives de la commune<sup>124</sup> face à la suprématie financière et du pouvoir de la wilaya, fait que cette dernière se trouve en position de force et affirme agir au nom de l'intérêt des citoyens. Les ambitieux projets de modernisation d'Oran portés par le wali, témoignent du décalage entre la profusion rhétorique des nombreux discours de ce dernier sur sa volonté d'améliorer la vie quotidienne des Oranais et la réalité du terrain.

### **5-5-2 Production et gestion des espaces publics « ordinaires »: un processus lourd et inefficace**

Comme nous l'avons vu au sous-chapitre des espaces verts, la production des espaces publics en termes d'aménagement est confiée à différentes institutions qui sont rattachées soit à la wilaya soit à la commune selon leur importance et selon les secteurs auxquels ils appartiennent. Une sectorisation à outrance qui rend la coordination difficile et annihile tout effort d'aménagement raisonné. Par ailleurs, les attributions ne sont pas stables. Elles varient selon les contingences du moment et les injonctions du wali. Celui-ci, a le pouvoir de retirer une compétence d'une institution pour l'attribuer à une autre, s'il estime nécessaire pour le bon déroulement des travaux. Sur le plan de la gouvernance, cette situation rend autrement plus complexe de savoir « qui fait quoi » et « comment les choses se font » et « pourquoi la ville a du mal à produire et à gérer ses espaces publics ordinaires».

A Oran, nombre d'espaces, en particulier ceux des nouveaux quartiers des périphéries, souffrent d'une absence patente d'aménagements extérieurs. Chaussées, trottoirs, assainissement, éclairage ..., s'ils ne sont pas carrément inexistant, ils sont fortement défectueux. « Ils ternissent le cadre de vie des Oranais », ne cesse d'annoncer la presse écrite. Quelques passages illustrent emblématiquement la question :

« Pour relancer les projets en souffrance : Une vingtaine d'avis d'appel d'offres lancés par l'APC d'Oran : Au courant de la semaine dernière, la commune d'Oran a lancé les avis d'appel d'offre pour ces projets en souffrance », écrit H. B., *Le Financier*, le 12 janvier 2011.

---

<sup>124</sup> Entre 1974 et 1990, l'APC détenait le monopole sur le foncier, une période caractérisée par la constitution des réserves foncières communales. Ensuite, la loi d'orientation foncière de 1990 leur a ôté cette prérogative.

« Plusieurs cités concernées. Un nouveau programme d'aménagement annoncé l'opération de réfection des 32 km de voirie urbaine dans la ville d'Oran, pour laquelle les pouvoirs publics ont consacré près de 20 milliards de centimes, sera lancée aujourd'hui, a indiqué hier, le maire de la ville M. Zineddine Hassam », titre *Le Quotidien d'Oran* du 08 Avril 2012.

Malgré les sommes injectées à ce secteur et la volonté politique d'améliorer les conditions de vie des habitants, et ce depuis la loi de 2001 relative au développement durable dans son chapitre « amélioration urbaine » (Chap. 7.21), les difficultés de mise en œuvre des travaux d'aménagement persistent tant le processus de production et de gestion des espaces publics est lourd et inefficace.

A travers une enquête conduite en juin-juillet 2012 auprès du service « VRD » de la DUC d'Oran (un organisme qui assiste les communes et dirige les aménagements des espaces publics que nous qualifions « d'ordinaires »), nous avons tenté de comprendre les raisons des difficultés de concrétisation des projets. Pour ce faire, nous allons examiner à la fois les procédures, les phasages et les rôles des acteurs impliqués, et la réglementation des marchés publics en vigueur (Décret ministériel n°10-236 du 7 octobre 2010 modifié). Ainsi nous pensons rendre, quelque peu, intelligible les difficultés inhérentes à l'aménagement et la gestion des espaces publics.

L'aménagement et la gestion des espaces publics font partie des opérations qui relèvent des Plans Communaux de Développement (PCD), ciblant l'ensemble du territoire de la wilaya et pour lesquels un budget propre est alloué aux communes. Les différentes étapes et procédures nécessaires au lancement des travaux d'aménagement des espaces publics se déclinent en six phases principales :

1) Elaboration des fiches techniques par les communes. Chaque commune par le biais de ses secteurs urbains se doit de définir les besoins et d'établir tous les documents inhérents aux travaux d'aménagement ou d'amélioration urbaine de ses espaces publics. Pour cela, elle doit constituer une fiche technique dans laquelle sont mentionnés les différents travaux et sites à aménager. Il s'agit d'un travail qui nécessite un personnel qualifié et un examen attentif des besoins de chaque secteur urbain, et que celui-ci doit communiquer à la commune. Un travail qui est aussi censé se faire en concertation avec la population par le biais des comités de quartiers ou des associations, comme la loi le stipule ; le rôle de l'élu, est ici, prépondérant. Cette opération s'avère longue et fastidieuse à gérer. Questionnée à ce propos, la responsable du service « VRD » de la DUC qui s'occupe de cette opération, nous indique que « beaucoup de responsables de secteurs ou communes ne renvoient pas leur fiches et quand ils sont sommés de le faire, certains rétorqueront qu'ils n'ont pas assez de personnel pour effectuer ce type de travail ; d'autres, refusent carrément de les établir, justifiant que la population n'a pas

besoin de ce type de travaux » (entretien juillet 2012). En réalité, Les communes ou les APC sont très mal loties en ressources humaines qualifiées. Elles sont aussi broyées par la machine bureaucratique liée aux opérations d'attribution des actes d'états civils. Quant à la procédure d'identifier les doléances des habitants, elle est souvent escamotée en l'absence de cadre juridique approprié permettant d'appliquer cette démarche.

2) Transmissions des fiches à la DUC. Une fois les différentes fiches techniques réalisées, elles sont transmises à la DUC qui doit définir la liste définitive de l'ensemble des sites à aménager et la nature des travaux à engager. La liste étant définie, la DUC procède à l'inscription administrative des travaux. Pour ce faire, la DUC doit vérifier si le budget alloué couvre l'ensemble des travaux proposés. Sinon, elle doit procéder à une sélection des sites prioritaires ou, au cas échéant, à demander un budget supplémentaire par la wilaya. Là aussi, la procédure se révèle longue à exécuter.

3) Elaboration d'un cahier des charges type. Une fois les travaux inscrits, la DUC procède à l'élaboration d'un cahier des charges type à l'intention des candidats potentiels, en l'occurrence les entreprises de réalisation. Selon la loi (Art. 34), « le cahier des charges du concours doit comporter un programme du projet, un règlement du concours ainsi que le contenu du pli des prestations et des plis techniques et financiers ». Encore une fois, cette procédure revêt une difficulté supplémentaire car sa préparation nécessite des compétences que la DUC souvent ne détient pas. Celle-ci fait normalement appel à un bureau d'étude public ou privé pour son élaboration. Cette procédure se révèle, une fois de plus, longue et difficile à mettre en œuvre. Comme nous l'avons déjà montré, beaucoup de manquements et de défaillances dans les travaux d'aménagement sont liés à l'imperfection des prescriptions des cahiers des charges.

4) Lancement de l'avis d'appel d'offre et retrait du cahier des charges par les candidats. Une fois le cahier des charges établi, un appel d'offre par voix de presse est lancé pour déterminer les entreprises de réalisation. Cet appel d'offre est souvent fait dans la précipitation, quelques jours avant le délai alloué au retrait du cahier des charges. Il est aussi souvent mis dans le quotidien le moins cher et donc le moins lu. Dans ce contexte, beaucoup de projets sont déclarés infructueux de par l'insuffisance de postulants. Le nombre minimum de trois candidats est requis pour valider la procédure. Sans cela, cette procédure d'appel d'offre doit être reformulée trois fois, avant qu'une consultation restreinte soit effectuée et pour laquelle l'APC ou la DUC peut recourir à la formule du gré à gré et faire appel à des entreprises de leur choix. Celles-ci doivent, toutefois, répondre aux mêmes conditions minimales exigibles, en termes de qualification, de classification et de références professionnelles.

5) Dépôt des propositions et choix des entreprises. Une fois le retrait du cahier des charges fait et après le dépôt des propositions des soumissionnaires qui ont eu la possibilité de candidater, l'APC avec la DUC met en place une commission des

marchés qui procède à l'ouverture des plis pour définir les maîtres d'œuvre (les entreprises). Dans le pli doit figurer une prestation technique et une offre financière. Comme la loi le stipule, c'est le soumissionnaire le « moins disant » qui est souvent retenu (Art. 33). Cette exigence, pratiquée depuis les années 1990, est particulièrement dommageable à la qualité des travaux. Beaucoup d'entreprises abandonnent les travaux entrepris en cours de route se rendant compte que le prix proposé est en deçà de ce qu'il devrait être.

6) L'étude de marché. Cette phase est consacrée à la préparation du contrat et à l'établissement des étapes et des modalités de paiement comme l'exige le code des marchés (Titre 4, Art. 62-Art. 115). Une procédure qui a aussi son lot de difficultés à mettre en œuvre.

La passation des marchés est le talon d'Achille de la production urbaine en Algérie. Pour lutter contre la mauvaise utilisation de l'argent public et contre le recours souvent abusif à la formule du gré à gré qui a affecté la qualité de la production urbaine, la loi d'octobre 2010 a révisé le code de marché et a mis en place une procédure plus stricte qui s'est révélée contraignante pour les entreprises. Le code des marchés publics en vigueur présente des règles drastiques en matière de références professionnelles, de moyens humains et matériels et de capacités financières et commerciales, que très peu d'entreprises privées, publiques, voire nationales, sont susceptibles de remplir. Beaucoup de projets d'aménagement sont souvent frappés d'infructuosité en l'absence d'entreprises candidates remplissant les critères exigés par la loi<sup>125</sup>. Une procédure qui retarde considérablement l'exécution des commandes publiques<sup>126</sup>.

A ce long procédé inhérent aux travaux d'aménagement des espaces publics, il faut ajouter la coordination et la collaboration avec les services techniques tels que la SEOR pour l'eau potable et l'assainissement, la SONELGAZ pour l'électricité et le gaz, l'Algérie-TELECOM pour le téléphone, et les entreprises wilayale, communale ou privée de plantation d'arbres ou d'autres aménagements. Une coordination autrement plus problématique car ces services publics qui assurent les installations de leur réseaux respectifs ont du mal à les réaliser dans les temps impartis des travaux. Ces installations prennent des mois, voire des années à être exécutées.

---

<sup>125</sup> Autour de quinze (15) pièces administratifs qui justifient les capacités techniques, financières et commerciales, sont exigés pour que l'entreprise soumissionnaire soit retenue comme éligible à un marché public, explique notre interviewé.

<sup>126</sup> Le code de marché a été révisé en mars 2011 et puis en décembre 2012 pour alléger les critères exigés par la loi et faciliter les procédures, notamment dans le cas d'infructuosité des appels d'offres. Il a réouvert la procédure du gré à gré, en particulier entre les entreprises publiques tout en établissant des dispositifs réglementaires à ce sujet. Une révision qui semble re-favoriser le secteur public et la mauvaise utilisation de l'argent public.

L'ingénieur responsable en charge des travaux des voies et réseaux divers (VRD) de la DUC que nous avons interviewé, rétorque que « les APC gèrent mal leur budget en dépit des milliards alloués aux PCD ». Elle ajoute que « sur les 230 milliards de dinars qui ont été alloués durant le quinquennat 2005-2009, seuls 20 milliards, représentant un taux de 10%, ont été consommés. Ce budget fut reconduit pour le quinquennat 2010-2014 auquel fut ajouté un complet supplémentaire. Sur les 60 sites recensés pour aménagement, 21 étaient en cours d'étude ou de réalisation entre 2010 et 2012 ». Aujourd'hui en 2013, hormis les rares réfections des trottoirs de quelques rues ici et là, de quelques chaussées de certaines voies dans les quartiers périphériques, la majorité des aménagements inscrits relevant de la commune semblent se concrétiser difficilement. Autrement dit, la plupart des actions qui concernent les travaux d'aménagement des espaces publics « ordinaires » sont toujours en attente d'une réalisation effective.

Enfin, de cette enquête et de toutes les autres menées sur le processus de production et de gestion des espaces publics, ont été mis en lumière deux aspects qui marquent actuellement les projets d'aménagement à Oran: celui des déclarations récurrentes d'infructuosité des projets et celui des multiples Procès Verbaux (PV) de carences. Ces derniers sont établis en raison de l'absence des représentants des services techniques et des directions dans les réunions des commissions d'approbation des projets. Cette situation démontre à l'évidence le manque de communication et de coordination entre les différents acteurs urbains et l'incapacité de ces derniers à assurer une production et une gestion raisonnée des espaces publics.

Il est évident que le processus d'aménagement des espaces publics est lourd et inefficace. Il est exacerbé à la fois par la pesanteur bureaucratique et de longues procédures, par un manque évident de compétences professionnelles et techniques, et par l'absence de coordination entre les services, qui retardent ou empêchent une mise en œuvre cohérente des projets d'aménagement des espaces urbains.

---

## Conclusion de la deuxième partie

---

### **Le déni de l'espace public: une antithèse de l'approche du projet urbain**

A l'examen des approches de la mise en œuvre des projets urbains, il est évident que les aménageurs continuent inlassablement de mettre l'accent sur la production de logements neufs sur de vastes terrains vierges en périphérie, jusqu'à dilapider les dernières réserves foncières naturelles que possède la ville d'Oran. En ce sens, promouvoir des solutions d'aménagements plus sensibles ne semble pas occuper une place majeure dans la production de l'espace urbain. Conjuguer la ville avec ses valeurs écologiques et d'urbanité, qui constitue un des impératifs du projet urbain, même si annoncé en grande pompe dans les discours officiels et dans les nouveaux instruments d'urbanisme et d'aménagement du territoire (à échéance 2025), ne trouve pas une application effective sur le terrain.

Le dessin de la ville n'est pas neutre, il porte en lui des desseins économiques et sociaux. Au regard du développement économique, l'urbanisation des villes algériennes demeure très peu liée à la dimension économique basée sur les activités produites dans les villes, tant que l'économie nationale est fondée principalement sur les ressources provenant des hydrocarbures. La ville algérienne consomme plus de richesses qu'elle n'en produit. Trait antinomique au concept de la ville, une ville censée être créatrice d'emplois et d'entreprises (Ingallina, 2008). Nombre d'auteurs considèrent à ce propos que le projet urbain est « une démarche opérationnelle ayant pour objet la ville qui répond à une logique de marché » (Genestier, 1993), comme constat de critique de la compétition entre les villes dans l'actuel contexte néolibéral global.

Des auteurs qui ont élaboré des recherches sur la question du projet urbain au Maghreb, révèlent des contradictions manifestes dans lesquelles s'opère la mise en œuvre des projets urbains. Jean-Paul Carrière (2002) en se référant aux textes de Nassima Dris et de Karima Anouche sur la problématique de la mise en œuvre du G.P.U d'Alger relève qu'« elles [ces contradictions] sont le résultat du conflit entre l'aspiration à l'intégration dans une société en voie de mondialisation, d'une part, et les difficultés croissantes à répondre aux problèmes de gestion quotidienne de la société locale et de son territoire, d'autre part » (2002, p.11). Aussi, l'une des objections marquantes est bien la marginalisation des collectivités locales et l'absence de participation de la société civile dans la démarche de la fabrication de la ville qui illustrent l'écart par rapport aux principes théoriques soulignant l'importance de la négociation dans un cadre démocratique et décentralisé (Cattedra, 2010).

Aujourd'hui, ce qui caractérise la pratique urbaine en Algérie, comme à Oran, c'est ce constat alarmant du décalage manifeste entre les discours et les pratiques concrètes et visibles sur le terrain. Au même moment où des réflexions urbaines s'organisent autour des transports urbains, des instruments d'urbanisme et d'aménagement des territoires urbains, de la métropolisation, de la participation de la société civile et du développement durable, les perpétuels et gigantesques programmes de logements sociaux, pérennisant un modèle d'urbanisation décrié à-foison, continuent incontestablement à construire les pathologies de demain. Nous sommes en présence de deux univers parallèles qui ont du mal à se rejoindre pour construire une ville plus durable et plus agréable à vivre où seules la qualité et la gestion des espaces publics peuvent être garantes.

Au regard des pratiques réelles, les préoccupations environnementales ne proviennent pas d'un consensus national ou local, elles restent essentiellement l'objet d'un discours officiel. Elles sont plutôt l'émanation d'injonctions supranationales qui exigent la prise en compte des considérations environnementales dans les plans et les actions de développement. En effet, « au-delà de la sphère de l'état, en recomposition, des échelons supra-étatiques s'imposent avec force : Banque mondiale, pour les pays du Maghreb, [...] (Miossec, 1999 ; p. 29). Un ordre « top-down » qui trouve très peu d'écho à l'échelon local. Les études et projets à coloration environnementale, cités ci-dessus, sont largement instruits par le haut, au niveau central, rarement au niveau local. C'est « la capacité des acteurs de coller à la réalité qui assure l'efficacité de leur action » souligne toujours Jean-Marie Miossec (2009, p. 15).

Dans le contexte actuel, la question des espaces publics est plus que jamais cruciale du fait que ces derniers sont devenus « des espaces névralgiques où se joueront des questions sociales sensibles » retient Annick Germain, précisant que « [...] l'aménagement de l'espace urbain, et tout particulièrement des espaces publics [...], sera de plus en plus traversé par des questions sociales complexes » (2002, p. 30). Occulter cette question dans la pratique urbaine revient à mettre en péril, et de manière irréversible, l'avenir des villes en Algérie. C'est en ce sens qu'Antoine Grumbach écrit que « le projet urbain implique une perspective qui a pour objet de régler l'espace public » (repris in le Moniteur, 2002, p. 28).

Le projet urbain, par ses « vertus » et ses exigences, demeure un vœu pieu dans le champ de l'aménagement urbain en Algérie. La méthode traditionnelle de planification à l'œuvre depuis l'indépendance reste fortement prégnante dans la démarche de la fabrique de la ville. Une démarche qui est, de toute évidence, aux antipodes de la doxa urbanistique attribuée au projet urbain.



**ESPACE PUBLIC ET USAGES : DES  
LIEUX URBAINS A LA RECHERCHE  
D'UN SENS TERRITORIAL**



---

**CHAPITRE 6 : SIX PLACES MAJEURES DE  
LA VILLE D'ORAN : COMPOSITIONS,  
FORMES ET USAGES**

**CHAPITRE 7 : TERRITORIALITES DES  
PLACES PUBLIQUES D'ORAN A TRAVERS  
DEUX CAS D'ETUDE**

**CHAPITRE 8 : PRATIQUES D'ESPACES  
PUBLICS OU L'INVENTION DE NOUVEAUX  
LIEUX URBAINS**

---



## INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE

Un espace ne devient public que s'il est pratiqué, investi par les usagers. Espace physique et espace social entretiennent des relations. Ainsi cette troisième partie est consacrée aux usages et territorialités des espaces publics. Elle est composée de trois chapitres. Le sixième chapitre analyse la dialectique entre formes urbanistiques et architecturales et usages de six places publiques du centre-ville, en les plaçant dans le processus d'évolution de leurs formes et de leurs pratiques. Le réseau de rues et de places constitue l'essentiel des espaces publics centraux d'Oran. Comme nous l'avons montré dans les chapitres 2 et 3, ce réseau d'espaces publics est déterminé par le site géographique. De même, il est ordonné par des modèles urbains de nature esthétique et fonctionnelle, d'où le concept de formes urbanistiques et architecturales. Les places publiques d'Oran semblent être conçues avec des critères esthétiques. Leurs positions dans le réseau des espaces publics, leurs aménagements et leurs bâtiments alentour à vocation publique (services, cafés, restaurants, commerces et autre) influencent les pratiques sociales. Les établissements accessibles au public qui bordent les places font partie de l'espace public urbain. Dans ce cadre, il s'agit de relever les dispositions urbaines et spatiales qui peuvent favoriser des pratiques sociales et donner un sens aux lieux.

En nous inspirant de Guy Di Méo (1996, 2005), la territorialité abordée dans cette recherche propose une méthode de repérage et d'analyse de « l'espace social ». En ce sens, deux axes méthodologiques sont proposés: une approche qui fait appel aux concepts d'espace perçu et d'espace vécu, qui part des habitants et des usagers d'Oran pour identifier la « nature de leurs liens à la spatialité : concrets et symboliques, réels et représentés » ; et une voie qui aborde les notions d'espace fonctionnel, d'espace planifié et d'opérations d'aménagement, pour cerner les pratiques spatiales et les compétences des usagers à l'œuvre dans les espaces publics. Pour ce faire, nous avons choisi des places et des lieux bien spécifiques : ceux qui, d'une manière ou d'une autre, par la simple évocation de leur nom, ou par les conflits d'usages qu'ils abritent, voire par les nouvelles expériences d'aménagement qu'ils connaissent, se donnent à voir et se présentent comme des situations à analyser pour saisir les relations qu'entretiennent les usagers-habitants aux places et aux lieux urbains oranais.

C'est dans cette perspective que nous avons choisi de présenter deux types d'espaces qui se sont imposés à nous et qui sont associés aux deux idéal-types urbains: le centre et la périphérie. Si dans le centre-ville, l'urbanité s'illustre toujours avec force, en périphérie, de nouvelles centralités apparaissent ; créées par une vertigineuse dynamique spatiale qui est le plus souvent portée par les habitants ; ce qui provoque un « dégorgement » de l'ancien centre d'entassement, devenu insuffisant par sa structure à

porter toutes les activités de la ville. « Urbanité centrale » et « urbanité périphérique » sont ainsi explorées, en précisant que cette exploration s'est focalisée plus sur la première que sur la deuxième.

Le chapitre 7 examine les territorialités de deux places publiques du centre-ville qui présentent chacune d'elles des situations particulières. La première, la Place du 1<sup>er</sup> novembre 1954 (ancienne Place d'Armes), qui constitue d'après nos enquêtes la place la plus connue, la plus significative et la plus représentée, est examinée dans les dimensions de sa perception et de ses usages. La perception est abordée ici au double sens de la perception de l'espace lui-même, et de la représentation urbaine, au sens que lui donne Kevin Lynch (1960). Anne Raulin considère à cet égard que: «l'originalité de l'approche de Lynch est d'avoir cherché à rendre compte de l'image globale de la ville qui se forme au fil du temps dans la représentation des citoyens, de sa topographie, de son architecture, de la scène expressive qu'il constitue, caractérisant un territoire commun de vie et d'identité. Une « bonne image de son environnement » engendre un sentiment de «satisfaction émotive», donne un cadre propice à la communication, à l'interprétation conceptuelle et à l'interaction, stimule chez les individus une attitude active dans la perception et dans la construction d'une image. » (2002, p.138)

La deuxième place, celle du Commandant Medjdoub (ex Hoche), qui a connu en 2005-2006 une opération de réaménagement urbain, est explorée sous l'angle à la fois des conflits entre les acteurs politiques et les usagers-commerçants, et des « compétences » (Berry-Chikhaoui & Deboulet, 2000), exprimées par ces derniers dans le cadre d'une action publique volontariste.

Le chapitre 8, quant à lui, examine les pratiques des espaces publics et les moments d'exception, qui participent à « l'invention » (De Certeau, 1990) des lieux urbains. Il est composé de trois volets. Le premier met en exergue les formes de « compétences des citoyens » à s'approprier des espaces publics. Le deuxième volet tente de montrer comment certains lieux fraîchement aménagés dans la périphérie Est, par la pratique des citoyens, concourent à configurer une nouvelle centralité. Le troisième volet explore les moments d'exception qui s'accaparent des lieux urbains et contribuent à la fabrique sociale des espaces publics ainsi qu'à la construction de l'image de la ville.

## CHAPITRE 6

### SIX PLACES MAJEURES DE LA VILLE D'ORAN : COMPOSITIONS, FORMES ET USAGES

L'étude des places publiques montre combien la ville est pérenne, combien les traces de ses tracés anciens sont présentes et combien la composition urbaine «a traité» avec elles. Il est évident que pour mieux comprendre la composition formelle d'une place, il est nécessaire d'analyser sa forme et retrouver ses filiations avec ses formes plus anciennes.

Ce chapitre examine dans un processus diachronique six principales places d'Oran. Elles constituent, en réseau avec les rues, la base de l'ossature de la ville-centre, dans laquelle chacune d'elles possède son caractère propre et ses caractéristiques formelles et fonctionnelles. A travers l'analyse de l'interface espace physique et espace social nous essayerons de mettre en exergue les différentes dispositions formelles et visuelles qui peuvent contribuer à favoriser l'usage et à produire un sens du lieu.

Comme nous l'avons décrit dans l'introduction générale, tous les plans présentés dans ce chapitre ont été réalisés à partir de différents fonds de plans. Il s'agit de :

- Plan d'Alignement des rue d'Oran de 1840, proposé par l'ingénieur Aucour ;
- Plans cadastraux de 1866, dressés par la Municipalité d'Oran ;
- Plan d'Oran de 1890, dressé par la Municipalité d'Oran ;
- Plans cadastraux de 1930-1036, édités par M.M. Danger F.F. (Paris) ;

Pour l'état actuel des places publiques, nous les avons dessinés à partir des relevés *in-situ* et précisés à l'aide des images satellitaires de Google Earth.

Les cartes postales et les clichés en noir et blanc, datant du début du XX<sup>e</sup> siècle, on été repérées dans les sites internet spécialisés dans les cartes anciennes<sup>127</sup>.

---

<sup>127</sup> Cf. <http://www.africa-onweb.com/pays/algerie/photographies-et-cartes-anciennes/cpa-oran.htm>,  
<http://home.nordnet.fr/jcpillon/piedgris/Oranimages.html>.

## 6-1 CHOIX DES PLACES DE L'ETUDE

La place publique constitue une composante du tissu urbain et un élément de la structuration spatiale de la ville : un vide qui la caractérise et lui donne sa spécificité. Cette opposition concourt à l'art de la distinction de ce que nous pouvons considérer comme le rapport entre l'exceptionnel et le courant, entre le monumental et l'ordinaire, le public et le privé. Dès lors, le statut de l'édifice public oscille entre le Monument, élément d'identification de l'espace urbain, et l'équipement, élément fonctionnel répondant à des besoins locaux (Texier-Rideau, 2003). A Oran, l'organisation urbaine semble participer à la mise en place d'une hiérarchie établissant, au travers de la ville, un réseau ordonné d'espaces publics et d'équipements.

L'analyse s'attache à la compréhension de la composition et de la construction des places publiques d'Oran. Elle interroge en particulier l'espace perceptible et arpenté des six plus importantes places publiques d'Oran : l'ancienne Place d'Armes (aujourd'hui 1<sup>er</sup> Novembre 1954), la Place de la Bastille (Maghreb), la Place Jeanne d'Arc (Kahina), la Place des Victoires (Abdelmalek Ramdane), Place Hoche (Cdt Madjdoub) et l'Esplanade du boulevard Joseph Andrieu (de l'Indépendance). Ce choix est motivé par le rôle qu'occupe chacune d'entre elles dans l'espace urbain, ainsi que dans la représentation collective.

Le choix des types de places sur lesquelles se base l'examen de l'interface espace physique – espace social, en effet, s'appuie sur le recoupement de trois catégories de critères qui portent sur:

- a) la période de construction (18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> siècles) et leur origine (ville espagnole, ville ottomane, ville conçue pour « les Arabes », ville française), qui conditionnent leur position dans la ville-centre et leur mode de production (réservée, conquise et régularisée),
- b) leur importance dans les parcours urbains, leur agencement formel et leur cadre architectural spécifique (centre ville classique, moderne classique),
- c) la classification des places opérée par la population questionnée qui s'est appuyée sur une enquête exploratoire à propos de la territorialité des places publiques. Cette enquête s'est basée sur un questionnaire destiné aux habitants et usagers d'Oran. La synthèse des résultats est mieux présentée ci-dessous, dans le tableau 3 (voir annexes A.2 et A.3 éléments d'entretien et questionnaire).



L'enquête révèle quatre places significatives : Place d'Armes qui vient en tête avec 90% du choix des interviewés en tant que place principale et symbolique d'Oran, la Place des Victoires 10%, la Place Hoche 5% et la Place de la Bastille 5%. Les deux autres places, celle de la Perle et l'esplanade du Boulevard Joseph Andrieu n'ont été que très peu citées. Nous pouvons émettre l'hypothèse que pour la première, c'est sa position actuelle, aux antipodes de la dynamique urbaine d'Oran qui l'a éclipsée de l'imaginaire collectif. Quant à l'esplanade, c'est son appellation courante de *Tahtaha*, évoquant en arabe une aire-étendue, une expression qui n'est sans doute pas associée au terme que nous avons utilisé de « place » à connotation occidentale, qui l'a escamoté des réponses des interviewés.

Ces six places ont ainsi été choisies pour mieux saisir à la fois les compositions urbaines et architecturales, les pratiques sociales et leurs représentations. Cette analyse est donc organisée en trois points : origine et évolutions, forme urbanistique et architecturale et usages.

Places citées	Les plus connues	Les plus significatives	Eléments de signification
D'Armes	95%	90%	Symbole d'Oran, Hôtel de Ville, théâtre, historique, cœur de la ville, la plus fréquentée, son ampleur, esthétique, point de repère, patrimoine.
Des Victoires	60%	10%	La plus fréquentée, cœur de ville, commerces, repère, arrêts de bus
Hoche	40%	5%	Espace des fleuristes, centre commercial Anik
des crémeries (square Port Saïd)	15%		
Kléber	15%		
Du Lycée Lotfi	7%		
De la Bastille	15%	5%	Espace calme, la Poste, rue commerciale de la Bastille
Du front de mer	7%		
De la Perle	7%		
Jeanne d'Arc	3%		

Tableau 10 : Places les plus connues et les plus significatives (telles qu'elles sont décrites par les questionnés). Réalisation F. Kettaf

Réponses des places fréquentées	Pourcentage par rapport au nombre d'interviewés (400)		Facteurs d'utilisation	temporalités	Principaux éléments qui favorisent la fréquentation des places
	Du total	Dont			
Oui	40%	50% : Places d'Armes, 25% : place des Victoires, 15% : square port Saïd,	Accessibilité, visibilité perméabilité (traversant) point de repère	Après-midi été occasion	taille, ampleur, vues dégagées, bancs, végétation (arbres), cafés, fontaine, édifices publics, monuments, arrêts de bus, commerces, sentiment de sécurité, présence policière
Non	60%	-	Insécurité, mal entretenue, mal aménagée, mal fréquentée (SDF), inexistence d'activités, circulation automobile dense		

Tableau 11 : Fréquentation des places. Réalisation F. Kettaf

## **6-2 PLACE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1954 (EX PLACE D'ARMES): DU LIEU DU POUVOIR A L'ESPACE SYMBOLIQUE**

Plantée de ficus et de palmiers et ornée du monument de Sidi-Brahim, la place 1<sup>er</sup> Novembre 1954 est la plus importante de la ville. Sa composition regroupe deux édifices importants: l'Hôtel de ville et le théâtre, auxquels s'associe au nord le jardin du cercle militaire (figures 66-67). La façade est, quant à elle, composée par un ensemble de parcelles d'habitation formant un front de façade continue et ordonnancée (figures 4.2). Lespès (1938) considère que la place est la plus importante conçue par l'administration française et dont l'extension a été projetée depuis 1854. L'espace d'origine constituait un point de transition majeur et de convergence entre la ville ancienne et ses nouveaux faubourgs. Il formait la place d'Armes française. Celle-ci s'est progressivement transformée pour devenir en 1886 la place municipale où l'Hôtel de ville constitue l'élément d'identification de l'espace urbain avec toute la charge symbolique et institutionnelle que celui-ci représente.

Figure 66 : Place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954 (Place d'Armes) : a) L'Hôtel de Ville, b) Le théâtre.  
Sources : Maryse Saurel, c) Vue générale

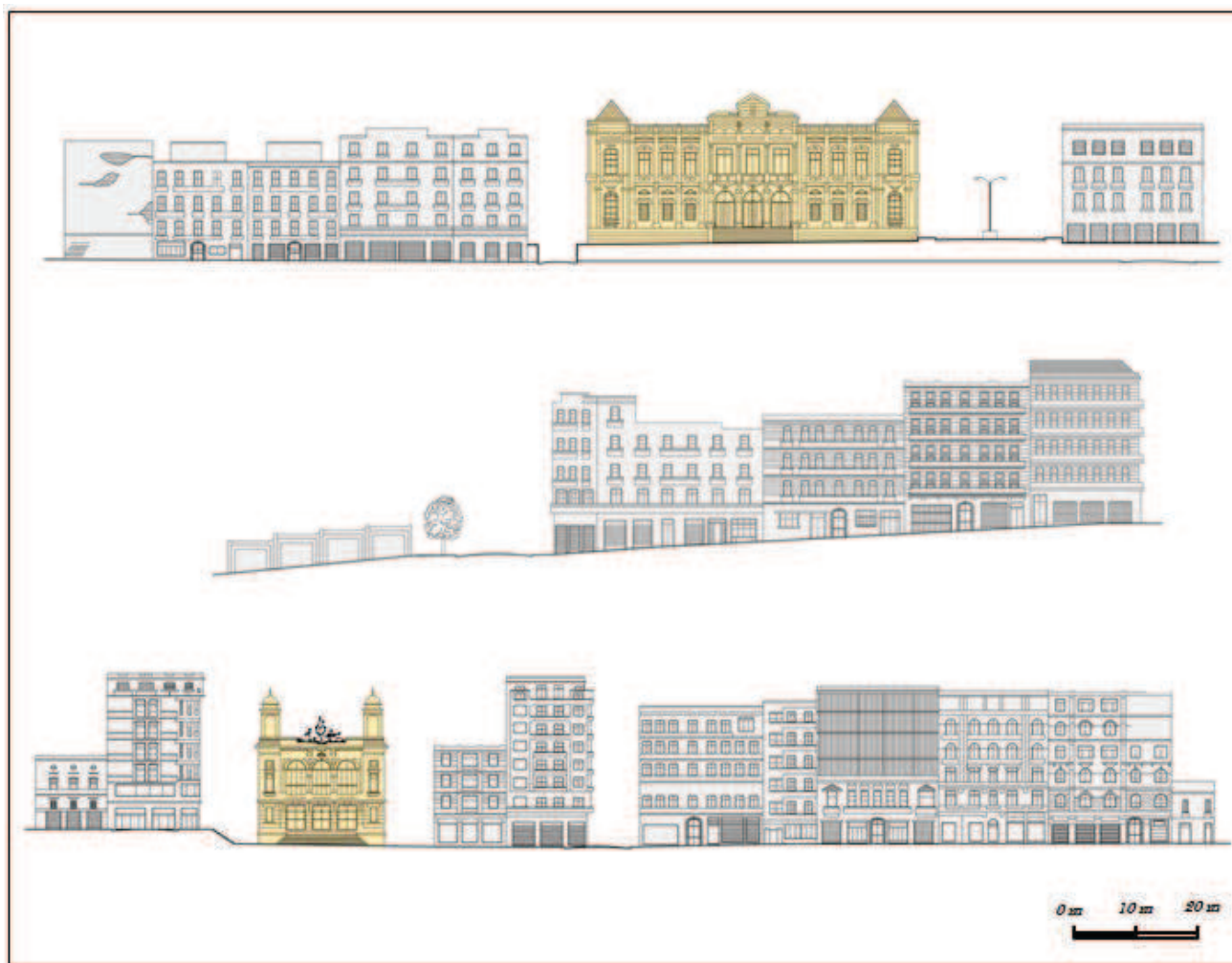


Figure 67 : Fronts de façade continue et ordonnancée et composition d'éléments courants et d'éléments exceptionnels. Réalisation groupe d'étudiants de l'Ecole d'architecture d'Oran (USTO)

## 6-2-1 Origine et évolutions

Les cartes de 1831, 1840, 1848 et de 1866 (cf. figures 6-10) de l'époque coloniale française indiquent clairement que la place initiale était attenante au mur d'enceinte et à la porte d'Alger appelée aussi *Bab Essouk* (porte du Marché) à l'extérieur de laquelle se tenait le marché. Une place qui devint après l'occupation française, la nouvelle place d'Armes<sup>128</sup>. Elle correspondait aux caractéristiques des places-accès à la ville.

La place connaîtra plusieurs transformations (figures 68-69). Le plan de 1840 proposé par l'ingénieur Aucour la fit remodeler et régulariser pour prendre une forme plus géométrique proche du rectangle, et habillée en partie d'arcades. Elle fut appelée place Napoléon. Le plan cadastral de 1866 montre, en effet, une place rectangulaire autour de 110 m X 42 m mais dépourvue d'arcades et la porte du Marché est baptisée Porte Napoléon. Dans les années 1870, l'administration française procède à la démolition des remparts espagnols et de la porte de Napoléon. Son nouvel aménagement fut entrepris après de longues négociations avec le Génie qui, toutefois avait maintenu le corps de garde, écrit Lespès (1938).

Ainsi la place Napoléon, qui avait récupéré son ancienne dénomination de « Place d'Armes », fut agrandie pour prendre la forme carrée de 110 m de côté. Une grande partie de la construction de son espace est dictée par un alignement à l'ouest et au sud par l'emplacement des constructions qui bordent le quartier israélite bâti sous la domination ottomane. Son nivellement au nord est imposé par la présence du Château Neuf<sup>129</sup> au pied duquel se trouve le Cercle Militaire et par l'alignement de la rue des Jardins. Son élargissement vers l'est était probablement conditionné par la présence du ravin d'Oued Rouina, comblé pour établir le lien avec la nouvelle ville dont l'urbanisation fut déjà commencée à partir du milieu des années 1840. A la même période, le boulevard de l'Empereur commença à être édifié, partant de fossés Sud du Château Neuf, traversant la place et longeant une partie de l'emplacement des anciens remparts pour continuer jusqu'à la bifurcation des routes de Tlemcen et de Mascara. Ce fut l'origine de ce que va devenir en 1880 le futur boulevard National qui s'arrima à la Place et à l'Hôtel de Ville<sup>130</sup>.

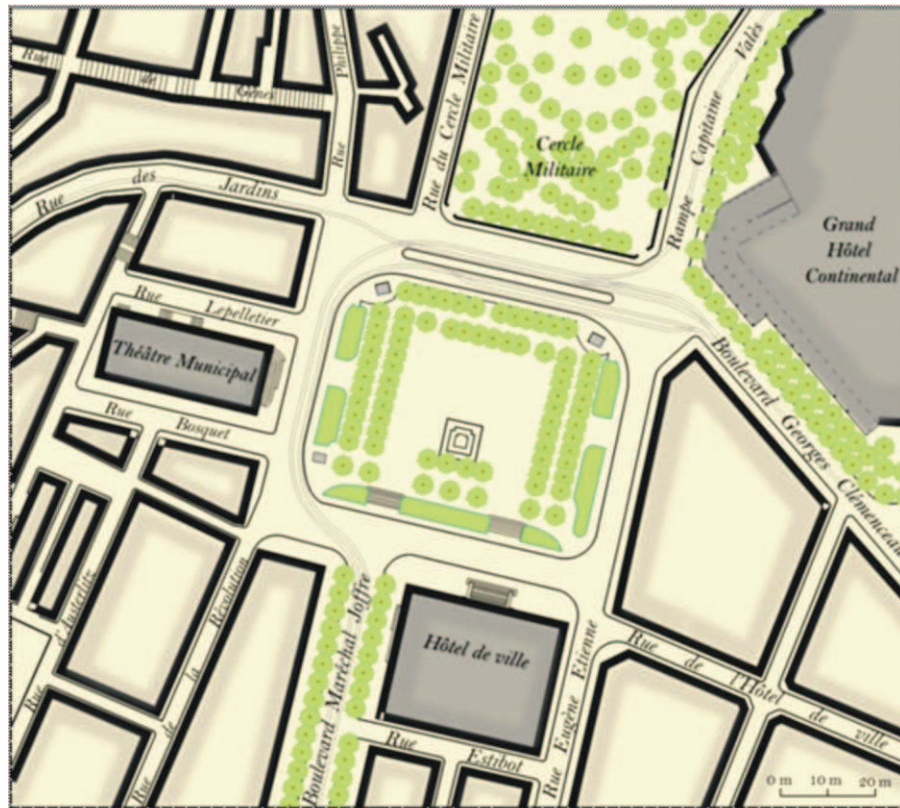
---

<sup>128</sup> La première place d'armes fut, rappelons-le, la « *Plaza Principal* », érigée au centre de l'ancienne ville espagnole.

<sup>129</sup> Ancienne forteresse construite au XIV<sup>e</sup> siècle sur un monticule rocheux qui domine le port. Aujourd'hui elle est composée du palais du bey, du pavillon de la favorite et du donjon. Son glacis et ses échauguettes sont assez bien conservés.

<sup>130</sup> Il n'est pas inutile de rappeler le changement des noms des rues en cette période du basculement du régime politique français vers la III<sup>e</sup> République.





1930



Après 1962

Figure 69 : Evolution formelle de la Place d'Armes entre 1907 et 2013

A gauche, la place est ornée du monument de Sidi Brahim (1898) et du théâtre (1907). Elle est rebaptisée Place Maréchal Foch  
 A droite, la place est réappropriée et réaménagée par l'administration algérienne (1970). Elle est dénommée Place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954

Fonds de plan : Plan Cadastraux 1930-1936 Danger F.F. (Paris)

Redessinés et mises en forme F. Kettaf

### 6-2-2 Forme urbanistique et architecturale

La fabrication de la place faisait l'objet de toutes les attentions par l'administration municipale. La composition de l'ensemble de l'espace de la place semble être ainsi fondée sur la recherche d'une subtile composition d'objets communs et d'objets spécifiques. Ces derniers s'illustrent par l'Hôtel de ville, la colonne commémorative et le théâtre municipal.

Selon Lespès (1938), l'emplacement de l'Hôtel-de-ville fut très longtemps discuté. Dès 1856, il opposa civils et militaires. Si la Ville et le Conseil Général avaient choisi le lieu de la Place Napoléon, le Génie s'y opposait, considérant la « fonction » militaire du lieu comme appartenant au domaine militaire. Cet emplacement fut aussi un sujet de controverse entre les membres des Conseils Municipaux : les uns préférant que l'Hôtel-de-ville reste dans la ville ancienne pour que cette dernière conserve son caractère de centre des affaires, tandis que les autres souhaitant sa construction dans la nouvelle ville pour favoriser le déplacement du centre. D'où l'incertitude qui se dégage d'une politique menée au jour le jour avec beaucoup d'hésitation et de retours en arrière. C'est en septembre 1867 que fut arrêté l'emplacement de l'Hôtel-de-ville sur la Place Napoléon, mais les multiples crises (économique et politique) qui affectèrent l'Algérie jusqu'aux années 1877, retardèrent sa réalisation. Les plans avaient été mis au concours dès 1873 mais il fallut attendre juin 1882 pour que soit décidée la pose de la première pierre, accomplie au 14 juillet de la même année (Lespès, 1938).

L'Hôtel-de-ville, inauguré en 1886, est inscrit dans la place comme un objet exceptionnel de premier ordre. Il entretient une relation particulière avec son environnement, affirmant sa présence par une délicate insertion. Il est, en effet, posé sur le point le plus haut de la place, à l'intersection du boulevard National (Maata). Son architecture signale le bâtiment dans le paysage urbain. L'accès en emmarchements monumentaux est noblement gardé par deux imposants lions en bronze posés en 1888 (Cruck, 1958). Ils sont l'œuvre du célèbre sculpteur animalier Auguste Cain dont plusieurs réalisations ornent les grands jardins de Paris. Ces sculptures se présentaient comme des répliques du lion de Belford, précise Alfred Salinas (2004). Ces lions procurent à la place une très forte symbolique et constituent jusqu'à aujourd'hui l'emblème de la ville. Depuis 2006, la mise en place des lions en bronzes qui ornent les entrées de plusieurs antennes communales d'arrondissements d'Oran, l'entrée du nouveau centre des congrès (CCO) et plusieurs espaces publics, en témoigne.

Une colonne commémorative érigée au centre de la place renforce cette représentation de place importante ; elle devait sans doute symboliser la puissance coloniale française. Ce monument honore les combats de Sidi-Brahim livrés en 1845 aux environs de Nemours (Ghazaouet), au cours duquel le Colonel de Montagnac et ses compagnons



périssent dans une lutte contre les troupes de l'Emir Abdelkader (Cruck, 1958, p. 44 ; Gandini 1997, p. 25). En 1893 sous la direction du maire Pierre Coutures, commandant en retraite, l'idée d'un monument rappelant le courage des combattants du Marabout de Sidi-Brahim, a été lancée et une souscription a été ouverte. Le sculpteur Jules Dalou fut choisi pour réaliser cette œuvre. Cruck évoque avec détail l'épisode mouvementé en matière de choix, de mise en œuvre et de financement, suscité notamment par un descendant du Colonel Montagnac mort dans cette bataille. Le choix de son emplacement suscita maintes hésitations. Finalement, le conseil municipal sous la direction du nouveau maire Arthur Gobert décida par quinze voix contre onze de l'installer, comme proposé par Dalou, au milieu de la place d'Armes (Cruck, 1959, p. 44-48). Inaugurée en décembre 1898, cette colonne sous forme d'un obélisque orné de statuts en bronze de gloires ailées apparaît être pensée proportionnellement au volume de la place pour qu'elle s'y impose (figure 70).

Non loin de l'Hôtel-de-ville, l'Opéra Municipal, agrémenté depuis 1907 la façade ouest de la place. Le théâtre Bastrana qui était situé sur la rue de Turin dans la vieille ville devenait insuffisant et obsolète. En 1905, Hippolyte Giraud, alors maire et natif d'Oran, qui fut, écrivait Cruck, « un homme d'une rare culture, nourrie et affinée par l'expérience acquise au cours de nombreux voyages dans diverses grandes villes du monde » (1958, p. 60), décida de doter la ville d'un nouveau théâtre. En septembre de la même année il présida la cérémonie de la pose de la première pierre auprès du Gouverneur Général d'Algérie Charles Célestin Auguste Jonnart, connu pour sa politique culturelle menée au début du XX<sup>e</sup> siècle de traduire l'art arabisant de façon nouvelle dans les nouveaux édifices monumentaux des principales villes. L'inauguration officielle fut décidée pour le 10 décembre 1907, mais faute d'achèvement du projet une deuxième inauguration fut effectuée le 29 octobre 1908. Bon nombre de hautes personnalités civiles et militaires y assistèrent : Le préfet de Malherbe, le député Trouin et le Général Lyautey suivi des Généraux Vigy, Wetzel, Espinasse, félicitèrent tour à tour le nouveau maire d'Oran Eugène Colombani<sup>131</sup> (Cruck, 1958, p.59-62 ; Pister-Lopez, 2005).

L'Opéra surmonté de sculptures de personnages symbolisant la musique, la déclamation, le drame, ... confère à la place une dimension cinématique et festive. Son architecture néo-classique apparentée à une délicate fusion entre l'art de la renaissance italienne et l'art arabisant, octroie à la place une charge symbolique supplémentaire. Selon Danielle Pister-Lopez (2005), une native d'Oran, ce sont les frères Perret, maîtres du béton, qui sont sollicités pour réaliser le projet, mais les injonctions du maire ont pesé lourd dans l'architecture très éclectique de l'œuvre, précise l'auteur. La présence d'une population européenne diverse à Oran a sans nul doute influencé l'architecture

---

<sup>131</sup> Ce maire venait de succéder au maire Giraud décédé en octobre 1907.

des façades. Néanmoins, l'architecture est à l'évidence d'inspiration italienne. E. Cruck (1958) et D. Pister-Lopez (2005) écrivent à ce propos que Louis Fulconis, un artiste italien natif d'Algérie, fut chargé de la réalisation des statues allégoriques qui couronne la façade ainsi que de la sculpture de marbre dite de la « Source » qui orne le promenoir circulaire du rez-de-chaussée<sup>132</sup>.

Quant à l'aménagement de la place, les plans de 1890 et de 1930 indiquent une place organisée d'un pavage continu et entourée en périphérie d'une double rangée de ficus parsemée de palmiers. Ces plans dessinent aussi deux kiosques à tabacs disposés en coins aux niveaux des passages du transport en commun. La place était, à partir de 1899, le point de départ de plusieurs lignes de tramway, remplacées en 1950 par celles des autobus.

Figure 70 : Place d'Armes (Maréchal Foch) : Point de départ du transport urbain. A gauche des lignes de tramway au tournant du XX<sup>e</sup>. A droite les autobus dans les années 1950

### **6-2-3 Vie urbaine : un usage d'une place « mise en scène »**

La Place d'Armes où se côtoient le politique, le militaire et le culturel, illustre la volonté de fabriquer un espace urbain qui devait s'articuler, s'adapter, se transformer pour construire une unité capable de porter en elle l'exceptionnalité dans la ville.

La place, par la présence de l'Hôtel-de-ville et du théâtre, formait et forme toujours un véritable centre civique (figure 71). Espace charnière entre la ville basse et la ville haute, elle fut conçue aussi comme un espace de convergence de plusieurs artères principales de la ville, ce qui, en outre, lui confère une vocation de place-carrefour. Dès la mise en ligne des tramways électriques en 1899, la partie nord de la place fut

---

<sup>132</sup> E ; Cruck nous donne quelques précisions sur cet artiste : Fulconis Louis, Pierre, Victor est fils de Louis Guillaume Fulconis débarqué à Alger en 1835. Il fut lauréat de l'Académie du grand prix de Rome d'anatomie et puis celui de l'Ecole des Beaux-arts de Paris. Il réalisa plusieurs œuvres pour Paris et pour de grandes villes de France avant de venir à Oran en 1904. Né à Alger en 1851, il mourut à Oran en 1913 (Cruck, 1958, p.62).

consacrée à la fonction d'espace de stationnement du tramway<sup>133</sup> remplacé à partir de 1950 par celui des autobus, tandis que la partie sud semble avoir été réservée à la fonction d'espace de détente, de décor et de la parade militaire. La place fut un lieu de vie et un espace public majeur pour la ville, et ce depuis les premiers temps de l'occupation française, quand elle était confinée à l'intérieur des remparts. Lespès souligne, à ce propos, l'importance de l'animation qui prévalait à Oran vers 1846 « dû[e] certainement à la présence d'une garnison nombreuse, et des indices de prospérité commerciale indéniable... » (Lespès, 1938, p. 142). Les fêtes, les réceptions, les bals officiels, le carnaval et les cafés se sont multipliés. La rue Philippe, la place d'Armes et la rue Napoléon étaient les principaux lieux de ces activités. Oran avait pris les habitudes des villes françaises, y compris la musique militaire du jeudi et du dimanche, qui avaient lieu à la Place d'Armes ou promenade de Létang<sup>134</sup> (Lespès, Op. Cit, 1938). Lieu symbolique elle était et lieu symbolique elle est restée jusqu'à nos jours. Cette place demeure dans l'imaginaire collectif l'emblème de la ville.

Figure 71 : Place Maréchal Foch dans les années 1920 : espace de détente pour Européens

Les fonctions dominantes, après l'indépendance et jusqu'aux années 1990, concernaient toujours le transport urbain des autobus et la circulation. Les kiosques à tabac mêlés aux

---

<sup>133</sup> C'est une société lyonnaise représentée par M. Faye qui a mis en circulation des tramways électriques dans la ville en 1899 (Cruck, 1959). Six lignes desservaient la ville et ses faubourgs ; le point de départ fut la place d'Armes (Lespès, p.207).

<sup>134</sup> Lespès s'appuie sur les récits de Derrien, De Quivières et Rozet pour décrire l'animation intense qui se tenait depuis 1840: installation d'un théâtre provisoire place d'Armes en 1844, la venue des troupes anglaises et espagnoles et du Karagousse en 1847, l'approbation de la construction d'un théâtre sur les jardins de Bastrana situés sur la rue Philippe en 1848 (1938, p.142-144).

flux des usagers d'autobus avait rendu l'espace de plus en plus incommode et pollué. Aussi l'aménagement par les collectivités locales dans les années 1970 d'un ensemble de massifs floraux au sol limités par des parapets et d'une grande fontaine disposée au pied du monument de Sidi-Brahim, ont eu pour effet non seulement de la dégarnir de sa végétation d'antan mais aussi de la rendre quelque peu imperméable (figure 72).

Les modifications qui ont suivi concernaient principalement le transfert de la fonction de stationnement des autobus dans les années 1990, et le « relookage » en 2006 qui s'est surtout attaché à enlever les parapets afin d'assurer une meilleure prise en charge des espaces plantés et de contribuer ainsi à améliorer l'utilisation de l'espace. En effet, un arrangement spatial encombré semble repousser l'utilisateur à la fréquentation de cet espace. Toutefois, l'ouverture de ces massifs n'a pas été suffisante pour rétablir une meilleure pratique de l'espace.

Par rapport à l'investissement actuel du site, nous avons pu observer schématiquement trois ordres de dynamiques sociales en action, bien que de dimensions quantitatives et temporelles différentes: 1) les accès à l'Hôtel-de-ville et au théâtre qui ne s'ouvrent qu'épisodiquement; 2) la visite touristique de l'ensemble de l'espace; 3) enfin des dynamiques plus variées, articulées sur la fréquentation diversifiée de la place: (regroupements de personnes du troisième âge et ceux des jeunes gens, repos des solitaires et espace de jeux pour enfants). Les activités autour de la place telles que celles générées par l'animation des cafés et magasins, coupées par la circulation automobile, n'ont pas de relation fonctionnelle avec la place. Le jardin de ce qui fut celui du Cercle Militaire français, restant sous la tutelle du pouvoir militaire algérien, est clôturé et fermé au public, mais sa végétation procure à la place une grande qualité paysagère. Les usages de la place du 1er Novembre 1954 sont étudiés plus finement dans le chapitre 7-1.



Figure 72 : Pratiques diversifiées de la Place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954. Photo : F.Kettaf (avril 2011)

### **6-3 PLACE MAGHREB (ANCIENNE PLACE DE LA BASTILLE): D'UNE PLACE DE L'ÉGLISE A UN APPENDICE COMMERCIAL**

Située en bordure d'une voie importante, la rue Khemisti (ex rue Alsace-Lorraine), la Place du Maghreb s'insère dans une zone marquée par des pratiques commerçantes et de parcours à l'échelle de la ville. En effet, la place lie plusieurs quartiers environnants et plusieurs rues fortement commerciales. Elle est étroitement associée à la rue des Aurès, ex rue de la Bastille, connue, depuis la période coloniale, par sa fonction de rue-marché (figure 76).

#### **6-3-1 Origine et évolutions**

Avant l'établissement de la colonisation française, les remparts du Château Neuf formaient la limite de la ville. Le plateau de Karguentah, à l'Est, jadis occupé par des douars et smalas (villages arabes), constituait l'espace naturel ouvert à l'édification d'une ville nouvelle. Une lecture des cartes anciennes de 1831 et de 1848 (cf. 6, 9) permet de situer la place dans la zone où convergeaient les chemins de Canastel et d'Arzeu. Le site initial semble lier la porte de Napoléon à sa proche périphérie: celui du faubourg de la Vieille Mosquée annexé à la commune d'Oran en 1856. D'après Lespès (1938), ce faubourg qui commença déjà à s'ébaucher à partir des années 1948, manquaient de toutes les aménités séantes pour une bonne ville.

Il apparaît, en effet, que la place occupait le centre de ce qui fut le premier quartier construit par les Européens qui venaient s'installer sur le plateau Karguentah. Son histoire urbaine est étroitement liée à celle de l'église Saint-Esprit qui regroupait les fidèles habitant hors des remparts. Celle-ci qui commença à s'édifier à partir de 1851 constituait le seul édifice important sur une vaste place et dont le clocheton culminait au dessus des maisons éparses qui l'entouraient (Gandini, 1992, p. 105). En 1858, les habitants réclamaient un marché quotidien. La Municipalité leur donna satisfaction et décida de l'installer sur la place face à l'église. Mais quand il a fallu transformer la place en marché couvert en 1861, ce dernier suscita des oppositions sur son emplacement et sur le trouble que sa présence pourrait apporter à l'exercice du culte. C'est finalement le plan de 1880 qui affecta l'emplacement du marché couvert qui sera édifié à l'intersection de la rue d'Arzeu prolongée et celle de Mostaganem, aux abords de la place-carrefours de Karguentah (Lespès, 1938). Toutefois, la pratique du marché en plein air de la place du Saint-Esprit semble avoir migré peu à peu vers la rue attenante du même nom, rebaptisée au tournant de 1880 rue de la Bastille (aujourd'hui rue des Aurès). La place ainsi libérée articulera autour d'elle à mesure dans son évolution, le bâtiment des PTT au nord, le Grand Hôtel à l'ouest, et les immeubles d'habitation au sud et à l'est dont les hauteurs dépasseront fortement celle de l'église du Saint-Esprit (figures 73-74).

La place a connu deux noms successifs durant l'époque coloniale française : d'abord celui du « Saint Esprit » qui se rattache à l'église et la rue du même nom, et qui lui attribue, du moins sur le plan symbolique, un rôle religieux ; puis celui de « la Bastille » qui remémore la Révolution française de 1789 qui renvoie à une connotation à caractère civique, républicain, « séculaire », voire laïque. Après l'indépendance, elle prend le nom de place du Maghreb. Cette dénomination illustre sans nul doute la solidarité maghrébine qui se manifesta par le soutien des pays voisins – Maroc, Tunisie, Libye – à la cause algérienne pendant la guerre de libération. Aussi, elle symbolise en quelque sorte la reconquête d'un espace maghrébin historique, longtemps ébranlé par les diverses occupations.

### **6-3-2 Forme urbanistique et architecturale**

Partant d'un parvis d'une petite église, celle du Saint Esprit, l'espace paraît avoir évolué vers une place destinée à servir de cadre architectural à la Grande Poste et au Grand Hôtel. C'est une place de forme rectangulaire de 54 x 80 m et de proportions modestes. Elle est aménagée à partir des années 1880 par une rangée périphérique de ficus. La partie centrale est occupée par un massif floral circulaire entourant une petite fontaine, et bordée de part et d'autre d'une rangée de trois palmiers. Les hauteurs des bâtiments qui la bordent varient aujourd'hui entre trois à six étages et lui donnent un caractère relativement intime.

La Grande Poste, du point de vue fonctionnel et esthétique, est généralement observée comme l'édifice le plus important de l'ensemble (Figure 75). Il est de style Art Nouveau ou plus précisément de style Méditerranéen ; un style qui se présente, d'après la définition proposée par F. Béguin (1983), comme une alternative à l'arabisation. La symétrie de la composition, soulignée par un petit fronton en arc de cercle, est animée par un rythme alterné d'ouvertures et de murs lisses. L'ensemble est couronné par une frise de mosaïque sous une corniche mince légèrement en saillie, lui donnant ainsi un caractère solennel et urbain.

Le Grand Hôtel, avec sa façade imposante, est apparenté à l'architecture néoclassique haussmannienne (figure 75). Il se caractérise par des balcons et motifs filants sur toute la longueur de l'édifice, au premier et à l'avant dernier étage, le tout surmonté d'une énorme toiture arrondie abritant un étage de combles. L'église du Saint-Esprit, bien qu'édifice public, est construite en mitoyenneté. De petite taille et de formes simples, sa façade est composée d'un soubassement à cinq ouvertures en arcs, surmontée en son centre d'un fronton de type temple romain et d'un clocheton. Son architecture est associée, selon Gandini (1992), au style italien. Mais les deux hauts immeubles qui s'appuient en mitoyenneté sur ses murs latéraux l'éclipsent considérablement du paysage.

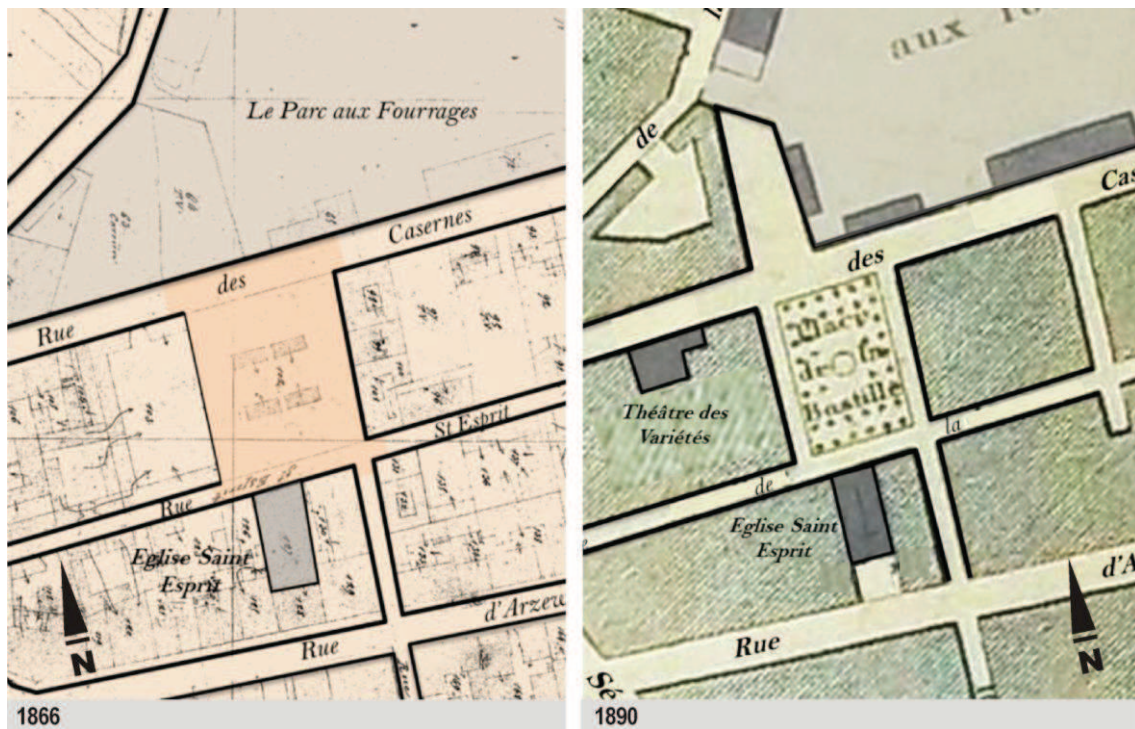


Figure 73 : Evolution de la Place du Maghreb entre 1866 et 1890  
 A gauche, l'espace est destiné au parvis de l'église du Saint Esprit et appelé place du Saint-Esprit  
 A droite l'espace est réaménagé après 1870 en place arborée et rebaptisée place de la Bastille  
 Fonds de plan : a gauche plans cadastraux 1866 (Oran), a droite plan d'Oran 1890 (Oran)

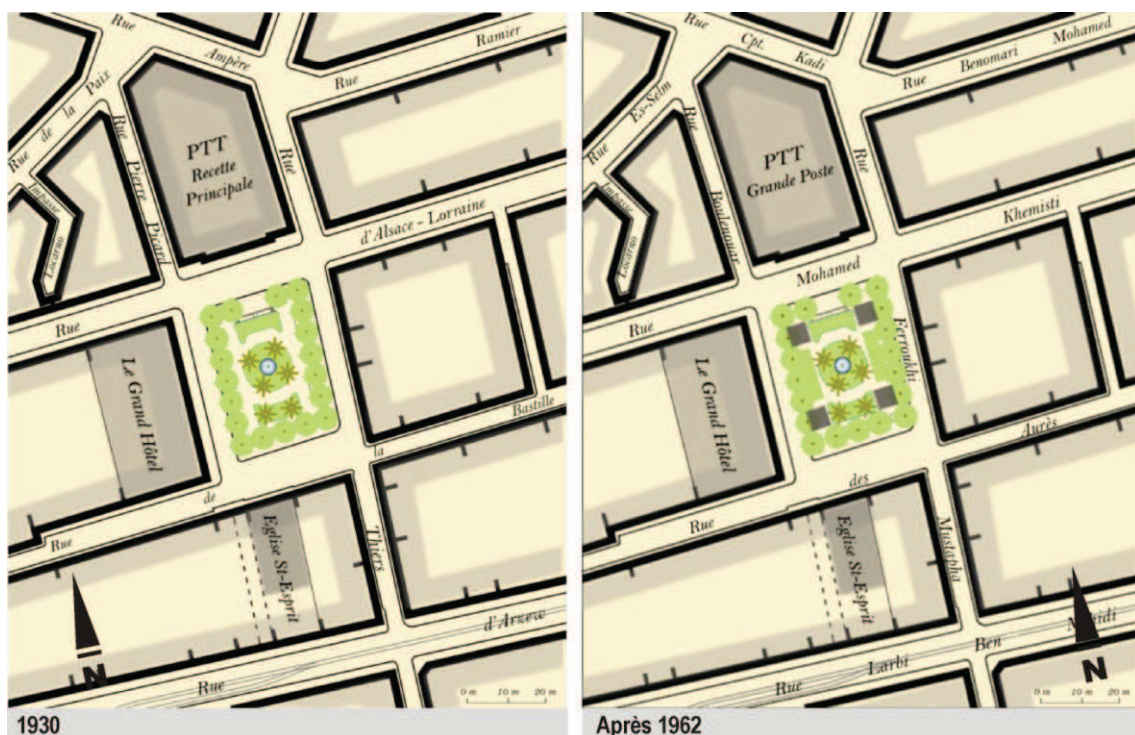


Figure 74 : Evolution de la Place du Maghreb entre 1900 et 2013  
 A gauche, la place est habillée de bâtiment des PTT et du Grand Hôtel  
 A droite l'espace est aménagé des kiosques à tabacs en 1970. Elle est rebaptisée place du Maghreb  
 Fonds de plan : Plan Cadastraux 1930-1936 Danger F.F. (Paris)  
 Redessinés et mises en forme F. Kettaf

Figure 75: Place du Maghreb. A gauche le bâtiment des PTT et à droite le Grand Hôtel



Figure 76 : Rue ded Aurès (de la Bastille). A gauche période coloniale, source: E Strullu. A gauche en 2013

Aujourd'hui, aussi bien le Grand Hôtel que l'église ne sont perçus comme des édifices exceptionnels en raison de la végétation dense et du manque de recul qui gênent leur visibilité. En revanche, la Grande Poste et l'important élément végétal qui orne la place assurent à la place une forte présence. Cette ambiance végétale est soutenue par l'enveloppe des hauts murs ceinturant la place qui ajoutent une atmosphère intime à l'espace et renforcent la perception d'enclos. En effet, bien que les quatre angles de la place soient ouverts sur le tissu alentour, la continuité des façades et la sensation de rues étroites sont telles que le regard ne s'échappe pas hors de l'espace.

### **6-3-3 Vie urbaine : un appendice d'une dynamique marchande**

De par sa position aux abords des artères les plus commerçantes d'Oran et des édifices importants qui l'entourent, la place offrait à bien des égards diverses possibilités



d'usages. Les pratiques qui s'y développaient durant la période coloniale étaient en effet multiples liées principalement au culte catholique, aux commerces, aux loisirs et aux affaires. La vente des fleurs qui jalonnait la rue piétonne de la Bastille lui attribuait un caractère tout à fait singulier. Houari Chaïla (2002) nous raconte, relatant sans doute les années 1940-1950, que la place était particulièrement bruyante en fin d'après-midi, après les heures de travail, avec les deux cafés « l'Aiglon » et le « Vallauris » qui la bordaient de part et d'autre<sup>135</sup>. Il écrit que sous les palmiers entourant le jet d'eau, des vieux retraités venaient s'y asseoir sur les bancs publics. Aussi et d'après Jacques Gandini (1997), chaque début d'année, évoquant aussi la même période, se déroulait sur la place, à cinq cents mètres du lycée des garçons Lamoricière, la traditionnelle bourse aux livres scolaires. La librairie « Chazaud » qui occupait un coin de la place contribuait à cet évènement annuel.

Actuellement, la place est investie de manière relativement différente. Les pratiques nouvelles sont étroitement liées aux activités environnantes de commerces et de services, notamment celles de la rue de la Bastille (des Aurès) qui, depuis l'indépendance, s'est peu à peu transformée en un marché de fruits et légumes qui se déploie au-delà de la rue vers la place. L'aménagement de l'intérieur de la place est encombré, les passants ont plutôt tendance à la contourner qu'à la traverser (figure 77). En effet, quatre kiosques multiservices, des cabines téléphoniques et un ensemble de parterres floraux, aménagés en périphérie de la place dans les années 1970, se partagent cet espace déjà pourvu de toilettes publiques, d'une fontaine et d'importantes rangées d'arbres. Un encombrement qui a rendu la partie centrale de la place illisible et difficilement praticable, ce qui a accentué sa détérioration et annihilé son usage. Ce type d'aménagement qui réduit l'espace de circulation piétonne renforce chez l'utilisateur la sensation d'isolement du lieu public au sein de l'espace urbain. Le centre de la place est ainsi devenu un espace de logis pour les personnes sans domiciles fixes. Cependant, l'élimination de quelques parterres floraux lors de la réfection du pavage en 2009 a réhabilité quelque peu sa perméabilité d'antan.

Parmi les fonctions environnantes, l'église, convertie en partie en bibliothèque, s'ouvre que très rarement à quelques fidèles. Son entrée en escalier offre la possibilité aux badauds de s'y asseoir. La Grande Poste, les deux cafés et la librairie, qui autrefois bordaient la place, portent les mêmes noms et continuent à ce jour d'exercer les mêmes fonctions mais contribuent que très peu à son animation en raison de la circulation et du stationnement automobile qui se déploient autour de la place (figure 78).

Malgré sa position privilégiée au centre-ville et son paysage très arboré, la Place du Maghreb ne semble pas occuper un rôle essentiel dans l'imaginaire des Oranais, elle

---

<sup>135</sup> Houari Chaïla n'indique pas les dates ou les périodes de ses pratiques, mais étant natif d'Oran, il relate son propre vécu. C'est ainsi qu'on a pu estimer la période.

figure parmi les moins citées dans notre enquête. Elle est apparemment supplantée par la rue des Aurès, ce marché de fruits et légumes à ciel ouvert qui est devenu le marché le plus populaire d'Oran. Appelée toujours dans le langage courant rue de la Bastille, cette rue-marché, contrairement à la place qui lui est attenante, s'est forgée au fil du temps une forte image dans la mémoire collective. Sa réputation et son rayonnement marchand, par le biais des Emigrés et des commerçants, ont carrément traversé les frontières algériennes.



Figure 77 : Pratiques de la Place du Maghreb aujourd'hui. Espace contourné  
Photo F. Kettaf (avril 2011)



Figure 78 : Place du Maghreb aujourd'hui. L'intérieur de l'espace difficilement perceptible.  
L'Eglise du Saint Esprit souvent fermée ne contribue plus à la vie urbaine de la place  
Photos F. Kettaf (avril 2011)

## **6-4 PLACE KAHINA (EX JEANNE D'ARC): DU LIEU RELIGIEUX AU LIEU CULTUREL**

Toujours sur le plateau de Karguentah, en proximité de la Place du Maghreb, est établi entre le boulevard du 2<sup>e</sup> Zouaves, le prolongement de la rue d'Arzew, et le boulevard Magenta, un vaste espace aménagé devant la façade d'un édifice important : la grande cathédrale. La place Kahina (ex Jeanne d'Arc) fut érigée au début du XX<sup>e</sup> siècle pour servir de parvis à la cathédrale du Sacré Cœur et de cadre à la statue équestre de Jeanne d'Arc où la petite combattante de Lorraine semblait monter la garde.

### **6-4-1 Forme urbanistique et architecturale**

De forme rectangulaire, approximativement de 60 x 78 m, elle est structurée par deux voies secondaires de circulations latérales, reliant les deux boulevards. Elle est bordée au sud par la cathédrale, au nord et à l'est par les façades composées d'un ensemble de parcelles d'habitations de deux à trois étages, et enfin à l'ouest par le jardin de l'évêché et la Maison du Colon (Palais de la Culture) (figure 80-81). La cathédrale ouverte au culte catholique en 1913 est remarquable par son architecture monumentale apparentée étroitement au style romano-Byzantin. Elle est couverte par des voûtes en berceau surmontées de coupoles blanches. Son immense façade, flanquée de deux clochers, est traitée comme un grand porche cintré en brique rouge et décorée de mosaïques. Avec son imposant escalier, l'ensemble lui attribut un aspect majestueux (figure 79).

Quant à l'aménagement de la place, deux rangées de ficus sont disposées le long des deux voies latérales. La partie centrale est occupée par quatre palmiers qui entourent la statue équestre de Jeanne d'Arc érigée en 1931. Celle-ci procurait au parvis une dimension spirituelle et sociale destinée aux seuls Français et Européens. Elle fut emportée par les Français au lendemain de l'indépendance et son emplacement fut aménagé par un massif floral. Aujourd'hui la place porte le nom officiel de Place Kahina à l'effigie de la combattante berbère Kahina.

Figure 79 : Place Jeanne d'Arc et Cathédrale dans la période française

## 6-4-2 Vie urbaine : un espace de passage

Aujourd'hui, les pratiques sociales en œuvre sont liées en grande partie à la nouvelle fonction de la cathédrale convertie en 1985 en bibliothèque régionale. La place connaît un mouvement incessant des usagers et notamment les jeunes élèves et étudiants. Elle porte aussi d'autres pratiques. Son organisation urbaine et sa position d'articulation entre deux parties de la ville lui octroient un rôle de lieu de passage incontournable au bord duquel deux cafés, de part et d'autre de la place, s'étendent en terrasse sur le parvis et à l'ombre des ficus. Deux kiosques multiservices installés en périphérie de la place et au bord du boulevard 2e Zouaves (Hamou Boutlélis) ajoutent une vie urbaine au lieu. L'imposant escalier de la cathédrale offre l'opportunité aux jeunes de s'y reposer (figure 82).

Pour améliorer le mouvement piéton et donner une animation à la place, une des rues latérales utilisée comme le lieu de passage entre deux importantes parties de la ville s'est vue, dans les années 1990, piétonniser et aménager par une rangée de boutiques et d'arcades. Cependant, cet agencement, entrepris par la Commune, a rendu l'espace difficilement perceptible et moins sûr. Autrement dit, un aménagement encombré a manifestement accéléré le délabrement prématuré de l'espace et a créé un sentiment d'insécurité chez les usagers.

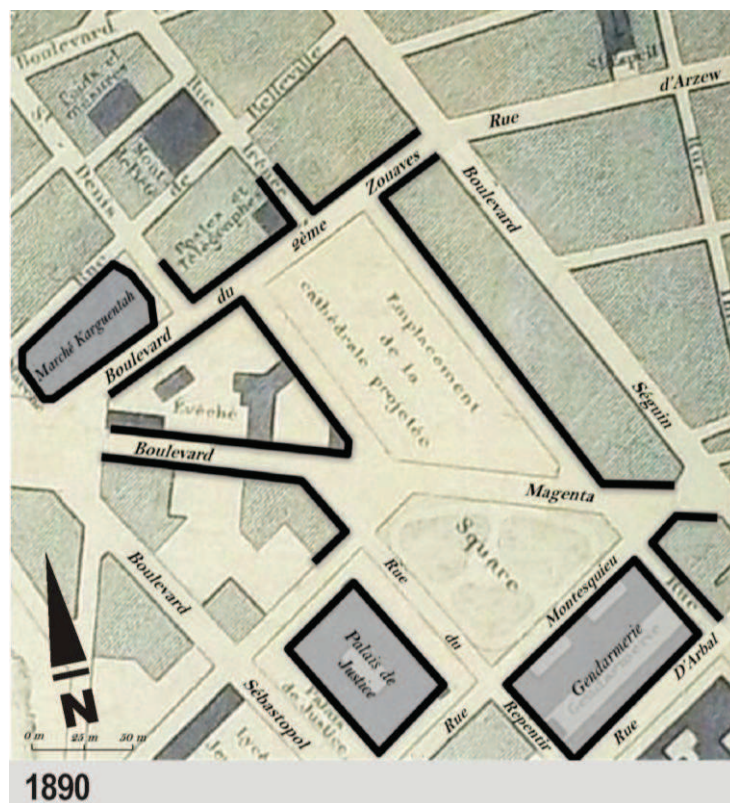
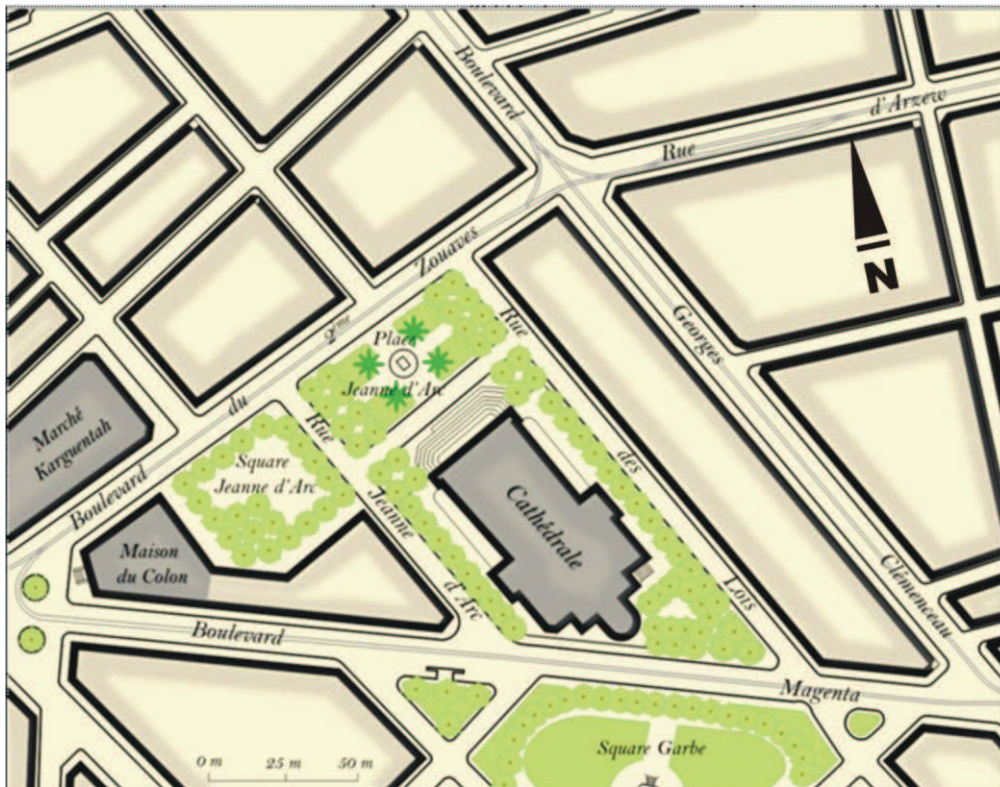
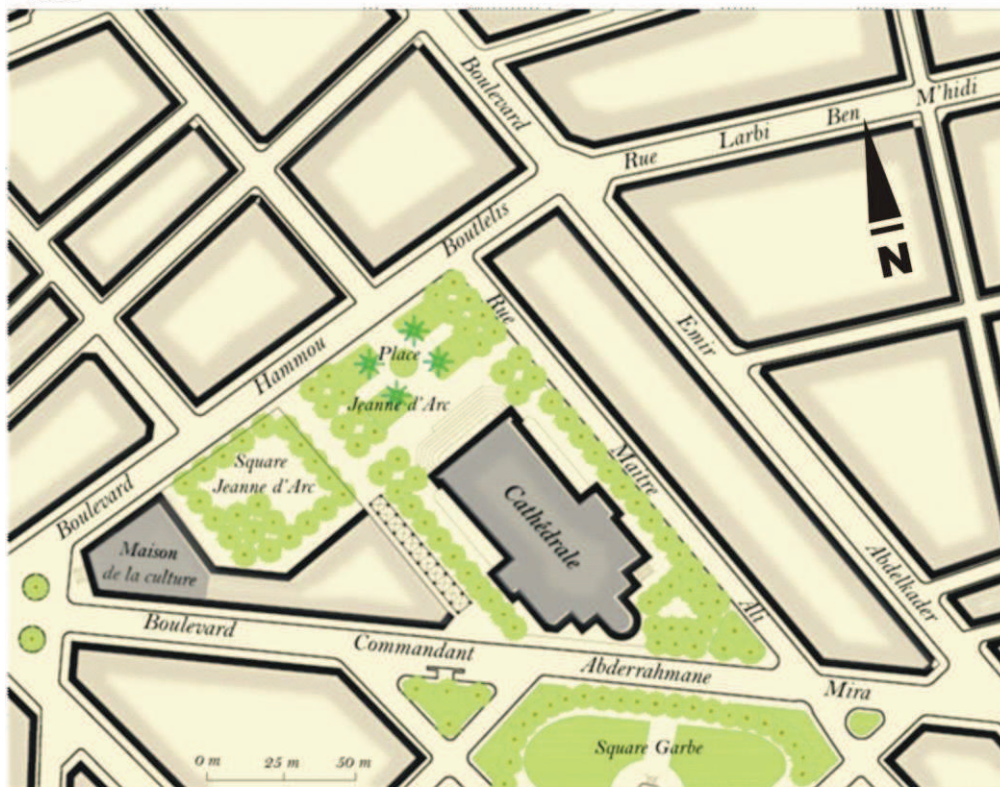


Figure 80 : Emplacement de la future Cathédrale et de son Square Jeanne-d'Arc intégrés au centre d'une grande composition urbaine

Fond de plan : Plan d'Oran 1890 (Oran)



1930



Après 1962 (1990)

Figure 81 : Evolution de la Place Kahina entre 1913 et 2013  
 En haut, la Place Jeanne d'Arc au pied de la cathédrale du Sacré Cœur  
 En bas, la place Kahina est piétonnisée et aménagée en 1990 par des arcades et des boutiques. La cathédrale est convertie en Bibliothèque régionale en 1985  
 Fonds de plan : Plan Cadastraux 1930-1936 Danger F.F. (Paris)  
 Redessinés et mises en forme F. Kettaf



A)



B)



C)

Figure 82 : Pratiques de la Place Kahina. A) espace de passage, B) espace pour terrasse de café, C) escalier utilisé par les jeunes de la bibliothèque pour s'asseoir

Photo F. Kettaf (avril 2011)

## 6-5 PLACE ABDELMALEK RAMDANE (EX DES VICTOIRES): « UN CARREFOUR TU DEMEURERAS ! »

La place des Victoires correspond, selon les urbanistes du XX<sup>e</sup> siècle, au modèle du carrefour de dégagement. L'organisation des flux ne peut à elle seule expliquer sa création. Conçue au cœur de la nouvelle ville, la place est certainement le produit d'une fusion entre anciennes et nouvelles pratiques urbaines, qui annonce la création d'un nouveau quartier (figure 83).



Figure 83 : Place des Victoires dans les années 1950, source : Gomez

### 6-5-1 Origine et évolutions

L'espace initial est constitué d'une petite place réservée de 30 X 70 m qui articule la rue d'Arzew à la rue Mirauchaux. La poussée de la ville vers l'Est a pris en étau le vaste espace occupé depuis 1838 par les quartiers de cavalerie et d'artillerie situés entre la rue d'Arzew et la mer. Déclaré d'utilité publique dans les années 1900, leur démantèlement a annoncé la réorganisation profonde de cette partie de la ville. Une voie monumentale est donc ouverte, l'Avenue Loubet, autour de laquelle l'ensemble du quartier s'organise. Cette dernière plantée d'un alignement d'arbres bordant de larges trottoirs lie le futur boulevard Front de mer à la rue d'Arzew. A cette jonction, un nœud de rapport se dégage, marqué par un rayonnement de rues. Ainsi le tracé incrémental de la rue d'Arzew se conjugue à la percée haussmannienne de l'avenue Loubet formant à leur confluence une place-carrefour qui articule le centre avec les futurs quartiers Sud et Est en formation. Dans les années 1940-1950, la place est agrandie, en démolissant un îlot entier, et devient une place importante qui aère cette partie de la ville (figure 84).

### **6-5-2 Forme urbanistique et architecturale**

Disposée latéralement sur sa longueur le long de la rue d'Arzew, la place se présente sous forme d'un grand espace presque rectangulaire de 30 x 100 m aménagé d'un double square et ornée d'un monument surmonté d'une horloge. Celui-ci structure une des extrémités de l'avenue de Loubet. La deuxième extrémité, à l'intersection avec le boulevard Front de mer est agrémentée par le square du Souvenir où le monument commémoratif dédié à la mémoire des combattants tombés pour la France s'élève.

Malgré qu'elle soit dépourvue de monument ou édifice marquant, elle constitue la partie la plus connue de la ville. Sa position centrale, son emplacement à la jonction de deux artères principales, sa forme géométrique très étendue et ses fronts bâtis continus et ordonnancés dont un est surmonté par des arcades, lui procurent une forte image. Après la place d'Armes, c'est celle qui est la plus citée dans notre enquête.

### **6-5-3 Vie urbaine : un espace de repère**

De par sa situation au cœur d'un carrefour important, la place des Victoires constitue un repère majeur pour les Oranais. Les arrêts d'autobus et le mouvement piéton et automobile lui octroient l'image d'une place très fréquentée et animée (figures 85 A-B). Les activités intenses qui s'y déroulent sont dues principalement aux commerces et aux loisirs (magasins, cafés, restaurants, ...). Elles renforcent cette image de place forte sans toutefois avoir une relation directe avec elle. La place des Victoires, carrefour circulatoire et point de passage incontournable, aujourd'hui s'engorge, s'étouffe, espérant une incertaine réorganisation du flux. En attendant, les collectivités locales ont dû percer, en 2009, une partie du square introduisant une voie mécanique pour permettre aux bus de s'arrêter aux arrêts sans perturber la circulation automobile comme l'indique la figure 85 C.



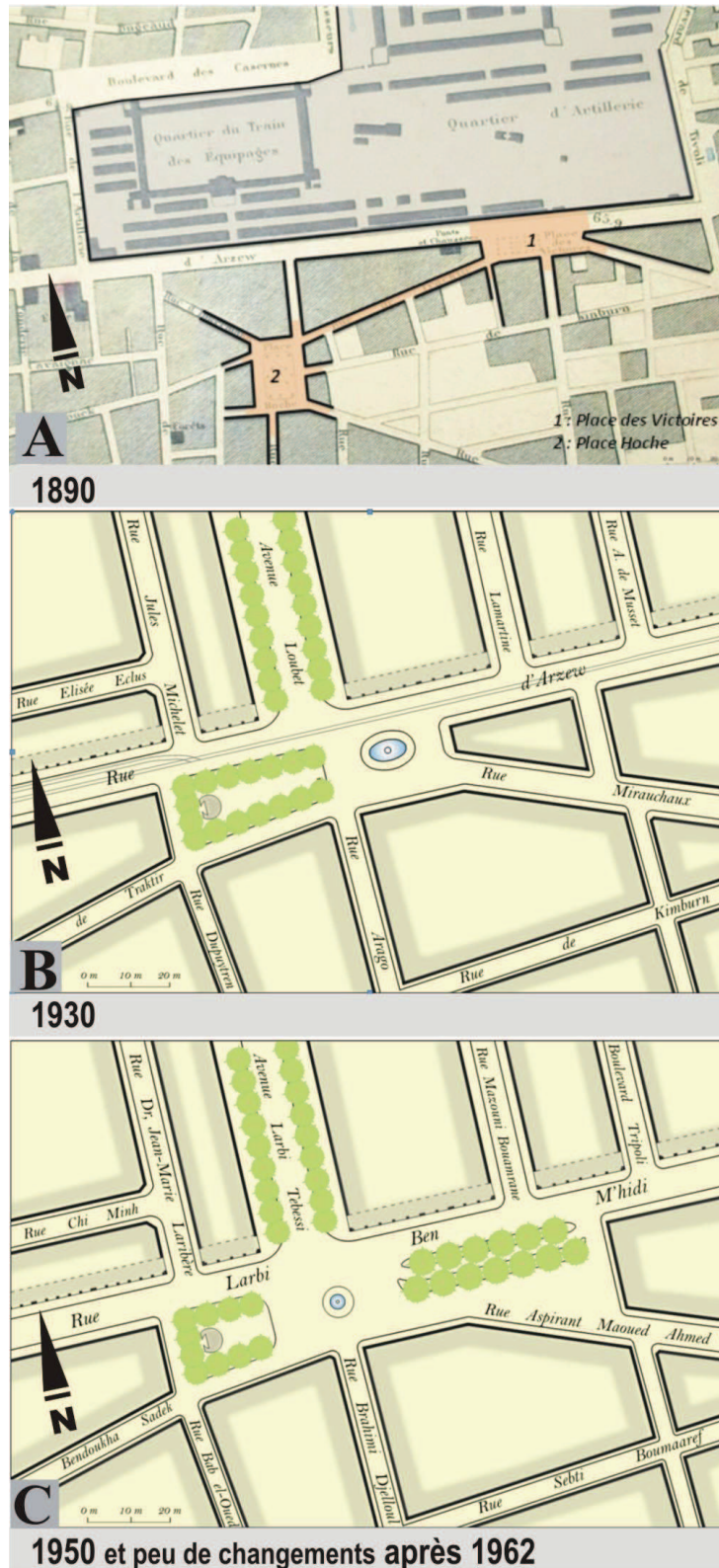


Figure 84 : Evolution de la Place Abdelmalek Ramdane  
 A) Place carrefour réservé des Victoires. Fond de plan : Plan d'Oran 1890 (Oran)  
 B) réorganisation de la place articulant la nouvelle avenue Loubet au début du XX<sup>e</sup>  
 C) agrandissement de la place aménagée en double square dans les années 1950.  
 Fonds de plan : Plan Cadastraux 1930-1936 Dansger F.F. (Paris)  
 Redessinés et mises en forme F. Kettaf



A) Place qui articule rue d'Arzew et avenue Loubet



B) Place de convergence et de repère



C) Circulation intense et arrêt d'autobus

Figure 85 : pratiques de la place aujourd'hui : un carrefour par excellence  
Photos F. Kettaf (avril 2011)

## **6-6 PLACE CDT MEDJDOUB (EX HOCHE) : D'UNE PLACE DE QUARTIER A UNE PLACE DE VILLE**

La place Hoche, comme la place des Victoires, occupe approximativement la partie centrale de la longue rue d'Arzew qui forme l'épine dorsale du centre ville. Sa contribution à la vie urbaine est majeure notamment par sa position aux abords de la rue d'Arzew fortement commerciale. Sa forme actuelle ouverte sur celle-ci est cependant relativement récente.

### **6-6-1 Origine et évolutions**

Son histoire urbaine est étroitement liée au projet de désenclavement des quartiers qui constituèrent autrefois les quartiers Nord et Sud de Karguentah. Initialement la place occupait le centre du quartier Sud dit de Saint-Pierre (aujourd'hui Yaghmoracen) ; elle devait participer à aérer la structure urbaine particulièrement dense formée par les rues étroites du quartier. Initialement « réservée », elle fut « conquise » par l'agrandissement de son espace pour s'ouvrir sur le quartier Nord. En effet, l'ouverture de la place s'esquisse dans une période où Oran connaît un remaniement important de l'espace urbain de cette partie de la ville. Les Grands travaux de dégagement des quartiers Sud, Nord et Est menés entre 1930 et 1937 ont permis l'agrandissement des places Hoche et des Victoires afin de donner un dégagement latéral à la rue d'Arzew qui est devenue étroite et insuffisante pour la circulation intense qui prévalait alors (Lespès, 1938).

### **6-6-2 Forme urbanistique et architecturale**

La place Hoche dotée d'une forme rectangulaire de 124 X 40 m fut affectée à mesure de son évolution par des hauts immeubles d'habitation, de l'agrandissement de la cave vinicole de Sénéclauze et d'une école. Entièrement pavée et aménagée de bancs et d'une statue à l'effigie du Général de la Révolution Lazare Hoche, elle sera réaménagée pour servir exclusivement de parking après l'indépendance. Elle sera habillée dans les années 1990 d'un centre commercial El Anik qui la ferme dans sa partie sud et ensuite dans les années 2000 d'une mosquée de quartier qui occupe l'angle sud-ouest sans avoir une relation directe avec la place. C'est ainsi que sa composition regroupe des édifices d'architecture de styles diversifiés, avec une référence à l'art nouveau, au néoclassique et à l'architecture résolument moderne. L'imposante rangée d'arbres qui court principalement en son axe médian lui procure un capital végétal appréciable. En 2005 une opération de réaménagement fut engagée pour évacuer le stationnement qui encombrait et polluait le lieu. Elle fut surtout entreprise pour dégager de l'espace pour permettre aux commerçants fleuristes exerçant à la rue Mohamed Khemisti de s'y installer. Ainsi, la place fut aménagée par deux rangées de huit kiosques à fleurs implantées tout le long de la place (figures 86-87-88).



Figure 86 : Evolution de la place Cdt Medjoub entre début du XX<sup>e</sup> et 1950

A gauche, la place Hoche réservée d'un lotissement

A droite la place Hoche ouvert à la ville qui aère la rue d'Arzew

Fonds de plan : Plan Cadastraux 1930-1936 Danger F.F. (Paris)

Redessinés et mises en forme F. Kettaf



Figure 87 : Evolution de la place Cdt Medjdoub entre 1962 et 2013

A gauche, la place aménagée en parking en 1970

A droite, la place réaménagée avec 16 kiosques à Fleurs en 2005

Fonds de plan : Plan Cadastraux 1930-1936 Dansger F.F. (Paris)

Redessinés et mises en forme F. Kettaf



A) Place aménagée en parking après l'indépendance



B) Place réaménagée pour installer des kiosques à fleurs en 2005



C) Le centre commercial et la mosquée vue de la rue d'Arzew

Figure 88: La Place Cdt Medjdoub avant et après aménagement de 2005

Photos F. Kettaf (A- 2005, B- 2006, C-2013)

### 6-6-3 Vie urbaine : l'ambivalence des pratiques urbaines

De par sa forme très allongée dont le petit côté est ouvert sur la rue d'Arzew, la place revêt des pratiques urbaines à deux échelles de la ville. La partie Nord, celle arrimée à la rue d'Arzew est occupée par des pratiques commerçantes à l'échelle de la ville : ici, la vente de fleurs s'y exerce avec vigueur. La partie sud est consacrée plutôt par des usages à l'échelle du quartier : Là, on y trouve des commerces, services, et une mosquée de proximité. C'est là aussi que les enfants du quartier viennent jouer dans le seul petit espace ouvert et dégagé au milieu de la place et que les quelques personnes âgées viennent s'asseoir dans les interstices entre les kiosques, sur les bords des espaces dédiés aux massifs floraux. Dans cette partie sud, la présence du centre commercial et des kiosques à fleurs qui sont consacrés à des pratiques à l'échelle de la ville n'a pas contribué à intégrer cette partie à la dynamique du centre-ville. L'annihilation marchande du centre commercial et la désaffectation de plusieurs kiosques à fleurs dans cette partie de la place, en témoignent (figures 89).



A) Côté Sud : kiosques désaffectés et anciens et enfants du quartier investissent les interstices



B) Kiosques et massifs encombrant l'espace

C) Kiosques fonctionnels au bord de la rue d'Arzew

Figure 89 : Pratiques de la place Cdt Medjdoub aujourd'hui

F. Kettaf (A- 2006, 2013 ; B et C – 2013)

## **6-7 BOULEVARD DE L'INDEPENDANCE (EX JOSEPH ANDRIEU): DE LA TAHTAHA DES « ARABES » A LA PLACE MODERNE**

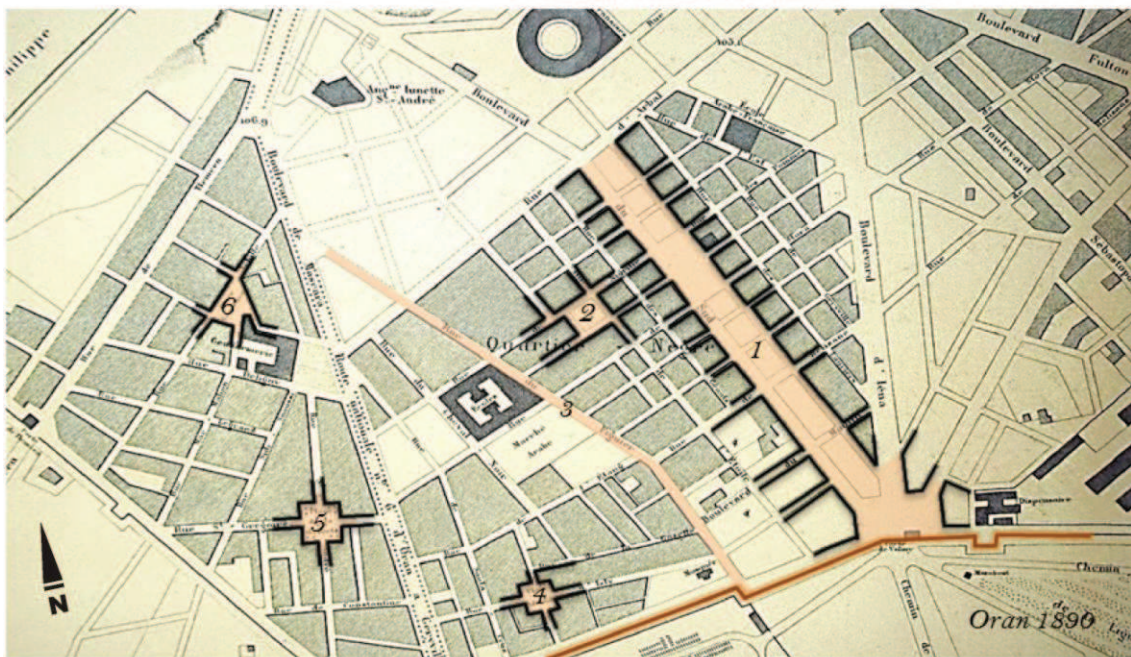
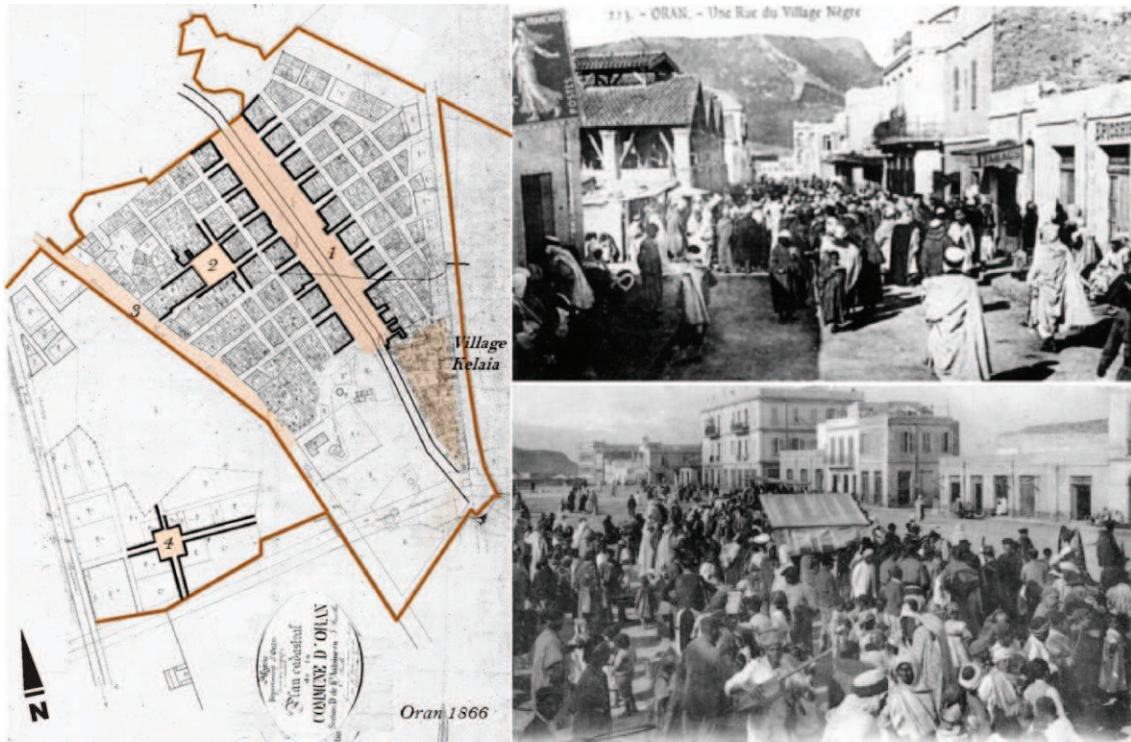
Établie aux abords d'un boulevard structurant, le boulevard de l'Indépendance, ex boulevard Joseph Andrieu, l'esplanade de l'Indépendance communément connue par son nom local de *Tahtaha* qui veut dire grande étendue, s'insère dans ce qui fut autrefois le village indigène. Initialement présente comme un vaste espace séparant deux entités destinées aux autochtones, elle fut reconquise pour créer dans un premier temps le « boulevard du Sud » en 1880 et plus tard l'esplanade du boulevard Joseph Andrieu que les Européens appelaient « Place des Indigènes ». Cette place charrie un foisonnement d'images, de pratiques et de représentations inhérentes au quartier qui la porte, celui de la Ville Nouvelle que formait jadis la « ville des Arabes ».

### **6-7-1 Origine et évolutions**

Un Village des Djalis (Etrangers) appelé « improprement » Village Nègre, fut créé en 1845 par le Général Lamoricière pour regrouper et fixer les populations autochtones contraintes de quitter la ville, comme nous l'avons indiqué au chapitre 2. Il fut probablement greffé à un bourg existant appelé Kelaïa que le plan d'Oran de 1831 indique par le toponyme « Village arabe », et rattaché au Chemin du Figuier, un parcours qui reliait la porte Saint André (ex porte des Carrières) au principal cimetière musulman (Tamashouet) à l'extérieur des murs d'enceintes espagnoles. En analysant les cartes anciennes de 1848 et de 1861 (cf. figures 9, 10) nous distinguons que le Village Nègre était organisé en deux parties séparées par un large espace qui fut aménagé par un chemin qui relie la porte Saint André au cimetière chrétien nouvellement créé<sup>136</sup> (figures 90). Le développement de la ville nouvelle allait prendre en étreinte le Village Nègre. Selon Lespès (1838), le plan d'alignement de 1867 proposé par la Commission communale, prévoyait la promotion de ce chemin en une voie importante dénommée « Boulevard du Sud » qui aboutirait jusqu'à la porte de Valmy du mur d'enceinte de 1866. Sa largeur de 44 m vue par « la Commission départementale, comme étant « insolite » » (Lespès, p.165), a été finalement consacrée à la seule partie qui traversait le Village Nègre. C'est à ce niveau que cette largeur sera dédiée à l'aménagement de la place principale de ce Village. Sa forme rectangulaire très allongée de 44 x 296 m lui a valu son nom d'esplanade (figures 91-92).

---

<sup>136</sup> Nous n'avons aucune information qui expliquerait la motivation du Général Lamoricière de créer ces deux entités séparées. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées : est-ce pour séparer les différentes tribus qui occupaient le plateau de Karguentah ? Ou est ce pour préserver un espace de regroupement déjà existant au bord du village arabe Kelaïa sur lequel fut greffé une deuxième entité ? Ou, encore, est ce pour préserver le chemin du Figuier qui passait peut être à cet endroit au lieu de l'actuelle rue du Figuier ?



**Légende:**

1 : Boulevard du Sud	3 : Rue du Figuier	5 : Place de la Liberté
2 : Place Sidi Blal	4 : Place Adelaïde	6 : Place Laurence

Figure 90 : Evolution de la place de l'Indépendance entre 1866 et 1890  
 En haut, la *Tahtaha* des Arabes en 1866. Elle est promue en 1880 en boulevard du Sud  
 En bas, proposition d'un boulevard ouvert sur toute la longueur jusqu'à la porte de Valmy  
 Redessinés et mises en forme F. Kettaf



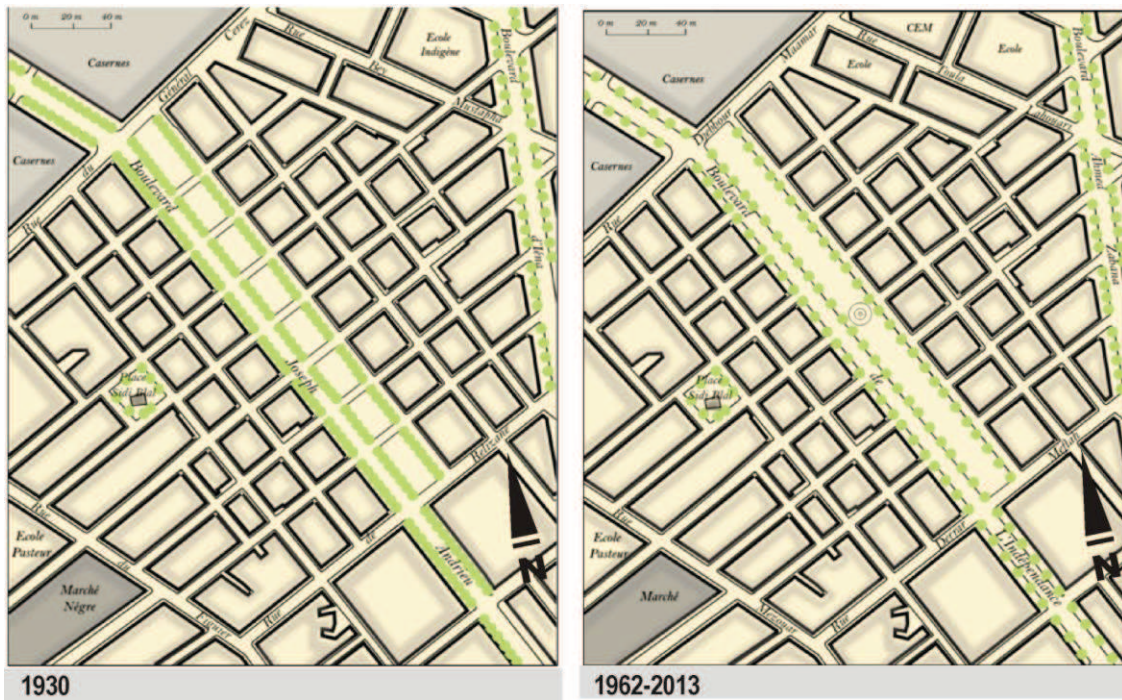


Figure 91 : Evolution de la Place de l'Indépendance entre le début du XX<sup>e</sup> et 2013  
 A gauche, le boulevard du Sud est aménagé en esplanade et rebaptisé boulevard Joseph Andrieu  
 A droite la place réaménagée en une esplanade continue et ornée d'un monument aux morts des  
 Martyrs de l'indépendance  
 Fond de plan : Plans Cadastraux 1930-1936 Danger F.F. (Paris)  
 Redessinés et mises en forme F. Kettaf



Figure 92 : Place de l'Indépendance dans les années 1970

La Village Nègre qui fut rebaptisé Ville Nouvelle dans les années 1950, dénomination reprise littéralement en arabe par *Médina J'dida* après l'indépendance, est constituée de deux quartiers séparés par l'esplanade *Tahtaha* : un à droite appelé *Medinet El Haddar*, et un à gauche, nommé *Sidi Okba*. Mais c'est ce dernier qui forme dans l'imaginaire collectif la *Médina J'dida* dont le centre névralgique est la rue du Figuier et le marché *Sidi Okba* qui s'illustrent par leurs intenses activités commerciales. Quartier bouillonnant aux multiples facettes, ce quartier-marché à caractère « mi-oriental mi-occidental » (expression empruntée de Houari Chaïla, p. 110), porte en lui des espaces, des pratiques et des images fortement symboliques. A l'instar de l'esplanade Joseph Andrieu, La place Adélaïde et la place Sidi Blal, pour ne citer que ces espaces, occupent un rôle majeur dans la mémoire populaire.

La place Adélaïde, un espace au milieu duquel se dressait une fontaine publique qui alimentait le quartier jusqu'aux années 1970, représente pour les anciens habitants ces images d'un va et vient incessant et bruisant d'enfants venant remplir leurs bidons en métal avec une nonchalante gaieté<sup>137</sup>. Malgré qu'elle soit renommée, après l'indépendance place Gounami Mohamed, un nom inconnu de tous, elle garde toujours son nom populaire de place *Sebalet Et-Tolba* (de la fontaine des ascétises). La place Sidi Blal porte la *Kouba* (sanctuaire) du marabout de *Sidi Blel* qui représente un des nombreux saints patrons de la ville vénérés par les Oranais, symbolise un lieu de pèlerinage où chants, danses et cérémonies religieuses s'y pratiquaient périodiquement. Elle gardera officiellement, mais corrigé, le nom de place *Sidi Blel* à l'effigie de son mausolée.

La Ville Nouvelle appelée *Médina J'dida* est, en effet, étroitement associée à une pléiade de figures, celles des marabouts ou Oualis, des confréries, des zaouïas (mosquées-écoles) et des fêtes religieuses, mais pas seulement. Elle doit une part de sa renommée à son rôle de berceau de la résistance algérienne, de la chanson oranaise portée par les illustres Blaoui Houari et Ahmed Wahby et de la diffusion de la célèbre musique Raï.

### **6-7-2 Vie urbaine : un usage changeant d'une place en transition**

Si la rue du Figuier qui longe le marché Sidi Okba est connue par sa pratique marchande majeure qui peu à peu s'est déployée sur l'ensemble des rues et des places du quartier, la *Tahtaha* est marquée des pratiques plus spécifiques liées aux loisirs et au regroupement. Ce vaste espace n'ayant pas reçu d'aménagement jusqu'aux années 1890 en vue d'activités choisies, était employé indifféremment comme lieu de détente, de rencontre, d'échanges commerciaux ou plus particulièrement de rassemblement lors des fêtes populaires. Cette place était, en effet, souvent destinée aux fêtes périodiques,

---

<sup>137</sup> Propos recueillis d'une ancienne habitante de la place. Houari Chaïla l'évoque aussi dans son récit.

organisées par la population autochtone d'Oran, qui sont données pour célébrer soit les *Ouaâda*, ou les *Moussem* en hommage aux marabouts, soit les cérémonies religieuses comme les *Aïds* ou le *Maoulid En-Nabaoui* (naissance du Prophète). Ainsi des « fantasias » sont souvent organisées par des troupes de *Shâb el Baroud* et de *Karabilas* (les gens de la poudre et carabiniers) et accompagnées de chants de *Karkabou* et de *ghaïta*, fins mélanges de musiques locales et africaines, autour desquelles s'amasse une foule bigarrée et enchantée composées de la population autochtone d'Oran et d'ailleurs qui viennent commercer. Quand elle fut aménagée en Esplanade Joseph Andrieu, c'est là où partaient les calèches qui transportaient les clients vers les quartiers où vivait majoritairement une bonne partie de la population musulmane (c'est-à-dire les quartiers : Lamur, Lyautey, Eckmühl, Victor Hugo) ; ils seront remplacés plus tard par les taxis (Chaïla, 2002). Les nombreux cafés typiquement « arabes » donnaient en fin de journée « une animation inaccoutumée » et bruyante de milles sons au spacieux boulevard Joseph Andrieu, rapportait Cruck (1958, p. 331).

Aujourd'hui, la Ville Nouvelle et notamment le quartier Sidi Okba est devenu progressivement un pôle commercial important qui non seulement rayonne à l'échelle régionale et nationale mais aussi à l'échelle internationale. A ce propos Ammara Bekkouche dira que « sur le plan international, Médina J'dida producteur de plus-value et de richesse monétaire, a ses antennes jusqu'en Europe par le biais des immigrés. C'est ainsi que venant de partout, des milliers de gens transitent chaque jour par ce « quartier-marché », où les activités se partagent l'espace fluctuant entre le formel et l'informel » (1998, p. 120).

Le développement commercial de la Ville Nouvelle et des pratiques qui lui sont associées ont apparemment relégué au second plan la pratique de la *Tahtaha*, qui par son aménagement à l'occidental lui fit perdre à jamais son caractère festif et de rassemblement rituel (figure 93). Après l'indépendance, pavée et aménagée d'un monument dédié aux Martyrs tombés pour l'Algérie libre, elle resta vide pour un moment et puis porta tour à tour des braderies, des friperies, des marchés informels de vendeurs à la sauvette... Aujourd'hui elle se voit investir par une pratique d'un genre nouveau de négoce et de business souvent vue comme « illicite », importée et portée par des gens venus d'Afrique. Les cafés « maures » sont peu à peu remplacés par les fast-foods à l'occidentale et la Tahtaha a perdu de son aura d'antan.



A) *Tahtaha*



B) Rue du Figuier



C) Place Adélaïde

Figure 93: Ville Nouvelle  
Photos F. Kettaf (septembre 2013)

## 6-8 FORME ET SENS DU LIEU, USAGE ET REPRESENTATION

La configuration spatiale des places examinées correspond à celle que l'on désigne communément sous le nom d'espace urbain traditionnel. Cette configuration repose sur le découpage en îlots-parcelles qui définit et construit l'espace extérieur. De par la juxtaposition des bâtiments les uns à côté des autres suivant un parcellaire plutôt dense, la structure du tissu urbain donne ainsi forme aux rues et aux places. M. Carmona, en citant les propos de Cozen, explique à ce propos que « l'occupation du sol, la structure des bâtiments, le type du parcellaire et le type de rue » sont considérés comme les éléments clés des tissus urbains (2003, p. 61). En effet, l'espace urbain traditionnel

d'Oran montre l'évidence du couple îlots-parcelles ordonnant et enveloppant les places publiques.

Les places constituent des vides urbains positifs parce qu'elles sont entourées d'enfilades de façades continues où les bâtiments sont fortement attachés et où l'espace semble être « sculpté » dans la masse bâtie. Cette disposition physique crée un sens d'enclos où le regard est arrêté et ne peut « glisser hors du tableau » donnant à l'espace une identité singulière, une « existence propre » (Zucker, 1959 ; Alexander, 1977 ; Gibberd, 1979 ; Booth, 1983 ; Baker, 1996).

Initialement conçues pour la grandeur et/ou pour exhiber un ou des édifices publics, les places analysées, hormis la *Tahtaha*, possèdent des caractéristiques artistiques communes. Elles se rangent dans la catégorie de la place « nucléaire » et/ou de la place « directionnelle » selon les archétypes de Paul Zucker (1959) et suivant le concept de place « en largeur » ou « en profondeur » selon les principes de Camillio Sitte (1889). Cette qualité établie de « l'enclos » est l'expression la plus manifeste du sens du lieu. Du point de vue de leur organisation spatiale, elles sont disposées de telle manière qu'à l'intérieur de l'espace le regard ne s'évade pas au dehors, un dispositif clé pour produire un espace suffisamment clos. Elles possèdent des formes géométriques claires. A ce propos, Robert Krier note qu'« un espace extérieur ne peut être vécu comme un espace urbain que s'il possède des caractéristiques géométriques et esthétiques extrêmement lisibles » (Krier, 1980, p.6). Aussi, la Place d'Armes, la Place Jeanne d'Arc et la Place de la Bastille sont dominées par un ou plusieurs bâtiments imposants vers lesquels la place s'oriente et autour desquels s'organise l'ensemble de la structure urbaine. En ce sens, elles sont dotées d'une forte « lisibilité » (Lynch, 1976 [1960]).

La place est généralement une construction globale, fondée sur la relation qu'entretient le vide aux surfaces enveloppantes. Celles-ci jouent un rôle primordial dans l'image de la place et dans l'imaginaire collectif des habitants. En ce sens, l'Hôtel de Ville, le théâtre, la cathédrale du Sacré Cœur et la Grande Poste constituent des bâtiments exceptionnels vers lesquels s'orientent les regards. La place et les voies qui y accèdent procurent les dégagements nécessaires à la mise en valeur et à la bonne lecture des éléments architecturaux propres à chaque édifice autour desquels se concentre l'essentiel du décor. Ces monuments contribuent à produire, au regard du concept de « radiance » proposé par Pierre Von Meiss (1993), un véritable sens du lieu.

Les fronts de façades continues des constructions environnantes procurent une unité architecturale qui contraste avec l'architecture exceptionnelle du monument renforçant ainsi la lisibilité de la place. Visuellement, ces bâtiments sont fortement liés si bien que l'effet d'enclos est maintenu et l'œil de l'observateur ne peut s'extraire hors de l'espace. Cette situation se retrouve dans l'ensemble des places analysées. Cette réflexion est renforcée par Matthew Carmona et *al.* (2003) quand ils notent que C. Sitte rejette le

concept des bâtiments comme objets isolés dans l'espace (p. 142). Pour Sitte le critère esthétique fondamental d'un bâtiment est inhérent à la manière dans laquelle sa façade définit l'espace extérieur et comment il est vu de l'intérieur de cet espace. A cet égard, plus les bâtiments sont liés les uns aux autres plus le sens du lieu est probable de se produire.

Obélisque, fontaine et statue implantés au milieu des places sont des monuments importants qui procurent une forte image à la place. Ces objets focaux qui catalysent le regard et aiguissent la perception incitent au rassemblement du public. Alexander et *al.* (cité par Carmona, 2003, p. 173) notent qu'une place publique sans un élément en son centre peut vraisemblablement rester vide. Procurant identité et caractère, cet objet particulier peut aussi provoquer une « triangulation ». Celle-ci est définie par William H. Whyte (1980, p. 94) comme un processus par lequel un stimulus extérieur permet un lien entre les individus et pousse des personnes étrangères les une aux autres à se parler comme si elles se connaissaient. En effet, l'ordonnancement des différents mobiliers urbains – bancs, téléphones, fontaines, sculptures, statues, ... – peut favoriser ou non l'interaction sociale.

L'imposant obélisque de Sidi Ibrahim entouré d'une grande fontaine à la place 1<sup>er</sup> Novembre 1954 constitue un point focal majeur. Il est surmonté de la gloire ailée symbolisant la conquête française est sculpté à sa base par le portrait en relief de l'Emir Abdelkader, une figure emblématique de la Révolution algérienne. La juxtaposition des deux symboles peut être vue comme un élément de controverse. Cependant, elle est largement ressentie comme une manifestation historique d'un héritage commun qui est importante émotionnellement pour les habitants. Ces symboles constituent des « valeurs qui durent et transcendent la vie humaine » donnant au lieu sa puissante charge symbolique. A ce propos, Holland et *al.* considèrent que des points et monuments focaux qui participent à définir et à ponctuer les espaces, même s'ils sont polémiques, sont enclins d'attirer les individus à l'intérieur (2007, p. 12).

En revanche, la fontaine de la Place du Maghreb, même si elle se tient au milieu de l'espace, est beaucoup moins perçue en raison de sa petite taille et de son état de délabrement et de l'aménagement encombré de la place. L'absence totale d'ornement sur la Place de la Perle, comme nous l'avons indiqué dans le chapitre 2, explique peut être pourquoi elle est éclipsée de la mémoire collective. Le vide qui la caractérise illustre l'importance que peuvent jouer ces objets focaux dans la perception des lieux.

Si le sens du lieu, à la lumière de ce qui a été dit plus haut, est inhérent aux propriétés visuelles et morphologiques de la place, il implique aussi symboles et significations d'attachement à un lieu, un sens d'appartenance. L'argument est que les citoyens ont besoin d'identité et de valeur d'appartenance à un territoire spécifique. Christian Norberg-Schulz note « qu'être à l'intérieur » est l'intention primordiale qui se situe

derrière le concept du lieu (1971, p.25). Crang (1998) suggère que les lieux procurent un ancrage des expériences partagées entre la population, et une continuité à travers le temps.

Les résultats de nos enquêtes nous amènent à formuler la conclusion suivante :

Quand bien même les places publiques d'Oran sont connues et facilement identifiables, il n'en demeure pas moins qu'elles soient peu pratiquées compte tenu de l'importance et du rôle qu'elles occupent dans la structure urbaine. La pratique dominante est fortement liée à celle du « mouvement » dans la place. Hormis la place de la Perle qui est à l'antipode de la vie oranaise, les places sont caractérisées par leur position au cœur du mouvement de circulation piétonne et automobile du centre ville. Elles sont, en effet, organisées - avec les rues qui les irriguent- en un réseau continu et hiérarchisé de façon qu'elles constituent des points de passage incontournable entre différents espaces et quartiers de la ville. La vie pédestre ne peut exister dans l'absence de destinations nécessaires qui sont facilement accessibles à pied. C'est en ce sens qu'elles sont des points de repère essentiels pour les Oranais. Les fonctions d'articulation et de repérage dans la ville revêtent incontestablement une importance capitale dans l'inscription des espaces urbains dans l'imaginaire collectif.

Les observations, les analyses et l'enquête menées sur les places d'Oran nous conduisent à supposer que l'insuffisance de la pratique des places publiques peut être expliquée par une carence manifeste de perméabilité, de confort, d'activités diversifiées, d'aménagement raisonné et de qualité, d'espaces piétonniers ou de sentiment de sécurité qui sont considérés comme étant les ingrédients indispensables pour que l'espace public soit agréable à vivre et investi.

Mais ce qui semble être au cœur de la problématique liée à l'usage des espaces publics d'Oran, c'est bien la place qu'ils occupent dans l'imaginaire collectif. La rue de la Bastille (des Aurès), les rues de la *Médina J'dida* et la *Tahtaha* que nous pouvons associer à des espaces publics « arabes », ne paraissent-elles pas détrôner les espaces urbains « français » par les images et les représentations qu'ils véhiculent<sup>138</sup>. Ces espaces-marchés ne sont ils pas une forme de réminiscence du souk ? Faire son marché en plein air n'est-elle pas cette pratique si chère aux sociétés arabes ?

---

<sup>138</sup> Dès lors que j'ai utilisé le terme « place » dans l'enquête, la « *tahataha* » n'est pas du tout citée. Elle ne semble pas être considérée dans l'imaginaire oranais comme place. La place de Bastille n'est pas aussi citée. Ceci est lié certainement à sa petitesse et à son encombrement. Mais ce qui est certain pour les deux places, c'est l'activité commerciale intense en plein air aux abords de celles-ci qui les éclipsent dans l'imaginaire collectif.





## CHAPITRE 7

### TERRITORIALITES DES PLACES PUBLIQUES D'ORAN A TRAVERS DEUX CAS D'ETUDE

Une fois examinés les différentes dispositions spatiales et les usages de six principales places publiques d'Oran, et après avoir saisi les principales caractéristiques formelles qui peuvent favoriser les pratiques sociales, nous nous efforçons de présenter dans ce chapitre les territorialités de deux places publiques du centre-ville : la Place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954 qui se donne à voir et se met en scène par son vécu et son image, et la place Commandant Medjdoub qui attire sur elle les projecteurs de l'actualité et offre l'opportunité d'examiner les réactions des usagers-fleuristes face à un projet de réaménagement entrepris par les pouvoirs publics.

Le centre ville d'Oran a hérité d'une structure morphologique remarquable dans son organisation, d'espaces urbains majeurs rythmant ses grands parcours et d'une architecture d'une grande richesse. Il est caractérisé principalement par une structure orthogonale jalonnée d'espaces publics proéminents. Malgré la paupérisation de son cadre bâti depuis déjà une vingtaine d'années, le centre ville d'Oran reste encore dans l'imaginaire des citoyens celui de la ville centre. Les vocables utilisés dans le langage populaire pour désigner tous ceux qui se rattachent à l'espace public sont très significatifs. L'expression « aller au *bled* » qui veut dire « aller au pays » pour signifier à Oran « aller au centre ville » est révélatrice de l'attrait qu'exerce le centre ville sur les usagers.

Le centre ville constitue un espace public pratiqué par tous. Il constitue pour les usagers et les habitants d'Oran une valeur essentielle et un attrait certain. Le lieu où l'on se sent libres, affranchis, intégrés à la vie citadine. Pourtant la ville s'est agrandie, son étalement a absorbé nombre de faubourgs ou de villages autrefois détachés. Ne faut-il pas alors poser la question du rôle qu'exerce la qualité urbaine du centre ville. L'architecture et l'organisation de ses espaces publics constituent un élément majeur dans la construction d'une image de lieux à haute attractivité. L'espace public assure l'ordonnement et la continuité des constructions, étant un espace structurant, donc générateur de la ville. Il met en scène ce que peuvent déployer les usagers et habitants comme usages et pratiques sociales.

## 7-1 PERCEPTION ET USAGES DE LA PLACE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 1954

Ce sous chapitre tente d'analyser les perceptions et les usages de la place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954 et d'apporter une réponse à une double question: l'une porte sur les perceptions des formes urbanistiques et architecturales, l'autre sur la nature des formes de sociabilité liées aux usages<sup>139</sup>. Ce choix s'explique, d'une part, par le vécu du lieu où des pratiques quotidiennes sont observées et, d'autre part, par le fait que c'est la place la plus citée dans notre enquête. Elle est, en effet, considérée comme la place la plus significative et la plus utilisée au centre-ville. A la question posée aux interviewés de savoir « quelle est la place la plus significative ? », parmi les 95% qui connaissent la place, 90% considèrent en premier la place « d'Armes ». Et dans les 40% qui disent utiliser d'une façon ou d'une autre les places d'Oran, 50% indiquent la place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954.

C'est pourquoi cette présente investigation s'attache à analyser d'une manière plus fine l'influence des caractéristiques spatiales dans le comportement des usagers, dans le but d'identifier les conditions qui favorisent les pratiques de l'espace. Elle s'appuie aussi à considérer une qualité qui la caractérise : celle de sa contribution à configurer l'image urbaine. L'hypothèse que nous pouvons faire ici est que les usagers ordinaires agissant sur la place publique du 1<sup>er</sup> novembre 1954 procéderaient en la réappropriation d'un espace public à partir d'une mise en scène urbaine et architecturale de composition suffisamment lisible, par les pratiques, les représentations et les compétences des usagers.

L'étude de la place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954, un espace public majeur emblème de la ville, qui s'est construite par strates successives à partir de 1840, s'avèrerait riche d'enseignements pour mettre en évidence ce que « le pouvoir permanent de l'image » peut donner du sens au lieu. Son analyse nous permettra de saisir tous les traits forts qui font d'elle un espace aussi bien exceptionnel que symbolique, une identité urbaine complexe pourtant qui dure et transcende la vie des hommes.

Dans cette perspective et comme nous l'avons indiqué dans l'introduction générale, la méthode d'analyse a consisté en une observation directe couplée d'un entretien libre et à un examen de l'objet dans ses dimensions spatiale et temporelle. Cette méthode s'appuie aussi sur l'exploration des supports iconographiques (cartes postales, brochures), et qui s'inspire largement des travaux de Raffaele Cattedra (2001) menés

---

<sup>139</sup> Selon M. BASSAND & al. (2001), la sociabilité est définie comme « les relations sociales et les dynamiques de groupe [...] fluides, spontanés, astructurelles. [...] cette sociabilité peut prendre des formes infimes : côtoiements, frôlements, regards furtifs ou appuyés, clin d'œil, échanges de salutations, d'excuses, demandes de renseignement et d'information » (p.14).

sur la symbolique de la Mosquée Hassan II et notamment sur la participation de celle-ci à la « reconfiguration de l'image urbaine » de Casablanca. A travers deux supports de diffusion - les cartes postales et les brochures touristiques – nous tenterons de montrer comment la symbolique de la place est arrivée peu à peu à s'imposer, et à s'inscrire durablement dans l'imaginaire collectif. Nous nous référons ici à Italo Calvino (1974) pour qui :

« La ville est redondante : elle se répète de manière à ce que quelque chose se grave dans l'esprit. [...] La mémoire est redondante : elle répète ses signes pour que la ville commence à exister » (p. 25-26).

### **7-1-1 Un espace à forte imagibilité**

La fréquentation en perpétuelle progression de la place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954 que nous avons constatée depuis 2006 témoigne de l'adaptation des usagers à des situations de convivialité dans l'anonymat. Cette dimension, introduite par Georges Simmel au début du XX<sup>e</sup> siècle, «préserve pour l'individu une possibilité d'évolution autonome dans l'espace public et lui permet d'entretenir avec sa ville [...] une relation proprement singulière» (citée par Anne Raulin 2002, p.137).

La relation du citoyen à sa ville renvoie à deux notions fondamentales: les perceptions spatiales et les temporalités urbaines. La première concerne l'image et la centralité et la deuxième s'attache aux temps de la ville. Ces notions portées par Kevin Lynch (1960) et reprises par Raymond Ledru (1974) dont les travaux s'attachent à déterminer la manière dont l'espace urbain était perçu, sont des éléments majeurs dans notre analyse.

Dans cette approche, l'analyse fait intervenir trois concepts intimement liés dans la perception qui sont : « l'identité, la structure et la signification » (Lynch, 1976 [1960]) qu'il convient de favoriser par l'art de «la composition urbaine » (Gibberd, 1971). Il s'agit de repérer les dispositifs spatiaux et les éléments architecturaux significatifs ou symboliques qui renforcent l'«imagibilité» ou la lisibilité de la place.

Cette approche est aussi associée à celles de R. Krier (1980) et de M.J. Bertrand (1984, 1988) qui mettent l'accent sur la lecture de l'espace en sens de sa perception visuelle. Et cette perception est étroitement liée à la forme et au paysage urbain. Dans cette perspective, un espace extérieur ne peut être vécu comme un espace urbain que s'il possède des spécificités géométriques et esthétiques extrêmement lisibles (Krier, 1975). Par ailleurs, le paysage urbain de la ville établit le privilège de la vue sur les autres sens. «L'œil de l'usager met en mouvement le paysage ordinaire de la ville, et s'arrête sur l'exceptionnel, sur ce qui multiplie les sens possibles » (Querrien & Lassave, 1999, p. 4), sur la vue comme évocation du monde social, historique, végétal, de décor. La

question du paysage est celle de l'interface entre espace public et espace privé, et notamment de leur frontière, la façade. L'architecture prend ici tout son sens.

Ce type d'analyse nous a permis, en effet, de constater que l'identité et la structure de la place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954 sont bien lisibles. Ceci est probablement dû aussi bien à la présence de deux monuments d'une architecture exceptionnelle qu'à ses configurations urbaine et géométrique.

En effet, du point de vue de l'architecture, c'est l'hôtel de ville (1886) et le théâtre (1907) qui sont les édifices les plus marquants. Ils sont représentatifs de l'architecture des édifices publics associée au style Napoléon III (figure 94). Leurs accès en emmarchements et colonnades monumentaux procurent à la place une très forte image. Leur architecture les signale dans le paysage urbain. Ils constituent des repères spatiaux privilégiés.



Figure 94: La Place d'Armes au matin (11h.), A gauche, la mairie (ex Hôtel de ville). A droite, le théâtre. Photo F. Kettaf (novembre 2006)

Quant à sa structure, la place, de forme presque carrée de 110 m de côté, est de composition singulière : la plupart des rues, relativement nombreuses, qui y accèdent ne sont pas disposées en face-à-face, si bien que de l'intérieur de la place, le regard rencontre un point d'arrêt, une caractéristique dont Camillio Sitte (1889) notait l'importance. Toutefois, la place se trouve à l'extrémité nord d'un important boulevard rectiligne qui devient le grand axe où une longue perspective s'ouvre sur la place, sur le jardin du cercle militaire et plus loin sur le Château Neuf. Par ailleurs, sa grandeur permet d'embrasser d'un seul regard l'ensemble de l'espace. Cet effet de grandeur est accentué par la déclivité du site qui fait que la place est orientée vers un *focus* : L'hôtel de ville, placé sur le point le plus élevé du site. L'axe de cet édifice ne coïncide pas avec l'axe de la place si bien qu'il est vu sous ses trois dimensions, ce qui fait ressortir ses qualités plastiques.

La place constitue un espace à la fois délimité et tout à fait fluide puisqu'il est possible de ne pas la traverser et de la contourner, derrière l'Hôtel de Ville par exemple. Sa nature, ouverte et accessible à tous, est la condition essentielle pour la lisibilité de l'espace. Par ailleurs, cette lisibilité est renforcée par un ensemble de symboles d'un grand intérêt. Trois dispositions ont été relevées: des personnages et motifs de sculpture sur fond d'architecture, des motifs en disposition libre et un élément végétal.

Les lions de bronze, emblème de la ville, et le porche à trois arcades surmonté d'un imposant fronton, encadrent l'entrée de l'hôtel de ville. La fresque frontale représentant plusieurs personnages couronne la loggia en trois colonnades servant de balcon au foyer du théâtre. Avec les deux tourelles coiffées de coupes, l'ensemble lui confère un style très caractéristique emprunté à l'art de la renaissance italienne.

La « Gloire Ailée » qui surmonte la colonne de Sidi-Brahim et le portrait en relief de l'Emir Abdelkader apposé sur celle-ci agrémentent la place et contrastent avec les formes architecturales qui l'entourent. Son emplacement est de grande importance dans la composition, elle est si grande proportionnellement au volume de la place, qu'elle s'y impose (figure 95). Bien que la place soit dégarnie de sa végétation luxuriante d'antan, le reste des palmiers et des ficus ainsi que le jardin du cercle militaire embellissent la partie nord de la place.



Figure 95 : les lions de bronze et la colonne de Sidi-Brahim. Photo f Kettaf (novembre 2006)

De par sa position au centre-ville, correspondant au centre qualifié d'historique, la place est perçue comme étant un lieu d'invitation privilégiée à la ville puisque c'est le premier endroit qu'on fait découvrir aux visiteurs qui ne connaissent pas la ville. En outre, elle est devenue depuis plus d'une dizaine d'années un site privilégié, par la présence du théâtre régional, de réactivation culturelle intense.

### 7-1-2 Temporalités, toponymies et pratiques de l'espace

En plus d'être un repère efficace dans l'espace urbain, cette place constitue le lieu emblématique de la ville pour les habitants et les usagers. Si nous reprenons son histoire et examinons la toponymie, on s'aperçoit qu'elle a connu plusieurs temps forts de composition et de recomposition inscrivant à chaque passage une trace, un nouvel emblème, un nouveau nom. Le nom d'origine *Bab es Souk* ou porte du marché indique la présence d'activités de commerce à l'extérieur des anciens remparts à l'endroit où aller s'édifier cette importante place. Cet emplacement, conforté par la présence du Château Neuf et des remparts, symbolisait déjà la force du pouvoir militaire français.

Depuis, cette symbolique n'a cessé d'être renforcée au vu des noms qui lui ont été affectés: place d'Armes, place Napoléon, puis place de la Révolution (communément appelée place d'Armes) et place Maréchal Foch. Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre 3, ces noms relatent, en effet, l'histoire de l'Algérie coloniale au rythme des événements politiques et en particulier l'instauration du régime républicain qui affectèrent la France entre 1830 et 1958. Des noms qui ont progressivement façonné une mémoire collective de la place et renforcé durablement son caractère emblématique.

L'iconographie consacrée à la Place d'Armes pendant l'occupation française, donne à voir de manière significative, sur la longue durée, l'action de transformation portée simultanément sur la société et sur le cadre bâti, comme le démontre Nabila Oulebsir (2004) pour le cas de la place Royale d'Alger. Il est, en effet, nettement perceptible le processus d'exclusion de la population indigène de l'espace utilisé comme la place du marché vers un autre espace exogène, celui du village Nègre construit en 1845, et le remplacement progressif des autochtones par une population européenne. La Place d'Armes illustre l'emblème de la suprématie coloniale.

Après l'indépendance, la place est réappropriée par l'administration algérienne. L'hôtel de ville devient la grande Mairie et l'opéra municipale devient le théâtre régional d'Oran. L'obélisque sur lequel se voit graver la figure emblématique de l'Emir Abdelkader se dresse au milieu de l'espace telle une icône qui symbolise la ville et célèbre, à son tour, la révolution algérienne (figure 96). La place Maréchal Foch, portant le nom de la figure française illustre de la première Guerre mondiale, prend le nom de 1<sup>er</sup> Novembre 1954, date du déclenchement de la guerre de libération d'Algérie. Mais l'appellation courante actuelle utilise le nom de place d'Armes, parfois de place de la mairie ou de place « *Sbouâa* » (en arabe des lions). Comme nous l'avons déjà indiqué dans le chapitre 3, c'est sans doute l'absence de plaque d'identification au niveau de la place qui l'explique tout en admettant que c'est souvent les noms initiaux qui persistent dans le langage courant.



Figure 96 : Le monument de Sidi Brahim surmonté de la gloire ailée et sculpté à sa base par le portrait en relief de l'Emir Abdelkader. F. Kettaf (avril 2011)

Par ailleurs, la place a connu plusieurs projets de rénovation sous l'occupation française, dont les principaux sont le projet Cayla en 1891, le projet Germain et Hanen en 1912, et le projet Wolff en 1927 qui suggéraient, entre autres, la destruction du Château Neuf afin de réaliser une percée visuelle sur la mer et assurer une forte liaison avec un boulevard important de la ville; le boulevard Front de mer. Aussi, un concours international d'un projet d'envergure restructurant entièrement la place, lancé en 1985 par le pouvoir public algérien reflète une volonté politique forte de se réappropriier la place en la dotant d'une nouvelle image de modernité et de prospérité. Pour diverses raisons, ces projets n'ont jamais vu le jour. Ceci indique-t-il une forme de pérennité qui s'exprimerait à travers la persistance des formes physiques et des pratiques urbaines ?

La place en tant qu'espace public plaide en fait pour deux esthétiques: celle du plein - l'architecture- et du vide -l'espace aménagé-, et celle de l'espace social. En effet, la place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954 dont la forme constitue un cadre architectural exceptionnel du paysage urbain oranais, symbolise l'identité urbaine d'Oran. «Ce qui fait sens dans le paysage urbain [...] c'est qu'il est partageable avec les autres. Un partage qui n'est pas stable, et qui change au fil des générations, quand le sens de l'histoire est lui-même mis en défaut» (Querrien & Lassave, 1999, p. 4) : les incertitudes sur le sort à donner aux statues de la période coloniale dans l'Algérie indépendante en témoignent. L'obélisque couronné par une gloire ailée est sculpté à sa base par un portrait en relief de l'Emir Abdelkader<sup>140</sup>. La première symbolise la France et le deuxième représente la figure emblématique de la révolution algérienne. La pérennité des monuments et la

<sup>140</sup> Selon GANDINI (1997), « la statue symbolisant la France et le trophée de bronze se trouvant autrefois à la base du monument sont depuis 1965 à Périssac, en Dordogne » (p. 25).

juxtaposition de symboles de deux nations semblent être des facteurs puissants qui facilitent la perception de l'espace par les usagers. Ces valeurs paraissent « transcender la vie humaine », comme l'écrit Anne Raulin (2002), et donnent au lieu sa puissante charge symbolique.

La place du 1<sup>er</sup> Novembre accueille en majorité des individus provenant des quartiers environnants relativement pauvres, en convivialité avec les individus appartenant à d'autres parties de la société locale. De cette mixité d'usage découle des intérêts individuels mais en coprésence dans un même lieu qui offre des espaces partagés. Aussi, l'une des pratiques sociales qui représente les contacts entre individus, est celle de la promenade. Il s'agit, si l'on suit Nelson Popini Vaz de « cet aspect particulier de la sociabilité exercée en public (qui) constitue la pratique la plus fréquemment observable dans les lieux publics du centre ville » (Popini, 2003, p. 15). Guénola Capron & al. insistent sur le fait que c'est par la flânerie qu'on peut saisir le rapport des citoyens à leur ville (Capron 2007, p. 191).

La notion de flânerie, liée à la pratique de la promenade, est associée non seulement au loisir mais aussi aux petits laps des tâches quotidiennes. P. Marchand & al. considèrent à ce propos qu'« il n'y aurait de ville que lorsque l'habitant est suffisamment motivé pour flâner et non plus simplement pour vaquer à ses occupations. [...] Il n'y aurait ainsi une « ville de la ville », un centre de nomade qui veut que, à partir du lieu de résidence, on puisse expérimenter un espace du temps perdu » (2002, p. 26).

Cette affirmation met en évidence deux dimensions dominantes que nous avons identifiées dans notre enquête :

- L'anonymat que les espaces publics urbains du centre ville assurent et qui offre « la possibilité pour l'individu de s'affranchir de ses liens originels pour s'identifier à une entité plus complexe, celle de la ville » (Ghorra-Gobin, 2001, p. 5). Par sa capacité à distancier l'individu de sa communauté<sup>141</sup>, la place, par la pratique quotidienne de son espace, se voit investie progressivement par des différents groupes sociaux.

- La qualité du paysage urbain qui est le produit d'une subtile composition d'éléments ordinaires et d'éléments exceptionnels de l'environnement<sup>142</sup>. En effet, la localisation dans la structure urbaine, la forme du réseau de rues et d'espaces publics, l'ensemble des édifices qui constituent le patrimoine architectural, l'élément végétal, le caractère de scénographie de la place<sup>143</sup>, pourraient être saisis en tant que signes<sup>144</sup>. C'est-à-dire

---

<sup>141</sup> Il faut noter que la majorité des habitants d'Oran sont originaires de la campagne et la notion de communauté et donc le contrôle des comportements sont bien présents dans les esprits.

<sup>142</sup> Il s'agit des différents éléments spatiaux du lieu.

<sup>143</sup> Ce sont des qualifications exprimées par les interviewés.



considérés comme des supports matériels physiques et naturels signifiants qui forment un cadre propice pour la promenade.

Pour mieux illustrer cette pratique, l'espace le plus mythique dans l'esprit des Oranais en termes de promenade est le jardin de Létang. Contiguë à la place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954, l'ancienne forteresse espagnole Rosalcazar, rebaptisée Château Neuf sous les Français, a déposé durablement ses traces aussi bien dans le tissu urbain que dans l'imaginaire collectif. Hormis sa forte présence dans le paysage, une de ses composantes les glacis convertis en 1836 en promenade plantée constitue un espace public exceptionnel de par le panorama sur la baie, le port, la montagne et la vieille ville qu'il offre aux flâneurs. Cette promenade longtemps fermée au public pour des raisons essentiellement de sécurité a été ré-ouverte depuis une dizaine d'années au grand bonheur de la population. Très peu fonctionnelle comme elle l'a toujours été depuis sa création<sup>145</sup>, elle se révèle pourtant porteuse de sens pour les Oranais. Depuis 2005, elle est devenue un espace privilégié pour des associations et des centres culturels qui tentent de la reconquérir et la mettre en scène, en organisant tour-à-tour des activités culturelles en plein-air et de promenade (comme nous le verrons dans le chapitre 8). Cette activité inhérente à la promenade est un bon analyseur de la vie citadine : en tant qu'imaginaire et pratique de la ville, également comme rapport sensible à celle-ci, à travers l'acte de marcher, de rouler, etc. (Capron, 2007, p.197).

La place du 1<sup>er</sup> Novembre est entourée par quatre rues à forte circulation mécanique ce qui ne facilite pas le mouvement piétonnier sans danger. Néanmoins, les piétons sont présents dans le jardin et près de la fontaine et de l'obélisque qui attirent le public à l'intérieur de l'espace. Les bancs de repos disposés entre les parterres fleuris sont utilisés tout particulièrement par les personnes âgées tandis qu'une vaste partie d'espace libre minéral est souvent utilisée comme un terrain de football par les enfants des quartiers alentours. Sur la partie nord de la place, deux cafés-kiosques viennent limiter l'espace d'activité de la place avec des terrasses.

Par sa taille importante, la place reçoit un ensoleillement une bonne partie de la journée. Son exposition élevée influence considérablement l'utilisation de l'espace ; au printemps elle est souvent désertée le matin quand elle est à moitié ombragée mais plus fréquentée au cours de l'après midi quand elle reçoit le maximum de soleil. En été, période de forte chaleur, elle est intensément utilisée en fin d'après-midi lorsqu'il fait plus frais. L'action des jets d'eaux de la grande fontaine renforcent l'atmosphère de

---

<sup>144</sup> Notons à ce propos le travail de recherche de Raffaele Cattedra (2000), *De la symbolique monumentale à l'invention d'un espace public*.

<sup>145</sup> Lespès (1938) note que pour la flânerie journalière, la promenade de Létang était souvent désertée, au profit de la rue Napoléon et la place Napoléon, d'où une expression pittoresque, « faire la noria » a été baptisée par les Oranais pour exprimer la pratique de la déambulation qui s'exerce sur celles-ci (p. 144).

fraîcheur de l'espace public. La disposition des bancs à l'ombre des ficus permet aux promeneurs, souvent des personnes des quartiers riverains, de s'y reposer. Les figures de 97 à 101 représentent les pratiques majeures qui se déploient dans l'espace, relevées au printemps 2011 au milieu des après-midi.

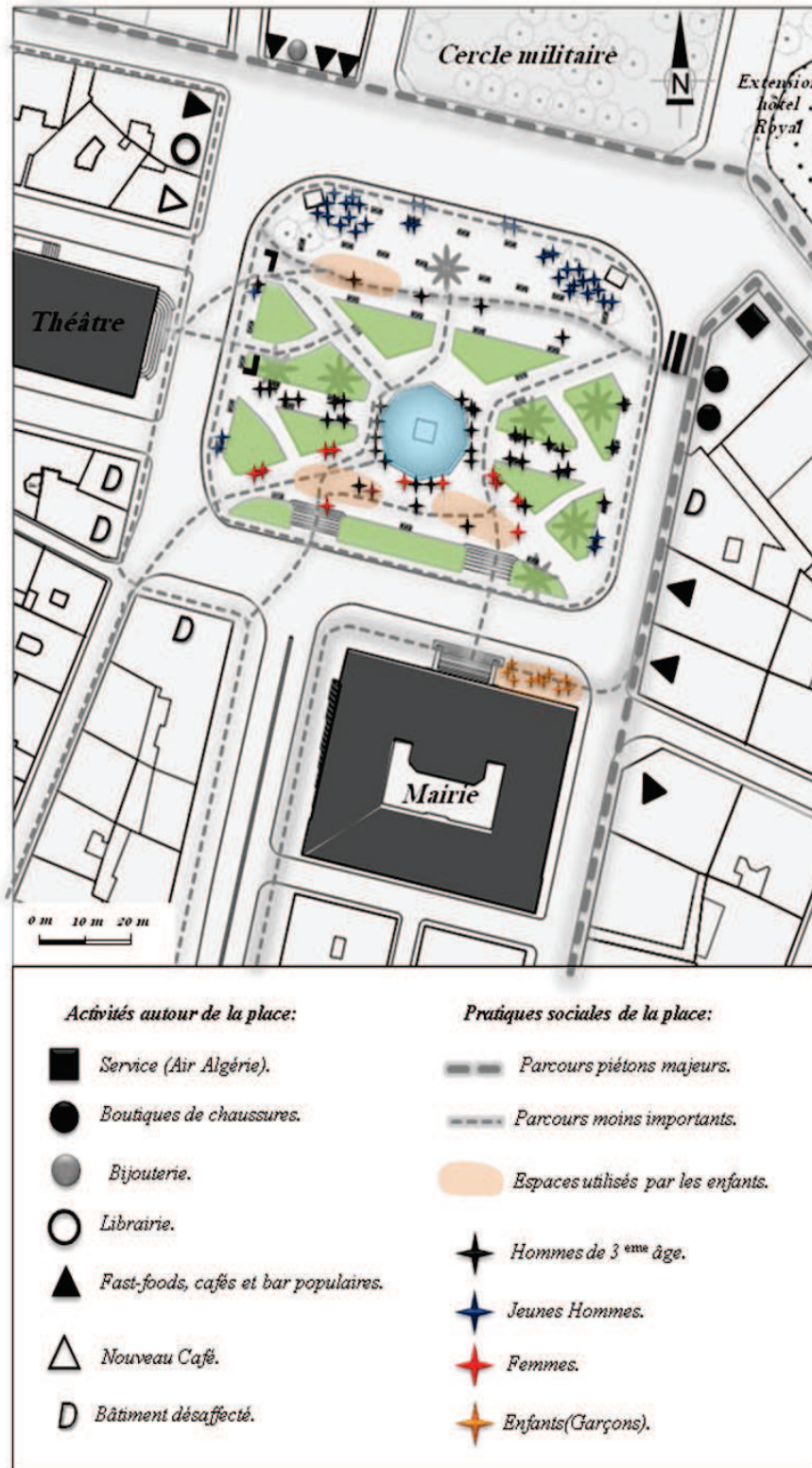


Figure 97 : Place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954. Pratiques de l'espace (printemps 2011 : les après-midi).  
Réalisation : F. Kettaf



Figure 98 : Pratiques de l'espace : flâner, observer, discuter, se reposer, se regrouper.  
Photo F. Kettaf ( avril 2011, 16h-17h)



Figure 99 : Pratique diversifiée de la place. Photo F. Kettaf (avril 2011, 16-17h)



Figure 100 : Regroupement des personnes âgées. Photo F. Kettaf (avril 2011, 16-17h)



Figure 101: Regroupement des enfants dans les interstices pour jouer  
Photo F. Kettaf (avril 2011, 16-17h)

### **7-1-3 Caractéristiques physiques et formes de sociabilité**

Nous venons de repérer les usages courants de la place, de décrire les individus qui la fréquentent pour essayer de comprendre comment les usagers saisissent les dits signes et interagissent avec la place. A l'issue de cette analyse, les pratiques observées sur cette place nous ont permis de dégager les caractéristiques spatiales et architecturales qui favorisent des formes de sociabilité. Elles nous ont aussi permis de relever un ensemble de dispositions qui défavorisent la sociabilité en termes de pratiques collectives. Résumons maintenant ces caractéristiques.

#### *7-1-3-1 L'accessibilité et la lisibilité*

La localisation dans la structure urbaine et l'articulation des circulations automobiles (privée et transports publics) et piétonnes sont les propriétés principales du lieu accessible. En outre, la proximité des fonctions productrices du flux piéton est l'élément essentiel qui attribue à la place publique une forme de centralité, au sens non géographique mais d'attractivité du terme, contribuant ainsi à lui donner une signification particulière dans la structure urbaine. La centralité résulte de cette condition d'articulation d'un système continu des mouvements. Elle dépend de la position dans la structure urbaine et de l'accessibilité du lieu. En effet, la place du 1<sup>er</sup> Novembre est, en même temps, un espace d'accès aux fonctions de commerce, de culture et de service, et un lieu qui reçoit à la fois le passant et le promeneur. La position convergente où plusieurs voies importantes de la ville y accèdent, l'ampleur de l'espace, et la présence d'édifices publics et de monuments à l'architecture spécifique rendent la place « accessible visuellement, physiquement et symboliquement » (Carr & al. 1992), la dotant ainsi d'une forte lisibilité.

La lisibilité d'une place dépend aussi de comment elle est perçue par rapport à ses entrées « frontales, axiales ou en biais ou latérales » (Bertrand, 1984). Les quatre accès principaux de la place se caractérisent par des entrées en biais ou latérales qui permettent aux usagers de lire d'un seul tenant l'ensemble de l'espace. La plupart des seuils, qui signalent la transition entre l'espace des rues et l'espace de la place, sont bien lisibles. En dépassant ces seuils, l'utilisateur s'aperçoit de la singularité du lieu à travers des signes et des symboles ainsi que la forme et la dimension du lieu. Les propriétés architecturales et esthétiques des monuments sont visibles de tous les seuils, renforçant ainsi leur lisibilité dans le paysage.

#### *7-1-3-2 Le confort*

Dans notre réflexion, nous considérons le confort comme la qualité qui permet à l'individu de rester un temps prolongé dans un espace public. Il s'agit des conditions qui encouragent le citoyen à occuper le lieu, à s'y asseoir ou simplement à y déambuler. La

notion de confort, au sens que lui donne Maslow (cité par Carmona 2009), est étroitement liée à la satisfaction d'un certain nombre de besoins fondamentaux. Confort physiologique, sentiment de sécurité et sentiment d'appartenance au groupe d'individus en présence, sont les principaux besoins à satisfaire pour que l'espace public soit réellement pratiqué. La présence de l'élément végétal attribué aux palmiers et aux ficus qui protègent de l'exposition au soleil, la présence de bancs et de la fontaine, la visibilité de l'ensemble de l'espace et la surveillance policière, et la possibilité aux individus de se regrouper sont les facteurs apparents qui offrent des opportunités pour que l'individu pratique l'espace et se sente à l'aise. La perception des usagers de l'élément végétal est ici plus liée à la fonction utilitaire de protection et de détente qu'au rôle esthétique dévolu à ce dernier.

Il est largement admis que le sentiment de sécurité est une considération majeure du confort dans l'espace public. D'après nos enquêtes, il ressort que les places d'Oran sont globalement perçues comme des espaces qui manquent de sécurité. Les expressions « mal fréquentée » ou « insécurité » reviennent fréquemment dans les entretiens. Quant à la place d'Armes, il est clair que cette place, à l'instar d'autres places de la ville, est victime de la réputation d'insécurité qu'on lui attribue - souvent à tort – du fait qu'elle jouxte des quartiers anciens marginalisés et réputés difficiles. A cet égard, les utilisateurs semblent se rassembler en différents groupes pour assurer une forme d'auto-surveillance et créer ainsi un sentiment de sécurité évitant tout conflit. La surveillance est aussi assurée par le mouvement des passants à travers l'espace (cf. Fyfe, 1998).

Autrement dit, dans la place du 1<sup>er</sup> Novembre, différentes territorialités se sont constituées. L'aménagement de l'espace semble avoir incité le développement de ce que nous pouvons appeler des zones d'influence territoriale. Plusieurs sous-espaces sont en effet perceptibles: espaces de repos dans lesquels les bancs disposés en face à face sous les ficus permettent le regroupement des hommes de Troisième âge pour discuter; espaces des terrasses de café occupés essentiellement par des jeunes gens ; espaces-passages voués exclusivement au mouvement piéton ; espaces-interstices investis par les enfants pour jouer. Les quelques marginaux, quant ils sont là, paraissent être laissés tranquilles par le reste des utilisateurs. Dans ce cas, c'est l'évitement et la mise à distance qui sont à l'œuvre dans l'espace public. Parfois quelques femmes se regroupent dans les espaces plus ouverts face à la Mairie et à la présence policière. Si les observations menées entre 2008 et 2011, ont révélé une évolution de la pratique de la place par les femmes, celles-ci adoptent toutefois les jardins publics fermés, en particulier le jardin de la Roseraie situé sur la rue Khemisti. Ce dernier est fortement investi par les femmes et enfants des quartiers alentours. Gaël Gillot (2002 a, b), dans son analyse des pratiques des jardins publics au Caire, à Rabat et à Damas, écrit à propos de la fréquentation féminine, que le jardin public, étant fermé et limité, et n'étant pas un lieu de passage intense, « leur permet d'y séjourner hors de leur domicile en

toute convenance. [...] Il permet aux femmes de s'y installer de façon décontractée ». (2002 b, p. 272). Jean-Claude David (1994), apporte la même réflexion à propos de la Syrie, et souligne l'intérêt que portent les femmes à la pratique des jardins publics<sup>146</sup>.

C'est en fait le réaménagement de la place dans les années 1970 comme un jardin à la française dessiné par un ensemble de parterres floraux et d'allées convergents vers une grande fontaine qui favorise cette forme de territorialité. Mais pas seulement, c'est aussi la disposition des bancs. La place du 1<sup>er</sup> Novembre est l'espace public qui compte le plus grand nombre de bancs installés dans un espace public à Oran, ce qui encourage les gens à s'asseoir et à se reposer. Rester assis est une pratique qui permet de discuter avec les uns tout en observant discrètement les autres.

Les opportunités qui permettent d'observer les autres tout en évitant le contact direct des yeux, ce qui est appelé « engagement passif » par Wythe (1988), sont fournies par des fontaines, des vues, des arts de la rue et des spectacles qui favorisent la pratique de l'espace. En ce sens, les enquêtes menées ont montré combien les habitants apprécient la grande fontaine quand elle est actionnée en été ou lors d'un événement particulier comme les fêtes nationales. En effet, celle-ci capte l'attention et attire les individus à l'intérieur de l'espace, qui les transforme en spectateurs, favorisant les commentaires et les discussions. En ce sens, l'usager, peut rester seul en tant que spectateur du paysage, sans qu'il se sente seul. La proximité des observateurs d'un même spectacle suffit à conduire à une discussion.

### *7-1-3-3 La proximité*

La proximité est l'une des clés essentielles de l'espace social dès lors qu'elle est nécessaire à l'avènement d'un contact aussi bien verbal - par la parole, le dialogue - que visuel - par le regard, le geste, la posture. C'est l'aménagement du lieu et une certaine disposition du mobilier urbain qui participent à favoriser le rapprochement ou l'éloignement des individus. Dans ce contexte, des formes de sociabilité sont observées dans des sous-espaces de la place où des personnes, souvent de même catégorie, sont à proximité les unes aux autres. La proximité des individus de différentes catégories est, en revanche, accomplie que par la visibilité mutuelle. Leur éloignement ne favorise pas le contact verbal qui ne peut se produire de façon spontanée.

---

<sup>146</sup> Voir aussi le projet de fin d'étude de Marie Blanze (2010) sur « L'appropriation des places publiques selon le genre : le regard dans le processus d'appropriation », qui émet l'hypothèse que « hommes et femmes ont un regard différent sur l'espace public » et souligne, d'après ses enquêtes menées d'une place française à Tours, que « les femmes regardent principalement les gens et les relations entre eux alors que les hommes s'attachent plus au regard des aménagements, agencements, organisation générale de l'espace » (p.39). Cette hypothèse, toutefois, me paraît surprenante.

#### *7-1-3-4 La perméabilité perturbée*

La propriété fondamentale d'une place publique, qui permet à l'individu d'interagir avec l'autre, est la perméabilité. La perméabilité est définie, selon Bentley & al. (1985), comme cette caractéristique d'un espace dégagé, continu et sans obstacles qui offre la possibilité d'entreprendre multiple itinéraires. A première vue, la place semble globalement perméable mais une observation plus fine nous indique que son aménagement actuel rend son espace quelque peu imperméable. En effet, les massifs floraux en grand nombre au sol obstruent l'espace à la vue et à la libre circulation des individus. L'encombrement du lieu ne favorise pas les contacts mutuels des différents groupes en présence en termes d'échange verbal. Nelson Popini, étudiant une place brésilienne, affirme que :

« Ce qui caractérise l'architecture de l'espace perméable est l'aire ouverte, continue et dégagée- une aire sans obstacles. Dans cette ambiance, l'individu est toujours mis à disposition des contacts avec l'autre et à la participation dans un groupe. La simple salutation peut évoluer vers un dialogue » (Popini Vaz, 2003, p.241).

#### *7-1-3-5 L'équilibre tourmenté du plein et du vide*

L'équilibre entre les déterminations et la liberté d'usage du lieu participe à la sensation de bien être, car un arrangement spatial encombré, risque de repousser le citadin à la fréquentation de l'espace. L'aménagement d'un espace public délimite des aires fonctionnelles sans affecter la mobilité interne et la liberté d'accès. Il s'agit d'un équilibre optimal entre espace pavé et espace planté et plus justement entre espace libre et espace aménagé qui assurerait en même temps la proximité des usagers et la pratique collective.

Les usagers de la place du 1<sup>er</sup> Novembre sont confinés dans des sous-espaces formés par les allées du jardin. L'aménagement en mobilier urbain et notamment en bancs publics favorise la proximité qui stimule le rapprochement des personnes de même catégorie, mais l'importante quantité de massifs plantés défavorise la proximité des individus de différentes catégories et la sociabilité collective. Celle-ci exige des grands espaces transparents et dégagés.

#### *7-1-3-6 La rupture du mouvement piéton et la coupure des frontières : défaut pour les uns et qualité pour les autres*

Le mouvement dans l'espace public est un important facteur de production de vie urbaine. Dès lors que la place est conçue comme place-carrefours de plusieurs axes convergents, la place est forcément coupée de ses frontières. L'observation du mouvement et des itinéraires des piétons, nous montre clairement que les piétons,



perturbés par la circulation intense des véhicules autour de la place, préfèrent souvent la contourner que la traverser.

La vie urbaine dans l'espace public est aussi inhérente à celle produite par les bâtiments qui l'entourent. Si ceux-ci sont séparés de l'espace, leurs activités ne contribuent pas à l'animation de la place. Comme la place du 1<sup>er</sup> Novembre est coupée de ses fronts « actifs » par des voies à circulation mécanique difficilement franchissables, les activités de ces derniers, telles que le théâtre, la Mairie, les commerces et les cafés n'ont aucune relation avec la place, l'isolant ainsi de la vie urbaine. Seul un café en terrasse sur la place lui procure une petite vitalité.

L'écart entre la place et les rues assourdissantes du centre ville est cependant perçu par certains comme une qualité en soi car elle constitue à la fois un espace de repos, surtout pour les personnes âgées, une aire de jeux pour les enfants des quartiers environnants et un espace où l'on peut apprécier en toute quiétude la scénographie du lieu.

#### **7-1-4 Images et sens accordé au lieu**

Le sens du lieu est abordé par Christian de Norberg Shultz en termes du concept latin de '*genius loci*', qui suggère que les individus expérimentent quelque chose au-delà des propriétés physiques et sensorielles de l'espace, et développent un sentiment d'attachement à l'esprit du lieu qui souvent persiste malgré des changements profonds. Le centre ville d'Oran et la place qui la symbolise conservent leurs identités face au changement social et culturel significatifs et aux nouvelles pratiques urbaines qui caractérisent la ville contemporaine. Ils constituent des « emblèmes territoriaux » (Lussault, 1993) dans l'agglomération oranaise et leurs images sont fortement marquées dans la mémoire collective. Au-delà de la perception même de l'espace, c'est de l'image ou des images de la place, au sens iconographique du terme, par lesquelles elle se donne à voir qui nous intéressent.

Ainsi, après avoir exploré la perception de l'espace au sens de sa lecture formelle, et saisi les caractéristiques physiques qui favorisent les pratiques ou l'usage de la place, nous considérons, dans les pages qui suivent, comment la place d'Armes participe à la constitution de l'image de la ville en prenant en compte l'usage de l'image. L'image est ici à envisager au sens de la représentation iconographique de l'objet considéré. A travers deux supports de diffusion - les cartes postales et les brochures touristiques -, nous tenterons de montrer comment la symbolique de la place est arrivée peu à peu, grâce à la multiplication des images de cette dernière, à s'imposer, et à s'inscrire durablement dans l'imaginaire collectif. Notre hypothèse est que cela est réalisé à travers un processus long d'une mise en image de la place du 1<sup>er</sup> Novembre en tant qu'icône, symbole politique et emblème de la ville. Certes, l'héritage bâti précolonial d'Oran, hormis les fortifications espagnoles et quelques édifices turcs, reste minime, si

nous le comparons à celui légué par la colonisation française. Une telle condition a permis à la place de s'affirmer facilement dans l'espace urbain oranais.

L'examen des supports que constituent les cartes postales et les brochures touristiques, nous permet de repérer les diverses modalités de représentation de l'espace-place d'Armes : une représentation qui la donne à voir en tant qu'objet symbolique ou repère urbain. L'analyse du corpus des cartes postales nous sert à illustrer l'idée selon laquelle la place du 1<sup>er</sup> Novembre s'inscrit dans le registre des « emblèmes territoriaux » (Lussault, 1993), lesquels concourent à nourrir la « structure dominante » (Cattedra, 2001) de l'image urbaine d'Oran, jusqu'à aujourd'hui.

Pour ce faire, nous mettons en parallèle les deux moments : celui de la période française et celui de la période algérienne (à partir de l'indépendance), à partir desquels nous montrons que la valeur et la visibilité des repères officiels d'Oran se sont maintenues jusqu'à nos jours.

Des cartes postales identifiées dans plusieurs sites internet spécialisés dans les cartes anciennes et qui ne sont, souvent, pas datées, mais dont on peut estimer qu'elles ont été réalisées dans la période française, nous aident à identifier les principaux repères architecturaux et urbains qui construisaient les image-icônes d'Oran. Ceux-ci sont de nombre d'un peu moins de dix éléments dont quatre nous paraissent les plus importants, étant donné la stabilité de leur représentation dans le temps<sup>147</sup>.

La figure 102 montre au centre une carte postale de la période coloniale dans laquelle figurent les quatre éléments les plus photographiés. Cette carte est entourée de photos qui représentent les quatre éléments dans leur état actuel. Ces quatre objets urbains nous les trouverons représentés sur les cartes postales et les brochures jusqu'à aujourd'hui : place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954, Hôtel de Ville, cathédrale (aujourd'hui bibliothèque) et vue générale d'Oran prise de la chapelle Santa-Cruz perchée au dessus de la mer sur le Mont du Murdjadjo. Mais c'est la place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954 qui est la plus représentée iconographiquement.

L'examen d'un certain nombre de cartes postales de la place 1<sup>er</sup> Novembre 1954 de la période française, indique que les prises de vue semblent se focaliser sur six éléments. Quatre lieux : l'Hôtel de Ville, le théâtre, l'obélisque de Sidi-Brahim, l'hôtel Continental, auxquels s'ajoutent le cadre végétal et le transport urbain (tramway ou bus) (figures 103-104-105).

---

147 Place Maréchal Foch (Place d'Armes), Hôtel de Ville, théâtre, Square Jeanne d'Arc et cathédrale, vue générale du port, du mont du murdjadjo et de la chapelle de Santa-Cruz, promenade de Létang, gare, Place de la Bastille, rues du centre-ville.



Figure 102 : Rprésentation urbaine de la période française. Au centre à droite une carte postale de la période coloniale qui représente (A) La cathédrale, (B) vue générale à partir du Mont Murdjadjo, (C) et (D) le théâtre, l’Hôtel de Ville et l’obélisque

Les six éléments se présentent comme suit :

- L’Hôtel de Ville : c’est l’élément qui est mis le plus en valeur, il se retrouve représenté pratiquement dans toutes les cartes postales.
- L’obélisque avec ses sculpture en bronze des gloires ailées se donne toujours à voir dans un écrin végétal. Il est mis en perspective avec l’Hôtel de Ville et/ou avec le théâtre en fond de scène.
- Le théâtre qui allie art romain et art « arabisant » s’illustre souvent dans un cadre architectural résolument moderne couronné par le paysage naturel du mont Murdjadjo.
- L’hôtel Continental situé à l’angle de la place et par lequel le boulevard Seguin commence, illustre un haut lieu de la sociabilité européenne.
- La station de tramway ou celle des autobus qui l’a remplacée, présentée dans un paysage végétal majeur, donne à voir l’animation intense de la place.
- L’élément végétal s’illustre par son caractère dominant et luxuriant. Il se donne à voir dans un ensemble présentant l’espace public, habillé d’immeubles à la française qui l’entourent et de l’horizon coiffé du mont Murdjadjo.

Figure 103 : Représentation de la Place d'Armes à travers les cartes postales de la période française. A) L'Hôtel de ville, B) l'obélisque, C) le théâtre et D) l'hôtel Continental

Figure 104 : Représentation de la Place d'Armes à travers les cartes postales de la période française

L'espace public et l'hôtel Continental : hauts lieux de la sociabilité européenne. (vers 1920)

Figure 105 : Représentation de la Place d'Armes à travers les cartes postales de la période française.

#### Le tramway et l'élément végétal

Avec ses six éléments, la place constitue, une « composition territoriale emblématique » (Lussault, 1993 ; Cattedra, 2001) de l'expression de la modernité d'Oran. Certes, au moment de la réalisation de ces cartes qui montrent l'animation intensive de l'espace, la place symbolisait le modèle d'une urbanité européenne en terre d'Algérie. Ces cartes ont sans nuls doutes vocations de promouvoir la ville et à attirer les gens de la métropole pour s'y installer. L'Hôtel de Ville largement inspiré par celui de Paris, le théâtre municipal rappelle celui de la salle construite par Garnier à Monté Carlo en 1878 et le tramway déjà mis en ligne en 1899, symbolisaient l'ambition et la prospérité oranaises. L'installation de ce dernier fut probablement expérimentée en Algérie avant même de l'être en France.

Ces cartes postales permettent aussi de donner un aperçu des différents stades de transformation de la place depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et qui illustrent la manière dont les lieux et objets ont été donnés à voir. Les représentations de la place montrent qu'au-delà de l'architecture et du décor, l'apparence esthétique et spatiale interprètent les évolutions politiques de la ville (cf. Petitfrère, 1998).

Dans les cartes postales de la période « algérienne », hormis le transport et l'hôtel Continental, ce sont relativement les mêmes éléments que nous trouvons représentés avec, néanmoins, un focus particulier sur l'obélisque gravé de l'Emir Abdelkader et sur la fontaine. Les figures 106 à 110 indiquent la représentation urbaine à travers les

brochures touristiques de 1995 à 2005. Aujourd'hui, plus de 50 ans après, les cartes postales disponibles témoignent de la stabilité de la force emblématique de ces objets et ce lieu-repère, lesquels caractérisent, par leur image, une identité urbaine.



Figure 106 : Représentation de la Place du 1<sup>er</sup> Novembre à travers les cartes postales de la période algérienne. Cartes postales non datées



Figure 107 : Représentation de la Place du 1<sup>er</sup> Novembre à travers les cartes postales de la période algérienne. Cartes postales édition Bakhti 2006

Toutefois, les repères que nous avons sélectionnés ne sont pas exhaustifs des lieux ou des objets urbains mis en images dans les cartes portales et dans d'autres supports au cours de la période de l'après indépendance. Les cartes postales de la période algérienne montrent aussi, aux cotés des repères datant de la période française, le marabout de Sidi el Houari ou la mosquée du Pacha édifiés dans la période turques, et les forts espagnols, qui paraissent s'inscrire, du moins à un moment donné, dans le système iconographique d'Oran.

Force est de constater que les emblèmes territoriaux opératoires dans la période française, se trouve toujours là. Ils sont renforcés par des supports d'autres natures que les cartes postales et les brochures. Les panneaux publicitaires sur le projet du nouveau tramway d'Oran placardés à travers la ville depuis le lancement des travaux en 2008 et les articles dans la presse écrite, montrant une image-montage du passage de celui-ci sur la place du 1<sup>er</sup> Novembre, une sorte d'image-réminiscence de celle de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, témoignent de l'utilisation de l'image de la place du 1<sup>er</sup> Novembre comme moyen de marketing pour le nouveau projet du tramway (figures 111).



Figure 108 : Représentation de la Place du 1<sup>er</sup> Novembre à travers les brochures touristiques.  
Source : Direction du Tourisme Oran

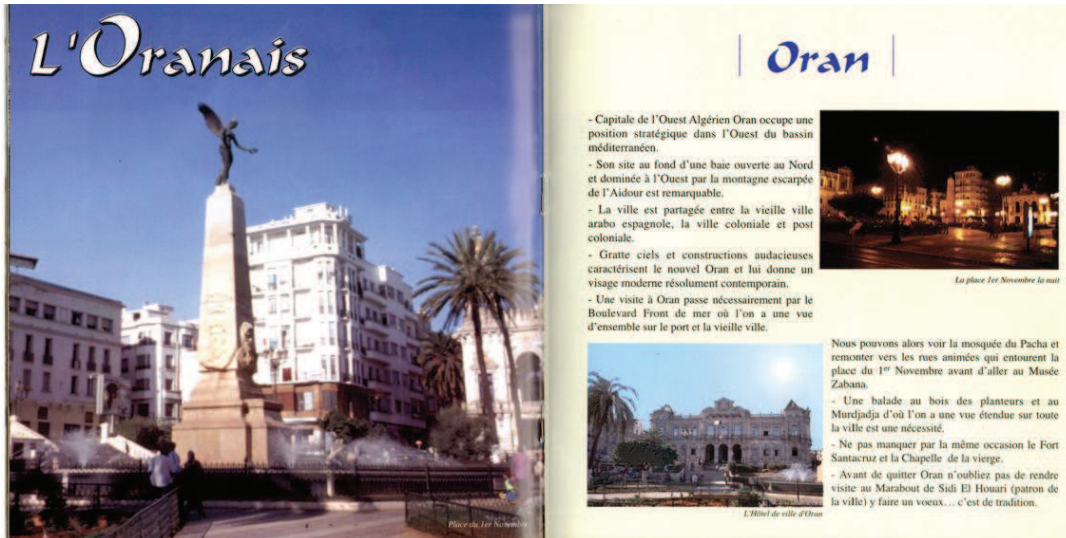


Figure 109 : Représentation de la Place du 1<sup>er</sup> Novembre à travers les guides touristiques. Source : ONAT Algérie

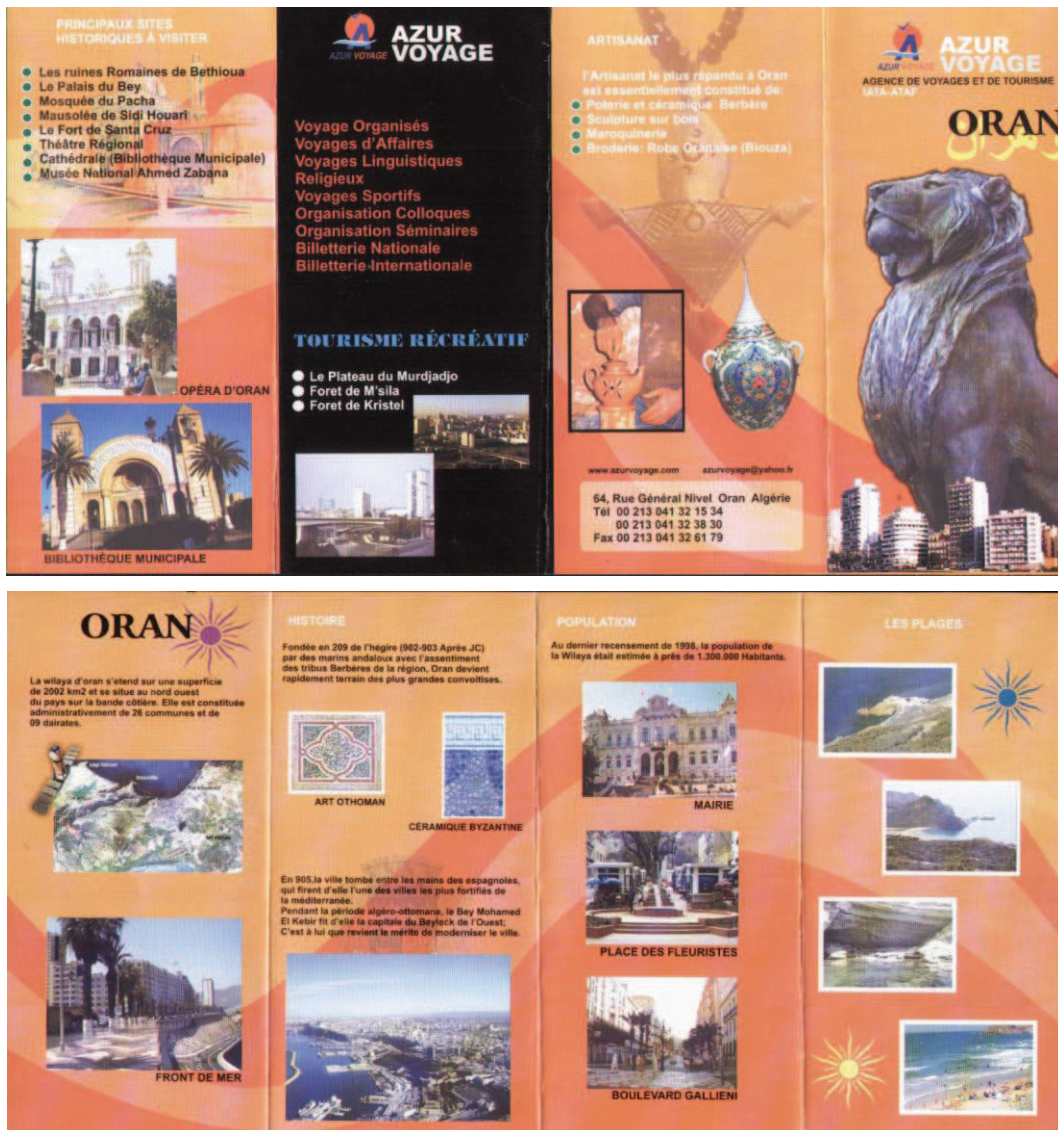


Figure 110 : Représentation de la Place du 1<sup>er</sup> Novembre à travers les brochures touristiques. Source : Agence Azur Voyage





A)



B)



C)

Figure 111 : L'image de la Place du 1<sup>er</sup> Novembre comme moyen de marketing pour le nouveau projet du tramway. A) Image-montage : Placard publicitaire à travers la ville lors du démarrage du chantier. F. Kettaf (Avril, 2009), B) Image montage : Mairie et obélisque en fond de scène du Tramway en 1<sup>ère</sup> page du Quotidien d'Oran du 13 avril 2008 ; B) Tramway du XXI<sup>e</sup> sur les traces de celui de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Collage effectué par un internaute oranais.

Cela étant dit, nous pouvons avancer l'idée qu'à travers la persistance des images de la place et de ses objets symboliques, c'est un emblème territorial de l'Oran officiel mais aussi de l'Oran des usagers qui s'est imposé. La place avec le Front de mer constituent aujourd'hui des éléments structurants de l'image iconographique d'Oran. Combien même la place est peu pratiquée, elle se révèle pourtant porteuse de sens pour les Oranais.

A cet instant où je termine cette thèse, la place est en train de subir une complète réorganisation. Le passage d'une ligne de tramway au niveau de la place entrepris dans le cadre du grand projet du tramway d'Oran dont les travaux ont été lancés en 2008, semble avoir donné l'opportunité d'engager un ensemble de travaux: l'hôtel-de-ville est en cours de restauration, la place vient d'être complètement réaménagée par la société Tramnou en charge de la réalisation du tramway et réouverte au public le 1<sup>er</sup> mai 2013 ; l'extension de l'Hôtel Royal s'engageant à l'angle de la place, remplacera le mythique Hôtel Continental de l'époque française, détruit dans des circonstances mystérieuses dans les années 1970. Ces travaux paraissent vouloir réhabiliter son image comme place forte et ainsi pérenniser son rôle d'une place « mise en scène » (figures 112, 113).



Figure 112 : Les habitants des quartiers riverains investissent le lieu fraîchement aménagé, photo F. Kettaf 1<sup>er</sup> mai 2013



Figure 113 : Les enfants retrouvent leur espace de jeux mais les vieux ont perdu leurs espaces de détente sous les ficus et les palmiers évacués. Photos F. Kettaf 1<sup>er</sup> mai 2013

## **7.2 REAMENAGEMENT URBAIN DE LA PLACE COMMANDANT MEDJDOUB (EX HOICHE) ET REACTIONS CITADINES**

Le centre ville d'Oran où se mêlent des tensions et des rapports d'histoire, d'architecture, d'image et d'attractivité, est soumis à différentes formes d'appropriation citadine. L'espace public, à lui seul, catalyse les vellétés de multiples acteurs, institutionnels en tête, qui tentent de refaçonner un paysage urbain en mal d'identité<sup>148</sup>.

La (re)conquête de ces espaces urbains, lesquels correspondaient naguère à d'autres pratiques issues de la culture européenne à l'époque coloniale, suscite des usages nouveaux et souvent conflictuels. Elle est de deux natures : celle des citoyens et des usagers ordinaires de la ville par des usages différenciés et celle des pouvoirs publics par des opérations de réaménagement et de requalification. La compréhension de ce que peuvent déployer des habitants sur leur espace est ici déterminante.

Une grande opération de réaménagement des espaces publics majeurs de la ville d'Oran a été lancée en 2004-2005 par la puissance municipale. Elle a engendré des réactions conflictuelles entre notamment celles des commerçants qui ont fait de l'usage lucratif illicite une règle d'occupation des lieux publics et celles des pouvoirs locaux qui entretiennent des points de vue différents sur la production de la ville. Cette action offre à bien des égards la possibilité d'explorer les compétences exprimées par les citoyens dans le cadre d'une action publique volontariste.

Dans les pages qui suivent nous nous proposons d'examiner les capacités d'adaptation et de régulation dans le processus d'appropriation et de valorisation d'un lieu de l'espace public oranais. Nous nous attacherons notamment à mettre en évidence les formes de mobilisation pacifique, mais aussi hostile ou même violente des usagers, face à la mise en œuvre d'un projet urbanistique. Ainsi, nous tenterons d'aborder la question de la confrontation de deux logiques: celle des décideurs de projets d'aménagement et celle des citoyens « ordinaires », à travers l'exemple du projet d'embellissement des espaces publics majeurs du centre ville.

### **7-2-1 D'une opération de réaménagement urbain**

Nous assistons depuis plus d'une vingtaine d'années à une mobilisation récurrente dans laquelle s'est engagé un certain nombre d'acteurs: les commerçants, touchés par les vellétés de réaménagement et les préfets successifs de la ville. S'il est vrai que ces projets maintes fois remis sur le tapis ont été soldés par des échecs, il n'en demeure pas moins que certains d'entre eux, lancés en 2005, encouragés par des échos favorables de

---

<sup>148</sup> Les éléments de cette réflexion ont été présentés dans une publication. In : Akl Ziad & Beyhum Nabil (2009).

la population en quête de mobilité aisée, ont enfin pu se réaliser en 2006; ceci en dépit des réactions hostiles et même violentes des commerçants qui ont fait de l'usage lucratif souvent illicite une règle d'occupation des lieux publics.

L'opération de réaménagement de la Place Cdt Medjdoub (ex-Hoche), une place majeure du centre-ville d'Oran, et le déplacement de commerçants fleuristes exerçant à la rue Mohamed Khemisti dans un quartier appelé Michelet vers la place, offrent à bien des égards la possibilité d'explorer les compétences exprimées par les citoyens dans le cadre d'une action publique volontariste. Il s'agit de porter un regard très attentif sur les réactions manifestées par ceux-ci au projet de la municipalité. Évoquer ici la question des compétences peut paraître étonnante quand on sait que cette opération a trouvé finalement peu de résistance; du moins sans que les commerçants s'opposent ouvertement et de façon organisée aux pouvoirs publics. Or, si l'on suit Berdouley & al. nous pouvons nous accorder sur le fait que :

« L'espace public est un lieu où les problèmes sont signalés et signifiés, un terrain où s'expriment les tensions, où le conflit devient débat, où la problématisation de la vie sociale est mise en scène. Il constitue donc non seulement une arène où se tiennent dialogues et débats mais aussi un lieu d'inscription et de reconnaissance publiques de certaines dynamiques et transformations de la vie en société » (Berdoulay & al, 2004, p.12).

Tenant compte de cette définition, la présente investigation s'appuie sur une double question : celle de « l'action politique » et celle de la « parole publique »: droit à la participation, à la contestation, à la revendication dans le processus de mise œuvre d'une opération urbaine. La méthode de travail que nous avons entreprise a consisté en une observation directe complétée par des entretiens réalisés auprès de divers acteurs notamment les commerçants, les habitants et deux responsables institutionnels directement impliqués dans le projet. L'entretien libre a été privilégié. L'examen des écrits dans la presse, principalement du *Quotidien d'Oran* de l'année 2005, et de différents documents établis par les commerçants comme les pétitions ou courriers destinés aux autorités locales ont aussi constitué un matériel important sur lequel notre travail s'est basé. La démarche présentée dans ce qui suit s'est inspirée, en partie, des travaux de Feneyrol (2000) et Idrissi Janati (2000) qui ont mené un travail de recherche sur les rapports qu'entretiennent les citoyens avec le politique et l'aménagement dans les villes du Maghreb.

#### *7-2-1-1 Le contexte général de réaménagement*

Le contexte dans lequel s'inscrit l'opération de réaménagement de la place renvoie à une problématique générale de réappropriation des lieux publics indûment occupés durant au moins les deux dernières décennies. Celle-ci concerne donc l'éradication des

commerces tolérés ou totalement illicites dans la ville en vue d'améliorer la mobilité piétonne et plus particulièrement pour réhabiliter une gestion urbaine rigoureuse par les pouvoirs publics. Nous assistons dès lors à une véritable chasse à ce type de pratique commerciale proliférante et débordante sur les espaces publics, causant les pires nuisances aux riverains des différents quartiers qui au fil de leurs plaintes successives aux pouvoirs publics ont déchanté. Ces opérations entreprises, en particulier depuis 2004, visaient de ce fait plus une réponse à des problèmes urgents que l'apparent embellissement de l'espace public.

Le centre ville d'Oran, sous sa forme de places, rues et boulevards d'un centre moderne, ses cafés, restaurants, boutiques et ses services, attire de plus en plus de population, comme nous l'avons évoqué ailleurs. Ces espaces publics sont véritablement des lieux de sociabilité mais où l'appropriation différenciée par les multiples usagers génère des tensions de toutes sortes. L'augmentation incessante du flux d'hommes et de marchandises suscite une prolifération de commerces sur certains de ces espaces, en même temps qu'un accroissement inconsidéré de la mobilité. Les problèmes de la circulation et du «squat» dans l'espace public, auxquels doit faire face la municipalité, deviennent de plus en plus aigus. C'est, en effet, dans ce contexte que se situe la montée en puissance de la polémique relative à la question de la privation des usagers du plein usage de l'espace public.

Des formes quotidiennes d'accaparement de l'espace public perturbant la mobilité piétonne sont souvent observées : débordement de marchandises des étals, extension abusive de cafés sur les trottoirs, occupation expansive d'espaces marchands à la limite de l'obstruction des voies publiques, etc. Ces pratiques très caractéristiques de l'espace urbain oranais, sont d'autant plus problématiques qu'elles se développent sous forme de confinement d'un grand nombre de commerces de même type dans un espace insuffisamment adapté à recevoir un large flux marchand. La rue des Aurès (ex de la Bastille), située au cœur même du centre ville, illustre cette situation. Elle s'est développée en tant que marché de fruits et légumes et autres denrées alimentaires au point de devenir un espace catalyseur par excellence de l'activité marchande. En dépit des multiples problèmes qu'elle occasionne, toutes les tentatives de sa délocalisation sont restées vaines. Les kiosques sous les arcades de la rue Larbi Ben M'hidi (ex d'Arzew), un autre lieu phare du centre ville, constitue un autre cas où une opération coup de force a permis le transfert de commerçants activant dans la vente d'accessoires vestimentaires notamment, vers le sous-sol réaménagé d'un marché couvert situé dans le quartier Michelet. Les fleuristes exerçant en devanture de celui-ci ont été contraints de déménager le 30 avril 2005 dans les mêmes conditions que les commerçants des arcades suite à une décision émanant d'un préfet fraîchement installé.

C'est dans ce cadre qu'une concertation entre les autorités municipales et les services de la wilaya (préfecture) s'est établie en janvier 2005 pour réhabiliter tous les espaces publics centraux de la ville. Une commission d'embellissement composée d'architectes et artistes a été ainsi créée pour plancher sur ce dossier. Dans un premier temps et sans réelle consultation des concernés (habitants et commerçants), un ensemble de propositions pour le réaménagement de l'ensemble de la Place Cdt Medjdoub ont été émises et devaient constituer une amorce à une généralisation de la démarche à travers tout le centre ville.

Les propositions telles qu'énoncées par la commission paraissaient très pertinentes; l'objectif majeur étant d'offrir un espace piéton qualitatif pour la ville. La Place Cdt Medjdoub (figure 114) devait, en effet, être repensée pour un usage multiple: comme place marchande spécialisée dans la vente des fleurs mais aussi comme espace de promenade et de détente doté de commodités pour une prestation publique d'un niveau adéquat. Dans les faits, ces propositions ont été largement escamotées tant les délais impartis pour l'étude détaillée du projet étaient écourtés et que les motifs de transfert immédiat des activités l'emportait pour une mise sous scellé définitive des pratiques nuisibles à l'image de la place et leur substitution par une activité embellissant le cadre de celle-ci, en l'occurrence les fleuristes.



Figure 114 : : Place Cdt Medjdoub – avant réaménagement ; vue vers la rue d'Arzew. Espace dédié exclusivement au stationnement. Photo : F. Kettaf (2004)

## 7-2-2 Réactions des acteurs impliqués

L'opération de réaménagement des espaces publics majeurs de la ville d'Oran, la première du genre depuis ces trente dernières années, a été conduite comme une action coup de poing dans le centre-ville pour éradiquer un tant soit peu les nombreux problèmes de congestion, d'insalubrité et de manque d'espaces pour les piétons. C'est à ce titre qu'elle a recueilli l'adhésion générale des habitants du centre-ville, mais elle a suscité de vives réactions parmi les commerçants, objet de délocalisations forcées. Le préfet de la ville, installé le 1<sup>er</sup> septembre 2004, a mené cette opération en toute autorité, dès sa prise de fonctions, et a instruit tous les services administratifs et électifs de la ville pour une prise en charge effective du dossier de transfert des commerçants.

Il faut noter que dès l'annonce du wali, notifiée par la commune et communiquée par la presse et la radio « el Bahia » d'Oran, l'idée de réaménagement a été mal reçue par les commerçants. Leur résistance remontait en fait à plus d'une décennie; elle a été à l'origine de la suspension répétée des décisions de réaménagement dans le centre ville. Il est question ici de l'effet durable de la contestation. Durant notre enquête, et, après l'achèvement d'un certain nombre d'opérations de réaménagement, la réaction hostile attestait d'un réel rejet des réalisations accomplies pour l'amélioration urbaine et architecturale. La dénonciation à l'encontre des pouvoirs locaux était devenue la seule expression d'un déni de droit citoyen. Aujourd'hui, six ans après, l'accusation des commerçants est toujours aussi vivace.

Pendant l'enquête, nous avons pu remarquer que d'autres formes d'expression du rejet prennent parfois le ton d'un jugement critique visant à disqualifier le projet tel qu'il a été pensé et tel qu'il a été réalisé. L'analyse de ces commentaires révèle l'aptitude des commerçants à réagir face à une conception qu'ils jugent erronée. Elle dévoile aussi leur compétence à instrumentaliser le propos du pouvoir local concernant le bien fondé du projet afin de justifier leurs propres critiques et revendications.

Les critiques acerbes des commerçants focalisent sur le préjudice causé à la dynamique des lieux d'exercice passé et présent. Les espaces publics réaménagés, censés leur offrir un meilleur cadre de travail, leur semblent ainsi annihilés. D'abord par rapport à la question de l'ancrage, dès lors qu'il y a sentiment de déracinement. Ensuite en raison de la désillusion face au nouveau vécu de leur pratique commerciale. A ce propos Françoise Navez-Bouchanine dira que «D'une part, on n'approprie que ce qu'on connaît, [...] ; d'autre part, on n'approprie que les espaces dans lesquels on éprouve le sentiment d'être « à sa place »» (1996, p.105).

Le marché de la rue des Aurès (ex de la Bastille), la vente des fleurs à proximité du marché Michelet et les kiosques sous les arcades de la rue Larbi Ben M'hidi

(ex d'Arzew) ont toujours connu un rayonnement régional et même national; à ce titre ils sont désormais inscrits dans la mémoire collective.

Le déplacement des fleuristes a quelque peu porté atteinte à l'animation intense qui prévalait alors. D'ailleurs, le vocable "ambiance" revient souvent dans les commentaires des habitants et des fleuristes. Ce terme désigne pour eux mouvement, fêtes et réjouissances. En effet, au quartier du marché Michelet, des dizaines de voitures avaient pour habitude de venir décorer leur devanture chez les fleuristes face au regard enchanté des passants. L'animation dense dans cet espace était particulièrement visible en été lorsque les fêtes traditionnelles de mariage s'intensifient. Les nombreuses boutiques et cafés avec terrasses du quartier aidant, l'ambiance était à son apothéose. L'attachement marqué des habitués du quartier aux diverses formes de pratique sociale et les décors urbains y afférant est une des caractéristiques pour lesquelles les fleuristes ont eu la nostalgie.

La Place Cdt Medjdoub réaménagée est perçue par les fleuristes comme un réel ratage en termes événementiels. Son organisation fonctionnelle et spatiale semble avoir été pensée strictement au travers de l'implantation des fleuristes, sans ambition de création d'un cadre diversifié et vivant. Le sentiment d'amertume chez les fleuristes est d'autant plus fort que, déplacés, bon nombre d'entre eux se retrouve isolé des parcours commerciaux majeurs. En ce sens, le nouvel aménagement n'a pu atteindre l'objectif escompté par les aménageurs (institutionnels et professionnels) de créer un espace piéton très animé (figure 115). La dégradation prématurée de l'espace a fini par accentuer leur désarroi.



Figure 115 : Place Cdt Medjdoub après réaménagement. Photo F. Kettaf (avril 2006)



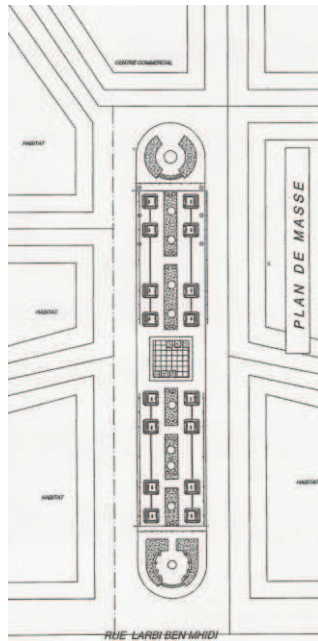


Figure 116 : Place Cdt Medjdoub, plan de réaménagement tel que proposé par ORCOPRIM/OPGI (2005)

Des entretiens libres ont été menés en avril 2006 avec les fleuristes et avec un certain nombre de riverains (habitants et commerçants) pour évaluer l'opinion des diverses catégories d'usagers de la Place Cdt Medjdoub. Ces catégories ont été ciblées du fait de leur implication plus ou moins directe par les retombées de l'opération de réaménagement de la place. La question centrale de l'impact de celle-ci sur l'activité des fleuristes et le vécu du quartier en général a fait ressortir des divergences notables d'opinion. Tandis que les fleuristes manifestaient leur mécontentement quant à la conduite et la qualité du projet, les riverains exprimaient un satisfecit général.

Les motifs d'insatisfaction chez les fleuristes sont multiples; ils concernent toutes les étapes du processus d'aménagement – déménagement aussi bien que la conception du projet lui-même, fort critiqué pour la négligence des attributs fonctionnels et esthétiques du commerce des fleurs, ou encore, pour le coût élevé de l'opération. Ce sont donc les deux registres de la stratégie d'action municipale d'une part et de l'offre technique et financière du projet d'autre part qui ont catalysé les critiques. Celles-ci se résument dans les points suivants :

#### *7-2-2-1 La stratégie de l'action municipale en question*

La chronique de l'opération d'aménagement – déménagement, rapportée par les dires des fleuristes, fait ressortir des manquements dans la gestion de l'action par les pouvoirs publics.

a) La décision administrative du transfert de leur activité vers la place a été prise de façon arbitraire; elle n'a fait l'objet d'aucune consultation ni concertation et à quelque niveau que ce soit. L'attachement des concernés à leur premier lieu d'exercice a indubitablement valeur symbolique. L'évocation des liens avec le quartier de Michelet est récurrente ; il est synonyme de continuité avec l'histoire de leurs pères qui les premiers ont investi les lieux à l'aube de l'indépendance. Les autorités ne sont pas sensibles à ce type de raisonnement et préfèrent gérer les aspects purement techniques de l'opération. La question du vécu, déterminante, est ici méconnue ou simplement évacuée<sup>149</sup>.

b) L'information tardive du démarrage de l'opération, entreprise à la mi-mars 2005, leur est parvenue alors que les divers recours au dialogue n'ont pas abouti. Les concernés disent avoir usé de tous les moyens qui leur étaient possibles pour faire parvenir leurs doléances aux autorités exécutives du projet quand bien même ils pressentirent l'inutilité de leurs actions de protestation. Maintes tentatives de rencontre avec les autorités ont échoué et l'indignation était grandement manifeste pendant l'entretien. Celles-ci ont été destinataires de multiples courriers, mais n'ont pas donné suite. Le droit de réponse exigé en tant que citoyens participait amplement à maintenir l'état de mécontentement chez les fleuristes. Faute d'attention, ceux-ci ont alerté la presse qui s'est fait l'écho de leur désaveu de la décision de délocalisation.

Les moyens disponibles pour la résistance effective des acteurs directs d'un projet pour la ville se heurtent bien souvent au rapport de force inégal entre les acteurs eux-mêmes et ceux des pouvoirs locaux. Ces derniers usent (ou abusent ?) de leur puissance pour concrétiser des choix d'aménagement qui engagent l'avenir de la ville. Au-delà, la capacité de résistance est encore plus contrariée lorsque les forces d'inertie qui traversent la collectivité urbaine dans son ensemble font obstacle à l'émergence d'une dynamique de proposition (ADEF, 1998).

c) L'insuffisance manifeste dans la programmation et l'exécution du projet affectait d'ores et déjà la gestion continue de l'espace réaménagé et rendait problématique la question de la maintenance urbaine. En avril 2006, c'est-à-dire une année après l'aménagement, les dégradations étaient très visibles. Les cinq kiosques en souffrance située au Sud de la place subissaient déjà les affres d'une négligence flagrante en matière d'étude en amont ; demeurant inoccupés ils étaient, selon les interviewés, livrés épisodiquement à des casseurs ou des squatters qui n'hésitaient pas à s'y introduire et à les dégrader davantage. Par ailleurs, l'ensemble de l'espace public réaménagé souffrait d'une altération de la qualité des ouvrages réalisés en raison des malfaçons manifestes dans la mise en œuvre du projet. Ce qui faisait dire aux fleuristes que le choix des

---

<sup>149</sup> Voir à ce propos les travaux dirigés par Chevalier Jacques et Peyron Jean-Pierre (1994), *Au centre des villes : dynamiques et recompositions*.

concepteurs et des entreprises de réalisation n'a obéi à aucune exigence professionnelle sérieuse de la part de la municipalité et que le coût élevé consenti pour le projet a été un réel gâchis. Sur un autre plan, c'est la commune qui s'occupe de l'entretien au quotidien d'une façon peu adaptée aux besoins de collecte et d'enlèvement régulier des décharges des fleuristes<sup>150</sup>. La salubrité des lieux sur laquelle ont misé les pouvoirs locaux en premier a été ici mise à mal par le manque de moyens en aval du projet.

La fiabilité des études et du suivi technique des travaux est une question importante dans la mesure où il est question de définir le rôle des divers intervenants dans la mise en œuvre d'une opération urbaine de « reconquête » publique. Le retour sur investissement de l'argent public est ici tributaire de la pertinence des choix d'aménagement effectués et de la nature de la gestion dévolue aux différents acteurs. C'est un élément primordial pour pérenniser les effets d'une action publique volontariste (METL, 1999).

d) Les délais impartis à la mise en œuvre de l'opération ont été écourtés. Le projet a été réalisé par la société ORCOPRIM, une filiale de l'OPGI, dans un délai d'un mois et demi et de ce fait les choix initiaux d'aménagement qui semblaient pertinents ne pouvaient être menés à terme (figure 116). Le temps nécessaire à une réflexion cohérente sur l'ensemble des modalités de mise en œuvre du projet a donc fait défaut, ce qui fait dire à beaucoup d'intervenants qu'il est normal que le traitement en urgence ne peut que produire des contre-effets. Dans ce domaine, les reproches à l'égard de l'administration concernant l'inefficacité des opérations d'entretien et les dégradations subites de l'espace rénové semblent être partagés tant par les fleuristes que par les habitants eux-mêmes qui ont vécu le projet en permanence et ont donc constaté la grande célérité avec laquelle se sont déroulés les travaux.

Le temps imparti à la mise en œuvre d'une l'opération de reconquête, peut occasionner des effets contraires aux objectifs visés et ainsi suspendre toute possibilité d'évaluation rationnelle des retombées. Le diagnostic, le contenu du projet, les procédures, le choix des opérateurs (professionnels de l'étude, de l'aménagement, de la réalisation, des questions économiques ...) sont des modalités de l'action qu'il faut savoir planifier et où le croisement des savoir-faire et des compétences doivent se définir en synergie (METL, 1999).

Aux pertes relatives des fleuristes se dessinent toutefois des profits pour les habitants. Globalement, ceux-ci semblent avoir gagné en confiance; ils estiment avoir retrouvé la sécurité et la salubrité dans leur quartier. Ils semblent en outre convaincus d'engranger les dividendes d'une image rehaussée de celui-ci. Selon leurs dires, la valeur

---

<sup>150</sup> C'est la Division de Protection de l'Environnement (DPE), une entreprise publique communale des espaces verts, qui se charge de l'égouttage des arbres, de l'arrosage et l'entretien des plantations.

immobilière des biens en propriété a sensiblement augmenté. Les habitants interviewés avancent des plus values de l'ordre de 50% sur certaines ventes opérées récemment dans certaines des résidences situées à l'angle de la place. Questionnant à ce sujet deux agences immobilières situées dans ce secteur, ceux-ci diront que les prix ont effectivement augmenté mais qu'ils l'ont été à hauteur de 20%.

#### *7-2-2-2 La qualité du projet*

La valeur de l'offre esthétique et paysagère du projet d'aménagement est sujette à de vastes critiques par les fleuristes. Il est reproché aux aménageurs leur manque de vision et leurs compétences réduites en matière de suivi technique. Les concernés se demandaient d'ailleurs s'il n'eût pas été plus judicieux de saisir l'opportunité de l'aménagement pour réfléchir autrement le problème de la localisation de leur activité dans la ville. Disséminer les fleuristes dans les divers quartiers de la ville, à l'image de la capitale Alger, aurait selon eux contribué à valoriser leur métier, à le faire découvrir autrement à la population.

e) Le nombre de 16 abris (kiosques) ne correspondaient pas à la logique du corps de métier. Les onze fleuristes transférés, des « gens de métier », ne comprenaient pas qu'on n'ait pas considéré leur avis sur la question et qu'on ait « improvisé » un aménagement inadéquat à leurs besoins. Leurs reproches tiennent essentiellement au fait que les surfaces réalisées sont très exiguës (de l'ordre de 10m<sup>2</sup> chacune), sans accès en devanture, fermés à l'exposition extérieure et alignés les uns derrière les autres (figure 117). Les intérieurs sont dépourvus d'espaces de stockage et de plans de travail indispensables au bon fonctionnement de leurs commerces. Ces spécificités fonctionnelles, négligées par ailleurs, ont affecté sensiblement l'esthétique urbaine de la place et altéré l'attrait des commerces eux-mêmes (figure 118).

f) L'évaluation du coût des travaux mal exécutés paraissait très onéreuse. Une maîtrise d'ouvrage plus intelligente et plus efficace, à laquelle aurait participé les concernés, aurait indéniablement contribué à faire adhérer les fleuristes au projet. À une question sur le besoin d'aide financière, les concernés ne l'auraient probablement pas exigé tant que l'approche conceptuelle du projet aurait intégré les spécificités d'aménagement spatial de leur activité.

Les habitants apprécient le « relookage » de leur place. D'après eux, dans l'ensemble, il se dégage un climat de bien être, quoique mitigé, en raison du manque d'espace de détente et du déficit en matière de mobilier urbain. En dépit de ces insuffisances, les habitants apprécient le lieu. Ils se disent relativement satisfaits, mais auraient souhaité qu'une attention toute particulière soit accordée à une typologie d'aménagement

différenciée qui leur octroie des espaces plus commodes pour que leurs enfants et leurs aînés puissent les utiliser allègrement.



Figure 117 : Vue sur la partie Nord (centre commercial en arrière plan) : les kiosques à fleurs sont plus fonctionnels par leur proximité à la rue de Larbi ben M'hidi. Photo F. Kettaf (2006)

Il est à rappeler que la proposition initiale s'articulait autour du concept d'une « place dégagée », avec des pergolas longeant un espace vert proéminent et un jet d'eau central. De nouvelles plantations devaient renforcer la matrice verte existante. Un revêtement différencié du sol et un éclairage d'ambiance devaient agrémenter le lieu. Le tout devait procurer à la place une grande qualité paysagère.

### *7-2-2-3 Le poids des compétences et des paroles publiques*

Le transfert des fleuristes vers la Place Cdt Medjdoub a révélé la vacuité des discours officiels sur la reconquête urbaine. L'idée selon laquelle les pouvoirs publics ont accédé aux revendications du plus grand nombre ne peut absoudre leur responsabilité face aux interlocuteurs les plus concernés, ceux pour qui la mise à l'écart d'une consultation publique est synonyme de "non droit". D'ailleurs, l'opération suscite un bon nombre d'interrogations sur la capacité de ces interlocuteurs à défendre leurs intérêts et faire valoir leur « droit de cité » face à la puissance municipale.

La faible résistance et la soumission de commerçants aux décisions administratives pose la problématique de l'analyse des comportements citoyens. La capacité de réaction active des gens ordinaires est ici tributaire de l'émergence d'un environnement politique réellement mobilisateur des citoyens. Là où le contrôle des actions citoyennes dans l'espace de la ville est effectif, la parole publique peut s'avérer l'unique expression de liberté de refus, comme souligné par Jean Métral « Les villes du monde arabo-musulman où la révolution industrielle fut tardive et inaccomplie, où les moyens de communication sont souvent sous contrôle, ne sont pas encore « tombées dans le silence ». Si elles ne peuvent être librement bruyantes, elles savent toujours au moins rester bruissantes de milles voix » (1997, p.10).

L'action par la parole se manifeste d'abord par des écrits et des dessins qui concourent à construire l'opinion publique (Leguay, 1997, p.27). Elle s'exprime généralement au moyen du langage. Hannah Arendt écrit que « les mots justes au bon moment sont de l'action, quelle que soit l'information qu'ils peuvent communiquer. Seule la violence brutale est muette » (citée dans Davis Taieb et al, 1997, p.7)<sup>151</sup>.

S'il est vrai que le processus de réaménagement opéré par les pouvoirs public a exclu les citoyens ordinaires de toute participation dans la décision et dans la conduite du projet, de l'aveu même des intervenants institutionnels consultés, il n'en demeure pas moins qu'ils ont fait preuve de compétences vis-à-vis des initiateurs du projet. La parole d'une personne ou d'un groupe de personnes, même insuffisamment organisé, peut prendre un sens tout à fait pertinent.

En Algérie, les vocables utilisés dans le langage populaire pour désigner tous ceux qui se rattachent à l'espace public sont très significatifs. Les termes *beylek* (de Bey) ou encore *houkouma* (de gouvernement) sont très tenaces dans le vocabulaire en milieu urbain. La notion *houkouma*, qui relève de tout ce qui appartient à l'Etat, est considérée comme une structure répressive et autoritaire. Dans une telle représentation tout ce qui concerne la *houkouma* appartient non pas à la communauté mais au pouvoir central (Dris, 1999, p.135). Ce terme a été beaucoup employé par les commerçants pour exprimer le despotisme des collectivités locales. C'est en ce sens que l'usage de l'espace public révèle avec force les rapports conflictuels entre l'état et la population.

#### *7-2-2-4 Absence du citoyen comme acteur urbain*

Il n'a pas été question dans ce sous-chapitre de détailler les mécanismes institutionnels mis en œuvre par l'exécutif de la préfecture et de la mairie d'Oran (wilaya et commune) pour diriger le processus d'aménagement – déménagement, mais de situer l'action de la municipalité d'Oran en sa qualité de maître d'ouvrage ; ce sont donc les impératifs de pilotage et de conduite du projet et la place du citoyen dans ce processus dont il s'agit.

---

<sup>151</sup> Sur les discours, les paroles, les écrits... voir l'ouvrage de Lorenza Mondoda (2000) *Décrire la ville*.

L'analyse du projet de réaménagement de la Place Cdt Medjdoub a montré clairement l'absence manifeste de la participation des citoyens dans le processus de choix et d'élaboration du projet, en particulier de ceux qui sont directement impliqués dans cette opération d'aménagement – démenagement, c'est-à-dire les fleuristes.



Figure 118 : Vue sur la partie centrale: le délabrement prématuré de l'espace. L'espace est utilisé par quelques badauds et les enfants du quartier. Photo F. Kettaf (2006)

Les velléités des pouvoirs publics d'orienter de manière exclusive le devenir de la ville, conduit bien souvent à des formes de mobilisation citadine hostiles. Les paroles virulentes et accusatrices à l'endroit du pouvoir en place indiquent en outre une forme de dénigrement des méthodes de gestion urbaine.

À ce titre nous soutenons la thèse d'Isaac Joseph pour qui :

« [...], territoire de la mobilité et du déplacement, un espace public est lieu de rencontres et de rassemblement, et en tant que tel, impose aux acteurs institutionnels et aux citoyens ordinaires l'obligation de comprendre et de gérer des situations sociales complexes. Les savoir-faire et les méthodes utilisés, qui se donnent comme allant de soi, mobilisent en fait l'expérience accumulée lors de circonstances singulières, inédites ou fuyantes, mineures, avant d'être dramatiques, quotidiennement embarrassantes avant de se révéler conflictuelles » (1996, p.65-66).





## CHAPITRE 8

### PRATIQUES D'ESPACES PUBLICS OU L'INVENTION DE NOUVEAUX LIEUX URBAINS

Après avoir examiné les pratiques, les usages et les représentations de la place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954 et les réactions et le poids des compétences des acteurs-commerçants face au projet de réaménagement de la place du Commandant Medjdoub (ex Hoche), nous nous efforçons de présenter dans ce chapitre comment les pratiques des espaces publics inventent de nouveaux lieux urbains.

Dans cette perspective, ce chapitre tente, d'abord, d'explorer les compétences des usagers-citoyens à s'approprier des espaces publics. Ensuite, il met l'accent sur l'importance de la pratique de l'espace public dans l'invention de nouveaux lieux de centralité qui offrent un certain nombre de caractéristiques spatiales et morphologiques et architecturales favorables. Enfin il accorde une attention toute particulière aux moments d'exception des pratiques des espaces publics.

## **8.1 QUAND LES USAGERS-CITOYENS S'APPROPRIENT DES ESPACES PUBLICS**

Comme nous l'avons vu dans le cas de l'opération de l'aménagement de la Place Cdt Medjdoub (Hoche), l'usager-citoyen détient peu de pouvoir sur la production et la gestion des espaces publics. Souvent il en est quasiment exclu. Il se résigne souvent aux décisions et actions des pouvoirs locaux. Toutefois, il arrive à ce qu'il s'organise en groupe éphémère ou durable selon la situation pour laquelle il se constitue. Ainsi, nous exposons deux formes de compétences d'appropriation des espaces publics: celle de l'usager-habitant et celle des associations.

### **8-1-1 Les habitants à la rescousse des espaces publics de proximité : compétences en émergence ou marginales ?**

Dans notre travail d'observation des lieux publics, nous avons relevé des situations où les usagers-habitants peuvent agir en groupe pour défendre ou gérer un espace public par des actions communes ou des réactions qui peuvent aboutir à des changements. A ce propos, deux exemples significatifs peuvent être cités : celui de la gestion quotidienne du square Garson et du square-jardin Aboudarm dans un des quartiers résidentiels de la ville, et celui de l'annulation d'une décision communale d'installations commerciales sur cette allée plantée et aménagée en 2010 aux abords du centre des Congrès d'Oran (CCO). Ils se présentent ainsi :

I- Dans le secteur urbain d'El Makkari (ex. Castors-Hippodrome) de la commune d'Oran, les habitants, voulant améliorer leur cadre de vie, se sont constitués en comité de quartier pour entretenir un square et un jardin-square (Garson et Aboudarm) qui présentaient, selon eux, des dégradations importantes (figures 119, 120). L'opération d'entretien s'effectue de manière hebdomadaire chaque vendredi et pour laquelle un roulement entre les habitants s'organise. Pour donner de la visibilité à leur action, le comité a mis en place des banderoles qui annoncent leur volontariat et invitent l'adhésion des habitants. Interrogés sur l'apport de l'antenne de la commune du secteur dans cette action, un des habitants sur les lieux de leur action, un vendredi du 17 juin 2011, nous a dit :

« Nous nous sommes organisés pour prendre soin de ce jardin et nous avons accroché des banderoles pour annoncer haut et fort notre action car l'antenne de l'APC du secteur urbain ne nous a octroyé aucune aide. Seule la SEOR (Société des eaux et d'organisation des réseaux), une société algéro-espagnole, dont un poste d'alimentation en eau se situe dans le jardin, nous a accordé l'accès à l'eau pour l'arrosage. Pour le matériel d'entretien et de plantation, une cotisation

financière collective s'effectue régulièrement pour leur octroi. (Entretien, 17 juin 2011).

II- Dans le secteur urbain d'Akid Lotfi (Canastel), sur la frange marine, la déléguée responsable de l'antenne de la commune du dit secteur, a pris l'initiative en juillet 2011 de mettre en place des abris commerciaux sur une esplanade bordant l'Hôtel Méridien sur le front de mer – appelée boulevard Dubaï – pour renforcer la dynamique d'un lieu très investi par la population. Cette action pouvait paraître à première vue intéressante en soi si ce n'est qu'il n'a suffi que de quelques jours pour se rendre compte du délabrement prématuré de l'espace. Celui-ci, exacerbé par l'investissement intempestif de vendeurs à la sauvette, a causé des nuisances et des désagréments aussi bien aux piétons qu'aux riverains. Le *Quotidien d'Oran* du 24 août 2011 titrait « Le wali suspend la déléguée du secteur urbain de Canastel ». L'article argumentait qu'« une centaine d'habitants de Haï Akid Lotfi, accompagnés des responsables de l'association «El Mousalaha», s'étaient déplacés au commissariat du 9<sup>ème</sup> arrondissement pour dénoncer les agissements des commerçants illicites installés au niveau du boulevard central (Bd Dubaï) ». Il ajoutait qu'après une série de plaintes et de pétitions, une rencontre s'est organisée entre le président de l'APC et les représentants du quartier, en présence du wali, pour mettre fin à ces activités qui dégradaient, selon eux, leur quartier.

Face à cette situation, les pouvoirs publics, à leur tête le wali, se sont vus contraints d'écourter le temps des installations et de déloger les commerçants afin de remettre en état cet espace tant convoité, un espace qui est « devenu un endroit de prédilection pour des centaines de familles en quête de fraîcheur durant les chaudes nuits d'été », écrit Le Quotidien. Il faut dire que depuis l'aménagement de cet espace au printemps 2010, les principaux journaux<sup>152</sup> relayés par la radio locale « El Bahia » et les forums du web, ne cessèrent de couvrir d'éloges cet espace.

Ces deux exemples illustrent certes des formes de compétence des habitants à prendre en charge la gestion quotidienne de leurs espaces publics de proximité, ou à organiser des actions de revendication en faveur de la protection de leur cadre de vie. Ils restent, néanmoins, négligeables. Alors, nous nous demandons si l'on assiste à une réelle émergence de compétences d'action citoyenne ?

---

<sup>152</sup> Voir par exemple Le Quotidien d'Oran du 10 - 07 – 2011 et du 24 - 08 – 2011, Le Soir d'Algérie du 26 - 07 – 2011, *Le Financier* le 26 - 07 – 2011, *Liberté* du 20 - 08 – 2011, *El Watan* du 21 - 07 – 2012, ...



Figure 119: Entretien par les habitants du jardin Aboudarm des Castors. Photos F. Kettaf (Juin 2011)



Figure 120: Entretien par les habitants du square Garson des Castors. Photos F. Kettaf (Juin 2011)

### **8-1-2 Les associations à la conquête des espaces publics**

Les associations activent de plus en plus dans la promotion et dans la protection des espaces publics. Plusieurs actions sont, en effet, menées dans le domaine associatif. Depuis une dizaine d'années, nous voyons apparaître de plus en plus d'associations qui s'intéressent aux espaces publics et activent fortement à attirer l'attention des autres acteurs de la ville sur leur richesse et sur la nécessité de leur prise en charge. Les associations Bel Horizon, Santé Sidi-el-Houari (SDH), pour ne citer que celles qui ont pignon sur rue, multiplient leurs activités culturelles, d'informations, de formations et de loisirs. Elles organisent régulièrement des rencontres et des conférences pour faire connaître le patrimoine des espaces de la ville tel une ressource importante qu'il faut reconquérir, protéger et valoriser. Elles activent en étroite collaboration avec des associations et fondations internationales et s'associent aux activités de l'Institut espagnol « Cervantès » et l'Institut « Français » d'Oran (IFO). Mais c'est à l'association Bel Horizon, une association créée en 2001, activant pour la protection du patrimoine hérité, que reviennent les actions les plus visibles de conquête des espaces de la ville. Depuis 2004, elle utilise l'espace public comme un support de communication et organise régulièrement des balades patrimoniales. Dans une conférence organisée du 9 au 10 mai 2013 par l'Institut Français sur la Convention Faro, une convention européenne sur la protection et la gestion du patrimoine, le président de Bel Horizon, Kouider Metair, nous a exposé sa démarche et souligne que :

« Nous ne voulons plus agir à l'intérieur de nos locaux, c'est en investissant les espaces publics que nous pouvons sensibiliser les habitants et les pouvoirs publics au patrimoine urbain de la ville ».

Pour obtenir l'adhésion du plus grand nombre, l'association privilégie la journée du 1<sup>er</sup> mai de chaque année pour effectuer cette balade. Celle-ci, baptisée par l'association la Randonnée 1<sup>er</sup> mai, concerne un itinéraire qui traverse les plus importants espaces publics de la ville. Cette randonnée pédestre initiée en 2006 est organisée sur le suivant parcours: elle part de la place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954, traverse la promenade de Létang, s'engouffre dans les dédales du quartier historique Sidi-el-Houari à travers ses places et ses monuments et gravite le mont du Murdjadjo. Elle a attiré, au fil des années, une foule de plus en plus nombreuse. Selon Bel Horizon, elle débuta avec 350 personnes en 2006, pour en atteindre 20.000 en 2011. Cette marche connaît un succès certain au point que l'édition de 2013 fut placée sous le signe des « Arts de la rue » (voir affiche dans figure 121). Toujours organisée par Bel Horizon, elle fut accompagnée par l'Institut Français d'Oran, en partenariat avec l'Ambassade d'Autriche, qui proposa des interventions artistiques dans l'espace public et dans lesquelles une fanfare venue de France a animé le parcours et un comédien autrichien a présenté son « Show Bizarr » sur la place Port Saïd (ex Lyautey) (figures 122). Par ailleurs, d'autres types de marches

se sont multipliés dans ce sillage : des marches littéraires, des randonnées musicales et même la fête de la musique du 22 juin s’organisent régulièrement dans les mêmes espaces publics (figure 123).

En effet, les associations commencent à se mobiliser : plusieurs d’entre elles militent fortement dans un cadre plus « global », celui de la protection de l’environnement. Les plus actives, selon les deux élues que nous avons interviewées, sont les associations « El Mousalaha », « Oxygène et vie », « Chograni », et récemment « El woroud », qui mènent des actions, en mobilisant les habitants, pour défendre les espaces publics et tenter de revendiquer un meilleur cadre de vie. Cependant, si ces associations arrivent à conquérir les espaces publics et à organiser des actions en faveur de la promotion et la protection des espaces de la ville, elles sont rarement écoutées en matière de prise de décision au sens de la protection du patrimoine des espaces de la ville. Leurs actions restent très encadrées par les pouvoirs publics (propos recueilli par le responsable d’une association le 1 mai 2013).

**INSTITUT FRANÇAIS**  
ORAN

L'INSTITUT AGENDA CULTUREL MEDIATHEQUE CAMPUS FRANCE TESTS ET EXAMENS

Accueil > Agenda culturel > SORTIES DE RUE

## SORTIES DE RUE

mercredi 01 mai

**L'Institut Français d'Oran accompagne la Randonnée 1er mai organisé par l'Association Bel Horizon, en proposant des interventions artistiques dans l'espace public le jour de l'évènement. Direction artistique : Productions Bis.**

Art de la scène

[Retour à la liste](#)

Figure 121 : Programme de la Balade du 1 mai 2013 affiché par l’Institut français. Source : site internet de IIFO



A)



B)



C)



D)



E)

Figure 122 : Balade et Art de la rue du 1<sup>er</sup> mai dans les espaces publics du centre d'Oran  
 A) A la place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954 Photo Association Bel Horizon (1<sup>er</sup> mai 2011), B) Sur la rue  
 Philippe. Photo d'Abderraouf Kouadri-Boudjelthia (mai 2010) ; C, D) Dans la promenade de  
 Létang, E) Spectacle de rue dans la place Port Saïd (Lyautey) Photos. F. Kettaf (1 mai 2013)



Figure 123 : Fête de la musique du 22 juin 2011 sur la place Port-Saïd (Lyautey). Photo Association Bel Horizon

## 8-2 QUAND LA PRATIQUE DE L'ESPACE PUBLIC INVENTE UNE NOUVELLE « CENTRALITE »

L'urbanisation à marche forcée dans laquelle s'est engagée la ville d'Oran depuis trois décennies s'est faite par d'importantes transformations dans l'organisation urbaine, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie de ce travail. Ces transformations concernent le rapport centre – périphérie, du fait de l'émergence en périphérie d'un important secteur urbain qui pourrait constituer une nouvelle centralité au regard des diverses activités qu'il regroupe et les pratiques urbaines qu'il génère. La Centralité étant définie comme la « capacité de polarisation de l'espace et d'attractivité d'un lieu ou d'une aire qui concentre acteurs, fonctions et objets de société » (Levy & Lussault 2003, p. 139).

S'il est vrai que le centre ville est toujours cet hyper-centre qui fait actuellement l'objet de spéculations importantes, il n'en demeure pas moins que la périphérie Est d'Oran connaît une valorisation spatiale et une dynamique économique et sociale manifestes, aussi bien par les implantations de services, de campus universitaires, de technopôle, d'instituts et de centres de recherche, et d'équipements commerciaux, que par la diversification de l'offre de l'habitat (allant de la maison individuelle aux logements collectifs à haute densité).

Nous avons tenté d'examiner ce qui nous semble constituer une amorce de centralité se situant sur un espace qui n'a pas été conçu initialement pour constituer une centralité en



soi<sup>153</sup>. Notre objectif a été celui d'identifier les conditions qui semblent favoriser l'émergence d'un espace de centralité périphérique: les caractéristiques spatiales, morphologiques et fonctionnelles particulières et les dynamiques d'appropriation émergentes, dans une démarche qui prend en compte les logiques de production de ces nouveaux espaces urbains et les pratiques sociales qui s'y développent. Cette analyse s'est effectuée à partir de plusieurs enquêtes<sup>154</sup>.

### **8-2-1 L'absence d'une centralité planifiée**

Oran, à l'instar de toutes les grandes villes d'Algérie, connaît une diversification certaine et des mutations de sa centralité. L'essentiel des sites d'activités s'est localisé au cours des trente dernières années en périphérie et cette tendance ne fait que se prolonger avec les projets récents. En effet, de nombreuses zones de l'agglomération présentent des pôles d'attractivité qui leur donnent un caractère de centralité plus ou moins important. L'activité commerciale est l'une des activités les plus marquantes (cf. Troin & al. 2006). Elle fait de ces quartiers périphériques un espace économique, un espace de vie, un espace de sociabilité. Cependant, elle n'est pas uniformément répartie. Certains lieux accueillent plus d'activités et de commerces qui participent à l'émergence de nouveaux lieux centraux dans la ville. Parmi les plus significatifs, nous pouvons citer les quartiers de Choupot, de Seddikia, de l'Usto (figure 124).

---

<sup>153</sup> Nous nous référons en particulier à Nicolas Lebrun N., 2002, *Centralités urbaines et concentrations de commerces*, décembre 2002, thèse de doctorat en géographie et aménagement, Université de Reims ; à Pumain D., 2004, «Centralité», article Internet Hypergeo, [http://www.hypergeo.eu/article.php3?id\\_article=46](http://www.hypergeo.eu/article.php3?id_article=46) et au Rapport Internet de la 4<sup>ème</sup> réunion de l'atelier Aménagement de l'espace – Grands équipements du 26 mars 2003 du SCOT de la région mulhousienne, <http://www.scot-region-mulhousienne.org/ftp/fichiers/amna260303.pdf>.

<sup>154</sup> Ces enquêtes se sont déroulées durant les étés 2010, 2011 et 2013. Elles consistent conjointement à des observations directes et à des entretiens libres avec les usagers en présence dans l'espace public. Des interviews se sont aussi réalisées auprès de la DUC chargée de diriger les projets d'aménagement le 10-11 mai 2010 et le 3-4 juillet 2012.

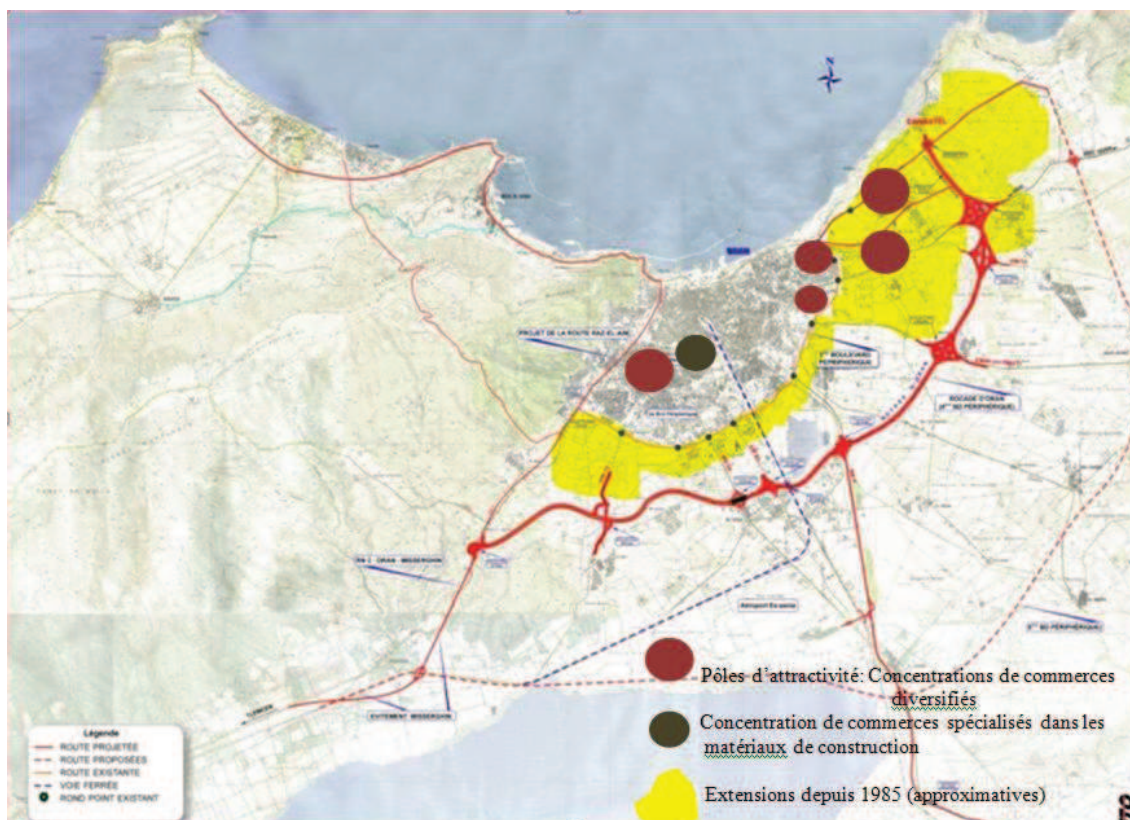


Figure 124 : Oran : extensions, nouveaux pôles périphériques d'attractivité. Source : fond de carte d'Oran (1985), traitée par la DTP insérant le 4<sup>ème</sup> boulevard périphérique.  
Mise en forme : F. Kettaf

Mais celle qui paraît attirer le plus d'activités qui contribuent fortement à la naissance d'un lieu de centralité est sans doute la périphérie Est. Celle-ci constitue l'extension la plus significative. Il s'agit de la seule direction offrant des potentialités foncières sans contraintes physiques et que le Plan Directeur d'Aménagement Urbain (PDAU) définit comme zones d'urbanisation actuelles et futures de toute l'agglomération. Une importante partie de la ville où un gigantesque programme d'habitat et d'équipements a été réalisé ou en cours de réalisation et qui attire une population et des activités diverses. Cependant, le mode d'organisation urbaine qui a mené à une conurbation importante souffre d'un manque de centralité planifiée. En effet, l'absence d'une planification urbaine stratégique à l'échelle de l'agglomération oranaise, ainsi que l'insuffisance des orientations du PDAU et le morcellement des aménagements urbains issus des différents Plan d'Occupation des Sols (POS) prévoyaient mal la maîtrise globale des territoires en formation.

### **8-2-2 Pourtant des dispositions urbaines et architecturales configurent une nouvelle centralité**

Dès lors que la périphérie Est constitue l'unique alternative à l'extension d'Oran, compte tenu des contraintes physiques qui enclavent la ville des autres côtés, cet espace catalyse les velléités des multiples acteurs, institutionnels en tête, qui tentent de

façonner un nouveau secteur urbain considéré important pour toute la ville. La réalisation dans les années 1980 d'un des plus grands campus universitaires d'Algérie, à savoir l'Université des sciences et de la technologie d'Oran « USTO », en est un des projets les plus marquants. Le nom USTO est d'ailleurs attribué au quartier constitué d'un ensemble de ZHUN qui est attenant au campus. Depuis, et après un long arrêt, un ensemble d'instituts et de facultés universitaires, un nouveau centre hospitalo-universitaire et un important programme de logements à haute densité lancé dans le cadre du projet présidentiel d'un million de logements sont venus le compléter à partir des années 2000. Ce secteur est devenu un important espace polarisateur économique et culturel important. Les futurs équipements à l'échelle nationale, non prévus par le PDAU, comme le nouveau campus universitaire, le centre des conventions et le complexe sportif en construction ne feront que renforcer cette polarisation.

Mais polarité et centralité sont deux notions différentes. Un pôle d'équipements présente une attractivité certaine, complétant celui du centre ville. En revanche, il ne présente ni mixité des fonctions, ni la densité, ni même la structure urbaine qui caractérisent ce qu'on peut considérer comme un « centre urbain ». Une telle notion de centre ou de centralité n'est pas, comme nous l'avons évoqué plus haut, envisagée ni mentionnée dans les orientations du PDAU. Pourtant, des points d'ancrage de formes de centralité, quelle que soit la qualité urbaine du cadre bâti et du paysage, ont jailli « ici et là » dans la périphérie Est, et viennent atténuer ce manque.

En effet, nous assistons aujourd'hui à l'émergence d'une nouvelle centralité qui se manifeste par une mobilisation progressive de formes d'appropriation de nouveaux espaces publics; par les citoyens ordinaires d'une part et par les activités de commerces et de services d'autre part. La centralité formulée ici est définie comme une « qualité » octroyée à l'espace et non comme un simple attribut planifié de celui-ci.

#### *8-2-2-1 Centralité émergente du quartier d'Akid Lotfi*

L'une des activités émergentes les plus observables est la concentration de commerces et de services dans le quartier dit d'Akid Lotfi situé dans le secteur El Manzah. Ces fonctions sont spatialement regroupées et entretiennent entre elles des relations de forte proximité ; elles sont un facteur de déambulation et d'échanges. L'évolution de cette centralité commerciale a beaucoup à voir avec celle de la centralité d'accessibilité. Les localisations proches des voies rapides se trouvent valorisées en termes d'accessibilité au détriment du centre ville. Cette évolution a aussi à voir avec la densité du bâti qui présente un caractère de continuité dans sa morphologie. Les linéaires de commerces favorisés par la forme urbaine rendent l'espace public attractif pour l'implantation d'activités diverses : commerces de proximité, de luxe, cafés, restaurants, glaciers mais aussi services (agences immobilières, de voyage, cabinets privés) (figure 125). La

concentration de commerces et de services peut, en effet, constituer un moteur de centralité et un bon outil de régénération urbaine.



Figure 125 : Quartier Akid Lotfi : Alignement et continuité du bâti favorisent le développement des commerces en rez-de-chaussée. Photo F. Kettaf (septembre 2013)

Les espaces publics sont utilisés pour de nombreux usages, et apportent une part significative de convivialité. Mais leur rôle n'est pas seulement fonctionnel. Ils se trouvent agrémentés d'une part d'embellissement et d'une dimension symbolique par un édifice d'un caractère architectural important, par un espace public soigneusement travaillé et aménagé d'une grande fontaine et d'un mail planté qui offrent une forte image à ce secteur. Ils constituent un lieu d'attractivité incontestable pour les habitants de ce nouveau quartier et les usagers de la ville.

#### *8-2-2-2 Centre des congrès, discours, images et toponymes renforcent la centralité*

L'implantation du nouveau Centre des Conventions d'Oran (CCO) et son hôtel « le Méridien », construit dans ce quartier de la périphérie Est pour abriter la tenue, en avril 2010, du 16<sup>ème</sup> Congrès mondial du gaz naturel liquéfié (GNL), semble renforcer l'émergence d'une centralité périphérique. Le CCO et l'aménagement paysagé du boulevard qui lui sert d'accès, ont encouragé les usagers à prendre possession de ce dernier pour la promenade et la flânerie. Initialement conçu comme une voie rapide liant la ville à sa périphérie Est, ce boulevard s'est vu aménager par des rangées de palmier, des parterres floraux et une fontaine monumentale qui articule un long mail planté aux abords du CCO. Celui-ci d'une architecture résolument moderne agrémenté par deux lions en bronze, éléments fortement symboliques de la ville, et par une fresque monumentale en mosaïque d'inspiration arabo-musulmane, octroie au mail une forte image. Très vite ce mail, dessiné comme une « *rambla* » fut « envahi » par les jeunes,

moins jeunes, familles, couples, femmes, hommes venant de tous les quartiers de la ville pour s’y détendre et s’y promener (figures 126, 127).



Figure 126 : La grande fontaine et le CCO-Méridien : des éléments d’embellissement qui attirent les usagers. Photo F .Kettaf (septembre 2013)



Figure 127 : L’esplanade plantée (rambla) investie pour la promenade. Photo F. Kettaf (septembre 2013)

Cet investissement de l’espace du boulevard pour la détente s’explique aussi par tous les discours et images mobilisés par les différents acteurs, institutionnels en premier, à

travers les médias (presses écrites, radios), qui ont foisonnés autour de ce projet et sur la tenue d'un évènement à l'échelle mondiale. Et ce depuis l'annonce du démarrage du projet en 2007. Doter la deuxième ville d'Algérie d'un équipement à l'échelle nationale et internationale, normalement destiné à une Capitale, est accueillie avec ferveur et enthousiasme par les habitants, rehaussant plus encore l'image de ce quartier. La question est de savoir si cette ferveur à la pratique de ce boulevard est passagère ou pérenne. Il est encore trop tôt pour le dire.

Aussi, si nous examinons les noms affectés à plusieurs boulevards traversant ce quartier, tels que boulevard de l'Environnement, boulevard Yasmine ou boulevard du Millénum, nous remarquons que ces appellations relatent une dimension emblématique qui construit des images « positives » sur les représentations que font les citoyens de ce nouveau quartier. Il s'agit là d'une « mise en image » (Cattedra, 2001) de la ville, comme par exemple un des deux boulevards surnommé boulevard « Dubaï » par les Oranais. Toutefois Le *Quotidien d'Oran* du 10 juillet 2011 écrit à ce propos « avant on disait « Le Méridien » mais comme cet établissement hôtelier n'avait pas encore ouvert ses portes, donc on a opté pour une autre appellation », on l'a affublé de boulevard « Dubaï ». Ni la morphologie, ni l'architecture, ni même les activités sur ce boulevard ne rappellent de près ou de loin l'image de la ville de Dubaï. Seules sa largeur et sa destination vers le CCO et l'architecture du Méridien peuvent expliquer cette appellation.

Par cet exemple, on s'aperçoit que la toponymie est un élément clé dans l'appréciation ou la dépréciation d'un espace urbain tant elle façonne progressivement une mémoire collective du quartier et renforce sa perception en tant qu'espace urbain de « valeur ». Par ailleurs, même si la qualité urbaine du cadre bâti et du paysage est loin d'être « satisfaisante », ce quartier, au regard des valeurs foncières et immobilières très élevées, est devenu l'un des plus « coté » de la ville, il a carrément supplanté le centre ville. Questionné à ce sujet, un agent immobilier (Sofiane) dont l'agence est située dans ce quartier, nous explique que ce dernier est très prisé et les coûts des loyers et des ventes d'appartement sont équivalents à ceux des logements situés au centre-ville<sup>155</sup>.

Les espaces publics ouverts à tous y sont sans conteste des lieux de lecture, des effets du développement de pratiques inattendues sur les usages collectifs. L'investissement intensif des espaces publics fraîchement réaménagés, montre clairement que les habitants d'Oran aspirent, consciemment ou inconsciemment, à une vie citadine et cherchent à s'inventer une place dans leur ville. Il montre aussi qu'il faut des valeurs, des choses à partager pour que se réalise cette forme de territorialité. Celle-ci si chère à Claude Raffestin (cité par Di Méo 1996, 2007), produirait chez l'Oranais une « sécurité

---

<sup>155</sup> Entretien effectué le 10 mai 2012.

réelle et affective [...], dans un espace ressenti comme différent des autres» (Gallais, 1982). Comme s'il s'agissait « d'une prise de possession intime des lieux » (Rocheford, 1982). Cependant, cette sensation territoriale de « bien être » ne se réalise pas dans l'environnement immédiat, c'est un ailleurs qui est plutôt choisi et pratiqué épisodiquement. Assurant l'anonymat, ce lieu « lointain » revêt plus de sens que le lieu quotidien de résidence ou de travail. En effet, la plupart des usagers que nous avons interviewés venaient des différents quartiers de la ville, voire des villes et villages alentours. Ils affirment qu'ils y sentent bien, en sécurité et inconnus par tous. Ce sentiment de sécurité est, sans doute, favorisé par la présence policière dans les lieux investis.

Le nouveau quartier d'Akid Lotfi est caractérisé par une forte mixité et proximité de différents types d'habitats, social, promotionnel, « standing ». En ce sens, il est aussi un lieu de rencontre entre les différences sociales. Une telle centralité est source de mixité sociale en sa capacité de développer la vie urbaine. À ce titre, ce nouveau quartier est une concentration extraordinaire de couches sociales différentes dont il est intéressant d'observer les comportements et d'analyser les formes de sociabilité en œuvre dans l'espace public, dès lors que, comme le dit Guy Di Méo, « ces pratiques et ces comportements bâtissent l'espace géographique au quotidien » (2007, p. 35).

Toutefois, à ce stade de la recherche nous pouvons avancer l'hypothèse que, par sa proximité aux réseaux importants de la ville, par la concentration d'activités et de commerces qui s'y développent, par la densité urbaine et linéaires continus de façades commerciales, par la présence d'un équipement symbolique et d'un espace public majeur, ce nouveau territoire en formation est en passe de devenir par les pratiques spatiales et les représentations des citoyens, un nouveau centre pour la ville. A ce propos, les interviewés rétorquent la même expression, à savoir « le quartier d'Akid Lotfi est le nouveau centre d'Oran ». Aussi, parmi les vingtaines de familles habitants le quartier avec qui nous nous sommes entretenus, beaucoup diront qu'ils ne vont que rarement au centre-ville tant les services nécessaires et les lieux publics y sont à proximité.

### **8-3 LES MOMENTS D'EXCEPTION DES ESPACES PUBLICS**

Oran est connue par la célèbre expression qui lui est consacrée de « Ouahran el Bahia », cette image distinctive et très positive qui exprime en langue arabe Oran où il fait bon vivre, la ville joyeuse, la ville festive. Les Espagnols l'ont nommée aussi « Bahia de Oran » qui veut dire en espagnol « la baie d'Oran », dénomination comme celle que portent certaines villes de l'Amérique latine (Bahia du nord du Brésil, Bahia Blanca du port d'Argentine).

Elle est aussi connue par la réputation de ses habitants vus comme ouverts d'esprit et hospitaliers qui lui doivent des connotations bien négatives de *ville dépravée, libertine, voire débauchée*. La célèbre chanson populaire « Oran la joyeuse, jour et nuit festive » ne renvoie t-elle pas aussi à cette fameuse histoire ancestrale qui nous vient du XV<sup>e</sup> siècle dans lequel, sous la domination des Beni-Zian, les Oranais, jouissant d'une grande prospérité, se livrent aux excès les plus vils ; leurs mœurs se corrompirent. Fey nous rapporte que « Sidi-Mohammed-el Houari ayant visité Oran, frémit à la vue de tant de corruption et s'écria pour bannir les Oranais : « Oran, ville de l'adultère, voici une prédilection qui s'accomplira : L'Etranger viendra dans tes murs jusqu'au jour du renvoi et de la rencontre »<sup>156</sup> (p.55-56). C'est de cette prédilection qu'il lui vaut sa place au rang du saint patron de la ville, qui reste dans la mémoire collective comme la figure identitaire de la ville. Son mausolée dans le quartier ancien qui porte son nom constitue jusqu'à nos jours un lieu sacré où les Oranais viennent quérir sa bénédiction.

Sites, monuments et lieux activent les souvenirs et remémorent souvent les pratiques de ceux qui ont foulés cette terre, à travers les récits, les légendes et les usages. Certaines pratiques ont traversé l'histoire, sans prendre la moindre ride, se perpétuent et se réinventent dans le quotidien urbain. Les musiques locales, le raï et le « karkabo », revivifient les imaginaires et occupent une place toute particulière dans le registre du patrimoine culturel. Principalement d'origine rurale, ces musiques ont d'abord pris origine dans les quartiers populaires, en particulier *M'dina el Jadida* (Ville Nouvelle) pour investir de plus en plus l'ensemble de la ville. Elles témoignent de sa reconquête et de la reformulation d'identités urbaines collectives.

La musique raï, initialement confinée dans la sphère privée, qui évoque de manière crue l'amour, la femme et les plaisirs de la vie – sujets extrêmement tabous dans la culture traditionnelle d'Algérie – se déploie dans la sphère publique. Son internationalisation l'a propulsée sur le devant de la scène jusqu'à envahir les espaces publics de ville.

La musique Raï et le chant du karkabou qui fait éloge aux saints patrons de la ville, ont intégré durablement les pratiques festives des Oranais. Sans incontournable des fêtes traditionnelles, religieuses et nationales, ils animent les espaces publics principaux et symboliques de la ville. En ce sens, les espaces identitaires de la ville d'Oran, comme la place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954, le boulevard Front de mer, les abords des mausolées des saints patrons de Sidi M'hmed, Sidi el Houari, Sidi B'lal, Sidi el Hasni, mais aussi le rond « Sheraton », boulevard « Dubaï » dans la périphérie Est de la ville vivent aux rythmes des temporalités urbaines. Les cortèges nuptiaux, les manifestations culturelles,

---

<sup>156</sup> Fey cite que « c'est de ce relâchement dans les mœurs, de ces désordres de toutes espèces, que naquit la piraterie dans l'ouest et c'est à Oran qu'en fut le berceau ». La mort d'el-Houari eut lieu en 1439 (843) ; sa prédilection fut accomplie soixante dix ans après, par l'arrivée des Espagnols à Oran.



les nuits du Ramadan, les balades estivales sont autant d'évènements qui accaparent ces espaces publics.

La musique locale renvoie à la pratique de la fête. La fête peut constituer une entrée particulièrement intéressante dans l'observation des pratiques et des représentations des habitants. On se réfère ici aux travaux de Christian Rinaudo *et al.* qui considèrent la fête, celle ayant pour support des espaces publics, « comme un puissant analyseur des recompositions et des dynamiques urbaines » (2007). C'est en ce sens, que nous pensons utile d'aborder les manifestations festives pour laquelle les imaginaires jouent un rôle central dans les pratiques des espaces publics, celles qui permettent une « sortie du quotidien » et celles qui représentent la ville (cf. Madœuf, 1997 ; 2005).

La fête rend possible une « sortie du quotidien » qui « s'opère par une rupture spatio-temporelle habituelle et par l'attribution d'un sens nouveau aux lieux momentanément adaptés, détournés, accaparés » (Rinaudo & al. 2005, p. 173). Le cortège nuptial, les manifestations culturelles, les nuits du Ramadan sont autant d'exemples qui montrent bien comment l'espace territorialisé par ces pratiques construit une configuration symbolique à la fois éphémère (le temps de la fête), reproductible (rythme cycliques des fêtes) et alternative par rapport à la signification symbolique accordée en temps normal aux monuments et aux lieux investis par la fête.

### **8-3-1 Le cortège nuptial : mise en scène rituelle et fabrique sociale de l'espace public**

Durant tous les étés, périodes propices aux cérémonies de mariage, les espaces de la ville vivent aux rythmes des cortèges nuptiaux dans lesquels le chant du *karkabou* constitue la pièce maîtresse. Ces fêtes privées dès lors s'exposent pour un temps à l'espace public. Pourtant, l'espace n'est pas qu'un support : le chant du *karkabou* ou de la *ghaïta* est bien né d'une tradition ancienne vouée au culte des « Walis » (des Saints) dont le rôle est, entre autres, de bénir les futurs mariés. Dans ce contexte, les lieux et les significations qui leur sont attachés, prennent tout leur sens.

Le cortège nuptial, outre sa fonction d'escorter la mariée de son domicile parental à sa nouvelle demeure matrimoniale, a pour implication d'enquérir la bénédiction d'un « Sidi » (Saint). Ainsi, dans un premier temps, ce rituel s'est d'abord déroulé, principalement autour du mausolée de Sidi-el-Houari, avant de se redéployer dans d'autres espaces aussi chargés de symboles : le Front de mer, principal axe de circulation et de promenade reliant deux parties de la ville, Ouest et Est, ancienne et moderne, étant l'espace majeur. Celui-ci est ponctué par l'esplanade du mausolée de *Sidi M'hmed* et jalonné par plusieurs ronds points importants. Outre le fait que cet agencement spatial – un large boulevard rectiligne, esthétique et facilement accessible – se prête aisément à la pratique du cortège nuptial, il est intéressant d'observer comment

celui-ci s'est emparé de ces espaces en les imbibant de sa symbolique, le temps de la fête.

L'évolution des pratiques rituelles en ville constitue un véritable observatoire « des ajustements permanents entre productions sociales de la marge et normes d'usages des citoyens » (Baby-Collin & al, p. 167). L'apparition des usages culturels dans des espaces non voués initialement à ceux-ci peut être interprétée comme forme d'urbanité où les rituels sociaux acquièrent droit de cité, comme en témoigne plusieurs exemples très significatifs qu'il est intéressant de citer :

Un rond-point, aménagé en gazon avec une grande fontaine, contigu à un hôtel de prestige – le Sheraton – est pris d'assaut par les Oranais, particulièrement en été, pour la détente et pour une pratique rituelle où les mariés lors de la cérémonie du mariage doivent faire le tour du rond-point pour que leur union soit bénie. Ce rituel ancien se pratiquait autour du mausolée du Marabout de Sidi M'hamed et sa destruction pendant la décennie noire a poussé les citoyens à le pratiquer à 300 mètres de là. Ce rond point est assailli à la fois par les mariés et leurs invités dans leur cortège de voitures, qui souvent s'arrêtent et descendent pour prendre des photos devant la fontaine, et par les curieux qui veulent contempler le spectacle.

Ce n'est pas seulement l'absence du *kobba* (mausolée, à la lettre : coupole) qui explique cette transformation rapide de l'usage du rond point. La proximité d'un hôtel de renom international et d'une architecture iconique, le premier du genre construit à Oran (en 2005), et celle du rond point agrémenté d'une grande fontaine, ont en effet encouragé cette évolution. Cette pratique rituelle, même si elle entrave considérablement les automobilistes qui peinent à se frayer un passage au milieu de l'escorte nuptial, est revendiquée par les Oranais pour exprimer leur droit à un espace public vu comme prestigieux.

Ce glissement est très surprenant compte tenu de l'ampleur du phénomène qui a incité les autorités locales à prendre conscience de l'intérêt qu'aspirent les habitants pour les espaces publics. En effet, le directeur de la DUC nous explique que :

« C'est en observant la pratique intensive de ce rond point que nous avons pris conscience des besoins des Oranais en matière d'espaces de détente et que nous avons décidé, en accord avec la wilaya, d'entreprendre des travaux de réaménagement d'espaces de loisir » (entretien accordé le 10 mai 2010).

Cette prise de conscience des pouvoirs publics s'est manifestée, en effet, par le réaménagement d'un espace vert existant, auparavant non pratiqué, à proximité de ce rond point en espaces de loisir et de détente. Ces derniers, de par leur investissement intense par les Oranais, se sont retrouvés très vite exigus et insuffisants. Par ailleurs, la

pratique rituelle du cortège nuptial autour du rond point n'a pas cessée pour autant; elle s'est imposée durablement.

La compréhension de la part des collectivités locales des potentialités sociales et du rôle qu'occupent certains espaces de la ville dans la représentation collective est déterminante afin d'entreprendre des aménagements des espaces publics qui soient raisonnés et en « empathie sociale » avec les usagers et habitants.

### **8-2-2 Les manifestations culturelles à Oran ou la construction d'une identité locale?**

Les manifestations culturelles représentent la ville et investissent les espaces publics. C'est paradoxal, mais en cette période de la globalisation exacerbée, les villes puisent dans les fêtes traditionnelles ou en inventent de nouvelles pour représenter une « identité locale ». La reprise des manifestations folkloriques et des fêtes populaires, le retour aux mythes locaux, l'élaboration d'un répertoire de symboles culturels à des fins touristiques, économiques ou politiques sont des initiatives souvent portées par les pouvoirs publics qui contribuent à la mise en scène ou à la revalorisation du patrimoine culturel. Festivals internationaux, événements sportifs, culturels ou festifs. On pense par exemple, pour ce qui est de la seule dimension culturelle, à Alger capitale de la culture arabe (2007), à Tlemcen capitale de la culture islamique (2011-2012) et Oran festival international annuel du cinéma arabe (depuis 2007), mais aussi à d'autres manifestations comme aux jeux Panafricains d'Alger (2009).

Depuis 2000, la ville d'Oran ne cesse de convoquer la culture locale qui s'appuie sur différentes ressources qu'elle soit propre aux autochtones ou qu'elle soit héritée des pratiques des anciens occupants, en particulier français ou espagnols, pour mettre en image la ville et ses espaces publics. Le festival international du raï organisé dans le jardin du Petit Vichy depuis 1990, des concerts périodiques sur la promenade de Létang, la marche du 1<sup>er</sup> mai dans le mont Murdjadjo commencés en 2006, les floralies dans le grand jardin public organisées depuis 2007, sont autant de fêtes qui servent à la ville à produire tout un ensemble d'images pour représenter une « identité locale » en investissant des espaces publics centraux hérités de la période coloniale qui, dans leur majorité, étaient peu pratiqués par les Oranais. Ils semblent ainsi constituer des lieux privilégiés d'élaboration de stratégies identitaires collectives (figures 128-130).

La fête, diront Christian Rinaudo & al. « par les rassemblements qu'elle provoque, par la sélection des lieux qu'elle opère, par les symboles qu'elle convoque et qu'elle met en scène », ne permet-elle pas de procurer à la ville une meilleure lisibilité ? C'est en ce sens que la fête constitue une entrée intéressante dans « l'observation des vies citadines, des pratiques et des représentations des habitants » (2007, p.171-172).



Figure 128 : Chants du *karkabou* et de la *karabila* animent la place du 1<sup>er</sup> Novembre lors de la commémoration du jour l'indépendance, Photo du 5 juillet 2008



Figure 129 : Les floralies dans le jardin public municipal. Edition 2013.  
Photos F. Kettaf (25 mai 2013)



Figure 130 : Concert dans la promenade de Létang. Photo F. Kettaf (1<sup>er</sup> mai 2013)

Les observations des pratiques festives qui ont nourri ces quelques réflexions, tout dans la limitation de notre propos, permettent d'envisager l'importance de la capacité des fêtes et des rituels à rendre compte des dynamiques urbaines qui sont à l'œuvre pour inventer et mettre en scène une culture urbaine, mais aussi pour construire ou reconstruire une « identité locale » dans un monde de plus en plus « globalisé ». Cette aptitude à l'exploitation des héritages culturels et de leur articulation aux nouveaux modes de vie modernes semble être pleinement assumée et s'expose plus facilement, et de manière plus désinvolte, dans l'espace public oranais. Elle correspond, toutefois, aux caractéristiques « des sociétés contemporaines mondialisées et en particulier des grandes métropoles qui, comme le soulignait Hannertz, offrent un cadre plus propice à l'élaboration de nouvelles identités plus complexes et plus syncrétiques (1990) » (Rinaudo et al., p.190).

### **8-2-3 Les nuits du Ramadan : l'effervescence des espaces publics**

Le mois du Ramadan est un moment particulier dans la vie sociale des jeunes. La vie quotidienne durant le Ramadan s'imbibe d'un rythme de vie diurne et de vie nocturne différent de celui de la vie ordinaire. La vie quotidienne est parcourue et traversée par les grands rythmes cosmiques et vitaux : les jours et les nuits, les mois et les saisons, et plus précisément encore, les rythmes biologiques (Lefebvre & Régulier, 1985).

« L'étude de la vie quotidienne a déjà mis en évidence cette différence banale et pourtant méconnue entre le cyclique et le linéaire, entre le temps rythmé et le temps des répétitions brutales. Cette répétition est lassante, épuisante, fastidieuse, alors que le retour d'un cycle a l'allure d'un avènement et d'un événement. Son début, qui n'est pourtant qu'un recommencement, a toujours la fraîcheur d'une découverte et d'une invention. L'aube a toujours un charme miraculeux ». (Lefebvre et Régulier, 1985, p. 191)

Cette réflexion d'Henri Lefebvre et Catherine Régulier qui examinent les rapports entre « la vie quotidienne et les rythmes », renvoie dans notre étude au moment exceptionnel du retour du Ramadan, chaque année, qui « a l'allure d'un avènement et d'un événement ». La vie quotidienne se confond alors avec une nouvelle échelle spatiale, « en ravivant des lieux symboliques et des pratiques qui privilégient les activités de groupe et les liens sociaux traditionnels », comme l'écrit Larbi Chouikha dans son article sur le *Rythme de vie et styles de l'usage des citadins de Tunis en période de Ramadan* (2000, p. 183). En effet, le style de vie change et influence les pratiques des espaces publics. L'enquête s'est basée essentiellement sur l'observation qui s'est déroulée durant trois années de Ramadan successifs (juillet et août 2011, 2012 2013). Le développement qui suit s'inspire particulièrement des travaux de Larbi Chouikha (2000), cité plus haut.

Durant le Ramadan, l'activité commerciale à Oran débute tardivement le matin et se concentre essentiellement autour des lieux d'achats des produits alimentaires : marchés et échoppes mais aussi les abords des marchés publics qui abondent de vendeurs de produits prisés en ce mois : *diouls* (feuilles fine pour la préparation des *boureks*), pain traditionnel, bouquet garni de *kousbour* et de *maâdnous* (coriandre et persil) et pois chiche pour la *hrira* (soupe traditionnelle), gâteaux traditionnels ... En journée, la ville ne vit qu'au rythme effréné de la consommation alimentaire. Le soir après la rupture du jeûne, l'animation des lieux de commerce, de loisir et de détente est forte, particulièrement dans la seconde quinzaine du mois, lors de la préparation des fêtes de l'Aïd *Es-seghir* qui marquent la fin du mois saint<sup>157</sup>. Les habitudes de consommation et de loisir s'enrichissent et se diversifient. Les artères principales d'Oran – essentiellement celles du centre-ville (rue Larbi M-hidi, rue Khemisti, boulevard Front de mer et square Port Saïd en été) mais aussi celles des nouvelles centralités en périphérie, comme citées plus haut (avenue Choupot, boulevard « Dubäi », Akid Lotfi) – connaissent durant la journée des activités des commerces des produits alimentaires, tandis qu'en soirée elles connaissent une animation intense où les activités commerciales se mêlent aux activités de loisir et de détente.



Figure 131 : Les nuits du Ramadan : la « Rambla » et la grande fontaine investi par les promeneurs. Photo : F. Kettaf (juillet 2013)

Le soir, les activités nocturnes se multiplient bouleversant le rythme ordinaire. La ville s'anime des activités des magasins, et le mouvement des piétons et des véhicules, et les bruits de la ville s'imprègnent de cette ambiance festive. Les commerces ouvrent jusqu'à minuit en hiver et jusqu'à deux heures du matin en été y compris les fins de semaine (vendredi et samedi). Les balades nocturnes en groupe, particulièrement en

<sup>157</sup> Dans le langage des oranais, Aid el Fitr est appelé Aid es-seghir (petites fêtes) en rapport à Aid el kebir (grande fêtes) de l'Aïd el Adha (fêtes du sacrifice).

famille, sont très fréquentes et la plupart des cafés et glaciers restent ouverts jusqu'à une heure bien avancée de la nuit (figure 131). La dernière semaine avant l'aïd est le moment culminant : toute la journée et surtout la nuit, l'ambiance est à son comble. Celle-ci est perceptible et ressentie dans tous les principaux lieux exposés à la visibilité publique. Ces lieux deviennent des espaces hautement actifs durant le Ramadan, si bien que certaines rues, en particulier celles du centre-ville, en particulier la rue Ben M'hidi, sont dédiées exclusivement à la circulation piétonne. C'est dire l'intensité du mouvement piéton qui anime les nuits du Ramadan. Mais c'est dire aussi le contrôle politique qui s'y exerce avec vigueur.

L'espace public investi par les usages est structuré par le politique. Les pouvoirs publics interviennent dans plusieurs secteurs de la vie collective en organisant la vie sociale, religieuse, caritative, culturelle et économique. Ils s'assurent de la bonne conduite des usagers dans l'espace public. Dans ce contexte, la présence policière dans les lieux publics, notamment dans ceux susceptibles d'être investis par les usagers, s'accroît durant tout le mois du Ramadan.

Ce qui caractérise l'espace urbain du Ramadan de ces quinze dernières années, c'est la visibilité sociale et physique des femmes le soir. Elles sortent de plus en plus vers l'espace extérieur et se mêlent aux hommes en s'attablant dans des cafés, glaciers comme ceux situés dans les artères du quartier d'Akid Lotfi et du Front de mer. Elles se promènent en couples, en groupe d'amis ou en famille dans les artères principales de la ville : centre-ville, boulevard Front de mer, boulevards Dubaï et Akid Lotfi, rond-points Sheraton et du Méridien, avenue Choupot, et assistent aux manifestations culturelles publiques.

Les manifestations culturelles, rituelles ou religieuses se présentent ici et là comme une forme importante de production d'urbanité et d'identifications collectives. Ce sont des moments d'exception qui s'accaparent, le temps de la fête, certains lieux dans la ville, les imbibant d'une dimension symbolique.

---

## Conclusion de la troisième partie

---

A Oran, les places publiques sont certes des espaces d'identification marqués par les héritages de la symbolique de la ville coloniale. La qualité de leur spatialité (physique et esthétique) interfère avec le sens que les habitants donnent à la ville, et avec l'image de cette dernière.

A l'exception de la place de la Perle qui est aux antipodes de la dynamique urbaine, les places publiques examinées sont principalement des espaces de passage. Ce sont des espaces que l'on traverse mais où l'on ne s'arrête pas. Ce qui caractérise la majorité d'entre elles est leur aménagement encombré et leur disposition entourée de voies à forte circulation automobile, ce qui crée une coupure spatiale avec les activités et les lieux de commerce environnants et surtout empêche leur fréquentation par les habitants. Dans certains cas, comme la Place de la Bastille et la Place Hoche, les encombrements sont si contraignants que les usagers préfèrent les contourner que les traverser. Toutefois deux places, qui sont d'ailleurs les plus citées par les habitants d'Oran que nous avons enquêtés, arborent des territorialités particulières. D'une part, la Place d'Armes qui, de par son ampleur, sa visibilité et sa représentation dans l'imaginaire collectif, constitue un espace de mise en scène de multiples usages. D'autre part, la Place des Victoires qui, grâce à sa position centrale et à sa situation à la confluence de plusieurs artères commerçantes, s'affirme comme un espace de repère et un lieu de rendez-vous pour nombres d'usagers de la ville d'Oran.

L'analyse de la perception et des usages de la Place du 1<sup>er</sup> Novembre 1954 montre comment la structure spatiale, les caractéristiques architecturales et l'aménagement influent sur le comportement des usagers. Nous avons pu identifier les caractéristiques physiques qui favorisent les pratiques de l'espace. La place s'est présentée comme un espace d'accueil, de détente et de diverses pratiques. Ses dispositions architecturales et urbaines semblent produire une ambiance favorable à des formes de sociabilité fondée sur la proximité mutuelle tout en gardant des distances suffisantes pour préserver la différence. En revanche, elles procurent une situation défavorable pour que des sociabilités collectives ou du moins partagées puissent se développer. Toutefois, la place héritée de la culture européenne a apparemment conservé quelque peu sa fonction de lieu de convivialité d'autrefois. Mais cette fois, les règles de civilité paraissent répondre à des normes universelles ou globales de comportement dans l'espace public, où les usagers sont aussi à la recherche d'une ambiance de familiarité. A travers une lecture des images iconographiques, telles que les cartes postales et les brochures de voyage, cette place s'est révélée constituer un emblème territorial majeur d'Oran.



Par ailleurs, comme le montre l'enquête sur les réactions des usagers - commerçants-fleuristes - face à un projet de réaménagement de la place Hoche comportant à leur insu l'aménagement de kiosques à fleurs, les acteurs ordinaires peuvent exprimer collectivement des compétences en termes d'appréciation de la conduite et de la qualité du projet. Leur mise à l'écart dans la prise de décision des déplacements, et plus précisément leur absence dans les commissions d'évaluation des propositions d'aménagement, montre un désintérêt de la part des autorités locales. Ce manquement est patent si bien que les aménagements réalisés, aux dires même des fleuristes, ne semblent pas être conçus en accord avec les exigences fonctionnelles, techniques et esthétiques inhérentes à la vente des fleurs. Six mois après la fin de la réalisation du projet, la place en question s'est très vite dégradée et annihilée. Les commerçants fleuristes ont pu, en effet, faire preuve de compétences de mobilisation collective vis-à-vis des initiateurs et des concepteurs du projet. Les paroles virulentes et accusatrices envers les collectivités locales ayant porté le projet, montrent une forme de rejet des méthodes d'une telle gestion urbaine. La parole s'avère, toutefois, comme l'unique expression de liberté de refus.

D'un autre point de vue, l'analyse des pratiques des espaces publics et des moments d'exception, révèle une invention perpétuelle de lieux urbains. Elle illustre des formes de compétences des habitants à investir des espaces publics, en particulier en périphérie. Des pratiques, parfois inattendues, qui impulsent la dynamique des espaces publics et donnent lieu, de manière plus ou moins spontanées, à de nouvelles centralités. L'exemple de l'émergence de la nouvelle centralité du quartier d'Akid Lotfi de la périphérie Est, est un des exemples les plus significatifs dans la ville d'Oran. Il illustre l'importance des formes urbaines et architecturales de l'espace, mais aussi celle des images et des représentations attribuées à ce nouveau quartier. Ainsi caractéristiques physiques, images, discours, représentations ont concouru à la configuration d'un espace public. Les moments d'exception sont aussi des temporalités qui rythment les pratiques des espaces publics. Le cortège nuptial, les manifestations culturelles, les nuits du Ramadan sont autant d'exemples de moments d'exception dans lesquels des espaces publics connaissent des pratiques intensives. Ces pratiques temporalisées permettent aux habitants d'investir des lieux spécifiques, aussi bien dans le centre-ville que dans les nouvelles centralités périphériques.

Ces lieux, en particulier des ronds-points arborés de grandes fontaines, sont situés sur le nouveau boulevard du Front de mer. Ils sont caractérisés par leur position dans la ville et leur paysage. Même si l'on privilégie la forme, la monumentalité n'est pas un élément nécessaire qui fait défaut aux ronds-points pratiqués en périphérie Est. K. Lynch (1960) le montre bien. Ce dernier utilise le terme de « nœuds » et de « repères » qui renvoient à l'idée d'espace « convergeant » qui présente un attrait. Les ronds-points dits du Sheraton et du Méridien sont des carrefours convergents qui offrent des espaces de

détente constituant une convergence. Toutefois, la présence des Hôtels à leurs abords à l'architecture imposante et résolument moderne, ajoutent sans doute, un attrait certain à ces espaces.

L'analyse des territorialités a mis en évidence le rapport étroit qui existe entre les paysages et les comportements de ceux qui les pratiquent. Comme le souligne Michel-Jean Bertrand, « Si Forme et Paysage ne sont pas équivalents, tous deux comprennent à la fois des éléments perceptibles, des éléments non visuels [...], les réseaux qui leur permettent de fonctionner » (1988, p. 132).

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Deux niveaux de réflexion ont jalonné nos travaux de recherche sur les places publiques d'Oran. Le premier concerne plus largement l'approche de la conception des espaces publics et interroge la place qu'ils occupent dans la pratique de l'urbanisme et de la planification urbaine. Le second aborde les usages contemporains des espaces publics et tente de saisir les adéquations entre formes urbaines et architecturales et pratiques sociales et représentations.

Les places publiques d'Oran se révèlent, à l'issue de cette recherche, comme étant des espaces qui renvoient aussi bien aux héritages propres d'Oran, aux transformations liées à l'évolution de la ville, à l'application de modèles et de techniques à l'origine souvent importées, mais aussi aux usages inhérents aux pratiques et aux représentations de ceux qui les investissent, les qualifient et s'en approprient. La nature polysémique de "l'espace public" a permis, à travers l'étude des places, de faire émerger un cadre susceptible d'appréhender l'histoire urbaine d'Oran, les rapports entre l'adoption des techniques et la pensée urbanistique, les rapports entre la ville, les valeurs et les pratiques de la société, ainsi que les influences et les échanges entre les deux rives de la Méditerranée.

Etudier la fabrique des espaces publics d'Oran nous a conduit à explorer, par le biais de différents champs disciplinaires, le débat intellectuel qui gravite autour de l'espace public et des espaces publics depuis une quarantaine d'années. Dans la discipline de l'aménagement, la question de ces derniers est, en effet, au cœur des préoccupations urbaines, et ce depuis que l'urbanisme moderniste, dit progressiste, a ébranlé les espaces de la ville et par-là même contribué à exacerber le lien social. En effet, les espaces publics sont devenus depuis les années 1970, en Europe particulièrement, un enjeu essentiel de reconquête de l'urbanité et de la qualité urbaine. Et c'est la place publique - définie ici au sens large du terme - qui incarne le lieu où s'exprime le mieux la sociabilité urbaine que l'urbanisme contemporain cherche à reconquérir résolument.

Travailler sur les places publiques au sens de leur conception et de leur usage nous a mené à interroger le rôle qu'occupe la place dans la ville depuis les premiers organismes urbains ; en termes des chemins parcourus à la fois dans la « ville européenne » et dans la « ville arabe » mais également en relation aux modèles urbains et architecturaux qui leurs sont associés. Cet enseignement a représenté dans cette étude un préalable nécessaire pour mieux appréhender la fabrique des espaces urbains d'Oran. Les documents iconographiques, cartographiques et cadastraux que nous avons repéré dans les archives d'Oran et celles d'Aix-en-Provence, se sont révélés des sources originales

et des outils essentiels d'analyse ; ceci a permis de mieux saisir à la fois la structuration des espaces urbains et le processus de fabrication des places publiques d'Oran aux différentes époques considérées. Sur ce plan, nous espérons avoir ainsi contribué à ajouter une pierre à l'édifice de l'écriture de l'urbanisme oranais. Cette analyse a fait l'objet de la première partie de cette recherche.

Oran, cinquième ville française en 1955 et la plus européenne de l'Algérie coloniale, illustre par excellence l'ordre urbain à la française. Dans cet ordre urbain, les places publiques connaissent un développement substantiel à travers une longue histoire urbaine rythmée par les différents pouvoirs qui l'ont gouvernée, et qui leur attribuent à chaque changement de régime d'une nouvelle appellation, les dotant de nouveaux emblèmes à chaque passage. Depuis leur genèse, les différents noms qui leur ont été assignés illustrent l'importance des places en tant qu'éléments symboliques d'appropriation territoriale. Les 85 places et squares que compte la ville coloniale, à la veille de l'indépendance, jouent un rôle de premier plan dans l'agencement de la structure urbaine. Il s'agissait pour l'administration française de marquer physiquement l'espace colonisé en introduisant un urbanisme qui se voulait régulateur et surtout accueillant pour les populations européennes qui s'établissaient à Oran.

A Oran, la majorité des places sont localisées dans la ville-centre, créée en grande partie *ex nihilo* avec son tracé régulateur. Elles apparaissent dès 1840 au cours d'une opération de remodelage menée par l'administration militaire française sur la ville existante en formation depuis l'ère médiévale. Elles se multiplient à partir des années 1860 à la faveur du projet colonial de développement urbain où un vaste plan d'extension vers l'Est est adopté, transformant en quelques décennies le paysage de l'agglomération oranaise. Nous avons montré que les places d'Oran ont été jusqu'aux années 1940 les supports par lesquels ont été édifiés des quartiers entiers, destinés aussi bien aux résidents européens qu'aux habitants autochtones prolétarisés. Certes, il s'agissait de quartiers bien distincts les uns des autres. L'intervention française a constitué une contribution essentielle en matière d'urbanisme. L'acte d'aménager les centres villes en Algérie et leurs réseaux de places publiques a fondé une pratique de l'espace urbain tout-à-fait novatrice. Si celle-ci semble analogue à celle prévalant dans la métropole française, il n'en demeure pas moins que le modèle colonial a trouvé un terrain favorable à l'application d'un « urbanisme à l'état pur ». Cet urbanisme dont les principes ne comptaient guère avec l'héritage historique et la question de la propriété foncière a de fait ignoré le point de vue des populations autochtones. Cela était bien différent dans les villes européennes, comme le souligne Jean-François Tribillon à propos de l'urbanisme colonial (2002, p. 78-79). A Oran, le modèle colonial s'appuie à la fois sur un urbanisme de lotissements dans lequel chaque lotissement est doté d'une ou de plusieurs places et sur celui du grand dessein et de la monumentalité. L'architecture des immeubles qui bordent les places, éclectique, est ressemblante à bien

des égards à celle adoptée dans les villes françaises à la même période. Ainsi, il s'avère que les divers styles architecturaux d'Oran correspondent à une pratique dominante de l'esthétique urbaine propre de l'Europe des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Tenons compte aussi qu'il s'agit d'une pratique qui, dans un contexte de développement du tourisme au début du XX<sup>e</sup> siècle, tente de s'imbiber aussi des spécificités locales, et crée un style communément appelé « style Jonnard ».

Ce qui caractérise l'espace de la ville-centre d'Oran est bien cet entrelacement hiérarchique de rues et de places dans lequel chaque place assume un ou plusieurs rôles dans la structure urbaine. Chaque place se donne à voir par ses formes urbaines et architecturales propres, mais également par sa participation à la vie urbaine. Elles sont des espaces d'articulation, de décor mais aussi des espaces où s'exprime, dans un contexte colonial, la sociabilité européenne.

La réappropriation de la ville héritée qui suit l'indépendance s'est manifestée par une volonté de mener des actions d'embellissement de l'ensemble des places publiques du centre ville. Nous avons montré que l'opération la plus significative, entreprise dans les années 1970, consiste à introduire des aménagements verts avec des massifs floraux limités par des parapets en fer forgé. Depuis et hormis l'enlèvement de ces parapets en 2005, très peu d'actions d'agrément ou de réhabilitation ont concerné ces places, devenues au fil de leur dégradation par le temps, difficilement utilisables.

Transformées en espace vert, les places d'Oran héritées sont regardées par les aménageurs (décideurs et professionnels) presque exclusivement sous l'angle de la fonctionnalité. Elles sont devenues des espaces qui devaient revêtir le même rôle : celui de permettre aux riverains de les utiliser comme espaces de détente et de jeux pour les enfants. Nous avons avancé à ce propos l'hypothèse que si cette action a permis une meilleure fréquentation des espaces, l'uniformisation semble avoir, toutefois, contribué à une forme de banalisation de ces mêmes espaces. Le manque d'entretien et le manque de créations de places nouvelles a, d'après notre analyse, participé à la perte de considération de ces espaces autant par les aménageurs que par les usagers.

L'examen de la pratique urbanistique contemporaine, montre, en effet, que les espaces publics sont perçus par les aménageurs comme des espaces « de fonction », ou tout au plus comme des espaces d'embellissement de la ville, et non pas comme des éléments essentiels de la fabrication de l'espace urbain. Le traitement des espaces publics au sein de la planification urbaine à l'œuvre depuis l'indépendance a fait l'objet de la deuxième partie de la thèse. Sous cet aspect, notre recherche a mis en évidence ce que nous avons qualifié de la « déshérence des espaces publics dans la pratique de la planification urbanistique ». Une déshérence qui a, toutefois, commencé depuis la période française, dans les années 1950, dans un contexte imprégné des principes de l'Urbanisme Moderne qui prône la ville fonctionnelle, rejetant l'ordre urbain ancien et affectant dans

son essence l'espace urbain. Le tissu urbain saisi comme une structure qui articule étroitement le bâti et le non bâti a progressivement disparu dans l'étalement de la ville et les extensions urbaines vers les périphéries, laissant place à l'application de l'urbanisme bien connu des « Cités Radieuses » à la Corbusier. Aujourd'hui encore, les logements groupés dans des grands ensembles hors la ville et le zonage dominant, de même que se perpétue la disparition des ilots-parcelles et des espaces publics. L'espace public constitue en effet, dans le contexte oranais, le « maillon faible » de tout le dispositif d'aménagement urbain. Son absence comme outil essentiel de la fabrique urbaine dans les instruments d'urbanisme en vigueur et sa négligence dans le processus de production et de la gestion urbaine sont manifestes. Ses manquements montrent, sans nul doute, l'incompréhension des décideurs et des concepteurs de l'importance des espaces publics dans la ville et l'incapacité de ces derniers à mettre en œuvre des aménagements urbains cohérents. En outre, le manque de coordination entre les multiples acteurs urbains, la lourdeur bureaucratique et l'insuffisance de compétences professionnelles et techniques ont amplifié l'incapacité de la production et de la gestion des espaces publics.

Une mise en forme urbaine et architecturale raisonnée d'une place ou d'un lieu public est susceptible d'ajouter qualité d'usage et intérêt visuel, mais aussi de mettre en image les espaces de la ville. Il s'agit d'une conception qui devrait permettre aux espaces publics de revêtir une fonction essentielle de la mise en scène sociale, et qui prend en compte le mouvement piéton et les pratiques de sociabilité urbaine. Dans cette perspective, nous suggérons que les places ou les lieux urbains se devraient d'être pensés comme des « exceptions », des points d'arrêt dans lesquels se pratiquent des usages multiples, des configurations spatiales différentes : des espaces qui invitent à la convivialité, où l'on peut s'arrêter, s'y reposer, déguster un café tout en observant les passants, apprécier l'architecture et le paysage. Des espaces perméables et facilement accessibles pour s'y sentir en sécurité. Des espaces, comme dit Richard Sennett (1990), qui stimuleraient « la conscience de l'Autre » et où pourrait se produire l'urbanité. C'est en ce sens que les stratégies municipales de nombre de villes actuelles dans le monde s'orientent vers la recherche, d'une part, d'un équilibre entre espace pavé et espace planté en accord avec le rôle que l'on veut attribuer à la place, c'est-à-dire celui de permettre le mouvement du piéton, et d'autre part, vers la recherche d'éléments qui concourent à la qualité esthétique du paysage urbain.

Dans ce contexte, l'action des collectivités locales occupe une place de premier plan dans la promotion et la gestion des espaces publics. Notre approche nous fait arguer que ce ne sont pas uniquement les habitants qui impulsent la dynamique d'un espace public, c'est aussi l'acteur municipal qui met son action au service de la ville et de ses habitants. Sans vouloir en faire l'éloge, il nous paraît utile de relever ici que les places publiques des centres anciens de nombre de villes européennes représentent des

exemples éclairants de comment ces espaces sont susceptibles de devenir des lieux de mise en scène d'évènements permettant aux pouvoirs municipaux de promouvoir la ville et de faire connaître ses qualités spatiales et architecturales (Chevalier & Peyron, 1994). Dans le cas de Montpellier, que nous avons étudié à titre comparatif, par la requalification de ses places principales en particulier et ses espaces publics en général, la ville affiche une volonté d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et de compter dans la compétition des villes méditerranéennes, comme le soulignent Philippe Cadène et Dominique Chevalier (1997).

A Oran, quelques actions menées au sens de la promotion des espaces publics montrent clairement l'incompréhension des collectivités locales à évaluer l'impact de leurs actions sur la pratique et la gestion des espaces publics. L'installation d'activités commerciales le temps d'un été sur l'esplanade bordant l'Hôtel Méridien, qui a très vite dégradé l'espace et influencé négativement la pratique de la promenade et la quiétude des riverains, est un exemple pertinent d'une gestion urbaine discutable.

Faire d'un espace public un lieu de manifestations temporaires, en s'appuyant aussi sur l'organisation d'évènements qui attirent les foules, implique de lourds investissements, et comporte une attention particulière et une gestion minutieuse. Nous retenons que l'absence de réflexions, concertées et négociées, entre les différents acteurs de la ville (élus, architectes, paysagistes, commerçants, habitants, usagers au sens large,...) sur des sujets aussi sensibles que l'espace public peut contribuer à exacerber la vie urbaine.

La conception et la gestion des espaces publics s'inscrivent dans une démarche itérative où il est question de ne pas hâter la recherche de solutions d'aménagement, qui peuvent être rigides et inefficaces, mais de construire une plateforme prospective de travail en souplesse sur les problématiques posées. Les opérations d'aménagement et d'architecture doivent, pour ce faire, être le lieu de multiples négociations entre les différents acteurs qui ont chacun leurs logiques et leurs objectifs. Ces négociations ont généralement pour support des « figurations »<sup>158</sup> qui permettent aux usagers de visualiser le projet et d'apporter leurs avis ou leurs propositions.

Actuellement, les projets de requalification et de réaménagement des places publiques font florès dans le monde en droite ligne avec la montée en puissance de nouvelles revendications de durabilité. Certes, dans le contexte algérien, la rhétorique des pouvoirs publics affiche aujourd'hui une prise de conscience de l'importance des espaces publics dans la ville. Les acteurs publics exaltés par le discours sur la requalification de la ville, lancent de nombreux projets de requalification de places et d'espaces publics existants, ainsi que d'ambitieux projets de grands parcs urbains et

---

<sup>158</sup> Terme utilisé par Amine Benaïssa et Frédéric Pousin (1999) pour désigner les dessins, plans et annotations qui accompagnent les projets.

d'espaces verts, sans toutefois, que ces projets soient suivis d'effet conséquents sur le terrain. Cette prise de conscience affichée, est-elle suffisante pour fabriquer des espaces publics de qualité ? Certainement pas. Ce qui apparaît être un décalage avec les bonnes pratiques de conception ; de plus l'absence d'un cadre régissant les divers apports de compétences semble concourir à plus de questionnements sur la portée de l'action des pouvoirs publics.

Les espaces publics d'Oran restent à inventer ou réinventer en rapport aux aspirations citoyennes et à la stratégie municipale. Les conditions de la réalisation ou de requalification d'espaces publics de qualité sont fortement liées aux performances de ceux qui portent le projet : celle des élus et des pouvoirs locaux, responsables et « visionnaires », et celle des concepteurs, professionnels et talentueux. La qualité de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre urbaine est la pierre angulaire pour une élaboration et une conduite efficaces des projets. Des conditions qui interrogent la concertation de l'habitant et la négociation avec les différents acteurs concernés, aujourd'hui de plus en plus nombreux.

Si nombre de villes européennes dans leur quête à vouloir construire des projets métropolitains se plaisent aujourd'hui, dans le cadre d'un souci général de valorisation du patrimoine urbain, à mettre en scène leurs propres lieux emblématiques, et donc leurs places principales, Oran semble se heurter à de lourdes difficultés dans la mettre en œuvre de mécanismes qui lui permettraient de mener des actions concrètes sur le terrain.

La vitalité des débats actuels sur la ville algérienne, à travers des colloques, conférences et séminaires, témoigne de la nécessité de recréer de nouveaux modes de penser et d'agir, de reconsidérer la place des élus, des professionnels de l'urbanisme et du paysage, de prendre en compte l'apport des citoyens, ainsi que de repenser les cadres juridiques et intentionnels pour fabriquer des espaces publics en adéquation avec la sensibilité sociale<sup>159</sup>. La tâche est immensément grande mais nécessaire en ces temps où l'on ambitionne de placer Oran, comme les grandes villes algériennes, dans l'échiquier des grandes métropoles.

« Fabriquer » une métropole c'est inévitablement mettre en œuvre un projet de ville qui s'appuie sur les questions fondamentales des formes urbaines, des espaces publics, du logement, du développement économique, de la gouvernance, du développement durable... Sauf que l'analyse des projets urbains menés à Oran, a mis en évidence un

---

<sup>159</sup> Rappelons à titre d'exemple : le colloque sur « Alger : Lumières sur la ville » (Alger 2002) : les journées d'étude sur « La problématique de l'urbanisation d'Oran » (Oran 2003), des colloques internationaux sur « La fabrique des villes » (Oran 2005), sur « Penser la ville » (Khenchla 2008), sur « Aménagement urbain et développement durable » (Oran 2009, 2010), sur « Composition urbaine et architecturale, aspects et devenir (Bskra 2011), sur « Architecture, paysage, urbanisme : pour quelle qualité de vie » (Oran 2012), ...



réel problème. La politique urbaine menée en Algérie reste largement tributaire d'une pratique axée sur une planification urbaine fonctionnaliste, en vigueur depuis l'indépendance, où le nombre de logements à construire, en particulier les logements sociaux, et leurs effets territoriaux, la croissance spatiale, en sont les principaux paradigmes. A l'heure du printemps arabe et face à la contestation exacerbée des citoyens en termes d'octroi de logements, l'État centralisateur, acteur principal dans la production de la ville, semble être plus que jamais préoccupé par la production de logements que par la recherche de la qualification urbaine au sens d'un choix raisonné de la forme urbaine et de l'aménagement des espaces publics.

Le problème de la reconnaissance de l'espace public en tant qu'espace autorisant le vivre ensemble dans la grande ville, structurant l'espace urbain et accessible à tous, reste ainsi fondamentalement posé. Sans un projet de ville à visées stratégiques en termes de politiques d'espaces publics, Oran, comme toutes les grandes villes algériennes, continuera à s'étendre sans que soient créés des espaces publics susceptibles de produire de l'urbanité, sans que soit repensée l'organisation d'ensemble. A terme, Oran devra faire face à des situations difficilement maîtrisables liées à des problèmes d'aménagement et à la difficulté de préserver des modèles d'urbanité locale qui trouvent leurs origines dans une longue tradition urbaine. A l'état actuel, évoquer le projet urbain avec mission de « rendre l'espace à l'usage » (Devillers, 1994) paraît bien illusoire.

A ce jour, la ville héritée de l'occupation française demeure l'hyper-centre de toute l'agglomération oranaise ; cette partie de la ville est la seule à offrir à ses habitants une diversité d'espaces publics, une forte centralité commerciale et un riche paysage architectural. L'absence d'un projet urbain pour ce centre, et par-delà d'une stratégie globale de revalorisation de l'ensemble de l'espace de la ville, est patente. Néanmoins, la réalisation récente de quelques projets d'architecture significatifs en continuité d'un boulevard important de la ville, celui du Front de mer, illustre un regain d'intérêt pour investir dans l'image urbaine. Le fait majeur observé est qu'en s'emparant des espaces publics attenants à ces projets, les Oranais sont animés d'une volonté de pratiquer des activités de promenade et de détente. Cet investissement, apparemment inattendu de l'espace public, témoigne de leurs aspirations à profiter du plaisir d'habiter la ville.

La question de l'usage constitue une dimension significative dans notre recherche. Abordée principalement dans la troisième partie de cette thèse, cette question révèle que les espaces publics, au-delà des places de la ville-centre, constituent aujourd'hui des lieux très recherchés par la population. La recherche sur les pratiques et les usages des places publiques à Oran utilise différentes méthodes qui associent conjointement deux à trois outils d'analyse : l'observation, l'entretien libre et/ou le questionnaire destiné aux habitants et usagers d'Oran.

L'analyse des territorialités contemporaines des espaces publics d'Oran, aussi bien dans la ville héritée que dans celle qui se déploie en périphérie, indique une diversité dans les échelles et les temporalités des usages. Certes, les pratiques des places et des lieux publics sont étroitement liées à leur position dans la ville, à leur aspect formel et visuel, et à leur aménagement. Elles sont aussi inhérentes à la dimension qu'elles occupent dans l'imaginaire collectif.

A première vue, utiliser et apprécier des places publiques semble être plus attribué à la tradition des villes du nord de la Méditerranée qu'à celles du sud. Cette réflexion est en grande partie partagée par les théoriciens. En ce sens, F. Navez-Bouchanine (1992-1993), dans un de ses écrits, se pose la question: « y a-t-il des espaces publics dans les villes marocaines? » (p. 185). Cette question pourrait aussi se poser pour les villes algériennes. Mais au regard de la pratique, toujours grandissante, de plusieurs espaces publics à Oran, ne faudrait-il pas prendre de la distance vis-à-vis des idées reçues, se rapportant à l'idée que les villes dans le monde arabe sont pauvres en espaces publics.

Les places analysées de la ville centre d'Oran expriment des situations bien distinctes à l'intérieur de l'agglomération. Ce sont des espaces publics significatifs qui contribuent fortement à la dynamique de la ville. Ce qui les caractérise davantage c'est leur aspect urbain et architectural particulier et l'apport des éléments de leur vécu. Les places connaissent des pratiques sociales évidentes. Cependant, une observation plus fine illustre, qu'elles sont principalement utilisées par une population relativement pauvre provenant des quartiers alentours, quand très peu d'activités commerciales et de service sont disponibles pour fournir et favoriser une mixité sociale. En effet, les individus des classes moyennes et supérieures ne pratiquent que très peu ces lieux. L'insuffisance des pratiques des places de la ville-centre, hormis la promenade du Front de mer, peut être expliquée par une carence manifeste d'accessibilité, de perméabilité, d'activités diversifiées, d'aménagement raisonné et de qualité, d'espaces piétonniers et de sentiment de sécurité, qui paraissent constituer les ingrédients indispensables pour que l'espace public soit agréable à vivre et investi.

Il suffit d'observer l'engouement manifesté par les Oranais, toutes catégories sociales confondues, pour les quelques nouveaux espaces publics aménagés dans la périphérie Est, en particulier aux deux ronds-points et à l'esplanade d'Akid Lotfi situés aux abords des nouveaux grands hôtels de prestige, pour s'apercevoir de l'intérêt que portent les Oranais aux sorties et à la qualité des espaces où ils peuvent se retrouver. Cet intérêt est très visible et l'usage de certains lieux est important et même parfois surprenant. Mais si les promenades au printemps et surtout le soir en été sont fortes dans certains lieux (comme cité plus haut), la pratique quotidienne n'y est pas importante. Toutefois, dans les entretiens que nous avons réalisés, la présence d'espaces de « promenade » et d'espaces verts est largement plébiscitée par la population. Par rapport à la population

de l'agglomération oranaise, le ratio des espaces verts, lesquels comptent aussi les places proprement dites selon la nomenclature officielle, est dérisoire. Ceux qui existent, dans leur majorité hérités de l'époque française, sont peu entretenus et délabrés, à l'exception de quelques uns d'entre eux. Les quelques rares espaces verts créés, sont souvent réalisés dans un but d'embellissement des ronds-points et de leurs alentours. Malgré la proclamation depuis 2001 de lois et de décrets en faveur de l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des citoyens, peu de nouveaux jardins et d'espaces publics ont été aménagés à Oran.

Comme nous l'avons indiqué, certains lieux et places d'Oran de par leurs pratiques sociales avérées sont incontestablement des espaces d'urbanité. Si la Place de la Perle reste à l'écart de la vie urbaine, les Places d'Armes, des Victoires, Hoche ou la place plantée du Front de mer sont au centre de la vie oranaise. La réflexion alors s'impose : ces espaces urbains, aussi qualitatifs soient-ils, ont-ils été en mesure de générer du lien social tant recherché ? N'y a-t-il pas une part de mythe à vouloir rétablir les sociabilités que d'aucuns appellent de leurs vœux ?

Ces espaces génèrent certes la flânerie, mais le promeneur n'est souvent qu'un solitaire anonyme déambulant au milieu de la foule. Se promener, flâner (Capron & al. 2007) en ville ne veut pas dire forcément contribuer à la sociabilité, au sens où les sociologues l'entendent. Isaac Joseph (1984) nous rappelle que « la flânerie est le régime de l'imaginaire citadin » plus qu'un indicateur de la sociabilité urbaine. Le flâneur n'entame pas la conversation, le dialogue, n'échange pas le regard, l'attention. Mais cette mise à distance n'est-elle pas le principe même de la sociabilité urbaine ? N'est-ce pas là la définition de la vie anonyme, de la liberté, de la vie secrète, etc. que procure la magie d'être en ville – selon la formule de l'Ecole de Chicago – qui nous est suggérée ?

Au terme de cette étude, certains lieux urbains et places publiques se révèlent des lieux de liberté, d'anonymat, de mouvement, de la mise à distance indispensable aux relations en publics. Ainsi, nous assistons à l'émergence de places, ou de lieux, où se présentent de nouveaux comportements sociaux. La déambulation familiale, quelque fois la promenade amoureuse, la musique, les fêtes religieuses et rituelles, s'y expriment de plus en plus en public. Au-delà de l'ordinaire, l'exceptionnel et l'événementiel permettent aussi une lecture des usages urbains et de leurs évolutions. Les rituels traditionnels ou religieux et leurs festivités s'exposent de plus en plus de manière « ostensible » dans l'espace public. L'observance du ramadan, qui s'inscrit dans l'exception temporelle, s'ancre fortement dans la scène publique ; une pratique qui se généralise aussi bien dans les pays arabes que dans les pays de forte immigration musulmane, explique Christian Décobert dans *Les pèlerinages au Maghreb et Moyen-Orient*<sup>160</sup>. Les manifestations culturelles organisées par les autorités publiques, ou des

---

<sup>160</sup> In : Sylvia Chiffolleau et Anna Madœuf (eds), 2010.

animations portées par des associations rencontrent aussi un succès certain. Ces évènements témoignent d'une demande ou d'un besoin des usagers-habitants d'espaces publics où ils peuvent se rencontrer, se distraire et se divertir. Ces évènements, qui souvent investissent les espaces centraux, peuvent, pour un jour, une période donnée, ramener une population qui les avait désertés. Ils témoignent ainsi d'une forme de reconquête des espaces hérités et longtemps délaissés par les pouvoirs publics.

L'espace public à Oran, par analogie à ce qui a été observé pour les villes marocaines, « est à la fois le produit et le générateur de nouvelles formes d'urbanité et de nouvelles pratiques territoriales » (Cattedra, 2002, p. 264). Que ce soit à travers « l'invention » comme pour l'esplanade d'Akid Lotfi ou pour les ronds-points du Sheraton et du Méridien, ou à travers la pratique des places publiques dans le centre-ville, particulièrement par les couches populaires, les espaces d'Oran sont en pleine transformation. Ces derniers se caractérisent par un redéploiement de la centralité.

L'observation de l'évolution progressive des usages des lieux urbains à Oran nous suggère l'idée que, l'accès aisé à la pratique des espaces publics de la ville, l'amélioration du statut de la femme et la libération économique, sont en train de produire de nouvelles formes de sociabilité et, à ce titre, de promouvoir un sentiment d'appartenance à ces lieux. Comme l'a souligné Nassima Dris, les espaces publics du centre de grandes villes, garants de l'anonymat, « sont perçus comme des espaces de liberté tant par les hommes que par les femmes » (1999 p. 135).

### **Le rôle de l'espace public dans la conception urbaine : créer de l'urbanité**

Le postulat qui établit le rôle déterminant de la forme urbaine dans la pratique des espaces publics est largement admis. Toutefois, le paradigme de l'urbanité impose une réflexion autrement plus centrée sur les questions de la qualité de l'espace public en tant qu'espace de vie. En ce sens, l'articulation forme urbaine-qualité urbaine devient une problématique de premier plan dans le champ de l'urbanisme d'aujourd'hui.

Nombre d'auteurs s'accordent à dire que la ville contemporaine n'est pas systématiquement ancrée dans une version idéalisée des ensembles urbains du passé. Des espaces publics investis en périphérie d'Oran, en particulier dans la périphérie Est, qui ne répondent pas forcément aux canons classiques des places publiques, en témoignent. Néanmoins, plusieurs attributs issus des centres urbains « anciens » peuvent être exploités et revisités de sorte que de meilleurs espaces puissent être créés. Beaucoup d'études et de discussions sur l'enjeu des espaces publics ont souligné comment l'absence de certaines considérations de la conception urbaine telles que les liens et la continuité des espaces, l'accessibilité, la lisibilité des formes urbaines et architecturales, la transparence de l'espace, la diversité des activités, est susceptible d'ébranler la vie urbaine.

En outre, un agencement raisonné des différents composants tels que plantes, arbres, sculptures, fontaines, bancs, arrêts du transport urbain mène à une meilleure utilisation sociale de l'espace public. L'analyse des places montre comment la triangulation se produit là où il y a « quelque chose » d'un intérêt particulier (où il se passe quelque chose). Comme suggéré par William H. Whyte (1980), la présence d'une sculpture, par exemple, est susceptible de créer un prétexte pour les personnes de se parler. Cet auteur souligne que l'aménagement doit délimiter les aires fonctionnelles sans affecter la mobilité interne et la liberté d'accès. Un aménagement qui considère le piéton comme un acteur essentiel de la vie urbaine. Celui-ci, par la pratique de la marche, trame l'espace urbain et donne du sens aux lieux (De Certeau, 1980). Il crée de l'urbanité. L'architecture et l'esthétique de l'espace est aussi une dimension importante. Investir dans l'image urbaine est en effet une condition qui favorise la pratique de l'espace public. Le microclimat est un autre facteur important pour produire des espaces plus confortables. Cette question est, cependant, complètement négligée dans la conception urbaine.

Les espaces publics de qualité supportent et facilitent les activités et les interactions sociales. L'analyse minutieuse des pratiques des espaces publics urbains peut aider à améliorer celles qui existent ou celles à construire en Algérie, tout en considérant qu'il est possible de réaliser la qualité et le confort sans coût additionnel élevé. Dès lors que la structure des lieux importe, les modèles de forme urbaine et leurs aménagements doivent être passés en revue et repensés à la lumière des exigences du développement de la ville qui se veut aujourd'hui une ville durable, une ville « vivable » (*liveable city*), voire « marchable », pour reprendre les termes exprimés dans *Le piéton dans la ville* de Jean-Jacques Terrain (2011). L'analyse des places d'Oran a montré qu'il y a un rapport certain entre les caractéristiques physiques et environnementales de la ville, et ses qualités sociales et fonctionnelles.

Aborder l'espace public au sens de l'urbanité sans se référer à la ville durable nous semble aujourd'hui incongru au regard du nombre d'écrits, colloques et conférences scientifiques, relayés par les discours politiques qui lui sont dédiée. Michel Lussault, dans le colloque international « Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité » organisé le 20 et 21 janvier 2010 à la Cité Descartes (Marne la Vallée), dira à ce propos que :

« la question de la ville durable s'est imposée avec une telle rapidité qu'on a d'ailleurs l'impression qu'il n'est plus possible aujourd'hui de parler d'urbanisation ou de ville sans immédiatement rajouter d'adjectif durable » (extrait du discours).

Cet auteur, insiste sur deux systèmes concomitants capables de réfléchir sur les liens entre, d'une part, la densité urbaine, qu'il considère comme la clé de la ville durable, la

diversité urbaine dans « tous ses états » (fonctionnelle et sociale), l'intensité (intensité qui peut exister entre les différentes parties), et l'accessibilité urbaine. Et, d'autre part, celui de lier l'efficacité (efficience) urbaine, la *soutenabilité* ou la robustesse des environnements construits, les politiques publiques qui s'appuient sur la mobilisation des acteurs eux même, et la justice spatiale au sens de la justice et de l'équité. Tous ces termes renvoient à une question majeure, celle de la vie quotidienne, précise-t-il. Ce qui signifie que la vie au jour le jour est au centre même de la ville durable dont l'approche doit partir de la question : qu'est ce que la vie quotidienne ? (Propos de Lussault, 2010).

Mais ces termes de densité, de diversité, d'intensité, d'accessibilité, d'efficacité, de robustesse, ne sont-ils pas les vertus de la ville traditionnelle ? La réflexion sur la ville durable n'est-elle pas une invitation au retour aux concepts inhérents à la ville ancienne ? C'est par rapport à ce questionnement que nous abordons la réflexion sur l'urbanité que la ville durable cherche à reconquérir obstinément.

Aussi, si le terme de « durabilité » renvoie systématiquement au concept du développement durable « très en vogue » depuis la fin des années 1980 dans les réflexions urbaines, il est abordé ici au sens où il est associé à l'idée que les espaces publics sont susceptibles de recréer – ou du moins – de renforcer le lien social, autrefois ébranlé par l'urbanisme fonctionnaliste. Une idée apparue dans les années 1960, bien avant l'émergence de l'urbanisme dit « durable », que celui-ci reprend à son compte. Il s'agit plutôt d'un renouvellement du discours que d'un changement de paradigmes. Le concept de la ville durable n'a fait, en effet, que continuer ou tout au plus renforcer l'importance accordée aux espaces publics et à leur rôle comme espaces d'urbanité.

Face à ce principe du « développement durable », il est important de mettre en lumière les éléments clés d'une ville comme Oran, qui tente, dans un contexte mondial imprégné des préoccupations écologiques, de protéger ses espaces publics sans toutefois y parvenir réellement. La synergie et l'interaction entre les attributs, cités plus haut, se doivent d'être toujours présentes dans la conception des villes. Comme nous l'avons suggéré, aujourd'hui, il semble clair qu'un environnement durable encourage la préservation de l'espace ouvert, d'un habitat qualitatif et favorise la marche en ville, pour renforcer l'interaction sociale et l'urbanité (Kettaf & Gaïd, 2007, p. 1373).

Si l'importance de la conception urbaine en termes de composition des espaces publics et de vies urbaines est largement admise, en Algérie, elle n'est guère encore qu'une branche infime des différents services techniques où de simples techniciens, souvent sans compétences explicites et sans expériences avérées, sont appelés à s'occuper de la tâche qui leur incombe désormais depuis 2001, d'après ce que l'on nomme l'« amélioration urbaine ». Et ce manquement représente d'après nous l'un des facteurs responsable de la déqualification urbaine en sens du paysage et des espaces publics. Le plan de réaménagement de la Place Hoche établi par un technicien supérieur en

Bâtiment (BTS), illustre cette problématique. Rappelons-le, 16 kiosques à fleurs construits en dur et un ensemble de parterres floraux ont encombré fortement l'espace, si bien que celui-ci s'est vu dépourvu d'espace pour les piétons. Par ailleurs, l'aménagement ne semble pas avoir pris en compte la double échelle qui caractérise cette place. De par sa forme étroite et très allongée, sa partie nord est liée à la ville tandis que sa partie sud est arrimée plutôt à un quartier. Les kiosques à fleurs qui se déploient tout le long de la place de façon indifférenciée ont porté préjudice à la partie sud de la place qui s'est très vite dégradée et annihilée. La compréhension de l'ambivalence qui caractérise les pratiques urbaines déployées par les usagers sur les lieux publics est déterminante pour élaborer un aménagement plus raisonné de l'espace.

Par ailleurs, le colossal projet du tramway et sa réintroduction en ville, s'il va incontestablement améliorer la qualité de l'environnement, ne semble pas avoir été saisi comme une opportunité majeure pour promouvoir la piétonisation, pour moderniser et requalifier, dans un concours de compétences, les espaces publics de la ville. L'arrachage de plusieurs kilomètres d'arbres, la réduction des trottoirs et la nature peu qualitative de leur revêtement, témoignent de l'absence de la prise en compte du piéton et de son aspiration à des espaces publics de qualité. Ce qui nous amène à conclure que l'obsession circulatoire de l'automobile est prégnante dans la pensée urbanistique des décideurs et des aménageurs à Oran.

A la lumière de ce qui a été dit plus haut, des questions d'ordre conceptuel s'imposent : quels sont les outils conceptuels pour aménager des espaces où peuvent s'exprimer des formes de vie collective? Quels en sont les modèles de référence ? Dans le contexte algérien de toute évidence ils sont tous à inventer. L'approche conceptuelle qui se veut suffisamment raisonnée s'attache à l'histoire et la géographie des lieux, aux aspirations des citoyens, et s'appuie sur les disciplines de l'urbanisme et du paysage, enrichies par les autres disciplines inhérentes à l'art urbain.

D'après notre revue sur la reproduction des savoirs dans le système d'enseignement, le cycle master introduit depuis 2011-2012 dans les écoles d'architecture algériennes pourrait, peut être, constituer une opportunité pour créer des masters spécialisés en urbanisme ou en projet urbain. Ceux-ci afin de former des concepteurs urbains capables, entre autres, d'orienter leur réflexion sur l'amélioration de la qualité du cadre bâti, de la qualité de vie dans l'urbain, de savoir manipuler des formes, de composer des espaces publics susceptibles de créer du lien et de générer des espaces d'urbanité<sup>161</sup>.

La pertinence des démarches publiques de reconnaissance des espaces urbains dans les villes fait depuis quelques années l'objet d'un grand intérêt. L'approche stratégique du

---

<sup>161</sup> L'année académique 2011-2012 a connu sa première promotion de Master 2 au département d'architecture d'Oran.

développement urbain et l'action par le projet urbain d'ensemble sont devenues la toile de fond de toute réflexion sur des politiques visant à valoriser la ville et ses espaces urbains.

La Ville d'Oran s'est montrée, depuis l'indépendance, très peu soucieuse de la préservation de son patrimoine bâti et non bâti. Le centre-ville a-t-il été volontairement délaissé par les pouvoirs publics sous prétexte qu'il constituait le témoin de la période coloniale? Ou a-t-il été abandonné pour des raisons économiques ou d'incapacité de la gestion urbaine? Aussi, la taudification du bâti a pendant longtemps découragé les investissements, le règne socialiste aidant. Aujourd'hui, l'ouverture à l'investissement privé a déjà amorcé une forme de prise en charge des espaces de la ville.

A l'instar des opérations de réaménagement des places publiques entreprises à partir de 2005 par les pouvoirs publics, la réhabilitation à l'authentique d'un édifice ancien datant de la période coloniale par un investisseur privé constitue la première et la plus importante contribution au renouveau de l'héritage classique jamais entreprise à Oran. Dès son annonce en 2004, l'idée de réhabilitation a été bien reçue par la population. Il faut noter que cet édifice, l'Hôtel Royal, a toujours connu un rayonnement régional et même national; sa réhabilitation n'a fait que renforcer son inscription dans la mémoire collective. Cette opération inédite est très significative à plus d'un titre. Non seulement elle a eu pour effet de sensibiliser les habitants aux espaces urbains incontestablement à hautes valeurs esthétiques, mais elle a aussi eu pour portée d'attirer l'attention des pouvoirs publics à leur égard. A ce titre, elle a amorcé d'autres expériences de rénovation des vieux immeubles et des places publiques du centre ville. Depuis, 200 projets de restauration de façades d'immeubles ont été entrepris en 2011 et 400 autres se sont inscrits en décembre 2012.

Ces premières tentatives au renouveau des bâtiments anciens et des espaces de la ville constituent-elles une réelle volonté pour rétablir l'identité urbaine? Inciteront-elles à une véritable politique de réhabilitation? Aussi nous ne pouvons réduire les questions de l'espace urbain à son seul aspect formel, alors que la dimension socioculturelle joue un rôle aussi déterminant. Il est fondamental, en effet, de s'interroger sur la position qu'occupe la place publique dans la ville et sur sa portée symbolique dans l'imaginaire collectif.

Dans une telle perspective, nous nous accordons avec Nora Semmoud quand elle suggère de se mettre dans une position «de passeur entre professionnels de l'urbanisme et les sciences sociales car les pratiques d'appropriation et les significations qu'elles supposent restent un « champ aveugle » pour les concepteurs. [...] Cette médiation nous paraît être fondamentale pour comprendre et travailler sur l'urbain» (Semmoud, 2001, p. 248).



---

## Bibliographie

---

### OUVRAGES GENERAUX

Abu-Lughod Janet L., 1987. *The Islamic City Historic Myth, Islamic Essence, and Contemporary Relevance*. Journal of Middle East Studies, n° 19, pp. 155-176.

Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP), 1994. *Démarche urbaine*. Paris : Presses de l'école nationale des ponts et chaussées.

Agier Michel, 1999. *L'invention de la ville. Banlieues, townships, invasions et favelas*. Paris : Archives Contemporaines.

Aki Ziad & Beyhum Nabil (sous la dir. de), 2009. *Conquérir et reconquérir la ville : l'aménagement comme positionnement des pouvoirs et contre-pouvoirs*. ALBA : Université de Balamand.

Alexander Christopher, Ishià awa S. et Sliverstein M. (1977). *A pattern language: Towns, buildings, construction*. Oxford: Oxford University Press.

Alexander Christopher & al. 1987. *A new theory of urban design*. New York: Oxford University Press.

Amphoux Pascal, Thibaud Jean-Paul & Chelkoff Grégoire, 2004. *Ambiances en débats*. Bernin : À la croisée.

Anderson Benedict, 1991. *Imagined Communities*. New York: Verso (1<sup>er</sup> edit. 1983)

Annick Germain, 2002. *La redécouverte de l'espace public : regards d'architectes et de sociologue*. In : Tomas François (coordinateur). *Espaces publics, architectures et urbanité de part et d'autre de l'Atlantique*, Saint Etienne : Publications de l'université de Saint Etienne.

Arendt Hannah, 1994. *Condition de l'homme moderne*, (traduit par de l'anglais par Georges Fradier). Paris : Pocket (1<sup>ère</sup> édit. 1958).

Arnaud Jean-Luc (Dir.), 2005. *L'Urbain dans le monde musulman de Méditerranée*. Paris : Maisonneuve & Larose.

Association de développement des études foncières, 1998. *Reconstruire la ville sur la ville*. Paris : ADEF.

Atlas d'architecture mondiale, 1978. *Des origines à Byzance*. Paris : Stock.

Avitabile Alain, 2005. *La mise en scène du projet urbain, pour une structuration des démarches*. Paris : l'Harmattan.

Baby-Collin & al. 2007. *Détourner*, In : Dorier-Apprill E. & Gervais-Lambony P. (coordonné par). *Vies citadine*. Paris : Belin, pp. 149-170.

Bachelard Gaston 1957. *La poétique de la ville*. Paris : PUF.

Bachofen Charles, 1995. *Formes urbaines et valeurs*. In : *Ville, Espace et Valeurs*. Paris : L'Harmattan, Plan urbain.

Bacon E.N, 1976. *Design of cities*. Uk : Penguin Books.

Bailly Antoine S., 1977. *La perception de l'espace urbain, les concepts, les méthodes d'études, leur utilisation dans la recherche urbanistique*. Paris : Centre de recherche d'urbanisme.

Bailly Jean-Christophe, 1992. *La ville à l'œuvre*. Paris : J. Bertoin.

Bairoch Paul, 1985. *De Jéricho à Mexico. Villes et économie dans l'histoire*. Montréal (Qué.) : Gallimard.

Baker Geoffrey, 1996. *Design strategies in architecture: an approach to the analysis of form*. 2ème édition, London: E & FN Spon.

Banadonna Sergen, 1998. *Une autre forme urbaine*. *Ville en parallèle*, n°12-13

Barthel Pierre-Arnaud, 2008. *Faire du « grand projet » au Maghreb. L'exemple des fronts d'eau (Casablanca et Tunis)*. Géocarrefour [En ligne], Vol 83, n°1, URL : <http://geocarrefour.revues.org/index5293.html>

Bassand Michel, Compagnon Anne & al. 2001. *Vivre et créer l'espace public*. Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.

Baudoux- Rousseau Laurence, Carbonnier Youri & Bragard Philippe, 2007. *La Place publique urbain*. Arras : Artois Presses Université.

Bazzana André, 1982. *L'évolution du cadre urbaine à l'époque médiévale : quelques exemples en pays valenciens*, In : publications de la Casa de Velazquez, Plazas et sociabilité en Europe et Amérique latine. Madrid-Paris : Bocard, pp.19-37.

Béguin François, 1983. *Arabisances*. Paris : Dunod.

Beheny, M., 1992 (ed.). *Sustainable urban development and urban form*. London: Pion.

Bekkar Rabia, 1997, *Statut social des femmes, accès à l'espace et à la parole publique*, In : Davis Taïeb Hannah & al. (sous la direction de), *Espaces publics paroles publiques au Maghreb et au Machrek*. Lyon : Maison de l'Orient méditerranéen, pp. 83-90.

Benaïssa Amine & Pousin Frédéric, 1999. *Figuration et négociation dans le projet urbain*. Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine. Paris : Patrimoine, n°2-3, p.119.

Benevolo Leonardo, 1993. *Histoire de la ville*. Marseille: Parentheses.

Bentley Ian, Alcock Alan, Murrain Paul, Mcglynn Sue et Smith Graham, 1985. *Responsive environment*, London: Architectural press.

Bentley Ian, 1990. *Ecological urban design*. Architects Journal, n°192, pp. 69-71.

Berdoulay Vincent et Soubeyran Olivier, 2002. *L'Ecologie urbaine et l'urbanisme aux fondements des enjeux actuels*. Paris : La découverte.

Berdoulay Vincent, Da Costa Gomes Paulo C., Lolive Jacques (dir.), 2004. *L'espace public à l'épreuve, régressions et émergences*, Pessac : Maisons des Sciences de l'homme d'Aquitaine.

Berdoulay Vincent, Da Costa Paulo. C., Lolive Jacques, 2004. *L'espace public, ou l'incontournable spatialité de la politique*. In : *L'espace public à l'épreuve, régressions et émergences*. Pessac : Maisons des Sciences de l'homme d'Aquitaine.

Berque A. 1993. *Du geste à la cité. Formes urbaines et lien social au Japon*, Paris : Gallimard.

Berry-Chikhaoui Isabelle & Deboulet Agnès, 2000. *Les compétences des citoyens dans le monde arabe*. IRMC- KARTHALA-URBAMA.

Berthier Nicole, 2006. *Les techniques d'enquête en sciences sociales: méthodes et exercices corrigés*. Paris : Amand Colin, (2ème édition).

Bertrand M.I. & al. (sous la dir. de). *L'espace vécu*, colloque tenu à Rouen les 13 et 14 1976, C.N.R.S RCP n°354, université de Caen, Orléans, Paris I, Rouen, Vincennes.

Bertrand Michel Jean & Listowski Hiéronim, 1984, *Les places dans la ville, lectures d'un espace public*, Paris : Dunod, Bordas.

Bertrand Michel Jean, 1988. *D'après les places publiques à Paris, forme et abstraction*. Villes en Parallèle, n°12-13, pp. 131-145.

Beyhum Nabil et David Jean-Claude, 1992. *Composition et recomposition des espaces publics dans le centre ville. Espaces publics, communautaires, privés dans la ville moyen-orientale (Alep, Beyrouth)*, rapport, Paris : Plan urbain.

Beyhum Nabil et David Jean-Claude, 1993. *Espaces publics dans les villes arabes*. Cahiers de l'IRMAC, n°2.

Beyhum Nabil & David Jean-Claude, 1997. *Du souk à la place, du citoyen au citoyen, espaces publics dans les villes arabes (au Moyen-Orient)*. In : Naciri Mohamed et Raymond André (sous la direction de), *Sciences sociales et phénomènes urbains dans le monde arabe*, Casablanca : Fondation du roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les études islamiques, actes de colloque de ALMA, Casablanca du 30 novembre au 2 décembre 1994, pp.193-202.

Blanc Jean-Noël, 2001. *Voir l'espace dans l'espace public*. Géocarrefour, Vol 76 n°76-1, pp. 59-67.

Blanze Marie, 2009-2010. *L'appropriation des places publiques selon le genre : le regard dans le processus d'appropriation*, projet de fin d'étude, école polytechnique de l'université de Tours.

Boissavit-Camus B., 2008. *Les espaces qualifiés au titre de leur qualité patrimoniale*. In : Melé P. & Larrue C. (dir.), *Territoires d'action, aménagement, urbanisme, espace*, Paris: l'Harmattan, pp. 129-143.

Booth, N.K., 1983. *Basic elements of landscape architectural design*, Oxford: Elsevier.

Bouinot Jean, 2002. *La ville compétitive, les clefs de la nouvelle gestion urbaine*, Paris : Economica.

Boumaza Nadir & al. 2006. *Ville réelle, ville projetée. Villes maghrébines en fabrication*. Paris : Maisonneuve et Larose.

Bourdieu Pierre, 1980. *Le sens pratique*. Paris : Minit.

Bourdin Alain & Prost Robert, 2009. *Projets et stratégies urbaines, regards comparatifs*. Paris : Parenthèse.

Brausch Marianne, 1980. *Les places, les rues, les axes et la ville*. Architecture d'Aujourd'hui. « l'Architecture et la ville », pp. 2-7.

Brody Jeanne, 2005. *La rue*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail.

Brunet Roger, Ferras Robert et Théry Hervé, 1993, *les Mots de la géographie : dictionnaire critique*, Montpellier-Paris : Reclus- La Documentation Française.

Cadène Philippe et Chevalier Dominique, *Méditerranéité ou mondialisation ? Réflexions sur 3 places Montpelliéraines*. In : L'espace public dans la ville méditerranéenne, actes de colloque de Montpellier 14-16 mars 1996, Ministère de la culture, direction de l'architecture, école d'architecture Languedoc-Roussillon : L'Esperou, pp. 149-166.

Calvino Italo, 1974, *les villes invisibles*, Paris : Seuil pour la traduction française (titre original : *Le città invisibili*, Einaudi, Turin, 1972)

Caniffe Eamonn, 2008. *The politics of the Piazza: The history and meaning of the italian Square*. Burlington: Ashgate.

Capron Guénola & Haschar-Noe Nadine (coordonné par), 2007. *L'espace public : de l'objet au processus de construction*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail.

Capron Guénola & al. 2007. *Flâner*. In: Dorier-Apprill E. & Gervais-Lambony P. (coordonné par), *Vies citadines*, Paris: Belin, pp.171-190.

Carmona Matthew, Heath Tim, Oc Taner & Tiesdell Steve, 2003. *Public places- urban spaces: The dimensions of urban design*, Oxford: Architectural Press.

Carr, S., Francis, M., Rivlin, L.G. & Stone, A.M. (1992). *Public space*, Cambridge: University Press.

Carrière Jean-Paul (Dir.), 2002. *Villes et projets urbains en Méditerranée*, Tours : Maison des sciences de l'homme « Villes et Territoires », CNRS-UMS 1835 Université de Tours.

Casa de Velazquez, 1978. *Forum et Plaza Mayor dans le monde hispanique*, série « recherches en sciences sociales », fasc. IV, Madrid-Paris : Bocard.

Casa de Velazquez, 1982. *Plazas et sociabilité en Europe et en Amérique latine*, série « recherches en sciences sociales », fasc. VI, Madrid-Paris: Bocard.

Cattedra Raffaele, 2000. *De la symbolique monumentale à l'invention d'un espace public*. In : Berry-Chikhaoui Isabelle et Deboulet Agnès, *Les compétences des citoyens dans le monde arabe*, IRMC- Karthala-URBAMA.

Cattedra Raffaele, 2001. *La mosquée et la cité. La reconversion symbolique du projet urbain à Casablanca* (Maroc), Thèse de doctorat de géographie, Tours : Université François Rabelais. URBAMA.

Cattedra Raffaele, 2002. *Les métamorphoses de la ville. Urbanités, territorialités et espaces publics au Maroc*. Géocarrefour. Vol 77, n° 3/2002, pp. 255-266.

Cattedra Raffaele. *Casablanca : la réconciliation patrimoniale comme enjeu de l'identité urbaine*. Rives nord-méditerranéennes, Patrimoine et politiques urbaines en Méditerranée. [En ligne]. Disponible sur URL : <http://rives.revues.org/document436.html>.

Cattedra Raffaele, 2010. *Les grands projets urbains à la conquête des périphéries*. Les Cahiers d'EMAM, n°19, pp. 58-72.

Cattedra Raffaele, 2010. « Médina ». In : C. Topalov, L. Coudroy de Lille, J-C. Depaule et B. Marin (dir.), *L'Aventure des mots de la ville. A travers le temps, les langues, les sociétés*, Paris : Robert Laffont, pp. 729-735.

Cattedra Raffaele, 2011. *La ville méditerranéenne en question*. In : Notos : espaces de la création : arts, écritures, utopies. [En ligne]. Disponible sur URL : <http://www.revue-notos.net/?p=295>.

Cattedra Raffaele, Memoli Maurizio. 2012 (sous presse). *Mapping democracy: esperienze di partecipazione in contesti di conflitto urbano*, comunicazione al XXXI Congresso Geografico Italiano, Milano 11-15 juin, 10 pp.

Chabert Henry, (Dir.), 1993. *Espaces publics, espaces de vie... les réponses Lyonnaises*. Lyon : Horvath.

Chalas Yves, 2000. *L'invention de la ville*. Paris : Economica.

Chaline Claude, 1996. *Les villes du monde arabe*. Masson/Paris : Armand Colin, (1<sup>ère</sup> éd. 1989).

Chaline Claude, 1999. *La régénération urbaine*. Collection Que-Sais-Je ? Paris : PUF.

- Chaline Claude, 2001. *L'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens. Evaluation et perspectives d'un développement urbain durable*. Marseille : Plan Bleu.
- Chaline Claude, 2007. *Les nouvelles politiques urbaines, une géographie des villes*. Paris : Ellipses.
- Chalmeta Pedro, 1982. *Les fonctions de l'agora-forum sans la cité arabo-musulmane*. In : Casa de Velazquez. Plazas et sociabilité en Europe et en Amérique latine. Madrid-Paris : Bocard, pp.9-18.
- Chemetov Paul, 1992. *La fabrique des villes*. Paris : l'Aube.
- Chevalier Jacques & Peyron Jean-Pierre (sous la direction de), 1994. *Au centre des villes : dynamiques et recomposition*. Paris : L'Harmattan.
- Chifolleau Sylvia & Madœuf Anna (dir.), 2005. *Les pèlerinages au Maghreb et au Moyen-Orient. Espaces publics, espaces du public*. Damas : Presses de l'IFPO.
- Choay Françoise, 1979. *L'urbanisme, Utopies et réalités, une anthologie*, Paris : Seuil. (1<sup>ère</sup> ed. 1965)
- Choay Françoise, 1992. *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Le seuil (1996, 1999).
- Choay Françoise, 1994. *Le règne de l'urbain et la mort de la ville*. In : La ville : Art et architecture, Paris : Centre Georges Pompidou.
- Choay Françoise, 2000. *Les Mémoires d'Hausmann*, Paris : Seuil.
- Choay Françoise, 2006. *Pour une anthropologie de l'espace*, Paris : Seuil.
- Chouikha Larbi, 2000. *Rythme de vie et styles de l'usage des citadins de Tunis en période de Ramadan*. In : Berry-Chikhaoui Isabelle et Deboulet Agnès. Les compétences des citadins dans le monde arabe, IRMC- KARTHALA-URBAMA.
- Corboz André, 2009. *De la ville au patrimoine urbain : histoires de forme et de sens*, Québec : presses de l'université du Québec.
- Cullen Gordon, 1961. *The concise townscape*. London: the architectural press.
- Crang M., 1998. *Cultural Geography*. London: Routledge.
- Dakhli Jocelyne, 1998. *Urbanité arabe*. Arles : Sindbad-Actes Sud.
- David Jean-Claude, 1984. *Rencontre, côtoiement, ségrégation. Un autre type de sociabilité ? Maghreb-Machrek*, n°143, pp. 83-86.
- David Jean-Claude, 2010. *Madina*. In : C. Topalov, L. Coudroy de Lille, J-C. Depaule et B. Marin (dir.). *L'Aventure des mots de la ville. A travers le temps, les langues, les sociétés*. Paris : Robert Laffont, pp. 684-686.

- Davis Taieb Hannah, Bekkar Rabia, David Jean-Claude, 1997, (dir.). *Espaces publics, paroles publiques au Maghreb et au Machrek*, Lyon : L'Harmattan.
- Debardieux Bernard, 1995. *Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique*. L'espace géographique, n° 2, pp. 97-112.
- Debardieux Bernard, 1996. *Le lieu, fragment et symbole du territoire*. Espace et Société, n° 82-83, pp. 13-35.
- De Certeau Michel, 1990. *L'invention du quotidien (I, Arts de faire)*. Paris : Gallimard.
- De Courson J., 1993. *Le projet de ville*. Paris : Syros-CNFPT.
- Delbaere Denis, 2010. *La fabrique de l'espace public, ville, paysage et démocratie*. Paris : Ellipses.
- Delfante Charles, 1997. *Grande histoire de la ville, de la Mésopotamie aux Etats Unis*. Paris : Armand Colin.
- Descat Sophie, Monin Eric & Siret Daniel, 2006, (textes réunis par). *La ville durable au risque de l'histoire*. Lille : Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage.
- Devillers Christian, 1994. *Le projet urbain*. Paris : Pavillon de l'Arsenal.
- Didier Sophie & al. 2007. *Mémoires*. In : E. Dorier-Apprill & P. Gervais-Lambony (coordonné par). *Vies citadines*. Paris : Belin, pp. 209-231
- Di Méo Guy et Buléon Pascal (sous la dir. de), 2005. *L'espace social : lecture géographique des sociétés*. Paris : Armand Colin.
- Di Méo Guy (sous la dir. de), 1996. *Les territoires du quotidien*. Paris : L'Harmattan.
- Douay Nicolas (coordonné par). 2009. *La Méditerranée à l'heure de la métropolisation*. Territoires méditerranéens.
- Dorier-Apprill E. & Gervais-Lambony P. (coordonné par), 2007. *Vies citadines*. Paris : Belin.
- Dris Nassima, 2005. *Formes urbaines, sens et représentations: l'interférence des modèles*. Espaces et sociétés, vol 122 n°3, pp.87-98.
- Eco, U, 1968. *Function and sign: semiotics in architecture, in the City and the Sign: An introduction to urban semiotics*. In: Gottdiener, M. and Lagopoulos, A. (eds), New York: Columbia university press.
- El hagggar Nabil, Paris Didier & Shahrour Isam, 2003. *La ville en débat*, Paris : l'harmattan.
- Escallier Robert., 2001, La ville méditerranéenne, In : Lozato-Giotart J.P.(ed.). *La Méditerranée, Paris : SEDES*, pp .47-113.

- Fenneteau Hervé, 2002. *Enquête : entretien et questionnaire*. Paris : Dunod.
- Feneyrol Olivier, 2000. *Réaménagement urbain et actions citoyennes en Tunisie, L'opération "Bab Souika-Halfaouine" (1983-1991)*. In : Berry-Chikhaoui Isabelle et Deboulet Agnès, *Les compétences des citoyens dans le monde arabe, Penser, Faire et transformer la ville*. Paris, Karthala IRMC- KARTHALA-URBAMA.
- Fijalkow Yankel, 2004. *Sociologie de la ville*. Paris : la Découverte, (1<sup>ère</sup> éd. 2004).
- Foucart Bruno, 2003. *Place ou square-parvis d'église*. In : Texier-Rideau Géraldine et Darin Michaël (sous la dir. de). *Places de Paris XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Paris : Action artistique de la ville de Paris, pp. 90-95.
- Frey Jean-Pierre, 1993. *Compétence et performance de la maîtrise d'œuvre architecturale*. Habitat, Tradition et Modernité, n°1, octobre 1993, éd. ARCCO, pp. 139-150.
- Fyfe Nicholas R., 1998. *Images of the Street: Planning, Identity, and Control in Public Space*. Londres: Routledge.
- Gabellone Pascal (sous la direction de), 2006. *Poétiques, esthétiques, politiques de la ville*, Cahiers de Prévues 2, actes de colloque international 29-31 janvier 2005, Montpellier : Université Paul-Valéry Montpellier 3.
- Gauthiez Bernard, 2003. *Espace urbain, vocabulaire et morphologie*, Paris : Patrimoine.
- Genestier Philippe, 1998. *Forme urbaine...formes urbaines ? Villes en parallèle*, n°12-13, pp. 8-17
- Genestier Philippe, 1993. *Que vaut la notion de projet urbain ? L'Architecture d'Aujourd'hui*, septembre n°288, pp.40-46.
- Géographie et cultures, 1997. *Les espaces publics en Amérique du sud*. n°24, Paris : l'Harmattan.
- Ghorra-Gobin Cynthia (dir.), 1994. *Penser la ville de demain : Qu'est-ce qui institue la ville*, Paris : l'Harmattan.
- Ghorra-Gobin Cynthia, 2001. *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*, Paris : L'harmattan.
- Gibberd Frederick, 1971. *Composition urbaine*, Paris: Dunod.
- Guidoni Enrico, 1981. *La ville européenne : formation et signification du quatrième au onzième siècle*, Bruxelles: Pierre Mardaga.
- Gilhodes Pierre, 1982. *Places et grands-places en Grande Colombie : quelques notes sur leur fonction socio-politique*. In : Casa de Velazquez, 1978, Forum et Plaza Mayor dans le monde hispanique. Madrid-Paris : Boccard, pp.171-172.



Gillot Gaël, 2002. *Les jardins publics dans les grandes villes du monde arabe : politiques et pratiques au Caire, à Rabat et à Damas*, Thèse de doctorat, Tours : Université François Rabelais.

Giovannoni Gustavo, 1998. *L'urbanisme face aux villes anciennes*, Paris : Seuil.

Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne* (1) *La présentation de soi*, Paris : Minuit, 1973 ; (2) *Les relations en public*, Paris : Minuit, 1973; *Les rites d'interaction*, Paris : Minuit, 1974.

Gourdon Jean-Loup, 2001. *La rue : essai sur l'économie de la forme urbaine*, La tour d'Aigues : l'Aube.

Gracq Julien, 1965. *La forme de la ville*. Paris : A.Corti.

Grafmeyer Yves. & Joseph Isaac, 1979. *Ecole de Chicago, Naissance de l'Ecologie urbaine*, Paris : Aubier.

Habermas Jürgen, 1986. *L'espace public : l'archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris : Payot (éd. allemande 1961).

Grumbach Antoine, 1998. *La ville sur la ville*. Paris : Projet urbain, n°15.

Grumbach Antoine, 2002. *Construire la ville sur la ville*. In : le Moniteur, 2002, p. 28.

Gurruchaga Xabier Iriondo, 2007. *L'invention d'un espace urbain contemporain : les nouveaux parvis leur contribution à la valeur urbaine de l'architecture contemporaine*. In : Baudoux-Rousseau Laurence, Carbonnier Youri & Bragard Philippe, 2007, *La Place publique urbaine*, Arras : Artois Presses Université, pp.291-294.

Haëntjens Jean, 2008. *Le pouvoir des villes*, Paris : l'Aube.

Hamman Philippe (dir), 2011. *Le tramway dans la ville : le projet urbain négocié à l'aune des déplacements*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Hannerz U, 1983. *Explorer la ville. Eléments d'anthropologie urbaine*, Paris : Minuit.

Hausmann, 1890. *Mémoires*, éd. Etablie par Françoise Choay, 2000. Paris : Le Seuil.

Hayot A., Sauvage A., 2000 (sous la dir. de). *Le projet urbain : Enjeux, expérimentations et professions*, actes du colloque. Paris : de la Villette.

Higounet Charles, 1982. *La place dans les bastides médiévales*. In : Casa de Velazquez, 1978, Forum et Plaza Mayor dans le monde hispanique. Madrid-Paris : Bocard, pp.120-129.

Hillier Bill, 1996. *Cities as movement system*. Urban Design International, n°1, pp. 47-60.

Idrissi Janati M'hammed, 2000. *Des citoyens « ordinaires » face à un projet urbain de percée routière dans la médina de Fès*. In : Berry-Chikhaoui Isabelle, Deboulet Agnès (dir.), *Les*

*compétences des citoyens dans le monde Arabe. Penser, Faire et transformer la ville*, Paris : Karthala.

Ingallina Patrizia. *Le projet urbain*, (3<sup>e</sup> édité 2008), Paris: PUF.

Jacobs Jane, 1992. *The death and life of great American cities*. USA: Vintage (1<sup>ère</sup> éd.1961).

Jehel Georges & Racinet Philippe, 1996. *La ville médiévale : de l'occident chrétien à l'Orient musulman, V-XVe siècle*. Paris : Armand Colin.

Jencks Charles, 1991. *Le classicisme nouveau et ses règles*. L'Architecture d'Aujourd'hui. Paris : Pierre Terrail, pp. 41-55.

Jencks Charles, 1985. *Late-modernism and post-modernism*. In: *Modern movements in architecture*, (2<sup>ème</sup> édition), Middlesex: Penguin Books, pp.371-389.

Jolé Michèle, 2002. *Espaces publics et cultures urbaines*, Actes du séminaire du CIFP de Paris 2000-2001-2002, CERTU, 427 p. (introduction)

Joseph Isaac, 1984. *Le passant considérable, essai sur la dispersion de l'espace public*, Paris : Méridiens.

Joseph Isaac, 1992-1993. *L'espace public comme lieu de l'action*. Les Annales de la Recherche Urbaine, n°57-58.

Joseph Isaac (dir.), 1994. *Prendre place : espace public et culture dramatique*, Paris : Recherches/Plan urbain.

Joseph Isaac, 1996. *Les compétences de rassemblement. Une ethnographie des lieux publics*. Enquête. Anthropologie, histoire, sociologie, n°4, pp. 107-122.

Joseph Isaac, *La gestion des espaces publics*. In : *Espaces et sociétés*, n°62-63, Paris : L'Harmattan, pp. 65-73.

Joseph Isaac, 1998. *La ville sans qualités*. Paris : l'Aube.

Kerrou Mohamed, 2002. *Public et privé en Islam*. Paris : Maisonneuve & Larose.

Krier Robert, 1975. *L'espace de la ville : théorie et pratique*, Bruxelles : Archives d'architecture moderne.

Lacaze Jean-Paul, 1996. *Le logement au péril du territoire*. Tour d'Aigues : l'Aube

Lacaze Jean-Paul, 2000. *Renouveler l'urbanisme, prospective et méthodes*. Paris : PPC.

Lavedan Pierre, 1959. *Géographie des villes*, Paris : Gallimard (1<sup>ère</sup> édition 1936).

Lavedan Pierre & Hugueney Jeanne, 1974. *L'urbanisme au Moyen Age*. Paris : Bibliothèque de la Société d'Archéologie.

- Lavedan Pierre, Hugueney Jeanne & Henrat Philippe, 1982. *L'urbanisme à l'époque moderne XVIe-XVIIIe siècles*. Genève : Droz.
- Le Berre M., 1992. « Territoires ». In Bailly, Ferras, Pumain, *Encyclopédie de la géographie, Economica*.
- Le Corbusier, 1957. *La Charte d'Athènes*. Paris : édition de Minuit.
- Ledrut Raymond 1974, *Les images de la ville*, Paris : Antropos.
- Lefebvre Henri, 1970. *La révolution urbaine*, Paris : Gallimard.
- Lefebvre Henri & Catherine Régulier, 1985. *Le Projet Rythmanalytique*. Communications 41.1, pp. 191-199.
- Lefebvre Henri, 1992. *Éléments de Rythmanalyse : Introduction à la connaissance des Rythmes*. Paris : Syllepse.
- Lefebvre Henri, 2000a. *La production de l'espace*, Paris, Édition Anthropos, 4<sup>ème</sup> édition, 485 p.
- Lefebvre Henri, 2009. *Le droit à la ville*. Paris : Economica. (1<sup>ère</sup> éd. 1968).
- Leguay Jean-Pierre, 1994. *La rue, lieu de sociabilité*. In : Lemenorel Alain (textes réunis par), *La rue, lieu de sociabilité ? Actes de colloque « Rencontres de la rue » de Rouen*, Rouen : Université de Rouen, n°214, pp.11-32.
- Lévi-Strauss Claude, 1955. *Tristes Tropiques*. Paris : Plon, Terre Humaine (rééd. 1995).
- Lévy Albert et Spigai Vittorio, 1992. *La qualité de la forme urbaine : problématique et enjeux*. Paris : IFU.
- Lévy Albert, 1998. *L'espace public de la ville méditerranéenne : Mythe et réalité*. In : l'espace public dans la ville méditerranéenne, actes de colloque de l'école d'architecture Languedoc-Roussillon, Montpellier 14-16 mars 1996, Montpellier : L'Esperou.
- Lévy Albert, 2005. « Formes urbaines et significations : revisiter la morphologie urbaine », in *Espaces et sociétés, Le sens des formes urbaines*, 122 n°3, Paris, Erès.
- Lévy Jacques, Lussault Michel, 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin.
- Levy Jean-Paul, 1987. *Centres villes en mutation*. Paris : CNRS.
- Lévy Jacques & Lussault Michel, 2003. *Logiques de l'espace, esprit des lieux - Géographie de Cerisy*, Paris, Belin.
- Liévaux Pascal, 2007. *Hôtels de ville et places publiques dans les cités françaises du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*. In Baudoux-Rousseau et Darin Michaël (sous la dir. de), *Places de Paris XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Action artistique de la ville de Paris, pp. 89-95.

Lombaerde Piet, 2007, *La place publique urbaine dans les anciens Pays-Bas aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : Place du marché ou place d'armes ?*. In : Baudoux-Rousseau et Darin Michaël (sous la dir. de), *Places de Paris XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Action artistique de la ville de Paris, pp.53-59.

Loiseau J. M., Terrasson F., Trochel Y., 1993. *Le paysage urbain*, Paris : Sang de la terre.

Loubière Antoine & Paquot Thierry. *Transmettre*. Urbanisme, Janvier-février 2009, n° 364, p. 44.

Lopes de Souza M. & Lipietz B., 2011. *The 'Arab Spring' and the City. Hopes, contradictions and spatiality*". City, vol. 15, n° 6, pp. 618-624.

Lussault Michel, 1993, *Tours : images de la ville et politique urbaine*. Tours : Université François-Rabelais.

Lussault Michel & Signoles Pierre (eds), 1996, *La citoyenneté en questions*. Tours : URBAMA

Lussault Michel, 2010, (discours). *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*. Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Développement Durable [en ligne]. Disponible sur : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-colloque-Faire-la-ville-durable.html> (consulté le 06.05.2013)

Lynch Kevin, 1982. *Voir et planifier. L'aménagement qualitatif de l'espace*. Paris, Dunod.

Lynch Kevin, 1976. *L'image de la cité*. Paris : Dunod. (1<sup>ère</sup> éd. anglaise 1960).

Madœuf Anna, 1997. *Images et pratiques de la ville ancienne du Caire : les sens de la ville*. Thèse de doctorat (2 tomes), Tours : Université François Rabelais.

Maire-Moetwill (le), 2007. *La place publique contemporaine ou piazza du centre Georges Pompidou*. In Baudoux- Rousseau Laurence, Carbonnier Youri & Bragard Philippe. *La Place publique urbaine*, Arras : Artois Presses Université, pp. 295-304.

Malverti Xavier, 1997. *A la recherche de l'espace public perdu entre l'inhabitable et l'impensé*. In : l'Espace public dans la ville méditerranéenne, Ministère de la culture, Actes de colloque de école d'architecture Languedoc-Roussillon, Montpellier 14 – 15 – 16 mars 1996. Montpellier : l'Esperou, pp.19-24.

Malverti Xavier & Picard Aleth (dir.), Belli-Riz P., 1995. *La fabrication des villes*, École d'Architecture de Normandie. Paris : Picard.

Malverti Xavier & Pinon Pierre, 1997, *La ville régulière, tracés et modèles*. Actes de colloque tenu à la Fondation Gulbenkian. Paris : Picard.

Mangin David & Panerai Philippe, 1999. *Projet urbain*. Marseille : Parenthèse.

Mangin David, 2004. *La ville franchisée : formes et structures de la ville contemporaine*, Paris : la Villette SC.

Marchand, P. in Balzani B., Bertaux R. et Brot J., 2002. *Questions urbaines et politiques de la ville*, Paris : l'Harmattan.

- Mardaga Pierre, 1984. *Places et monuments*. Bruxelles : Institut français d'architecture.
- Marié Michel, 1989. *Les terres et les mots. Une traversée des sciences sociales*, Paris : Méridiens Klincksieck.
- Marin Brigitte, *Présentation*. In : *Les mots de la ville*. Cahier des Mots de la ville, n°5 spécial « Italie », pp. 3-5.
- Masboungi Ariella, 2002. *Projets urbains en France*. Paris : le Moniteur.
- Masboungi Ariella, 2008. « Dix leçons européennes sur le projet urbain », in Cuillier Francis (sous la dir. de), *Les débats sur la ville 7, Fabriquer la ville aujourd'hui*, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine : éditions Confluences, pp.125-156.
- Melissinos Alexandre, Delon Béatrice, Genoist Anne, Fagot Gérard, Lippenholtz Sandra, 1986. *Tracés des Tracés*. Paris : MELATT/DAU.
- Merlin Pierre & Choay Françoise, 2005. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris : PUF.
- Metral Jean, 1997. *Reprendre et prendre la parole aujourd'hui dans les villes du monde Arabo-musulman*. In : Davis Taieb Hannah, Bekkar Rabia, DAVID Jean-Claude (dir.), *Espaces publics paroles publiques au Maghreb et au Machrek*, Lyon : Maison de l'Orient Méditerranéen.
- Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, 1999. *Intervenir en quartiers anciens : Enjeux – Démarches – Outils*. Paris : Le Moniteur.
- Miossec, Jean-Marie, 2009. *Elisée Reclus et la géographie culturelle du Maghreb*. In : Jean-Paul Bord, Raffaele Cattedra, Ronald Creagh, Georges Roques, Jean-Marie Miossec (eds). *Elisée Reclus - Paul Vidal de la Blache. Le géographe, La cité et le monde hier et aujourd'hui, Autour de 1905*. Paris : l'Harmattan, pp.123-153.
- Miossec Jean-Marie (sous la direction de), 2009, *Terrains et échelons de la gouvernance : expériences en France et au Maghreb*. Paris : l'Harmattan.
- Mondada Lorenza & Söderström O., 1991. *Communication et espace : perspectives théoriques et enjeux sociaux*. Cahiers du Département des Langues et des Sciences du Langage, n°11, pp. 107-158.
- Mondada Lorenza, 2000, *Décrire la ville*. Paris : Economica.
- Mongin Olivier, 2005. *La condition urbaine : la ville à l'heure de la mondialisation*. Paris: le Seuil.
- Moughtin Cliff, 2003. *Urban design, Street and square*, Oxford: Architectural press (1ère éd.1992).
- Mucchielli Roger, 1993. *Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale : connaissance du problème, applications pratiques*. Paris : ESF.

- Mumford Lewis, 2011. *La cité à travers l'histoire*. Editions Agone (1<sup>ère</sup> éd. 1961).
- Mura Tora, 1997. *The city as a frame of reference: beyond the dichotomy of the orientalist idea*. In : Naciri Mohamed et Raymond André (sous la direction de), Sciences sociales et phénomènes urbains dans le monde arabe. Casablanca : Fondation du roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les études islamiques, actes de colloque de ALMA, Casablanca du 30 novembre au 2 décembre 1994, pp. 43-58.
- Mussat Marie-Claire, 2007. *Le kiosque à musique et la place : de l'ornement au symbole républicain*. In : Baudoux-Rousseau Laurence, Carbonnier Youri & BRAGARD Philippe. *La Place publique urbaine*, Arras : Artois Presses Université, pp.247-255.
- Naciri Mohamed et Raymond André (sous la direction de), 1997. *Sciences sociales et phénomènes urbains dans le monde arabe*. Casablanca : Fondation du roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les études islamiques, actes de colloque de ALMA, Casablanca du 30 novembre au 2 décembre 1994.
- Navez-Bouchanine Françoise, *L'espace limitrophe : entre le privé et le public, un no man's land ? La pratique urbaine au Maroc*. Espaces et sociétés, n°62-83, L'Harmattan.
- Navez-Bouchanine Françoise, 2001. *La fragmentation en question : Des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale ?* Paris : L'Harmattan.
- Navez-Bouchanine Françoise, 1996. *Citadinité et urbanité : le cas des villes marocaines*. In : *La citadinité en questions*. Fascicule de recherches, n°29, Tours : URBAMA.
- Norberg-Schulz Christian, 1971. *Existence, space and architecture*. London: Studio Vista.
- Norberg-Schulz Christian, 1997. *Genius Loci: paysage, ambiance, architecture*. Belgique : Mardaga (1<sup>ère</sup> édi. 1981).
- Norberg-Schulz Christian, 2007. *La signification dans l'architecture occidentale*. Belgique : Sprimont.
- Panerai Philippe, Depaule Jean-Charles, Demorgon Marcelle & Veyrenche Michel 1980. *Eléments d'analyse urbaine*. Bruxelles : Archives d'Architecture Moderne.
- Panerai Philippe, Depaule Jean-Charles & Demorgon Marcelle, 1999. *Analyse urbaine*. Marseille : Parenthèses.
- Papayanis Nicholas, 2004, *Planning Paris before Haussmann*, Baltimore/ Londres: Johns Hopkins University Press.
- Paquot Thierry, 2002. *Jalons pour une histoire de l'urbanisme de France*. In : Masboungi Ariella (dir.), *Projets urbains en France*. Paris : le Moniteur.
- Paquot Thierry, 2009. *L'espace public*. Paris : la Découverte.
- Paquot Thierry, 2000. *La ville et l'urbain, l'état de savoir*. Paris : La Découverte.

Pardo Vittorio Franchetti, 2009. *L'invention de la ville occidentale*, (traduit de l'italien par Fabienne-Andréa Costa), Rodez : Rouergue.

Pascalis Sandra, 2007. *La promenade, nouvelle place plantée de la ville française des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. In : Baudoux- Rousseau Laurence, Carbonnier Youri & Bragard Philippe. *La Place publique urbaine*, Arras : Artois Presses Université, pp. 193-202.

Pattou Jean, 1994. *Les places de Paris*, Aquerelles, Paris : Hervas.

Paulet Jean-Pierre, 2006. *Géographie urbaine*. 2<sup>ème</sup> édition. Paris : Armand Colin.

Paulet Jean-Pierre, 2002. *Les représentations mentales en géographie*. Anthropos : Economica.

Pelegrin, E. & Pelegrin, F., 2007. *Ambiance urbaine/développement durable*. Paris : PC.

Pellegrino Pierre, 2005. *Le sens des formes urbaines*, Ramonville Saint-Ange : Erès.

Perec Georges, 1985. *Espèces d'espaces*, Paris : Galilée (1<sup>ère</sup> édi. 1974).

Peretz Henri, 1998. *Les méthodes en sociologie : l'observation*, Repères, Paris : la Découverte.

Petitfrère Claude (sous la direction de), 1998. *Images et imaginaires de la ville à l'époque moderne*, Tours : Maison des sciences de la ville François Rabelais.

Pinon Pierre, 1991. *Lire et composer l'espace public*. Paris : STU-DAU.

Pinon Pierre, 1992. *Composition urbaine I-repères*. Paris : Villes et territoires du STU-DAU.

Pinon Pierre, 1994. *Composition urbaine II- projet*. Paris : Villes et territoires du STU-DAU.

Pinon Pierre, *Les places de lotissements*. In : Texier-Rideau Géraldine & Darin Michaël (sous la dir. de). *Places de Paris XIXe-XXe siècles*, pp. 52-59.

Pinson Gilles, 2009. *Gouverner la ville par projet : urbanisme et gouvernance des villes européennes*. Paris : Presses de SciencesPo.

Popini Vaz Nelson, 2003. *La place publique comme espace de communication*, thèse de doctorat, Paris : Institut d'Urbanisme de Paris.

PPG1 (Planning Policy Guidance 1):

[http://www.leics.gov.uk/ppg01\\_general\\_policy\\_and\\_principles\\_1997.pdf](http://www.leics.gov.uk/ppg01_general_policy_and_principles_1997.pdf)

Querrien A. et Lassave P., 1999. *Paysages en villes*. Annales de la Recherche Urbaine, n°83-84, p. 4.

Quivy Raymond & Campenhoudt Luc Van, 1995. *Manuel de recherche en sciences sociale*. Paris : Dunod.

Ragon Michel, 1985. *L'homme et les villes*. Paris : Berger-Levrault.

Rallet Alain & Torre André (Dir.), 2008. *Les nouvelles proximités urbaines*. Paris : l'Harmattan.  
Raulin Anne, 2002. *Anthropologie urbaine*. Paris : Armand Colin.

Raymond André, 1997. *La structure spatiale de la ville*. In : Naciri Mohamed et Raymond André (sous la direction de), Sciences sociales et phénomènes urbains dans le monde arabe, Casablanca : Fondation du roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les études islamiques, actes de colloque de ALMA, Casablanca du 30 novembre au 2 décembre 1994.

Reichen Bernard, 2008. *Les nouveaux territoires de la ville : vers la conception de la ville-territoire*. In : Cuillier Francis (sous la dir. de), Les débats sur la ville 7, Fabriquer la ville aujourd'hui. Aquitaine : Confluences, pp.35-62.

Remy Alain, 2004. *Morphologie urbaine, géographie, aménagement et architecture de la ville*. Paris : Armand Colin.

Rodger John J., 1985. *On the degeneration of the public sphere*. Political Studies, n°. 33, pp. 203-217.

Rodrigues Malta Rachel, 2001 (coord.), *Villes portuaires : modèles dans le temps et dans l'espace*. Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie : Espaces et territoires, vol. 124, n°34, pp. 55-69.

Rogers Richard, 2000. *Des villes durables pour une petite planète*. Paris : le Moniteur.

Roncayolo Marcel, 2005. *La ville et ses territoires*. Paris : Gallimard.

Roncayolo Marcel, 2002. *Lectures de villes, formes et temps*. Paris : Parenthèses.

Roncayolo Marcel & Thierry Paquot (sous la direction de), 1992. *Villes & civilisations urbaine XVIIIe-XXe siècle*, Paris : Larousse.

Roncayolo, Marcel, 2003. *De la ville et du citoyen*. Paris : parenthèses.

Rose Caroline & Pinon Pierre, 1999. *Places parvis de France*. Paris : Déxia.

Rowe Colin & Koetter Fred, 1975. *Collage City*. Architectural Review, vol 158, n° 942, pp. 66-90.

Riboulet Pierre, 1998. *Onze leçons sur la composition urbaine*. Paris : Presses de l'école nationale des ponts et chaussées.

Rinaudo Christian et al, 2007. *Fêter*. In : Dorier-Apprill E. & Gervais-Lambony P. (coordonné par), 2007. *Vies citadines*, Paris : Belin, pp. 171-190.

Sablet Michel (de), 1990. *Des espaces urbains agréables à vivre : places, rues, squares et jardins*. Paris : le Moniteur.

Sack Manfred, 1986. *Plaetze in der stadt. / Les places dans la ville*. Garten und Landschaft, n°4, pp. 21-28.



Safar Zitoun Madani & Lakjâa Abdelkader, 2010. *Urbanité(s) et cidadinité(s) dans les grandes villes du Maghreb*. In : Rapport scientifique partie II du projet « Faire la ville en périphérie(s) ? Territoires et territorialités dans les grandes villes du Maghreb », coordonné par Pierre Signoles, Tours : EMAM CITERES janvier 2010, pp.32-54.

Sanger Victoria, *Les places d'armes à l'entrée des villes à l'époque de Louis XIV*. In : Baudoux- Rousseau Laurence, Carbonnier Youri & Bragard Philippe, 2007, *La Place publique urbaine*, Arras : Artois Presses Université, pp. 108-113.

Sauvage André, 2001. *Éveil à l'espace public*. In : Toussaint Jean-Yves & Zimmermann Monique (Dir.). *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, pp. 23-32.

Secchi Bernardo, 2000. *Première leçon d'urbanisme*, Marseille : Parenthèse. [traduit de l'Italien par Patricia Ingallina].

Semmoud Nora, 2007. *La réception sociale de l'urbanisme*. Paris : l'Harmattan.

Sénécal Gilles, Malézieux Jacques & Manzagol Claude (sous la direction de), 2002. *Grands projets urbains et requalification*. Québec : Presses de l'université du Québec.

Sennett Richard, 1979. *Les tyrannies de l'intimité*. Paris : le Seuil.

Sennett Richard, 2009. *La conscience de l'œil, urbanisme et société*. Paris : Verdier pour la traduction française. (1<sup>ère</sup> édition 1990)

Signoles Pierre, El kadi Galila & Sidi Boumedine Rachid (eds), 1999a. *L'urbain dans le Monde Arabe. Politiques, instruments et acteurs*. Paris : CNRS.

Singly Françoise, 2005. *L'enquête et ses méthodes : Le questionnaire*. (2<sup>ème</sup> édition). Paris : Armand Colin.

Sitte Camillio, 1996. *L'art de bâtir les villes*. Paris: Le Seuil. (1<sup>ère</sup> édition Laurens/Atlas, Paris/Genève, 1922)

Sokoloff Béatrice, 2002. *Le projet urbain de Barcelone : spécificité et modalités de réalisation*. In : Carrière Jean-Paul (Dir.). *Villes et projets urbains en Méditerranée*, Tours : Maison des sciences de l'homme, Université de Tours, pp.54-61.

Solano (de) Francisco, 1982. *Plaza mayor hispano-américaine*. In : Casa de Velazquez, *Plazas et sociabilité en Europe et Amérique latine*. Paris : Bocard, pp. 155-170.

Taillard Christian, 2007. *La place publique et l'art urbain selon Delamair*. In : Baudoux-Rousseau et Darin Michaël (sous la dir. de), *Places de Paris XIXe-XXe siècle*, Paris : Action artistique de la ville de Paris, pp.203-213.

Terrin Jean-Jacques 2011. *Le piéton dans la ville – l'espace public partagé*. Paris : Parenthèses.

Texier-Rideau Géraldine & Darin Michaël, 2003 (sous la dir. de). *Places de Paris XIXe-XXe siècle*. Paris : Action artistique de la ville de Paris.

Texier-Rideau Géraldine, 2003. *Place de la République*. In : Texier-Rideau Géraldine & Darin Michaël (sous la dir. de), *Places de Paris XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Action artistique de la ville de Paris, pp.96-99.

Texier-Rideau Géraldine, 2003. *Place et réseau ferré parisien sous la Monarchie de Juillet : ébauche d'une rupture*. In : Baudoux-Rousseau & Darin Michaël (sous la dir. de), *Places de Paris XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Action artistique de la ville de Paris, pp.235-246.

Thibaud Jean-Paul, 2002. *Regards en action, Ethnométhodologie des espaces publics*. Bernin : À la Croisée.

Thiberge Claude, 2002. *La ville en creux*. Paris : éd du Linteau.

Thomas Rachel, 2005. *Les trajectoires de l'accessibilité*. Bernin : À la croisée.

Tizon Philippe, 1996. *Qu'est-ce que le territoire ?* In : Di Méo Guy (sous la dir. de). *Les territoires du quotidien*, Paris : L'Harmattan, pp. 17-34.

Tomas François (coordinateur), 2002. *Espaces publics, architectures et urbanité de part et d'autre de l'Atlantique*, Saint Etienne : Publications de l'université de Saint Etienne.

Topalov Christian, Coudroy de Lille Laurent, Depaule Jean-Charles & Marin Brigitte (sous la dir. de), 2010. *L'Aventure des mots de la ville à travers le temps, les langues, les sociétés*, Paris : Robert Laffont, collection Bouquins.

Tortel Lucie, 1999. *Une autre lecture de l'espace public. Les apports de la psychologie de l'espace : Interventions réalisées sur ce thème lors de l'atelier « perception de l'espace », compte rendu des journées « perception de l'espace »*. Lyon : rapport CERTU, éd. CETE.

Toussaint Jean-Yves & Zimmermann Monique (Dir.), 2001. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.

Trancik Roger, 1986. *Finding lost space, Theories of urban design*. New York: Van Nostrand Reinhold Company Inc.

Tribillon Jean-François, 1991. *L'Urbanisme*. Paris: La Découverte.

Troin Jean-François, 1985. « Préface ». In : *Citadins, villes, urbanisation dans le Monde arabe aujourd'hui. Algérie, Émirats du Golfe, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie*. Fascicules de Recherche, Tours : URBAMA, n° 181, p. 1.

Troin Jean-François, 1997. *Les Métropoles de la Méditerranée*. Aix : Edisud.

Troin Jean-François & al. 2006 (ed.). *Le Grand Maghreb*. Paris : Armond Colin.

Tsakopoulos Panayotis, 1994. *Techniques d'intervention et appropriation de l'espace traditionnel : l'urbanisme militaire des expéditions françaises en méditerranée*. REMMM 73-74, 1994/3-4, pp. 209-227.

Tuan Yi-fu, 2006. *Espace et lieu : la perspective de l'expérience*. Crausaz : Infolio.

Vallat Colette (dir.), Le Blanc Antoine, Philifert Pascale (coord.), 2008. *Pérennité urbaine ou la ville par-delà ses métamorphoses*. Volume 1-Traces, Volumes 2-Turbulences, Volume 3-Essence. Paris : l'Harmattan.

Viala Laurent & Bernié-Boissard Catherine (2009). *Montpellier*. In : Bourdin Alain & Prost Robert, 2009, Projets et stratégies urbaines, regards comparatifs. Paris : Parenthèse, pp.82-89.

Vlès Vincent, 2004. *Espaces publics et mise en scène de la ville touristique*. In : Berdoulay Vincent, Da Costa Gomes Paulo C. & Lolive Jacques (dir.), 2004. L'espace public à l'épreuve, régressions et émergences, Pessac, Maisons des Sciences de l'homme d'Aquitaine (MSHA), pp. 177-186.

Voisin Bruno, 2001. *Espaces publics, espaces de ville, espaces de vie*. In : Toussaint J.-Y & Zimmermann M. User, observer, programmer et fabriquer l'espace public. Lyon : INSA, p.33-48.

Volle Jean-Paul. *Montpellier*. In : Douay Nicolas (coordonné par), 2009, La Méditerranée à l'heure de la métropolisation. Territoires méditerranéens, pp.131-138.

Von Meiss Pierre, Kenneth Framplton & Franz Oswald, 1993. *De la forme au lieu : une introduction à l'étude de l'architecture*. Romandes : Presses Polytechniques et Universitaires romandes.

Wilmotte Jean Michel, 1999. *Architecture intérieure des villes*. Paris : le Moniteur.

Wirth Eugen, 1997. *La vie privée en tant que dominante essentielle des villes de l'orient Islamique*. In : Naciri Mohamed & Raymond André (sous la direction de), Sciences sociales et phénomènes urbains dans le monde arabe. Casablanca : Fondation du roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les études islamiques, actes de colloque de ALMA, Casablanca du 30 novembre au 2 décembre 1994, pp. 123-130.

Wirth Eugen, 1982. *Villes islamiques, Villes arabes, Villes orientales ? Une problématique face au changement*. In : Bouhdiba Abdelwahab & Chevallier Dominique (éd.). La ville arabe dans l'Islam. Tunis-Paris: CERES-CNRS, pp.193-225.

Whyte William H., 1980. *Social life of small urban spaces*. Washington DC: Conservation foundation.

Whyte William H., 1988. *City: rediscovering the centre*. New York: Doubleday.

Zucker Paul, 1959. *Town and square*. New York: Columbia University Press.

## **OUVRAGES: ORAN, ALGERIE**

Abadie Louis, 2002. *Oran et Mers El Kébir : vestiges du passé espagnol*. Nice : J. Gandini.

Abi-Ayad Ahmed, 2004. *Oran, l'Espagne et Cervantès*. Insaniyat, n°23-24, janvier-juin 2004, pp. 197-222.

Abdellilah Radia, 2004. *Urbanisme et acteurs de l'urbain, cas de la ville d'Oran*. Actes de journées d'étude organisées en 2004 sur la problématique d'urbanisation d'Oran, Oran : Université des Sciences et de la Technologie d'Oran.

Addi Lahouari, 1999. *La mutation de la société algérienne : famille et lien social dans l'Algérie contemporaine*. Paris : la Découverte.

Agencia espanola de cooperacion internacional para el desarrollo, 2009. *Réhabilitation et revitalisation urbaine à Oran*. Actes colloque international 19-21 octobre 2008, Barcelona : Legi d'Aparelladors i Arquitectes Tècnics.

Almi Saïd, 2002. *Urbanisme et colonisation : présence française en Algérie*. Sprimont (Belgique): Mardaga.

Alonso Acero Beatriz, 2004. Oran, une société multiculturelle de la Méditerranée occidentale. *Insaniyat*, n°23-24, janvier-juin 2004, pp. 197-222.

Alzieu Teddy, 2001. *Oran*, Joué-lès-Tours : A. Sutton.

Association française pour l'avancement des sciences, congrès d'Oran, 1888. *Oran et l'Algérie en 1887 : Notices historiques, scientifiques et économiques*. Oran : Paul Perrier.

Atoui Brahim, 2004. *L'odonyme d'Alger : passé et présent. Quels enseignements ?* In : Benramdane Farid & Atoui Brahim. *Nomination et dénomination : des noms de lieux, de tribus et de personnes en Algérie*. Oran : CRASC, pp. 23-51.

Bekkouche Ammara, 1997. Les espaces verts urbains publics : lieu de Sociabilité et éléments de composition urbaine, Thèse de doctorat, Oran, Université des sciences et de la technologie Mohamed Boudiaf.

Bekkouche Ammara, 1998. Un quartier nommé Ville Nouvelle : du Village Nègre colonial à Médina J'dida des Oranais. *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 98, pp.114-121.

Bekkouche Ammara, 2004. *Images d'Oran*. *Insaniyat*, n°23-24, janvier-juin 2004, Oran : CRASC, pp.79-90.

Bencherif Saleha & Kettaf Fadila, 1994. *Taghit, une oasis entre le présent et le futur* ». *Habitat, tradition & modernité*, juin 1994 n°2, pp.37-44.

Bendjelid Ali, Brûlé Jean-Claude & Fontaine Jacques, 2004. *Aménageurs et aménagés en Algérie, Héritages des années Boumediene et Chadli*. Paris: l'Harmattan.

Bendjelid Abed, Hadeid Mohamed, Messahel Abdellah & Trache Sidi Mohamed, 2004. *Différentiations socio-spatiales dans les nouveaux espaces urbanisés d'Oran*. *Insaniyat*. n°23-24, janvier-juin 2004, Oran : CRASC, pp. 7- 44.

Bendjelid Abed (sous la direction de), 2010. *Villes d'Algérie : formation, vie urbaine et aménagement*. Oran : CRASC.

Bendjelid Abed, 2010. *Réalités contemporaines de l'aménagement des villes algériennes*. In : Bendjelid Abed (sous la direction de), 2010, *Villes d'Algérie : formation, vie urbaine et aménagement*, Oran : CRASC, pp.5-18.

Benkada Saddek, 2001. *Un demi-siècle d'extension de l'espace périphérique oranais*, à travers quelques exemples de politiques d'urbanisation (1948-1998). *Insaniyat*, n°13, janvier-avril 2001, pp. 95-104.

Benkadda Saddek, 2004. *Savoirs militaires et modernité urbaine coloniale : le rôle des ingénieurs du Génie dans la transformation des villes algériennes, le cas d'Oran (1831-1870)*. *Insaniyat*, n°23-24, janvier-juin 2004, Oran : CRASC, pp. 135-150.

Benkada Saddek, 2009. *Oran, la ville et son urbanisme au XVIII<sup>e</sup> siècle : le cas de la plaza Mayor*. In : Agencia espanola de cooperacion internacional para el desarrollo. Réhabilitation et revitalisation urbaine à Oran, Actes du colloque international 19-21 octobre 2008, Barcelona : Legi d'Aparelladors i Arquitectes Tècnics.

Benkada Saddek, 2008, *Oran 1732-1912, Essai d'analyse de la transition historique d'une ville algérienne vers la modernité urbaine*, volume 1 & 2, thèses de doctorat en sociologie, Oran, Université d'Oran Es-Sénia.

Berbrugger Adrien, 1843. *Algérie historique, pittoresque et monumentale : recueil de vues, monuments, cérémonies, costumes, armes et portraits*, deuxième partie, Paris : J. Delahaye.

Berezowska-Azzaz Ewa, 2007. *Redéfinir la ville*. *Vies de Villes*. Hors série n°1, février 2007, pp. 52-55.

Berezowska-Azzaz Ewa, 2007. *Le projet de ville, une vision stratégique indispensable*. *Vies de Ville*. Hors série n°1, février 2007, pp. 56-62.

Birebent Paul, 2004. *L'abbé Lambert maire d'Oran*. *L'Algérieniste*, n° 106 – 2004.

Bounah Kamel, 2009. *Obstacles institutionnels et pratiques de gouvernances à l'échelle de la wilaya*. In : Miossec Jean-Marie (sous la direction de). *Terrains et échelons de la gouvernance : expériences en France et au Maghreb*. Paris : l'Harmattan, pp. 69-75.

Brûlé Jean-Claude & Fontaine Jacques, 2006. *L'Algérie. D'une construction étatique du territoire à une déconstruction/reconstruction libérale*. In : Troin Jean-François & al. 2006 (ed.). *Le Grand Maghreb*. Paris : Armond Colin, pp. 149-179.

Brûlé Jean-Claude, 2004. *De la construction du territoire aux territoires en question*. In : Bendjelid Ali, Brûlé Jean-Claude & Fontaine Jacques. *Aménageurs et aménagés en Algérie, Héritages des années Boumediene et Chadli*. Paris: l'Harmattan, pp. 15-30.

Camus Albert, 1947. *La peste*. Paris : Gallimard.

Camus Albert, 1959. *Noces suivi de l'été*. Paris: Gallimard.

Chabbi-Chemrouk Naïma, 2008. *La baie d'Alger : projets de prestige, images et idéologies*. In actes de colloque. *Cap sur les ports francophones, Ports et littoraux, espaces des métamorphoses*

territoriales : du désir au devenir. Colloque international 3 au 6 juin 2008, Québec : Université de l'Aval.

Chaïla Houari, 2002. *Oran, histoire d'une ville*. Oran : EDIK.

Cherrad Salah-Eddine, 2009. *Décentralisation et gouvernance à l'épreuve du terrain, exemple de la ville nouvelle Ali Mendjeli, Constantine*. In : Miossec Jean-Marie (sous la direction de), 2009, Terrains et échelons de la gouvernance : expériences en France et au Maghreb. Paris : l'Harmattan, pp. 221-230.

Côte Marc, 2005. *L'Algérie espace et société*. Constantine : Média plus (1<sup>ère</sup> édi. Paris : Masson 1996).

Cruck Eugène, 1959. *Oran et les témoins de son passé : récits historiques et anecdotiques avec un plan de la ville*. Oran : rééditions Heintz Frères.

Deluz Jean-Jacques, 1980. Alger 1962 : l'héritage. Techniques et Architecture (*spécial Algérie*), n° 329, février-mars 1980, pp.41-46.

Derrien Isidore, 1886. *Les français à Oran depuis 1830 jusqu'à nos jours*, Imp. J. Nicot.

Dris Nassima, 1998. *Les espaces publics entre images et usages*. In : L'espace public dans la ville méditerranéenne. Actes de colloque de Montpellier 14-16 mars 1996, Ecole d'architecture Languedoc-Roussillon, Montpellier : l'Esperou, pp. 167-175.

Dris Nassima, 2002. *Ville mouvementée: Espace public, Centralité, mémoire urbaine à Alger*. Paris : l'Harmattan.

Dris Nassima, 2000. Projet urbain et espace public à Alger : de la ville programmée à la ville revendiquée. In : Carrière Jean-Paul (Dir.). Villes et projets urbains en Méditerranée. Tours : CNRS-UMS 1835 Université de Tours, pp.111-121.

Dris Nassima (Dir.), 2007. *Territoires et territorialité: Regards pluridisciplinaires*. Innovations et sociétés, n°3, L'Harmattan.

Dris Nassima-Orgueilla, 1999. *Espaces publics et centralités à Alger*. Thèse de doctorat, Université de Paris X- Nanterre.

Dris Nassima, 1999. *Citadinités et codes culturels dans le centre d'Alger*. Annales de La Recherche Urbaine, n°83-84, pp. 132-139.

Edrisi, *Géographie*, 1836. Paris : Trad Jaubert, tome I.

Epalza (de) Mikel & Vilar Juan Bta., 1988. *Planos y mapas hispanicos de Argelia siglos XVII-XVIII. Plans et cartes hispaniques de l'Algérie XVIème-XVIIIème siècles*, volume 1 : étude, catalogue et index, (édition bilingue). Madrid : Instituto Hispano-Arabe de Cultura.

Fey Henri-Léon, 2002. *Histoire d'Oran Avant, pendant et Après la domination espagnole*, Oran : Dar el Gharb, (édition originale en 1858 par Perrier).

Flazi Saliha, Tello Ghayas, Lesгаа Moussa et Bengasmia Chadli, 2004. *La problématique dans le processus d'élaboration des instruments d'urbanisme : les plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme et les plans d'occupation des sols*. Actes numériques des journées d'étude organisées en 2004 sur la problématique d'urbanisation d'Oran, Oran, Université des sciences et de la technologie d'Oran.

Frey Jean-Pierre, 2004. *Figures et plans d'Oran 1931-1936 ou les années de tous les Danger*. *Insaniyat*, n°23-24, janvier-juin 2004, Oran : CRASC, pp. 111-134

Gandini Jacques, 1992. *Eglises d'Oran. 1830-1962*. Calvisson : Gandini.

Gandini Jacques, 1997. *Oran de ma jeunesse. 1945-1962*. Calvisson : Gandini.

Gaïd Samira & Kettaf Fadila, 2006. *A critical view of architectural design education in Algeria*. In: Al-Qawasmi (Jamal) & Vasquez de Velasco (Guillermo) (Ed.). *Changing trends in architectural design education*. Jordanie : CSAAR Press, pp. 299-308.

Gaïd Samira & Kettaf Fadila, 2009. *Oran entre logique d'étalement et logique d'aménagement urbain durable*. Actes de colloque. Aménagement urbain et développement durable. Oran 1-3 décembre 2008. Oran : Université des sciences et de la technologie d'Oran.

Julien Charles André, 1979. *Histoire de l'Algérie contemporaine*. (2<sup>ème</sup> édition). Paris : PUF.

Kehl Camille, 1942. *Oran et l'Oranie avant l'occupation française*. Oran : L. Fouque.

Kettaf Fadila, 2009. *Places publiques du centre ville d'Oran: entre pérennité et altérité*. In : Vallat (Colette) (Dir.). *Pérennité urbaine ou la ville par-delà ses métamorphoses*. Paris : l'Harmattan, volume 2, pp. 147-160.

Kettaf Fadila & Gaïd Samira, 2009. *A la reconquête des espaces publics d'Oran-Réaménagement urbain et réactions citoyennes*. In : Akl (Ziad) & Beyhum (Nabil) (Dir.). *Conquérir et Reconquérir la ville: L'aménagement urbain comme positionnement des pouvoirs et contre pouvoirs*. Beyrouth : Alba, pp. 79-92.

Kettaf Fadila & Gaïd Samira, 2007. *Public spaces in Oran and sense of place*. In: Al-Qawasmi (Jamal) & al. (Ed.). *Regional architecture and identity in the age of globalization*. CSAAR Press, volume III/3, pp. 1373-1383.

Lamarque Philippe parue dans le magazine *La guerre d'Algérie* 2<sup>ème</sup> partie, [en ligne]. Disponible sur [http://babelouedstory.com/voix\\_du\\_bled/oran\\_02/oran\\_02.html](http://babelouedstory.com/voix_du_bled/oran_02/oran_02.html) (consulté le 06.11.2010).

Le service du Génie, 1932. *L'œuvre du Génie en Algérie*. Paris : Berger- Levrault.

Lespès René, 1938. *Oran, étude de géographie et d'histoire urbaines*. Oran : réédition Bel Horizon (2003).

Malverti Xavier, 1994. *Les officiers du Génie et le dessin de villes en Algérie (1830-1870)*. *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°73-74. pp. 229-244.

- Malverti Xavier, 1999. Entre orientalisme et mouvement moderne. In : Jordi J.-J. & Planche J.-L. (sous la dir. De). *Alger 1860-1939, le modèle ambigu du triomphe colonial*. Paris : Autrement, n°55, pp108-117.
- Malverti Xavier, 1999. "Heurs et malheurs de l'architecture algéroise". In : Jordi J.-J. & Pervillé G. (sous la dir. de), *Alger 1940-1962 une ville en guerre*. Paris : Autrement, n°56, pp.166-174.
- Merhoum Larbi, 2007. L'espace urbain : la prière de l'absent. *Vies de Villes*. Hors série n°1, février 2007, pp. 130-133.
- Messahel Abdellah & Ghodbani Tarik, 2011. *Les terres agricoles et les espaces naturels face à la ville : le cas d'Oran, Algérie*. Cahiers thématiques : architecture, histoire, conception, n°11, pp. 151-164.
- Miguel Angel De Bunes Ibarra, 2004. *Oran, un prototype de société de frontière dans l'Espagne moderne*. *Insaniyat*, n°23-24 janvier-juin 2004. Oran : CRASC, pp.167-178.
- Mouaziz-Bouchentouf Najet, 2008. Le mythe de la gouvernance urbaine en Algérie, le cas d'Oran. In : colloque international. *Penser la ville – approches comparatives*. 25-27 octobre 2008, Khenchela, Algérie. [en ligne]. Disponible sur [http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/38/15/84/PDF/Microsoft\\_Word\\_Le\\_mythe\\_de\\_la\\_gouvernance\\_urbaine\\_en\\_Algerie.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/38/15/84/PDF/Microsoft_Word_Le_mythe_de_la_gouvernance_urbaine_en_Algerie.pdf)
- Moussaoui Abderrahmane, 2006. *De la violence en Algérie : les lois du Chaos*. Arles : Actes Sud.
- Ougouag Abdelkader, 1993. *Les grands procès : organisation spéciale (Oran, 6 mars 1951)*. In : *Procès politique (Alger, 29 octobre 1953)*. Alger : Dahlab.
- Oulebsir Nabila, 2004. *Les usages du patrimoine : Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris : Maison des sciences de l'homme.
- Pestemaldjoglou Alexandre, 2002. *Ce qui subsiste de l'Oran espagnol*. In : Abadie Louis. *Oran et Mers El Kébir : vestiges du passé espagnol*, Nice : éd. Jacques Gandini, pp. 45-58.
- Picard Aleth, 1994a. *Le tracé viaire : les villes françaises en Algérie, 1840-1860*. In : Ghorra-Gobin Cynthia (sous la dir. de). *Penser la ville de demain : qu'est ce qui institue la ville ?* Paris : l'Harmattan, pp. 65-73.
- Picard Aleth, 1994b. *Architecture et urbanisme en Algérie. D'une rive à l'autre (1830-1962)*. *RMMM (Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée)*, n°73-74, pp. 121-136.
- Picard Aleth, 1997. *Méditerranée et modernité*. In : *L'Espace public dans la ville méditerranéenne*. Actes de colloque de Montpellier 14-16 mars 1996. Montpellier : l'Esperou, pp.219-230.
- Pister-Lopez Danielle, 2005. *L'Opéra à Oran de 1860 à 1962*. Oran, *Mémoire du temps jadis* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.oran-memoire.fr/Opera2.html> (consulté le 10. 05.2013).



Prenant André, 2004. *Traits généraux de l'évolution des structures urbaines dans l'histoire algérienne (19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> siècles)*. In : Bendjelid Abed (sous la dir. de), 2010. Villes d'Algérie : formation, vie urbaine et aménagement. Oran : CRASC, pp.19-38.

Rahal F., Benharat, N., & Baba-Hamed, F.-Z., 2008. *Les effets de la circulation automobile et de la morphologie urbaine sur la pollution atmosphérique dans la ville d'Oran*. Actes de colloque international AUDD. Aménagement urbain et développement durable. Université d'Oran.

Robles E. 1954. *Cervantes à Oran*. Simoun n° 28-29, 7<sup>e</sup> année, Oran.

Rouina M. K. 2006. *Maires et intérimaires : Oran 1831-2006*. In : Lalaoui P (sous la dir. de). Oran au pluriel. Oran : El-Rachad.

Ruff Paul, 1900. *La domination espagnole à Oran sous le gouvernement du comte d'Alcaudete : 1534-1558*. Paris : E. Leroux.

Saïdouni Maouia, 2000. *Éléments d'introduction à l'urbanisme : histoire, méthodologie, réglementation*. Alger : Casbah.

Salinas Alfred, 2004. *Oran la Joyeuse: Mémoires franco-andalouses d'une ville d'Algérie*. Paris : l'Harmattan.

Seguy Gès, 1888. *Oran – Histoire – Description*. In : Association française pour l'avancement des sciences, Congrès d'Oran, Oran & l'Algérie en 1887 : Notices historiques, scientifiques et économiques, Tome I, Oran : Paul Perrier, pp. 21-58.

Semmod Nora, 2001. *Les stratégies d'appropriation de l'espace à Alger*. Paris : L'Harmattan.

Service du Génie, 1932. *L'œuvre du Génie en Algérie*, Paris : Berger- Levrault.

Tabalosos, 1930. *Histoire d'Oran*. Traduite par Jean Cazenave, in Bulletin d'Oran.

Tewfik Guerroudj, 2004. Les enjeux de l'organisation de l'agglomération oranaise. *Insaniyat*, n°23-24 janvier-juin 2004. Oran : CRASC, pp.45-61.

Tinthon Robert, 1946. *La colonisation et l'évolution des genres de vie dans la région ouest d'Oran, de 1830 à 1885*. L'information géographique, vol 10, n°4, pp. 166-168.

Tinthon Robert, 1952. *L'Oranie: sa géographie, son histoire, ses centres vitaux*, Oran : L. Fouque.

Tinthon Robert, 1956. *Oran, ville moderne*. L'information géographique. Vol 20, n°5, pp. 176-186.

Touati-Yamani Malika, 2007. *L'extension est d'Oran : mécanismes de formation et modes d'intervention*. In : Actes de séminaire régional Rabat 19-20 octobre 2007. *Faire la ville en Périphérie (s) ? Territoires et territorialités dans les grandes villes du Maghreb*. Projet recherche FSP : Signoles Pierre (Coord.).

Vallejo (commandant général espagnol), 1738. *Relacion de todas las obras de fortification y correspondientes a ellas que se han ejecutado en las Plazas de Oran, Mazarquivir, y sus castillos*. Extrait du bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran (traduit par le Commandant Pellecat, 1926). Oran : L. Fouque.

Zaoui William, 1995. *Oran*. Paris : L'Harmattan.

## **DOCUMENTS ARCHIVES ET INSTRUMENTS D'URBANISME**

Cahier des charges, étude pour l'élaboration des POS de l'aire urbaine d'Oran.

Code du foncier & code de l'urbanisme, 2004, (2<sup>ème</sup> édition). Alger : Berti.

MATE (Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement) & Dirasset, 2010. Rapport provisoire de la mission 3 de l'étude du schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine d'Oran (SDAAM) : schéma directeur d'aménagement et programme prioritaire d'intervention.

MATE (Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement), Schéma National d'Aménagement du territoire (SNAT 2025), documents : octobre 2005, décembre 2006.

MATE (Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement) & Dirasset, 2005, Schéma Régional d'Aménagement du territoire de la région programme du nord-ouest (SRAT 2025) : bilan-diagnostic, tendances et scénarios.

MEAT (Ministère de l'Equipement et de l'Aménagement du territoire) (Algérie), 1995, *Demain l'Algérie. L'état du territoire, la reconquête du territoire*, Alger : dossier de l'AT.

PDAU du groupement d'Oran, Document élaboré par le bureau d'études URSA, approuvé et adopté en mai 1998.

Tewfik Guerroudj & Sidi Boumedine Rachid, 1993. Guide des PDAU et POS, Alger : ENAG.

## **DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES**

Carte d'Oran et de ses environs, *Tableau d'assemblage de la commune d'Oran*. 1 :100.000, Oran : Services des opérations topographiques, 1851.

Cartes postales & photographies anciennes. [en ligne]. Disponible sur :  
<http://www.africa-onweb.com/pays/algerie/photographies-et-cartes-anciennes/cpa-oran.htm>;  
<http://home.nordnet.fr/jcpillon/piedgris/Oranimages.html>.

Croquis de proposition de nivellement et d'alignement du boulevard du Ravin de 1844, 1846 et de 1849.

Croquis des limites du polygone d'exonération des servitudes militaires de 1861.

Inventaire de la couverture végétale, Oran : Division de l'urbanisme et de la planification (établi en 2008 par CAU Arzew), 2008.

Plan d'alignement des rues d'Oran, 1 : 1.000. Oran : Ponts et chaussées (établi par l'ingénieur Aucour), 1840.

Plans d'Oran cadastraux, 1 : 1.000. Oran : Service de la Topographie, 1866.

Plan d'Oran, 1 : 5.000. Oran : Edition non visible, 1890.

Plan d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension d'Oran, 1 : 5. 000, Oran : 1927 (établi par Wolff)

Plans d'Oran cadastraux, 1 : 500. Paris : Société des plans régulateurs de Villes M.M. Danger F.F, 1930-1930.

Plan d'Oran, 1 : 10.000. Edition II. Oran : 53<sup>e</sup> Batterie de Géographie Autonome, juin 1958.

Plan d'Oran, 1 : 20.000. Edition III. Oran : 53<sup>e</sup> Batterie de Géographie Autonome, mars 1959.

Plans d'Oran cadastraux numérisés, 1 : 1.000. Oran : Service du Cadastre, mis à jour en 2008.

Plan d'Oran, 1 : 7.500. Edition I. Alger : Institut National de Cartographie et de Télédétection, 1990.

Plan d'Oran, 1 : 7.500. Edition II. Alger : Institut National de Cartographie et de Télédétection, 2000.



---

## Liste des figures

---

Figure 1 : Le site d'Oran représenté par Robert Thinthoin (1956).	97
Figure 2 : Les trois temps de la ville (approximatifs).	103
Figure 3 : Les trois quartiers de la ville espagnole.	107
Figure 4 : Oran et ses fortifications.	109
Figure 5 : Places d'Oran espagnoles.	111
Figure 6 : Les quartiers d'Oran et ses environs en 1831.	123
Figure 7 : Plan d'alignement des rues d'Oran proposé par Aucour (1840).	126
Figure 8 : Différents dessins proposés pour le boulevard du Ravin.	130
Figure 9 : Oran et ses nouvelles routes en 1848.	132
Figure 10 : Schématique du polygone exceptionnel (1861).	138
Figure 11 : Tracés et structure urbaine (1866).	140
Figure 12 : Tracés des boulevards et des places (1880).	142
Figure 13 : Tracés basés sur le grand dessin et la monumentalité.	143
Figure 14 : Tracés basés sur le grand dessin et la monumentalité.	145
Figure 15 : Tracés basés sur le grand dessin et la monumentalité.	146
Figure 16 : Zone des ZHUN USTO et Zone des POS.	154
Figure 17 : Les places publiques d'Oran (centre et faubourgs).	160
Figure 18 : Oran, Place d'Armes espagnole	161
Figure 19 : Place d'Armes française	163
Figure 20 : Places-portes.	165
Figure 21 : Places carrefours d'articulation.	166
Figure 22 : Place carrefours d'articulation.	167
Figure 23 : Places-squares.	168
Figure 24 : Parvis-square.	169
Figure 25 : Place de la gare.	171
Figure 26 : Place de quartier : Saint Eugène.	172
Figure 27 : Place de décor et de détente : Place de la République.	173
Figure 28 : Place de la République et jardin de Létang.	174
Figure 29 : Place Fontannelle.	175
Figure 30 : Places de lotissement.	176
Figure 31 : Promenade plantée et squares du boulevard du Front de mer	178
Figure 32 : Le Front de mer. Défilé militaire.	178
Figure 33 : Lieu de promenade pour les Oranais et les visiteurs.	178
Figure 34 : Square Lyautey.	179
Figure 35 : Square Lyautey.	179
Figure 36: Oran ZHUN Seddikia.	204
Figure 37 : Plan ZHUN Seddikia, cité 1.240 logements.	205
Figure 38 : Plan ZHUN USTO, cité 1.500 logements.	206
Figure 39 : Oran ZHUN USTO.	207
Figure 40 : Groupement d'Oran concerné par le PDAU.	211
Figure 41 : Les phases d'extension d'Oran et limite du PDAU.	213
Figure 42 : Dessin des POS SAU.	218
Figure 43 : Oran POS 52-51 Haï Sabah.	218
Figure 44 : Absence de liens avec les voies dans les POS 51-52-53.	219

Figure 45 : L'arbre hiérarchique des instruments d'urbanisme proposé pour la ville d'Alger.	221
Figure 46: Construction de deux tours d'habitation par un promoteur privé occupant une servitude	229
Figure 47 : Acteurs et leur rôle à l'égard des espaces publics.	231
Figure 48 : Alger « Perle de la Méditerranée » Le projet Emaar (2006)	250
Figure 49 : Projets émiratis de la baie d'Alger.	250
Figure 50 : Alger Ecometropole : Schema de Cohérence de la baie d'Alger.	251
Figure 51 : Alger : revalorisation de la façade maritime.	251
Figure 52 : Oran : projets d'aménagement du Front de mer Est.	255
Figure 53 : Plan d'aménagement d'une allée « rambla ».	256
Figure 54 : Plan d'un giratoire portant une large fontaine aux abords du CCO.	256
Figure 55 : Mise en image de la Cité de la mer. Jardins publics, Jardins privés.	257
Figure 56 : Projets réalisés du front de mer.	258
Figure 57 : Plan de l'itinéraire de la ligne du tramway d'Oran.	262
Figure 58 : Détail d'itinéraire à travers les espaces centraux.	262
Figure 59 : Gestion de la circulation par des agents de la SETRAM au niveau du giratoire appelé « Cité Djamel ».	266
Figure 60 : Aménagement paysager d'un tronçon de 1,5 km d'espace public	267
Figure 61 : Tramway descend dans une trémie et monte sur un viaduc.	269
Figure 62 : Place 1 <sup>er</sup> Novembre 1954 réaménagé.	270
Figure 63 : Aménagement des espaces verts à Oran.	278
Figure 64 : Destruction d'un square au quartier périphérique Dar el Beïda.	279
Figure 65 : Proposition du POS SUF.	284
Figure 66 : Place du 1 <sup>er</sup> Novembre 1954	305
Figure 67 : Fronts de façade continue et ordonnancée.	306
Figure 68 : Evolution formelle de la Place d'Armes entre 1840 et 1890	308
Figure 69 : Evolution formelle de la Place d'Armes entre 1907 et 2013	309
Figure 70 : Place d'Armes (Maréchal Foch) : Point de départ du transport urbain.	312
Figure 71 : Place Maréchal Foch dans les années 1920.	313
Figure 72 : Pratiques diversifiées de la Place du 1 <sup>er</sup> Novembre 1954.	314
Figure 73 : Evolution de la Place du Maghreb entre 1866 et 1890	317
Figure 74 : Evolution de la Place du Maghreb entre 1900 et 2013	317
Figure 75: Place du Maghreb. le bâtiment des PTT et le Grand Hôtel	318
Figure 76 : Rue des Aurès (ex de la Bastille).	318
Figure 77 : Pratiques de la Place du Maghreb. Espace contourné	320
Figure 78 : Place du Maghreb aujourd'hui.	320
Figure 79 : Place Jeanne d'Arc et Cathédrale dans la période française	321
Figure 80 : Emplacement de la future Cathédrale et du square Jeanne-d'Arc	322
Figure 81 : Evolution de la Place Kahina entre 1913 et 2013	323
Figure 82 : Pratiques de la Place Kahina. Espace de passage	324
Figure 83 : Place des Victoires dans les années 1950.	325
Figure 84 : Evolution de la Place Abdelmalek Ramdane.	327
Figure 85 : pratiques de la place : un carrefour par excellence.	328
Figure 86 : Evolution de la place Cdt Medjoub entre début du XX <sup>e</sup> et 1950.	330
Figure 87 : Evolution de la place Cdt Medjdoub entre 1962 et 2013.	330
Figure 88: La Place Cdt Medjdoub avant et après aménagement de 2005.	331
Figure 89 : Pratiques de la place Cdt Medjdoub.	332
Figure 90 : Evolution de la place de l'Indépendance entre 1866 et 1890.	334
Figure 91 : Evolution de la place de l'Indépendance entre le début du XX <sup>e</sup> et 2013.	335

Figure 92 : Place de l'Indépendance dans les années 1970.	335
Figure 93: Ville Nouvelle : <i>Tahtaha</i> . Rue du Figuier. Place Adélaïde.	338
Figure 94: La place du 1 <sup>er</sup> Novembre au matin.	346
Figure 95 : les lions de bronze et la colonne de Sidi-Brahim.	347
Figure 96 : Le monument de Sidi Brahim.	349
Figure 97 : Place du 1 <sup>er</sup> Novembre 1954. Pratiques de l'espace.	352
Figure 98 : Pratiques de l'espace.	353
Figure 99 : Pratique diversifiée de la place.	353
Figure 100 : Regroupement des personnes âgées.	354
Figure 101: Regroupement des enfants dans les interstices pour jouer.	354
Figure 102 : Représentation urbaine de la période française.	361
Figure 103 : Représentation de la Place d'Armes à travers les cartes postales de la période française.	362
Figure 104 : Représentation de la Place d'Armes à travers les cartes postales de la période française	362
Figure 105 : Représentation de la Place d'Armes à travers les cartes postales de la période française.	363
Figure 106 : Représentation de la Place du 1 <sup>er</sup> Novembre à travers les cartes postales de la période algérienne.	364
Figure 107 : Représentation de la Place du 1 <sup>er</sup> Novembre à travers les cartes postales	364
Figure 108 : Représentation de la Place du 1 <sup>er</sup> Novembre à travers les brochures touristiques.	365
Figure 109 : Représentation de la Place du 1 <sup>er</sup> Novembre à travers les guides touristiques.	366
Figure 110 : Représentation de la Place du 1 <sup>er</sup> Novembre à travers les brochures touristiques.	366
Figure 111 : L'image de la Place du 1 <sup>er</sup> Novembre comme moyen de marketing	367
Figure 112 : Les habitants des quartiers riverains investissent le lieu fraîchement aménagé.	368
Figure 113 : Les enfants retrouvent leur espace de jeux mais les vieux ont perdu leurs espaces de détente.	368
Figure 114 : : Place Cdt Medjdoub - avant réaménagement.	372
Figure 115 : La Place Cdt Medjdoub - après réaménagement.	374
Figure 116 : La Place Cdt Medjdoub - plan de réaménagement.	375
Figure 117 : Vue sur la partie Nord (centre commercial en arrière plan).	379
Figure 118 : Vue sur la partie centrale: délabrement prématuré de l'espace.	381
Figure 119: Entretien par les habitants du jardin Aboudarm des Castors.	386
Figure 120: Entretien par les habitants du square Garson des Castors.	386
Figure 121 : Programme de la Balade du 1 mai 2013 affiché par l'Institut français	388
Figure 122 : Balade et Art de la rue du 1 <sup>er</sup> mai dans les espaces publics	389
Figure 123 : Fête de la musique du 22 juin 2011 sur la place Port-Saïd (Lyautey).	390
Figure 124 : Oran : extensions, nouveaux pôles périphériques d'attractivité.	392
Figure 125 : Quartier Akid Lotfi : Alignement et continuité du bâti.	394
Figure 126 : La grande fontaine et le CCO-Méridien.	395
Figure 127 : L'esplanade plantée (rambla) investie pour la promenade.	395
Figure 128 : Chants du karkabou et de la karabila animent la place du 1 <sup>er</sup> Novembre.	402
Figure 129 : Les floralies dans le jardin public municipal. Edition 2013.	402
Figure 130 : Concert dans la promenade de Létang.	402
Figure 131 : Les nuits du Ramadan : la « Rambla » et la grande fontaine investis par les promeneurs.	404





## Liste des tableaux

---

Tableau 1 : Grille d'analyse.	93
Tableau 2 : Classification des principales places publiques d'Oran.	180
Tableau 3 : Aventure des noms des principales places d'Oran.	189
Tableau 4 : Zones de POS.	212
Tableau 5 : Evolution du nombre d'associations à caractère politique ou non en Algérie.	225
Tableau 6 : Catégories d'espaces verts et acteurs impliqués dans leur prise en charge.	273
Tableau 7 : Surface totale des espaces verts et ratio par habitant.	274
Tableau 8 : Répartition des 13 forêts urbaines.	276
Tableau 9 : Surfaces et nombres de logements pour chaque secteur de POS.	282
Tableau 10 : Places les plus connues et les plus significatives.	304
Tableau 11 : Fréquentation des places.	304



---

## Liste des sigles

---

AADL	Agence de l'Amélioration et du Développement du Logement
ALN	Armée de Libération Nationale
ANOM	Archives Nationales d'Outre-mer
APC	Assemblée Populaire Communale
APS	Algérie Presses Services
APW	Assemblée Populaire de Wilaya
CADAT	Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire
CCO	Centre des Conventions d'Oran
CES	Coefficient d'emprise au sol
CDES	Centre de Documentation Economique et Sociale
CF	Conservation Foncière
COS	Coefficient d'occupation du sol
CPN	Commission des Programmes Nationaux
CRASC	Centre de Documentation Economique et Sociale
DCF	Direction de la Conservation des Forêts
DDA	Direction du Développement Agricole
DE	Direction de l'Environnement
DGF	Direction Générale des Forêts
DLEP	Direction du Logement et des Equipements Publics
DPE	Division de la Protection de l'Environnement
DTP	Direction des Travaux Publics
DTWO	Direction des Transport de la wilaya d'Oran
DUC	Direction de l'Urbanisme et de la Construction
DUP	Division de l'Urbanisme et de la Planification
EMA	Entreprise Métro d'Alger
EPLF	Entreprise Publique de Promotion du Logement Familial
FIS	Front Islamique du Salut
FLN	Front de Libération National
FSP	Fonds de Solidarité prioritaire (du Ministère Français des Affaires Etrangères)
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
GPU	Grand Projet Urbain
GUO	Groupement Urbain d'Oran
IFO	Institut Français d'Oran
IUP	Institut d'Urbanisme de Paris
LMD	Licence-Master-Doctorat
LPA	Logement Participatif Aidé
LPL	Logement Participatif Locatif
LSP	Logement Social Participatif
MADR	Ministère de l'Agriculture et du développement rural
MATET	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
MT	Ministère du Transport
OHL	Obrascom Huarté Lain
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

ONAT	Office National Algérien du Tourisme
ONS	Office National des Statistiques
OPGI	Office de la Promotion et de la Gestion Immobilière
OPGI	Office de la Gestion et de la Promotion immobilière
OS	Organisation Secrète
PAEE	Plans d'Aménagement, d'Extension et d'Embellissement
PAW	Plan d'Aménagement de Wilaya
PCD	Plans Communaux de Développement
PDAU	Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plans Locaux d'Urbanisme
PNAE-DD	Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable
POS	Plan d'Occupation des Sols
PTT	Postes, Télégraphes et Téléphones
PPG1	Planning Policy Guidance 1
PU	Projet Urbain
PUD	Plan d'Urbanisme Directeur
PV	Procès Verbaux
RATP	Régie Autonome des Transports Parisiens
SAU	Secteurs à Urbaniser
SCTU	Schéma de Cohérence du Transport et de l'Urbanisation
SCU	Schéma de Cohérence Urbaine
SDAAM	Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine
SDH	Santé Sidi-el-Houari (association)
SDTU	Schéma Directeur de Transport Urbain
SEOR	Société de l'Eau et de l'Assainissement d'Oran
SGP	Société Publique de Gestion et de Participation de l'Ouest
SIG	Système d'Information Géographique
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNU	Secteurs non Urbanisables
SNTF	Société Nationale du Transport Ferroviaire
SONATRACH	Société Nationale pour le Transport et la Commercialisation des Hydrocarbures
SPA	Société par Action
SPV	Schéma de la Politique de la Ville
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SU	Secteurs Urbanisés
SUF	Secteurs d'Urbanisation Future
TC	Transport en Commun
TMV	Transport de Marchandises en Ville
USTO	Université des Sciences et de la Technologie d'Oran
VRD	Voiries et Réseaux Divers
ZET	Zone d'expansion touristique
ZHUN	Zones d'Habitat Urbain Nouvelles
ZI	Zones Industrielles
ZUP	Zones à Urbaniser en Priorité

## Annexes

### A.1 INDEX DES NOMS ANCIENS ET NOUVEAUX DES PLACES D'ORAN

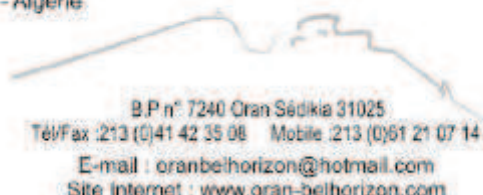
Type	Ancienne appellation	Nouvelle appellation	Nom quartier
Square	L'Acqueduc	L'Acqueduc	Derb Israélite
Place	Aristide Magnan	Beramdane Miloud	Magnan
Place	Bariat	Djardi Difallah	Medioni
Place	Bastille	Maghreb	Centre ville
Place	Beranger	Salem Tahar	Lamur
Place	Bezzeghoud Mekki	Ouafi Mohamed	Ville nouvelle
Place	Blandon	Laraiche Hasni	Derb Israélite
Place	Camp St Philippe	Guermoud Tayeb	Derb Israélite
Place	Capitaine Fontanelle	Gharbaoui Mohamed	Gambetta Falaise
Place	Capitaine Vincent	Chakor Houari	Brunie
Place	Carteaux	Haloui Abed	Carteaux
Square	Charles Foucault	Tourki Abdelkader	Cholet
Place	Colisée	Benahmed Med ElAmine	St Louis
Place	Daouadji	Gounani Mohmed	Ville Nouvelle
Place	Docteur Jouty	Zerouali Mohamed	Centre Ville
Place	Docteur Roux	Journées Décembre 1960	Ville nouvelle
Place	Edouard Choupot	Frères Zerrouk	Choupot
Place	L'Eglise	Boukherouba Abdelouahab	Maraval
Place	Emerat	Fessiou Mohamed	St Louis Marine
Square	Emile Cayla	Dr. Camille Laribère	Centre Ville
Place	Escalonne	Frères Ould Ahcen	St Eugène
Place	Felicien Protin	Benahmed Med Amine	Cité Protin
Place	Ferdinand Ollier	Benmedah Med	Boulangier
Place	Foch	Foch	Canastel
Place	France	El Djazair	Arbesville
Place	Francois Jarsaillon	Fares Mohamed	Bastie
Place	Frédéric Poirier	Benbrahim Mustfa	St Eugène
Place	Gambetta	Khalef Abdelmoumen	Gambetta
Square	Garbé	Maitre Thuveny	Karguentah
Square	Garson	Houari Meknous Nacer	Hippodrome
Rue	Gal Bourbaki	Ghouti AEK	Ville Nouvelle
Place	Gal Changarnier	Frères Fidjel	Gambetta
Place	Gal Gallifet	Boukhdimi Alam	Eckmulh
Place	Gouvernement	Bensenouci Med	Boulangier
Place	Henry Pointcaré	Frères Hadjel	Eckmulh
Place	Hypolite Giraud	Ferhaoui Houari	St Michel
Place	Hoche	Cmdt Medjdoub	Centre Ville
Place	Honschoot	Beidari Mohamed	St Louis Marine
Place	Isabelle	El Kacheri Moulay Ahmed	St Louis
Place	Island	Miran Georges	La Calère Marine
Place	Jean Mermoz	Gharbaoui Mohamed	Gambetta
Place	José Maraval	Soufi Zoubida	Maraval
Place	Joseph Andrieu	Indépendance	Ville nouvelle
Place	Karguentah	Zedour Brahim Belkacem	Karguentah

Place	Kléber	Boudali Hasni	Sid El Houari
Place	Gal Korte	Frères Mesaoudi	Victor Hugo
Place	Lamoricière	Bataille Tafraoui	Ville Nouvelle
Place	Lamur	Kadari Hocine	Lamur
Place	Laurence	Ikhlef Mohamed Seghir	St Antoine
Place	Lecoz	Bakhtati Hadj Mohamed	La Calère
Promenade	Letang	Ibn Badis	Hotel de Ville
Place	Liberté	Commissaire Jurandon	St Antoine
Place	Mal Foch (d'armes)	1er Novembre 1954	Hotel de ville
Square	Mal Lyautey	Port Said	Miramar
Place	Mal logis Bendaoud	Frères Bougarda	Derb Israélite
Square	Maryse Bastie	BenKheira Khira	Cité Petit
Place	Melis	Benslimane Kada	Melis
Place	Merceron	Mascari Belahouel	Carteaux
Place	Murat	Errazi	Miramar
Place	Naples	Zerouki Abdelkrim	Derb Israélite
Place	Nemours	Ghazaouet	St Louis
Place	Noiseux	Zelloul Mohamed	Eckmuhl
Place	De la Perle	Echeikh AEK	St Louis
Place	Pasteur	Pasteur	Delmonte
Place	Pêcherie	Pêcherie Port	Marine
Place	Père de Foucault	Père de Foucault	Maraval
Place	Pyramides	El Ahram	Derb Israélite
Place	Quatorze 14 Juillet	Huit 8 Mai 1945	Monplaisant
Place	Quinconces	Frères Bekhada	Sid El Houari
Place	République	ANP	La Marine
Place	Sahara	Souahlia	Lamur
Place	Sébastopol	Aissat Idir	St Michel
Place	Sidi Blal	Sidi Blel	Ville Nouvelle
Square	Souvenir	Bamako	Centre Ville
Place	St Eugène	Frères Moulay	St Eugène
Place	St Hubert	Hassiba Benbouali	St Hubert
Place	Theus	Ain Sefra	St Eugène
Place	Thiers	Soualmia AEK	Lamur
Place	Valero	El Mokrani	Hotel de Ville
Place	Victoires	Abdelmalek Ramdane	Miramar
Place	Villebois Mareuil	Frantz Fanon	Hotel de Ville
Place	Vingt quatre 24 Avril	Vingt quatre 24 Avril	Cité Petit
Place	Welsfort Jardins	Beni Douala	La Calère
Boulevard	Front de mer	De l'ALN	Centre-ville

Source : Extrait de l'index des rues et des places d'Oran réalisé par l'association Bel Horizon de Santa Cruz

### Association Bel Horizon de Santa Cruz

Oran - Algérie



## A-2 UNE ENQUETE AUPRES DES USAGERS

La question de la fréquentation des espaces publics ne peut être clairement appréhendée sur les seules déclarations des habitants. Dans ce sens, nous avons préféré élargir l'enquête à un large éventail de population qui soit habitant d'Oran ou d'autres villes. Ainsi, nous avons préparé un questionnaire soumis à près 400 personnes, visant à connaître leur niveau socioprofessionnel, leurs connaissances et leurs représentations des lieux, leurs fréquentations et leurs opinions sur les conditions qui sont susceptibles de favoriser leur fréquentation des places. Une grande partie de cet échantillon, nous sommes allés le chercher à l'université d'Oran qui abrite des étudiants et enseignants de provenances diverses. Une deuxième partie de l'échantillon a été consacré aux habitants « ordinaire » d'Oran. L'échantillon global est composé de résidents permanents (60%) ou temporaires de la ville (40%) dont de 300 jeunes-étudiants et de 100 moins jeunes, de femmes (60%) et d'hommes (40%).

Cette enquête, réalisé en janvier 2010 a permis d'analyser les expériences vécues et les impressions personnelles vis-à-vis de la structure et des éléments qui composent les places, et le degré de leurs pratiques. Pour ne pas influencer les réponses, nous avons établi des questions ouvertes (voir annexe A-3) permettant de relever les impressions des usagers relatives à l'utilisation des places et aux catégories physiques (visuelles). Ces questions ouvertes sont ensuite retranscrites sous une forme quantitative pour faciliter le traitement et l'interprétation des réponses.

La première partie du questionnaire (1-15) est destinée à mettre en évidence les places les plus connues, les plus significatives et leurs usages. Dans cette partie, trois catégories de questions sont établies : La première (1-3) fait apparaître les places les plus connues et celles qui sont les plus significatives. La deuxième (4-12) fait ressortir la ou les place(s) utilisée(s) et permet d'évaluer leur accessibilité, le degré d'utilisation, et les pratiques qui s'y déroulent. La troisième catégorie (12-15) relève les impressions et sentiments de la personne interrogée sur les facteurs qui facilitent ou non l'usage de l'espace.

La deuxième partie du questionnaire (16-21) est destinée à faire surgir les opinions sur le rôle éventuel d'une place à travers les usages auxquels elle serait destinée. Une première série de questions (16-19), révèle l'image des interviewés de ce qui évoque pour eux la « place » et ses éventuels usages. Une deuxième série de questions (19-21) fait ressortir leur opinion sur les aspects visuels relatifs à l'aménagement de la place, à la qualité du cadre architectural et de l'environnement naturel.





### A-3 QUESTIONNAIRE

Le questionnaire adressé aux étudiants et enseignants est le même que celui destiné aux habitants-usagers « ordinaires », à l'exception de la dernière question - la question facultative - qui n'est pas posée à ces derniers. Ci-dessous le modèle du questionnaire.

**Étude sur les places publiques d'Oran**  
**Enquête menée auprès des enseignants et étudiants**  
**De l'université USTO Oran**  
**Par Fadila Kettaf**

**Date : Janvier 2010**

**Renseignement sur l'interviewé :**

Vous êtes :

- Enseignante  - Enseignant

- Etudiante  - Etudiant

- Ages :

- Habitez-vous à Oran ? Oui  dans quel quartier habitez vous? :

Non  dans quelle ville habitez vous? :

1. Quelle (s) est/sont la ou les places de la ville d'Oran que vous connaissez ?

2. Quelle (s) est/sont la plus significative (s) ?

3. Pourquoi ?

4. Utilisez-vous une ou plusieurs places ?

Oui

Non

Si vous répondez oui à cette question (4), veuillez répondre aux questions 6 à 15, si vous avez répondu non, veuillez répondre à la question 5 seulement.

5. Pourquoi pensez-vous ne pas utiliser aucune place d'Oran ?

6. Quelle est celle que vous utilisez le plus ?

7. Combien utilisez-vous cette place ?

- Souvent  - Parfois  - Rarement  Exceptionnellement

8. Cette place est elle physiquement accessible?

Oui  moyennement  difficilement

9. Cette place est elle visuellement accessible? (si l'individu peut voir l'intérieur de l'espace sans y entrer, il peut juger s'il peut se sentir confortable, le bienvenu et en sécurité)

Oui  moyennement  difficilement

10. A quels moments du jour, de l'année ou des saisons pratiquez vous cette place ?  
(matin, après midi, saison ? fête ? occasion exceptionnelle ?)

11. Que faites vous dans cette place ? (vous pouvez cocher plusieurs réponses)

- traverser  - attendre quelqu'un (rendez vous)

- se promener  - prendre des photos

- s'asseoir/ se reposer  - analyser la place pour une étude

12. Quels sont les éléments en présence qui favorisent son utilisation ?

13. Est ce que l'espace de cette place vous procure du confort?

Oui  Non

Comment ?

14. Vous sentez vous en sécurité dans cette place?

Oui  Non

Comment ?

15. La présence policière est-elle fréquente ?

Oui  Non

**Questions d'opinion :**

16. Quelle image vous vient en tête quand on évoque «la place » ?

17. Pensez vous que les places sont nécessaires pour une ville ?

Oui

Non

Pourquoi ?

18. Quels sont les éléments naturels et physiques qui vous semblent importants dans une place?

19. Pour quels usages (utilisations) les places devraient être conçues ?

20. Pensez vous que les aménagements des places influencent leur utilisation ?

Oui

Non

Comment ?

21. Pensez vous que les bâtiments alentours peuvent avoir une influence sur leur utilisation ?

Oui

Non

Comment ?

**Question facultative :**

22. Certains auteurs affirment que la place est avant tout le reflet d'une conception européenne de l'espace urbain ; elle est considérée comme la forme urbaine la plus symbolique de la ville. Que pensez-vous de cette théorie ? Pourrait-elle être appliquée dans nos villes?



---

## Résumé

---

Les places publiques d'Oran sont des espaces d'identification et de symbolique de la ville coloniale. Elles se donnent à voir par leurs caractéristiques physiques et esthétiques propres mais aussi par leur participation à la vie urbaine. Cependant, la croissance de la ville a contribué à la redistribution des pratiques de sociabilité dans l'espace urbain. La recherche sur les places publiques d'Oran se doit donc de contribuer à une réflexion plus large sur la fabrique des espaces publics urbains et de s'inscrire dans l'actualité de la recherche urbaine sur le monde arabe et méditerranéen. Dans cette perspective se posent trois questions fondamentales. Celle des héritages d'un urbanisme issu de la culture européenne « exporté » vers la rive sud de la Méditerranée. Celle de la conception et de la gestion actuelles des espaces publics par les pouvoirs locaux, les opérateurs techniques, et les divers acteurs. Et celle enfin des usages contemporains de ces espaces par les usagers-habitants. Les usages des places et des lieux urbains à Oran sont réels, parfois même surprenants. Ils sont étroitement liés à leur position dans la ville, à leur configuration formelle et visuelle, et à la qualité de leur aménagement. Ils sont aussi inhérents à la place qu'ils occupent dans l'imaginaire collectif. Ces aspects essentiels à la fabrique des espaces publics ne sont pas, cependant, pris en compte dans les pratiques urbanistiques contemporaines. Le problème de la reconnaissance de l'espace public en tant qu'espace autorisant le vivre ensemble dans la grande ville, structurant l'espace urbain et accessible à tous, reste fondamentalement posé à Oran.

**Clés :** Espace public, place, héritage urbain, forme urbaine, pratique urbanistique, usage, territorialité.

### **MAKING PUBLIC SPACES: Designs, forms and uses of Oran squares (Algeria)**

#### **Abstract**

Oran public squares are identification and symbolic spaces of the colonial city. They are given to see by their physical and aesthetic characteristics but also by their participation in urban life. However, the growth of the city contributes to the redistribution of sociability in urban space. Research on public squares of Oran therefore has thus to contribute to a broader thought on making urban public spaces and to be part of the current urban research on the Arab and Mediterranean World. In this issue, three fundamental questions arose. That of legacies of town planning coming from European culture "exported" to the southern bank of the Mediterranean Sea. That of the current design and management of public spaces by local authorities, technical operators and various actors. And finally that of contemporary uses of these spaces by local users. Social practices of squares and urban places in Oran are real, sometimes surprising. They are closely related to their position in the city, their urban and visual form, and the quality of their installations. They are also inherent in the position they have in the collective imaginary. These important aspects in making public spaces, however, are not regarded in contemporary urban practices. The problem of the recognition of the public space as public realm, organizing the urban space and accessible to all, is fundamentally questioned in Oran.

**Key-Words:** Public space, square, urban heritage, urban design, planning practice, use, territoriality.

UMR GRED - Gouvernance, Risque, Environnement, Développement.

Parc Scientifique Agropolis 2, bât 4.

2196 Boulevard de la Lironde, 34980 Montferrier-sur-Lez